ON06019

93-01233/

Conseil ontarien des affaires universitaires

Dix-septième rapport annuel 1er mars 1990 au 28 février 1991

700, rue Bay
7e étage
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6

Téléphone: (416) 965-5233

Mars 1991

Copies are also available in English.

Table des matières

Sommaire : Lettre de couverture 15

Membres et agents du Conseil ontarien des affaires universitaires 17

Membres et agents du Comité consultatif sur les programmes d'enseignements 18

Introduction 19

Mémoires consultatifs du Conseil 23

90-I **Révision des points centraux des couloirs différentiels de l'enveloppe des subventions préétablies aux universités par suite de la négociation des couloirs différentiels de 1989-1990** 25

1.0 Introduction 25
1.1 Contexte de l'avis du Conseil 25

2.0 Processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990 27
2.1 Aperçu 27
2.2 Équilibre entre la planification, la coordination, la responsabilité et la souplesse 28
2.3 Considérations générales 31
2.3.1 Objectifs de la négociation des couloirs différentiels 31
2.3.2 Priorités de la négociation des couloirs différentiels 32
2.3.3 Paramètres généraux 35
2.4 Critères décisionnels de répartition entre les établissements 38
2.5 Cadre du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990 42
2.5.1 Ronde 1 - Demande de propositions de changements aux couloirs différentiels 42
2.5.2 Ronde 2 - Communication des propositions et observations 43
2.5.3 Ronde 3 - Modification à la baisse des propositions 44
2.5.4 Ronde 4 - Détermination finale des couloirs différentiels 47

3.0 Répartition recommandée des changements aux couloirs différentiels 47
3.1 Méthode de répartition 48
3.2 Priorité 1, Méthode de répartition 50
3.3 Priorité 2, Méthode de répartition 51
3.3.1 Priorité 2a, Maintien de l'effectif Sciences et Génie au 1er cycle 51
3.3.2 Priorité 2b, Maintien de l'effectif Sciences et Génie au 2e et 3e cycles 53
3.4 Priorité 3, Méthode de répartition 54
3.5 Priorité 4, Méthode de répartition 57
3.6 Priorité 5, Méthode de répartition 58
3.7 Priorité 6, Méthode de répartition 58
3.8 Priorité 7, Méthode de répartition 61
3.9 Réduction des couloirs différentiels du Collège des beaux-arts de l'Ontario 63
3.10 Niveaux recommandés des URB 64

4.0 Mesures de contrôle 68
4.1 Nombre total des URB de la moyenne mobile 75
4.2 URB et priorités gouvernementales 75
4.2.1 Responsabilité globale et écarts autorisés 75
4.2.2 Application des contrôles 77
4.3 Sommaire des responsabilités 79
4.3.1 Transition vers les nouveaux couloirs différentiels 79
4.3.2 Points centraux des nouveaux couloirs différentiels 80

5.0 Conclusion 81

Annexes

Tableau 1 83
Tableau 2 84

90-II Distribution des subventions de fonctionnement accordées par le gouvernement aux universités en 1990-1991 85

1.0 Subventions non préétablies 86
1.1 Subventions de mission précise 86
1.1.1 Subventions de différenciation 86
1.1.2 Subventions pour le Nord de l'Ontario 86
1.1.2.1 Subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario 86
1.1.2.2 Subventions de mission pour le Nord de l'Ontario 87
1.1.3 Subventions au bilinguisme 88

1.1.4 Subventions extraordinaires 89
1.2 Subventions au titre des rajustements dans la prestations des programmes 90
1.3 Subventions pour frais généraux et d'infrastructure de la recherche 91

2.0 Autres subventions de fonctionnement 91
2.1 Dispense des frais pour les étudiants étrangers au cycle supérieur 91
2.2 Subventions à l'accessibilité des personnes handicappées 92

3.0 Subventions au titre des rajustements à la hausse des couloirs différentiels 92
3.1 Enveloppe d'accessibilité 93
3.2 Augmentation des subventions au titre des rajustements des couloirs différentiels et élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité 94

4.0 Enveloppe des subventions préétablies 96

90-III Dépenses admissibles et justification de l'emploi des fonds additionnels prévus pour les universités dans le budget de 1990 101

1.0 Introduction 101

2.0 Critères d'admissibilité des dépenses 101

3.0 Mécanismes de contrôle de l'emploi des fonds 102

90-IV Aide du gouvernement au système universitaire en 1991-1992 105

1.0 Aide au gouvernement 108

2.0 Relever le défi des années quatre-vingt-dix 112
2.1 Programme de renouveau pédagogique 114
2.1.1 Le défi qui se pose aux universités de l'Ontario 114
2.1.2 Relever le défi 117
2.2 Meilleure rentabilisation des locaux 127
2.3 Programme de renouvellement des éducateurs de l'Ontario 128

2.3.1 Renouvellement des éducateurs de l'Ontario : description générale du défi 129
2.3.2 Réaction du Conseil 133

3.0 Financement des frais généraux de recherche 140

4.0 Calcul du financement de base requis pour 1991-1992 . . 142
4.1 Objectifs du financement de base pour 1991-1992 142
4.2 Coût des besoins du financement de base pour 1991-1992 143
4.2.1 Base de 1990-1991 143
4.2.2 Augmentation du coût due à l'inflation 143
4.2.3 Augmentation du coût de maintien du niveau des services actuels 145
4.2.4 Coût total des objectifs du financement de base 145
4.2.5 Estimation de l'aide gouvernementale nécessaire pour atteindre les objectifs du financement de base 146
4.3 Renouvellement cyclique et entretien échelonné des installations 147
4.4 Augmentation du coût du bilinguisme 150

5.0 Conclusion 151

Annexe

A Calcul révisé du manque à gagner pour 1990-1991 156

B Base pour 1990-1991 159

90-V Distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés en arts et en sciences 163

1.0 Introduction 163

2.0 Historique 163

3.0 Approche du conseil 166

4.0 Première étape 166

5.0 Deuxième étape 172
5.1 Première option : directives d'établissement plus rigoureuses 173

5.2 Deuxième option : système de pondération particulier à l'établissement pour toutes les années d'études, basé sur les précédents de l'établissement quant aux proportions des diplômes décernés aux étudiants des programmes spécialisés et des programmes généraux . . 175

5.3 Troisième option : établissement d'un système de pondération basé sur l'année d'études et, ce faisant, élimination complète de la distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés . . . 175

6.0 Principes 176

7.0 Recommandations 177

8.0 Contrôle 180

Annexe

A Directives suggérées régissant les déclarations des étudiants sur les programmes 183

90-VII Subvention extraordinaire pour le collège Algoma en 1990-1991 227

1.0 Introduction 227

2.0 Révision 229

3.0 Méthodologie et résultats 229

4.0 Conclusion 230

Annexe

A Méthodologie employée pour évaluer le montant de la subvention extraordinaire nécessaire 232

90-VIII Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1991-1992 241

1.0 Introduction 241

2.0 Montant des bourses 241

3.0 Nombre de bourses générales 243

4.0 Bourses orientées pour les étudiants de doctorat 245

5.0 Bourses pour les étudiants détenteurs d'un visa 250

6.0 Introduction 251

90-X Examen du financement des programmes et de la révision de l'appellation des grades offerts par l'Institut polytechnique Ryerson 291

1.0 Introduction 291

2.0 Examen des programmes de l'institut polytechnique Ryerson en vue de déterminer s'ils continuent de remplir les conditions requises pour leur financement 292

Résultats du processus d'examen des programmes conformément au mémoire consultatif 84-V :

2.1 Programme d'administration des affaires menant au Baccalauréat en administration des affaires (BAA) 292
2.2 Programme menant au Baccalauréat en technologie (Informatique appliquée) (BTech) 297
2.3 Programme menant au Baccalauréat en technologie (Génie électrique) (BTech) 302
2.4 Programme menant au Baccalauréat en arts appliqués (Mode) (BAA) 309
2.5 Programme menant au Baccalauréat en arts appliqués (Journalisme) (BAA) 313
2.6 Programme menant au Baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire) (BTech) 320
2.7 Programme menant au Diplôme en technologie appliquée à l'architecture paysagiste 326
2.8 Programme menant au Diplôme en technologie appliquée à la métallurgie 331

Annexes

A Demande d'autorisation d'offrir un grade sous l'appellation Baccalauréat en service social 334

B Demande d'autorisation d'offrir un grade sous l'appellation Baccalauréat en génie, option génie électrique 338

90-XI Distribution des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes en 1990-1991 et 1991-1992 347

1.0 Contexte 347

2.0 Paramètres établis pour la répartition des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et 1991-1992 350
2.1 Priorités pour des activités admissibles 350
2.2 Objectifs permanents de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes 352
2.3 Dépenses admissibles 353
2.4 Fonds disponibles pour la répartition 353
2.5 Révision 354

3.0 Étude des propositions d'ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et de 1991-1992 357

4.0 Recommandations 359
4.1 Propositions recommandées pour 1990-1991 359
4.2 Propositions recommandées pour 1991-1992 359
4.3 Description générale des propositions recommandées .. 361

5.0 Conclusion 362

Annexes

A Enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 374

B Enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992 394

90-XII Financement des programmes d'études supérieures 1991-1992 413

1.0 Introduction 413

2.0 Nouveaux programmes 413

3.0 Recommandations 415

4.0 Programmes d'études supérieures existants 420

Annexes

A Diplôme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire, Université de Guelph 421

B Doctorat en relations familiales et développement humain (Ph.D.) Université de Guelph 427

C Doctorat en psychologie appliquée du développement et en psychologie sociale appliquée, Université de Guelph 432

D Doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle (Ph.D.) Université de Guelph 438

E Maîtrise et doctorat en pharmacologie (M.Sc. et Ph.D.), Université d'Ottawa 444

F Doctorat en ordinatique (Ph.D.), programme commun, Université d'Ottawa et Université Carleton 450

G Doctorat en comptabilité Université de Waterloo 456

H Doctorat en littérature anglaise, rhétorique et rédaction professionnelle Université de Waterloo 461

I Doctorat en sciences de la santé Université de Waterloo 466

J Maîtrise en théorie et critique Université Western Ontario 471

K Maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale (M.P.A.) Université Western Ontario 476

L Maîtrise et doctorat en sciences neurologiques (M.Sc. et Ph.D.), Université Western Ontario 480

M Doctorat en sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé Université Western Ontario 485

N Doctorat en sociologie, domaine des classes sociales et du changement d'ordre social dans le Ph.D., Université Western Ontario 490

O Maîtrise en administration des affaires interr ationales (M.B.A. Intl) Université York 494

P Maîtrise en traduction (M.A.) Université York 499

Q Doctorat en science économique (Ph.D.) Université York 504

R Doctorat en anthropologie sociale (Ph.D.) Université York 509

90-XIII Financement des nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels en 1991-1992 514

1.0 Introduction 514

2.0 Recommandations 515

Annexes

A Études en santé (B.A. général et spécialisé) Université Brock 521

B Linguistique appliquée (B.A. général et spécialisé), Université Brock 527

C Baccalauréat en service social (B.Serv.Soc.)
Université Carleton 534

D Majeure en agronomie (B.Sc.Agr.)
Université de Guelph 539

E Sciences de l'alimentation et de l'industrie laitière (B.Sc. spécialisé)
Université de Guelph 543

F Beaux-arts (BFA spécialisé)
Université Lakehead 547

G Musique (B.Mus. spécialisé)
Université Lakehead 549

H Pharmacie (B.Sc.), Université Laurentienne 552

I Génie civil et société (B.Eng.Soc.)
Université McMaster 555

J Études japonaises (B.A. spécialisé et combiné), Université McMaster 558

K Sciences de l'activité physique (B.Sc.)
Université d'Ottawa 560

L Pharmacie (B.Sc.), Université d'Ottawa 565

M Musique (B.A. et B.A. spécialisé)
Université Western Ontario 576

N Biologie des Grands Lacs (B.Sc. spécialisé)
Université de Windsor 578

O Études environnementales (BES spécialisé)
Université York 583

Audiences publiques 1990-1991 du COAU 589

Recommandations du COAU et décisions du gouvernement en 1990-1991 593

Mémoire consultatif 90-XI 605

ADDENDUM

MÉMOIRE CONSULTATIF 90-VI

Une recommandation de politique concernant les établissements libres habilités à décerner des grades laïques en Ontario

(pages 185 à 226 inclusivement)

et

MÉMOIRE CONSULTATIF 90-IX

Programmes d'accès

(pages 253 à 289 inclusivement)

n'ont reçu aucune réponse du Ministre et n'ont donc pas été inclus

Sommaire: Lettre de couverture

Ontario
Council on
University
Affairs

7th Floor
700 Bay Street
Toronto, Ontario
M5G 1Z6
(416)965-5233

Conseil
Ontarien
des Affaires
Universitaires

700, rue Bay
7e étage
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6
(416)965-5233

Le 26 novembre 1991

L'honorable Richard Allen
Ministre des Collèges et Universités
Édifice Mowat, 6e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le dix-septième rapport annuel du Conseil ontarien des affaires universitaires, portant sur la période du 1er mars 1990 au 28 février 1991.

Chaque année, le Conseil communique au ministre ses recommandations sur le financement global du système universitaire et la répartition des subventions entre les universités. De temps à autre, le Conseil est également appelé à prodiguer des conseils au sujet des changements apportés aux mesures de financement du système ou des établissements individuels. Le Conseil est également chargé de prodiguer des conseils au gouvernement au sujet de l'admissibilité des nouveaux programmes d'études des 1er, 2e et 3e cycles au financement. En outre, le Conseil prodigue des conseils au gouvernement au sujet des questions de politiques générales. Enfin, dans le cadre de son mandat, le Conseil ontarien des affaires universitaires a un certain rôle sur le plan de l'éducation du public. Il est autorisé à tenir des audiences publiques et à publier des documents de discussion dans le but de favoriser les discussions publiques sur les questions importantes touchant l'enseignement universitaire.

Les mémoires consultatifs qui sont inclus dans le présent rapport annuel montrent comment le Conseil a su assumer ses responsabilités. Cette année, un processus de négociation de l'effectif et de rajustement des subventions destiné à mieux planifier l'avenir des établissements et les priorités gouvernementales a été achevé lorsque le mémoire consultatif 90-1 a

.../2

été approuvé. Des lignes directrices plus précises pour distinguer les programmes généraux et les programmes spécialisés aux fins de financement ont été proposées et acceptées dans le mémoire consultatif 90-V. Le Conseil a également entrepris un nouveau cycle de révision de l'appellation des grades offerts par l'Institut polytechnique Ryerson pour faire en sorte qu'ils demeurent actuels et pertinents, conformément aux politiques publiques établies depuis longue date. Ce sont là les questions sur lesquelles le Conseil a dû se pencher, en plus de préparer les mémoires consultatifs sur l'aide du gouvernement au système universitaire, le Régime de bourses d'études supérieures et l'approbation des programmes.

En cette période de récession majeure, le gouvernement n'a pas accepté les propos du Conseil au sujet des ajustements dans la prestation des programmes. En effet, l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes a été éliminée au cours de l'une des nombreuses mesures de réduction des dépenses qui ont eu lieu pendant l'année. Deux autres mémoires consultatifs, celui sur la délivrance des grades et celui sur les programmes d'accès font toujours l'objet d'une étude et n'ont donc pas été inclus dans ce rapport.

Pendant l'année, le Conseil a publié deux documents s'inspirant en partie des faits présentés au cours de ses audiences publiques avec les établissements et les organismes connexes. L'un de ces documents, intitulé Demeurer au passé dans le futur, se penche sur les conséquences de poursuivre les politiques actuelles en matière de subventions de fonctionnement aux universités ontariennes. Le second document, intitulé Retraite et Recrutement, examine les difficultés de la planification des ressources humaines des universités ontariennes en cette période de restrictions budgétaires. On peut obtenir ces deux documents, en français et en anglais, en écrivant directement au Conseil ontarien des affaires universitaires.

Le président,

H. V. Nelles

Membres et agents du Conseil ontarien des affaires universitaires, 1990-1991

Dr. Hashim Ahmed
(1992) Mississauga

Liliane Beauchamp
(1992) Sudbury

Jean-Michel Beillard
(1990) Ottawa

William Broadhurst
(1992) Toronto

Frank DeMarco
(1990) Windsor

Harry Eastman
(1990) Toronto

Suzanne Fortier
(1993) Kingston

Julie Gagnon-Gravelle
(1992) Ottawa

Peter George
(1993) Dundas

Colin Graham
(1993) Toronto

Evelyn Ruth Ham
(1992) Sudbury

Merrijoy Kelner
(1992) Toronto

Harriet Lyons
(1993) Waterloo

Susan McCartney
(1991) Thunder Bay

Lorna Jean Moses
(1992) Toronto

Henry (Viv) Nelles
(Mai 1992) Toronto
Président

Wendy Rinella
(1992) Kingston

Norman Sheffe
(1992) St. Catharines

Rodger Cummins
Conseiller principal
aux politiques

Sheila Lucas
Adjointe administrative

Diana Royce
Agente de recherche

Marny Scully
Adjointe à la recherche

Kathryn Shaver
Agente de recherche

Paul Stenton
Chef de service, Recherche
et analyse des politiques

Anna Uppal
Agente de recherche

(L'année indiquée en parenthèses sous le nom du membre du Conseil signifie l'expiration de leur terme, soit le dernier jour de février)

Membres et agents du Comité consultatif sur les programmes d'enseignements 1990-1991

Trudy Bunting
(le 31 décembre 1992) Kitchener

*Joan Gilchrist
(le 31 mars 1992) Komoka

Professeur Jean-Louis Major
(le 30 septembre 1993) Prescott

Fernand Ouellet
(le 31 septembre 1990) Toronto

Spruce Riordon
(le 31 mars 1992) Nepean
Président, à compter du 1er janvier 1990

*Ann Saddlemyer
(le 31 mars 1992) Oakville

Denis Shaw
(le 31 mars 1992) Hamilton

Alden H. Warner
(le 31 mars 1992) Windsor

** démissionné en juin 1991, soit avant l'expiration de leur terme*

Introduction

Introduction

Le dix-septième rapport annuel du Conseil ontarien des affaires universitaires couvre la période allant du 1er mars 1990 au 28 février 1991 et contient tous les mémoires consultatifs ayant eu lieu durant cette période. Le rapport contient aussi une liste des audiences publiques données par le Conseil dans l'année couverte ainsi que la décision du gouvernement face aux recommandations de ce dernier.

Mémoires consultatifs du Conseil

90-I Révision des points centraux des couloirs différentiels de l'enveloppe des subventions préétablies aux universités par suite de la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990

1.0 Introduction

Dans le présent mémoire, le Conseil donne son avis sur l'évolution future des points centraux des couloirs différentiels de l'enveloppe des subventions préétablies aux universités, ou unités de revenu de base (URB de base). Ces nouveaux points centraux détermineront en définitive la part des subventions préétablies allouée aux divers établissements pour la période 1990-1991 à 1995-1996 et au-delà. Les recommandations présentées ici dans le contexte des priorités gouvernementales sont le résultat d'un processus inédit de négociations intenses pendant huit mois avec les universités ontariennes.

Cette façon de procéder au rajustement de leurs couloirs différentiels a été pour les universités une expérience inédite, dont les avantages dépassent une simple répartition des URB. Les universités ont ainsi appris à mieux se connaître et pourront planifier leur avenir en connaissant bien les intentions des autres établissements. De la même façon, le gouvernement sait beaucoup mieux comment l'ensemble du réseau et les établissements qui le composent peuvent répondre à l'évolution des besoins de la société.

1.1 Contexte de l'avis du Conseil

Le 20 avril 1988, la ministre des Collèges et Universités sollicitait l'avis du Conseil sur «une nouvelle formule de financement pour l'exercice 1990-1991 et les années ultérieures». Elle demandait notamment :

> ... que le Conseil, après avoir consulté tous les intervenants du milieu universitaire, me donne des avis sur une nouvelle formule de financement pour l'exercice 1990-1991, qui tienne compte de l'augmentation de l'effectif de 1989-1990 et des années précédentes et qui favorise une approche coordonnée et planifiée à l'augmentation future de l'effectif.[1]

1. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. Paul Fox, 20 avril 1988.

En répondant à la ministre dans son Mémoire consultatif 89-II, le Conseil recommandait ce qui suit :

- que les couloirs différentiels soient modifiés pour assumer les augmentations permanentes de l'effectif;

- que la rétention des étudiants, compte tenu des taux actuels d'inscriptions, soit financée selon le revenu moyen;

- que l'enveloppe d'accessibilité de 84 000 000 $ soit graduellement éliminée sur une période de trois ans, et que les fonds ainsi libérés soient intégrés au financement de la rétention pour financer les rajustements à la hausse des couloirs différentiels;

- qu'un montant de 91 100 000 $ en subventions de fonctionnement supplémentaires soit fourni sur une période de six ans pour assumer les coûts liés à l'augmentation prévue de 19 500 unités de revenu de base (URB);

- que les changements aux couloirs différentiels soient planifiés par les établissements, négociés dans le cadre d'une série d'échanges multilatéraux avec le Conseil sur une période de 7 à 10 mois, et recommandés à la ministre;

- que la transition vers les nouveaux couloirs différentiels approuvés soit financée selon une moyenne mobile de cinq ans jusqu'à ce que le point central des nouveaux couloirs différentiels soit atteint;

- que soient prévus des couloirs différentiels pour les programmes stratégiques, afin d'assurer une adaptation rapide aux priorités définies par le gouvernement de concert avec le Conseil et les établissements;

- qu'une fois les nouveaux couloirs différentiels établis, des dispositions compatibles soient prises pour les augmentations ou les diminutions de l'effectif.[2]

Le 15 juin 1989, la ministre des Collèges et Universités annonçait que le gouvernement avait accepté l'avis du Conseil sur le financement de l'augmentation de l'effectif, et que la formule modifiée des subventions de fonctionnement proposée

---

2. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-II, p. 1.

par le Conseil serait mise en oeuvre conformément à ses recommandations au cours de l'exercice 1990-1991. Elle invitait le Conseil à amorcer le plus rapidement possible le processus de négociation des couloirs différentiels décrit dans le mémoire consultatif.[3]

2.0 Processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990

2.1 Aperçu

Le processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990 a respecté l'approche recommandée dans le Mémoire consultatif 89-II et acceptée par la ministre des Collèges et Universités le 15 juin 1989.

L'échéancier de négociation prévoyait quatre rondes :

Ronde 1 - Demande de propositions de changements aux couloirs différentiels (8 août - 20 octobre 1989)

Ronde 2 - Communication des propositions et observations (23 octobre - 30 novembre 1989)

Ronde 3 - Modification à la baisse des propositions (1er décembre 1989 - 31 janvier 1990)

Ronde 4 - Détermination finale des couloirs différentiels (février - mars 1990)

Le 8 août 1989, le Conseil amorçait le processus de négociation en publiant un guide détaillé[4] invitant les établissements à présenter leurs plans visant à assumer les augmentations permanentes de leur effectif. À partir des priorités indiquées dans ce guide, les établissements ont élaboré leurs propositions au cours de la Ronde 1 et les ont présentées au Conseil le 20 octobre 1989. Ils demandaient près de deux fois plus de URB que le nombre disponible. Selon les procédures convenues dès le début, les propositions présentées lors de la Ronde 1 devaient fixer les limites maximales des couloirs différentiels, qui ne pouvaient qu'être réduites lors des rondes ultérieures.

Les propositions de tous les établissements furent communiquées à l'ensemble du réseau pour favoriser le partage de l'information prévu à la Ronde 2. Les établissements furent invités à présenter avant le 20 novembre 1989 leurs observations sur les propositions des autres et à signaler les conflits ou

---

3. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, 15 juin 1989.

4. Conseil ontarien des affaires universitaires, 1989-90 Ontario Universities Formula Operating Grants Corridor Negotiation Procedures, 8 août 1989.

incompatibilités possibles. Grâce à ces observations, le comité de financement du Conseil a pu offrir un avis éclairé à l'ensemble du réseau sur les incidences générales des propositions des établissements. Le Conseil a également envoyé des lettres à chaque établissement pour lui faire connaître ses observations sur ces plans.[5]

Les propositions révisées au cours de la Ronde 3 furent présentées le 31 janvier 1990. Tout en étant inférieures à celles de la Ronde 1 (65 939 URB), elles dépassaient quand même de beaucoup les URB disponibles, obligeant ainsi le Conseil à appliquer des critères décisionnels plus rigoureux lors de la Ronde 4 pour harmoniser les changements demandés aux couloirs différentiels avec les URB disponibles dans les délais fixés.

La négociation des couloirs différentiels en 1989-1990 a eu finalement pour effet de réduire les rajustements souhaités par les établissements, les faisant passer de 84 700 à 45 600 URB. Les principes et méthodes qui ont guidé le Conseil pendant cette période de huit mois au cours de laquelle il a cherché à concilier le redressement souhaité par les établissements et les URB disponibles sont analysés ci-après.

2.2 Équilibre entre la planification, la coordination, la responsabilité et la souplesse

Dès le début du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990, le Conseil a réfléchi sur les questions d'orientation plus générale en cause, dont la plus importante concernait le degré d'intervention envisagée par le Conseil ou le gouvernement dans les décisions sur l'augmentation de l'effectif et la composition des programmes des établissements. Deux situations extrêmes pouvaient être envisagées : une planification très centralisée de la part du Conseil et du gouvernement, et une concurrence débridée entre les établissements au plan de l'effectif, sans aucune détermination des priorités et en laissant à des formules arithmétiques le soin de déterminer les URB des établissements. Le Tableau 1 illustre trois degrés possibles d'intervention et leurs incidences respectives sur l'équilibre entre la planification, la coordination, la responsabilité et la souplesse.

Comme il l'indiquait dans son Mémoire consultatif 89-II, le Conseil a recherché une voie moyenne :

> ... Plusieurs facteurs ont été pris en compte dans l'examen de cette question, y compris le lieu approprié de planification des changements et la faisabilité de mener des négociations de front, compte tenu de la disponibilité des membres du Conseil et de son personnel limité. Le Conseil a décidé que son rôle n'était pas d'être le centre de

5. Conseil ontarien des affaires universitaires, Compendium of Council Comments in Round 2 of Corridor Negotiations, 1989-90, 30 novembre 1989.

planification, mais plutôt de coordonner les changements pour que les résultats des choix faits par chaque établissement soient compatibles, tant du point de vue du système universitaire que de celui de la politique publique...

... Le Conseil interviendra dans les situations suivantes :

i) les plans d'un établissement ne sont pas conformes aux objectifs et aux besoins du système;

ii) les plans d'un établissement ne sont pas conformes aux activités et aux plans des autres établissements;

iii) compte tenu des fonds disponibles, la somme des changements aux couloirs différentiels de chaque établissement ne peut être financée au taux de la formule base RFB/base URB moyenne.[6]

Tableau 1

Incidences du degré d'intervention sur la planification, la coordination, la responsabilité et la souplesse

	Planification	Coordination	Responsabilité	Souplesse
Intervention forte	COAU Gouvernement	COAU Gouvernement	Niveau strict/Programmes	Aucune - les changements au plan doivent être approuvée
Intervention moyenne	Établissement	COAU	Programmes regroupés - 1er cycle - 2e et 3e cycles - Programmes prioritaires - Programmes conflictuels	Partielle - droit de regard sur les programmes prioritaires et conflictuels
Intervention	Établissement	Formules	Nombre total des URB financés sans égard au programme	Totale - aucune priorité

6. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-II, pp. 40-41.

Ce rôle de coordination correspond bien à la position du gouvernement, qui estime que la nouvelle formule de financement doit favoriser «une approche coordonnée et planifiée à l'augmentation future de l'effectif».[7] Il tient compte également du fait que le Conseil n'a ni les ressources ni le mandat de jouer un rôle de planification centrale. S'il le faisait, il romprait avec l'histoire et les traditions de l'enseignement universitaire en Ontario. Le Conseil a donc cherché à jouer non pas un rôle de planification pour l'ensemble du réseau, mais de coordination des plans des établissements. C'est là une distinction subtile, mais importante.

L'équilibre recherché par le Conseil entre les facteurs définis au Tableau 1 peut être résumé comme suit :

i) **Planification**

La planification relève des établissements, qui sont responsables de l'élaboration de leurs plans et assument la responsabilité d'atteindre leurs objectifs, ainsi que les conséquences qui en découlent s'ils ne les atteignent pas. Ces plans doivent cependant être élaborés dans le cadre des priorités générales et des paramètres définis par le Conseil.

ii) **Coordination**

Le Conseil assume la coordination des plans des établissements et les responsabilités suivantes :

- faire connaître les objectifs, les priorités et les paramètres acceptés par le gouvernement pour l'ensemble du réseau;

- coordonner la diffusion de l'information sur le processus de négociation des couloirs différentiels et favoriser les échanges entre les établissements sur leurs plans respectifs;

- signaler les éléments incompatibles et conflictuels dans les plans des établissements;

- après avoir laissé aux établissements le soin de régler les éléments incompatibles et conflictuels, réduire l'effectif prévu en fonction des ressources disponibles, de préférence en négociant des modifications aux plans des établissements, et présenter des recommandations sur le règlement final des problèmes.

---

7. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. Paul Fox, 20 avril 1988.

iii) **Responsabilité**

Des mesures doivent permettre de s'assurer que les plans des établissements sont valables et permettront de répondre aux attentes du Conseil et du gouvernement, compte tenu d'une marge d'erreur raisonnable. Les priorités définies et le règlement des situations conflictuelles doivent faire l'objet de mesures de contrôle.

iv) **Souplesse**

Une certaine souplesse doit permettre aux établissements d'adopter leur propre rythme dans l'application des priorités définies par le Conseil ou le gouvernement et la réalisation des plans concernant l'augmentation de l'effectif au cours des années ultérieures. Le Conseil tient avant tout à ce que les résultats obtenus dans l'ensemble du réseau respectent les priorités générales. Il n'est pas nécessaire que les plans de chaque établissement soient une reproduction des priorités de l'ensemble du réseau. Par ailleurs, si l'évolution des besoins du réseau ne permet pas aux établissements d'atteindre l'effectif prévu dans les programmes prioritaires, les mesures de contrôle doivent leur donner la souplesse nécessaire pour élargir leur effectif dans d'autres domaines.

Pendant tout le processus de négociation, deux problèmes ont fini par accroître le degré d'intervention du Conseil dans son rôle de coordonnateur et réduire la souplesse en regard des priorités gouvernementales. En premier lieu, l'ensemble des demandes dépassait de beaucoup les URB disponibles. En deuxième lieu, le nombre des URB disponibles pour financer la croissance n'était pas suffisant pour réaliser pleinement les priorités et objectifs définis par le gouvernement. Le Conseil a donc dû faire des compromis entre les priorités et réduire les demandes des établissements pour que les URB à allouer correspondent aux ressources disponibles. En conséquence, il n'a pu allouer un grand nombre des URB à des objectifs non conformes aux priorités. Il avait espéré qu'après deux rondes de négociation, il ne resterait plus que des conflits mineurs d'ordre régional ou concernant les programmes, que des échanges bilatéraux permettraient de régler. Malheureusement, l'ampleur excessive des demandes dans presque toutes les catégories a empêché le Conseil de négocier directement avec les établissements la réduction des couloirs différentiels qu'ils souhaitaient et de concilier les objectifs des divers établissements.

2.3 Considérations générales

2.3.1 Objectifs de la négociation des couloirs différentiels

Les objectifs visés par le Conseil lors de la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990 étaient les suivants :

- favoriser une augmentation de l'effectif de façon coordonnée et planifiée;

- assurer un financement satisfaisant de l'effectif additionnel de façon à éviter qu'aucun montant ne soit réalloué au titre de l'enveloppe d'accessibilité;

- faire en sorte que l'enveloppe des subventions préétablies soit coordonnée avec les autres enveloppes de financement pour assurer aux établissements un financement stable;

- limiter les incidences négatives que pourraient avoir sur le financement des établissements les mesures prises par d'autres établissements;

- favoriser l'essor dans les disciplines et les secteurs où il importe de préparer des diplômés, c'est-à-dire répondre aux besoins des politiques publiques, de l'évolution sociale et économique et du réseau universitaire en cette matière;

- équilibrer les priorités concurrentielles ou les besoins du réseau avec la capacité des établissements;

- tenir compte des facteurs qualitatifs dans les calculs, en plus des facteurs quantitatifs;

- assurer un équilibre satisfaisant entre l'autonomie des établissements, l'intérêt public et les besoins du réseau.

2.3.2 Priorités de la négociation des couloirs différentiels

Un certain nombre de priorités générales ont été définies au cours des consultations du printemps et de l'été 1989. Dans sa lettre du 15 juin 1989, la ministre des Collèges et Universités définissait ainsi l'une des priorités gouvernementales dans la négociation des couloirs différentiels :

> Compte tenu de l'acceptation de l'avis du Conseil par le gouvernement et de l'engagement du financement indiqué ci-dessus, j'espère que les établissements réagiront de façon positive aux demandes d'admission en première année en 1989, de façon à maintenir le niveau élevé d'admission en première année atteint en 1988.[8]

Le 31 juillet 1989, la ministre réitérait cette position en ajoutant qu'elle estimait

8. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, 15 juin 1989.

également qu'il était important que le Conseil et les établissements prennent en compte les autres priorités gouvernementales dans l'augmentation de l'effectif en fonction des nouveaux niveaux de base.[9] La ministre entérinait les priorités suivantes pour l'ensemble du réseau :

i) maintien des niveaux de 1988-1989 pour l'admission en première année (dans toute la mesure du possible, surtout pour les candidats des écoles secondaires à temps plein);

ii) augmentation de l'effectif Sciences et Génie (aux 1er, 2e et 3e cycles);

iii) augmentation de l'effectif Sciences de la santé en soins infirmiers, ergothérapie et physiothérapie, médecine de réadaptation, orthophonie et audiologie;

iv) augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement;

v) augmentation de l'effectif aux 2e et 3e cycles pour le renouvellement du corps professoral;

vi) augmentation des programmes de langue française.[10]

La ministre poursuivait ainsi :

> Comme le Conseil, j'estime que ces augmentations devraient être négociées en tenant compte particulièrement du fait que certains établissements pourraient être vulnérables aux mesures prises par d'autres dans certains programmes spécialisés.[11]

Le Tableau 2 présente, par ordre d'importance, les priorités générales adoptées par le Conseil pour le processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990. Tel qu'indiqué dans le Mémoire consultatif 89-II, l'augmentation des URB qui seront financées par les rajustements aux couloirs différentiels est fondée sur l'hypothèse d'un taux d'inscription et de rétention constant au 1er cycle et d'un taux d'effectif constant aux 2e et 3e cycles. En raison des fonds disponibles, il fallait

---

9. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, 31 juillet 1989.

10. Ibid.

11. Ibid.

donc faire des compromis entre certaines des priorités. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le maintien des admissions en première année et l'élargissement des programmes sans admission directe. Si une importance plus grande est accordée à l'élargissement de programmes précis et lourds sans admission directe, cela aura nécessairement pour effet de réduire la capacité des établissements de maintenir leur taux d'admission en première année.

En regard de certaines des priorités définies, il est évident qu'il n'était pas possible d'assumer tous les besoins d'expansion par le biais des rajustements aux couloirs différentiels. Ces demandes sont trop importantes eu égard aux URB disponibles. Il faudra trouver des fonds additionnels par le biais des rajustements aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques, des rajustements à la prestation des programmes et d'autres sources pour financer, notamment, l'élargissement des programmes de langue française, la formation à l'enseignement et le renouvellement du corps professoral des collèges et des universités, ainsi que toute augmentation de l'effectif au-delà des niveaux de 1989-1990.

Tableau 2

Priorités de l'ensemble du réseau
pour la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990

---

1) Maintien du niveau 1988-1989 d'inscriptions en 1re année (niveau des URB) à temps plein)
2) Augmentation de l'effectif Sciences et génie
3) Augmentation de l'effectif Sciences de la santé en fonction des besoins de la société :
   - orthophonie et audiologie
   - ergothérapie et physiothérapie
   - soins infirmiers
4) Augmentation de l'effectif Formation des enseignants
5) Augmentation de l'effectif aux 2e et 3e cycles au titre du renouvellement du corps professoral
6) Augmentation des programmes de langue française
7) Maintien de la capacité d'admission des établissements

2.3.3 Paramètres généraux

En vue d'aider les établissements à déterminer les rajustements appropriés aux couloirs différentiels, le Conseil a amorcé le processus de négociation en définissant un certain nombre de paramètres généraux permettant d'établir les limites de la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990.

I) Les fonds disponibles

En plus d'un montant de 84 000 000 $ au titre de l'enveloppe d'accessibilité, 95 800 000 $ ont été prévus pour les rajustements aux couloirs différentiels. La ministre a annoncé, le 15 juin 1989, que 46 700 000 $ étaient engagés pour l'année 1990-1991. Elle a ajouté que les fonds correspondant aux cinq années ultérieures seraient déterminés dans le cadre du Mémoire consultatif 89-II, qui prévoit que les fonds requis atteindront 91 000 000 $, ce qui comprend le montant susmentionné de 46 700 000 $. Le 29 novembre 1989, le ministre annonçait qu'un montant additionnel de 4 700 000 $, qui s'ajouterait au financement de base, serait disponible pour financer les rajustements aux couloirs différentiels en 1990-1991, portant ainsi le montant total de cette année-là à 51 400 000 $ (voir la colonne «Augmentation annuelle des subventions de fonctionnement» du Tableau 3), et le montant total pour l'ensemble de la période à 179 800 000 $.[12]

Le Conseil a été informé que le gouvernement a accepté son avis sur le financement additionnel des rajustements aux couloirs différentiels sur la base des fonds indiqués dans son Mémoire consultatif 89-II. Les montants alloués recommandés sont conformes aux fonds additionnels indiqués au Tableau 3.

II) La valeur des URB

Dans son Mémoire consultatif 89-II, le Conseil établissait l'importance des subventions requises en 1990-1991 et au-delà à partir d'une valeur unitaire par URB de 4 708,60 $, soit le niveau alors prévu de la formule moyenne base RFB/base URB en 1989-1990. Il estimait alors, tout comme aujourd'hui, que la valeur des URB aux fins des rajustements aux couloirs différentiels doit être maintenue au niveau de 100 % de la valeur de la base URB. C'était là un principe fondamental exposé dans le Mémoire consultatif 89-II, qui recommandait également que la valeur unitaire des URB aux fins des rajustements aux couloirs différentiels soit indexée chaque année pour être toujours égale à la valeur moyenne des URB de base.

Au cours du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990, la valeur révisée des URB de base utilisée alors par le Conseil pour établir le nombre des URB à financer et à répartir était de 4 721,57 $. Les subventions de fonctionnement prévues pour les URB additionnelles en 1990-1991 ne sont pas

---

12. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, 29 novembre 1989.

Tableau 3

Subventions de fonctionnement prévues pour la négociation des couloirs différentiels 1990-1991 à 1995-1996

(en millions de dollars)

	Financement par l'enveloppe d'accessibilité	Élimination graduelle de l'enveloppe d'accessibilité	Subventions de fonctionnement supplémentaires	Subventions totales de fonctionnement pour financer les rajustements aux couloirs différentiels	Augmentation annuelle des subventions de fonctionnement
1989-1990	84,0			84,0	
1990-1991	65,8	18,2	51,4	135,4	
1991-1992	47,6	36,4	66,9	150,9	15,5
1992-1993	18,7	65,3	78,0	162,0	11,1
1993-1994	0,0	84,0	86,0	170,0	8,0
1994-1995	0,0	84,0	88,4	172,4	2,4
1995-1996	0,0	84,0	95,8	179,8	7,4

Remarque : Données non indexées.

indexées en dollars de 1990-1991 en vue d'accroître la partie des subventions qui entre dans le calcul de la valeur des URB au titre de l'effectif des couloirs différentiels. La partie des frais préétablis a été augmentée de 8 % pour l'année 1990-1991, en raison de la non-indexation des subventions de fonctionnement aux fins des rajustements aux couloirs différentiels, mais la valeur des URB sera inférieure à la valeur de référence prévue par le Conseil, soit la valeur moyenne des URB de base. De l'avis du Conseil, les URB au titre des rajustements aux couloirs différentiels pourraient être financées en dollars de 1990-1991 au taux moyen de 4 784 $, la base RFB/base URB étant de 4 951 $.[13]

En vue de remédier à l'insuffisance de la valeur des URB découlant du financement actuel, le Conseil recommande que des fonds suffisants soient prévus au cours de la période de six ans des rajustements aux couloirs différentiels, de façon à financer les niveaux des URB définis au Tableau 4 à la valeur moyenne de la base URB de l'année précédente, majorée de l'augmentation des frais préétablis de l'année en cours (pour la partie des frais préétablis qui entrent dans la valeur des URB). De cette façon, les URB auront toute leur valeur un an après que tous les nouveaux couloirs différentiels auront été atteints.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-1
AUGMENTATION DE LA VALEUR UNITAIRE DES URB AU TITRE DES RAJUSTEMENTS AUX COULOIRS DIFFÉRENTIELS

QUE la valeur des URB aux fins des URB additionnelles au-delà du niveau actuel des URB de base soit établie conformément aux principes exposés dans le présent mémoire.

iii) Le nombre des URB à financer

Le nombre des URB à financer dépend des subventions disponibles, des frais préétablis prévus et de la valeur unitaire des URB. De l'avis du Conseil, le nombre total des URB à financer au titre des rajustements aux couloirs différentiels devrait être celui indiqué au Tableau 4. Cette estimation est fondée sur les fonds indiqués au Tableau 3, une valeur unitaire de 4 721,57 $ par URB et des frais préétablis moyens par URB de 778,68 $.

Tel qu'indiqué précédemment, le nombre actuel des URB est insuffisant en regard des priorités du gouvernement et du Conseil. Les fonds et les URB

13. À noter que la valeur des URB définies et le nombre des URB pouvant être financées à même les subventions disponibles reposent sur une estimation fondée sur les frais préétablis prévus par les établissements. La justesse de ces prévisions est fonction des inscriptions au cours des années ultérieures, et rien ne garantit qu'elles coïncideront avec les estimations actuelles.

disponibles figurant au Tableau 4 étant en général déterminés en supposant un effectif constant au 1er cycle correspondant aux niveaux de 1988-1989 et le maintien de l'effectif aux 2e et 3e cycles, l'accroissement de l'effectif survenu à l'automne 1989 permettra aux établissements d'atteindre un peu plus rapidement le point central de leurs nouveaux couloirs différentiels. De l'avis du Conseil, il serait indiqué et souhaitable d'accélérer le flux des fonds disponibles pour les universités de façon à leur permettre d'être financées encore plus tôt selon le point central de leurs nouveaux couloirs différentiels.

Le conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-2
ACCÉLÉRATION DU FLUX DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLES AU TITRE DES RAJUSTEMENTS AUX COULOIRS DIFFÉRENTIELS

QUE le flux prévu des subventions de fonctionnement additionnelles accordées au titre des rajustements aux couloirs différentiels indiqués au Tableau 3 soit accéléré pour tenir compte des augmentations récentes de l'effectif et du taux de rétention ultérieur.

2.4 Critères décisionnels de répartition entre les établissements

Dès le début du processus de négociation, le Conseil a indiqué qu'il n'interviendrait dans la planification des établissements qu'avec beaucoup de réticence, et qu'il ne le ferait qu'en dernier ressort en vue d'harmoniser les plans des établissements. Mais en raison des demandes excessives présentées, il a dû faire des choix, au cours de la Ronde 4, entre les plans concurrentiels des établissements pour faire en sorte que l'expansion souhaitée respecte les paramètres généraux indiqués ci-dessus.

Au début du processus de négocation, le Conseil avait d'ailleurs prévu cette éventualité et fait connaître les critères d'harmonisation qu'il utiliserait. Ces critères, qui figurent au Tableau 5, portent sur le respect des objectifs, priorités et paramètres généraux, l'évaluation des plans des établissements, le règlement des conflits entre les établissements et l'évaluation de leur aptitude à atteindre l'effectif prévu.

Au début du processus, le Conseil avait aussi indiqué que des précisions ultérieures pourraient être apportées à ces critères pour mieux définir ces notions. Les établissements furent également informés qu'ils devaient tenir compte de ces critères dans l'élaboration de leurs plans concernant les rajustements à leurs couloirs différentiels, que la qualité des renseignements fournis en regard de ces critères influerait nécessairement sur les décisions à prendre, et que le Conseil n'avait ni les ressources ni le temps nécessaires pour procéder à un suivi important en cherchant à obtenir des éclaircissements.

Tableau 4

Augmentation prévue des URB aux fins des subventions de 1990-1991 à 1995-1996

(en millions de dollars)

	URB de l'enveloppe d'accessibilité	URB de la moyenne mobile	Nombre total des URB
1990-1991	19 600	17 460	37 120
1991-1992	14 500	26 150	40 650
1992-1993	6 100	36 480	42 580
1993-1994		43 430	43 430
1994-1995		43 950	43 950
1995-1996		45 600	45 600
Niveau des couloirs différentiels		45 600	45 600

Le Conseil a appliqué ces critères décisionnels en tenant compte des principes suivants :

1) Dans toutes les priorités sauf une, les URB disponibles étaient de beaucoup inférieures à la demande. Il fallait donc harmoniser leur répartition avec les URB disponibles dans le contexte des plans plus importants des établissements.

2) Le point central des nouveaux couloirs différentiels de chaque établissement a été défini comme étant la somme des URB qui lui étaient allouées pour chaque priorité.

3) En regard de chaque priorité, les décisions relatives à la répartition des URB disponibles étaient fondées sur les formules établies, l'évaluation des plans des établissements, ou sur ces deux critères à la fois.

4) L'optique retenue et les caractéristiques des formules ou des critères de jugement n'étaient pas les mêmes selon les priorités, et tenaient compte des objectifs de chaque priorité, du nombre des URB disponibles et des demandes des établissements, ainsi que de la pertinence des priorités eu égard à la répartition des URB selon les formules établies ou les critères de jugement.

Le processus décisionnel du Conseil a comporté trois phases distinctes : 1) l'élaboration et l'application pour chaque priorité d'une répartition fondée sur les formules établies, 2) l'élaboration et l'application des critères d'évaluation et 3) les corrections à apporter pour tenir compte des conflits et des circonstances exceptionnelles non prises en compte précédemment, et de la priorité 7 (maintien de la capacité des établissements).

Pour la plupart des priorités, le Conseil s'est servi d'une formule pour répartir un certain nombre des URB additionnelles disponibles. En procédant ainsi, il a pu accorder toute l'importance nécessaire aux incidences de l'accroissement récent des activités des établissements attribuable à l'enveloppe d'accessibilité, et du niveau relatif de l'ensemble des activités des établissements selon les priorités. Ainsi, le Conseil a également pu recourir de façon marginale à son jugement discrétionnaire dans la répartition des URB en fonction des critères d'évaluation. Les formules choisies et la proportion des URB à répartir en fonction de ces formules ont été déterminées selon les caractéristiques souhaitées pour chaque priorité. En d'autres termes, les formules choisies comportaient des caractéristiques reflétant le plus possible le contexte des priorités. Par exemple, la répartition traditionnelle des URB peut révéler des caractéristiques très particulières. Une répartition fondée sur le nombre total des URB dans une priorité (incluant la base actuelle des URB et les URB additionnelles) traduira toute les activités d'un établissement ou le nombre total de ses URB par rapport aux autres établissements. Par ailleurs, une répartition fondée sur l'augmentation des URB par rapport au nombre actuel des URB de base traduira l'évolution des activités au cours des dernières années, sans tenir compte du nombre des URB auxquelles s'ajoutent ces activités. Les formules suivantes ont été utilisées pour une ou plusieurs priorités : 1) répartition proportionnelle fondée sur le nombre des URB des dernières années (nombre total des URB dans une priorité); 2) répartition proportionnelle fondée sur l'augmentation des URB par rapport au nombre actuel des URB de base ou à un point analogue de comparaison (nombre total des URB dans une priorité, moins le nombre actuel des URB de base); 3) nombre des URB demandées par les établissements; et 4) une combinaison de ces formules.

Tableau 5

Critères décisionnels généraux pour la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990

Catégories	Critères de décision	Facteurs opérationnels
Mise en oeuvre des objectifs du réseau	Maintien des niveaux d'inscriptions de la première année pour favoriser l'accessibilité générale	- Le classement serait le suivant : 1. accessibilité générale existante -- rétention de l'effectif 2. nouvelle accessibilité générale -- inscriptions additionnelles - compromis avec l'effectif des programmes sans admission directe
	Augmentation de l'effectif de programmes précis	- détermination de l'importance de l'augmentation des URB requises dans chaque programme - détermination des établissements en fonction de leurs avantages selon les matières et de leur aptitude à attirer et garder l'effectif étudiant - compromis avec les niveaux d'inscription en première année pour les programmes sans admission directs
	Augmentation de l'effectif des 2e et 3e cycles	- détermination des matières pour lesquelles un manque de personnel enseignant est prévu - compromis pour l'effectif du 1er cycle
	L'augmentation de l'effectif ne nuira pas à la viabilité des couloirs différentiels d'un autre établissement	- évaluation des compromis entre les demandes des établissements présentées par les établissements et déterminées dans les données démographiques générales
Pertinence des plans de l'établissement	Conformité avec les buts, les objectifs et les avantages actuels de l'établissement	- confirmation des priorités de l'établissement, de ses avantages supplémentaires et de son orientation approprié - qualité des programmes
	Qualité de la planification, conformité avec les plans d'enseignement à long terme	- documentation sur la façon dont l'élargissement des programmes est intégré au plan défini par l'établissement, p.ex. les plans du conseil de l'université
	Aucun conflit déclaré par le Conseil ou les autres établissements	- possibilité de régler les conflits
	Besoin limité en matière de subventions d'immobilisation ou de subventions extraordinaires	- préférence accordée aux établissements ayant la capacité requise et n'ayant pas besoin de subventions additionnelles d'immobilisation ou de fonctionnement au-delà du financement des URB - si l'établissement a besoin de subventions d'immobilisation, le projet est-il défini comme une priorité dans son plan quinquennal d'immobilisation?
Aptitude à atteindre les objectifs	Aptitude confirmée à atteindre les objectifs généraux et précis relatifs aux URB	- confirmation des besoins des étudiants, des besoins régionaux et de la nécessité des programmes - comparaison avec la capacité existante des autres établissements dans des programmes précis
	Pour les nouveaux programmes proposés, confirmation de la possibilité de respecter les critères ordinaires d'autorisation des programmes	- nécessité pour les établissements de présenter une proposition de rechange au cas où le financement demandé n'est pas autorisé

Source: Conseil ontarien des affaires universitaires, 1989-90 Ontario Universities Formula Operating Grants Corridor Negotiation Procedures, 6 août 1989.

En outre, pour la plupart des priorités, une partie des URB disponibles fut répartie à partir de facteurs qualitatifs ou de critères d'évaluation. Ces facteurs comprenaient une justification de la qualité des établissements en regard des priorités, du bien-fondé de leur demande en URB, de la compatibilité des priorités avec les buts, objectifs et avantages existants des établissements, de la qualité de la planification et de la compatibilité avec leurs plans généraux, tel qu'indiqué dans leurs mémoires. La justification de la qualité des établissements était fondée sur des mesures comparatives comme la moyenne des élèves de 13e année ou la proportion des subventions aux programmes de recherche acceptés par les pairs. Pour chacun des critères d'évaluation restants, les mémoires des établissements furent analysés et évalués, et une note comparative leur fut attribuée.

Les ajustements finals permettent de s'assurer que la répartition des URB tient compte des autres initiatives générales du Conseil, des circonstances insuffisamment prises en compte par les autres facteurs de répartition, des conflits entre les établissements et de la capacité de chacun au plan de l'effectif. Les rajustements ont pu prendre en compte les conflits non réglés entre les établissements, les besoins en fonds additionnels de fonctionnement et d'immobilisation, une discordance entre le financement de l'enveloppe des rajustements dans la prestation des programmes et les URB allouées par le biais de la négociation des couloirs différentiels, et l'augmentation additionnelle non sollicitée au cours de la Ronde 3 du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990, ainsi que des rajustements pour s'assurer que les couloirs différentiels des établissements comme le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Algoma sont conformes aux autres objectifs du Conseil.

2.5 Cadre du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990

2.5.1 Ronde 1 - Demande de propositions de changements aux couloirs différentiels

Comme il l'avait indiqué dans son Mémoire consultatif 89-II, le Conseil a amorcé la première étape du processus de rajustements aux couloirs différentiels en sollicitant les propositions des établissements. Il a établi clairement dès le début qu'aucun établissement n'avait droit à des subventions en fonction des décisions antérieures relatives à l'effectif. Les couloirs différentiels devaient être modifiés à partir des plans présentés, négociés et recommandés au ministre.

Le Conseil a amorcé le processus de planification des rajustements aux couloirs différentiels en 1989-1990 dans son guide du 8 août 1989 intitulé «1989-90 Ontario Universities Formula Operating Grants Corridor Negotiations Procedures». Dans ce guide, le Conseil définit un certain nombre de facteurs qui ont aidé les établissements à présenter leurs plans, notamment les objectifs de la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990, les priorités de cette négociation, les paramètres généraux comme les fonds disponibles et le nombre des URB à

financer, les critères décisionnels à utiliser en cas d'intervention du Conseil, les mesures comptables et les renseignements exigés des établissements qui entendent proposer de nouveaux couloirs différentiels.

Au cours de la Ronde 1, tous les établissements qui désiraient un rajustement de leurs couloirs différentiels devaient indiquer le niveau souhaité de leurs nouvelles URB de base ou le point central de leurs nouveaux couloirs différentiels. Le nouveau niveau déclaré représentait le couloir différentiel maximal autorisé. Au cours des négociations, les établissements ne pouvaient modifier leurs propositions qu'à la baisse, à moins que le Conseil ne leur demande expressément de les modifier à la hausse. Ainsi, à la suite des déclarations des couloirs différentiels au cours de la première ronde, les établissements connaîtraient les incidences maximales des changements proposés aux couloirs différentiels par les autres établissements. Le Conseil a également publié deux bulletins sur la négociation des couloirs différentiels au cours de la Ronde 1 pour apporter des éclaircissements sur des questions techniques et présenter d'autres sources de données sur son processus décisionnel.

À l'exception du Collège des beaux-arts de l'Ontario et du Collège Dominicain, tous les établissements ont présenté un mémoire lors de la Ronde 1. L'augmentation totale des couloirs différentiels demandés par les établissements dépassait 84 700 URB, soit 39 000 de plus que les URB disponibles aux fins de la répartition. L'augmentation proposée au premier cycle par rapport à la base actuelle correspondait à 58 769 URB (19,2 % de plus), et l'augmentation proposée aux 2e et 3e cycles par rapport à la base actuelle correspondait à 25 880 URB, soit des hausses de 30,7 % et 46,8 % pour les maîtrises et les doctorats respectivement. Le Tableau 6 présente les rajustements aux couloirs différentiels proposés au cours de la Ronde 1 en regard de chaque priorité.

2.5.2 Ronde 2 - Communication des propositions et observations

Les rajustements aux couloirs différentiels proposés par les établissements ainsi que leurs documents d'appui furent communiqués à tous les établissements. Le Conseil des universités de l'Ontario (CUO) a généreusement accepté de jouer un rôle de premier plan dans ce processus de partage de l'information et a assumé la logistique de la diffusion des documents aux établissements.

Les établissements ont pu présenter ensuite leurs observations sur les plans des autres établissements. Après avoir passé en revue les propositions des établissements et leurs observations, le Conseil a présenté ses propres observations sur ces plans, relevé les lacunes et conflits à résoudre au cours des rondes 3 et 4, et indiqué comment il entendait répartir les URB disponibles entre les priorités. Un abrégé de ces observations fut envoyé à chaque établissement le 30 novembre 1989.

La première observation du Conseil, et la plus évidente, sur les propositions présentées lors de la Ronde 1, c'est que les demandes des établissements étaient près de deux fois plus importantes que le nombre des URB disponibles. Il n'y avait

peut-être rien d'étonnant à cela, les établissements ne pouvant rajuster leurs propositions qu'à la baisse lors des rondes ultérieures. Chaque établissement ayant maintenant une idée précise des intentions des autres, le Conseil indiqua alors qu'il s'attendait à ce qu'ils modèrent considérablement leurs ambitions.

En vue de les aider à apporter des changements pertinents à leurs mémoires, le Conseil fit alors connaître ses réflexions sur la répartition en URB des fonds disponibles entre les priorités aux fins de la négociation des couloirs différentiels. Le Tableau 7 présente cette répartition en indiquant l'augmentation brute et l'augmentation nette de l'effectif. En d'autres termes, l'augmentation «brute» comprend des URB classées en regard d'autres priorités; ces doubles comptes sont éliminés dans l'augmentation nette. Les deux dernières colonnes du tableau indiquent le nombre total des URB disponibles à répartir en regard de chaque priorité. Ces chiffres représentent l'augmentation totale qui doit être financée à partir des points centraux des couloirs différentiels actuels jusqu'aux points centraux des nouveaux couloirs différentiels. Les colonnes précédentes présentent ces données selon (i) l'augmentation survenue en 1988-1989 et (ii) l'augmentation prévue au-delà de 1988-1989.

Un certain nombre d'établissements ont souligné dans leurs mémoires au cours de la Ronde 2 que certaines des ambitions individuelles et collectives des établissements concernant les changements aux couloirs différentiels manquaient de réalisme, favoriseraient une concurrence néfaste au plan de l'effectif et pourraient finalement ne pas être réalisables. Les appréhensions particulières concernaient les études aux 2e et 3e cycles, le nombre de nouveaux programmes proposés, les études en sciences et en génie, les soins infirmiers, et les établissements affichant une augmentation proportionnelle importante. Le Conseil a relevé ces préoccupations et entériné l'évaluation d'un grand nombre d'établissements concernant le réalisme de certaines ambitions. Il a notamment des réserves sur les ambitions de certains établissements aux 2e et 3e cycles relativement à l'augmentation proposée du niveau des URB et à l'instauration de nouveaux programmes. Plus d'une centaine de nouveaux programmes aux 2e et 3e cycles ont été proposés au cours de la Ronde 1.

2.5.3 Ronde 3 - Modification à la baisse des propositions

Les établissements pouvaient modifier leurs propositions à la baisse à la suite de l'information fournie au cours des deux premières rondes. Au cours de la Ronde 3, ils furent aussi invités à donner leur point de vue sur les lacunes et conflits entre les plans relevés par le Conseil au cours de la Ronde 2. En cas de divergences entre les établissements, ils furent aussi invités à les régler conjointement.

En vue de favoriser les consultations entre les établissements, le Conseil a organisé une série de rencontres à leur intention pour discuter des questions relevant de plusieurs priorités. Ces rencontres n'étaient pas dirigées par le conseil,

Tableau 6

Couloirs différentiels proposés à la Ronde 1

	Augmentation proposée du nombre des URB (Augmentation brute)	Augmentation (%) par rapport à la base actuelle	Augmentation du nombre des URB en 1988-1989 par rapport à la base actuelle (Augmentation brute)	Augmentation (%) par rapport à la base actuelle
Priorité 1 - Maintien des inscriptions au 1er cycle (1)	51 900	17,4	16 400	5,5
Priorité 2 - Augmentation de l'effectif Sciences et Génie				
- 1er cycle	8 400	7,2	(6 000)	-5,1
- 2e et 3e cycles	12 400	43,1	3 700	12,8
Priorité 3 - Augmentation de l'effectif Sciences de la santé				
- Soins infirmiers	1 200	22,6	700	13,2
- Ergothérapie et physiothérapie	1 400	116,4	400	33,3
- Orthophonie et audiologie	300	100,0	60	20,0
Total partiel	2 900	42,6	1 160	17,6
Priorité 4 - Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement	6 900	94,5	1 500	20,5
Priorité 5 - Renouvellement du corps professoral, 2e et 3e cycles (2)	11 200	26,7	7 700	11,2
Priorité 6 - Augmentation des programmes de langue française				
- 1er cycle	3 600	32,4	1 300	11,7
- 2e et 3e cycles	1 400	82,4	500	29,4
Total (3)	84 700	22,6	26 260	7,0

Source : Mémoires présentés à la Ronde 1 des négociations des couloirs différentiels

Notes :

1) Nombre total des URB au 1er cycle (sans le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain), moins l'effectif Formation initiale à l'enseignement.
2) Nombre total des URB aux 2e et 3e cycles.
3) Nombre total des URB aux 1er, 2e et 3e cycles (le nombre total est inférieur à la somme des éléments en cause, de façon à éliminer l'effet des chevauchements entre les priorités).

Tableau 7

Répartition des URB supplémentaires entre les priorités

	Augmentation en 1988-1989 par rapport à la base actuelle		Augmentation en 1988-1989 par rapport à la nouvelle base		Nombre total des URB par rapport à la base actuelle	
	Augmentation brute	Augmentation nette	Augmentation brute	Augmentation nette	Augmentation brute totale	Augmentation nette totale
1. Maintien des inscriptions à temps plein en 1988-1989 (1)	16 400	16 400	16 000	16 000	32 400	32 400
2. Sciences et Génie						
- 1er cycle	(6 000)	[A]	6 000	[A]	0	[A]
- 2e et 3e cycles	3 700	3 700	1 000	1 000	4 700	4 700
3. Sciences de la santé						
- soins infirmiers	700	[B]	500	[B]	1 200	[B]
- Ergothérapie et physiothérapie	400	[B]	800	[B]	1 200	[B]
- Orthophonie et audiologie	60	[B]	300	[B]	360	[B]
4. Formation à l'enseignement	1 500	1 500	1 800	1 800	3 300	3 300
5. Renouvellement du corps professoral aux 2e et 3e cycles (2)	7 700	4 000	2 200	1 200	9 900	5 200
6. Programmes de langue française						
- 1er cycle	1 300	[B]	500	[B]	1 800	[B]
- 2e et 3e cycles	500	[D]	250	[D]	750	[D]
Total	26 260	25 600	29 350	20 000	55 610	45 600

Source: Lettre du président du Conseil, H. V. Nelles, 30 novembre 1989, à la direction des universités finances par le gouvernement provincial, à l'occasion de la Ronde 2 des négociations des coûts différentiels en 1989-1990.

Notes:

1) Les données relatives à l'augmentation en 1988-1989 par rapport à la base actuelle comprennent le nombre total des URB au 1er cycle, sans l'effectif Formation initiale à l'enseignement.

2) Les données relatives à l'augmentation en 1988-1989 par rapport à la base actuelle comprennent le nombre total des URB aux 2e et 3e cycles.

A. Le nombre des URB de cette catégorie figure à la priorité 1.
B. Le nombre des URB de cette catégorie figure à la priorité 2 ou aux priorités 1 et 2.
C. Le reste des URB aux 2e et 3e cycles figure à la priorité 2.
D. Le nombre des URB de cette catégorie figure à la priorité 2 ou 5 ou aux priorités 2 et 5.

et elles ont fourni aux parties l'occasion d'aborder les réductions à apporter aux propositions des établissements. En vue d'assurer l'autonomie du processus, les membres du Conseil n'ont pas participé à ces réunions. Le Conseil s'est contenté de fournir les installations, les ressources nécessaires en secrétariat et un animateur indépendant pour présider les échanges. À deux reprises, le personnel du Conseil fut invité à présenter des éclaircissements d'ordre technique. Quatre réunions ont été organisées pour couvrir chacune des priorités suivantes :

- Sciences de la santé (soins infirmiers, ergothérapie et physiothérapie, orthophonie et audiologie);
- Formation initiale à l'enseignement;
- Sciences et Génie;
- Programmes en langue française.

Les mémoires de la Ronde 3 furent présentés, après ces rencontres, à la fin de janvier 1990. Ils réduisaient considérablement les couloirs différentiels proposés. L'augmentation totale des couloirs différentiels, qui était de 84 650 URB lors de la Ronde 1, n'était plus que de 65 939 URB. Les propositions révisées dépassaient quand même de 20 339 URB le nombre des URB disponibles. Le Tableau 8 présente les propositions présentées lors de la Ronde 3 en regard de chaque priorité. Certains établissements n'ont apporté aucun changement aux propositions qu'ils avaient présentées lors de la Ronde 1, mais il semble qu'un grand nombre ont apporté beaucoup de soin à réduire leurs propositions au cours de la Ronde 3.

2.5.4 Ronde 4 - Détermination finale des couloirs différentiels

Lors de la Ronde 4 du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990, le Conseil a examiné les propositions révisées des établissements concernant les couloirs différentiels et amélioré les mécanismes utilisés pour harmoniser les rajustements proposés aux couloirs différentiels avec les URB disponibles. Malheureusement, comme les propositions des établissements dépassaient encore de 20 339 URB le nombre des URB disponibles et que le Conseil devait tenir compte du temps et des ressources limités à sa disposition, il n'a pu entreprendre des négociations bilatérales pour procéder à l'harmonisation nécessaire. Il a plutôt suivi la procédure générale de répartition des URB présentée ci-dessus à la section 2.4 (Critères décisionnels de répartition entre les établissements).

3.0 Répartition recommandée des changements aux couloirs différentiels

Dans le cadre de la négociation des couloirs différentiels, les établissements

devaient d'abord élaborer leurs propres plans en connaissant bien ceux des autres établissements. Tel qu'indiqué précédemment, ce processus a donné lieu à des échanges importants entre les établissements et favorisé la coordination au niveau des programmes. Mais à la conclusion de la Ronde 3, le nombre total des URB nécessaires à la réalisation des plans de tous les établissements dépassait de 44,6 % les 45 600 URB disponibles. Le Conseil a donc dû élaborer une méthodologie lui permettant de déterminer jusqu'à quel point il pouvait recommander au ministre l'acceptation des plans de chaque établissement. Les méthodes utilisées à cette fin en regard de chaque priorité sont expliquées dans les sections ci-après.

Par suite de la méthodologie adoptée, le Conseil a déterminé qu'il pouvait accepter la presque totalité des plans de certains établissements, comme dans le cas de l'Université de Windsor. Dans d'autres cas, il ne pouvait accepter les plans des établissements qu'en regard de certaines priorités. Par exemple, dans le cas de McMaster, Queen's, Toronto, Western et Windsor, il a pu accepter intégralement les plans proposés concernant la priorité 1 (maintien des inscriptions au 1er cycle). De la même façon, en regard de l'effectif Sciences et Génie au 1er cycle, il a pu accepter intégralement les plans de Waterloo, Western, Windsor et Ryerson, ainsi que tous les plans des établissements en regard de la priorité 3 (Sciences de la santé). Mais il a dû nécessairement rationner le nombre insuffisant des URB entre les plans concurrentiels en raison simplement du manque de ressources pour accepter tous les plans des établissements.

Les Tableaux 14 et 15 illustrent la répartition des URB recommandées par le Conseil pour l'augmentation des couloirs différentiels ou des URB de base et la transition vers ces niveaux. Les fondements de cette répartition sont expliqués ci-après.

En procédant à la répartition des URB aux fins des rajustements aux couloirs différentiels, le Conseil n'a pas abordé expressément deux questions qu'il importe de souligner. Tout d'abord, il ne présente aucune recommandation sur les nouveaux programmes (plus de 150) proposés par les établissements. Mais au cours de son évaluation des mémoires des établissements, il a accordé la préférence aux programmes existants sur les nouveaux programmes. En deuxième lieu, il n'a abordé la question des incidences des programmes à forte croissance que lorsque d'autres établissements lui avaient signalé qu'ils étaient en conflit avec leurs plans.

3.1 Méthode de répartition

Tel qu'indiqué précédemment, pour déterminer le nombre des URB à allouer à chaque établissement dans le cadre de la négociation des couloirs différentiels, le Conseil a d'abord établi le nombre de ses URB en regard de chaque priorité, avant de les additionner pour déterminer le point central des nouveaux couloirs différentiels. Pour chacune des priorités, le processus décisionnel du Conseil comportait les méthodes de répartition suivantes : 1) formule de répartition; 2) répartition qualitative fondée sur des critères subjectifs d'évaluation; 3) rajuste-

Tableau 8

Couloirs différentiels proposés à la Ronde 3

	Augmentation proposée du nombre des URB (Augmentation brute)	Augmentation (%) par rapport à la base actuelle	Augmentation du nombre des URB en 1988-1989 par rapport à la base actuelle (Augmentation brute)	Augmentation (%) par rapport à la base actuelle
Priorité 1 - Maintien des inscriptions au 1er cycle (1)	46 500	15,1	16 400	5,5
Priorité 2 - Augmentation de l'effectif Sciences et Génie				
- 1er cycle	4 300	3,8	(6 000)	-5,1
- 2e et 3e cycles	10 000	35,2	3 700	12,8
Priorité 3 - Augmentation de l'effectif Sciences de la santé				
- Soins infirmiers	1 000	16,7	700	13,2
- Ergothérapie et physiothérapie	1 500	125,0	400	33,3
- Orthophonie et audiologie	300	100,0	60	20,0
Total partiel	2 800	37,3	1 160	17,6
Priorité 4 - Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement	5 000	62,5	1 500	20,5
Priorité 5 - Renouvellement du corps professoral, 2e et 3e cycles (2)	11 400	28,0	7 700	11,2
Priorité 6 - Augmentation des programmes de langue française				
- 1er cycle	3 000	21,4	1 300	11,7
- 2e et 3e cycles	1 800	60,0	500	29,4
Total (3)	65 900	17,6	26 260	7,0

Source : Mémoires présentés à la Ronde 3 des négociations des couloirs différentiels

Notes :

1) Nombre total des URB au 1er cycle (sans le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain), moins l'effectif Formation initiale à l'enseignement.
2) Nombre total des URB aux 2e et 3e cycles.
3) Nombre total des URB aux 1er, 2e et 3e cycles (le nombre total est inférieur à la somme des éléments en cause, de façon à éliminer l'effet des chevauchements entre les priorités).

ments en fonction des circonstances non prises en compte et de la priorité 7 (maintien de la capacité des établissements). La méthode de répartition utilisée pour chaque priorité est expliquée dans les sections ci-après.

3.2 Priorité 1, Méthode de répartition

Pour répartir le nombre des URB disponibles pour la priorité 1 (maintien des inscriptions directes au 1er cycle), le Conseil devait tenir compte de certains facteurs importants et résoudre quelques problèmes fondamentaux. Deux éléments doivent ici être soulignés. Tout d'abord, une proportion significative des URB pour cette priorité (18 %) a été allouée selon la répartition faite dans d'autres priorités, soit les priorités 2 et 3. La méthode de répartition expliquée ci-dessous s'applique donc au nombre restant de 26 554 URB.

En deuxième lieu, cette priorité concerne la prise en charge de l'augmentation de la rétention des niveaux d'inscriptions directes de 1988-1989. L'estimation précise et la vérification de l'augmentation de la rétention dans l'ensemble du réseau se sont révélées difficiles au niveau des établissements. Le Conseil n'a pas été en mesure d'obtenir des prévisions satisfaisantes sur la rétention de l'effectif qui lui auraient permis d'évaluer avec assurance les plans des établissements. Mais il ne faut pas surestimer l'importance de ce facteur, le Conseil n'ayant jamais songé à financer la rétention de l'effectif de chaque établissement. Dès le début, il n'entendait que répondre aux besoins en cette matière pour l'ensemble du réseau.

Le Tableau 9 présente la méthode de répartition utilisée pour la priorité 1. La formule de répartition tient compte de l'augmentation récente de l'effectif, sans estimation des incidences ultérieures sur la rétention. Les facteurs de répartition qualitative tiennent compte des préoccupations suivantes du Conseil : les établissements qui ont confirmé leur capacité d'attirer des élèves de premier plan devraient pouvoir continuer de le faire; l'augmentation des inscriptions directes au premier cycle s'est révélée conforme aux buts, objectifs et avantages existants de l'établissement; et les plans de l'établissement sont fondés sur un processus de planification de qualité, comme le révèle son mémoire, et sont compatibles avec ses plans d'enseignement déclarés. En regard de chaque facteur qualitatif, une note a été attribuée à chaque établissement par rapport à la moyenne du réseau, puis rajustée en fonction de l'ampleur de l'établissement.

Pour arriver à cette répartition, le Conseil a évalué les tensions que ces augmentations d'effectif exerceraient sur le manque d'espace actuel des établissements. Les augmentations prévues d'effectif furent comparées avec l'espace actuel et les agrandissements récents. Dans la plupart des cas, le Conseil a conclu que ces augmentations pouvaient être assumées dans les limites de l'espace actuel ou des agrandissements en cours ou autorisés. Le Conseil avait cependant des réserves dans un certain nombre de cas, craignant que l'augmentation générale de l'effectif pour répondre à la priorité 1 n'accroisse sensiblement les difficultés actuelles du manque d'espace, surtout à Brock,

Wilfrid-Laurier, Ryerson et York. En révisant leurs mémoires, certains établissements ont indiqué que leurs plans dépendaient de l'approbation de nouveaux projets d'immobilisation. D'autres établissements ont choisi de dissocier les augmentations d'effectif et leurs besoins en matière d'immobilisations. Le Conseil se trouvait donc dans une situation où il disposait de données insuffisantes. En toute équité, il ne pouvait pas écarter les demandes des premiers parce qu'il n'était pas en mesure d'évaluer l'importance des demandes des autres. Les besoins additionnels en immobilisations n'ont pas été pris en compte dans la répartition, mais le Conseil procédera à la répartition en exigeant des établissements qu'ils acceptent sans condition les URB recommandées, sans égard au financement additionnel des immobilisations.

Un rajustement a été apporté aux URB allouées au Collège Algoma pour la priorité 1. Ce rajustement relève des facteurs concernant la priorité 7 et vise à permettre au Collège Algoma de prendre de l'expansion et de respecter le mandat décrit dans le Mémoire consultatif 88-VIII du Conseil (pour de plus amples détails, voir la section 3.8, Priorité 7, Méthode de répartition).

3.3 Priorité 2, Méthode de répartition

Les URB disponibles pour l'augmentation de l'effectif Sciences et Génie ont été réparties en fonction de deux volets distincts : le 1er cycle, et les 2e et 3e cycles. Ces dernières années, l'évolution de l'effectif Sciences et Génie a été très différente au 1er cycle et aux 2e et 3e cycles : au 1er cycle, l'effectif est en régression depuis la période de base actuelle (1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986), mais il connaît un accroissement aux 2e et 3e cycles au cours de la même période.

3.3.1 Priorité 2a, Maintien de l'effectif Sciences et Génie au 1er cycle

Depuis la période de base, l'effectif total de Sciences et Génie au 1er cycle affiche un recul d'environ 6 000 URB. Après d'intenses consultations, le Conseil a établi que ce serait un objectif intermédiaire raisonnable et réalisable -- quoique ambitieux -- de revenir pour cette priorité au niveau d'activité élevé et inégalé enregistré au cours des années de base actuelles. C'est pourquoi, contrairement aux autres priorités, les URB ne sont pas ici allouées au-delà de la base actuelle, mais plutôt au-delà des niveaux de 1988-1989 (niveau d'inscription le plus bas). Les URB allouées en-deçà des niveaux actuels des URB doivent donc être échangées contre les niveaux d'effectif en lettres et sciences sociales, qui ont augmenté rapidement ces dernières années. Ces modestes compromis sont nécessaires pour répondre aux priorités établies dans le cadre du processus de négociation des couloirs différentiels.

Le Conseil recommande une augmentation de l'effectif au-delà des niveaux de base actuels pour un certain nombre d'établissements qui ont pris de l'expansion ces dernières années ou n'ont pas connu un recul aussi prononcé que d'autres établissements. Pour ces établissements, seules les URB additionnelles au-delà des

Tableau 9

Méthode de répartition, Priorité 1 - Maintien des inscriptions au 1er cycle

1.0	Nombre des URB disponibles		
	Nombre des URB pour la priorité 1	32 400	Proportion
	Nombre des URB allouées à d'autres priorités	5 805	des URB
	Nombre restant des URB à allouer	26 595	à allouer (%)
2.0	Méthode de répartition		
2.1	Formule de répartition		
	Répartition proportionnelle fondée sur l'augmentation des URB en 1989-1990 par rapport aux URB de la base actuelle (1)	19 796	74,4
2.2	Répartition qualitative		
	a) Moyenne des inscriptions à temps plein au 1er cycle		
	Moyenne relative des élèves de 13e année inscrits au Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario au cours des trois dernières années, X URB de 1988-1989 au 1er cycle	2 660	10,0
	b) Compatibilité avec les buts, objectifs et avantages existants		
	Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de 1988-1989 au 1er cycle	2 660	10,0
	c) Qualité de la planification et compatibilité avec les plans d'enseignement		
	Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de 1988-1989 au 1er cycle	1 330	5,0
2.3	Rajustements en fonction des circonstances non prises en compte et de la priorité 7	150	0,6
2.4	Nombre total des URB	26 595	100,0
2.5	Rajustements au titre des URB excédentaires		
	Nombre des URB réallouées aux autres établissements en fonction de leur part (2)	3 055	

1) Les chevauchements sont pris en compte dans les calculs de façon à réduire les doubles comptes inhérents à cette méthode.
2) Le niveau des URB allouées à un établissement correspondait, au maximum, à celui demandé dans la priorité indiquée au cours de la Ronde 3. Lorsque la méthode de répartition donnait lieu à un dépassement du niveau demandé, les URB excédentaires étaient alors réallouées dans le cadre de cette priorité.

niveaux de base chevauchent la priorité 1 et sont comprises dans les rajustements totaux aux couloirs différentiels. Le Conseil aimerait inciter les établissements à accroître l'effectif de Sciences et Génie au-delà des URB allouées à cette priorité. Les établissements peuvent librement le faire en accroissant l'effectif de Sciences et Génie aux dépens de l'effectif dans d'autres matières. Les objectifs recommandés touchant l'effectif ne doivent pas être considérés comme des limites à ne pas dépasser.

Un autre point mérite d'être signalé. Comme l'effectif de Sciences et Génie au 1er cycle ces dernières années a augmenté dans certains établissements et diminué ailleurs, la formule de répartition qui tient compte de l'évolution à la hausse par rapport à la base est quelque peu complexe (voir la description qui en est fournie à la ligne 2.1(b) du Tableau 10). En fait, la méthode suivie redéfinit le point de comparaison comme étant l'établissement ayant enregistré la plus forte diminution de son effectif depuis le niveau de base actuel, ce qui permet d'exprimer de façon positive l'évolution comparative de l'effectif.

Le Tableau 10 illustre la méthode de répartition utilisée en regard de la priorité 2a (augmentation de l'effectif Sciences et Génie au 1er cycle). La formule de répartition tient compte à la fois de l'envergure des activités de l'établissement en Sciences et Génie au 1er cycle et de l'évolution récente de son effectif. Les facteurs de répartition qualitative tiennent compte de la position suivante du Conseil : les établissements qui ont confirmé leur capacité d'attirer des étudiants de premier plan devraient pouvoir continuer de le faire; la justification présentée par les établissements en vue d'augmenter l'effectif Sciences et Génie au 1er cycle doit être indiscutable; l'accroissement de l'effectif Sciences et Génie au 1er cycle doit être compatible avec les buts, objectifs et avantages existants de l'établissement; et les plans de l'établissement doivent être fondés sur un processus de planification de qualité et être compatibles avec les plans d'enseignement présentés dans son mémoire. En regard de chaque facteur qualitatif, la note de chaque établissement a été calculée par rapport à la moyenne du réseau, puis rajustée en fonction de l'ampleur des programmes de Sciences et Génie de l'établissement.

Par suite des baisses récentes d'effectif en Sciences et Génie, le réseau présente une certaine capacité excédentaire. En outre, de nouveaux locaux de Sciences et Génie ont été approuvés ou sont en voie de construction dans un certain nombre d'établissements. Aussi le Conseil n'a-t-il pas pris en compte les demandes d'augmentation des subventions de fonctionnement au titre des besoins éventuels en immobilisations. Il faut cependant souligner que certains établissements ont indiqué dans leur mémoire qu'ils entendent accroître les fonds additionnels au titre des immobilisations et des rajustements dans la prestation des programmes en vue de favoriser la croissance prévue de leur effectif.

3.3.2 Priorité 2b, Effectif Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles

L'effectif des programmes de Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles a

augmenté depuis la période de base. Contrairement à la priorité 2a, mais comme pour les autres priorités, la répartition des URB s'applique à l'augmentation des URB au-delà des niveaux de la base actuelle.

Le Tableau 11 illustre la méthode de répartition utilisée pour la priorité 2b (augmentation de l'effectif Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles). La formule de répartition tient compte de l'augmentation récente de l'effectif. Les facteurs de répartition qualitative traduisent la position suivante du Conseil : les établissements qui ont confirmé leur aptitude à attirer des subventions de recherche pour les programmes acceptés par les pairs devraient être incités à donner de l'essor aux études de 2e et 3e cycles; les arguments présentés par les établissements en vue d'accroître leur effectif de Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles devraient être incontestables; l'accroissement de l'effectif de Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles doit être compatible avec les buts, objectifs et avantages existants de l'établissement; et les plans de l'établissement doivent être fondés sur un processus de planification de qualité et compatibles avec les plans d'enseignement présentés dans son mémoire. En regard de chaque facteur qualitatif, à l'exception des projets de recherche acceptés par les pairs, la note de chaque établissement a été calculée par rapport à la moyenne du réseau, puis rajustée en fonction de l'ampleur des activités de l'établissement en Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles.

Comme pour les autres priorités, les URB ont été réparties sans tenir compte de l'intention des établissements de rechercher des fonds additionnels au titre des immobilisations ou des rajustements dans la prestation des programmes. Il semble y avoir actuellement dans le réseau une capacité excédentaire importante qui permettra, compte tenu des nouveaux projets autorisés, la prise en charge de l'augmentation souhaitée de l'effectif de Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles.

3.4 Priorité 3, Méthode de répartition

Contrairement aux autres priorités, pour lesquelles l'ensemble des propositions des établissements dépassait de beaucoup le nombre des URB disponibles, les URB demandées au cours de la Ronde 3 en Sciences de la santé correspondaient sensiblement aux URB disponibles. La répartition entre les trois catégories de programmes -- soins infirmiers, ergothérapie et physiothérapie, orthophonie et audiologie -- ne correspondait pas à celle relevée par le Conseil au cours de la Ronde 2, mais il y avait correspondance avec le nombre total des URB demandées pour l'ensemble de la priorité 3.

Le Conseil recommande donc avec satisfaction que les URB demandées par chaque établissement au cours de la Ronde 3 soient réparties conformément aux niveaux demandés. Il présente cette recommandation en sachant que le financement du programme conjoint proposé à l'Université d'Ottawa et à l'Université Laurentienne en orthophonie et audiologie n'a pas encore été approuvé. Les URB allouées à ce programme sont donc subordonnées à l'approbation de son financement. Il faut également souligner que dans la plupart des cas, l'élargissement des programmes

Tableau 10

Méthode de répartition, Priorité 2a - Maintien de l'effectif Sciences et Génie au 1er cycle

1.0	Nombre des URB disponibles (par rapport à 1988-1989) Nombre des URB pour la priorité 2a Nombre des URB allouées à d'autres priorités Nombre restant des URB à allouer	6 000 0 26 595	Proportion des URB à allouer (%)
2.0	Méthode de répartition		
2.1	Formule de répartition a) Formule de répartition A Répartition proportionnelle fondée sur le nombre total des URB en 1988-1989 au 1er cycle	2 100	35,0
	b) Formule de répartition B Pourcentage de variation du nombre des URB de Sciences et Génie en 1989-1990 au 1er cycle par rapport à la base actuelle ÷ 31,1 % au titre de la conversion de toutes les valeurs en valeurs positives, X nombre des URB de la base actuelle, puis répartition proportionnelle	1 800	30,0
2.2	Répartition qualitative a) Moyenne des inscriptions à temps plein de Sciences et Génie au 1er cycle Moyenne relative des élèves de 13e année de Sciences et Génie inscrits au Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario au cours des trois dernières années, X URB de Sciences et Génie de 1988-1989 au 1er cycle	600	10,0
	b) Justification de la demande Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de Sciences et Génie de 1988-1989 au 1er cycle	600	10,0
	c) Compatibilité avec les buts, objectifs et avantages existants Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de Sciences et Génie de 1988-1989 au 1er cycle	600	10,0
	d) Qualité de la planification et compatibilité avec les plans généraux Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de Sciences et Génie de 1988-1989 au 1er cycle	300	5,0
2.3	Rajustements en fonction des circonstances non prises en compte et de la priorité 7	0	0,0
2.4	Nombre total des URB	6 000	100,0
2.5	Rajustements au titre des URB excédentaires Nombre des URB réallouées aux autres établissements en fonction de leur part (1)	2 300	

1) Le niveau des URB allouées à un établissement correspondait, au maximum, à celui demandé dans la priorité indiquée au cours de la Ronde 3. Lorsque la méthode de répartition donnait lieu à un dépassement du niveau demandé, les URB excédentaires étaient alors réallouées dans le cadre de cette priorité.

Tableau 11

Méthode de répartition, Priorité 2b - Augmentation de l'effectif Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles

1.0	Nombre des URB disponibles		
	Nombre des URB pour la priorité 2b	4 700	Proportion
	Nombre des URB allouées à d'autres priorités	335	des URB
	Nombre restant des URB à allouer	4 365	à allouer (%)
2.0	Méthode de répartition		
2.1	Formule de répartition		
	Répartition proportionnelle fondée sur l'augmentation des URB de Sciences et Génie en 1989-1990 aux 2e et 3e cycles par rapport aux URB de la base actuelle (1)	2 837	65,0
2.2	Répartition qualitative		
	a) Recherche acceptée par les pairs		
	Proportion des subventions aux programmes de recherche acceptés par les pairs, moyenne triennale du CRSNG et du CRM (1986-1987, 1987-1988, 1988-1989)	437	10,0
	b) Justification de la demande		
	Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de Sciences et Génie de 1988-1989 aux 2e et 3e cycles	437	10,0
	c) Compatibilité avec les buts, objectifs et avantages existants		
	Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de Sciences et Génie de 1988-1989 aux 2e et 3e cycles	437	10,0
	d) Qualité de la planification et compatibilité avec les plans généraux		
	Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de Sciences et Génie de 1988-1989 aux 2e et 3e cycles	218	5,0
2.3	Rajustements en fonction des circonstances non prises en compte et de la priorité 7	0	0,0
2.4	Nombre total des URB	4 365	100,0
2.5	Rajustements au titre des URB excédentaires		
	Nombre des URB réallouées aux autres établissements en fonction de leur part (2)	20	

1) Les chevauchements sont pris en compte dans les calculs de façon à réduire les doubles comptes inhérents à cette méthode.
2) Le niveau des URB allouées à un établissement correspondait, au maximum, à celui demandé dans la priorité indiquée au cours de la Ronde 3. Lorsque la méthode de répartition donnait lieu à un dépassement du niveau demandé, les URB excédentaires étaient alors réallouées dans le cadre de cette priorité.

en Sciences de la santé peut nécessiter des fonds additionnels au titre de la rénovation ou des nouvelles immobilisations, pour assumer de façon convenable la croissance dans ces secteurs prioritaires. En procédant à cette répartition, le Conseil n'a pas tenu compte des besoins en immobilisations ou des autres besoins de financement que pouvaient comporter les propositions.

Le Conseil a constaté que l'Université Western Ontario demande un financement de base additionnel au titre du maintien des niveaux prévus d'effectif pour ses programmes en troubles de la communication, en physiothérapie et en ergothérapie. Comme il l'a indiqué dans sa lettre à l'Université Western Ontario au cours de la Ronde 2, le Conseil présente cette recommandation en précisant bien que les URB additionnelles ne dépendent pas de l'acceptation du financement de base demandé. Pour cette priorité comme pour les autres, les universités doivent indiquer qu'elles sont disposées à accepter l'effectif prévu sans conditions préalables, avant la répartition des URB.[14]

3.5 Priorité 4, Méthode de répartition

Le Conseil reconnaît que l'augmentation de la demande de programmes de formation initiale à l'enseignement dépasse de beaucoup les URB disponibles pour cette priorité dans le cadre du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990. La négociation des couloirs différentiels étant fondée sur l'hypothèse d'une rétention limitée, elle ne peut répondre pleinement au déficit qui se manifeste en ce qui concerne la formation initiale à l'enseignement.

En tenant compte du fait que la demande d'enseignants dépasse de beaucoup les fonds et les URB disponibles au cours de cette négociation, et qu'un accroissement très important est déjà survenu depuis les années de base actuelles, le Conseil a décidé de répartir l'ensemble des 3 300 URB affectées à cette priorité selon une formule qui tient compte de l'augmentation récente de l'effectif. Cette façon de faire se justifie par le fait que dans l'ensemble, ces étudiants se trouvent déjà dans le réseau.

Le Conseil n'a pas ici procédé à une évaluation qualitative comme dans le cas des priorités 1 et 2. Il a cependant apporté de légères corrections à la formule de répartition pour assurer une certaine concordance avec les engagements antérieurs au titre de l'enveloppe des rajustements dans la prestation des programmes. La formule de répartition a notamment été corrigée pour faire en sorte que les fonds alloués au titre de cette enveloppe en 1988-1989 pour l'élargissement des programmes de formation à l'enseignement soient pris en charge par les subventions de fonctionnement. Dans un cas, celui de l'Université Queen's, la répartition a été corrigée à la hausse pour faire en sorte que les niveaux disponibles au titre des rajustements dans la prestation des programmes soient financés par

---

14. Lettre de M. H.V. Nelles à M. George Pedersen, président de l'Université Western Ontario, 30 novembre 1989.

l'augmentation des couloirs différentiels. De cette façon, il a été tenu compte des niveaux d'activité actuels, d'une légère augmentation proportionnelle de ces niveaux, et des engagements dans le cadre des rajustements dans la prestation des programmes. Le Tableau 12 illustre la méthode de répartition pour cette priorité.

Le Conseil souligne que la plupart des établissements pourront assumer l'augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement dans le cadre de leur capacité actuelle, mais que quelques établissements, particulièrement Lakehead, présentent des besoins additionnels en immobilisations. Ces besoins ne devraient cependant pas empêcher l'augmentation modeste associée aux URB allouées à ces établissements. Le Conseil n'a donc pas pris en compte les besoins en immobilisations définis dans les propositions.

3.6 Priorité 5, Méthode de répartition

La répartition des URB disponibles pour le remplacement du corps professoral aux 2e et 3e cycles tient compte des niveaux actuels d'activité et des besoins ultérieurs de remplacement du corps professoral aux 2e et 3e cycles. Le Tableau 13 illustre la méthode de répartition utilisée pour la priorité 5. La formule de répartition tient compte de l'augmentation récente de l'effectif aux 2e et 3e cycles et des URB de doctorat de l'établissement. La répartition qualitative tient compte des facteurs suivants établis par le Conseil : compatibilité avec le profil des retraites en ce qui concerne le nombre des retraites et la proportion des retraites dans la matière d'ici l'an 2000; importance des activités de recherche de l'établissement selon la proportion des subventions reçues pour les programmes acceptés par les pairs; justification de la demande présentée par l'établissement au titre du remplacement du corps professoral; compatibilité avec les buts, objectifs et avantages existants de l'établissement; compatibilité des plans avec le processus de planification et les plans d'enseignement, tel qu'indiqué dans le mémoire de l'établissement.

3.7 Priorité 6, Méthode de répartition

La plupart des universités bilingues -- Laurentienne, Ottawa et York (Glendon) -- profitent d'une augmentation importante de leurs couloirs différentiels par rapport à leurs niveaux actuels. Il faut également souligner le financement accordé par le Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO) sous forme de subventions de démarrage pour les nouveaux programmes en langue française. Le Conseil prévoit donc que ces établissements mettront tout en oeuvre pour accroître l'effectif de leurs proogrammes en langue française.

Les URB de cette priorité sont cependant toutes comprises dans les autres priorités. L'augmentation au titre des programmes en langue française a donc été considérée comme prise en compte par les URB allouées aux priorités 1 à 5. Certains établissements bilingues ont eu de la difficulté à indiquer de la façon habituelle les étudiants qui étudient en français et sont inscrits dans une matière particulière, ce qui entraîne une pondération des URB. Ils ont donc présenté des

Tableau 12

Méthode de répartition, Priorité 4 - Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement

1.0	Nombre des URB disponibles (par rapport à 1988-1989)		
	Nombre des URB pour la priorité 4	3 300	
	Nombre des URB allouées à d'autres priorités	0	Proportion des URB
	Nombre restant des URB à allouer	3 300	à allouer (%)
2.0	Méthode de répartition		
2.1	Formule de répartition Répartition proportionnelle fondée sur l'augmentation des URB de Formation initiale à l'enseignement en 1989-1990 aux 2e et 3e cycles par rapport aux URB de la base actuelle	3 191	96,7
2.2	Répartition qualitative		
2.3	Rajustements en fonction des circonstances non prises en compte et de la priorité 7	110	3,3
2.4	Nombre total des URB	3 300	100,0
2.5	Rajustements au titre des URB excédentaires Nombre des URB réallouées aux autres établissements en fonction de leur part	0	

Tableau 13

Méthode de répartition, Priorité 5 - Renouvellement du corps professoral aux 2e et 3e cycles

1.0	Nombre des URB disponibles Nombre des URB pour la priorité 5 Nombre des URB allouées à d'autres priorités Nombre restant des URB à allouer	9 900 4 700 5 200	Proportion des URB à allouer (%)
2.0	Méthode de répartition		
2.1	Formule de répartition a) Formule de répartition A Répartition proportionnelle fondée sur l'augmentation des URB en 1989-1990 aux 2e et 3e cycles par rapport aux URB de la base actuelle (1)	1 040	20,0
	b) Formule de répartition B Répartition proportionnelle du nombre total des URB de doctorat en 1988-1989 (1)	1 040	20,0
2.2	Répartition qualitative a) Compatibilité avec le profil des retraites Proportion de la répartition calculée en fonction du nombre des retraites en Ontario d'ici l'an 2 000 par matière X proportion des retraites dans la matière X URB de doctorat de l'établissement dans la matière	1 300	25,0
	b) Recherche acceptée par les pairs Proportion des subventions de recherche acceptées par les pairs, moyenne triennale du CRSH X proportion du corps professoral de la province (60 %) + CRSNG et CRM X proportion du corps professoral de la province (40%) (1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989)	520	10,0
	c) Justification de la demande Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de 1988-1989 aux 2e et 3e cycles	520	10,0
	d) Compatibilité avec les buts, objectifs et avantages existants Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de 1988-1989 aux 2e et 3e cycles	520	10,0
	e) Qualité de la planification et compatibilité avec les plans généraux Note relative sur une échelle de 0 à 20 X URB de 1988-1989 aux 2e et 3e cycles	260	5,0
2.3	Rajustements en fonction des circonstances non prises en compte et de la priorité 7	0	0,0
2.4	Nombre total des URB	5 200	100,0
2.5	Rajustements au titre des URB excédentaires Nombre des URB réallouées aux autres établissements en fonction de leur part (2)	124	

1) Les chevauchements sont pris en compte dans les calculs de façon à réduire les doubles comptes inhérents à cette méthode.
2) Le niveau des URB allouées à un établissement correspondait, au maximum, à celui demandé dans la priorité indiquée au cours de la Ronde 3. Lorsque la méthode de répartition donnait lieu à un dépassement du niveau demandé, les URB excédentaires étaient alors réallouées dans le cadre de cette priorité.

données relatives aux URB des programmes qui couvrent à la fois les étudiants qui étudient en français et ceux qui étudient en anglais dans les programmes bilingues. Cela est tout à fait compréhensible, la demande du Conseil ayant trait aux programmes et non à la langue des sections d'étude.

Malgré ces problèmes, le Conseil estime qu'il est important de pouvoir déterminer, dans le cadre de cette priorité, des objectifs visant l'amélioration de l'enseignement en langue française. Mais il reconnaît qu'au niveau des programmes, ce n'est peut-être pas réaliste, étant donné le rôle joué par la demande des étudiants dans le choix des sections de langue française ou de langue anglaise. Le Conseil recommande donc que le nombre total des URB pour l'enseignement en langue française, selon les compilations du ministère, constitue la base des objectifs dans ce domaine.

Au Tableau 14, le Conseil indique les objectifs prévus pour l'ensemble des URB de l'effectif de langue française en fonction des données existantes recueillies. Mais comme cet effectif n'est pas fondé sur les plans présentés par les établissements, il s'agit là d'estimations préliminaires qui doivent être confirmées par les hauts fonctionnaires du ministère, après consultation des établissements en cause. À la suite de cette consultation, des rajustements devront peut-être être apportés, et ils devraient l'être le plus tôt possible. Comme le Conseil ne dispose pour l'instant que de prévisions, il n'a donc pas recommandé au Tableau 15 une transition précise vers le point central des nouveaux couloirs différentiels en ce qui concerne la priorité 6. Le Conseil recommande qu'au moment de la détermination finale des objectifs des nouveaux couloirs différentiels pour cette priorité, les hauts fonctionnaires du ministère indiquent également les objectifs appropriés de transition. À la suite de ces consultations, les établissements bilingues seront donc tenus de déclarer le nombre des URB allouées au titre des rajustements aux couloirs différentiels qui seront accordés au soutien des programmes et de l'effectif de langue française avant le début de la transition vers un nouveau couloir différentiel.

3.8 Priorité 7, Méthode de répartition

Cette dernière priorité -- maintien de la capacité d'inscription des établissements -- a servi dans un cas pour tenir compte des autres objectifs du gouvernement et du Conseil non comblés dans le cadre des méthodes de répartition adoptées par le Conseil. Le Collège Algoma a fait l'objet d'un rajustement dans le cadre de la priorité 1. Mais conformément au nouveau mandat du Collège, cette priorité a servi non seulement pour le maintien de l'effectif et de la capacité de l'établissement, mais aussi pour l'accroissement de son effectif et de sa capacité. En vue de permettre au Collège Algoma de continuer à prendre de l'expansion pour atteindre la viabilité financière, 150 URB additionnelles lui ont été attribuées. Le Conseil est d'avis que cette augmentation permettra de réduire l'importance de la subvention extraordinaire accordée au Collège. Cette recommandation est conforme à l'avis présenté dans le Mémoire consultatif 88-VIII du Conseil sur le mandat, les

Tableau 14

Augmentation des URB de base ou des points centraux des nouveaux couloirs différentiels

	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2a		PRIORITÉ 2b		PRIORITÉ 3		PRIORITÉ 4	PRIORITÉ 5	PRIORITÉ 6	
Établissements	Maintien des inscriptions directes 1er cycle*	Augmentation par rapport à 1988-1989 de l'effectif Sciences & Génie 1er cycle	Augmentation nette par rapport à la base actuelle	Augmentation de l'effectif Sciences & Génie 2e et 3e cycles	Soins infirmiers	Ergothérapie et physiothérapie	Orthophonie et audiologie	Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement	Renouvellement du corps professoral 2e et 3e cycles	Programmes de langue française	TOTAL **
Brock	2 146,7	121,1	167,0	(3,4)				110,2	39,1		2 296,0
Carleton	4 072,2	468,9	137,9	254,0					539,1		4 611,2
Guelph	428,6	580,1		529,7					828,5		1 257,1
Lakehead	235,9	7,0		6,4	70,2			368,0	19,0		622,9
Laurentienne	1 999,5	187,5	207,4	17,8	77,0		13,3	152,7	22,9	775,9	2 175,1
L(Algoma)	281,2										281,2
L(Nipissing)	90,0										90,0
L(Hearst)	(43,0)										(43,0)
Algoma	56,8	11,6	31,6								56,8
Nipissing	389,9	1,0	0,7					246,1			636,0
Hearst	51,9									45,3	51,9
McMaster	1 467,0	1 177,4	624,7	524,7	229,1	474,8			943,4		2 410,3
Ottawa	3 354,0	670,3	796,5	506,7	261,6	348,1	133,0	437,1	947,6	1 232,2	4 738,7
Queen's	2 352,8	1 321,6	1 200,8	687,6	12,8	237,5		126,0	1 291,9		3 770,7
Toronto	2 871,6	163,8		1 017,6	194,9	146,4	3,5	297,2	2 388,3		5 557,1
Trent	1 411,7	79,2		18,7					31,5		1 443,2
Waterloo	512,8	649,8		481,8			185,0		862,6		1 375,5
Western	559,0	(87,9)		473,9	18,8	280,3			848,3		1 407,3
Wilfrid-Laurier	1 424,8	47,5	86,5						64,7		1 489,4
Windsor	1 173,9	(53,8)		23,6	(2,6)			271,0	(40,7)		1 404,2
York	6 650,7	401,7		161,0				1 291,7	645,5	351,6	8 588,0
Ryerson	912,0	253,3	63,2		140,2						912,0
IEPO									468,3		468,3
CBAO											
Collège Dominicain											
TOTAL	32 400,0	6 000,0	3 316,2	4 700,0	1 002,0	1 487,2	334,8	3 300,0	9 900,0	2 405,1	45 600,0

* Nombre total des URB au 1er cycle, sans la Priorité 4 - Formation initiale à l'enseignement

** Somme des priorités 1, 4 et 5.

programmes et le financement du Collège Algoma. Elle constitue pour le Collège une incitation en vue d'accroître son effectif.

3.9 Réduction des couloirs différentiels du Collège des beaux-arts de l'Ontario

Le ministre a demandé au Conseil d'autoriser le Collège des beaux-arts de l'Ontario à présenter un mémoire au cours de la Ronde 4 du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990. Dans son mémoire, le Collège des beaux-arts de l'Ontario demandait que son niveau de base actuel de 2 583 URB soit réduit de 83 et passe à 2 500 URB, et que le niveau actuel de ses subventions soit maintenu.

Dans son mémoire, le Collège des beaux-arts de l'Ontario prévoit que les URB de sa moyenne mobile descendront en-deçà de son niveau minimum actuel en 1990-1991 et se maintiendra à ce niveau jusqu'en 1995-1996. Tout en estimant que le Collège doit tout mettre en oeuvre pour augmenter son effectif, le niveau actuel de ses URB étant de 11,4 % inférieur à son niveau de base, le Conseil est d'avis que le Collège pourra difficilement éviter une perte de revenus au titre de l'augmentation de l'effectif à brève échéance. Aussi juge-t-il prudent de rajuster à la baisse les facteurs de base du Collège pour les cinq prochaines années.

Dans son Mémoire consultatif 86-VII, le Conseil recommandait que des mesures soient prises pour que les établissements négocient avec le Conseil un rajustement de leurs facteurs de base et de leurs couloirs différentiels pour établir un niveau approprié inférieur aux couloirs existants lorsqu'ils prévoient que les URB de leur moyenne mobile seront inférieures aux limites établies.

Le Conseil ajoutait ce qui suit :

> ... le Conseil estime qu'avec un délai suffisant et un financement d'appoint, le cas échéant, un établissement devrait pouvoir s'ajuster à un niveau de financement moindre correspondant à la réduction de son niveau d'activité.[15]

Le Conseil recommande que le niveau de base des URB du Collège des beaux-arts de l'Ontario soit réduit de 83 et ramené à 2 500 URB, et qu'un financement complémentaire lui soit fourni jusqu'en 1994-1995 par le biais d'une réduction de ses couloirs différentiels sans aucun changement à sa base RFB. À la fin de cette période, l'un ou l'autre des deux changements ci-après doit être apporté : 1) si l'établissement désire conserver le nouveau niveau de 2 500 URB de ses couloirs différentiels, sa base RFB sera réduite proportionnellement en fonction de la réduction de ses URB de base en-deçà de ses couloirs différentiels actuels;

---

15. Conseil ontarien des affaires universitaires, "Mémoire consultatif 86-VII", Thirteenth Annual Report, 1986-87, p. 167.

2) l'établissement retrouve son niveau de base actuel de 2 583 URB, et sa base RFB demeure inchangée.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-3
RAJUSTEMENT À LA BAISSE DES URB DE BASE DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS PRÉÉTABLIES DU COLLÈGE DES BEAUX-ARTS DE L'ONTARIO

QUE les URB de base du Collège des beaux-arts de l'Ontario soient rajustées à la baisse, passant de 2 583 à 2 500 pour la période 1990-1991 à 1994-1995, sans rajustement de sa base RFB au cours de cette période, et que les facteurs de base soient examinés à la fin de cette période conformément aux principes exposés dans le présent mémoire.

3.10 Niveaux recommandés des URB

Le Tableau 14 définit en regard de chaque priorité les niveaux recommandés des URB pour les nouveaux niveaux de base des URB. Sauf pour la priorité 2a, ces niveaux sont exprimés en fonction de l'augmentation des URB par rapport aux URB de la base actuelle. Pour la priorité 2a, la première colonne du tableau indique l'augmentation au-delà de 1988-1989, et la deuxième colonne montre l'augmentation qui en découle par rapport à la base actuelle.

On retrouve un important phénomène de chevauchement des priorités au Tableau 14. La répartition totale entre les établissements de l'augmentation des niveaux des couloirs différentiels est la somme des chiffres indiqués pour la priorité 1 (maintien de l'effectif au 1er cycle), la priorité 4 (augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement) et la priorité 5 (remplacement du corps professoral aux 2e et 3e cycles). La priorité 2a (augmentation de l'effectif Sciences et Génie aux 1er cycle) et deux éléments de la priorité 3 (soins infirmiers, et ergothérapie et physiothérapie) se retrouvent sous la priorité 1. Le troisième élément (orthophonie et audiologie) de la priorité 3 se retrouve à la priorité 2b, qui fait également partie de la priorité 5 (remplacement du corps professoral aux 2e et 3e cycles). Dans certains cas, ce chevauchement des priorités traduit des objectifs complémentaires. En ce qui concerne la priorité 2b (augmentation de l'effectif Sciences et Génie aux 2e et 3e cycles) et la priorité 5 (remplacement du corps professoral aux 2e et 3e cycles), les relations observées peuvent être complémentaires, mais accessoires. Les objectifs de ces deux priorités sont différents. La priorité 2b concerne d'abord le nombre total des URB disponibles aux 2e et 3e cycles, le reste servant au remplacement du corps professoral aux 2e et 3e cycles.

Le Tableau 15 indique pour chaque priorité le niveau de financement recommandé des URB pour chacune des années de la transition vers les nouveaux niveaux des couloirs différentiels. Selon le Mémoire consultatif 89-II, ces niveaux traduisent le financement transitoire défini au Tableau 3 et exprimé en URB au Tableau 4. Chaque année, la moyenne mobile d'un établissement doit être égale ou supérieure au niveau déterminé pour que l'établissement puisse recevoir le financement total associé à ce niveau. De façon plus précise, la moyenne mobile rajustée pour les URB de l'enveloppe d'accessibilité doit correspondre à ces niveaux (pour une description détaillée des mécanismes de financement transitoire, voir le Mémoire consultatif 89-II). Voici comment ont été calculés les niveaux des URB de transition présentés au Tableau 15. Tout d'abord, le niveau des URB allouées pour une année précise est le produit des points centraux des couloirs différentiels finals dans chaque priorité, multiplié par la proportion du nombre total des URB disponibles cette même année. Le résultat de ce calcul a ensuite été comparé au niveau demandé par l'établissement en regard de chaque priorité pour cette même année. Lorsque les URB calculées pour un établissement dépassaient le niveau demandé, le niveau demandé était alloué et les URB «libérées» dans cette priorité étaient réparties entre les autres établissements en regard de cette priorité. Une fois satisfaites toutes les demandes relatives à une priorité pour une année, les URB restantes étaient réparties en fonction des autres priorités par ordre de classement, en commençant par la priorité 1.

Au cours de la transition vers les nouveaux niveaux des couloirs différentiels, si les URB de la moyenne mobile d'un établissement sont inférieures à l'objectif indiqué au Tableau 15, les fonds associés aux URB «non utilisées» sont répartis entre les autres établissements pour financer les URB de leur moyenne mobile. Les incidences comptables découlant du non-respect d'un objectif sont expliquées à la section 4.0 du présent mémoire.

Le Conseil a constaté qu'en raison du financement et de l'élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité, des établissements pourraient se retrouver dans une situation où leur effectif en URB augmentera au-delà des niveaux actuels, mais ils subiront une perte de financement additionnel. Cette situation est fonction du niveau relatif de l'effectif en URB de 1986-1987 par rapport aux URB de base et au taux d'augmentation des URB de l'établissement.

Au titre de l'enveloppe d'accessibilité, la croissance des établissements était financée au-delà des niveaux de 1986-1987, alors que les couloirs différentiels sont financés au-delà du niveau actuel des URB de base (la moyenne de 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986). Les établissements touchés sont ceux dont les URB en 1986-1987 étaient inférieures à leur niveau de base actuel et ont augmenté ces dernières années moins rapidement que les autres.[16]

Le Conseil estime qu'en cas de perte temporaire de revenu au titre des

16. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-II, pp. 32-39.

subventions préétablies par suite exclusivement des mécanismes de transition, certains correctifs doivent être apportés pour tempérer cette perte. Le Conseil recommande qu'au cours des trois années de l'élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité, le financement minimum des établissements dont les URB de 1986-1987 sont inférieures au niveau actuel de leurs URB de base, soit établi au niveau 1989-1990 de leur financement au titre de l'enveloppe d'accessibilité, dans la mesure où les URB additionnelles de leur moyenne mobile par rapport à leur base, plus les URB encore financées par l'enveloppe d'accessibilité inférieures à la base, sont égales ou supérieures au nombre total de leurs URB au titre de l'enveloppe d'accessibilité.[17] Cette mesure de financement prendra fin à l'expiration de la période d'élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité.

Le Conseil a tout mis en oeuvre, avec la collaboration des établissements en cause et du ministère, pour s'assurer de l'exactitude des données des calculs figurant aux tableaux 14 et 15. Il tient à remercier toutes les personnes en cause des efforts accomplis pour garantir la fiabilité des données utilisées dans le processus décisionnel. Mais en raison du temps limité prévu pour le processus de négociation des couloirs différentiels, il reste quelques problèmes à régler concernant les données.

Toutes les données utilisées pour le processus décisionnel, à l'exception des niveaux déclarés par les établissements concernant les URB ultérieures souhaitées, sont fondées sur les données d'origine existantes fournies par les établissements ou provenant d'autres sources.[18] Tous les efforts ont été faits pour garantir l'exactitude des données utilisées, mais il faudra peut-être apporter des rajustements ultérieurs à ces données dans certains domaines. Par exemple, un grand nombre des URB allouées sont fondées en partie sur les niveaux d'effectif en URB de 1989-1990. Les données présentées par les établissements et utilisées par le Conseil sont fondées sur les prévisions pour le trimestre d'hiver. Si les chiffres réels pour ce trimestre diffèrent des prévisions, la répartition des URB pourrait être modifiée. Il serait alors nécessaire que le ministère corrige la répartition des URB,

---

17. Lorsque les "URB encore financées par l'enveloppe d'accessibilité qui sont inférieures à la base" sont égales aux URB de 1986-1987, moins les URB de base, multipliées par la proportion de l'ensemble des URB de l'enveloppe d'accessibilité encore financées au cours de chaque année de transition.

18. Dans son mémoire au Conseil au cours de la Ronde 3, l'Université de Toronto a réduit de 380 ses URB de base existantes de Sciences au 1er cycle, pour tenir compte des réductions imposées à l'effectif des médecins internes et résidents. Aucun rajustement de cette nature n'a été apporté par les autres universités qui dispensent des programmes de médecine. Dans ses calculs, le Conseil a utilisé les URB de la base révisée. Si le gouvernement estime que ce rajustement est indiqué pour tenir compte des réductions imposées à l'effectif, les autres établissements touchés par cette politique devraient également rajuster leurs URB de base.

en utilisant la méthode de répartition exposée dans le présent mémoire, pour tenir compte des chiffres réels.

Au cours du processus de négociation des couloirs différentiels en 1989-1990, le Conseil a demandé aux établissements de classer leurs programmes en se fondant sur les catégories SPEMAJ du Système d'informations statistiques sur la clientèle des universités (USIS) plutôt que sur les catégories FORPOS des rapports de vérification des universités (UAR), généralement utilisées aux fins des calculs des subventions de fonctionnement.[19] Le Conseil a délibérément choisi les catégories SPEMAJ non vérifiées des programmes, car il entendait utiliser les données décisionnelles les plus appropriées reflétant le mieux les priorités. Cela était particulièrement valable pour la priorité 2 concernant les Sciences et le Génie. Conformément à la catégorie des sciences des rapports de vérification des universités, la psychologie et la géographie peuvent être englobées dans les sciences, et les matières regroupées sous les sciences générales ne sont pas nécessairement les mêmes d'un établissement à l'autre. Le Conseil désirait pouvoir comparer des catégories semblables de programmes relevant véritablement des sciences.

Cette façon de faire a entraîné deux problèmes. Tout d'abord, certains établissements ont eu de la difficulté à présenter des données d'origine fondées sur les catégories SPEMAJ, et ils ont dû faire des évaluations pour les trimestres autres que le trimestre d'automne. Le Conseil a autorisé les établissements n'ayant des problèmes que pour la psychologie et la géographie à utiliser les catégories UAR à condition de bien indiquer l'ampleur du classement erroné. En deuxième lieu, maintenant que ces données ont été utilisées aux fins du processus décisionnel, des questions subsistent sur la qualité et les mesures de contrôle des données SPEMAJ. Ces questions devront être réglées pour s'assurer que les URB des rajustements aux couloirs différentiels ont été allouées de façon fiable et équitable, et que les mesures de contrôle exposées plus loin dans le présent mémoire sont valables.

Le Conseil recommande que le ministère règle les questions concernant l'exactitude, la fiabilité, l'uniformité et le contrôle de ces données dès la présentation de l'avis contenu dans le présent mémoire, et qu'il apporte les corrections nécessaires à ces données et aux définitions, en consultation avec les établissements et le Conseil. Ces changements devraient être apportés en tenant compte du contexte, des facteurs et de l'esprit de l'avis du présent mémoire. Les niveaux recommandés des URB figurant aux tableaux 14 et 15 sont donc subordonnés aux corrections éventuelles qui pourraient être apportées aux données. Ils sont néanmoins conformes aux critères décisionnels recommandés par le Conseil.

---

19. Le document Essential Reporting Instructions, du ministère des Collèges et Universités, présente une description de ces catégories.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-4
RAJUSTEMENTS AUX COULOIRS DIFFÉRENTIELS DES ÉTABLISSEMENTS PAR SUITE DE LA NÉGOCIATION DES COULOIRS DIFFÉRENTIELS EN 1989-1990

QUE les URB de base de l'enveloppe des subventions préétablies et les couloirs différentiels associés soient modifiés de la façon indiquée dans le présent mémoire, et que l'effectif admissible au cours de la transition vers les nouveaux niveaux des URB de base soit alloué conformément aux facteurs et à la répartition exposés dans le présent mémoire.

Le Conseil recommande également que les établissements donnent l'assurance qu'ils acceptent sans condition la répartition recommandée (rajustée en fonction des modifications éventuelles qu'il faudra apporter aux données), sans aucun lien avec leurs besoins de financement de fonctionnement ou d'immobilisation extraordinaire.

Le Tableau 1 de l'Annexe présente, en regard de chaque priorité, les niveau actuels des URB de base de chaque établissement. Le Tableau 2 de l'Annexe présente, en regard de chaque priorité, le nouveau niveau des URB de base de chaque établissement.

4.0 Mesures de contrôle

Le Conseil et le gouvernement doivent avoir l'assurance que les établissements mettront tout en oeuvre pour respecter les rajustements autorisés à leurs couloirs différentiels dans chacune des priorités. Pour leur part, les établissements ont demandé qu'une souplesse raisonnable leur soit accordée dans la réalisation de leurs plans.

Le Conseil est d'avis qu'il y a deux façons d'assurer une certaine souplesse tout en répondant aux besoins du Conseil et du gouvernement concernant les mesures de contrôle. Tout d'abord, une distinction a été établie entre les renseignements d'aide à la décision que devaient comporter les plans des établissements au cours du processus de négociation des couloirs différentiels, et les données comptables que doivent fournir par la suite les établissements. Les données d'aide à la décision sont très précises et détaillées, alors que les données comptables permettant d'évaluer le rendement ont un caractère plus général. Elles sont expliquées ci-après. De l'avis du Conseil, il est réaliste de penser que les établissements pourront respecter ces obligations. En deuxième lieu, quelle que soit l'importance des mesures de contrôle imposées aux établissements, leur application devrait se faire avec une certaine souplesse.

Tableau 15a - 1990

Augmentation transitoire des URB au des points centraux des nouveaux couloirs différentiels

	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2a		PRIORITÉ 2b		PRIORITÉ 3		PRIORITÉ 4	PRIORITÉ 5	PRIORITÉ 6	
	Maintien des inscriptions directes 1er cycle*	Augmentation par rapport à 1985-1989 de l'effectif Sciences & Génie 1er cycle	Augmentation nette par rapport à la base actuelle	Augmentation de l'effectif Sciences & Génie 2e et 3e cycles	Soins infirmiers	Ergothérapie et physiothérapie	Orthophonie et audiologie	Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement	Renouvellement du corps professoral 2e et 3e cycles	Programmes de langue française	TOTAL **
Établissements											
Brock	1 781,4	121,1	167,0	(3,4)				88,7	32,7		1 883,8
Carleton	3 341,3	92,1		207,3					450,0		3 791,3
Guelph	284,7	(304,8)		432,3					691,7		995,4
Lakehead	124,5	(156,5)		5,2	9,8			299,8	15,9		440,0
Laurentienne	1 640,7	51,0	70,9	5,0	77,0			124,3	19,1		1 784,1
L(Algoma)	154,0										154,0
L(Nipissing)	73,9										73,9
L(Hearst)	(43,0)										(43,0)
Algoma	46,6	10,0	30,0								46,6
Nipissing	319,9	1,0	0,7					200,3			520,2
Hearst	42,6										42,6
McMaster	1 203,7	877,7	125,0	428,3	(25,0)	143,3			787,5		1 991,2
Ottawa	2 752,1	244,7	370,9	413,5	261,6	348,1		355,8	791,1		3 899,0
Queen's	1 930,5	847,3	728,6	981,2	(30,2)	62,5		102,6	1 078,5		3 111,6
Toronto	2 356,3	163,8		830,5	194,9	146,4	3,5	241,9	1 812,8		4 411,0
Trent	1 156,2	16,6		15,2					26,3		1 184,5
Waterloo	420,8	156,0		393,2					720,1		1 140,9
Western	458,7	(157,4)		366,8	18,8	170,8	129,4		708,2		1 166,9
Wilfrid-Laurier	1 169,1	26,0	65,0						54,0		1 223,1
Windsor	983,3	(152,5)		19,2	(2,8)			220,8	(56,7)		1 125,2
York	5 457,2	212,2		131,4				1 051,5	538,9		7 047,6
Ryerson	746,3	(118,4)			140,2						746,3
OISE									391,0		391,0
OCA											
Dominicain											
TOTAL	26 374,7	1 729,8	1 556,1	3 826,0	644,4	871,2	132,9	2 698,4	8 059,0		37 120,0

* Nombre total des URB au 1er cycle, sans la Priorité 4 - Formation initiale à l'enseignement

** Somme des priorités 1, 4 et 5.

Tableau 15b - 1991

Augmentation transitoire des URB ou des points centraux des nouveaux couloirs différentiels

Établissements	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2a		PRIORITÉ 2b		PRIORITÉ 3		PRIORITÉ 4	PRIORITÉ 5	PRIORITÉ 6	
	Maintien des inscriptions directes 1er cycle*	Augmentation par rapport à 1988-1989 de l'effectif Sciences & Génie 1er cycle	Augmentation nette par rapport à la base actuelle	Augmentation de l'effectif Sciences & Génie 2e et 3e cycles	Soins infirmiers	Ergothérapie et physiothérapie	Orthophonie et audiologie	Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement	Renouvellement du corps professoral 2e et 3e cycles	Programmes de langue française	TOTAL **
Brock	1 915,3	121,1	167,0	(3,4)					34,9		2 048,4
Carleton	3 633,3	418,2	87,2	226,9				98,2	480,6		4 113,9
Guelph	382,4	(2,5)		473,0					738,6		1 121,0
Lakehead	210,5	7,0		3,1	70,2				16,9		555,5
Laurentienne	1 784,1	87,5	107,4	11,4	77,1			328,1	20,4		1 940,6
L(Algoma)	230,0							136,1			230,0
L(Nipissing)	80,3										80,3
L(Hearst)	(43,0)										(43,0)
Algoma	50,7	11,6	31,6								50,7
Nipissing	347,9	1,0	0,7								567,3
Hearst	46,3							219,4			46,3
McMaster	1 308,9	959,7	407,0	468,6	13,8	278,3			841,0		2 149,9
Ottawa	2 992,6	480,2	606,4	452,5	261,6	348,1	33,2	369,7	844,8		4 227,1
Queen's	2 099,2	1 193,3	1 072,6	614,0	(3,2)	113,5		112,3	1 151,7		3 383,2
Toronto	2 562,2	183,8		908,7	174,2	146,4	3,5	265,0	2 129,0		4 956,1
Trent	1 259,6	86,7		16,7					28,1		1 287,7
Waterloo	457,6	377,5		430,3					769,0		1 226,6
Western	498,8	(112,3)		423,2	18,8	227,8	185,0		756,2		1 255,0
Wilfrid-Laurier	1 271,2	39,0	78,0						57,6		1 328,8
Windsor	1 047,4	(236,2)		21,1	(50,5)			241,6	(40,7)		1 248,3
York	5 934,0	382,9		143,7				1 151,5	575,5		7 661,0
Ryerson	813,7	181,5			140,2						813,7
OISE									417,5		417,5
OCA											
Dominicain											
TOTAL	26 862,9	4 140,1	2 557,9	4 189,8	702,1	1 114,1	221,7	2 941,9	8 821,1		40 645,8

* Nombre total des URB au 1er cycle, sans la Priorité 4 - Formation initiale à l'enseignement

** Somme des priorités 1, 4 et 5.

Augmentation transitoire des URB au des points centraux des nouveaux couloirs différentiels

	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2a		PRIORITÉ 2b	PRIORITÉ 3			PRIORITÉ 4	PRIORITÉ 5	PRIORITÉ 6	
	Maintien des inscriptions directes 1er cycle*	Augmentation par rapport à 1988-1989 de l'effectif Sciences & Génie 1er cycle	Augmentation nette par rapport à la base actuelle	Augmentation de l'effectif Sciences & Génie 2e et 3e cycles	Soins infirmiers	Ergothérapie et physiothérapie	Orthophonie et audiologie	Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement	Renouvellement du corps professoral 2e et 3e cycles	Programmes de langue française	TOTAL **
Établissements											
Brock	2 004,7	121,1	167,0	(3,4)				102,9	36,5		2 144,1
Carleton	3 902,8	468,9	137,9	237,2					503,4		4 306,2
Guelph	400,3	257,7		494,6					773,7		1 173,9
Lakehead	220,3	7,0		6,0	70,2			343,6	17,7		581,7
Laurentienne	1 867,3	167,5	207,4	16,6	77,0		13,3	142,6	21,3		2 031,2
L'(Algoma)	262,6										262,6
L'(Nipissing)	84,1										84,1
L'(Hearst)	(43,0)										(43,0)
Algoma	53,1	11,6	31,6					229,8			53,1
Nipissing	364,1	1,0	0,7								583,9
Hearst	48,4								660,9		48,4
McMaster	1 369,9	1 027,6	474,9	480,0	140,6	204,8	81,3	408,2	884,9		2 250,8
Ottawa	3 132,2	670,2	796,5	473,1	261,6	348,1		117,7	1 206,4		4 425,2
Queen's	2 197,2	1 321,6	1 200,8	642,1	12,8	169,5			2 230,1		3 521,2
Toronto	2 881,7	98,0		950,2	194,9	146,4	3,5	277,5	29,4		5 189,3
Trent	1 318,3	79,2		17,4					805,5		1 347,7
Waterloo	479,9	848,6		449,9					792,1		1 284,4
Western	522,0	(93,4)		442,6	18,8	280,3	186,0		60,4		1 314,1
Wilfrid-Laurier	1 330,5	47,5	86,5						(40,7)		1 390,9
Windsor	1 096,3	(118,6)		22,0	(21,5)			253,1	802,8		1 306,6
York	6 210,9	401,7		150,3				1 206,2			8 019,8
Ryerson	861,7	253,3	63,2		140,2				437,3		851,7
OISE											437,3
OCA											
Dominicain											
TOTAL	30 254,2	5 391,5	3 166,4	4 388,7	894,6	1 148,2	283,0	3 081,4	9 241,6		42 577,3

* Nombre total des URB au 1er cycle, sans la Priorité 4 - Formation initiale à l'enseignement
** Somme des priorités 1, 4 et 5.

Tableau 15d - 1993

Augmentation transitoire des URB ou des points centraux des nouveaux couloirs différentiels

Établissements	PRIORITÉ 1 Maintien des inscriptions directes 1er cycle*	PRIORITÉ 2a Augmentation par rapport à 1988-1989 de l'effectif Sciences & Génie 1er cycle	Augmentation nette par rapport à la base actuelle	PRIORITÉ 2b Augmentation de l'effectif Sciences & Génie 2e et 3e cycles	Soins infirmiers	PRIORITÉ 3 Ergothérapie et physiothérapie	Orthophonie et audiologie	PRIORITÉ 4 Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement	PRIORITÉ 5 Renouvellement du corps professoral 2e et 3e cycles	PRIORITÉ 6 Programmes de langue française	TOTAL **
Brock	2 044,7	115,5	161,3	(3,4)				105,0	37,3		2 186,9
Carleton	3 878,6	447,0	116,0	242,0					513,4		4 392,1
Guelph	408,2	547,1		504,5					789,1		1 197,3
Lakehead	224,7	6,6		6,1	67,0			350,5	18,1		583,3
Laurentienne	1 804,5	178,8	198,7	16,9	73,6		13,3	145,4	21,8		2 071,7
L(Algoma)	267,9										267,9
L(Nipissing)	85,7										85,7
L(Hearst)	(43,0)										(43,0)
Algoma	54,1	11,1	31,1								54,1
Nipissing	371,3	1,0	0,8					234,4			605,7
Hearst	49,4										49,4
McMaster	1 397,2	1 122,5	569,8	499,8	218,8	339,8			898,5		2 296,7
Ottawa	3 194,8	639,1	785,3	482,8	249,9	348,1	116,4	416,3	902,5		4 513,4
Queen's	2 241,0	1 280,0	1 139,2	654,9	12,2	211,5		120,0	1 230,5		3 591,4
Toronto	2 735,2	156,2		989,2	186,1	146,4	3,5	289,1	2 274,6		5 292,9
Trent	1 344,6	75,5		17,8					30,0		1 374,6
Waterloo	486,5	619,3		458,9					821,6		1 310,0
Western	532,4	(67,8)		451,4	18,0	280,3	185,0		807,9		1 340,4
Wilfrid-Laurier	1 357,0	45,3	84,3						61,8		1 418,8
Windsor	1 118,2	(53,8)		22,5	(5,1)			256,1	(40,7)		1 335,5
York	6 334,7	383,0		153,3				1 230,2	814,8		8 179,7
Ryerson	666,8	241,5	51,4		133,9						666,8
OISE									446,0		446,0
OCA											
Dominicain											
TOTAL	30 858,2	5 707,9	3 117,7	4 476,3	954,3	1 326,2	318,2	3 143,0	9 426,9		43 426,1

* Nombre total des URB au 1er cycle, sans la Priorité 4 - Formation initiale à l'enseignement

** Somme des priorités 1, 4 et 5.

Tableau 15e - 1994

Augmentation transitoire des URB ou des points centraux des nouveaux couloirs différentiels

	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2a		PRIORITÉ 2b		PRIORITÉ 3		PRIORITÉ 4	PRIORITÉ 5	PRIORITÉ 6	
	Maintien des inscriptions directes 1er cycle*	Augmentation par rapport à 1988-1989 de l'effectif Sciences & Génie 1er cycle	Augmentation nette par rapport à la base actuelle	Augmentation de l'effectif Sciences & Génie 2e et 3e cycles	Soins infirmiers	Ergothérapie et physiothérapie	Orthophonie et audiologie	Augmentation de l'effectif Formation initiale à l'enseignement	Renouvellement du corps professoral 2e et 3e cycles	Programmes de langue française	TOTAL **
Établissements											
Brock	2 069,1	116,7	162,6	(3,4)				108,2	37,7		2 213,0
Carleton	3 925,0	451,9	120,9	244,9					519,6		4 444,6
Guelph	413,1	569,1		510,5					798,6		1 211,7
Lakehead	227,4	6,7		6,2	67,6			354,7	18,3		600,4
Laurentienne	1 927,3	180,7	200,6	17,1	74,3		12,8	147,2	22,0		2 096,5
L'(Algoma)	271,1										271,1
L'(Nipissing)	86,8										86,8
L'(Hearst)	(43,0)										(43,0)
Algoma	54,8	11,2	31,2								54,8
Nipissing	375,8	1,0	0,6					237,2			613,0
Hearst	50,0										50,0
McMaster	1 413,9	1 134,7	562,1	505,8	220,8	457,6			909,2		2 329,2
Ottawa	3 232,8	946,1	772,3	488,3	252,2	335,5	128,2	421,3	913,3		4 567,4
Queen's	2 267,8	1 273,8	1 153,0	662,7	12,3	228,9		121,4	1 245,2		3 634,4
Toronto	2 767,9	157,9		980,8	167,8	141,1	3,4	286,4	2 301,9		5 356,2
Trent	1 360,7	76,4		18,0					30,4		1 391,1
Waterloo	484,3	626,1		464,4					831,4		1 325,7
Western	538,8	(67,9)		456,8	18,1	270,2	176,3		817,6		1 358,4
Wilfrid-Laurier	1 373,3	45,8	84,8						62,3		1 436,6
Windsor	1 131,5	(53,8)		22,7	(2,8)			261,2	(40,7)		1 352,0
York	6 410,4	387,2		155,1				1 245,0	822,2		8 277,5
Ryerson	879,0	244,1	54,0		135,1						879,0
OISE									451,4		451,4
OCA											
Dominicain											
TOTAL	31 227,8	5 777,8	3 162,1	4 529,9	965,7	1 433,4	322,7	3 180,6	9 540,3		43 948,5

* Nombre total des URB au 1er cycle, sans la Priorité 4 - Formation initiale à l'enseignement
** Somme des priorités 1, 4 et 5.

Voici quelques-uns des principes sur lesquels le Conseil a fondé son jugement :

- le Conseil, les universités et le gouvernement ne doivent pas oublier que le système des couloirs différentiels visait à l'origine à garantir aux établissements un financement stable, en partie pour leur donner une plus grande souplesse dans leurs décisions. Cet objectif doit demeurer un élément primordial des subventions de fonctionnement, et il ne doit pas indûment être remplacé par les priorités des rajustements aux couloirs différentiels. Il faut reconnaître que les mesures de contrôle qui concernent l'accroissement marginal peuvent facilement avoir pour effet de bloquer en place les URB de base, auxquelles le système des couloirs différentiels n'impose pas tellement de contraintes.

- Par ailleurs, les URB additionnelles qui seront financées au-delà des niveaux des couloirs différentiels actuels sont associées à des priorités publiques qui doivent être respectées et encouragées.

- Lors des rencontres de consultation au cours de la Ronde 3, il est apparu clairement que les établissements se préoccupent davantage de leur autonomie que d'être protégés contre les mesures prises par leurs voisins. C'est pourquoi les mécanismes de contrôle choisis visent principalement à s'assurer que les besoins du gouvernement sont raisonnablement satisfaits.

- Les mécanismes de contrôle doivent laisser aux établissements une souplesse raisonnable; des mesures de contrôle trop précises pourraient restreindre indûment leur capacité d'atteindre leurs couloirs différentiels. Cette souplesse peut s'exercer en autorisant certains écarts par rapport aux niveaux cibles des URB, et une certaine marge de manoeuvre dans les délais prévus pour l'application des mesures de contrôle.

- Les mécanismes de contrôle choisis ne doivent s'appliquer qu'au processus actuel de négociation des couloirs différentiels.

Les mécanismes de contrôle proposés par le Conseil comportent des éléments qui atténuent quelque peu les exigences comptables, tout en donnant au gouvernement l'assurance raisonnable que l'augmentation de l'effectif en regard des priorités sera réalisée. Les établissements qui ont accepté, au cours du processus de négociation des couloirs différentiels, des augmentations d'effectif au-delà du point central de leurs couloirs différentiels actuels devront atteindre leurs objectifs en regard de chaque priorité. Mais ils auront une marge raisonnable de souplesse en ce qui concerne les délais prévus et pourront s'écarter légèrement de leurs

niveaux cibles, pour tenir compte des circonstances imprévisibles dans la réalisation de ces objectifs.

4.1 Nombre total des URB de la moyenne mobile

Le premier niveau de contrôle concerne le nombre total des URB admissibles dans la moyenne mobile d'un établissement. Pour qu'un établissement reçoive le niveau de financement négocié, sa moyenne mobile doit chaque année être égale ou supérieure au niveau alloué. C'est là une règle inflexible. Si le niveau d'effectif prévu n'est pas atteint, le financement n'est pas accordé. Les subventions préétablies ne seront pas accordées pour l'augmentation des URB au-delà du nouveau niveau des couloirs différentiels à même les fonds supplémentaires prévus au cours de la négociation des couloirs différentiels.

4.2 URB et priorités gouvernementales

Le deuxième niveau de contrôle concerne les priorités gouvernementales définies. Des mesures de contrôle précises ont été élaborées pour chaque priorité, ainsi que des niveaux appropriés de responsabilité globale et de souplesse.

4.2.1 Responsabilité globale et écarts autorisés

Pour chaque priorité, le Conseil ne s'inquiète pas de savoir si un établissement dépasse ou non son niveau cible, mais bien si ce niveau est atteint. En plus de contrôler la réalisation des priorités gouvernementales à un niveau approprié, il importe qu'il y ait certains écarts autorisés par rapport au niveau cible défini. Le Conseil recommande donc qu'un établissement soit réputé avoir atteint sa cible s'il se situe dans un certain pourcentage en-deçà de son objectif approuvé en regard de la priorité, sans perte de revenu. Mais si un établissement qui n'atteint pas sa cible se situe en-deçà de la marge d'erreur, la différence entre le niveau prévu des URB et les URB effectivement calculées aux fins comptables dans cette priorité sera déclarée inadmissible, et soustraite des URB de sa moyenne mobile au moment des contrôles (l'application des contrôles est expliquée plus loin).

Les URB prévues en regard des priorités gouvernementales, dont le contrôle est recommandé aux fins comptables, et l'importance des écarts inférieurs autorisés sans pénalité sont expliquées ci-après.

Priorité 1 - Maintien de l'effectif à temps plein au 1er cycle

Cette priorité fera l'objet d'un contrôle fondé sur la capacité totale, et non sur le niveau des inscriptions à temps plein. En d'autres termes, le contrôle portera sur le niveau des URB dans les programmes du 1er cycle à inscription directe, pour toutes les années d'études. Cela permettra aux établissements de prendre leurs décisions concernant les inscriptions à temps partiel ou à temps plein, et de tenir compte des fluctuations des taux d'admission et de rétention, tout en assurant le maintien de leur capacité au 1er cycle.

Étant donné l'importance relativement grande de cette priorité dans tous les établissements, un écart de 5 % sera autorisé sans pénalité.

Priorité 2 - Sciences et Génie

Cette priorité fera l'objet d'un contrôle fondé sur le nombre total regroupé des URB de Sciences et Génie aux 1er, 2e et 3e cycles. En regroupant ainsi le nombre total des URB de ces trois cycles, les établissements auront la souplesse nécessaire pour remplacer les URB à un niveau d'étude particulier, si la demande pour ces programmes ne se concrétise pas, par une augmentation de l'effectif à partir d'un autre niveau d'étude ou d'une autre matière des programmes de sciences ou de génie. Ils pourront ainsi surmonter les insuffisances de la demande au niveau du 1er cycle.

Un écart de 5 % sans pénalité sera autorisé pour cette priorité.

Priorité 3 - Sciences de la santé

a) Soins infirmiers

Cette priorité fera l'objet d'un contrôle fondé sur le nombre total des URB du programme au 1er cycle. Dans le cadre de la prise de décisions, il existe une distinction importante entre les inscriptions directes et les inscriptions après l'obtention du diplôme, mais aucune distinction ne sera recommandée aux fins comptables.

Compte tenu des fluctuations importantes des inscriptions après l'obtention du diplôme, un écart de 10 % sans pénalité sera autorisé.

b) Orthophonie et audiologie

Cette priorité fera l'objet d'un contrôle comme s'il s'agissait d'un seul programme. En d'autres termes, le contrôle portera sur le nombre total des URB au niveau de la maîtrise tant pour l'orthophonie que l'audiologie.

Un écart de 5 % sans pénalité sera autorisé.

c) Ergothérapie et physiothérapie

Cette priorité fera l'objet d'un contrôle comme s'il s'agissait d'un seul programme. En d'autres termes, le contrôle portera sur le nombre total des URB en ergothérapie et en physiothérapie.

Un écart de 5 % sans pénalité sera autorisé.

Priorité 4 - Formation initiale à l'enseignement

Cette priorité fera l'objet d'un contrôle fondé sur le nombre total des URB en Formation initiale à l'enseignement. Aucune distinction ne sera établie selon les spécialités.

Un écart de 5 % sans pénalité sera autorisé.

Priorité 5 - Effectif au titre du remplacement du corps professoral aux 2e et 3e cycles

Comme le nombre des URB dans cette priorité est très modeste et qu'il faudrait recourir à des marges d'erreur très importantes, le Conseil recommande qu'aucune mesure de contrôle particulière ne soit ici appliquée et que les URB allouées ne fassent pas l'objet d'un contrôle distinct. En fait, ces URB doivent être considérées comme étant la différence résiduelle entre les URB de la priorité ayant fait l'objet d'un contrôle et le nombre total des URB admissibles au financement.

Priorité 6 - Programmes de langue française

Le Conseil a défini une nouvelle méthode pour déterminer les niveaux des couloirs différentiels pour les programmes de langue française. Il recommande que des consultations ultérieures sur ces niveaux soient entreprises par le ministère concernant les incidences comptables. Aux fins comptables, le Conseil recommande que le niveau total de l'effectif en URB dans les programmes de langue française fasse l'objet d'un contrôle.

Un écart de 5 % sans pénalité sera autorisé.

4.2.2 Application des contrôles

i) Transition vers les points centraux des nouveaux couloirs différentiels

Les établissements devront atteindre leurs niveaux prévus en regard des priorités au cours de la transition vers le point central de leurs nouveaux couloirs différentiels. Les objectifs annuels en regard de chaque priorité seront déterminés à la fin du processus de négociation des couloirs différentiels. Mais cette obligation est limitée de bien des façons.

En premier lieu, au cours de la transition vers le point central d'un nouveau couloir différentiel, il ne sera pas nécessaire que le niveau d'effectif en URB de l'année courante de l'établissement atteigne l'objectif annuel prévu pour chaque priorité. En deuxième lieu, le Conseil ne voit pas la nécessité de contrôler la réalisation des niveaux prévus en regard des priorités en 1990-1991 et 1991-1992, et il recommande que les niveaux prévus par les établissements en regard des priorités ne fassent l'objet d'aucun contrôle pour ces années-là. Il estime cependant que les établissements devraient respecter ces niveaux de façon raisonnable au cours de la transition vers leurs nouveaux couloirs différentiels. Il recommande donc qu'à compter de 1992-1993, les mesures de contrôle concernant les priorités définies ci-après soient appliquées chaque année, jusqu'au moment où l'établissement aura atteint le point central de son nouveau couloir différentiel et satisfait aux mesures de contrôle prévues pour les priorités.

En troisième lieu, en 1992-1993 et au-delà, une certaine souplesse devrait être autorisée au cours des années de transition en permettant le lissage des fluctuations annuelles de l'effectif et une reconnaissance rapide de l'augmentation de l'effectif

au cours des années ultérieures. L'utilisation exclusive de la moyenne mobile quinquennale croissante a été envisagée pour le calcul du financement total des établissements. Mais il devient alors de plus en plus difficile pour les établissements, au cours des années ultérieures, en raison d'une prise en compte plus importante des nouvelles inscriptions, de reprendre le terrain perdu au cours des années antérieures. En vue de surmonter ces difficultés, le Conseil recommande que pour chacune des priorités gouvernementales, le plus élevé des chiffres suivants soit utilisé aux fins des comparaisons comptables : soit les URB de la moyenne mobile quinquennale croissante, soit les URB de l'année précédente. [Par exemple, pour l'année de financement 1992-1993, la marge d'erreur comptable sera comparée au nombre des URB le plus élevé, soit les URB de 1991-1992, soit les URB de [(1989-1990 + 1990-1991 + 1991-1992) ÷ 3]. Cet effectif en URB est désigné comme étant des **URB mesurées**. De cette façon, les établissements seront protégés, le cas échéant, contre les fluctuations de leur effectif, tout en étant en mesure de surmonter leur déficit des années antérieures.]

ii) Point central des nouveaux couloirs différentiels

Avant de pouvoir profiter de la protection contre les fluctuations de l'effectif et de la souplesse de leurs nouveaux couloirs différentiels, les établissements doivent respecter deux conditions. Tout d'abord, la moyenne mobile quinquennale croissante du **nombre total des URB** d'un établissement doit atteindre le point central de son nouveau couloir différentiel. En deuxième lieu, le nombre de ses **URB mesurées** en regard des priorités doit correspondre aux nouveaux niveaux de ses couloirs différentiels, dans les limites de l'écart autorisé. Lorsqu'un établissement a satisfait à ces deux conditions, il a satisfait à toutes les obligations comptables. À ce moment, les couloirs différentiels s'appliquent de la façon prévue dans le Mémoire consultatif 86-VII et assurent une liberté de mouvement sans modification des subventions préétablies, dans la fourchette de $\pm$ 3 % du nombre total des URB. Les établissements devraient satisfaire à ces deux conditions au plus tard au cours de l'année de financement 1995-1996, pour que tous les fonds engagés soient utilisés.

iii) Incidence de la demande

Si la demande au plan de l'effectif diminue considérablement dans un secteur particulier, des mesures seront prises pour autoriser un transfert des URB allouées vers des secteurs à forte demande. Comme c'est une moyenne mobile quinquennale croissante qui sert au contrôle des niveaux d'effectif, cela devrait donner suffisamment de temps pour négocier une solution satisfaisante à ce problème avant qu'il n'ait des incidences négatives sur le financement des priorités d'un établissement (au moins trois ans la première année des mesures de contrôle).

4.3 Sommaire des responsabilités

4.3.1 Transition vers les nouveaux couloirs différentiels

Pour chacune des années de financement 1992-1993 et au-delà, les facteurs suivants s'appliquent :

- le nombre total des URB de la moyenne mobile quinquennale croissante d'un établissement doit être égal ou supérieur au niveau prévu pour l'année de financement;

- si le nombre total des URB de la moyenne mobile quinquennale croissante d'un établissement se situe en-deçà du niveau prévu, le financement sera assuré jusqu'au niveau de la moyenne mobile, et non au niveau prévu;

- pour chacune des priorités gouvernementales, le chiffre le plus élevé, soit la moyenne mobile quinquennale croissante d'un établissement, soit son effectif en URB de l'année antérieure («URB mesurées»), doit être égal ou supérieur à la limite minimale correspondant au taux d'erreur approprié du niveau prévu des URB en regard de la priorité;

- si l'effectif **en URB mesurées** d'un établissement est inférieur au taux d'erreur prévu, la différence entre le niveau minimal du taux d'erreur correspondant à la priorité et le **niveau des URB mesurées** est soustraite des URB de la moyenne mobile;

- si l'effectif en URB d'un établissement descend au niveau de ses URB de base actuelles, l'établissement jouit de la protection assurée par ses couloirs différentiels actuels;

- les facteurs comptables et les taux d'erreur pour les URB prévues en regard de chaque priorité gouvernementale sont les suivants : (le taux d'erreur s'applique à l'augmentation marginale des URB entre le niveau actuel des URB de base et le niveau cible)

Priorité 1 - Nombre total des URB pour les inscriptions directes aux programmes de 1er cycle, pour toutes les années d'étude
- taux d'erreur de -5 %

Priorité 2 - Nombre total des URB de Sciences et Génie au 1er cycle et aux 2e et 3e cycles
- taux d'erreur de -5 %

Priorité 3 - Soins infirmiers - Nombre total des URB en Soins infirmiers au 1er cycle
- taux d'erreur de -10 %
- Orthophonie et audiologie - Nombre total des URB de maîtrise dans ces programmes
- taux d'erreur de -5 %
- Ergothérapie et physiothérapie - Nombre total des URB au 1er cycle pour ces programmes
- taux d'erreur de -5 %

Priorité 4 - Nombre total des URB en Formation initiale à l'enseignement
- taux d'erreur de - 5 %

Priorité 5 - Aucun facteur comptable

Priorité 6 - Nombre total de l'effectif en URB pour les programme de langue française
- taux d'erreur de -5 %

4.3.2 Points centraux des nouveaux couloirs différentiels

Après avoir atteint le point central de son nouveau couloir différentiel, un établissement doit satisfaire à deux conditions avant de jouir de la protection et de la liberté assurées par la fourchette de ± 3 % de son nouveau couloir différentiel :

i) le nombre total des URB de la moyenne mobile quinquennale croissante doit être égal ou supérieur au point central du nouveau couloir différentiel;

ii) en regard de chaque priorité gouvernementale, le plus élevé des chiffres suivants, soit la moyenne mobile quinquennale croissante d'un établissement, soit son effectif en URB de l'année précédente, doit être égal ou supérieur au niveau minimal correspondant au taux d'erreur approprié associé au niveau prévu des URB de la priorité (le taux d'erreur et son mode de calcul sont les mêmes que ceux décrits pour la période de transition).

Lorsqu'un établissement a satisfait à ces conditions, il jouit de la protection que lui assure son nouveau point central dans une nouvelle fourchette de ± 3 %, et de la liberté inhérente aux couloirs différentiels conformément au Mémoire consultatif 86-VII.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-5
MESURES DE CONTRÔLE POUR LA TRANSITION VERS LES NOUVEAUX COULOIRS DIFFÉRENTIELS DES ÉTABLISSEMENTS ET LES URB DE BASE

QUE les mesures comptables prévues pour la transition vers les nouveaux couloirs différentiels des établissements et les URB de base s'appliquent de la façon indiquée dans le présent mémoire.

Cette recommandation est présentée dans le cadre des observations concernant les données, présentées à la section 3.10 du présent mémoire, et les niveaux cibles appropriés doivent en tenir compte.

5.0 Conclusion

À bien des égards, la négociation des couloirs différentiels a été une expérience inédite sans précédent pour l'ensemble des établissements. Nous nous sommes conjointement aventurés en territoire vierge, mais le Conseil estime que ses méthodes fournissent certains principes d'orientation pour des initiatives ultérieures. Tout au long de cette négociation, le Conseil a pu compter sur la collaboration entière des établissements et du Conseil des universités de l'Ontario. Sans la démarche positive des établissements et leur collaboration collégiale empressée, le Conseil n'aurait pas été en mesure d'élaborer le présent avis dans les délais découlant d'une planification d'une telle envergure.

Par suite de cette collaboration, le Conseil estime qu'il a pu appliquer les instructions du ministre sur la poursuite d'une approche coordonnée et planifiée. En outre, l'expérience acquise fournit des lignes directrices en vue de rajustements ultérieurs. Le Conseil a fidèlement respecté les instructions du ministre en prenant garde que la répartition des URB additionnelles ne mette en danger la viabilité des programmes existants. Le Conseil a également tout mis en oeuvre pour minimiser les pertes nettes de revenu découlant des choix des établissements et de la concurrence.

Aucun processus qui cherche à réduire les attentes collectives d'environ 50 % ne peut susciter un sentiment de satisfaction générale. Il n'est pas non plus assuré que les 45 600 URB prévues par le gouvernement suffiront à assumer l'augmentation additionnelle prévue au début des années 1990, ou la demande totale en nouveaux enseignants, en professeurs et en spécialistes des soins de santé de langue anglaise et de langue française. Mais compte tenu des URB disponibles, le Conseil est convaincu qu'il a procédé à une répartition qui établit un juste équilibre entre des objectifs concurrentiels. Dans l'ensemble, le nombre des URB allouées est raisonnable pour tenir compte de la rétention de l'effectif

additionnel passé; la répartition des URB entre les priorités semble jouir de l'appui général, et le Conseil estime que la répartition des URB entre les établissements se justifie en fonction des critères utilisés pour chaque priorité. Il en résulte un modeste rajustement entre les établissements, ce qui était inévitable en raison de la prépondérance des priorités et de la proportion des URB disponibles pour ces priorités. La part proportionnelle des URB allouées est plus importante dans le cas des établissements dont les plans étaient davantage axés sur le maintien de l'effectif et la formation initiale à l'enseignement, que dans le cas des universités dont les plans et les priorités suivaient d'autres voies. De l'avis du Conseil, la répartition qui en résulte est juste et équitable, et procède d'un processus de planification librement négociée à l'échelle du réseau. Au terme de ce processus, le Conseil a dû se résoudre à faire des choix, fondés sur un large éventail de facteurs : des facteurs quantitatifs, comme les réactions récentes au problème de l'accessibilité, et des critères qualitatifs permettant d'évaluer les plans présentés par les établissements au cours des rondes 1 et 3, visant à faire en sorte que l'augmentation des URB profite efficacement au réseau. Si le processus décisionnel du Conseil faisait appel à un certain équilibre entre les facteurs quantitatifs et qualitatifs, il importe de souligner que dans une grande mesure, le processus de négociation des couloirs différentiels reposait sur la priorité de tout premier plan établie pour cet exercice -- le maintien de l'effectif au 1er cycle -- ce qui exigeait en soi qu'une importance proportionnellement plus grande soit accordée à une formule de répartition quantitative.

Tel qu'indiqué dans l'introduction du présent mémoire, les avantages découlant de ce processus de rajustement des couloirs différentiels dépassent une simple répartition des URB. Les établissements ont appris à mieux se connaître et pourront planifier leur avenir en connaissant bien les intentions des autres établissements. De la même façon, le gouvernement sait beaucoup mieux comment l'ensemble du réseau et les établissements qui le composent peuvent répondre à l'évolution des besoins de la société.

Le président,
H.V. Nelles

Le 16 mars 1990

Annexe

Tableau 1

Niveau actuel des URB des points centraux des couloirs différentiels

Établissements	PRIORITÉ 1 URB au 1er cycle (1)	PRIORITÉ 2a Sciences et Génie 1er cycle	PRIORITÉ 2b Sciences et Génie 2e et 3e cycles	PRIORITÉ 3 Soins infirmiers	PRIORITÉ 3 Ergothérapie et physiothéraphie	PRIORITÉ 3 Orthophonie et audiologie	PRIORITÉ 4 Formation initiale à l'enseignement	PRIORITÉ 5 Renouvellement du corps professoral 2e et 3e cycles	PRIORITÉ 6 Programmes de langue française	TOTAL
Brock	7 520,3	934,9	126,4				594,2	710,5		8 824,9
Carleton	14 697,4	4 270,9	1 409,4					4 077,4		18 774,8
Guelph	18 348,3	11 179,8	2 688,5					3 594,2		21 942,4
Lakehead	5 556,5	2 840,4	158,0	471,1			562,5	464,8		6 563,8
Laurentienne	5 905,4	1 530,6	119,3	591,2			161,2	265,7	1 132,1	8 332,2
L(Algoma)	191,0									191,0
L(Nipissing)	398,5									398,5
L(Hearst)	128,0									128,0
Algoma	328,0	60,0								328,0
Nipissing	725,6	10,8					401,3			1 126,9
Hearst	52,0								41,5	52,0
McMaster	18 292,1	9 460,2	2 847,4	720,9	65,2			5 304,1		23 595,1
Ottawa	21 800,7	7 977,9	1 673,3	821,7			615,6	5 443,8	9 121,7	27 860,2
Queen's	18 156,7	9 471,4	2 528,8	523,2	297,5		1 396,2	5 566,3		25 121,2
Toronto	58 350,3	25 667,3	9 160,7	695,9	499,3	128,5	1 729,8	17 803,3		77 883,4
Trent	4 556,0	1,003,0	67,0					102,0		4 658,0
Waterloo	23 604,8	13 006,2	3 897,9					5 416,3		29 021,0
Western	30 241,6	12 725,0	2 604,4	643,2	366,2	148,5	1 363,7	6 513,8		38 119,1
Wilfrid-Laurier	7 177,0	321,0						1 176,0		8 353,0
Windsor	12 179,3	3 600,9	813,1	787,7			681,4	2 170,7		15 031,3
York	32 947,4	3 982,7	550,0				424,6	6 090,9	420,5	39 462,9
Ryerson	16 518,9	6 028,6		726,8						16 518,9
IEPO	131,6							4 382,1		4 513,7
CBAO	2 583,0									2 583,0
Collège Dominicain	49,9									49,9
TOTAL	300 440,1	114 073,7	28 446,2	5 981,7	1 288,2	274,3	7 930,5	69,083,8	10 715,8	377 454,4

(1) Nombre total des URB au 1er cycle, sans la Priorité 4 -- Formation initiale à l'enseignement.
(2) L(Hearst) : URB de langue française non disponibles.

Annexe

Tableau 2

Nouveaux niveaux des UBB des points centraux des couloirs différentiels (points centraux actuels, plus augmentation) (3)

Établissements	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2a		PRIORITÉ 2b		PRIORITÉ 3		PRIORITÉ 4	PRIORITÉ 5	PRIORITÉ 6	
	UBB au 1er cycle (1)	Augmentation par rapport à 1988-1989 de l'effectif Sciences à Génie 1er cycle	Augmentation nette par rapport à la base actuelle	Augmentation de l'effectif Sciences à Génie 2e et 3e cycles	Soins infirmiers	Ergothérapie et physiothérapie	Orthophonie et audiologie	Formation initiale à l'enseignement	Renouvellement du corps professoral 2e et 3e cycles	Programmes de langue française	TOTAL
Brock	9 686,9	1 101,9	167,0	125,0				704,4	749,6		11 120,8
Carleton	18 759,5	4 406,8	137,9	1 663,4					4 616,5		23 396,0
Guelph	18 776,9	10 900,4		3 218,2					4 422,7		23 198,6
Lakehead	5 792,5	2 190,7		164,4	541,3			830,5	483,8		7 208,7
Laurentienne	7 904,9	1 736,0	207,4	137,0	668,3		13,9	313,9	288,5	1 908,0	8 507,3
L(Algoma)	472,2										472,2
L(Nipissing)	486,5										486,5
L(Hearst)	85,0										85,0
Algoma	384,8	31,6	31,6								384,8
Nipissing	1 111,5	11,4	0,7					647,4			1 762,9
Hearst	103,9									66,8	103,9
McMaster	19 756,0	10 084,9	624,7	3 372,2	950,0	540,0			6 247,4		39 008,4
Ottawa	25 154,7	8 774,5	796,5	2 179,9	1 083,3	348,1	133,0	1 052,7	6 391,4	10 353,9	32 598,9
Queen's	20 509,4	10 672,3	1 200,8	3 216,4	536,0	535,0		1 522,2	6 880,3		29 891,9
Toronto	61 222,0	24 901,0		10 178,3	890,8	645,7	129,3	2 027,0	20 191,8		69 440,6
Trent	5 967,7	898,2		85,7					133,5		6 101,2
Waterloo	24 117,6	12 860,4		4 179,6					6 278,9		30 396,5
Western	30 800,6	11 888,3		3 078,3	662,0	646,5	333,5	1 383,7	7 382,0		39 526,4
Wilfrid-Laurier	8 601,8	407,5	86,5						1 240,7		9 842,5
Windsor	13 353,2	2 787,7		836,7	785,1			952,4	2 129,9		18 436,5
York	39 598,1	3 716,3		711,0				1 716,3	6 736,5	772,1	48 050,9
Ryerson	17 430,8	6 091,8	63,2		867,0						17 430,8
IEPO	131,8								4 850,5		4 982,1
OBAO	2 583,0										2 500,0
Collège Dominicain	49,9										49,9
TOTAL	332 840,1	113 525,7	3 316,2	33 146,2	6 983,7	2 715,4	609,1	11 230,5	78 983,8	13 121,0	422 971,4

(1) Nombre total des UBB au 1er cycle, sans la Priorité 4 -- Formation initiale à l'enseignement.
(2) L(Hearst) : UBB de langue française non disponibles.
(3) Ces données regroupent celles du Tableau 14 et du Tableau 1 de l'Annexe, sauf de la Priorité 2a qui est la somme des UBB de 1988-1989 et la distribution finale pour cette priorité après 1988-1989. Mais elles comprennent aussi la réduction des couloirs différentiels du Collège des beaux-arts de l'Ontario, qui n'est pas reflétée au Tableau 14.

90-II Distribution des subventions de fonctionnement accordées par le gouvernement aux universités en 1990-1991

Le 29 novembre 1989, le ministre des Collèges et Universités informait le Conseil qu'il accordait aux universités ontariennes 1 804 800 000 $ en subventions de fonctionnement pour l'année 1990-1991, dont 1 765 452 000 $ après recommandation du Conseil, le reste étant affecté comme suit :

i) 25 048 000 $ au renouvellement du corps professoral;

ii) 14 300 000 $ au budget-objet du ministère.[1]

Le ministre a également annoncé une augmentation de 8 % en 1990-1991 du taux de frais préétablis pour tous les étudiants ontariens et étrangers.

Dans son Mémoire consultatif 89-VI, le Conseil avait recommandé pour 1990-1991 une hausse de 8,6 % des subventions de fonctionnement pour couvrir le coût des objectifs de financement de base du Conseil. Mais l'augmentation de 4,7 % accordée par le gouvernement à cette fin (subventions préétablies et non préétablies) est de beaucoup inférieure aux besoins définis dans ce mémoire.

Dans le présent mémoire, le Conseil précise ses recommandations sur la répartition du montant de 1 765 452 000 $ en fonction de ses objectifs de financement de base. Ces recommandations portent d'abord sur la répartition des enveloppes destinées aux établissements ayant une mission précise, soit les subventions de différenciation, les subventions aux établissements du Nord de l'Ontario (subventions de fonctionnement et subventions de mission) et les subventions au bilinguisme. Elles visent ensuite la répartition des subventions au titre des rajustements dans la prestation des programmes, des subventions pour frais généraux et d'infrastructure de la recherche, des subventions pour la dispense des frais pour étudiants étrangers au cycle supérieur et des subventions à l'accessibilité des personnes handicapées. Le Conseil présente enfin des recommandations sur le financement des rajustements à la hausse des couloirs différentiels et de la rétention des étudiants inscrits en 1990-1991. Les fonds qui restent sont alloués à l'enveloppe des subventions préétablies.

---

1. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, 29 novembre 1989.

1.0 Subventions non préétablies

1.1 Subventions de mission précise

1.1.1 Subventions de différenciation

Dans son mémoire consultatif 80-VI, le Conseil établissait une nouvelle catégorie de financement non préétabli, les subventions de différenciation, en vue d'aider les établissements qui jouent un rôle tout à fait distinct et entendent continuer d'offrir des programmes efficaces, mais ont besoin de financement pour y parvenir. Le seul établissement qui a reçu une subvention de différenciation est l'Université Trent.

Le Conseil a procédé à une étude portant sur tous les coûts supplémentaires découlant du caractère distinct de l'Université Trent et en a présenté les résultats dans son Mémoire consultatif 89-IV. À la suite de cette étude, il a recommandé dans son Mémoire consultatif 89-III que le niveau de la subvention de différenciation soit légèrement augmenté, et que cette subvention soit chaque année majorée du même pourcentage que la subvention de base. Conformément à la recommandation de ce mémoire, le Conseil recommande donc maintenant que la subvention de différenciation soit majorée de 4,7 %, ce qui correspond au pourcentage d'augmentation de la subvention de base en 1990-1991.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-6
SUBVENTION DE DIFFÉRENCIATION POUR L'UNIVERSITÉ TRENT EN 1990-1991

QUE l'Université Trent reçoive une subvention de différenciation de 1 665 000 $ en 1990-1991.

1.1.2 Subventions pour le Nord de l'Ontario

Dans son Mémoire consultatif 88-III, le Conseil a passé en revue le mode de calcul des subventions aux établissements du Nord de l'Ontario et déterminé deux catégories de coûts qui s'appliquent à ces établissements : les coûts associés à leur fonctionnement «dans le Nord», et ceux associés à leur mission «pour le Nord». Il a confirmé les mécanismes de financement existants et recommandé le maintien des deux catégories suivantes de subventions pour le Nord de l'Ontario : les subventions de fonctionnement et les subventions de mission.

1.1.2.1 Subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario

Dans le cadre de sa révision des subventions pour le Nord de l'Ontario, le Conseil indiquait que les niveaux de financement obtenus découlant des «mini-formules» définies dans le mémoire consultatif 75-VII évaluaient assez bien

les coûts supplémentaires associés au fonctionnement des établissements du Nord de l'Ontario. Ces formules ont été légèrement modifiées dans le Mémoire consultatif 88-III en vue de tenir compte des couloirs différentiels.

Les subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario accordées en 1990-1991 aux universités Lakehead et Laurentienne, ainsi qu'aux collèges affiliés à l'Université Laurentienne, sont donc calculées à partir des «mini-formules» définies dans le Mémoire consultatif 88-III.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-7
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU NORD DE L'ONTARIO EN 1990-1991

QUE les subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario soient réparties comme suit en 1990-1991 :

Lakehead	3 303 000 $
Laurentienne	3 185 000
Algoma	252 000
Laurentienne (Algoma)	76 000
Nipissing	613 000
Laurentienne (Nipissing)	157 000
Hearst	128 000
Laurentienne (Hearst)	86 000

1.1.2.2 Subventions de mission pour le Nord de l'Ontario

Dans son Mémoire consultatif 88-III, le Conseil déclare ce qui suit :

... Nous croyons que la subvention spéciale du Nord de l'Ontario pour des activités «pour le Nord» doit être divisée entre les établissements selon les mêmes proportions que celles calculées pour les subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario. Bien qu'elles n'exigent pas un fonds d'assistance concurrentiel, ces subventions ne doivent pas être considérées comme des subventions globales servant à couvrir les dépenses normales. Il faudra s'assurer que ces subventions servent à couvrir les dépenses relatives à la mission.[2]

2. Conseil ontarien des affaires universitaires, Advisory Memorandum 88-III, Northern Ontario Grants Review, p. 23.

Le Conseil recommandait que la subvention de mission du Nord de l'Ontario soit répartie entre les établissements du Nord selon les mêmes proportions que les subventions de fonctionnement du Nord.

Dans son Mémoire consultatif 87-XIII, le Conseil soulignait qu'avant d'accroître les subventions de mission du Nord de l'Ontario, qui étaient à l'origine de 3 millions de dollars, il importait que les établissements prouvent l'efficacité ou la valeur des projets entrepris dans le cadre de leur mission «pour le Nord». Le Conseil estime toujours légitime de maintenir ces subventions au niveau initial de 3 millions de dollars tant qu'il n'aura pas procédé à l'évaluation initiale indiquée dans le Mémoire consultatif 88-III.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-8
SUBVENTIONS DE MISSION DU NORD DE L'ONTARIO EN 1990-1991

QUE les subventions de mission du Nord de l'Ontario, établies à 3 millions de dollars, soient réparties comme suit en 1990-1991 :

Lakehead	1 270 000 $
Laurentienne	1 225 000
Algoma	97 000
Laurentienne (Algoma)	29 000
Nipissing	236 000
Laurentienne (Nipissing)	61 000
Hearst	49 000
Laurentienne (Hearst)	33 000

1.1.3 Subventions au bilinguisme

Dans son Mémoire consultatif 89-III, le Conseil rendait compte des résultats de son étude sur les coûts supplémentaires associés au bilinguisme dans les universités ontariennes. À partir des données de 1987-1988, l'étude indiquait que le coût total associé aux activités bilingues était de 21 221 000 $ cette année-là. Compte tenu du pourcentage d'augmentation des subventions de fonctionnement pour les années 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991, les coûts supplémentaires associés au bilinguisme sont évalués à 24 147 000 $ en 1990-1991.[3] Ils dépassent de 1 747 000 $ les subventions au bilinguisme accordées en 1990-1991. Dans son Mémoire consultatif 89-VI, le conseil a recommandé que des fonds supplémentaires soient accordés pour tenir compte du manque à gagner prévu au titre des

3. Les pourcentages d'augmentation des subventions de fonctionnement en 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991 sont respectivement de 4,5 %, 4,0 % et 4,7 %.

subventions au bilinguisme.[4] Mais en faisant connaître le montant des subventions de fonctionnement accordées pour l'année 1990-1991, le ministre n'a pris aucune mesure concernant ce manque à gagner.

Les subventions au bilinguisme accordées en 1990-1991 sont de 22 400 000 $, ce qui correspond aux subventions de l'année précédente majorées du même pourcentage d'augmentation (4,7 %) que les subventions de fonctionnement totales aux universités. Conformément aux recommandations du Mémoire consultatif 89-III, le montant de 22 400 000 $ doit être réparti en fonction des coûts supplémentaires du bilinguisme définis dans le Mémoire consultatif 89-III.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-9
SUBVENTIONS AU BILINGUISME EN 1990-1991

QUE les subventions au bilinguisme soient réparties comme suit en 1990-1991 :

Ottawa	14 772 000 $
Laurentienne	3 822 000
Glendon	1 919 000
St. Paul	1 534 000
Sudbury	205 000
Hearst	147 000

1.1.4 Subventions extraordinaires

Dans son Mémoire consultatif 88-VIII, le Conseil recommandait que le Collège Algoma reçoive une subvention extraordinaire pour l'aider à régler son «déficit structurel». Le Mémoire consultatif 88-VII définit les conditions à respecter pour le maintien de cette subvention :

> Tout d'abord, le collège doit accepter la mission définie dans le présent mémoire. En deuxième lieu, il doit respecter les plans définis ci-dessus concernant les programmes d'étude. Il doit procéder sans délai à la consolidation des cours. Tous les nouveaux programmes offerts doivent être approuvés par le ministre, sur la recommandation du Conseil, et ne doivent pas occasionner de financement extraordinaire additionnel. De nouveaux cours périphériques ne peuvent être offerts que sur la base du recouvrement des fonds engagés. En troisième lieu, le collège doit

4. Conseil ontarien des affaires universitaires, Seizième rapport annuel, Mémoire consultatif 89-VI, «Aide gouvernementale au système universitaire en 1990-1991», p. 35.

élaborer un plan de réduction de son déficit de fonctionnement accumulé de façon à l'éliminer d'ici 1992-1993. Ce plan doit au moins comprendre un budget de fonctionnement équilibré pour l'année 1989-1990. En quatrième lieu, le collège doit continuer d'être affilié à l'Université Laurentienne. En cinquième lieu, ses finances seront contrôlées par l'Université Laurentienne jusqu'à l'élimination de son déficit de fonctionnement accumulé.[5]

Dans son Mémoire consultatif 89-III, le Conseil recommandait qu'une subvention extraordinaire de 760 000 $ soit accordée en 1989-1990 au Collège Algoma. Une analyse des coûts est actuellement en cours pour établir le niveau de la subvention pour l'année 1990-1991. Jusqu'à l'instauration d'un plan satisfaisant de réduction du déficit, le Conseil n'entend pas présenter de recommandation sur le niveau de cette subvention. Une partie du fonds général pour éventualités établi pour l'année 1990-1991 servira à financer la subvention extraordinaire du Collège Algoma.

1.2 Subventions au titre des rajustements dans la prestation des programmes

Dans son Mémoire consultatif 88-VII, le Conseil présentait des recommandations sur l'enveloppe des rajustements dans la prestation des programmes pour les projets commençant en 1988-1989.[6] Le report sur les exercices suivants pour les projets financés a été important en 1989-1990, représentant 6 871 000 $ sur une enveloppe annuelle de 7 millions de dollars. Pour cette raison, il a été décidé qu'aucun nouveau projet de rajustement ne serait entrepris en 1989-1990. Les reports correspondant à ces projets en 1990-1991, également indiqués dans le Mémoire consultatif 88-VII, s'élèvent à 3 337 000 $.

Au-delà de ces reports découlant des demandes en 1988-1989, les augmentations au titre de cette enveloppe n'ont pas encore été approuvées pour l'année 1990-1991. Le gouvernement ayant récemment fait connaître ses priorités en ce qui concerne les rajustements ultérieurs, le Conseil acceptera bientôt les demandes pour les projets commençant en 1990-1991 et 1991-1992, et le montant restant des 3 663 000 $ disponibles pour l'année 1990-1991 sera distribué conformément au résultat des demandes.[7] Les recommandations concernant l'enveloppe disponible de 7 millions de dollars pour 1990-1991 seront présentées

---

5. Conseil ontarien des affaires universitaires, Quinzième rapport annuel, Mémoire consultatif 88-VIII, «Mission, programmes et financement du Collège Algoma», pp. 125-126.

6. Conseil ontarien des affaires universitaires, Quinzième rapport annuel, Mémoire consultatif 88-VII.

7. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, mars 1990.

dès la fin de la période des demandes au titre des rajustements dans la prestation des programmes en 1990-1991 et 1991-1992, plus tard au cours de l'année.

1.3 Subventions pour frais généraux et d'infrastructure de la recherche

Dans son Mémoire consultatif 87-XV, le Conseil a révisé le mécanisme d'attribution des fonds de l'enveloppe des frais généraux et d'infrastructure de la recherche. Il recommande que l'enveloppe soit répartie en fonction de la part du financement de chaque établissement pour les programmes de recherche sélectionnés par les pairs. Le financement est accordé aux universités de l'Ontario par le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines, et il est calculé annuellement selon une moyenne mobile de trois ans.

Pour l'année 1990-1991, le montant total disponible est de 28 447 000 $, ce qui correspond au montant total de l'année précédente majoré du même pourcentage d'augmentation (4,7 %) que les subventions de fonctionnement des universités. Ces subventions sont versées en fonction de la part du financement accordée par les conseils fédéraux à chaque établissement pour les programmes de recherche sélectionnés par les pairs en 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-10
SUBVENTIONS POUR FRAIS GÉNÉRAUX ET D'INFRASTRUCTURE DE LA RECHERCHE EN 1990-1991

QUE les subventions pour frais généraux et d'infrastructure de la recherche soient accordées conformément aux montants indiqués au Tableau 2.

2.0 Autres subventions de fonctionnement

2.1 Dispense des frais pour les étudiants étrangers au cycle supérieur

Dans son Mémoire consultatif 88-V, le Conseil a donné son avis sur la contribution du gouvernement au titre de la dispense des frais pour les étudiants étrangers au cycle supérieur. Cet avis confirme la pratique actuelle, selon laquelle les dispenses sont accordées aux universités de l'Ontario en fonction de la moyenne mobile de trois ans d'étudiants étrangers au cycle supérieur à temps plein, sous réserve d'un nombre minimum de trois dispenses par établissement et en tenant compte de la distribution de la contribution du gouvernement.

Pour l'année 1990-1991, le Conseil recommande que les 1 000 dispenses de frais accordées par le gouvernement dans le cadre de ce programme soient financées à raison de 5 689 $ par dispense, soit une hausse de 4,7 % par rapport

à 1989-1990. Il recommande aussi que ces subventions soient distribuées conformément aux méthodes définies dans le Mémoire consultatif 88-V.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-11
DISPENSE DES FRAIS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU CYCLE SUPÉRIEUR EN 1990-1991

QUE les subventions de dispense des frais pour les étudiants étrangers au cycle supérieur correspondent aux montants indiqués au Tableau 2.

2.2 Subventions à l'accessibilité des personnes handicapées

Le 20 avril 1988, la ministre des Collèges et Universités sollicitait l'avis du Conseil sur les programmes visant à promouvoir l'accessibilité des groupes sous-représentés et annonçait qu'un montant de 4 millions de dollars de l'enveloppe d'accessibilité serait réservé à cette fin.[8] Dans son Mémoire consultatif 88-IX, le Conseil indiquait que le montant de 4 millions de dollars devrait servir à améliorer l'accessibilité des étudiants handicapés à l'université. Il recommandait que cette subvention ait un caractère annuel permanent, en fonction de la part des URB de chaque établissement, un montant minimum de 30 000 $ étant accordé à chaque établissement.

Pour l'année 1990-1991, le Conseil recommande que ces fonds soient majorés de 4,7 %, soit le même pourcentage d'augmentation que les subventions de base, et que les subventions soient accordées de la façon définie dans le Mémoire consultatif 88-IX.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-12
SUBVENTIONS À L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES EN 1990-1991

QUE ces subventions soient accordées selon la façon définie dans le Mémoire consultatif 88-IX et la répartition indiquée au Tableau 2.

3.0 Subventions au titre des rajustements à la hausse des couloirs différentiels

Dans sa lettre du 15 juin 1989, la ministre expliquait ainsi les changements

8. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. P. Fox, 20 avril 1988.

apportés à la formule des subventions de fonctionnement :

> Au cours de la période de transition, les établissements qui désirent conserver de façon permanente leur effectif aux niveaux supérieurs récents et adopter de nouveaux seuils d'inscription de base recevront des fonds provenant de l'enveloppe d'accessibilité actuelle et les nouveaux fonds prévus, qui seront transférés à leurs subventions de base conformément aux recommandations du Conseil.[9]

Pour l'année 1990-1991, un montant total de 135 400 000 $ est prévu pour financer les rajustements à la hausse des couloirs différentiels et la rétention de l'effectif d'accessibilité. Ce montant comprend 65 500 000 $ au titre de l'enveloppe d'accessibilité pour 1990-1991, et 69 900 000 $ provenant de l'augmentation des subventions de fonctionnement et de l'élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité. Dans le présent mémoire, le Conseil présente des recommandations sur la répartition de ces fonds pour l'année 1990-1991.

3.1 Enveloppe d'accessibilité

Les subventions de fonctionnement pour l'année 1990-1991 comprennent le montant de 84 000 000 $ déjà prévu à l'enveloppe d'accessibilité. Le niveau des subventions prévues au titre de cette enveloppe n'est pas supérieur à celui de 1989-1990.

Dans son Mémoire consultatif 89-II, le Conseil présentait la recommandation suivante :

> ... que l'enveloppe d'accessibilité de 84 000 000 $ soit graduellement éliminée sur une période de trois ans, et que les fonds ainsi libérés soient intégrés au financement de la rétention pour financer les rajustements à la hausse des couloirs différentiels.[10]

Le Conseil poursuivait ainsi :

> Les fonds d'accessibilité seront éliminés progressivement pour tous les établissements de la façon suivante : 1re année - 0 %; 2e année -15 %; 3e année - 30 %; 4e année - 60 %; 5e année - 100 %. Quoique simple, cette transition est exacerbée par le fait qu'il y a deux années d'augmentation liées à l'accessibilité et que le gouvernement s'est engagé à les financer pleinement.

---

9. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, 15 juin 1989.

10. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-II, p. 1.

Pour l'année 1990-1991, un montant de 18 500 000 $ sera éliminé de l'enveloppe d'accessibilité, ce qui ne laissera que 65 500 000 $ à distribuer. Le montant de 65 500 000 $ au titre de l'enveloppe d'accessibilité en 1990-1991 a été calculé en fonction de 70 % des URB de l'enveloppe d'accessibilité de 1987-1988, et de 85 % des URB de l'enveloppe d'accessibilité de 1988-1989. Selon la décision du ministre de financer la première année de l'enveloppe d'accessibilité selon la formule base RFB/base URB, les URB de l'enveloppe d'accessibilité de 1987-1988 sont financées au taux de 4 960,695 $. Le taux de financement du RFB par URB pour les URB de l'enveloppe d'accessibilité pour l'année 1988-1989 n'est plus que de 3 809,905 $.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-13
FINANCEMENT DE L'ENVELOPPE D'ACCESSIBILITÉ EN 1990-1991

QUE un montant de 65 500 000 $ au titre de l'enveloppe d'accessibilité soit versé en 1990-1991 de la façon indiquée au Tableau 2.

3.2 Augmentation des subventions au titre des rajustements des couloirs différentiels et élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité

Le 15 juin 1989, la ministre annonçait que 46 700 000 $ seraient affectés à la transition vers les nouveaux couloirs différentiels en 1990-1991.[11] Le 29 novembre 1989, le ministre faisait savoir qu'un montant additionnel de 4 700 000 $ de subventions de base permanentes était affecté aux rajustements des couloirs différentiels en 1990-1991, soit des subventions totales à ce titre de 51 400 000 $ pour la même année.[12]

Tel qu'indiqué à la section 3.1, l'enveloppe d'accessibilité sera réduite de 18 500 000 $ en 1990-1991. Conformément à l'avis du Conseil dans son Mémoire consultatif 89-II, les 18 500 000 $ ainsi libérés seront intégrés aux 51 400 000 $ prévus pour le financement des rajustements des couloirs différentiels, soit des subventions totales à ce chapitre de 69 900 000 $ en 1990-1991.

Ce financement transitoire de 69 900 000 $ sera versé en fonction de l'augmentation des URB de la nouvelle moyenne mobile de chaque établissement qui voit son couloir différentiel modifié (c.-à-d. la différence entre les URB de la nouvelle moyenne mobile et les URB de base actuelles) au taux maximum de la

11. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, 15 juin 1989.

12. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, 29 novembre 1989.

formule RFB/base URB moyenne. Pour l'année 1990-1991, la moyenne mobile croissante comprend une année, 1989-1990. Pour éviter que la croissance de l'effectif ne soit financée à la fois par l'enveloppe d'accessibilité et par les subventions préétablies, les URB de la moyenne mobile excédant les URB de base seront financées à un niveau équivalant aux URB de la moyenne mobile moins les URB de l'enveloppe d'accessibilité encore financées. Si la moyenne mobile excède le nouveau couloir différentiel d'un établissement, elle sera financée en fonction du point central du nouveau couloir, moins les URB de l'enveloppe d'accessibilité, plutôt qu'en fonction de l'augmentation des URB de la moyenne mobile.

Le Conseil a souligné qu'en raison du financement et de l'élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité, un établissement pourrait fort bien se retrouver avec un effectif en URB supérieur à ses niveaux actuels, tout en recevant des subventions moindres. Cette situation est fonction du niveau relatif de l'effectif en URB en 1986-1987 par rapport aux URB de base et au taux de croissance de ses URB. Le Conseil a établi une protection minimale permettant d'éviter à un établissement des pertes temporaires par suite de ces mesures transitoires de financement. Les établissements admissibles à cette protection conserveront leurs subventions d'accessibilité au niveau de 1989-1990. Pour qu'un établissement soit admissible à cette protection, l'augmentation annuelle de son effectif doit être suffisante pour assumer les URB éliminées de l'enveloppe d'accessibilité, qui étaient auparavant financées en-deçà de la base. De façon plus précise, les URB supplémentaires de la moyenne mobile excédant la base, plus les URB encore financées par l'enveloppe d'accessibilité qui sont en-deçà de la base actuelle d'un établissement, sont égales ou supérieures à l'ensemble de ses URB de l'enveloppe d'accessibilité. Lorsque le point central du nouveau couloir différentiel d'un établissement est inférieur à sa moyenne mobile, il jouit de la clause de protection si les URB du point central de son nouveau couloir différentiel, plus les URB encore financées par l'enveloppe d'accessibilité en-deçà des URB de sa base actuelle sont égales ou supérieures à l'ensemble des URB de son enveloppe d'accessibilité. Deux établissements, Algoma et Ryerson, jouissent de cette protection. La moyenne mobile des autres établissements est financée au taux RFB de 4 707,32 $ par URB.

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-14
SUBVENTIONS AU TITRE DES RAJUSTEMENTS DES COULOIRS DIFFÉRENTIELS ET ÉLIMINATION PROGRESSIVE DE L'ENVELOPPE D'ACCESSIBILITÉ EN 1990-1991

QUE un financement transitoire de 69 900 000 $ soit accordé en 1990-1991 au titre des rajustements à la hausse des couloirs différentiels selon la répartition recommandée dans le Mémoire consultatif 90-I et les montants indiqués au Tableau 2.

4.0 Enveloppe des subventions préétablies

Un montant de 1 804 800 000 $ est accordé en subventions de fonctionnement pour l'année 1990-1991, dont 255 937 000 $ avaient été prévus pour des objectifs précis par le gouvernement, ou recommandés par le Conseil à titre de subventions non préétablies. Les déductions indiquées au Tableau 1 comprennent un montant de un million de dollars réservé par le Conseil à titre de provision pour éventualités, en cas d'ajustement rétroactif des URB de certains établissements et au titre de la subvention extraordinaire accordée au Collège Algoma.

Le montant qui reste, soit 1 548 863 000 $, sera distribué selon la formule des subventions de fonctionnement recommandée dans le Mémoire consultatif 86-VII.[13] À noter que le montant non utilisé de la provision pour éventualités sera lui aussi distribué selon cette formule.

La répartition de ce montant est indiquée dans la colonne «Subventions préétablies» du Tableau 2. Sous réserve des changements nécessaires apportés aux URB et au taux des frais préétablis d'un établissement particulier, et de la redistribution des frais de ses étudiants étrangers, le Conseil recommande que les subventions de fonctionnement préétablies soient distribuées conformément au Tableau 2.[14]

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-15
SUBVENTIONS PRÉÉTABLIES EN 1990-1991

QUE des subventions préétablies de 1 548 863 000 $ soient remises en 1990-1991 aux universités financées par le gouvernement provincial et à leurs collèges affiliés, ainsi qu'à l'Institut polytechnique Ryerson, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, au Collège des Beaux-arts de l'Ontario et au Collège Dominicain, selon la formule des subventions de fonctionnement définie dans le Mémoire consultatif 86-VII et conformément au Tableau 2.

---

13. Cette formule est décrite dans le document du Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 86-VII, pp. 13-27.

14. Dans son mémoire au Conseil au cours de la Ronde 3 de la négociation des couloirs différentiels, l'Université de Toronto a réduit de 380 ses URB de base en sciences, premier cycle, pour tenir compte des réductions obligatoires de l'effectif des médecins internes et résidents. Aucune autre université dispensant des programmes de médecine n'a procédé à des diminutions analogues. Le Conseil a utilisé les URB révisées dans ses calculs pour la négociation des couloirs différentiels, mais non pour la répartition des subventions préétablies dans le présent mémoire. Si le ministre réglait la question de l'effectif obligatoire de la façon indiquée dans le Mémoire consultatif 90-I, des rajustements devraient être apportés aux données relatives à l'Université de Toronto et des autres universités qui ont une faculté de médecine.

Tableau 1

Montants à distribuer comme subventions préétablies en 1990-1991

1. Subventions de fonctionnement totales			1 804 800 000 $
Moins :			
2. Subventions budget-objet		14 300 000	
3. Subventions au renouvellement du corps professoral		25 048 000	
Total partiel		39 348 000	
Montant à distribuer par le Conseil			1 765 452 000
4. Subventions non préétablies			
a) Subventions de mission précise			
Subventions de différenciation	1 665 000		
Subventions pour le Nord de l'Ontario			
- Subventions de fonctionnement	7 800 000		
- Subventions de mission	3 000 000		
Subventions au bilinguisme	22 400 000		
Total partiel		34 865 000	
b) Subventions pour rajustements dans la prestation des programmes		7 000 000	
c) Subventions pour frais généraux et d'infrastructure de la recherche		28 447 000	
5. Autres subventions de fonctionnement			
a) Dispense des frais pour étudiants étrangers de cycle supérieur		5 689 000	
b) Accessibilité des personnes handicapées		4 188 000	
6. Subventions pour la transition vers les nouveaux couloirs différentiels			
a) Enveloppe d'accessibilité		65 522 000	
b) Suppression de l'enveloppe d'accessibilité	18 478 000		
c) Financement des changements aux couloirs différentiels	51 400 000		
	69 878 000		
7. Provision pour éventualités		1 000 000	
Total partiel		255 937 000	
8. Montants à distribuer comme subventions préétablies			1 548 863 000 $

Tableau 2
Distribution des subventions recommandées dans le mémoire consultatif 90-II
(en milliers de dollars)

Établissements	Subventions préétablies	Subventions recommandées pour 1990-1991										Subventions totales recommandées	Subventions totales recommandées en 1989-1990	Variation (%)
		Subventions non préétablies						Autres subventions de fonctionnement	Subventions de transition Nouveaux couloirs différenciels					
		Subventions de mission précise						Dispenses de frais pour étudiants étrangers de cycle supérieur	Accès aux personnes handicapées	Enveloppe pour l'accessibilité	Supp. Enveloppe de l'accessibilité et rajustements des couloirs différenciels			
		Fonctionnement du Nord	Mission du Nord	Bilinguisme	Différenciation	Frais généraux/d'infrastructure de la recherche	Subventions à recommander et provision pour éventualités							
Brock	52 466					170		23	95	2 819	4 567	40 140	35 906	14,7
Carleton	76 422					1 039		353	203	3 988	9 904	91 909	79 769	15,2
Guelph	92 881					1 963		330	237	2 101	1 120	98 702	93 738	5,3
Lakehead	25 252	3 303	1 270			134		40	71	1 391		31 511	30 555	3,1
Laurentienne	23 825	3 185	1 225	4 027		86		23	76	2 319	4 216	38 962	34 021	14,5
Algoma	1 736	252	97					0	30	163	59	2 337	2 248	4,0
L(Algoma)	578	76	29					0			186	869	652	33,3
Nipissing	4 376	613	236					0	30	784	822	6 861	6 101	12,5
L(Nipissing)	1 181	157	61					0				1 399	1 335	4,8
Hearst	423	128	49	147				0	30	53	73	903	815	10,8
L(Hearst)	387	86	33					0		16		522	485	7,6
McMaster	100 622					3 366		398	255	3 526	3 053	111 220	104 349	6,6
Ottawa	115 979			16 307		1 844		478	301	6 359	6 584	148 752	136 983	8,2
Queen's	105 535					2 279		518	272	5 121	7 343	121 368	110 392	10,0
Toronto	335 530					10 080		1 507	546	12 099	5 653	365 715	347 287	5,3
Trent	17 079				1 665	110		17	50	961	2 690	22 572	19 311	16,9
Waterloo	118 496					2 630		421	314	2 554	963	125 378	119 669	4,8
Western	157 925					3 220		557	412	4 483	0	166 597	160 571	3,8
Wilfrid-Laurier	31 302					80		108	90	2 401	2 371	36 352	33 317	9,1
Windsor	64 506					462		170	162	2 428	1 691	69 419	65 485	6,0
York	146 380			1 919		898		518	426	9 171	16 636	175 948	155 411	13,2
IEPO	20 680					106		222	49	606	982	22 565	20 783	9,0
Ryerson	65 443							0	179	2 062	665	68 349	65 452	4,4
CBAO	9 687							0	30			9 717	9 297	4,5
Dominicain	142							6	30	27		205	206	(0,5)
Total	1 548 863	7 800	3 000	22 400	1 665	28 447	0	5 689	4 188	65 522	69 878	1 757 452	1 632 817	7,6
Provision pour éventualités							1 000							
Subventions pour rajustements dans la prestation des programmes							7 300							

Notes: 1. Le Collège Dominicain est subventionné à 50 %. Les écoles de théologie intégralement subventionnées figurent avec l'établissement auquel elles sont affiliées. Les données doivent être corrigées pour tenir compte du changement de statut du Collège St. Augustine.

2. Les subventions au bilinguisme accordées aux établissements affiliés figurent avec celles de l'établissement auquel ils sont affiliés.

3. Les données de la colonne "Subventions totales recommandées en 1989-1990" ont été corrigées pour permettre de les comparer avec celles de 1990-1991. À cette fin, les fonds au titre de l'impôt santé des employeurs ainsi que les subventions pour les rajustements dans la prestation des programmes et le renouvellement du corps professoral, et la subvention extraordinaire au Collège Algoma ont été déduits des données du ministère sur les subventions totales de fonctionnement en 1989-1990. Les subventions accordées en 1989-1990 aux établissements affiliés à l'Université Laurentienne étaient fondées sur les recommandations du Mémoire consultatif 89-III.

4. Par rapport à l'année précédente, les subventions totales à distribuer par le Conseil ont augmenté de 7,6 %, mais les subventions préétablies n'ont augmenté que de 4,7 %. La base RFB a augmenté de 5,3 %.

8 mai 1990

Le Tableau 2 résume les recommandations du présent mémoire concernant la répartition des subventions. Il indique pour chaque établissement les subventions préétablies et les subventions non préétablies recommandées par le Conseil pour l'année 1990-1991, ainsi que le montant total des subventions recommandées en 1989-1990 et les variations en pourcentage.

Le président,
H. V. Nelles

Le 20 avril 1990

90-III Dépenses admissibles et justification de l'emploi des fonds additionnels prévus pour les universités dans le budget de 1990

1.0 Introduction

Le 24 avril 1990, le Trésorier de l'Ontario annonçait dans le budget provincial l'octroi additionnel de 18 millions de dolalrs aux universités pour l'année 1990-1991. Par la suite, le ministre des Collèges et Universités indiquait que cette mesure visait à favoriser l'acquisition d'appareils et de matériel de bibliothèques modernes et à améliorer la qualité de l'éducation. Il précisait que ces fonds seraient ajoutés aux subventions de base, mais qu'ils serviraient à améliorer la qualité de l'enseignement universitaire. Il sollicitait enfin l'avis du Conseil sur les mécanismes appropriés de contrôle de l'emploi de ces fonds additionnels et les dépenses admissibles.[1] Dans le présent mémoire, le Conseil donne son avis sur deux aspects de cette subvention additionnelle de 18 millions de dollars : les critères d'admissibilité des dépenses et les mécanismes de contrôle de l'emploi des fonds.

2.0 Critères d'admissibilité des dépenses

Le Conseil a profité de ses audiences annuelles du printemps pour consulter le Conseil des universités de l'Ontario (CUO) et plusieurs établissements, qui ont accueilli avec satisfaction les fonds additionnels annoncés et les objectifs prévus pour la première année. Au cours de ces consultations, le Conseil fut mis en garde contre la répartition de ces fonds en catégories de dépenses distinctes, et invité à élargir le plus possible les catégories de dépenses admissibles en fonction des divers besoins des établissements. Le CUO et les établissements ont fait valoir la nécessité d'adopter des critères souples pour les dépenses admissibles à ces fonds additionnels, en soulignant que chaque établissement avait déjà fait ses propres choix en fonction de ses contraintes financières.

La situation financière déjà difficile des établissements pour l'année 1990-1991 est encore plus serrée par suite de l'impôt-santé sur la masse salariale et de la mise en oeuvre continue de l'équité salariale. Le Conseil fut invité à présenter au ministre une liste générale de dépenses et à recommander des mécanismes de contrôle relativement simples permettant d'assurer l'affectation immédiate de ces fonds aux fins prévues. Le Conseil estime donc qu'en raison de la nature et de l'importance

---

1. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, président du Conseil, 24 avril 1990.

de ces fonds additionnels, ainsi que de la situation financière difficile des établissements en 1990-1991, le recours à des critères généraux pour définir les dépenses admissibles permettra de maximiser les incidences de ces fonds sur la qualité de l'enseignement universitaire. Cela correspond aux voeux du ministre, qui désire que l'approche du Conseil ne soit pas indûment restrictive.

Le ministre précisait dans sa lettre que ces fonds additionnels pour 1990-1991 pourraient servir à l'amélioration des services des bibliothèques. Les dépenses indirectes comme les frais d'installation associés aux achats d'appareils et de matériel pourraient être admissibles, et ces fonds pourraient également servir à réduire le nombre d'étudiants par classe dans les cours préparatoires et à accroître le nombre de professeurs adjoints.

On connaît depuis plusieurs années une érosion multiforme de la qualité de l'enseignement universitaire. Le Conseil estime donc que la liste des dépenses admissibles devrait être élargie. Lorsque les établissements présentent des dépenses associées à la réduction du nombre d'étudiants dans les cours préparatoires et à l'augmentation du nombre de professeurs adjoints, ils devraient également indiquer le nombre d'adjoints d'enseignement et de laboratoire engagés en vue de réduire le nombre d'étudiants par classe. Le Conseil recommande donc que les catégories suivantes de dépenses soient admissibles au titre de ces fonds additionnels :

- services et matériel de bibliothèque;

- matériel d'enseignement des laboratoires de langues et de sciences, et autres matériels d'enseignement et d'apprentissage comme les ordinateurs et le matériel audiovisuel;

- frais d'installation de matériel associés au matériel d'enseignement des laboratoires de langues et de sciences et aux autres matériels d'enseignement et d'apprentissage comme les ordinateurs et le matériel audiovisuel;

- coûts associés aux adjoints d'enseignement et de laboratoire dans les cours préparatoires;

- salaires du personnel enseignant associé à la réduction du nombre d'étudiants par classe dans les cours préparatoires.

3.0 Mécanismes de contrôle de l'emploi des fonds

En ce qui concerne le contrôle de l'emploi des fonds, le Conseil estime que seules des évaluations «après vérification» devraient être exigées. À son avis, le fait que ces dépenses de fonctionnement au titre des catégories admissibles

ci-dessus en 1990-1991 sont égales ou supérieures aux fonds reçus devrait suffire pour déterminer qu'un établissement a utilisé ces fonds de façon conforme. Les établissements seraient tenus de fournir au ministre une liste de leurs dépenses de fonctionnement en 1990-1991 relevant des catégories de dépenses admissibles. Les établissements qui peuvent prouver que leurs dépenses de fonctionnement dans ces catégories admissibles sont égales ou supérieures aux fonds reçus devraient être considérés comme ayant respecté les normes de contrôle.[2]

Le Conseil présente donc au ministre *la recommandation suivante :*

COAU 90-16
DÉPENSES ADMISSIBLES ET MÉCANISMES DE CONTRÔLE AU TITRE DU FINANCEMENT ADDITIONNEL DE 18 MILLIONS DE DOLLARS POUR 1990-1991

QUE les dépenses admissibles et les mécanismes de contrôle soient appliqués en 1990-1991 conformément aux facteurs exposés dans le présent mémoire.

Le président,
H.V. Nelles

Le 23 mai 1990

2. Dans sa lettre au Conseil, le ministre indique que ces fonds additionnels de 18 millions de dollars seront répartis selon l'effectif 1989-1990 de chaque établissement, déterminé en fonction de ses URB ou unités de revenu de base (effectif pondéré).

90-IV Aide du gouvernement au système universitaire en 1991-1992

Sommaire

Comme les ressources humaines sont en train de se substituer rapidement aux ressources naturelles comme source de richesse pour les nations, l'éducation et la formation sont en voie de devenir les investissements les plus importants qu'un peuple puisse faire pour se doter d'une sécurité durable sur le plan social. Dans une économie mondiale basée sur la concurrence et le savoir, les universités ne sont pas un luxe et la recherche n'est pas un passe-temps. La spécialisation, l'instruction et la faculté d'adaptation d'un peuple sont indispensables à sa prospérité. De plus en plus, l'université moderne devient le terrain d'entraînement de ce type de main-d'oeuvre et le lieu de conception de ses outils.

C'est dans nos universités que la société vient de plus en plus puiser les idées et solutions qui lui serviront à traiter des problèmes sociaux urgents, qu'ils soient d'ordre économique ou environnemental, médical ou moral. On ne peut assurer des soins médicaux de première qualité ni une bonne protection environnementale sans une bonne recherche universitaire. Comme le bien-être de la province continue de dépendre d'un système de soins de santé de qualité, le secteur médico-social continuera à son tour à compter sur les universités ontariennes pour lui fournir des médecins et infirmiers hautement qualifiés et compétents et pour lui assurer une recherche sérieuse en matière de santé qui se maintienne à la fine pointe du progrès technologique. Les universités baignent dans les problèmes de la société qui les entoure. Quel que soit le problème, la société s'attend à ce que les solutions proviennent, directement ou non, des universités. On songe naturellement à l'importance de l'enseignement et de la recherche en sciences et en génie comme sources d'innovation. De même, les sciences sociales et humaines ont un grand rôle à jouer pour nous aider à relever les défis et à saisir les occasions qui se présentent de façon constructive. Le changement technologique et l'évolution socio-culturelle vont de pair, et les idées qui animent ces deux courants émanent le plus souvent de nos universités. Ce n'est que dans les universités que les chercheurs ont l'indépendance et les ressources nécessaires pour résoudre les questions de recherche fondamentale sur lesquelles se bâtiront les nouvelles générations du monde de la science et de la technologie.

Les universités sont des institutions essentielles et elles ne sont plus l'apanage d'une élite. Les universités sont devenues des établissements d'éducation de masse dans le monde moderne. Certes, le degré de participation des étudiants dans les universités de l'Ontario et des États-Unis représente des cibles que les autres pays développés se sont fixées pour l'an 2000. L'Ontario peut à juste titre être fier de l'efficacité et de l'accessibilité de ses universités qui, sur ce plan, répondent aux

normes internationales. De plus en plus, la voie de toute carrière passe par les portes de l'université, voire au-delà du diplôme de premier cycle, et très souvent par un retour aux études en cours de carrière. La vie et les études sont de plus en plus associées à plus long terme, étant donné que nous devons de plus en plus gagner notre vie dans un monde où les idées doivent correspondre à la satisfaction des besoins généraux.

Au cours des dernières années, d'autres questions d'intérêt public sont venues encombrer les universités. Dans toute démocratie, il existe une tendance naturelle à traiter les problèmes urgents au détriment du bien-être futur. Pour contrer cette tendance, les universités de la province doivent rechercher des moyens plus efficaces de communiquer au public le rôle important qu'elles jouent sur le plan culturel, économique et social. Il est tout simplement imprévoyant de diminuer la capacité de nos universités comme centres de formation et de recherche poussées quand, partout dans le monde post-industriel, nos concurrents redoublent d'efforts dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il serait insensé de s'attendre à ce que le gouvernement fournisse aux universités ontariennes les ressources dont disposent les très grandes universités, tout en admettant que l'on pourrait faire davantage pour aider les universités à aspirer à un niveau plus élevé de service grâce à des sources de financement gouvernementales ou autres. Même les moyens dont disposent de remarquables systèmes d'État tels que la Californie, le Texas et New York dépassent sans doute nos limites financières restreintes. Nous pouvons raisonnablement nous attendre, toutefois, à ce que les universités de l'Ontario aient suffisamment de ressources pour jouer un rôle de chef de file dans l'enseignement et la recherche au Canada. Demandons-nous alors plutôt ce que nous pouvons faire de mieux dans les circonstances pour nous assurer que l'assise des universités ontariennes soit assez solide pour nous permettre d'y fonder nos espoirs modérément ambitieux.

Selon le Conseil, il ne suffit pas de faire des recommandations au gouvernement, comme il l'a fait dans le passé, sur ce qu'il en coûterait pour maintenir un niveau de services qui est actuellement à la baisse. Mais il devrait plutôt déterminer les frais découlant de la qualité des services que les universités ontariennes devraient, selon lui, offrir pour appuyer nos aspirations économiques et culturelles. Cette année, le Conseil fait donc ses recommandations au gouvernement non seulement sur les frais qu'entraîne le maintien du niveau de services, mais aussi sur l'investissement nécessaire au rétablissement d'un système universitaire de qualité, système qui devrait être proportionnel aux ressources financières de cette société et à ce que cette dernière attend de ses universités.

Dans le présent Mémoire, le Conseil fait au gouvernement ses recommandations sur le niveau d'aide gouvernemental au système universitaire ontarien en 1991-1992. Cet avis consiste en recommandations sur le financement de base et sur le financement ciblé. Pour 1991-1992, le Conseil recommande:

i) que 129 millions de dollars soient alloués par le lancement de trois initiatives visant à assurer que les universités ontariennes soient équipées de façon à pouvoir saisir des occasions de plus en plus nombreuses et à pouvoir apporter une contribution substantielle par l'excellence de leur enseignement et de la préparation d'enseignants destinés à un secteur plus vaste de l'enseignement:

- 105,8 millions de dollars[1] au profit d'un *Programme de renouveau pédagogique* qui: stimulera l'interaction étudiant-professeur; améliorera les compétences pédagogiques du corps professoral; accordera une plus grande importance au travail par petits groupes; rehaussera les exigences relatives aux travaux rédigés; permettra d'enrichir l'équipement pédagogique et les ressources de bibliothèque; renforcera les services d'aide aux étudiants et financera l'amélioration des programmes.

- 3,9 millions de dollars au profit d'un fonds de *Rentabilisation des locaux* pour soulager la surcharge des salles de cours, des laboratoires et des locaux d'études; pour adapter les salles de cours à l'emploi des technologies informatiques et des nouvelles formules d'enseignement; et pour offrir des bureaux supplémentaires au nouveaux professeurs et employés de soutien.

- 19,3 millions de dollars au profit d'un *Programme de renouvellement des éducateurs de l'Ontario* pour les écoles, les collèges d'arts appliqués et de technologie, et les universités en offrant des bourses orientées et en augmentant le financement de fonctionnement;

ii) que 15,0 millions de dollars soient ajoutés à l'enveloppe des frais généraux/d'infrastructure de la recherche pour rehausser le niveau actuel de financement des frais généraux de la recherche;

iii) que 1 819,0 millions de dollars soient fournis sous la forme de subventions du gouvernement pour financer le fonctionnement de base;

iv) que 44,3 millions de dollars soient accordés au titre des projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement pour le

---

1. Cette somme de 105,8 millions de dollars représente le coût global du Programme de renouveau pédagogique. Si, toutefois, une entente de partage des frais intervenait selon laquelle ce Programme serait également financé par une augmentation du revenu issu des frais, la contribution du gouvernement serait réduite en conséquence.

renouvellement cyclique des immobilisations existantes, et que 35,8 millions de dollars soient accordés au titre de l'entretien échelonné des installations;

v) que deux millions de dollars soient accordés, étant donné le manque de fonds constaté, pour assumer le coût supplémentaire des programmes de bilinguisme.

1.0 Aide du gouvernement

Le Conseil tient à reconnaître les efforts qu'a faits le gouvernement en accordant des fonds pour faire face à la récente croissance de l'effectif au sein du système. Le fait que le Ministre ait accepté la recommandation formulée dans le Mémoire consultatif 90-I, Révisions des points centraux des couloirs différentiels dans l'enveloppe des subventions préétablies des universités qui découlent des négociations de couloirs différentiels de 1989-1990[2] a posé les jalons de la prise en charge permanente de la récente croissance de l'effectif dans la transition vers de nouveaux points centraux de couloirs différentiels au cours des prochaines années. Le Conseil applaudit l'initiative récente du gouvernement qui consiste à s'occuper de la qualité de l'enseignement universitaire en allouant une somme supplémentaire de 18 millions de dollars. Toutefois, le Conseil signale qu'étant donné le chiffre et la nature de cette somme supplémentaire pour 1990-1991, il ne faut pas s'attendre à une incidence marquée sur la qualité de l'enseignement universitaire. Seule une nouvelle injection substantielle de fonds dans le système pourra redresser la situation après tant d'années de détérioration de la qualité dans l'enseignement universitaire. En outre, comme les établissements évoluent rapidement vers leurs nouveaux points centraux de couloirs différentiels, la qualité de l'enseignement universitaire sera encore plus compromise à moins qu'on ne lance des initiatives importantes pour rehausser une qualité inférieure à la norme.

L'acceptation par le gouvernement de la force des recommandations du Conseil présentées dans le Mémoire consultatif 90-I confirme l'engagement du gouvernement concernant l'accessibilité. Le Conseil reconnaît que, même si l'on a réglé la question de la croissance supplémentaire dans le système quant à l'accessibilité, le besoin d'un financement de base de qualité demeure. La base sur laquelle la récente croissance de l'effectif repose a été comprimée. Dans le Mémoire consultatif 89-II, Modification de la formule des subventions de fonctionnement, l'insistance est mise sur le fait que les questions importantes de financement autres que la croissance et l'accessibilité nécessitaient une attention urgente. Le Conseil a signalé:

---

2. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Univresités, à M. H. V. Nelles, le 18 mai 1990.

> Il faut comprendre que cette solution ne règle pas la question plus générale du rétablissement d'un financement de base adéquat pour répondre aux besoins à long terme des universités de l'Ontario, mais qu'elle fait partie intégrante de la régularisation du financement des universités pour permettre à ces dernières de planifier leurs programmes pour les années quatre-vingt-dix[3].

Le fait que le gouvernement n'ait pas accepté deux recommandations clés du Mémoire consultatif 90-I a encore aggravé l'insuffisance du financement de base. Dans ledit Mémoire, le Conseil recommandait fortement que la valeur de l'URB pour les URB de changement de couloir différentiel soit maintenue à 100 pour 100 de la valeur de l'URB de base. La réduction de la valeur de l'URB relative aux URB de transition pénalisera les établissements dans leur évolution vers le point central de leur couloir différentiel et aggravera encore l'insuffisance du financement de base actuel. En 1990-1991, les subventions de fonctionnement disponibles pour les changements de couloirs différentiels n'ont pas été augmentées pour compenser l'inflation, ce qui a engendré une valeur d'URB inférieure à la valeur de base que souhaitait le Conseil, soit la valeur moyenne de l'URB de base. Pour combler ce manque, le Conseil a recommandé dans 90-1 que:

> pour combler l'écart dans la valeur de l'URB que crée la situation actuelle du financement, le Conseil recommande que, durant la période de six ans de changement de couloirs différentiels, des fonds suffisants soient alloués pour que les niveaux d'URB figurant au tableau 4 (Mémoire consultatif 90-I) soient financés selon la valeur moyenne de l'URB de base de l'année précédente en y ajoutant l'augmentation de l'année en cours dans les taux de frais préétablis (pour la part des frais préétablis de la valeur de l'URB). Selon cette méthode basée sur le surplus ou le déficit antérieur, la pleine valeur de l'URB deviendra réalité un an après que tous les nouveaux couloirs auront été atteints[4].

Le gouvernement a accepté ceci en principe en approuvant le Mémoire consultatif 89-II. Le Conseil presse le gouvernement d'agir à partir de cette recommandation qu'il a déjà acceptée.

Dans le Mémoire consultatif 90-I, le Conseil a également recommandé l'accélération du financement des changements de couloirs différentiels. Si l'on

---

3. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-II, Modification de la formule des subventions de fonctionnement, p. 15.

4. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 90-1, Révision des points centraux des couloirs différentiels de l'enveloppe des subventions préétablies aux universités par suite de la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990, p. 18.

compare l'effectif de 1989-1990 par rapport au nouveau point central de couloirs différentiels accordé lors des négociations de couloirs, on se rend compte de la proportion selon laquelle le système a déjà réalisé une bonne part du nouveau point central de couloirs différentiels. En 1989-1990, le système avait déjà pris en charge près de 82 pour 100 des 45 600 URB supplémentaires disponibles dans la transition vers de nouveaux couloirs différentiels. Avec cinq exercices financiers de plus dans la période de transition, ceci veut dire que les établissements disposent d'un potentiel important pour atteindre leur nouveau point central de couloir différentiel très tôt dans la période de transition. Malgré une concrétisation précoce de nouveaux points centraux, ces établissements devront attendre ces fonds de transition supplémentaires même s'ils ont atteint le nombre nécessaire d'URB qui correspond à leur nouveau point central. Le Mémoire consultatif proposait, dans sa recommandation 90-2, d'accélérer l'injection des fonds de transition. Cette recommandation, qui n'est pas encore en vigueur, mérite d'être répétée: «que l'apport programmé de bourses de fonctionnement supplémentaires accordées aux changements de couloirs différentiels figurant au tableau 3 soit accéléré pour refléter de récentes augmentations de l'effectif et du maintien d'étudiants qui en découlent[5].»

Pour 1990-1991, le gouvernement a augmenté de 8 pour 100 le financement global de fonctionnement qu'il accorde aux universités ontariennes[6] par rapport à l'allocation globale de 1989-1990 (une fois la somme supplémentaire de 18 millions incluse, cette augmentation sera de 8,8 pour 100). Ces dispositions comprennent une augmentation des subventions de fonctionnement préétablies ou non d'environ 4,7 pour 100 par rapport à l'année précédente (augmentation nettement inférieure à l'augmentation des subventions de financement de base recommandées par le Conseil). Le reste de 4,1 pour 100 représente une augmentation de financement supplémentaire pour 1990-1991, qui sera fourni par des fonds ciblés, la suppression progressive de l'enveloppe d'accessibilité et la transition vers les nouveaux points centraux de couloirs différentiels.

Tout en reconnaissant que ces dispositions représentent un apport important au financement des universités, le Conseil s'inquiète de ce que le financement de fonctionnement de base accordé aux établissements continue d'être inférieur au niveau requis pour atteindre les objectifs de financement de base actuels du Conseil pour le système universitaire. L'écart cumulatif entre les besoins de financement et le niveau d'aide du gouvernement continue de s'élargir. Cette situation ne cesse de s'aggraver au fur et à mesure que les subventions de fonctionnement de base réduites doivent absorber le coût de l'inflation, les programmes imposés par la

---

5. Ibid., pp. 19-20.

6. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Universités, à M. H. V. Nelles, le 29 novembre 1989.

province tels que l'équité salariale et l'Impôt-santé des employeurs ainsi que l'introduction progressive de charges d'assurance-chômage plus élevées. Or, on ne peut imposer ce fardeau aux consommateurs. Sans un financement de fonctionnement de base suffisant, les réductions budgétaires radicales, les déficits, les compressions générales, les réductions de modules et la remise en question de la mission des universités devront normalement être mises en oeuvre au fur et à mesure que les ressources de fonctionnement réduites augmenteront.

La réalisation des objectifs que s'est fixés le gouvernement dans l'ensemble du secteur universitaire exige des revenus supplémentaires importants pour rétablir la qualité. Une sérieuse remise en question de la politique gouvernementale des frais se justifie si les subventions de fonctionnement de base continuent à exiger des compromis importants de la part des établissements quant à la qualité de l'enseignement universitaire. L'an dernier, le Conseil a exposé en détail les idées de ses membres sur les frais de scolarité dans un rapport intitulé Ce que le Conseil a entendu sur la question des frais de scolarité. Le Conseil signale que la question des frais n'a pas été réglée de façon satisfaisante, surtout du fait que l'augmentation annuelle des subventions préétablies demeure inférieure à l'inflation. L'appui que les étudiants accordent à l'amélioration du financement des universités s'est manifesté lors de la récente augmentation des frais accessoires approuvée par référendum et, dans certains cas, par des déclarations publiques faites par des organismes étudiants qui se montraient disposés à payer des frais de scolarité plus élevés au profit de la qualité de l'enseignement. Le Conseil pense que les étudiants devraient partager la responsabilité de financer l'amélioration de la qualité dans les universités et que ladite amélioration recommandée dans la section 2.1 devrait être financée à la fois par les deniers publics et par une nouvelle augmentation des frais.

Dans sa recommandation sur le financement de l'an dernier, le Conseil attirait l'attention sur la preuve troublante de la baisse de qualité des services d'enseignement offerts qu'entraînent les pressions d'accessibilité dans l'ensemble du système. Au cours des Audiences du printemps 1990, cette preuve ne cessa de se renforcer. Les étudiants ne reçoivent tout simplement plus la même qualité d'enseignement universitaire que leurs prédécesseurs. Dans certains établissements, les heures de travaux pratiques en laboratoire ont été restreintes, les travaux rédigés réduits au minimum, voire éliminés pour certains cours; en outre, les professeurs à temps partiel ont remplacé les professeurs à temps plein dans un nombre croissant de classes. Le Conseil s'inquiète donc beaucoup du fait que le maintien du niveau des services de l'année précédente n'est tout simplement pas suffisant. Les niveaux de l'an dernier sont tombés en dessous de l'évaluation modeste que le Conseil avait faite des besoins. En fait, la réduction n'a cessé de s'aggraver depuis plus d'une décennie. Le moment est donc venu de procéder à des améliorations dont le besoin est absolument criant.

La recommandation relative au financement pour 1991-1992 comprend deux volets: fonds requis pour maintenir le niveau des services; fonds requis pour rétablir

la qualité de l'enseignement universitaire. Dans les sections 2 et 3, le Conseil présente de nouvelles initiatives qui précisent les ressources requises pour rétablir la qualité de l'enseignement et pour augmenter le niveau actuel de prise en charge de l'infrastructure de la recherche dans les universités ontariennes. Dans la section 4.0, le Conseil fait ses recommandations au gouvernement quant au coût inhérent au simple maintien du niveau actuel des services. Le fait que les initiatives de qualité fassent l'objet d'une priorité relative, ce qu'indique de façon implicite la classification des éléments de la recommandation portant sur le financement, reflète la position du Conseil selon lequel l'amélioration de la qualité dans le système universitaire de l'Ontario exige une attention immédiate si l'on veut rehausser comme il se doit le niveau des services fournis.

2.0 Relever le défi des années quatre-vingt-dix

A l'aube du XXI[e] siècle, la prospérité sociale et économique, dont jouissent à la fois les particuliers et l'économie générale, ainsi que le renforcement du sens des responsabilités sur le plan environnemental dépendent de plus en plus d'assises éducationnelles de qualité. Comme il faut être de plus en plus spécialisé, la part importante que joue l'éducation par ses tentatives de modeler un marché du travail florissant se manifeste clairement dans l'écart croissant du taux de chômage entre les travailleurs ayant reçu une formation universitaire et ceux qui ont fait des études moins poussées. Ces tendances comportent des implications importantes pour le système universitaire ontarien qui constitue le véhicule premier qui puisse apporter, par des études supérieures, ces compétences requises.

Au fur et à mesure que les impératifs sociaux et économiques se multiplient et deviennent de plus en plus exigeants dans cette province, le mandat des universités s'étend en conséquence. Il en résulte un système universitaire qui, ayant admirablement bien répondu aux pressions de l'accessibilité récemment, doit maintenant se montrer capable de répondre à la complexité et aux exigences croissantes de qualité qui caractérisent le marché du travail d'aujourd'hui. Même si les ressources universitaires ont bénéficié récemment de compléments qui les ont aidées à accueillir un effectif plus nombreux, de nouveaux fonds seront requis du fait que le système universitaire prévoit ces exigences d'excellence de l'enseignement dans les années quatre-vingt-dix et au-delà. On a remarqué qu'autrefois, les pays se faisaient concurrence par leurs systèmes militaire et industriel; or, à l'avenir, il est probable que la concurrence internationale sera axée sur les systèmes d'éducation.

Le Conseil signale que, pendant des années, le financement des universités devait rivaliser avec d'autres secteurs — en particulier la santé ainsi que l'enseignement primaire et secondaire — pour se partager les maigres ressources publiques. Et depuis des années, le financement des universités, qui se faisait au pro rata du nombre d'étudiants, est devenu inférieur à celui qui est accordé à d'autres secteurs. Le Conseil presse donc le gouvernement d'admettre les liens qui

existent entre le bien-être social et économique de la province et la contribution des universités ontariennes à ce bien-être. Bien peu de progrès auraient pu s'accomplir dans le secteur de la santé sans les innovations et l'appui des diplômés et chercheurs du milieu universitaire. De même, l'éducation, à partir du niveau primaire jusqu'aux niveaux supérieurs, dépend essentiellement de la bonne formation des enseignants dans les universités ontariennes. Le classement relatif de l'Ontario au neuvième rang des dix provinces quant à l'aide du gouvernement par étudiant est nettement discordant par rapport au rôle important que jouent les universités ontariennes à titre de premier «fournisseur» de diplômés pour cette province et de «fournisseur» important pour le reste du Canada. Le fonctionnement de plus en plus complexe et coûteux de ces établissements doit donc trouver écho dans le financement annuel. Les recommandations du Conseil figurant dans le présent Mémoire visent donc à promouvoir l'excellence de l'éducation qui se reflétera chez les diplômés des universités ontariennes et dans la main-d'oeuvre de demain.

Dans le présent Mémoire, le Conseil définit trois aspects du défi que doivent relever les universités de l'Ontario. Le premier, décrit dans la section 2.1, consiste à améliorer la capacité des universités à doter leurs diplômés de compétences qui leur permettront de jouer un rôle un monde de plus en plus compétitif et à apporter une contribution valable à tous les secteurs de l'économie provinciale. La section 2.2 traite d'une question connexe, liée à la rentabilisation des locaux dans les universités ontariennes pour contribuer à l'amélioration de l'enseignement décrite en détail dans la section 2.1. Le troisième aspect du défi, présenté dans la section 2.3, consiste à s'assurer qu'un nombre suffisant d'enseignants de qualité soient disponibles pour enseigner dans les établissements d'enseignement ontariens. Ce défi de renouvellement des enseignants, rendu plus sérieux encore par le grand nombre de retraites prochaines, s'étend à tous les niveaux du système d'enseignement de l'Ontario et comporte des implications particulièrement importantes pour les universités qui se placent comme chefs de file dans la préparation des enseignants des écoles primaires et secondaires et des établissements post-secondaires.

Si l'on part du principe qu'il est possible de relever ces défis, les chances offertes aux universités de participer de façon valable au développement socio-économique de la province sont grandes. Dans cet avis, le Conseil insiste pour que le financement soit accordé afin d'assurer que les universités ontariennes soient équipées de façon à pouvoir saisir des occasions de plus en plus nombreuses et à apporter une contribution substantielle par l'excellence de leur enseignement et de la préparation d'enseignants destinés à un secteur plus vaste de l'enseignement. Cet avis repose sur la stratégie proposée précédemment dans le Mémoire consultatif 89-VI, Aide gouvernementale au système universitaire en 1990-1991, dans lequel le Conseil insistait sur le besoin de veiller sérieusement à la qualité de l'enseignement. Les trois initiatives distinctes que le Conseil recommandait pour appuyer la rétablissement de la qualité sont décrites dans les sections ci-dessous.

2.1 Programme de renouveau pédagogique

2.1.1 Le défi qui se pose aux universités de l'Ontario

Dans les recommandations figurant dans le présent Mémoire, le Conseil présente un plan visant à améliorer directement la qualité de la vie pédagogique et de l'enseignement dans les universités de l'Ontario. Ce plan se dégage sur une toile de fond d'attentes de plus en plus grandes au fil des ans pour le secteur universitaire et face à un défi qui consiste à moderniser les universités de façon telle qu'elles puissent offrir une formation qui réponde à ces attentes.

Il ne faut pas sous-estimer la complémentarité d'un enseignement efficace et d'une recherche dynamique qui sont les piliers d'un système universitaire de qualité. Avec l'évolution constante du programme d'études et l'avènement incessant de nouvelles spécialisations, qui sont tous deux le reflet des problèmes contemporains et du progrès technologique, la recherche permanente s'impose si l'on veut que les éducateurs universitaires demeurent efficaces. L'importance d'une recherche incessante et opportune de la part des enseignants universitaires est fondamentale si l'on veut assurer l'excellence et la pertinence du *contenu* de l'enseignement universitaire. En ce qui concerne la *façon* dont ce contenu doit être transmis aux étudiants, il est certains principes pédagogiques qui demeurent, malgré les années, la pierre angulaire de l'«excellence en éducation». Voici les éléments d'un enseignement et d'un apprentissage efficaces qui sont reconnus comme primordiaux:

1. contact étroit entre étudiants et professeurs;
2. développement de la réciprocité et de la coopération entre étudiants;
3. emploi de techniques d'apprentissage actif;
4. rapidité du feed-back;
5. insistance sur le temps consacré au travail;
6. transmission d'attentes élevées;
7. respect de divers talents et modes d'apprentissage[7].

Or, c'est à l'encontre de ces principes que les propositions figurant aux présentes ont été élaborées.

---

7. Chickering, A.W. and Gamson, Z. with Astin, A.W. et. al., Principles of Good Practice in Undergraduate Education, article non publié.

La place grandissante que jouent les universités et les occasions de plus en plus nombreuses qui leur sont offertes de jouer un rôle déterminant dans le développement social et économique sont clairs. Les paramètres pédagogiques pour le système universitaire de l'Ontario le sont tout autant s'il veut offrir un service de qualité d'un niveau qui corresponde à ces exigences croissantes. Toutefois, si l'on examine brièvement la «fiche de rendement» de la province, on s'aperçoit qu'il reste de gros progrès à faire avant que les établissements soient suffisamment équipés pour répondre aux exigences qui leur sont posées. A une époque où les établissements devraient retrouver leur vigueur afin de chercher à relever les défis passionnants qui se présentent et à prendre une place plus importante dans la province, certaines tendances décevantes portent à croire que la qualité a été compromise par l'insistance récente sur la croissance et l'accessibilité. En outre, comme l'ont révélé les Audiences du printemps 1990 du Conseil, bon nombre d'établissements font face à de sérieux problèmes financiers, même en offrant des services à ces niveaux réduits.

Les Audiences du printemps 1990 ont mis en lumière des renseignements importants, qui ont été par la suite résumés en deux documents d'étude, selon lesquels la qualité de l'environnement d'apprentissage au premier cycle s'était constamment érodée au cours des dernières années[8]. Il fut démontré que l'interaction entre étudiants et professeurs est gravement compromise. Au premier plan de ce problème apparaît la hausse des taux d'encadrement et la réduction qui s'ensuit de l'accès aux enseignants. Pour 1988-1989, année pour laquelle on possède les données officielles les plus récentes, les taux d'encadrement étaient de 16,7/1[9]. Ce taux d'encadrement marque une hausse de 19 pour 100 par rapport au ratio de 1977-1978 et une augmentation de 29 pour 100 par rapport aux taux d'encadrement de 1970-1971. Tandis que les chiffres de cette ampleur ne donnent peut-être pas lieu, à eux seuls, à la moindre inquiétude, la composition du taux masque en fait plusieurs tendances sous-jacentes alarmantes qui révèlent que le nombre d'étudiants par classe a augmenté au-delà de limites acceptables. Une prépondérance de courants aussi défavorables, qui n'apparaissent pas immédiatement à la lecture des taux, se manifestent dans l'ensemble du système. Un établissement a rapporté un effectif moyen par section de plus de 40 étudiants en arts et en sciences pour 1988 et a signalé qu'au moins 15 pour 100 de ces cours

---

8. Conseil ontarien des affaires universitaires, Ce que le conseil a entendu sur la question des frais de scolarité (1989), et Propos recueillis par le conseil au sujet de l'accès à l'université (1989).

9. Conseil des universités de l'Ontario. Taux évalué selon la méthode du CUO décrite dans Ontario Universities Statistical Compendium 1970-88. Part A: Macro-Indicators, CUO, octobre 1988, p. 25, où l'on obtient le nombre de professeurs équivalent temps plein en divisant la «somme des salaires et traitements pour les catégories d'enseignement et autres fonctions d'enseignement et de recherche en vertu des dépenses de fonctionnement» par le «salaire moyen sur la base d'un exercice financier pour le personnel enseignant dans les catégories de titulaires de chaire pour chaque établissements.»

magistraux comptaient plus de 80 étudiants, et très souvent plus de 160 étudiants. En ce qui concerne les cours de première année, un autre établissement a rapporté un effectif moyen par section de 103 étudiants pour 1988-1989, et a signalé que 50 pour 100 de tous les cours de première année comptaient plus de 80 étudiants et qu'il y a eu une augmentation importante du nombre de cours de première année qui comptaient plus de 300 étudiants. Les classes dirigées de première année, qui existent encore à ce niveau, contiennent souvent plus de 30 étudiants.

En cherchant à accueillir un effectif record, les établissements n'ont d'autre choix que de se rabattre sur des classes trop nombreuses. Comme les connaissances sont transmises sous forme de grands cours magistraux, le développement de l'esprit critique, du sens de l'analyse et du talent de communication des étudiants est gravement sacrifié. Le Conseil pense que, même s'il existe plusieurs techniques pédagogiques selon lesquelles le contenu des études peut se transmettre de façon efficace, seules les classes moins nombreuses permettent d'échanger librement des idées, de cultiver l'esprit critique et de se livrer à des expériences pratiques pour appliquer les méthodes scientifiques. De même, plus les classes sont nombreuses, moins on permet aux enseignants de repérer et d'aider les étudiants qui ont des difficultés d'apprentissage.

Un tel effectif par classe contraste fortement avec les réductions du nombre d'élèves dans les classes d'écoles primaires qui reçoivent l'appui du gouvernement. Grâce à cette initiative, les classes de première et deuxième année ne doivent pas compter plus de 20 élèves en 1990-1991. Ces mesures sont le signe d'un engagement financier visant à maintenir la qualité de l'enseignement, engagement qui est notablement absent du secteur universitaire de l'Ontario.

La détérioration de l'équipement, des laboratoires et des bibliothèques a également été citée comme un handicap majeur du processus d'apprentissage, tout comme l'était la réduction des exigences pédagogiques et des cours offerts. De même, le fait de trop compter sur les chargés de cours, les enseignants occasionnels ou à temps partiel qui ne sont pas soumis aux exigences de recherche et qui ne sont pas obligés de participer à l'élaboration des programmes, à l'administration ou au travail en comité, a été défini comme un problème sérieux. Un établissement a signalé qu'en ce qui concerne le département d'anglais, même si le nombre de professeurs à temps plein est demeuré à peu près stable, l'effectif des professeurs à temps partiel a presque triplé pour faire face à la pression de l'effectif au cours des dernières années. La capacité de ces établissements à faire face à ces courants néfastes pour la qualité de l'enseignement s'est forcément trouvée réduite sous le poids de pressions conflictuelles visant à faire adopter des «améliorations de productivité» en réaction aux mesures d'accessibilité. Les implications de ces courants défavorables sur la qualité de l'enseignement peuvent prendre maintes formes, allant de la valeur des diplômes à des taux inacceptables d'abandon des études, ou à l'aliénation des étudiants et des anciens par rapport aux établisse-

ments, ainsi qu'à des signes d'insatisfaction de la part des employeurs quant à la formation des employés.

2.1.2 Relever le défi

Le Conseil propose un plan visant à financer l'amélioration de la qualité dans les universités ontariennes, en vue d'atteindre les objectifs suivants:

- offrir aux étudiants des universités ontariennes une expérience d'éducation qui se rapproche davantage des normes internationales les plus élevées;

- garantir ainsi que la province soit dotée des compétences indispensables à son succès économique et au bien-être de la société, dans un climat de plus en plus concurrentiel à l'aube d'un nouveau millénaire;

- doter les étudiants diplômés d'atouts qui seront essentiels à leur survie dans un monde qui évolue rapidement, tels que la faculté d'adaptation, la souplesse, une maîtrise solide de la langue écrite et parlée et des mathématiques, et une aptitude à un apprentissage continu;

- orienter les ressources d'une manière qui permette un suivi attentif des progrès.

Le Conseil propose que l'on s'occupe des aspects de la vie pédagogique qui sont le plus étroitement liés à la qualité des étudiants diplômés par les universités ontariennes. Il est proposé que cette initiative se traduise par l'affectation de fonds qui viseraient à améliorer des secteurs précis de service aux étudiants d'universités.

Le Conseil a défini sept cibles précises d'amélioration de la qualité qui, selon lui, seraient la meilleure façon de contribuer à l'excellence de l'enseignement dans les universités de l'Ontario. Ces cibles portent sur deux domaines très importants quant à l'excellence de l'enseignement offert aux étudiants: qualité de l'enseignement; qualité des ressources pédagogiques mises à la disposition de l'enseignement. Ces initiatives, qui font l'objet de recommandations qui aboutiraient à la création d'un Programme de renouveau pédagogique, sont abordées tour à tour dans les sections ci-dessous.

a) Qualité de l'enseignement

I) Renforcer l'interaction entre étudiants et professeurs

La possibilité de contact entre étudiants et professeurs, en classe comme ailleurs, est souvent citée comme le facteur primordial de la motivation et de la participation des étudiants. Les professeurs qui contribuent activement à l'évolution

de leur discipline jouent un rôle important non seulement en aidant les étudiants dans leurs études proprement dites mais aussi en les conseillant sur les divers plans de carrière qui s'offrent à eux et en les incitant à faire des études poussées.

Pour améliorer le taux d'encadrement dans un milieu où l'effectif ne cesse d'augmenter, il est clair qu'il faut renforcer le corps professoral. En déterminant combien de professeurs il serait bon d'ajouter, le Conseil a défini le nombre de professeurs supplémentaires qu'il fallait pour réduire le taux d'encadrement de 16,7/1 à un taux-cible de 14/1. Ce taux de 14/1 avait cours en 1977-1978, année où le Conseil et le gouvernement s'étaient entendus sur les besoins de financement des universités ontariennes. Le taux de 16,7/1 reflète les données les plus récentes dont dispose le Conseil des Universités de l'Ontario (CUO), ainsi que l'effectif équivalent temps plein de 235 895,7 et l'équivalent temps plein de 14 151,6 professeurs. A partir de ce niveau d'effectif équivalent temps plein, l'ajout de 2 698 professeurs s'impose si l'on veut atteindre un taux d'encadrement de 14/1. Comme on prévoit des recrutements à la fois dans les catégories de chargés de cours et de professeurs agrégés, un salaire moyen de professeur s'applique à ces deux catégories (58 630 $), reflétant les salaires moyens de 1989-1990 augmentés selon un taux d'inflation prévu à 5,8 pour 100. Un supplément de 15 pour 100 pour les avantages sociaux (8 795 $) s'applique alors, le coût total d'un professeur s'élevant ainsi à 67 425 $. En adoptant cette méthode, le Conseil évalue à 181,9 millions de dollars les ressources supplémentaires requises pour permettre une réduction raisonnable des taux d'encadrement par l'ajout de nouveaux professeurs à temps plein qui corresponde à une augmentation nette du corps professoral et qui ne se borne pas à remplacer les professeurs prenant leur retraite.

L'aptitude d'un professeur à viser l'excellence dans son enseignement et ses activités de recherche dépend en partie de l'aide d'infrastructure qu'offre le personnel non enseignant. Selon la méthode appliquée par la Commission chargée d'étudier l'avenir des universités de l'Ontario, le Conseil prévoit l'ajout de personnel de soutien universitaire qu'il faut inclure dans le ratio de 0,8 par membre du corps professoral[10]. Il est donc nécessaire d'ajouter 2 159 employés de soutien au service de 2 698 professeurs supplémentaires ce qui, si l'on évalue le coût du salaire moyen d'un employé de soutien à 33 255 $ (salaire moyen des non-enseignants en 1989-1990, augmenté selon un taux d'inflation évalué à 5,8 pour 100), avec un supplément de 15 pour 100 pour les avantages sociaux (4 998 $) qui correspond à un supplément de 82,6 millions de dollars. Même si ce renforcement du personnel de soutien offrira l'appui nécessaire aux nouveaux professeurs, le Conseil tient à souligner qu'il ne résoudra pas l'insuffisance générale des services de soutien universitaire qui se fait sentir depuis quelques années. Les démarches faites auprès du Conseil en diverses occasions ont souligné la grave érosion dont

10. The Commission on the Future Development of the Universities of Ontario, Ontario Universities: Options and Futures, décembre 1984, p. 47.

souffre l'augmentation du personnel de soutien qui n'a pas suivi le rythme de la croissance de l'effectif et de la programmation universitaire. La confédération des associations de personnel universitaire de l'Ontario (Confederation of Ontario University Staff Associations) fait remarquer que même si l'effectif a augmenté «de 80 pour 100 dans de nombreux établissements au cours des années quatre-vingt, la croissance du personnel de soutien a été inférieure à 5 pour 100[11].»

Les ajouts aux catégories de personnel enseignant et de personnel de soutien qu'a permis cette initiative se chiffrent au total à un coût annuel évalué à 264,5 millions de dollars. Le Conseil recommande que le versement de cette somme soit échelonné sur trois ans, en commençant par un apport de 88,2 millions de dollars en 1991-1992.

ii) Améliorer les compétences pédagogiques des professeurs

Les possibilités de perfectionnement pédagogique des professeurs jouent un rôle primordial quand il s'agit d'assurer la qualité de l'enseignement. Le Conseil remarque et appuie de nombreuses initiatives heureuses qui sont déjà en cours dans les universités ontariennes en vue d'améliorer cette composante importante de l'enseignement. Citons à titre d'exemple l'initiative prise par le centre de soutien pédagogique à l'Université York (Centre for the Support of Teaching at York University) qui offre à l'ensemble de son corps professoral des possibilités de se perfectionner sur le plan pédagogique. Ce Centre offre de l'aide aux enseignants, les aide à acquérir des techniques pédagogiques utiles, ainsi qu'une évaluation des cours et des programmes; il les alimente en informations sur l'enseignement et offre un soutien général et technologique aux activités pédagogiques. De même, à l'Université Queen's, le comité consultatif des directeurs d'écoles sur le développement pédagogique (Queen's University Principals Advisory Committee on Instructional Development) recommande la création d'un centre de développement pédagogique conçu avec soin qui aidera les professeurs et les chargés de cours à perfectionner leurs compétences pédagogiques et leurs techniques d'évaluation.

Selon le Conseil, il faudrait offrir aux établissements les ressources nécessaires au perfectionnement pédagogique des professeurs qui conviennent à un milieu moderne d'enseignement. Ces possibilités de formation offriraient des moyens de faire acquérir aux professeurs des compétences utiles grâce à un feed-back approprié et à des techniques d'évaluation, des techniques de communication efficace avec les étudiants, et un choix d'applications de techniques d'apprentissage. Le Conseil recommande qu'un financement de 2,5 millions de dollars soit accordé annuellement au perfectionnement pédagogique. Cette initiative assurerait la formation de 500 professeurs à un coût moyen de 5 000 $ par membre du corps professoral. Le Conseil recommande également que le versement de cette

---

11. Confederation of Ontario University Staff Associations, Brief to the Ontario Council on University Affairs, le 20 avril 1990, p. 2.

somme soit étalé sur trois ans, en commençant par un apport de 0,8 million de dollars en 1991-1992.

iii) Accorder plus d'importance au travail par petits groupes

Le surpeuplement de plus en plus fréquent des classes est souvent associé à une différence négative de qualité au cours des études universitaires d'un étudiant. Tandis que le travail par petits groupes augmente la participation individuelle au processus d'apprentissage, les cours magistraux empêchent cet échange important d'idées et l'interaction personnelle. Il est important que les séminaires, classes dirigées ou autres travaux en petits groupes soient offerts, particulièrement dans les premières étapes de la carrière universitaire de l'étudiant, du fait que ces formules offrent la meilleure occasion qui soit d'entretiens intéressants et d'interaction entre étudiants et professeurs. C'est dans ces situations critiques regroupant des camarades que les étudiants perfectionnent leurs talents de communication auxquels le marché du travail accorde à juste titre une place de premier choix. L'apprentissage à son meilleur ne se fait pas à sens unique. Le travail par petits groupes est un aspect fondamental non seulement en arts mais aussi en sciences, où la qualité du travail en laboratoire repose de façon critique sur le nombre d'heures passées au laboratoire. L'ajout d'un professeur à temps plein, recommandé à l'article i), permettrait aux établissements d'offrir des formules de travail par petits groupes, faisant ainsi bénéficier aux élèves des nombreux avantages découlant de l'interaction en petits groupes.

iv) Resserrer les exigences s'appliquant aux travaux rédigés des étudiants

L'acquisition efficace et systématique de techniques d'analyse, de réflexion et de communication exige l'examen régulier de travaux écrits. Les exigences relatives à des travaux écrits substantiels, tels que dissertations, examens sous forme de dissertation, ou travaux de laboratoire rédigés, surtout en première et deuxième années, favorise l'acquisition de solides compétences de réflexion et l'élargissement de l'expérience d'éducation qui caractérise une formation universitaire de qualité. En augmentant l'effectif de professeurs de la façon présentée à l'article i), les universités pourraient redonner de l'importance aux devoirs et travaux rédigés qui sont la pierre angulaire du processus pédagogique.

b) Qualité des ressources pédagogiques

v) Amélioration de l'équipement pédagogique et des ressources de bibliothèque

Comme dans les autres secteurs de l'économie, les technologies appliquées à l'enseignement sont coûteuses et évoluent rapidement. Toutefois, contrairement à d'autres secteurs, la pénurie de deniers publics empêche les universités de

moderniser leur équipement, même avec un décalage raisonnable, au fur et à mesure qu'apparaissent de nouvelles technologies. Dans nombre de laboratoires et de studios, l'équipement a été poussé aux limites de son utilisation. Les pannes d'équipement sont fréquentes, privant ainsi les étudiants de temps d'utilisation pour réaliser leurs projets et expériences. Les diplômés qui sont formés sur un équipement désuet et de piètre qualité n'ont pas les compétences nécessaires pour affronter le marché du travail d'aujourd'hui et offrent bien peu à l'employeur dont les exigences de compétences appropriées et poussées ne cessent de croître. Un effort s'impose sans conteste, surtout dans les disciplines à forte intensité de capital que sont les sciences et le génie, si l'on veut multiplier les liens avec l'industrie par des programmes d'enseignement par alternance qui permettront aux étudiants d'avoir directement accès aux technologies modernes. Ce contact est crucial si l'on veut que les programmes demeurent pertinents dans un monde qui évolue si rapidement. Là où il est possible de définir les besoins d'équipement courant, il faudrait aussi encourager les établissements à former des groupes d'achat qui permettraient d'acquérir de l'équipement coûteux en association avec d'autres.

Outre la recherche de liens avec l'industrie et les autres établissements, le Conseil pense qu'il est urgent d'augmenter le financement destiné à l'acquisition d'outils pédagogiques modernes tels que l'équipement audio-visuel et multimédia, entre autres ressources techniques, qui assureront un niveau minimal de pertinence et d'actualité dans le travail en classe et en laboratoire. Avec des ressources minimales à distribuer, les universités devront aussi faire face au défi qui consiste à définir les technologies offertes à prix abordable qui conviennent le mieux à la formation des étudiants. Pour garantir que les fonds limités qui sont destinés à l'équipement soient dépensés de façon efficace, on propose de mettre des ressources supplémentaires à la disposition des établissements pour les aider à définir les technologies pédagogiques qui conviennent le mieux à transmettre les compétences de base nécessaires pour faire face à l'évolution rapide de la discipline concernée. Pour répondre à ces besoins, le Conseil recommande que les dépenses d'équipement pédagogique dans les universités ontariennes soient augmentées de 25 pour 100. D'après les dernières données du comité des chefs de services financiers - Universités de l'Ontario (COFO-UO), les dépenses d'achat d'équipement et de mobilier, de location et d'entretien aux fins de l'enseignement et de la recherche se chiffrent au total à 37,3 millions de dollars pour 1988-1989. Outre les besoins annuels de renouvellement cyclique, le Conseil estime par conséquent qu'un supplément de 25 pour 100 dans cette catégorie, soit 9,3 millions de dollars, devrait être accordé pour permettre d'améliorer sensiblement la qualité de l'équipement pédagogique dans les universités de l'Ontario. Le Conseil recommande que le versement de cette somme soit étalé sur trois ans, dont 3,1 millions de dollars seraient versés en 1991-1992.

La qualité des ressources de bibliothèque est tout aussi indispensable au progrès des étudiants dans leurs études et au maintien des capacités de recherche

des professeurs. Dans nombre de disciplines, le prix de l'acquisition de périodiques et de livres est devenu prohibitif. Entre 1977-1978 et 1987-1988, le prix des livres et des périodiques a augmenté de 190 pour 100. Le Conseil fait remarquer qu'en dépit d'une augmentation modeste en 1986-1987, la valeur en dollars constants des acquisitions de bibliothèques par étudiant a chuté de plus de 30 pour 100 entre 1977-1978 et 1987-1988. En outre, l'accès aux ressources de bibliothèque a diminué à cause du manque de commodité des heures d'ouverture. Le Conseil pense que la qualité des ressources de bibliothèque devrait être rétablie pour atteindre les niveaux de dépenses par étudiant qui ont été réalisés pour la dernière fois en 1977-1978. Une augmentation d'environ 40 pour 100, soit de 18,1 millions de dollars, s'impose donc pour restaurer la valeur des acquisitions de bibliothèque aux niveaux de 1977-1978. Pour financer ces dépenses supplémentaires, le Conseil recommande également le versement de 8,6 millions de dollars supplémentaires au personnel de bibliothèque, correspondant à 10 pour 100 des charges de salaires et d'avantages sociaux de 1988-1989 pour le personnel de bibliothèque. Le Conseil recommande qu'une somme totale de 26,7 millions de dollars soit accordée pour redresser les dépenses de bibliothèque par étudiant et la dotation en personnel des bibliothèques à des niveaux raisonnables, et pour garantir aux étudiants et aux professeurs l'accès à du matériel de bibliothèque de haute qualité et à jour. Le Conseil recommande que le versement de la somme de 26,7 millions de dollars soit étalé sur trois ans. Pour 1991-1992, le Conseil recommande que le versement de 8,9 millions de cette somme soit accordé dans le cadre de cette initiative.

vi) Amélioration de l'aide aux étudiants

Attirer les étudiants, en particulier de milieux non traditionnels, ne marque qu'un début. Les systèmes d'aide fournis par l'université offrent de précieux filets de sécurité aux étudiants qui, pour diverses raisons, trouveront peut-être les perspectives de réussite très aléatoires une fois arrivés à l'université. Les évaluations de taux d'abandon qui semblent affecter le premier cycle révèlent qu'une proportion importante d'étudiants ne terminent pas leurs études.

Le Conseil croit qu'une amélioration des systèmes d'aide aux étudiants contribuerait grandement au maintien et à la réussite des étudiants dans leurs études, et à satisfaire les besoins de cohortes marginales qui s'inscrivent à titre d'étudiants adultes, à temps partiel ou handicapés ou qui proviennent d'autres groupes minoritaires. Les initiatives visant à renforcer ces importants réseaux de soutien favoriseraient le maintien, et augmenterait du même coup la proportion d'étudiants qui termineraient leurs études avec succès. L'amélioration du taux d'obtention de diplômes révélerait à son tour que les fonds publics ont été utilisés à bon escient pour cultiver les compétences des diplômés. Voici quelques exemples d'activités de soutien qui réduisent les obstacles à l'achèvement des études: aide psychopédagogique; services d'information; diverses formes d'orientation universitaire; apprentissage de techniques d'études; classes dirigées et rattrapage

ou cours préparatoires. Le centre d'acquisition d'habiletés universitaires (Academic Skills Centre) de l'Université Trent nous apparaît comme un exemple d'une activité de soutien aux étudiants entreprise à ce jour qui offre des séances d'enseignement individuel, des ateliers spécialisés dans diverses disciplines, des ateliers de rédaction et une série de publications contenant des directives pour la rédaction de travaux et d'examens écrits. Le Conseil appuie la multiplication de ce type d'initiatives et recommande qu'une somme supplémentaire de 3,4 millions de dollars soit accordée annuellement pour renforcer le soutien aux étudiants dans les universités ontariennes. Le Conseil recommande que le versement de cette somme soit étalé sur trois ans, en commençant par un versement de 1,1 million de dollars pour 1991-1992. Ceci représente une augmentation de 10 pour 100 du budget de 34,1 millions de dollars dépensé pour le soutien personnel et pédagogique des étudiants, selon un calcul représentant approximativement la moitié des dépenses totales indiquées par le COFO-OU comme étant consacrées aux «services aux étudiants» en 1988-1989.

vii) Amélioration des programmes d'études

Le Conseil souligne l'importance d'offrir un vaste choix de cours facultatifs et de cours de cycle supérieur dans le programme d'études universitaires, en particulier à cause du grand nombre de nouveaux domaines de spécialisation qui se présentent au niveau supérieur. Toutefois, la restriction des ressources a souvent entraîné la réduction des choix de cours ou de l'effectif. Ceci s'est traduit par une diminution de l'éventail de cours facultatifs offerts aux étudiants et à un rétrécissement du programme d'études plus marqué que ce qui est souhaitable sur le plan pédagogique.

Une augmentation des ressources est nécessaire si les universités veulent étendre les options de cours et offrir un vaste éventail de programmation souple qui est le signe distinctif des établissements de qualité. Le Conseil recommande qu'une somme supplémentaire de 11,2 millions de dollars soit accordée annuellement, sur trois ans, pour améliorer le choix de cours offerts au sein des programmes universitaires existants, en particulier pour les étudiants des années supérieures. Le Conseil estime que 11,2 millions de dollars correspondent à la somme requise pour financer la création de 500 cours supplémentaires. Cette évaluation est basée sur un coût moyen par professeur de 67 425 $ (salaire moyen plus avantages sociaux tels que calculés à l'article i) et sur l'hypothèse de trois sections par professeur équivalent temps plein. Les ressources pourraient être orientées vers l'expansion des cours offerts afin de répondre aux besoins des étudiants dans les programmes à temps partiel ou du soir et dans les programmes universitaires à forte demande, et vers la création de liens plus étroits quant aux cours avec les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario: le Conseil recommande que 3,7 millions de dollars de cette somme soient accordés pour 1991-1992.

c) Recommandations sommaires dans le cadre du Programme de renouveau pédagogique

Les initiatives précédentes reflètent des domaines définis par le Conseil comme étant des cibles prioritaires pour les ressources si la province s'engage à ramener la qualité de l'enseignement dans les universités ontariennes au niveau qu'elles connaissaient il y a plusieurs années. Les frais inhérents aux éléments individuels du Programme de renouveau pédagogique sont résumés au tableau 1. Le Conseil reconnaît que les domaines prioritaires d'amélioration de la qualité varient d'un établissement à l'autre. Il est par conséquent recommandé que les établissements maintiennent la souplesse nécessaire pour allouer des ressources à ces secteurs cibles signalés dans le présent Mémoire qui correspondent le plus étroitement aux besoins particuliers de chacun d'eux. Pour permettre de mener à bien ces initiatives, le Conseil recommande qu'un minimum de 317,6 millions de dollars en financement de fonctionnement de base soit accordé annuellement sous la forme de subventions gouvernementales et de frais de scolarité, en commençant par une somme de 105,8 millions de dollars en 1991-1992 du fait que le Programme est étalé sur trois ans. Le Conseil juge ce montant approprié pour remédier à la fois à la détérioration de la qualité et à l'accumulation de la pénurie de financement et des pressions d'accessibilité, ainsi qu'aux exigences croissantes de la société qui comptera sur un système universitaire tonifiant et efficace au fur et à mesure de l'évolution que connaîtra la province au fil des années quatre-vingt-dix. Les universités de l'Ontario doivent demeurer compétitives dans un marché du travail universitaire de plus en plus dense. Si les universités ontariennes veulent garder leurs propres diplômés chez elles et attirer les talents de très haut calibre qui viennent de l'étranger, elles devront être en mesure d'offrir des conditions de travail et des conditions salariales qui se comparent à celles qui existent dans les États voisins d'Amérique du Nord. Ceci veut dire que la tâche, le nombre d'étudiants par classe, les bibliothèques, les laboratoires et les locaux joueront un rôle de plus en plus déterminant dans les choix de carrière des universitaires itinérants. Les industries de l'Ontario doivent demeurer compétitives: il en va de même des universités.

Le Conseil croit que dans l'intérêt de la justification de l'emploi des fonds publics, le gouvernement devrait avoir l'assurance la plus ferme possible que les résultats recherchés sont en fait atteints par le financement accordé. Une bonne surveillance de ces dépenses permettrait de mesurer la qualité de gestion financière et de vérifier l'efficacité de ces améliorations apportées au rendement du système. Le Conseil souhaite collaborer avec le milieu universitaire et le gouvernement pour établir des méthodes ou des mesures permettant de vérifier l'amélioration de la qualité. Le Conseil pense que si le défi de l'assurance de qualité doit être relevé d'une manière défendable, concrète et évidente, l'élaboration d'une série appropriée de mesures portant sur la qualité devrait s'inspirer de plusieurs principes. Premièrement, le choix des mesures doit être guidé par des considérations

Tableau 1

Coût total du Programme de renouveau pédagogique
(en millions de dollars)

	1991-1992[1]	Niveau constant[2]
A. Qualité des initiatives pédagogiques		
1. Renforcer de l'interaction entre étudiants et professeurs	88,2	264,5
2. Accorder plus d'importance au travail part petits groupes		
3. Resserrer les exigences s'appliquant aux travaux rédigés		
4. Améliorer les compétences pédagogiques des professeurs	0,8	2,5
	89,0	267,0
B. Qualité des ressources pédagogiques		
5. Amélioration de l'équipement pédagogique et des ressources de bibliothèque	12,0	36,0
6. Amélioration de l'aide aux étudiants	1,1	3,4
7. Amélioration des programmes d'études	3,7	11,2
	16,8	50,6
Coût total du Programme	105,8	317,6

Remarques :

1. Fonds requis pour la première année de l'étalement sur trois ans du Programme de renouveau pédagogique, devant normalement provenir de subventions gouvernementales et de revenus de frais.

2. Fonds annuels requis au niveau constant une fois le Programme de renouveau pédagogique mis en marche, devant normalement provenir à la fois de subventions gouvernementales et de revenus de frais.

pragmatiques de disponibilité et de coût ainsi que par des considérations théoriques d'utilité et de valeur des connaissances transmises. En outre, l'évaluation devrait être structurée de manière à promouvoir l'amélioration continue des établissements par rapport au rendement passé, tout en reflétant la diversité de ces établissements, plutôt qu'en favorisant la recherche d'une norme minimale dans l'ensemble du système. De plus, les établissements devraient devenir les dépositaires d'enjeux dans ces systèmes d'évaluation qui réduisent au minimum toute forme d'ingérence et qui ne menacent pas les habitudes de liberté universitaire. L'évaluation ne devrait pas davantage servir à promouvoir l'homogénéité et la conformité dans l'ensemble du système. Idéalement, chaque établissement devrait pouvoir accorder des priorités différentes aux diverses façons de mesurer l'amélioration de la qualité selon ce qui est considéré comme approprié, étant donné la mission et les objectifs propres à chacun. Finalement, le Conseil croit que rien d'efficace ne peut se faire dans ce domaine sans la collaboration totale et les recommandations bénéfiques des établissements.

Dans le Mémoire consultatif 89-VI, le Conseil recommandait que l'introduction de ressources visant à l'amélioration de la qualité soit une responsabilité que se partagent le gouvernement et les étudiants[12]. Le Conseil maintient cette position et recommande que les étudiants, ainsi que ceux qui bénéficient directement des améliorations apportées à la qualité de l'enseignement, assument leur part des coûts associés à ces nouvelles initiatives. Par conséquent, outre l'augmentation recommandée dans 90-24, le Conseil recommande que les frais soient encore majorés afin de produire un revenu supplémentaire de frais qui permettra de cibler les améliorations de la qualité de l'enseignement. Dans le passé, le Conseil avait pour attitude de recommander des augmentations des frais qui soient proportionnelles à la hausse du pourcentage accordée aux subventions du gouvernement. Si cette méthode était maintenue, une augmentation de 5,1 pour 100 des frais et des subventions de fonctionnement serait nécessaire en 1991-1992 pour accorder 105,8 millions de dollars au bénéfice de la première année du versement étalé du Fonds de renouveau pédagogique de 317,6 millions de dollars. Le Conseil signale que toute hausse supplémentaire des frais doit être accompagnée d'augmentations suffisantes des prêts et bourses du RAFEO. Le Conseil tient à ce que la partie des bourses de l'aide du RAFEO doit être accrue afin de garantir que la représentation des étudiants issus de famille à revenus plus modestes ne soit pas indûment défavorisée par l'augmentation des frais de scolarité.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au Ministre et au Lieutenant-gouverneur en conseil:*

---

12. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-VI, Aide gouvernementale au système universitaire en 1990-1991, pp. 27-28.

COAU 90-17
SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES ET FRAIS DE SCOLARITÉ POUR 1991-1992 EN VUE DE FINANCER LES AMÉLIORATIONS DE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO

QUE par la création d'un Fonds de renouveau pédagogique selon la manière décrite ci-dessus, financé à la fois par les subventions gouvernementales et les frais préétablis, la somme de 89 millions de dollars soit accordée en 1991-1992 pour financer l'amélioration de la qualité de l'enseignement, et qu'une somme supplémentaire de 16,8 millions de dollars soit accordée en 1991-1992 pour financer l'amélioration de la qualité des ressources pédagogiques dans les universités recevant l'aide du gouvernement provincial et leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain, et que toute hausse du taux des frais de scolarité se reflète fidèlement dans des augmentations correspondantes des prêts et bourses accordés par le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.

2.2 Meilleure rentabilisation des locaux

Les démarches faites auprès du Conseil au cours des Audiences de printemps de 1989 et 1990 ont révélé la sérieuse inquiétude des établissements ontariens face aux contraintes de capacité qu'ils connaissent. Avec de nombreuses références à l'appui, il fut mentionné que la qualité de l'enseignement était affectée par la surcharge des classes, des laboratoires et des bibliothèques au-delà de leur capacité, face à un effectif record. Le Conseil signale également les résultats d'une recherche récemment publiés par le Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) qui mettaient en lumière les possibilités d'améliorer l'utilisation actuelle des locaux[13].

Le Conseil reconnaît que la construction de locaux suffisants est en cours au sein du système, ce qui devrait grandement contribuer à remédier aux contraintes de capacité des installations qui compromettent la qualité de l'enseignement. Le Conseil pense toutefois qu'il faudrait allouer des fonds supplémentaires pour permettre aux établissements d'apporter directement des améliorations aux locaux réservés à l'enseignement par des rénovations et transformations planifiées. Il faut disposer d'un nombre suffisant de classes plus petites pour permettre une réduction des taux d'encadrement tel que recommandé dans cet avis. Le Conseil signale également que le renouvellement du corps professoral à temps plein et l'ajout de

13. Conseil des universités de l'Ontario, Classroom Space Utilization in Ontario Universities 1988-89, février 1990.

nouveaux employés de soutien, tel que recommandé dans cet avis, exigera également l'ajout de bureaux. Étant donné ces pressions qui s'exercent sur les locaux existants, le Conseil pense qu'il faudrait faire des ajouts afin de renforcer l'aide accordée par le Fonds de rénovation, qui fut créé en 1986-1987 et qui se maintient actuellement à un niveau de 20 millions de dollars par an. Le Conseil recommande qu'un supplément de 3,9 millions de dollars soit accordé annuellement pendant trois ans pour apporter une aide globale de 11,7 millions de dollars en projets d'immobilisations qui allègeront le surpeuplement des classes, des laboratoires et des locaux d'étude, pour adapter les classes à l'application des technologies informatiques et des nouvelles formules d'enseignement, et pour fournir de nouveaux bureaux aux nouveaux professeurs et employés de soutien. La somme de 11,7 millions de dollars correspond au montant nécessaire pour compenser l'érosion monétaire qui s'est produite depuis la création du Fonds de rénovation, plus précisément, l'accumulation de l'indexation due à l'inflation qui n'a pas été prévue dans le Fonds de 20 millions de dollars entre 1987-1988 et 1991-1992.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au Ministre et au Lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 90-18
SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES POUR 1991-1992 EN VUE DE FINANCER UNE MEILLEURE RENTABILISATION DES LOCAUX

QUE des subventions gouvernementales de 3,9 millions de dollars soient accordées pour 1991-1992, tel qu'exposé ci-dessus, afin de financer une meilleure rentabilisation des locaux dans les universités subventionnées par le gouvernement provincial et leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain.

2.3 Programme de renouvellement des éducateurs de l'Ontario

Un nombre suffisant d'éducateurs est une condition préalable à la qualité de l'enseignement, non seulement dans les universités mais encore à tous les niveaux des établissements d'enseignement de l'Ontario. En cherchant à renouveler l'effectif des éducateurs, le secteur de l'éducation s'attendra à ce que les universités jouent un rôle primordial dans l'apport d'éducateurs pour les écoles primaires et secondaires, les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT), et les universités. La question n'est pas simplement le remplacement du contingent actuel d'éducateurs, mais plutôt le renouvellement par le recrutement, la formation et l'utilisation d'enseignants qualifiés, intellectuellement éveillés et adaptables qui soient représentatifs de l'ensemble de la population et qui serviront de modèles pour les

générations à venir. Le défi du renouveau se profile de façon détaillée dans les sections ci-dessous, et la réaction du Conseil y fait suite sous la forme de recommandations officielles.

2.3.1 Renouvellement des éducateurs de l'Ontario: description générale du défi

a) Écoles primaires et secondaires

Un travail considérable est en cours depuis quelque temps pour déterminer la nature de l'offre et de la demande d'enseignants dans les écoles primaires et secondaires de l'Ontario. On a tenu compte des projections disponibles sur l'offre et la demande dans le lancement du processus des négociations de couloirs par le Conseil en août 1989, dans lequel la formation des enseignants fut définie comme un domaine prioritaire pour l'augmentation de l'effectif. L'exercice des couloirs différentiels, qui fut conclu en mars 1990, contribua modestement à l'expansion de l'effectif en formation des enseignants. Étant donné la limite des fonds disponibles pour la révision des couloirs, il fut reconnu que l'on ne pouvait pas s'attendre à ce que l'exercice de couloirs puisse à lui seul régler complètement les pénuries qui se manifestaient dans le domaine de la formation des enseignants.

Selon les prévisions du ministère de l'Éducation, les niveaux de couloirs différentiels approuvés répondront à la demande prévue de diplômés jusqu'à septembre 1992. De septembre 1992 à septembre 1995, on s'attend à ce que les niveaux de couloirs d'effectif soient inférieurs au besoin prévu. Même si l'ampleur précise de cette pénurie sera étudiée par le Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant (COFPE), le ministère de l'Éducation prévoit actuellement que, durant cette période de trois ans, le surplus de la demande sera de 1 382 enseignants équivalent temps plein. A compter de septembre 1995, on prévoit que les niveaux de couloirs approuvés correspondront de nouveau à la demande requise pour les diplômés en formation des enseignants[14].

Même si l'on ne prévoit pas de pénurie à l'échelle de la province avant 1992, l'Ontario souffre actuellement de déséquilibres régionaux, linguistiques ou relatifs aux programmes dans l'offre et la demande des enseignants qui devraient normalement durer cinq ans. Même si le COFPE entend faire une étude plus poussée pour définir les domaines précis de déséquilibre, plusieurs secteurs de pénurie possible semblent probables dans des programmes tels que les études technologiques, les sciences, les mathématiques, le français première langue et le français langue seconde. Il pourrait aussi s'avérer que les déséquilibres de division se produisent avec un surplus important de demande d'enseignants au niveau intermédiaire et supérieur. D'autres études menées par le COFPE indiqueront les

14. Centre pour la formation du personnel enseignant, ministère de l'Éducation.

dimensions et domaines précis de ces pénuries prévues. La courbe de la demande d'enseignants durant la période de projection sera évidemment affectée par de nombreux facteurs, notamment les changements dans la demande des étudiants et la politique publique. Par exemple, un changement de préférences des étudiants au profit des sciences et des études technologiques, matières exigeant des classes moins nombreuses, aurait pour effet d'augmenter la demande d'enseignants. De même, les initiatives du gouvernement qui visent à restreindre le nombre d'élèves par classe ou à augmenter les périodes de détente prévu par les conventions collectives créerait une demande supplémentaire d'enseignants dans la province.

En ce qui concerne la demande d'étudiants, il existe actuellement un surplus important de demandes d'admission dans les facultés d'éducation. Comme cette situation persistera vraisemblablement à court terme, il est peu probable que des augmentations générales soient nécessaires pour inciter les étudiants à préparer des certificats d'enseignement primaire ou secondaire. Néanmoins, les nouveaux travaux entrepris par le COFPE révéleront peut-être qu'un manque apparent d'intérêt de la part des étudiants pour des spécialisations particulières en formation des enseignants ou dans certaines régions de la province exigent une réorientation des mesures sur ce plan.

b) Collèges d'arts appliqués et de technologie

Le vieillissement du corps professoral dans les collèges pose aux collèges d'arts appliqués et de technologie un défi important de ressources humaines. On prévoit que, dans les collèges, 20 pour 100, soit 1 600 enseignants équivalent temps plein, auront atteint l'âge de 65 ans d'ici l'an 2000. En 2005, on prévoit que 49 pour 100 du corps professoral, soit 3 900 professeurs, auront pris leur retraite[15]. Dans la plupart des cas, pour succéder à un enseignant, il faudra détenir un baccalauréat universitaire et, idéalement, un grade de cycle supérieur. Ceci sera particulièrement vrai si, dans la reconstruction de leur mandat, les collèges évoluent dans une direction qui met l'accent sur la formation générale. La plupart de ces nouveaux professeurs seront recrutés en Ontario plutôt qu'ailleurs. Outre le recrutement de nouveaux professeurs, les collèges d'arts appliqués et de technologie devront relever un autre défi qui consistera à renforcer le perfectionnement des professeurs actuels qui cherchent à améliorer leurs titres universitaires officiels.

c) Universités

Comme le Conseil le soulignait dans le Mémoire consultatif 89-VI, la courbe d'âge du corps professoral porte à croire que les universités, non seulement en Ontario mais aussi ailleurs, auront à relever un terrible défi dans le renouvellement

15. Conseil ontarien des affaires collégiales, Vision 2000, The College System – An Empirical Snapshot, janvier 1990.

de leur corps professoral. Cette question du renouvellement des professeurs a été jusqu'ici traitée par deux initiatives différentes. En mai 1986, le gouvernement annonçait son intention de financer 500 nominations de remplacement de professeurs qui s'échelonneraient sur cinq ans, soit de 1986-1987 à 1990-1991. Toutefois, avec une croissance de l'effectif de 10 pour 100 depuis 1986-1987, le Fonds de renouvellement des professeurs a en fait fourni des professeurs simplement pour faire face au nombre croissant d'étudiants plutôt que pour combler les postes de professeurs ayant pris leur retraite ou pour compenser la réduction des taux d'encadrement. Plus récemment, la question du remplacement des professeurs fut abordée dans le cadre des négociations de couloirs, dans lesquelles le «remplacement du corps professoral» fut défini comme une cible prioritaire pour la croissance de l'effectif. En conséquence, on consacra de nouvelles URB à cette priorité, dont une proportion fut allouée directement en fonction des retraites prévues. Les aspirations des établissements quant au renouvellement du corps professoral furent toutefois nécessairement restreintes par les fonds limités accordés au processus de changement de couloirs différentiels. Les négociations de couloirs n'ont donc permis qu'une augmentation marginale de l'effectif d'étudiants des cycles supérieurs pour renouveler le corps professoral.

Les dimensions précises du défi que constitue le renouvellement du corps professoral et que les universités ontariennes doivent relever ne sont pas encore définies. Un travail important est en cours pour clarifier la nature du défi de ce renouvellement dans la province. Le Conseil des Universités de l'Ontario, avec des membres représentant le Conseil, a formé un Groupe de travail sur le renouvellement du corps professoral qui est chargé d'étudier ce problème tel qu'il se présente dans la province de l'Ontario. L'Association des Universités et Collèges du Canada poursuit un travail similaire à l'échelle nationale. Il ressort clairement qu'un travail supplémentaire s'impose avant que l'on puisse faire une évaluation définitive de l'ampleur et du calendrier des besoins de renouvellement du corps professoral en Ontario.

Une recherche importante de ce type a été entreprise dans d'autres territoires. Aux États-Unis, une étude récente[16] prévoit une situation où des pénuries importantes se produiront en 1997, de l'ordre de 6 000 à 10 000 professeurs par an. Le fait que les universités d'autres territoires connaîtront des besoins analogues pour remplacer les professeurs qui prendront leur retraite et qui avaient été engagés dans les années soixante ou au début des années soixante-dix signifie que le marché international de jeunes universitaires sera de plus en plus compétitif. Contrairement aux années soixante où le système universitaire prit beaucoup d'expansion, l'Ontario sera incapable de remplacer ses professeurs d'université en «achetant tout fait» des universitaires étrangers pour répondre à ses besoins. Le nombre de professeurs

16. William Bowen and Julie Ann Sosa, Prospects for faculty in the Arts and Sciences: A Study of Factors Affecting Demand and Supply, 1989.

disponibles sera insuffisant du fait que d'autres pays chercheront aussi à combler leurs propres besoins. En fait, le Canada pourrait bien devenir un bassin de recrutement. Certaines anecdotes laissent entendre que les établissements ontariens rencontrent déjà des difficultés pour recruter des candidats de haut calibre. Un des secteurs faisant l'objet d'une forte demande est la comptabilité, discipline dans laquelle les universités ontariennes se disputent non sans difficultés les professeurs dans un marché de la main-d'oeuvre très compétitif. L'Institut des comptables agréés de l'Ontario remarque que les établissements de l'Ontario ne sont pas concurrentiels quant au salaire et au soutien qu'offrent les universités américaines et canadiennes. L'Institut révèle également ce qui suit:

> Même si nous croyons que nos efforts et ceux des universités étaient bien intentionnés, les problèmes persistent. Par exemple, notre engagement à financer les études doctorales a dépassé le seuil du million de dollars mais, au cours des dernières années, cinq C.A. subventionnés par l'Institut qui ont terminé leur doctorat ne sont pas retournés en Ontario, même si l'aide qu'ils ont reçue (en général 45 000 $) doit être remboursée au cas où le bénéficiaire ne «paie pas de retour» en enseignant dans une université ontarienne. Ceux qui ne sont pas revenus en Ontario nous ont indiqué que le prix à payer en serait trop élevé quant aux possibilités de travail avec des collègues ayant une formation et des intérêts similaires, quant au niveau de l'aide à la recherche et à l'enseignement, ainsi qu'à la rémunération et aux objectifs pédagogiques[17].

Le secteur de la comptabilité n'en est qu'un parmi d'autres professions où la demande est élevée et où se présentent des difficultés de recrutement, et les universités de l'Ontario ne sont pas en mesure d'offrir des conditions concurrentielles à leurs propres diplômés. Un établissement a rapporté avoir perdu huit chercheurs de niveau supérieur au cours des derniers mois au profit d'autres universités aux États-Unis, en Colombie britannique et en Suisse. Un salaire plus élevé, une tâche moins lourde, de meilleures installations et une aide à la recherche de qualité supérieure furent cités comme les raisons essentielles du départ de ces professeurs. Un autre établissement note les récents efforts qui ont été faits pour attirer un spécialiste en biologie moléculaire qui avait également reçu une offre «concurrentielle» d'une université américaine: un budget de recherche de 250 000 $, un nouveau laboratoire et aucune charge d'enseignement pour la première année.

Le nombre d'étudiants préparant un doctorat en Ontario a augmenté au cours des dernières années. Toutefois, la forte représentation d'étudiants détenteurs de

17. Lettre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, aux présidents des conseils d'administration des universités ontariennes, en date du 14 mai 1990.

visa parmi ces diplômés et la concurrence de plus en plus forte de la part des recruteurs dans des secteurs non-universitaires laissent croire que bon nombre de ces récents diplômés ne seront pas disponibles pour combler des postes universitaires dans les universités de l'Ontario.

2.3.2 Réaction du Conseil

Dans cette section, le Conseil recommande un plan intégré en vue de renouveler l'offre d'éducateurs en Ontario au cours des prochaines années. Cet section porte sur deux aspects de ce défi du renouvellement. D'abord, il faut attirer un nombre suffisant d'étudiants de haut calibre vers les programmes qui formeront les futurs éducateurs de l'Ontario et leur faire acquérir un diplôme. Ensuite, il faut créer une capacité suffisante dans les universités pour accueillir les étudiants qui répondront à cette demande d'enseignants. Ces aspects du renouvellement sont abordés dans les recommandations du Conseil exposées dans les sections suivantes.

Le renouvellement de la demande d'éducateurs présente en fait un troisième défi, qui consiste à s'assurer que les universités ontariennes soient capables d'attirer et de recruter des candidats de qualité sur un marché international extrêmement concurrentiel. Le Conseil admet que la compétitivité relative de l'Ontario face à l'engagement de candidats de haut calibre sera influencée non seulement par les salaires et le type de contrat offerts comparativement à ailleurs, mais aussi par la qualité du milieu de l'enseignement, qui dépend des taux d'encadrement et des ressources pédagogiques, et par des fonds de recherche suffisants. Les initiatives proposées dans le Programme de renouveau pédagogique de la section 2.1 répondent partiellement à cet aspect du défi. En apportant des améliorations importantes aux conditions de travail universitaire, ces initiatives permettront de rehausser l'attrait relatif de l'emploi dans les universités de l'Ontario. On a aussi l'impression que le coût élevé de la vie continuera à avoir un effet négatif sur le recrutement en Ontario, en particulier dans les universités de la région de Toronto.

a) Écoles primaires et secondaires

En prévoyant que la demande d'enseignants dépassera l'offre selon les niveaux approuvés de couloirs de l'effectif entre 1992 et 1994, le Conseil recommande qu'une somme supplémentaire de 13,2 millions de dollars soit accordée sur une période de trois ans pour financer 2 764 URB supplémentaires selon une valeur moyenne d'URB de 4 784 $ par la voie de couloirs différentiels pour les programmes stratégiques. Ce montant reflète les pénuries globales qui, selon les projections actuelles, sont de 1 382 enseignants équivalent temps plein. Comme ce surplus de demande devrait normalement décroître un peu après 1994, le Conseil recommande que les ressources soient attribuées aux programmes souples qui peuvent être réduits au fur et à mesure que la demande de diplômés diminue. L'augmentation des fonds attribués à la formation des enseignants donne

au gouvernement l'occasion de mettre l'accent sur les initiatives visant à préparer les minorités visibles, les Autochtones et autres groupes sous-représentés à la carrière d'enseignant.

Même si les niveaux généraux de demande d'étudiants ne révèlent pas un calme général dans la demande d'étudiants pour les programmes de formation des enseignants en ce moment, le Conseil croit qu'il faut prendre des initiatives pour remédier aux déséquilibres sérieux dont souffrent certaines disciplines, régions et langues. C'est pourquoi il recommande que l'on accorde des bourses d'études et d'entretien orientées et liées à la carrière d'enseignants pour attirer les étudiants dans ces domaines de forte demande. Le Conseil recommande qu'une somme de 7,8 millions de dollars soit accordée sous la forme de bourses d'études orientées sur une période de trois ans pour inciter les étudiants à opter pour la carrière d'enseignant dans des disciplines, langues et régions définies comme critiques selon le Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant. Ces chiffres reposent sur une valeur moyenne par bourse de 5 649 $, soit la moitié de la valeur de la bourse d'études supérieures de l'Ontario, pour 1 382 étudiants en baccalauréat en éducation. Pour 1991-1992, le Conseil recommande que la somme de 2,6 millions de dollars soit accordée aux universités dans le cadre de cette initiative.

b) Collèges d'arts appliqués et de technologie

Étant donné les défis en ressources humaines que doivent relever les autres établissements d'enseignement, les collèges d'arts appliqués et de technologie doivent faire face au vieillissement du corps professoral et se montrer capables de recruter et de retenir des enseignants très motivés et efficaces. Par la voie de consultations constantes avec le Conseil ontarien des affaires collégiales, il faudrait définir les besoins de renouvellement du corps professoral pour les collèges et en particulier prendre note des niveaux et types de demande prévus. Si l'on s'attend à une pénurie de demande d'étudiants, il faudrait prévoir d'y remédier en accordant des bourses orientées pour attirer les étudiants dans des programmes qui fourniront aux collèges les enseignants dans les domaines critiques d'enseignement. Comme engagement préliminaire en vue de ce renouvellement dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Conseil recommande que la somme de 0,6 million de dollars soit versée sur trois ans, en basant les calculs sur l'octroi de 50 bourses correspondant à la valeur des bourses d'études supérieures de l'Ontario en 1990-1991, soit 11 297 $. C'est là une occasion de s'assurer que l'on disposera d'enseignants dans les disciplines, langues et régions de la province voulues. Le Conseil recommande que 0,2 million de dollars de cette somme soient versés en 1991-1992.

De la même façon, s'il faut augmenter la capacité de certains programmes pour répondre à cette demande, il faudrait orienter des ressources supplémentaires vers ces programmes. Le Conseil recommande que 0,7 million de dollars soient accordés par des couloirs différentiels pour les programmes stratégiques afin de

financer des URB supplémentaires sur une période de trois ans comme premier engagement de l'aide aux programmes universitaires correspondant le mieux à la préparation des enseignants des collèges d'arts appliqués et de technologie, et que 0,2 million de dollars soient accordés en 1991-1992. Cette somme reflète l'ajout de 50 nouveaux étudiants au niveau de la maîtrise (150 URB) selon une valeur d'URB fixée à 4 784 $. La recherche sur les besoins en dotation de personnel des collèges révélera peut-être la nécessité d'exiger de ces enseignants un ensemble précis de compétences. Outre la compétence de base dans la discipline, on pourrait envisager des programmes qui permettent aux enseignants des collèges d'acquérir les compétences pédagogiques dont ils ont besoin. Ceci pourrait comprendre des programmes officiels de maîtrise tels que des programmes de M.A.(T), M.Sc.(T) et M.Ed. destinés aux enseignants. On pourrait également envisager la création de programmes de maîtrise innovateurs et conçus spécialement pour répondre aux besoins à la fois des enseignants de collèges et du personnel existant qui cherchent à acquérir de nouvelles compétences pédagogiques officiellement reconnues.

c) Universités

Les universités ont indiqué au Conseil qu'étant donné la demande de professeurs qui se fera sentir à l'échelle internationale dans un avenir rapproché, il faudra accueillir de l'effectif de diplômés supplémentaires. Toutefois, tel qu'indiqué précédemment, les dimensions du défi de renouvellement du corps professoral ne sont pas encore définies. En conséquence, le Conseil n'est pas prêt en ce moment à recommander le plein niveau d'aide requis pour répondre aux besoins de renouvellement du corps professoral dans la province. Le Conseil reportera ces recommandations jusqu'à ce que les études en cours soient terminées et que les dimensions du remplacement du corps professoral soient confirmées.

Le Conseil est toutefois soucieux que l'on fixe à 1991-1992 la fin du Fonds de renouvellement des professeurs, étalé sur une période de cinq ans, de 1986-1987 à 1990-1991. Pour 1991-1992, la somme de 11,9 millions de dollars doit normalement être versée à même ce fonds, laissant ainsi un solde de 13,1 millions de dollars qui pourront être alloués au renouvellement du corps professoral. Cette réduction importante des fonds à une époque où le besoin de renouvellement des professeurs se fait constant et grandissant dans les universités de l'Ontario menace de compromettre sérieusement les efforts de recrutement en 1991-1992.

Dès le départ, le Fonds de renouvellement du corps professoral a été conçu comme un fonds de transition jusqu'au moment où le nombre de retraites serait suffisant pour financer la nomination de nouveaux professeurs découlant de ce fonds. Toutefois, étant donné la forte hausse de l'effectif durant cette période, les nouveaux professeurs engagés ne sont plus des professeurs de relais mais un ajout net essentiel à l'effectif de professeurs visant à répondre à la nouvelle demande. Tel que mentionné ci-dessus, même avec les nouveaux professeurs engagés, le taux d'encadrement a augmenté durant cette période. A une époque où l'on a

désespérément besoin de professeurs supplémentaires, il serait tout à fait néfaste d'éliminer ce financement.

Il est essentiel que tous les fonds libérés à même le Fonds de renouvellement du corps professoral soient accordés aux universités de l'Ontario pour financer la formation d'étudiants diplômés qui se destinent à occuper un poste de professeur et pour garantir la compétitivité du milieu universitaire qui sera suffisamment attirant pour les universitaires de haut calibre afin de permettre le recrutement de professeurs de qualité. Le Conseil recommande donc que la somme de 11,9 millions de dollars libérée à même le Fonds de renouvellement du corps professoral soit accordée aux établissements de la province pour 1991-1992. Durant les Audiences du printemps 1990, le Conseil a exploré la question d'allouer des fonds de renouvellement du corps professoral libérés progressivement à même le Fonds jusqu'à épuisement de ce dernier. Il se prononcera au cours de l'année sur la façon qui lui semble appropriée d'attribuer ces fonds.

Le Conseil voit dans le renouvellement du corps professoral des universités une question clé qu'il vaut la peine d'étudier et de planifier à l'avance. Le Conseil applaudit les initiatives en cours qui visent à étudier l'ampleur de ce problème et souligne l'importance d'explorer diverses façons de traiter cette question du renouvellement des professeurs. Étant donné le grand nombre d'années nécessaire pour former des professeurs d'université, il faut commencer bien avant la retraite des professeurs actuels à orienter l'effectif de deuxième et troisième cycles dans les domaines de forte demande, une fois ces derniers définis. Le Conseil souscrit à la remarque suivante du Conseil des Universités de l'Ontario:

> Même si un délai considérable d'exécution est nécessaire pour appliquer des solutions, le problème fondamental a été défini très longtemps à l'avance. Le test sera dans quelle mesure nous employons efficacement le délai dont nous disposons[18].

Tel que recommandé dans l'avis du Conseil sur les bourses d'études supérieures de l'Ontario, dans le Mémoire consultatif 89-VII, il sera extrêmement important d'attirer les étudiants les meilleurs et les plus brillants vers des études de deuxième et troisième cycles dans les universités ontariennes afin de garantir qu'il y aura une cohorte suffisante d'universitaires bien formés pour combler les vacances de plus en plus nombreuses de postes de professeurs. Des bourses spéciales visant à attirer les étudiants vers des études de maîtrise et de doctorat dans des secteurs critiques joueront un rôle déterminant dans la satisfaction de ces besoins, tout particulièrement en sciences et en génie.

Le Conseil reconnaît que les solutions au problème du renouvellement du corps professoral ne doivent pas se limiter à augmenter le nombre d'étudiants de

---

18. Conseil des université de l'Ontario, Faculty Renewal in Ontario Universities, avril 1990, p. 2.

maîtrise et de doctorat, mais aussi à chercher à améliorer l'efficacité au sein du système universitaire de l'Ontario en rehaussant les taux d'achèvement des études et en réduisant le délai d'obtention de diplôme. Actuellement, le système accuse une inefficacité notoire qui se traduit par des niveaux inacceptables d'achèvement de doctorats, aujourd'hui évalués à 60 pour 100[19]. Dans une certaine mesure, l'amélioration des conditions du marché du travail joue en faveur des taux d'achèvement des études parmi les étudiants de deuxième et troisième cycles. Selon des recherches récentes, le directeur de thèse, qui guide et aide l'étudiant, joue un rôle important dans la promotion de l'achèvement des études supérieures dans un délai acceptable[20]. Le contact fréquent avec les directeurs de recherche, le choix d'un sujet de thèse réalisable et bien circonscrit, l'acquisition de méthodes de recherche efficaces, l'accès à une documentation à jour et la direction rigoureuse des programmes, voilà autant de facteurs qui contribuent à l'achèvement des études de deuxième et troisième cycles dans des délais raisonnables.

En outre, un niveau suffisant d'aide aux étudiants est un autre facteur déterminant qui accélère grandement l'achèvement des études et le taux de maintien des étudiants de deuxième et troisième cycles. Sur ce plan, le Conseil est très reconnaissant au gouvernement d'avoir accepté la recommandation 89-47 du Mémoire consultatif 89-VIII dans laquelle le montant recommandé de l'octroi financier pour 1990-1991 fut accepté tel que demandé, à 80 pour 100 de la valeur moyenne estimée des bourses du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil de recherches en sciences humaines. L'augmentation de l'aide aux étudiants offre au gouvernement l'occasion de favoriser une participation beaucoup plus grande parmi les groupes de personnes qui seraient autrement obligées de renoncer à mener à bien leurs études supérieures à cause de la dure réalité financière.

d) Recommandations sommaires concernant le Programme de renouvellement des éducateurs de l'Ontario

Dans les sections précédentes, le Conseil a défini une occasion pour le gouvernement de participer de façon substantielle au renouvellement des éducateurs dans les écoles primaires et secondaires de l'Ontario, dans les collèges d'arts appliqués et de technologie ainsi que dans les universités. Le coût des initiatives recommandées est exposé dans le tableau 2.

---

19. Dr. Rose Sheinin, Review of the Recommendations of the Report on the "Status of Women in Ontario Universities" cité dans «Faculty Renewal in Ontario Universities», CUO, avril 1990.

20. Dr. Roberta Weil, 'Factors Influencing Doctoral Students Time to Degree', Association for Institutional Research, Kentucky, May 14, 1990.

Tableau 2

Coût pour le gouvernement du
Programme de renouvellement des éducateurs de l'Ontario
(en millions de dollars)

	1991-1992	Ensemble Programme de trois ans
A. Écoles primaires et secondaires		
1. Financement des couloirs stratégiques	4,4	13,2
2. Bourses orientées	2,6	7,8
	7,0	21,0
B. Collèges d'arts appliqués et de technologie		
1. Financement des couloirs stratégiques	0,2	0,7
2. Bourses orientées	0,2	0,6
	0,4	1,3
C. Universités		
1. Financement de fonctionnement	11,9	--[1]
Coût total du Programme	19,3	--[1]

Notes :

1. Les recommandations portant sur le renouvellement du corps professoral des universités sur l'ensemble de la période de trois ans ne sont pas disponibles actuellement.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au Ministre et au Lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 90-19
FINANCEMENT DES COULOIRS DE PROGRAMMES STRATÉGIQUES POUR 1991-1992 AU PROFIT DE LA FORMATION DES FUTURS ÉDUCATEURS DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES ET DES COLLÈGES D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE DE L'ONTARIO

QUE des subventions gouvernementales de 4,6 millions de dollars soient accordées pour 1991-1992 par la voie d'une enveloppe de couloirs stratégiques, tel qu'exposé ci-dessus, aux universités recevant l'aide du gouvernement provincial et à leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain, pour financer le renouvellement des éducateurs des écoles primaires et secondaires de l'Ontario et des collèges d'arts appliqués et de technologie.

COAU 90-20
BOURSES ORIENTÉES POUR 1991-1992 AU PROFIT DE LA FORMATION DES FUTURS ÉDUCATEURS DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES ET DES COLLÈGES D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE DE L'ONTARIO

QUE des bourses orientées de 2,8 millions de dollars soient accordées pour 1991-1992 aux étudiants d'universités recevant l'aide du gouvernement provincial ainsi qu'aux étudiants de leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain, pour financer le renouvellement des éducateurs des écoles primaires et secondaires de l'Ontario et des collèges d'arts appliqués et de technologie, selon la manière indiquée ci-dessus.

COAU 90-21
SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES POUR 1991-1992 EN VUE DE FINANCER LE RENOUVELLEMENT DU CORPS PROFESSORAL DANS LES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO

QUE la somme de 11,9 millions de dollars soit accordée de façon échelonnée à même le Fonds de renouvellement du corps professoral

en 1991-1992 au profit des universités recevant l'aide du gouvernement provincial et de leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain, pour contribuer aux efforts de recrutement de professeurs.

Le Conseil pense que le financement recommandé dans 90-19 est nécessaire et approprié pour accroître la capacité pédagogique des universités. L'accroissement de la capacité pédagogique des programmes universitaires qui formeront des enseignants destinés aux écoles primaires et secondaires de l'Ontario et aux collèges d'arts appliqués et de technologie nécessitera de nouvelles ressources pour engager plus de professeurs, pour fournir du personnel de soutien et pour financer les frais généraux tels que bibliothèques, équipement et fonctionnement des locaux correspondants.

Le Conseil croit que les dispositions exposées dans la recommandation 90-20 sont nécessaires pour attirer les étudiants vers des programmes définis par le Conseil et par d'autres organismes comme faisant l'objet d'une forte demande. Ces dispositions permettront d'accroître l'effectif dans des programmes définis comme importants pour les enseignants des collèges d'arts appliqués et de technologie et de remédier aux pénuries et aux déséquilibres linguistiques, régionaux ou relatifs aux programmes que l'on prévoit dans le secteur de la formation des enseignants d'écoles primaires et secondaires.

La recommandation 90-21 garantira que les fonds nécessaires seront octroyés pour financer le recrutement continu de professeurs dans les universités de l'Ontario.

3.0 Financement des frais généraux de recherche

Le 18 mai 1990, avec l'acceptation de l'avis d'allocation du Conseil, le Ministre a demandé au Conseil d'étudier l'enveloppe des frais généraux/d'infrastructure de la recherche afin de confirmer si oui ou non le mécanisme d'attribution de cette enveloppe correspond à la formule modifiée recommandée dans le Mémoire consultatif 89-II, Modification de la formule des subventions de fonctionnement. Le Conseil n'a pas encore terminé une étude planifiée de l'enveloppe des frais généraux/d'infrastructure de la recherche qui a pour but à la fois d'étudier si l'enveloppe est suffisante et d'examiner le mécanisme d'attribution des fonds de cette enveloppe, mais il désire, dans le présent Mémoire, se pencher sur la question de savoir si les fonds sont suffisants ou non.

L'enveloppe de frais généraux/d'infrastructure de la recherche a été établie avec l'acceptation du Ministre du Mémoire consultatif 86-VII, Modification of the Operating Grants Formula (Modification de la formule des subventions de fonctionnement). Dans ledit Mémoire, le Conseil s'exprime ainsi:

> Ces fonds devraient servir à remédier aux insuffisances de l'aide accordée pour les frais généraux ou indirects de la recherche actuelle. Le Conseil reconnaît le besoin de fournir des fonds spéciaux pour ces frais. Par conséquent, une somme de 25 millions de dollars a été allouée en vue de couvrir le manque exceptionnel dont souffre le financement des frais généraux de recherche subventionnée. La somme de 25 millions de dollars accordée ne comble que partiellement le manque dont souffre le financement des frais généraux de recherche [insistance ajoutée][21].

Une étude menée en 1982 par l'Association canadienne du personnel administratif universitaire a révélé que chaque dollar de recherche financée par le gouvernement fédéral nécessitait une dépense supplémentaire de 50 cents de la part de l'établissement qui en bénéficiait, dépense englobant le coût du personnel de soutien, des bibliothèques, de l'utilisation et de la transformation des locaux, de l'équipement ainsi que d'autres frais administratifs indirects. Ces frais ne sont pas couverts par les organismes de subventions fédéraux.

Aux États-Unis, les frais d'infrastructure sont pris en charge par l'organisme de subventions et non pas par le budget de fonctionnement des établissements. Les contrats fédéraux couvrent les frais généraux de recherche à raison de 65 pour 100. Le gouvernement de l'Ontario prévoit un supplément de 65 pour 100 des frais généraux dans ses programmes de Centres d'excellence qui sortent des sentiers battus. L'absence de prise en charge des frais d'infrastructure dans les subventions fédérales canadiennes est fondée sur le principe que les subventions de fonctionnement provinciales fourniront l'infrastructure de recherche. Or, ce n'est que partiellement vrai. Les subventions provinciales de fonctionnement qui sont offertes pour les frais généraux de recherche sont loin de couvrir les frais véritablement encourus. Cet écart n'a été que faiblement corrigé par la création de l'enveloppe de frais généraux/d'infrastructure de la recherche.

Le gouvernement fédéral a annoncé en octobre 1989 la création de 14 réseaux dans de nouveaux Réseaux de centres d'excellence (depuis lors, un réseau supplémentaire a été ajouté). Ces réseaux comprendront de 5 à 20 établissements et entreprises et se partageront 240 millions de dollars d'un fonds fédéral géré par les trois Conseils de recherches fédéraux. Les frais qui ne seront pas pris en charge par ces réseaux sont les frais indirects ou généraux de recherche. Le fait que ces réseaux ne prennent pas ces frais en charge risque de compromettre la viabilité à long terme de ce mandat élargi de recherche auprès des établissements de l'Ontario, puisque le financement de ce type de frais par l'Ontario est actuellement insuffisant. Le budget prévisionnel, préparé par le ministère des Collèges et

---

21. Conseil ontarien des affaires universitaires, "Advisory Memorandum 86-VII, Modification of the Operating Grants Formula", Thirteenth Annual Report, pp. 178-179.

Universités, à accorder aux établissements de l'Ontario correspond à 31 pour 100 de l'ensemble des nouveaux fonds nets à attribuer, soit 75 millions de dollars. En supposant que les frais indirects approximatifs représentent une proportion de 50 pour 100, le fardeau supplémentaire incombant ainsi aux établissements ontariens pour les frais indirects est de 37,5 millions de dollars. Si l'on ajoute ces frais à l'insuffisance actuelle du financement des frais indirects, les établissements qui poursuivent des recherches intensives en Ontario trouveront peut-être très difficile de se soumettre aux conditions contraignantes de ces subventions. Selon les conditions des subventions, les fonds seront accordés pour quatre ou cinq ans et seront sujets à révision avant la fin de la troisième année de l'aide ainsi fournie. Le financement de tout réseau de centres dont le fonctionnement ne sera pas satisfaisant diminuera après la troisième année et une suppression progressive sera négociée avec l'établissement concerné.

En attendant un examen plus approfondi de la couverture des frais d'infrastructure de la recherche, le Conseil pense qu'une augmentation modeste de 15 millions de dollars constituerait une première étape appropriée et serait de loin inférieure aux fonds requis.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au Ministre et au Lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 90-22
ENVELOPPE DE FRAIS GÉNÉRAUX/D'INFRASTRUCTURE DE LA RECHERCHE

QUE l'enveloppe de frais généraux/d'infrastructure de la recherche en 1991-1992 soit grossie d'au moins 15 millions de dollars.

4.0 Calcul du financement de base requis pour 1991-1992

Le Conseil présente dans la section 4.2 son calcul du financement de fonctionnement requis pour 1991-1992, selon la méthode appliquée dans l'avis concernant le financement de l'an dernier. Dans la section 4.3, le Conseil détermine les fonds nécessaires au renouvellement cyclique et à l'entretien échelonné des installations existantes et, dans la section 4.4, il détermine les frais supplémentaires associés aux programmes de bilinguisme.

4.1 Objectifs du financement de base pour 1991-1992

Pour 1991-1992, le Conseil maintient les objectifs de financement de base fixés pour 1990-1991.

Les objectifs de financement de base qui sous-tendent l'avis concernant le financement de 1991-1992 sont les suivants:

- compenser les tendances inflationnistes;

- maintenir les niveaux des services qui dépendent du financement de fonctionnement de base.

4.2 Coût des besoins du financement de base pour 1991-1992

Le tableau 1 précise le coût des objectifs de financement de base pour 1991-1992.

4.2.1 Base de 1990-1991 (Colonne 1, tableau 3)

L'estimation du financement de base du système universitaire en 1991-1992 est calculée en modifiant les dépenses prévues des universités en 1990-1991 selon l'estimation du coût du maintien du niveau des services actuels faite par le Conseil. Ces calculs reposent sur l'hypothèse selon laquelle les dépenses en 1990-1991 seront égales aux revenus prévus. Toutefois, le Conseil est conscient que ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, en 1990-1991, l'Université de Toronto, l'Université de Western Ontario et l'institut polytechnique Ryerson s'attendent à subir un déficit.

Le Conseil estime qu'en 1990-1991, la base de revenus et de dépenses de fonctionnement pour tous les établissements (les 15 universités subventionnées par le gouvernement provincial, leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain) sera de 2 237,6 millions de dollars. Les dépenses de base de 1990-1991 sont réparties selon leurs parts correspondantes dans les budgets des universités: 81,0 pour 100 au titre des salaires et des avantages sociaux, et 19,0 pour 100 au titre des postes non salariaux.

4.2.2 Augmentation du coût due à l'inflation (Colonne 2, tableau 3)

Le Conseil a examiné plusieurs des prévisions d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour 1991. Cette augmentation varie de 4,7 pour 100 à 7,1 pour 100. Le Conseil a choisi un facteur médian de 5,9 pour 100 comme prévision de l'augmentation des prix à la consommation. Utilisant ce chiffre comme facteur d'inflation, le Conseil estime qu'une fois l'inflation prise en compte, les salaires et les avantages sociaux coûteront 106 millions de dollars.

Au cours des cinq dernières années, l'augmentation annuelle moyenne de l'Ontario University Non-Salary Price Index (OUNSPI) était en moyenne inférieure de 3,9 pour 100 à l'augmentation annuelle de l'I.P.C. Le facteur inflationniste non salarial utilisé par le Conseil pour 1991-1992 est obtenu en modifiant le taux d'inflation prévu de 5,9 pour 100 selon cette moyenne différentielle entre la croissance prévue de l'OUNSPI et l'I.P.C. Le facteur inflationniste non salarial utilisé est de 5,8 pour 100.

Tableau 3

Coût des objectifs de financement de base pour 1991-1992
(en millions de dollars)

Dépenses	Base 1991-1992	Tendance inflationniste	Coût du niveau des services	Coût des objectifs be base
Salaires et avantages sociaux	1 811,5	106,0	22,1	1 939,6
Non salariales	426,1	24,8	38,6	489,5
TOTAL	2 237,6	130,9	60,6	2 429,1

Remarques :

1. Les facteurs pour chaque colonne du tableau sont les suivants :

	Salaires et avantages sociaux	Non salariales
Tendance inflationniste	5,9 %	5,8 %
Coût des services	1,15 % (Progression)	38,6 millions $

2. Les facteurs ci-dessus s'appliquent au total cumulatif des colonnes précédentes.

4.2.3 Augmentation du coût du maintien du niveau des services actuels (Colonne 3, tableau 3)

Le Conseil continue de définir et de prévoir le coût du maintien du niveau des services actuels qui ne sont pas reliés à l'inflation. Pour 1991-1992, on tient compte à la fois du coût salarial et du coût non salarial.

a) Coût salarial du niveau des services

L'avis du Conseil concernant le financement de 1991-1992 porte notamment sur le coût salarial du maintien du niveau des services mesurés selon le coût net de la progression du corps professoral et du personnel non enseignant. Le modèle utilisé par le CUO prévoit que, eu égard à la répartition actuelle de l'âge au sein du corps professoral, le coût net de la progression en 1991-1992 représentera 1,15 pour 100 des salaires et des avantages sociaux. Le Conseil continue d'utiliser cette estimation du coût net de la progression comme approximation du coût net de l'avancement professionnel du personnel non enseignant, puisque les données sur le coût de l'avancement du personnel non enseignant ne sont pas assez fiables pour fournir une estimation acceptable du coût net de la progression pour ce groupe. Le coût net de la progression du corps professoral et du personnel non enseignant est donc évalué à 22,1 millions de dollars et il est compris dans les recommandations du Conseil relatives au coût du maintien du niveau des services pour 1991-1992.

b) Coût non salarial du niveau des services

Dans son avis concernant le financement pour l'exercice financier 1990-1991, le Conseil évaluait le coût de l'équipement et du mobilier actuels à 1 253,3 millions de dollars pour cet exercice financier. Une fois révisé en fonction des derniers changements apportés à l'OUNSPI relativement à ces éléments, ce coût est passé à 1 293,2 millions de dollars.

Compte tenu d'un cycle de remplacement de 12 ans, on prévoit que des dépenses de l'ordre de 107,8 millions de dollars seront nécessaires en 1991-1992 pour répondre aux besoins cycliques de renouvellement. Selon les prévisions de dépenses établies par les établissements en 1989-1990 et budgétisées en 1990-1991, les établissements peuvent s'attendre à dépenser environ 69,2 millions de dollars à partir des sources traditionnelles de revenus en 1991-1992 pour l'achat et la location d'équipement et de mobilier. Le Conseil estime qu'un montant supplémentaire de 38,6 millions de dollars doit être versé en 1991-1992 pour le remplacement cyclique de l'équipement et du mobilier.

4.2.4 Coût total des objectifs du financement de base (Colonne 4, tableau 3)

Le coût total des objectifs du financement de base figurant à la colonne 4 du tableau 1 représente la somme des trois premières colonnes. Le Conseil estime que le coût total des objectifs du financement de base pour 1991-1992 est de 2 429,1

millions de dollars, représentant une hausse de 8,6 pour 100 par rapport à la base de dépenses prévue pour 1990-1991.

4.2.5 Estimation de l'aide gouvernementale nécessaire pour atteindre les objectifs du financement de base (Colonne 4, tableau 3)

Comme l'indique le tableau 4, le Conseil estime que l'augmentation des revenus du système universitaire en 1991-1992, en sus des subventions gouvernementales, s'établira comme suit:

i) d'autres sources, 117,3 millions de dollars;

ii) de frais autres que les frais de scolarité, 36 millions de dollars, soit le montant prévu pour 1990-1991 modifié en fonction d'une hausse prévue de 2 pour 100 de l'effectif en 1991-1992;

iii) des frais de scolarité préétablis, 420,1 millions de dollars selon le taux de 1990-1991 et compte tenu d'une augmentation prévue de 2 pour 100 de l'effectif en 1991-1992.

Conformément aux avis du Conseil sur les taux des frais préétablis contenus dans le Mémoire consultatif 89-IV, les taux de frais préétablis doivent être augmentés du même pourcentage que les subventions de fonctionnement. Par conséquent, les taux de frais préétablis et les subventions gouvernementales devraient être haussés de 8,7 pour 100, comme l'indique la ligne 8 du tableau 4. Le Conseil croit qu'il s'agit d'une augmentation raisonnable des taux de frais préétablis pour atteindre ses deux premiers objectifs du financement de base.

Le Conseil estime que, du montant total requis, à savoir 2 429,1 millions de dollars, la somme de 1 819 millions de dollars doit être versée sous forme de subventions de fonctionnement par le gouvernement pour assumer le coût des objectifs du financement de base en 1991-1992 (tableau 4, ligne 11).

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au Ministre et au Lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 90-23
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR 1991-1992 POUR ASSUMER LE COÛT DES OBJECTIFS DU FINANCEMENT DE BASE DES UNIVERSITÉS SUBVENTIONNÉES ET DE LEURS COLLÈGES AFFILIÉS, L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON, L'INSTITUT D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES DE L'ONTARIO, LE COLLÈGE DES BEAUX-ARTS DE L'ONTARIO ET LE COLLÈGE DOMINICAIN

QUE une somme de 1 819 millions de dollars en subventions de fonctionnement de base soit versée en 1991-1992 aux universités subventionnées et à leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain.

COAU 90-24
TAUX DE FRAIS PRÉÉTABLIS POUR ASSUMER LE COûT DES OBJECTIFS DE BASE DU CONSEIL

QUE les taux de frais préétablis soient augmentés du même pourcentage que les subventions de fonctionnement, à savoir 8,7 pour 100, pour fournir 420,1 millions de dollars en revenus de frais préétablis aux universités subventionnées et à leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain, et que cette hausse des taux de frais préétablis se reflète dans le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.

4.3 Renouvellement cyclique et entretien échelonné des installations

En avril 1988, le gouvernement a annoncé un engagement de 440 millions de dollars pour le financement de projets d'immobilisations dans les universités et les collèges pendant une période de quatre ans allant de 1988-1989 à 1991-1992. Dans le cadre de cet engagement, un montant total de 77,7 millions de dollars a été mis à la disposition des universités de l'Ontario en 1991-1992.

Le Conseil remarque que des 77,7 millions de dollars affectés en 1991-1992, 44,9 millions proviennent du fonds des projets majeurs qui prévoit un agrandissement des locaux dans les universités et qui assume les coûts reportés des projets en cours. Le montant de dix millions de dollars fourni au titre du programme spécial de prise en charge de l'effectif aidera davantage à remédier au surpeuplement occasionné par l'augmentation récente de l'effectif. Un montant de 3,9 millions de dollars est disponible pour la construction de résidences d'étudiants. Le reste, à savoir 18,9 millions de dollars, disponible par l'entremise du Fonds de rénovation, sera axé sur l'entretien des installations existantes et sur les projets définis par le Conseil dans son Mémoire consultatif 88-IV.

Le Conseil croit toujours qu'il est essentiel de prévoir un renouvellement cyclique permanent pour que les universités puissent conserver leurs immobilisations, et il estime que les rénovations nécessaires auront des répercussions positives sur la recherche et l'enseignement dans les universités.

Le Conseil continue de croire qu'un financement annuel égal à 1 pour 100 de la valeur des locaux dont dispose le système universitaire est le minimum nécessaire pour les projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de

Tableau 4

Coût pour le gouvernement de la réalisation des objectifs du financement be base pour 1991-1992 : universités subventionnées, collèges affiliés, Institut polytechnique Ryerson, I.E.P.O., CBAO et Collège Dominicain

(en million de dollars)

1.	Coût des objectifs du financement de base		2 429,1
2.	Autres revenus non liés aux frais		(117,3)
3.	Autres revenus tirés des frais		(36,0)
4.	Total requis au chapitre des frais et des subventions de fonctionnement du gouvernement pour atteindre les objectifs du financement be base du Conseil		2 275,8
5.	Revenus tirés des frais préétablis aux taux de 1990-1991 et niveau prévu d'effectif pour 1991-1992 financé par les subventions de fonctionnement de base		420,1
6.	Subventions de fonctionnement estimées pour 1990-1991		1 673,1
7.	Subventions de fonctionnement estimées pour 1990-1991 et revenus tirés des frais préétablis et modifiés en fonction de l'effectif (ligne 5 + ligne 6)		2 093,2
8.	Augmentation en pourcentage des subventions de fonctionnement et des revenus tirés des frais préétablis [(ligne 4 - ligne 7) ÷ ligne 7] x 100	8,7 %	
9.	Revenus supplémentaires tirés des frais préétablis générés par une augmentation de 8,7 % des taux de frais préétablis		36,6
10.	Revenus totaux tirés des frais préétablis (ligne 5 + ligne 9)		456,8
11.	Coût pour le gouvernement des objectifs du financement de base (ligne 6 x 8,7 %)		1 819,0

remplacement. Pour 1991-1992, la valeur de ce patrimoine immobilier a été modifiée pour tenir compte de l'inflation en augmentant le montant recommandé l'an dernier pour financer les projets d'immobilisations d'un pourcentage correspondant à l'augmentation annuelle la plus récente indiquée dans l'indice implicite des prix de la construction non résidentielle au Canada.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au Ministre et au Lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 90-25
AIDE AU TITRE DES PROJETS MAJEURS DE RÉPARATION, DE RÉNOVATION, DE RÉFECTION ET DE REMPLACEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT CYCLIQUE DU STOCK DE CAPITAL EXISTANT

QUE une aide au titre des projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement de l'ordre de 44,3 millions de dollars soit versée en 1991-1992, en sus de toute autre somme nécessaire au report des projets en cours et à l'établissement de nouveaux projets essentiels de construction.

Lors des Audiences du printemps 1990, plusieurs établissements ont indiqué que l'un des effets les plus néfastes des compressions continues était un nouvel échelonnement du remplacement des installations à même le budget de l'entretien. L'un des exemples les plus probants fut cité par l'Université Queen's dans son Mémoire au Conseil, qui mentionnait la détérioration des installations comme l'un des déficits autres que financiers auxquels font face les universités. La Commission de l'entretien du Conseil d'administration de Queen's (Queen's Board of Trustees) a constaté un manque de 25 millions de dollars dans l'entretien échelonné. «Ces déficits autres que financiers affectent la qualité de l'environnement éducatif, le moral des professeurs et du personnel, et l'investissement provincial et fédéral dans les universités[22].»

Un étude menée en 1988, The Decaying American Campus, A Ticking Time Bomb, par la National Association of College and University Business Officers (NACUBO), l'Association of Physical Plant Administrator (APPA) et Coopers and Lybrand[23] a révélé que «dans la compétition pour les fonds entre les programmes de personnel et d'enseignement, les installations avaient été perdantes». L'étude recommandait un financement de renouvellement annuel des immobilisations de

---

22. Queen's University, Brief to the Ontario Council on University Affairs, mai 1990, p. 1.

23. The Decaying American Campus, A Ticking Time Bomb, A Joint Report of Association of Physical Plant Administrators of Universities and Colleges and National Association of College and University Business Officers in co-operation with Coopers and Lybrand, 1989.

l'ordre de 1,5 à 3 pour 100 de la valeur totale de remplacement des installations d'enseignement supérieur de l'Amérique.

Faute d'une analyse plus complète des besoins d'entretien échelonné, le Conseil continue d'évaluer le manque à gagner cumulatif au chapitre du financement gouvernemental de l'entretien échelonné de la même manière que dans l'avis de l'an dernier. Depuis la première recommandation du Conseil à ce sujet jusqu'à aujourd'hui, cette somme s'élève à 358 millions de dollars, en dollars de 1990. Le Conseil recommande que le gouvernement s'occupe de ce problème sur une période de dix ans à compter de 1991-1992, en versant chaque année un montant représentant 10 pour 100 du manque à gagner cumulatif prévu pour le renouvellement cyclique des installations (35,8 millions de dollars).

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au Ministre et au Lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 90-26
AIDE AU TITRE DE L'ENTRETIEN ÉCHELONNÉ DES INSTALLATIONS EN 1991-1992

QUE outre le montant recommandé dans l'avis 90-25, l'aide au titre des immobilisations comprenne, en 1991-1992, un montant minimal de 35,8 millions de dollars pour les projets reportés de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement.

4.4 Augmentation du coût du bilinguisme

Le Conseil a terminé en mai 1989 sa troisième étude sur l'augmentation du coût du bilinguisme dans les universités de l'Ontario pour 1987-1988. Les précisions relatives à la méthode de calcul du coût adoptée par le Conseil et les résultats de l'étude figurent dans le Mémoire consultatif 89-III[24]. Cette étude révélait que le coût total des activités de bilinguisme était de 21,2 millions de dollars et que, lorsqu'on y ajoutait les augmentations en pourcentage des subventions de fonctionnement pour 1988-1989 et 1989-1990, le coût supplémentaire du bilinguisme pour 1989-1990 s'élevait à 23,1 millions de dollars. Cette évaluation de 1989-1990 du coût supplémentaire du bilinguisme dépasse de 1,7 millions de dollars les subventions allouées au titre du bilinguisme en 1989-1990.

Dans son avis de financement de 1990-1991, le Conseil recommandait que

24. Conseil ontarien des affaires universitaires, Advisory Memorandum 89-III, The Allocation of the Government's Operating Support for the University System in 1989-90, pp. 18-24.

la somme de 1,8 millions de dollars[25] soit accordée en 1990-1991 pour combler le manque à gagner prévu dans les subventions au titre du bilinguisme. Ce manque à gagner mis à jour pour 1990-1991 a été calculé en ajoutant au manque à gagner de 1,7 millions de dollars pour 1989-1990 l'augmentation de 8,6 pour 100 recommandée par le Conseil dans les subventions de fonctionnement de 1990-1991. Le manque à gagner défini pour 1990-1991 n'a pas été corrigé et le Conseil continue donc d'évaluer le manque à gagner dans les subventions au titre du bilinguisme pour 1991-1992 de la même manière que celle qui était indiquée dans l'avis de l'an dernier.

Le Conseil estime le manque à gagner pour 1991-1992 dans les subventions du bilinguisme à deux millions de dollars. Ce manque à gagner pour 1991-1992 fut calculé en ajoutant au manque à gagner de 1,8 millions de dollars pour 1990-1991 l'augmentation de 8,7 pour 100 recommandée par le Conseil dans les subventions de fonctionnement pour 1991-1992.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au Ministre et au Lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 90-27
FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR ASSUMER L'AUGMENTATION DU COÛT DES PROGRAMMES DE BILINGUISME

QUE la somme de deux millions de dollars soit accordée en 1991-1992 pour assumer l'augmentation démontrée du coût des programmes de bilinguisme.

5.0 Conclusion

Le minimum d'aide requis pour maintenir le niveau des services de l'an dernier, tel que recommandé dans la section 4, ne permet pas aux établissements de prendre des mesures innovatrices et créatives pour réagir aux nouvelles exigences d'une économie plus concurrentielle. Si des pressions plus grandes s'exercent sur les universités de l'Ontario, des fonds supplémentaires tels que ceux qui sont recommandés dans les sections 2 et 3 seront nécessaires pour atteindre ces buts.

L'augmentation de l'aide au fonctionnement des universités n'a pas suivi la croissance globale de l'économie provinciale au cours de la dernière décennie. En acceptant les recommandations du Conseil contenues dans le Mémoire consultatif 89-II et dans le Mémoire consultatif 90-I, le gouvernement a démontré un engagement sans précédent pour améliorer le financement des universités en tenant

25. Conseil ontarien des affaires universitaires, Advisory Memorandum 89-VI, Government Support of the University System in 1990-91, p. 35.

compte de l'augmentation récente de l'effectif et en favorisant une approche coordonnée et planifiée envers l'effectif futur. Comme le gouvernement s'efforce de placer l'Ontario à la fine pointe d'une économie concurrentielle sur le plan international, saine sur le plan environnemental et basée sur la technologie, le Conseil répète que le financement de base doit refléter les exigences imposées aux universités pour atteindre ces objectifs.

Selon n'importe quel critère, les universités de l'Ontario offrent aux Ontariens un service social qui est une véritable affaire en or. Sur une base de coût par unité, les universités ontariennes offrent une formation relativement peu coûteuse. Si l'on devait comparer le revenu du système universitaire de l'Ontario à celui de l'ensemble du système canadien (à l'exception de l'Ontario), les systèmes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, il aurait alors besoin d'une aide plus importante qui se chiffrerait respectivement à 5 pour 100, 10 pour 100 et 15 pour 100 de la part du Trésor et des frais payés par ceux qui s'en prévalent. Si les universités de l'Ontario devaient recevoir le même revenu que les systèmes du Wisconsin, du Michigan et de la Grande-Bretagne, les universités ontariennes coûteraient respectivement 54 pour 100, 68 pour 100 et 69 pour 100 de plus aux contribuables que ce qu'elles coûtent actuellement.

Les universités de l'Ontario ont récemment accueilli un grand nombre d'étudiants supplémentaires à un coût relativement bas. Dans une certaine perspective, c'est là la mesure de leur efficacité et de leur capacité de répondre aux besoins de la société. Mais comme d'autres produits achetés bon marché, à des prix d'aubaine, le service fourni ne s'avérera pas à long terme aussi bon qu'il paraît. Si la qualité du service est compromise dans le processus d'accueil d'étudiants supplémentaires, le système ne devient pas plus efficace; il sert en fait la population moins efficacement. Le Conseil est convaincu par les témoignages recueillis lors des audiences publiques que l'augmentation de l'effectif des classes, la réduction des travaux de laboratoire et des travaux écrits, et la surcharge des services et des installations représentent une érosion importante des normes de service. A une époque où les investissements en ressources humaines sont si importants, les fausses économies pratiquées dans le secteur universitaire s'avéreront peut-être onéreuses pour notre compétitivité et pour notre bien-être à long terme.

D'excellentes universités sont considérées comme une des réussites culturelles qui viennent couronner les sociétés qui les ont soutenues. Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel d'éviter toute vision à court terme et de ne pas ainsi considérer les universités comme un simple moyen tendant à une fin en mesurant surtout leur valeur à leur utilité sociale immédiate. Réfléchissant sur cette tendance vers la pensée instrumentale dans l'enseignement supérieur, le président de Harvard, Derek C. Bok, remarquait récemment:

> Il est primordial alors que les universités continuent de pouvoir offrir beaucoup d'occasions, en particulier dans les collèges et dans les

> disciplines traditionnellement universitaires, aux professeurs et aux étudiants de s'engager dans une quête intellectuelle qui est une fin en soi. Même des utilitaristes engagés devraient accepter ce point de vue une fois qu'ils se souviennent combien un travail relevant du pur intellect et de la recherche peut être enrichissant à long terme. Après tout, si l'on examine l'histoire, ce ne sont pas les généraux et les présidents, ni les spécialistes qui les ont conseillés, mais les critiques de la société, les philosophes et les plus purs des scientifiques qui ont laissé l'empreinte la plus durable sur notre civilisation[26].

Une société démocratique saine dépend de ses universités comme sources de l'imagination disciplinée, de la critique sociale engagée, du détachement, du scepticisme, de l'abstraction et de la pensée critique. Les universités transmettent notre culture, notre mémoire et notre conscience de génération en génération. Elles ne sont pas seulement les terrains d'entraînement où se forgent les talents les plus manifestement et immédiatement utiles à des fins d'application. Ces missions multiples de l'université se renforcent mutuellement et il faut maintenir entre elles un équilibre dynamique, un respect mutuel et un discours fertile, ce qui devrait se refléter dans les mesures d'intérêt public.

Dans le présent Mémoire, le Conseil ontarien des affaires universitaires prétend que le gouvernement de l'Ontario ne fournit tout simplement pas un revenu suffisant pour maintenir le niveau des services de l'année précédente. Le Conseil recommande donc que des mesures soient prises pour améliorer la qualité des services pédagogiques afin que dans les années quatre-vingt-dix, les étudiants et les employeurs reçoivent de leurs universités le même type de service qu'autrefois, non pas à quelque âge d'or ancien, mais plutôt à la fin des années soixante-dix où, en des temps difficiles, les priorités du gouvernement accordaient les fonds nécessaires pour suivre les recommandations du Conseil à l'endroit des universités.

Ces niveaux de service ciblés présentent, comme le Conseil le reconnaît, un défi important pour le gouvernement et pour la population ontarienne. Notons toutefois qu'une proportion importante du coût du maintien du niveau des services de l'an dernier est dévorée par la spirale inflationniste. En second lieu, l'habitude traditionnelle de vouloir maintenir ce niveau sans une volonté d'augmenter les budgets de base nous a réduits à espérer que des services d'une qualité que l'on sait inférieure seront acceptables à une population dont nous entretenons la crédulité. Néanmoins, le Conseil se doit de rappeler au gouvernement et aux citoyens les besoins du secteur universitaire dont on exige tant. Il doit aussi nous avertir qu'un jugement objectif et dénué de passion nous a amenés à la conclusion qu'un grand effort s'impose pour permettre à nos universités de recouvrer leur compétitivité et aussi de transmettre les compétences nécessaires à leurs étudiants.

---

26. The Chronicle of Higher Education, colonne "Quotable", 6 juin 1990, p. B4.

Tableau 5

Résumé des subventions recommandées pour 1991-1992
(en millions de dollars)

2.1	Programme de renouveau pédagogique	105,8[1]
2.2	Amélioration de la rentabilisation des locaux	3,9[2]
2.3	Programme de renouvellement des éducateurs de l'Ontario	19,3[3]
3.0	Augmentation de l'enveloppe de frais généraux/ d'infrastructure de la recherche	15,0
4.2	Maintien du financement de fonctionnement de base	1 819,0
4.3	Renouvellement cyclique des installations	44,3
	Entretien échelonné des installations	35,8
4.4	Augmentation du coût du bilinguisme	2,0
	Total des subventions recommandées	2 045,1

Remarques :

1. La somme de 105,8 millions de dollars représente un tiers du coût total annuel du programme de renouveau pédagogique de 317,6 millions de dollars qui doit s'échelonner sur trois ans.

2. La somme de 3,9 millions de dollars représente un tiers du coût total du programme d'amélioration de rentabilisation des locaux de 11,7 millions de dollars qui doit s'échelonner sur trois ans.

3. La somme de 19,3 millions de dollars comprend les fonds suivants recommandés pour 1991-1992 : 7 millions de dollars pour assurer le renouvellement des éducateurs dans les écoles primaires et secondaires; 0,4 million de dollars pour assurer le renouvellement dans les CAAT; et 11,9 millions de dollars pour contribuer à la satisfaction des besoins de renouvellement dans les universités.

Si le gouvernement ne peut pas ou ne veut pas fournir les moyens, il ne devrait pas pour autant empêcher les universités de les obtenir d'autres sources, notamment des frais de scolarité. Sinon, le gouvernement sera peut-être contraint de réviser sa politique d'accessibilité pour les années à venir.

Le président,
H.V. Nelles

Le 15 juin 1990

Annexe A

Calcul révisé du manque à gagner pour 1990-1991

L'estimation du financement de base nécessaire en 1990-1991 contenue dans le Mémoire consultatif 89-VI a été révisée compte tenu des estimations à jour de l'I.P.C. pour le mobilier et l'équipement et des dépenses de base pour 1989-1990. Les facteurs inflationnistes touchant les dépenses salariales et non salariales ont été portés respectivement de 5,3 pour 100 et 5,2 pour 100 à 5,4 pour 100 et 5,3 pour 100. Le facteur touchant le mobilier et l'équipement est passé de 24,4 millions de dollars à 28,3 millions de dollars. Les dépenses de base de 1989-1990 ont été portées de 2 078,2 millions de dollars à 2 118,8 millions de dollars. Par conséquent, le nouveau coût estimé des objectifs du financement de base pour 1990-1991 s'élève à 2 281,7 millions de dollars.

Une estimation du total des fonds disponibles pour le système universitaire ontarien a également été faite compte tenu des renseignements sur les subventions gouvernementales, les frais et autres revenus. Le Conseil estime maintenant que l'ensemble des revenus de frais (frais de scolarité préétablis et autres) seront de 447,2 millions de dollars. Les subventions de fonctionnement versées par le gouvernement à l'appui des objectifs du financement de base totaliseront 1 673,1 millions de dollars; ce total représente la différence entre, d'une part, le total des subventions de fonctionnement qui s'élèvent à 1 822,8 millions de dollars et, d'autre part, la somme de 14,3 millions de dollars en subventions-objet et la somme de 135,4 millions de dollars en subventions tirées de l'enveloppe d'accessibilité, de la restriction progressive du financement de l'accessibilité et du financement des changements de couloirs différentiels. Les autres revenus sont estimés à 117,3 millions de dollars (dont 103,0 millions consistent en valeurs budgétisées d'autres revenus, revenus de placements et subventions fédérales et municipales, et 14,3 millions de dollars en subventions-objet). Le total des revenus estimés dont dispose le système universitaire pour assumer le coût des objectifs du financement de base est donc de 2 237,6 millions de dollars.

L'estimation révisée de l'écart entre les revenus et les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs du financement de base est de 44,1 millions de dollars (2 281,7 millions $ - 2 237,6 millions $).

Le Conseil estime que le total des fonds de fonctionnement nécessaires en 1990-1991 représente l'estimation révisée du coût des objectifs du financement de base, 2 281,7 millions de dollars et la somme supplémentaire de 44,9 millions de dollars recommandée dans le Mémoire consultatif 89-VI. (Fonds pour l'excellence dans les universités, 43,1 millions de dollars plus augmentation du coût du bilinguisme 1,8 millions de dollars), soit un total de 2 326,6 millions de dollars.

L'estimation du total des fonds d'exploitation disponibles pour 1990-1991 représente la somme de l'estimation des fonds disponibles pour assumer le coût des

objectifs du financement de base, soit 2 237,6 millions de dollars (la subvention supplémentaire de 18 millions de dollars accordée pour 1989-1990 est comprise dans ce montant).

Le total des fonds de fonctionnement nécessaires moins le total des fonds de fonctionnement disponibles accuse un manque à gagner de 89,0 millions de dollars (2 326,6 millions $ - 2 237,6 millions $). Comme le Conseil utilise une moyenne mobile de trois ans pour calculer le manque à gagner aux fins de l'ajustement de base, il faut donc retrancher le manque à gagner de 1987-1988, qui est de 13,7 millions de dollars. Le Conseil estime donc que le manque à gagner au chapitre des revenus d'exploitation pour 1990-1991 est de 75,3 millions de dollars (89,0 millions $ - 13,7 millions $).

Tableau A-1

Manque à gagner révisé au chapitre des fonds de fonctionnement en 1990-1991 (en millions de dollars)

Recommandations révisées du Conseil		
Coût des objectifs du financement de base (A)	2 281,7	
Subventions supplémentaires recommandées		
Augmentation du coût du bilinguisme		1,8
Fonds d'excellence dans les universités		43,1
Total des fonds de fonctionnement nécessaires (B)		2 326,6
Estimation des revenus disponibles		
Revenu disponible pour le coût des objectifs du financement de base (C)	2 237,6	
La somme supplémentaire de 18 millions de dollars est déjà comprise dans (C)		0,0
Estimation du revenu de fonctionnement total disponible (D)		2 237,6
Manque à gagner dans les fonds disponibles		
Fonds disponibles pour assumer le coût des objectifs du financement de base (A-C)	44,1	
Fonds disponibles pour le total des fonds de fonctionnement nécessaires (B-D) (E)		89,0
Manque à gagner de 1987-1988 (F)		13,7
Calcul du manque à gagner au moyen de la moyenne mobile de trois ans (E-F)		75,3

Annexe B

Base pour 1990-1991

La présente annexe souligne l'écart de la base de 1990-1991 utilisée par le Conseil pour calculer le financement. Aux fins de cet exercice, le Conseil suppose que les dépenses du système sont égales à l'ensemble de ses revenus, et estime le total de ses revenus de fonctionnement à 2 237,6 millions de dollars en 1990-1991. Le tableau B-1 expose en détail les revenus par type.

Subventions préétablies et autres

Le montant de 1 673,1 millions de dollars pour 1990-1991 qui figure dans le tableau B-1 est obtenu en retranchant des subventions de fonctionnement annoncées par le Ministre pour 1990-1991[1], soit 1 804,8 millions de dollars, et de la somme supplémentaire de 18 millions annoncée par le Trésorier[2], les subventions-objet de 14,3 millions de dollars et les subventions tirées de l'enveloppe d'accessibilité, de restriction progressive du financement de l'accessibilité et du financement des changements de couloirs différentiels de 135,4 millions de dollars. Ce chiffre comprend les subventions accordées au titre du renouvellement du corps professoral et de la dispense des frais pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs, les subventions de différenciation, les subventions au nord de l'Ontario, les subventions au bilinguisme, les subventions de rajustement de la pondération dans les établissements, les subventions d'ajustements dans la prestation des programmes, les subventions pour les frais généraux et l'infrastructure de la recherche, les subventions préétablies et la subvention exceptionnelle. (Le Mémoire consultatif 90-II indique le total des subventions recommandées par le Conseil.)

Frais préétablis et autres

Chaque année, la base de financement recommandée par le Conseil ne comprend que les revenus tirés des frais préétablis et autres. Tous les revenus dont disposent les universités par suite de l'application de leur pouvoir discrétionnaire en matière de frais de scolarité ont été exclus de la base. Les revenus tirés des frais préétablis en 1990-1991 devraient s'élever à 411,9 millions de dollars. Ce montant est calculé en appliquant les taux de frais préétablis et les augmentations de l'effectif aux frais de 1989-1990. Il comprend également une estimation des revenus supplémentaires tirés des frais des étudiants étrangers et des frais préétablis pour

---

1. Lettre de l'honorable Sean Conway, Ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, le 29 novembre 1989.

2. Une somme supplémentaire de 18 millions de dollars a par la suite été annoncée dans le document du budget de l'Ontario de 1990.

les étudiants eu troisième cycle. L'estimation des revenus tirés des autres frais était fondée sur les rapports budgétaires des universités pour 1990-1991.

Autres revenus

Les autres revenus pour 1990-1991, à savoir 117,3 millions de dollars, comprennent les subventions-objet de 14,3 millions de dollars et un montant estimé à 103,0 millions de dollars provenant d'autres sources de revenus d'exploitation dont les subventions municipales et fédérales, les revenus de placements et autres revenus. Le montant de 103,0 millions de dollars est fondé sur les rapports des universités sur les revenus budgétisés pour 1990-1991. Les autres revenus ne comprennent pas les montants fournis au titre du paiement des impôts municipaux ni les revenus tirés de dons et de subventions non gouvernementales.

Tableau B-1

Revenus estimés de système universitaire pour 1990-1991
(en millions de dollars)

Subventions préétablies et autres*	1 673,1
Frais préétablis	411,9
Autres frais	35,3
Autres revenus**	117,3
Total	2 237,6

* A l'exclusion des subventions-objet du Ministère, des subventions de l'enveloppe d'accessibilité, do restriction progressive du financement de l'accessibilité et du financement des changements de couloirs différentiels.

** Y compris les subventions-objet du Ministère.

90-V Distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés en arts et en sciences

1.0 Introduction

Le ministre des Collèges et Universités se demande s'il ne devrait pas y avoir un système uniforme pour distinguer les étudiants des programmes généraux de ceux des programmes spécialisés afin de permettre l'établissement de rapports sur les effectifs.

2.0 Historique

La plupart des subventions de fonctionnement octroyées aux universités sont distribuées à l'aide d'une formule qui applique un facteur de pondération aux données sur les effectifs. Le système de pondération actuel, qui a été adopté en 1967, est resté pour ainsi dire le même jusqu'ici. La structure du système de pondération a été élaborée pour évaluer les tendances dans les dépenses des programmes de cinq universités bien établies.

La partie du système de pondération qui s'appliquait aux programmes en arts et en sciences était fondée sur le principe que les programmes étaient organisés en programmes généraux et en programmes spécialisés bien distincts. Bien souvent, les programmes spécialisés dans une discipline donnée comportaient une série de cours totalement différents de ceux des programmes généraux. Les facteurs de pondération des programmes en arts et en sciences ont été établis comme suit :

PROGRAMMES GÉNÉRAUX EN ARTS - TOUTES LES ANNÉES	1.0
PROGRAMMES GÉNÉRAUX EN SCIENCES - TOUTES LES ANNÉES	1.0
PROGRAMMES SPÉCIALISÉS EN ARTS - PREMIÈRE ANNÉE	1.0
PROGRAMMES SPÉCIALISÉS EN SCIENCES - PREMIÈRE ANNÉE	1.0
PROGRAMMES SPÉCIALISÉS EN ARTS - DERNIÈRE ANNÉE	1.5
PROGRAMMES SPÉCIALISÉS EN SCIENCES - DERNIÈRE ANNÉE	2.0

Un certain nombre de défis se sont posés dès le début de l'application de cette formule : la distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés était floue pour la plupart des universités et l'une d'entre elles l'a même totalement supprimée. Par conséquent, il s'est révélé nécessaire de trouver des moyens d'intégrer des effectifs non distincts dans un système d'établissement de rapports sur les effectifs fondé sur des facteurs de pondération. Les programmes en arts et en sciences de certains établissements ont été structurés de manière à ce que les étudiants soient informés au début des programmes des exigences des programmes généraux et des programmes spécialisés et il incombait entièrement

aux étudiants de s'assurer qu'au terme de la troisième année ils avaient répondu aux exigences d'admission en quatrième année du programme spécialisé s'ils avaient l'intention de poursuivre leurs études. Il n'y avait donc pas de point de référence pour répartir les effectifs de la deuxième et de la troisième année entre les programmes généraux et les programmes spécialisés. À cause de cette lacune, le ministère a fixé vers la fin des années 60 cette exigence qui figure dans son guide de formule des subventions de fonctionnement :

> Les étudiants inscrits à des programmes d'Arts et Sciences non différenciés et auxquels on n'a pas attribué une pondération spéciale (c'est-à-dire une pondération supérieure à 1.0) doivent être traités comme s'ils étaient inscrits au cours général, sauf dans le cas des étudiants de quatrième année, assimilables à la catégorie "spécialisée", et dans celui des étudiants d'années inférieures qui, en vertu de leurs résultats ou d'autres critères appropriés énoncés dans les règlements de leurs établissements, peuvent raisonnablement être classés comme étudiants inscrits dans une spécialisation. Dans la mesure où ils influent sur le calcul des URB de financement, les critères de cette différenciation doivent obligatoirement être approuvés par le ministère des Collèges et Universités (traduction non officielle).[1]

Selon la documentation fournie au Conseil, il semble que deux universités, soit les universités Brock et Trent, aient, vers la fin des années 60, reçu du comité des affaires universitaires ou du ministère des Collèges et Universités, la permission d'établir la distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés, en deuxième et troisième année, d'après les moyennes scolaires des élèves seulement.

Une troisième université, soit l'Université de Toronto, a entièrement aboli les programmes généraux et les programmes spécialisés. Elle les a remplacés par des programmes de trois ans et de quatre ans. Ces programmes n'exigeaient pas qu'un certain nombre de cours soient menés à bonne fin dans un ou plusieurs sujets de concentration ni que les programmes de quatre ans soient plus poussés que les programmes de trois ans. Le comité des affaires universitaires a approuvé la création d'un système de pondération commun pour les effectifs du premier cycle dans toutes les années d'études de cette même université; celui-ci a d'abord été fondé sur la répartition des effectifs entre les programmes généraux et les programmes spécialisés de l'ancien système. Une méthodologie spéciale, basée sur les diplômes attribués, a été adoptée en 1972-1973 pour permettre de réviser de temps à autre le système de pondération. L'un des éléments principaux de cette

---

1. Ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, *Guide de répartition des subventions de fonctionnement de l'Ontario*, (édition anglaise de mars 1990), p. 51.

méthodologie était la supposition que les données sur les diplômes décernés constituaient une solution de rechange valable pour représenter ce que les effectifs des programmes généraux et des programmes spécialisés auraient été si ces programmes avaient été en place. L'adoption de cette méthodologie a nécessité d'augmenter à six reprises le système de pondération de cette université entre 1972-1973 et 1989-1990. Il faut noter qu'au début des années 80, cette université a rétabli un lien entre la spécialisation dans un ou des sujets particuliers et les exigences des programmes de quatre ans.

Dans son rapport de 1988 sur l'analyse d'établissement de l'Université Trent, le Bureau du vérificateur provincial a indiqué qu'il ne pouvait pas trouver de preuve que cette université avait reçu l'approbation du ministère des critères utilisés par cette université pour établir les rapports sur les effectifs des programmes spécialisés en vue d'obtenir des subventions de fonctionnement.[2] Le ministère a, cependant, répondu à ce rapport en présentant la preuve que la permission d'utiliser un diplôme universitaire particulier avait, en fait, été accordée à l'Université Trent dès les premières années d'utilisation de la formule. Le ministère a également approuvé rétroactivement des changements de critères que l'établissement avait faits au début des années 80. Le rapport du vérificateur a de plus fait remarquer que si le système de pondération spécial, basé sur les diplômes attribués, utilisé à l'Université de Toronto, avait été appliqué à cet établissement, les nombres des étudiants donnés comme étant inscrits aux programmes spécialisés auraient été nettement inférieurs.

À la suite de la parution du rapport du vérificateur, le ministre des Collèges et Universités a demandé au Conseil de faire une étude sur la distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés en arts et en sciences. D'après la correspondance entre le ministre et le président du Conseil, il a été convenu que le Conseil entreprenne une étude sur les politiques et les pratiques en vigueur dans les établissements pour distinguer les étudiants de premier cycle des programmes généraux de ceux des programmes spécialisés et sur leurs façons de déclarer ces étudiants dans le but d'obtenir des subventions de fonctionnement. Cette étude permettrait de savoir s'il y a, dans les pratiques, d'importantes différences qui laisseraient supposer l'existence de graves injustices. Toutefois, en acceptant cette façon de procéder, le ministre a demandé précisément des conseils pour déterminer s'il ne devrait pas y avoir un système uniforme pour désigner les étudiants des programmes spécialisés en arts et en sciences, en vue d'établir des rapports.[3]

---

2. Bureau du vérificateur provincial, *1988 Annual Report*.

3. Lettre du 15 février 1989 de M^me^ Lyn McLeod, ministre des Collège et Universités, à M. Henry Nelles, président intérimaire; lettre du 2 mai 1989 de M. H.V. Nelles, président, à M^me^ Lyn McLeod; lettre du 29 mai 1989 de M^me^ Lyn McLeod à M. H.V. Nelles, président.

3.0 Approche du conseil

Après avoir consulté le personnel du Conseil des universités de l'Ontario, du ministère des Collèges et Universités et des établissements, le Conseil a adopté une approche en deux étapes. Il a d'abord été décidé de recueillir les faits. Y avait-il des contradictions importantes dans la façon d'établir les rapports des différents établissements? Si c'était le cas, on devait passer à la deuxième étape afin de recommander les changements appropriés.

La première étape, qui consiste à recueillir les faits, permettrait de répondre aux questions suivantes : est-ce qu'il existe toujours des différences entre les programmes généraux et les programmes spécialisés et quelles sont-elles? Comment les établissements distinguent-ils les étudiants des programmes généraux de ceux des programmes spécialisés lorsqu'ils établissent des rapports en vue d'obtenir des subventions de fonctionnement? Les établissements sont-ils suffisamment cohérents dans leur façon d'établir les rapports? Ayant cerné le problème, le Conseil passerait à la deuxième étape pour fixer certains principes et, pour chacun d'eux, donner des options qui pourraient être mises à l'épreuve et évaluées quant à leur pertinence et à leurs conséquences pour les établissements.

4.0 Première étape

La méthodologie utilisée à la première étape du rapport et les résultats alors obtenus sont exposés en détail dans le rapport provisoire du projet; on y explique également les limites des données.[4] Cette partie de la présente note résume la méthodologie et les résultats. Dans le cadre de l'étude, on a demandé aux universités de dire comment leurs programmes de premier cycle en arts et en sciences étaient organisés. Le personnel du Conseil des universités de l'Ontario a mis au point et administré un questionnaire à cette fin. En plus des questions portant sur l'organisation des programmes de premier cycle en arts et en sciences, les universités devaient dire sur quoi elles se basaient pour distinguer les étudiants des programmes généraux de ceux des programmes spécialisés lorsqu'elles établissaient leurs rapports sur les effectifs en vue d'obtenir des subventions de fonctionnement. Les données sur les effectifs pour la période de dix ans s'échelonnant de 1979-1880 à 1988-1989 proviennent du système SISCU/UAR, du ministère, et ont fait l'objet d'une analyse. Les données ont été recueillies auprès des universités et portent sur les diplômes attribués pendant la période allant de 1984 à 1988.

Le rapport provisoire conclut que les universités ont généralement des programmes de quatre ans qui nécessitent une spécialisation ou une concentration dans une ou deux disciplines et des programmes de trois ans qui mettent moins

---

4. Conseil ontarien des affaires universitaires, *Interim Report Study of the Differentiation between Honours and General Programs in Arts and Science*, le 20 octobre 1989.

d'accent sur la spécialisation dans une ou deux matières ou disciplines. Les caractéristiques qui distinguent les programmes généraux des programmes spécialisés sont les suivantes :

- les programmes spécialisés demandent plus de crédits et une année de plus que les programmes généraux;

- les programmes spécialisés exigent plus de cours dans la ou les spécialités que les programmes généraux;

- les programmes spécialisés nécessitent de la part des étudiants qu'ils fassent une plus grande partie de leurs études dans le sujet de spécialisation ou de concentration que les programmes généraux;

- les programmes spécialisés exigent de suivre plus de cours à un niveau supérieur que les programmes généraux et, en règle générale, une plus grande partie des programmes suivis par les étudiants doivent l'être à un niveau supérieur à celui des programmes généraux;

- même si quelques universités ont structuré leurs programmes de manière à offrir des cours distincts aux étudiants des programmes généraux et aux étudiants des programmes spécialisés, la tendance est de ne faire aucune distinction entre les cours des programmes généraux et les cours des programmes spécialisés, bien que certaines universités limitent l'accès aux cours de quatrième année aux étudiants des programmes spécialisés;

- tous les établissements, sauf un, exigent un niveau scolaire plus élevé pour les étudiants des programmes spécialisés que pour ceux des programmes généraux, mais ils diffèrent grandement en ce qui concerne le moment où ils appliquent ce critère dans le cheminement des études.

L'étude conclut qu'étant donné les distinctions entre les philosophies éducatives des différents établissements, particulièrement en ce qui concerne le caractère général par rapport à la spécialisation, les programmes spécialisés et les programmes généraux demeurent la façon la plus courante dont les programmes en arts et en sciences sont organisés dans les universités de l'Ontario. Il y a des différences notables entre les deux types de programmes, dans chaque établissement. Il y a des points communs dans la façon dont les établissements les distinguent. Le rapport ajoute que, parce que l'une des façons principales dont les universités les distinguent repose sur la quantité de travail exigée par le sujet de concentration et sur le niveau des cours suivis, il serait justifié de prévoir des coûts plus élevés pour les programmes spécialisés et, par conséquent, un système de

pondération différent. Les départements qui offrent des programmes spécialisés doivent donner un plus grand nombre de cours d'un niveau plus avancé, probablement à un plus petit nombre d'étudiants, dans des classes plus petites, que les départements qui n'offrent pas de programmes spécialisés.

En ce qui concerne les résultats sur la façon dont les universités distinguent les programmes généraux des programmes spécialisés pour établir leurs rapports sur les effectifs en vue d'obtenir des subventions, le rapport conclut que la majorité des établissements utilise un certain nombre de critères de sélection ou d'examens d'admission dans le but de répartir les étudiants dans ces programmes. On a remarqué, toutefois, que deux établissements, soit les universités Brock et Trent, se sont basés seulement sur les moyennes des étudiants pour établir une distinction. Cette façon de procéder a soulevé des inquiétudes quant à l'équité des pratiques dans les établissements.

Les données sur les effectifs présentées dans le rapport indiquent qu'il y a, et qu'il y a toujours eu, des différences considérables entre les établissements dans les proportions d'étudiants déclarés comme étant inscrits aux programmes spécialisés. Le rapport fait un certain nombre d'observations à partir des données recueillies. L'une de celles-ci, indiquée aux tableaux 1 et 2, est qu'au cours d'une période de dix ans les pourcentages des effectifs donnés comme appartenant aux programmes spécialisés ont varié, les sommets étant souvent situés dans les premières années. Pour déterminer s'il existe un problème et, le cas échéant, les dimensions de celui-ci, il est peut-être utile de faire l'analyse de la régression qui indique la relation entre la proportion des effectifs de chaque établissement déclarés comme appartenant aux programmes spécialisés et la proportion des diplômes conférés qui étaient des diplômes de programmes spécialisés. Le Graphique 1 illustre la relation entre la proportion des effectifs de troisième année déclarés comme étant des étudiants des programmes spécialisés et le pourcentage des diplômes conférés qui étaient des diplômes de programmes spécialisés. Le graphique indique les écarts importants entre les universités dans la proportion des effectifs qu'elles ont déclarés comme étant inscrits à des programmes spécialisés ainsi que la proportion des diplômés qui étaient des diplômés de programmes spécialisés. Comme il est mentionné plus haut, cela a toujours été le cas. Il y a de grandes différences dans la composition des programmes et de la clientèle étudiante entre les diverses universités. Ces différences peuvent avoir des effets importants sur les proportions. Par exemple, les proportions relatives des étudiants en arts et en sciences qui suivent des programmes spécialisés sont, comme l'indique le rapport provisoire, très différentes. Il s'ensuit, par conséquent, que les différences dans la répartition des étudiants en arts et en sciences dans les établissements influeront sur les résultats. Dans un système où 15 universités établissent des politiques scolaires distinctes, il y aura inévitablement des différences importantes dans le nombre d'étudiants retenus et acceptés dans les programmes. Cette caractéristique est constante dans tous les programmes financés à l'aide de la

Graphique 1

Relation entre le pourcentage des effectifs de troisième année déclarés comme suivant des programmes spécialisés et le pourcentage des diplômes conférés par chaque université qui étaient des diplômes de programmes spécialisés.

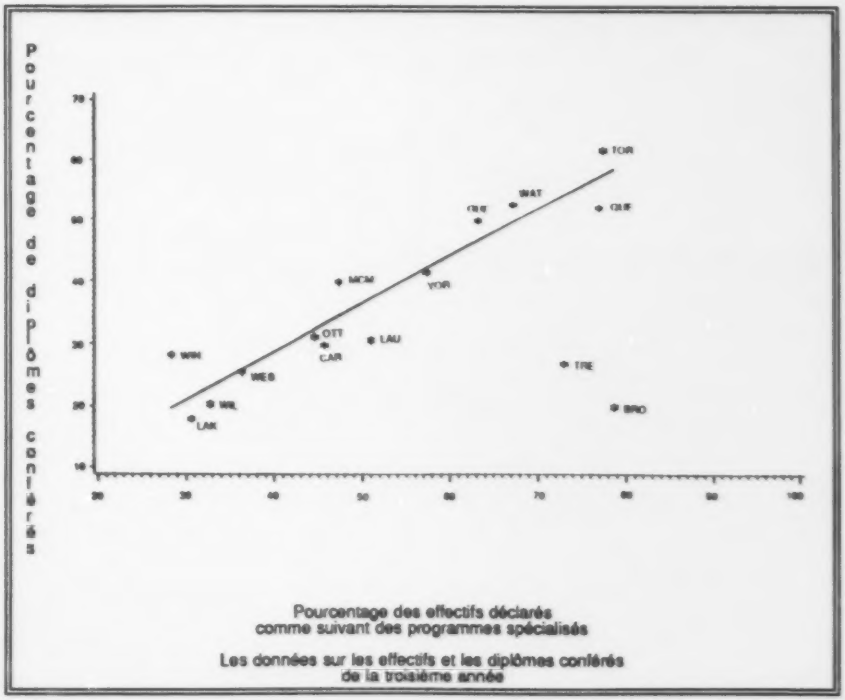

Remarques :

Les diplômes conférés = le % des diplômes qui étaient des diplômes des programmes spécialisés de 1984 à 1988. Les effectifs = le % des effectifs à plein temps au trimestre d'automne en troisième année de 1983-1984 à 1987-1988 déclarés comme étant des effectifs des programmes spécialisés. Les données de l'Université de Toronto sont approximatives comme il est indiqué à l'Annexe E du rapport provisoire.

La droite de régression indique la relation entre les deux variables après élimination des deux universités s'écartant des «normes». Le rayon au carré excluant les universités s'écartant des «normes» = 0,883, et le rayon au carré incluant celles-ci = 0,342.

Tableau 1

Pourcentage des effectifs à plein temps au trimestre d'automne déclarés comme suivant des programmes spécialisés en deuxième année de 1979-1980 à 1988-1989

Établissement	Moyenne des dix années*		Variation
Brock	66,9	(67,5)	60,9 (1986-1987) - 71,6 (1984-1985)
Carleton	44,4	(44,7)	42,2 (1987-1988) - 47,1 (1979-1980)
Guelph	68,0	(68,1)	65,1 (1986-1987) - 72,8 (1981-1982)
Lakehead	31,0	(31,8)	26,3 (1987-1988) - 40,0 (1979-1980)
Laurentienne	50,8	(46,9)	29,5 (1979-1980) - 62,7 (1988-1989)
McMaster	45,7	(45,8)	41,7 (1988-1989) - 48,9 (1984-1985)
Ottawa	42,6	(43,0)	36,9 (1985-1986) - 50,2 (1980-1981)
Queen's	83,3	(83,2)	73,9 (1981-1982) - 87,9 (1987-1988)
Trent	59,8	(58,2)	37,8 (1981-1982) - 70,8 (1988-1989)
Waterloo	69,0	(69,0)	57,0 (1981-1982) - 78,7 (1988-1989)
Western	35,8	(36,2)	31,4 (1988-1989) - 41,7 (1982-1983)
Wilfrid Laurier	46,7	(46,3)	39,7 (1979-1980) - 51,0 (1988-1989)
Windsor	26,3	(28,4)	18,8 (1986-1987) - 43,9 (1979-1980)
York	55,2	(55,9)	51,6 (1984-1985) - 61,7 (1980-1981)
Les 14 universités	52,7	(52,8)	51,6 (1987-1988) - 54,4 (1980-1981)

* Dans cette colonne, les nombres entre parenthèses indiquent la médiane des dix années. Ces nombres sont fournis afin de rectifier les effets de pondération causés par les fluctuations d'effectifs au cours des dix années.

Tableau 2

Pourcentage des effectifs à plein temps au trimestre d'automne déclarés comme suivant des programmes spécialisés en troisième année de 1979-1980 à 1988-1989

Établissement	Moyenne des dix années*		Variation
Brock	79,5	(80,3)	76,6 (1987-1988) - 89,6 (1980-1981)
Carleton	47,3	(48,3)	43,4 (1987-1988) - 52,8 (1981-1982)
Guelph	64,9	(65,0)	61,0 (1983-1984) - 71,8 (1981-1982)
Lakehead	33,8	(34,4)	29,0 (1984-1985) - 44,9 (1979-1980)
Laurentienne	48,7	(47,1)	31,9 (1979-1980) - 54,4 (1987-1988)
McMaster	45,5	(45,4)	40,5 (1982-1983) - 48,6 (1986-1987)
Ottawa	47,1	(47,7)	41,0 (1984-1985) - 55,3 (1982-1983)
Queen's	75,0	(74,6)	67,4 (1980-1981) - 82,7 (1987-1988)
Trent	68,7	(67,9)	53,6 (1980-1981) - 75,9 (1985-1986)
Waterloo	61,1	(61,0)	44,8 (1979-1980) - 73,8 (1987-1988)
Western	36,9	(37,1)	35,6 (1988-1989) - 39,8 (1982-1983)
Wilfrid Laurier	31,9	(31,8)	29,2 (1988-1989) - 34,3 (1982-1983)
Windsor	30,1	(31,8)	19,5 (1988-1989) - 41,7 (1982-1983)
York	59,2	(60,2)	56,5 (1986-1987) - 68,2 (1980-1981)
Les 14 universités	52,4	(52,4)	50,4 (1979-1980) - 53,2 (1981-1982)

* Dans cette colonne, les nombres entre parenthèses indiquent la médiane des dix années. Ces nombres sont fournis afin de rectifier les effets de pondération causés par les fluctuations d'effectifs au cours des dix années.

formule actuelle, et non seulement dans les programmes en arts et en sciences. Cette politique qui consiste à respecter l'autonomie des établissements remet cependant en question la validité de la formule.

La conclusion peut-être la plus frappante que l'on puisse tirer du Graphique 1 est que la corrélation entre la proportion des étudiants déclarés comme inscrits aux programmes spécialisés et la proportion des diplômes conférés pour les programmes spécialisés est forte, pour 13 des 15 universités. Cela suggère que pour la grande majorité des établissements l'on peut être assez certain que les nombres indiqués comme étant des effectifs de programmes spécialisés sont généralement conformes aux politiques scolaires des établissements comme le reflète le nombre de diplômes conférés par ces mêmes établissements. Dans le cas de deux universités, toutefois, cette relation ne s'applique pas. Comme il est mentionné plus haut, dans le cas des universités définies comme n'étant pas dans les «normes», un seul critère est utilisé pour distinguer les étudiants, à savoir leur rendement scolaire.

Le rapport conclut que bien qu'il n'y avait pas de problème généralisé, il était important de résoudre le problème des établissements s'écartant des normes. Étant donné qu'il est nécessaire que les pratiques des différents établissements soient équitables, il faut assurer une certaine uniformité dans la façon dont les différents établissements préparent leurs rapports.

On a fait circuler le rapport provisoire dans les établissements et le ministère pour recueillir les observations des responsables. Même s'ils n'ont pas tous profité de l'occasion pour faire connaître leur point de vue, les réponses reçues n'étaient pas en désaccord avec les conclusions en général. Deux établissements pensaient qu'il faudrait prendre des mesures rigoureuses allant au-delà des exigences de préparation des rapports, tandis que la plupart étaient plus portés à croire que seul le problème des établissements s'écartant des normes devait être résolu au moyen d'exigences de préparation des rapports plus rigoureuses.

5.0 Deuxième étape

L'objectif du Conseil pour la deuxième étape du projet a consisté à établir une méthodologie ou des directives pour assurer des pratiques équitables et uniformes d'établissement de rapports afin de distinguer les effectifs des programmes spécialisés de ceux des programmes généraux, en arts et en sciences, dans le but d'obtenir des subventions de fonctionnement.[5] La manière de procéder pour cette étape du rapport a consisté à établir des principes et des options en vue de consulter les établissements. Après avoir consulté le personnel du Conseil des universités de l'Ontario et du ministère des Collèges et Universités, le personnel du

5. Lettre du 28 novembre 1989 du président du Conseil aux recteurs des universités.

Conseil a fait des ébauches d'énoncés de principes, de contraintes et d'options dans le but de consulter les établissements.[6]

L'objectif déclaré de la deuxième étape de ce projet était l'établissement de pratiques équitables et uniformes de préparation des rapports. Dès la deuxième étape cependant, il a été possible d'étudier des options qui allaient au-delà des pratiques d'établissement de rapports, dont le changement du système de pondération. Lors des consultations avec les établissements, il est devenu apparent qu'il y avait en gros trois approches possibles pour procéder à la réforme. Deux d'entre elles étaient fondées sur le principe qu'il y avait une distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés et que le système de pondération devrait continuer de s'appliquer. La troisième approche préconise l'abandon complet de l'utilisation des catégories de programmes généraux et programmes spécialisés et leur remplacement par un nouveau système de pondération fondé sur l'année d'études.

5.1 Première option : directives d'établissement plus rigoureuses

Dans le cas de cette option, il faut noter que certains établissements ne se réfèrent pas aux déclarations des étudiants sur leur programme ou le diplôme qu'ils veulent obtenir pour les répartir dans les programmes généraux ou les programmes spécialisés. Dans la grande majorité des cas, les documents d'inscription des étudiants dont ces derniers prennent connaissance et qu'ils ont l'occasion de réviser fournissent une justification légitime à leur placement dans les programmes généraux ou les programmes spécialisés. Les données de la première étape du rapport laissent supposer que cette différence dans les pratiques donne un résultat anormal, c'est-à-dire des proportions d'étudiants indiqués comme étant inscrits aux programmes spécialisés qui ne reflètent pas du tout le nombre réel de diplômés. Le processus serait plus équitable si tous les établissements utilisaient les déclarations des étudiants sur les programmes qu'ils suivent pour justifier le nombre d'étudiants qu'ils déclarent comme étant inscrits à des programmes généraux ou des programmes spécialisés. Ces déclarations ne seraient évidemment pas la seule façon de distinguer les programmes. Les établissements devraient, comme la plupart le font d'ailleurs, comparer ces déclarations et leurs politiques et procédures pour s'assurer que les cours terminés et actuellement suivis par les étudiants, et leurs dossiers scolaires démontrent l'exactitude de leurs affirmations. Les établissements devraient être tenus responsables de l'application de ces principes au moyen de la vérification des effectifs. Les conditions précises de cette option seraient les suivantes :

- Afin de déclarer l'inscription d'un(e) étudiant(e) dans la catégorie des dernières années des programmes spécialisés, le document d'inscription de l'étudiant(e)

---

6. Lettre du 22 janvier 1990 du président du Conseil aux recteurs des universités.

pour ce trimestre doit contenir une déclaration que l'étudiant(e) à faite de son plein gré, selon laquelle il (elle) suit un programme spécialisé de quatre ans dans une ou des disciplines particulières. L'étudiant(e) doit avoir signé ce document. Si aucune déclaration de ce genre ne figure sur le document d'inscription, une déclaration spéciale doit être obtenue de chaque étudiant(e) que l'université se propose de déclarer dans la catégorie des dernières années des programmes spécialisés. (Dans le cas des universités qui acceptent les inscriptions à distance, faites par téléphone, et qu'aucune signature n'a été obtenue de l'étudiant(e), des méthodes spéciales devraient être mises au point pour permettre aux vérificateurs de l'établissement de s'assurer que l'étudiant(e) a, de son propre chef, fait cette déclaration sur son programme.) L'Annexe A contient des suggestions pour favoriser la justesse de ces déclarations.

- Chaque université doit attester de l'exactitude des affirmations des étudiants selon lesquelles ils suivent des programmes spécialisés de quatre ans dans les disciplines indiquées. Cette attestation s'appuierait sur les politiques de l'université en matière d'études. Chaque université devrait se fixer une méthode d'établissement des attestations. L'université serait tenue responsable de faire cet examen dans le cadre de la vérification des effectifs demandée dans le *Guide de répartition des subventions de fonctionnement de l'Ontario*, du ministère des Collèges et Universités. La méthode d'établissement des attestations de chaque université devrait être mise au point sans le concours des autres universités et devrait s'appuyer sur ses propres politiques, mais elle doit tenir compte au moins des éléments suivants :

  - L'étudiant(e) doit avoir pleinement satisfait aux exigences de la première année de l'université, ainsi qu'à ses exigences d'admission au programme spécialisé. Dans le cas des universités qui utilisent les systèmes de crédits, cela voudrait dire normalement qu'un(e) étudiant(e) doit avoir suivi avec succès au moins quatre cours complets ou huit demi-cours avant qu'il (elle) ne puisse être déclaré(e) dans la catégorie des dernières années des programmes spécialisés.

  - La méthode doit permettre de déterminer si l'étudiant(e) a satisfait, ou si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il (elle) satisfasse, aux exigences de l'université fixées pour les programmes spécialisés dans une ou plusieurs disciplines particulières, étant donné les cours suivis et le travail effectué à ce jour. Cet examen des dossiers des étudiants doit porter entre autres sur les cours terminés et suivis dans le sujet de spécialisation, le niveau avancé des cours terminés ou suivis du ou des sujets de spécialisation, et le dossier scolaire des étudiants, tout cela compte tenu des exigences particulières de l'université.

- La méthode d'attestation doit également permettre de vérifier si l'étudiant(e) a obtenu les approbations nécessaires des responsables de l'université.

L'université doit conserver en dossier une description détaillée de la méthode d'attestation en vue de la vérification de son effectif par son vérificateur externe. Elle doit soumettre, à titre indicatif, une copie de cet examen au ministère des Collèges et Universités et en faire un résumé pour en informer les autres universités.

5.2 Deuxième option : système de pondération particulier à l'établissement pour toutes les années d'études, basé sur les précédents de l'établissement quant aux proportions des diplômes décernés aux étudiants des programmes spécialisés et des programmes généraux

Le rapport provisoire indique une corrélation assez forte entre les diplômes attribués et les effectifs déclarés. Il s'ensuit qu'un système de pondération particulier à l'établissement, calculé à partir des données sur les diplômes accordés pourrait donner des résultats assez objectifs. La méthodologie consisterait à obtenir les précédents sur la façon dont les diplômes décernés par l'établissement en question ont été répartis entre les catégories suivantes : programmes généraux; programmes spécialisés en arts; programmes spécialisés en sciences. L'effectif en arts et en sciences de l'établissement serait divisé d'après ces trois catégories dans la même proportion que les diplômes décernés, puis multiplié par le facteur de pondération approprié (c'est-à-dire, 1.0 pour les programmes généraux en arts et en sciences; 1.5 pour les programmes spécialisés en arts; 2.0 pour les programmes spécialisés en sciences) afin de calculer le nombre d'URB. Les URB seraient ensuite divisés par l'effectif pour obtenir le facteur de pondération de l'établissement. L'établissement utiliserait ce facteur de pondération pour obtenir ses URB jusqu'à la prochaine révision du système de pondération de l'établissement en fonction des données plus récentes recueillies sur les diplômes attribués.

5.3 Troisième option : établissement d'un système de pondération basé sur l'année d'études et, ce faisant, élimination complète de la distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés

Un système de pondération basé sur l'année d'études, comme l'a recommandé à l'origine Bladen[7], éliminerait complètement la nécessité d'établir une distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés. Il y a de nombreuses façons d'envisager cette option :

- à partir d'un facteur de pondération combiné pour les programmes en arts et

---

7. Bladen, V.W. et al. *Financing Higher Education in Canada*. Toronto, presses de l'Université de Toronto, 1965.

en sciences, pour chaque année d'études, en utilisant les moyennes du système actuel;

- à partir de facteurs de pondération distincts pour les programmes en arts et en sciences, pour chaque année d'études, en utilisant les moyennes du système actuel; ou

- à partir du facteur de pondération «un» pour la première année d'études; et d'un facteur de pondération combiné (ou de facteurs de pondération distincts) pour les programmes en arts et en sciences, pour les trois dernières années combinées, en utilisant les moyennes du système actuel;

- à partir d'un ensemble de facteurs de pondération établi de façon arbitraire avec une longue période d'inclusion progressive prévue pour les rajustements nécessaires.

Il y a bien d'autres variantes. Il y a de même un certain nombre de façons différentes de définir chaque année d'études et d'affecter des étudiants à des années d'études :

- fixer un nombre arbitraire de crédits pour chaque année d'études sans tenir compte des pratiques de l'établissement;

- utiliser la définition de chaque année d'études établie par chaque établissement;

- justifier l'affectation d'un(e) étudiant(e) à une année d'études d'après le nombre de crédits auparavant déclarés pour cet(te) étudiant(e); ou

- justifier l'affectation d'un(e) étudiant(e) à une année d'études d'après le nombre de crédits qu'il (elle) a obtenus.

6.0 Principes

En évaluant ces options, le Conseil a défini un certain nombre de principes pour orienter ses décisions. À cet effet, il a porté une attention particulière aux discussions avec les divers groupes consultés. Il a adopté les principes suivants :

- puisque les programmes généraux et les programmes spécialisés existent toujours et que l'étude a relevé un certain nombre de caractéristiques assez proches qui distinguent chaque type de programme, le système de pondération distinct des programmes généraux et des programmes spécialisés devrait continuer de s'appliquer;

- les établissements devraient continuer d'avoir suffisamment d'autonomie pour établir leurs politiques en matière d'études, y compris pour déterminer leurs exigences particulières pour les programmes généraux et les programmes spécialisés;

- les critères particuliers utilisés pour répartir les étudiants entre les programmes généraux et les programmes spécialisés en vue d'établir des rapports sur les effectifs devraient être objectifs et rendus publics et, sans être en tous points identiques, devraient être très semblables.

L'adoption de ces principes a pour effet d'exclure la troisième option. L'utilisation de cette option aurait éliminé la nécessité d'établir une distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés et paraissait, à première vue, plus objective, mais il est devenu évident qu'elle aurait exigé une redistribution importante des ressources au sein du système. Même si les facteurs de pondération moyens du système actuel étaient utilisés pour établir les facteurs de pondération de chaque année d'études, la redistribution irait des établissements ayant traditionnellement de fortes proportions d'étudiants déclarés comme étant inscrits aux programmes spécialisés aux établissements ayant traditionnellement de faibles proportions, sans aucune raison évidente motivant une redistribution de cette envergure. Il n'y avait, en outre, aucune raison apparente d'établir une série de facteurs de pondération autres que les facteurs basés sur les moyennes du système. Une série de facteurs établie de façon arbitraire aurait éveillé des soupçons sur l'objectif politique visé par la très large redistribution qui en aurait résulté, et une série de facteurs établie de façon rationnelle d'après l'année d'études aurait exigé de mener une étude complète des coûts. Les établissements ont manifesté beaucoup d'inquiétude à l'idée d'avoir à assumer le fardeau administratif de l'affectation des étudiants à des années d'études.

Le Conseil a conclu que les résultats de la première étape de l'étude ne justifiait pas une réforme aussi importante du système de pondération et une étude des coûts détaillée. Le système de pondération d'une partie de la formule ne doit pas être pris isolément sans tenir compte des systèmes de pondération des autres parties de la formule. L'étude des coûts devrait couvrir la formule en entier. Le Conseil convient, toutefois, que dans l'éventualité d'une révision complète du système de pondération de la formule, on devrait accorder une attention toute particulière à cette approche.

7.0 Recommandations

Il restait donc au Conseil à choisir entre deux options : l'option qui préconisait de renforcer les exigences d'établissement des rapports et celle qui entraînerait la création d'un système de pondération particulier à l'établissement, en fonction des

tendances qui prévalent dans les établissements pour l'attribution des diplômes. Le choix entre ces deux options a été déterminé par un certain nombre de points importants :

- premièrement, le problème n'était pas généralisé à tout le système, mais concernait surtout deux universités dont les critères d'établissement des rapports étaient disproportionnée par rapport aux autres universités;

- deuxièmement, les consultations avec les établissements avaient indiqué une certaine insatisfaction à l'égard d'un système qui devrait être totalement révisé et faire l'objet d'une réforme périodique;

- troisièmement, on s'inquiétait du fait qu'un système de pondération particulier à chaque établissement mais connu de tous les autres pourrait susciter la concurrence entre les établissements pour modifier les exigences et faire augmenter les facteurs de pondération;

- enfin, comme l'indiquent les données du Graphique 1, bien qu'il y ait une forte corrélation entre la proportion des étudiants déclarés comme étant inscrits à des programmes spécialisés et la proportion des diplômes conférés, il n'y a pas conformité; même dans le cas d'un établissement comme l'Université Wilfrid-Laurier qui a un type de programme spécialisé très traditionnel avec une proportion assez faible de son effectif déclaré comme étant inscrit aux programmes spécialisés, les proportions ne correspondent pas parfaitement, et il devrait soustraire une partie de son effectif si l'on devait utiliser un système basé sur les diplômes attribués. Comme l'indique le rapport provisoire, il y a de nombreuses explications possibles à certaines petites différences, voire même à des différences assez sensibles entre la proportion des diplômes décernés et la proportion des étudiants inscrits aux programmes spécialisés.

Les données recueillies à la première étape ont indiqué que l'option basée sur le système de pondération particulier à l'établissement nécessiterait une certaine redistribution dans le cas de la plupart des établissements. Le Conseil a demandé à ces derniers quels effets la première option aurait sur eux. Deux établissements ont répondu qu'ils devraient faire des rajustements négatifs assez minimes. L'Université de Toronto a déclaré qu'elle devrait d'abord soustraire une partie de son effectif jusqu'à ce que la période d'inclusion progressive soit terminée et que les effets du changement ne se fassent plus sentir. Neuf établissements ont dit ne pas avoir à faire de rajustements importants. Un établissement n'a pas répondu. Dans le cas des universités Brock et Trent, toutefois, il s'est avéré impossible d'évaluer quels seraient les effets causés par l'établissement des rapports sur les effectifs

d'après les déclarations des étudiants. Ces établissements craignaient, cependant, d'avoir à faire d'importants rajustements négatifs. Les données de la première étape de l'étude révèlent en effet que les universités Brock et Trent devraient faire des rajustements majeurs pouvant aller jusqu'à une diminution de 10 pour 100 de leur URB pour les programmes en arts et en sciences dans l'éventualité où la méthode fondée sur les diplômes décernés serait employée.

Le Conseil a choisi la première option. Cette option donnera de bons résultats. Elle nous assurera une méthode commune permettant de distinguer les effectifs des programmes généraux de ceux des programmes spécialisés. Elle résout le problème d'une certaine incohérence dans les pratiques d'établissement des rapports. Elle sera dans l'ensemble relativement facile à administrer; les procédures d'inscription n'exigeront que de petites modifications pour la plupart des universités, et les changements apportés aux pratiques des universités Brock et Trent ne les obligeront pas à abandonner leurs politiques en matière d'études, mais elles devront adopter certaines autres procédures administratives. Pour le système dans son ensemble, cette solution présente peu d'inconvénients et ne nécessitera pas une redistribution à grande échelle des ressources. De plus, cette solution peut être adoptée graduellement pour réduire les effets de la redistribution.

Le Conseil était au courant des preuves obtenues des universités Brock et Trent selon lesquelles elles avaient reçu l'autorisation d'utiliser les méthodes d'établissement des rapports qu'elles employaient depuis de nombreuses années. Il savait également que l'approbation qu'elles avaient reçue était fondée sur le fait que leurs politiques universitaires rendaient difficile la distinction des étudiants. Cependant, il croit vraiment que les règles relatives à l'établissement des rapports doivent être plus rigoureuses.

Par conséquent, le Conseil *recommande au ministre :*

COAU 90-28
NOUVELLES EXIGENCES D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS POUR DISTINGUER LES PROGRAMMES GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES SPÉCIALISÉS

QUE les nouvelles exigences d'établissement des rapports pour les programmes en arts et en sciences, indiquées comme étant la première option dans la présente note, soient adoptées dans le cas de toutes les universités.

Il est important que les universités aient la possibilité de faire les changements administratifs nécessités par la présente recommandation. De plus, parce que les universités Brock et Trent ainsi que les autres établissements touchés par la présente recommandation avaient fonctionné selon des critères approuvés, il est

souhaitable que les effets de ces nouvelles exigences d'établissement des rapports soient répartis dans le temps pour leur permettre de faire les rajustements nécessaires. Étant donné la gravité possible des répercussions sur les deux établissements, le Conseil estime que les effets des nouvelles exigences d'établissement des rapports devraient être étalés sur une période d'au moins cinq ans.

Par conséquent, le Conseil *recommande au ministre :*

COAU 90-29
PÉRIODE D'APPLICATION DES NOUVELLES EXIGENCES D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS POUR DISTINGUER LES PROGRAMMES GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES SPÉCIALISÉS

QUE les nouvelles directives relatives à l'établissement des rapports prennent effet en 1991-1992;

et

QUE les effets des nouvelles directives relatives à l'établissement des rapports sur les effectifs soient étalés sur une période d'au moins cinq ans, de manière à ce que les calculs des URB d'une université, pour 1991-1992, soient basés sur un cinquième de l'effectif déclaré selon les nouvelles exigences d'établissement des rapports et quatre cinquièmes selon les anciennes exigences et ainsi de suite jusqu'en 1995-1996, année à laquelle tous les calculs des URB seraient basés sur un effectif calculé selon les nouvelles directives;

et

*QU'*après avoir reçu les données de la première année sur les effets de la nouvelle méthode de calcul, le ministère devrait prolonger la période d'application, au besoin, de sorte qu'aucun établissement n'ait à faire, sur un an, de rajustements négatifs supérieurs à 1,0 pour 100 de son nombre total d'URB pour les programmes en arts et en sciences.

8.0 Contrôle

Au début de cette étude, le Conseil redoutait que des questions de ce genre allaient se poser lors des analyses d'établissement du vérificateur provincial. De plus, au cours de cette étude, le Conseil a remarqué un certain nombre de problèmes relatifs à l'établissement des rapports, tels qu'un certain nombre de contradictions dans les disciplines et les programmes des différents établissements

qui étaient compris dans diverses catégories de pondération et des doutes de la part des établissements sur l'exactitude de leurs données contenues dans les parties du système SISCU/UAR, du ministère des Collèges et Universités, qui ne font pas l'objet d'une vérification. Ces préoccupations sont exposées dans le rapport préliminaire. Le Conseil ne met certainement pas en doute le droit du vérificateur d'effectuer des analyses d'établissement, mais il estime que les responsables du système eux-mêmes devraient réexaminer périodiquement les données sur les effectifs pour s'assurer de l'équité et de la correspondance des données sur les effectifs utilisées, sans avoir besoin d'une étude faite par une tierce personne. La formule a, depuis de nombreuses années, constitué un mécanisme de distribution. Il est important que tous les établissements aient l'assurance qu'il y ait un degré raisonnable d'uniformité dans la façon d'établir leurs rapports et que des questions comme celle de la distinction entre les programmes généraux et les programmes spécialisés soient résolues au moyen du système et de la vérification des effectifs qui l'appuie.

Les mesures d'établissement des rapports sur les programmes généraux et les programmes spécialisés recommandées par le Conseil exigent une plus grande ouverture. Les universités devraient faire circuler, dans les autres universités, des descriptions des examens qu'elles font des déclarations des étudiants. Mais le Conseil estime que des indicateurs aussi importants que les proportions des effectifs déclarés comme étant inscrits aux programmes spécialisés devraient faire l'objet d'un contrôle; qu'il devrait y avoir la plus grande uniformité possible dans la façon d'établir les rapports sur les effectifs des établissements; que les données sur les tendances importantes des effectifs influant sur la formule devraient être communiquées à tous les établissements; et que tout écart des tendances habituelles devrait être examiné et, espérons-le, expliqué de manière satisfaisante. Le Conseil estime que ce genre de système n'a pas besoin d'être lourd et compliqué pour fonctionner. Dans certains cas, il reposera sur un auto-examen et une observation volontaire des mesures. Dans d'autres cas, on pourra avoir recours au réseau établi de vérification des effectifs pour effectuer des vérifications spéciales périodiques de certains aspects des effectifs déclarés au ministère.

Par conséquent, le Conseil *recommande au ministre* :

COAU 90-30
CONTRÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS SUR LES EFFECTIFS

QUE le ministère des Collèges et Universités commence l'élaboration d'un système de contrôle de l'établissement des rapports sur les effectifs et des tendances principales dans les pratiques d'établissement des rapports sur les effectifs, telles que les proportions des étudiants

déclarés comme inscrits aux programmes spécialisés et les disciplines déclarées dans les diverses catégories de programmes afin d'assurer que les données des systèmes SISCU et UAR sont comparables et que les tendances importantes des effectifs sont examinées et expliquées. Ce système doit être élaboré de façon concertée entre le Conseil, le ministère, les établissements et le présent conseil.

Ces recommandations respectent l'autonomie des établissements, mais, bien sûr, elles nécessitent de leur part qu'ils continuent de faire preuve de bonne foi. Notre intention est de rendre les pratiques des établissements s'écartant des normes graduellement conformes avec celles qui prévalent dans les autres établissements, afin qu'il y ait une plus grande corrélation entre les effectifs déclarés comme étant inscrits aux programmes spécialisés et les diplômes des programmes spécialisés, dans l'ensemble du système. Si l'approche recommandée ne donne pas ce résultat ou si le contrôle indiqué montre d'autres écarts dans la forte correspondance actuelle entre les effectifs déclarés comme appartenant aux programmes spécialisés et les diplômes conférés, le Conseil devra nécessairement réétudier cette question et songer à apporter d'autres correctifs.

Le président,
H.V. Nelles

Le 7 août 1990

Annexe A

Directives suggérées régissant les déclarations des étudiants sur les programmes

En ce qui concerne les déclarations des étudiants indiquant s'ils s'ont inscrits à des programmes spécialisés de quatre ans ou à des programmes généraux de trois ans, il est important que les formules d'inscription et de déclaration des étudiants possèdent plusieurs caractéristiques.

Premièrement, les questions doivent être claires et directes. Des questions vagues comme, «Voulez-vous être considéré(e) comme étudiant(e) d'un programme spécialisé?» ou «Souhaiteriez-vous obtenir un diplôme d'un programme spécialisé?», ne conviennent évidemment pas. La question doit être directe et susciter des réponses précises qui montrent les projets d'études actuels de l'étudiant(e), comme : «Suivez-vous actuellement un programme de trois ans ou un programme spécialisé de quatre ans menant à un diplôme?» Il est, évidemment, possible de préciser que l'étudiant(e) peut changer d'avis et de projets conformément aux règlements de l'établissement à une date ultérieure, mais ce qui est en cause, ce sont ses projets actuels.

Deuxièmement, les étudiants qui terminent la première année des programmes et passent en deuxième année ne doivent pas être orientés au moyen de réponses déjà inscrites. C'est le moment, dans le cheminement des étudiants, où ils commencent normalement à se spécialiser et ce genre de moyen serait vraiment mal choisi. Il serait, bien sûr, raisonnable d'imprimer les déclarations précédentes des étudiants sur leurs formules, en prévision des prochains trimestres, mais même dans ce cas, les établissements doivent demander aux étudiants de confirmer l'exactitude et la pertinence des renseignements imprimés.

Troisièmement, l'étudiant(e) doit inscrire le nom du ou des sujets de spécialisation avec le nom du ou des sujets de spécialisation qu'il (elle) envisage d'étudier.

Les étudiants doivent être classés dans la catégorie des étudiants inscrits aux programmes spécialisés seulement si leurs réponses indiquent qu'ils suivent un programme spécialisé de quatre ans menant à un diplôme, qu'ils ont cité le ou les sujets de spécialisation et que l'examen des déclarations des étudiants par l'établissement confirme l'exactitude de leurs déclarations.

90-VII Subvention extraordinaire pour le collège Algoma en 1990-1991

1.0 Introduction

Pendant plusieurs années, à la demande du ministère des Collèges et Universités, le Conseil a examiné la situation du collège Algoma, dans l'intention de rétablir sa santé financière et de le doter d'un plan viable à long terme. Dans son mémoire consultatif 88-VIII, le Conseil recommandait une mission pour le collège Algoma, proposait les programmes d'études propres à assurer ces responsabilités, fixait les conditions d'une aide sous forme de subvention extraordinaire et exposait les mesures susceptibles de résorber en trois ans le déficit accumulé.[1] Dans cet exposé, qui a emporté l'entière adhésion du ministre, le Conseil reconnaissait qu'un établissement de taille réduite, s'attelant à une telle mission, pouvait ne pas être capable d'obtenir le revenu nécessaire pour faire face à ses dépenses minimums selon la formule des subventions de fonctionnement. Une fois la mission assignée et le plan de redressement préconisé acceptés par le collège Algoma, et une fois son contrôle financier confié à l'Université Laurentienne, le Conseil a entrepris de réexaminer le montant de la subvention permanente nécessaire pour compenser ce «déficit structurel».

L'année dernière, le collège Algoma a accepté les conditions auxquelles le ministre avance des fonds extraordinaires et s'est astreint à un effort soutenu pour s'acquitter de sa mission et réaliser les économies nécessaires. Le responsable des finances de l'Université Laurentienne a assuré au Conseil qu'on a repris en mains les coûts et mis en place un plan réaliste de résorption du déficit. Lors des récentes négociations des couloirs différentiels, le collège Algoma a été autorisé à augmenter considérablement son effectif étudiant, ce qui devrait contribuer à la réalisation de ses objectifs sur le plan de l'enseignement comme sur celui des finances. Très encouragé par la tournure des événements et la manière constructive dont le collège a collaboré avec l'Université Laurentienne pour atteindre les objectifs exposés dans le mémoire consultatif 88-VIII, et confiant dans l'assurance donnée par le conseil d'administration du collège que la résorption du déficit était une priorité absolue, le Conseil est maintenant prêt à exposer ses vues sur une subvention extraordinaire pour 1990-1991 et les deux années suivantes, qui devrait compenser le déficit résultant de la taille réduite de l'établissement et de la combinaison de ses programmes.

---

1. Conseil ontarien des affaires universitaires, quinzième rapport annuel, mémoire consultatif 88-VIII sur la mission, les programmes et le financement du collège Algoma, p. 107-128 (non traduit).

Dans le mémoire consultatif 88-VIII, le Conseil recommandait qu'on calcule la subvention supplémentaire à verser au collège Algoma à partir des coûts fixes de fonctionnement actuels. Étant donné les difficultés qu'a rencontrées le collège Algoma lorsqu'il était soumis à la formule des subventions de fonctionnement, le Conseil a recommandé qu'on lui accorde une subvention extraordinaire de 760 000 $ pour son année de financement 1989-1990. En échange, on comptait sur lui pour réduire l'écart entre ses revenus et ses dépenses, par le regroupement de cours, l'amélioration de la productivité, la compression des frais généraux et l'augmentation de l'effectif étudiant. Cette somme de 760 000 $ résultait d'une estimation approximative du déséquilibre structurel qui existe probablement entre les revenus maximums et les dépenses minimums. À l'époque, le Conseil soulignait qu'on accorderait éventuellement d'autres subventions non préétablies en fonction des conclusions de l'étude des coûts de 1990, qui examinerait de près la viabilité financière du collège Algoma assujetti aux recommandations du mémoire consultatif 88-VIII. Autrement dit, cette étude devait être la condition préalable de la reconduction de la subvention extraordinaire.[2]

Lors des négociations des couloirs différentiels de 1989-1990, le Conseil a reconnu la nécessité pour le collège d'augmenter sa capacité d'admission de nouveaux étudiants pour atteindre une taille plus viable. C'est pourquoi dans son mémoire consultatif 90-I, il accordait 150 unités de revenu de base (URB) de plus au collège Algoma, pour l'aider à poursuivre son expansion jusqu'à la viabilité financière.[3] À son avis, une telle expansion finirait par autoriser la diminution de la subvention extraordinaire indispensable au collège.

Comme dans le cas du calcul de la subvention de différenciation de l'Université Trent, le Conseil a dû choisir entre une méthodologie de détermination ou de confirmation. Autrement dit, le Conseil pouvait choisir un mécanisme pour déterminer précisément le montant de la subvention, qui varierait d'une année à l'autre, en fonction de l'effectif étudiant et d'autres facteurs. Ou le Conseil pouvait élaborer une méthode pour calculer un chiffre qui, par comparaison avec la subvention existante, en mesurerait l'adéquation. Comme dans ce cas-là, le Conseil a choisi cette deuxième possibilité. Par une analyse comparative serrée de l'influence de la taille réduite de l'établissement sur les dépenses administratives et pédagogiques du collège Algoma, ce mémoire s'attachera à déterminer dans quelle mesure la subvention extraordinaire arrive à combler le déficit structurel du collège.

Ayant opté pour une méthodologie de confirmation, le Conseil a également décidé de maintenir la subvention ainsi obtenue au même niveau pendant les trois années 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993, car, à son avis, une somme fixe

---

2. Lettre de M. H.V. Nelles à M. Doug Lawson, président du Collège Algoma, le 15 août 1989.

3. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 90-I, «Révision des points centraux des couloirs différentiels de l'enveloppe des subventions préétablies aux universités par suite de la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990».

pendant trois ans aiderait l'établissement à atteindre les responsabilités visées en lui fournissant une assise financière solide sur laquelle baser sa planification. Le Conseil estime qu'une combinaison de subventions préétablies, assorties d'une subvention du Nord, dont dispose déjà l'établissement, et de la subvention extraordinaire accordée pour trois ans permettra au collège Algoma de résorber le déficit qu'il a accumulé tout en lui fournissant un cadre ferme pour sa planification.

2.0 Révision

Dans une lettre datée du 15 août 1989, le président du Conseil a exposé à la direction du collège Algoma les conditions à remplir pour la reconduction de la subvention extraordinaire de 1989-1990 les années suivantes : il y expliquait principalement qu'avant d'entreprendre l'étude des coûts, le Conseil devait recevoir le plan financier élaboré par l'établissement en vue de la réduction progressive du déficit, jusqu'à son élimination, en 1992-1993. Le 23 juillet 1990, le Conseil a reçu ce plan, l'a examiné et, après s'en être entretenu avec le responsable des finances de l'établissement, l'a accepté. Il a alors communiqué au collège Algoma, le 24 octobre 1990, la méthodologie adoptée pour déterminer les coûts extraordinaires. Le 2 novembre 1990, le Conseil a reçu un mémoire du collège Algoma, dont il a ensuite rencontré le président, pour s'entretenir avec lui de la méthodologie proposée et du niveau de subvention auquel elle aboutissait.

3.0 Méthodologie et résultats

Par rapport aux gros établissements, les petits doivent souvent faire face à des coûts pédagogiques et administratifs extraordinaires. Les coûts par élève sont plus élevés sur le plan pédagogique car les classes sont souvent plus petites, tandis que, sur le plan administratif, ce supplément résulte de la nécessité d'assurer des services administratifs de base à une population étudiante réduite. On peut évaluer ces coûts en appliquant la formule algébrique présentée à l'annexe A. Cependant, le collège Algoma reçoit déjà des fonds annuels supplémentaires provenant de l'enveloppe des subventions du Nord, pour compenser certains désavantages liés à la taille de l'établissement. Le Conseil a donc dû tenir compte de ces fonds, pour éviter tout double emploi.

La somme des coûts pédagogiques et administratifs extraordinaires représente le total approximatif des frais supplémentaires auxquels le collège Algoma doit faire face de par son déficit structurel, sans bénéficier à cet effet d'aucun financement permanent. Le Tableau 1 indique que le total de ces coûts extraordinaires est de l'ordre de 710 000 $. Le Conseil est réticent à accepter la taille réduite de l'établissement comme prétexte d'un supplément des dépenses de fonctionnement de la bibliothèque (voir annexe A). Cependant, il admet qu'il se peut qu'il y ait d'autres coûts dont ne tiendrait pas compte la méthodologie employée. En tenant compte de ces inconnues, le déficit structurel du collège Algoma pourrait dépasser légèrement les 710 000 $ auxquels aboutissent les calculs. C'est pourquoi le Conseil

a conclu que la subvention actuelle de 760 000 $, bien que supérieure à la somme que donnent les calculs précis, compense probablement de façon adéquate le déficit structurel de fonctionnement. Ensemble, la méthodologie et cette marge de précaution confirment que les 760 000 $ d'origine correspondent d'assez près aux coûts extraordinaires dus à la taille réduite du collège Algoma. Par conséquent, le Conseil recommande qu'on reconduise l'actuelle subvention de 760 000 $ pour l'année de financement 1990-1991.

Le collège ayant entrepris la résorption de son déficit sur une période de trois ans, le Conseil juge que sa planification se trouverait facilitée s'il connaissait d'ores et déjà l'importance de la subvention qu'on lui accordera chacune de ces années. Suivant la méthodologie exposée par le Conseil dans ce mémoire consultatif, comme la planification de l'augmentation de l'effectif permet de réaliser des économies d'échelle, le montant de la subvention extraordinaire auquel le collège a droit devrait s'en trouver réduit. D'autre part, il faut s'attendre à ce que la pression inflationniste contrebalance cette tendance. Le Conseil recommande donc que les subventions extraordinaires restent constantes, à 760 000 $, pour les années de financement 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-38
SUBVENTION EXTRAORDINAIRE ACCORDÉE AU COLLÈGE ALGOMA POUR 1990-1991

*Qu'*il faudrait accorder une subvention extraordinaire de 760 000 $ au collège Algoma pour l'année de financement 1990-1991.

4.0 Conclusion

Le Conseil remercie le collège Algoma de son esprit de coopération pendant ces échanges et espère que, assuré de bénéficier de ces subventions pendant les trois prochaines années, il saura mettre en œuvre la stratégie de résorption de son déficit qu'il a présentée au Conseil et sur laquelle celui-ci a basé sa recommandation. Le Conseil a reçu, de la part du président et du conseil d'administration du collège, l'assurance que, même s'il n'atteignait pas ses objectifs sur le plan de l'effectif étudiant, il ne s'en engageait pas moins à résorber le déficit accumulé. Au terme de la deuxième année, à l'été 1992, le montant de la subvention extraordinaire et la méthode utilisée pour la confirmer devraient être revus, pour déterminer le financement permanent à accorder à l'établissement au-delà de 1992-1993.

Le président,
H.V. Nelles

Le 15 novembre 1990

Tableau 1

Coûts extraordinaires approximatifs du collège Algoma : 1990-1991

Coûts pédagogiques extraordinaires :	
Coûts pédagogiques extraordinaires bruts	657 000 $
MOINS subvention du Nord approximative	262 000 $
Coûts pédagogiques extraordinaires nets	395 000 $
Coûts administratifs extraordinaires :	
Coûts administratifs extraordinaires bruts	381 000 $
MOINS subvention du Nord approximative	66 000 $
Coûts administratifs extraordinaires nets	315 000 $
Total des coûts extraordinaires :	**710 000 $**

Annexe A

Méthodologie employée pour évaluer le montant de la subvention extraordinaire nécessaire

Il est arrivé au Conseil de recommander que certains établissements reçoivent annuellement des subventions non préétablies commandées par des circonstances spéciales entraînant des coûts extraordinaires dépassant ce que prévoit normalement la formule des subventions de fonctionnement. Il peut s'agir notamment de subventions de différenciation, de subventions du Nord de l'Ontario et de subventions au bilinguisme. Les méthodologies adoptées pour le calcul de la subvention de différenciation de l'Université Trent et des subventions du Nord de l'Ontario tiennent compte de certains coûts extraordinaires liés à la taille des établissements, qui exigent qu'on leur octroie des fonds supplémentaires.[4] Ces méthodologies s'efforcent d'isoler ces facteurs et de les chiffrer d'une manière raisonnable.

Dans les cas des subventions du Nord et de la subvention de différenciation de l'Université Trent, on a conçu des méthodologies susceptibles de confirmer l'adéquation des subventions octroyées aux établissements. Comme il s'agissait de confirmation, les montants n'étaient pas basés sur des méthodologies reposant sur l'étude des coûts. De façon analogue, l'étude des coûts du collège Algoma a été entreprise pour examiner les coûts extraordinaires auxquels fait face l'établissement, étant donné le déséquilibre permanent entre les dépenses et les sources de revenu normales de l'établissement. Le Conseil estime que, comme pour ces autres subventions supplémentaires, la méthodologie et les chiffres résultants doivent servir à confirmer le niveau des subventions actuelles plutôt qu'à déterminer un montant précis.

Le collège Algoma reçoit déjà des subventions non préétablies justifiées par sa taille réduite. Dans le mémoire consultatif 90-II, le Conseil a réaffirmé que le collège Algoma devrait continuer à recevoir un montant annuel de 12 % de sa base RFB pour le défrayer des suppléments qu'exige le fonctionnement «dans le Nord». Pour l'année de financement 1990-1991, le collège Algoma a reçu des subventions du Nord représentant au total 328 000 $, dont environ 80 % justifiés par la taille réduite des classes. Dans tout calcul des frais inhérents à la taille réduite de l'établissement, il faut nécessairement tenir compte de ceux qui sont déjà pris en charge par la subvention du Nord de l'Ontario.

---

4. Conseil ontarien des affaires universitaires, quinzième rapport annuel : 1988-1989, mémoire consultatif 89-VII sur la mission, les programmes et le financement du collège Algoma, p. 107-128 (non traduit).
Conseil ontarien des affaires universitaires, quinzième rapport annuel : 1988-1989, mémoire consultatif 89-III sur la révision des subventions du Nord de l'Ontario, p. 53-65 (non traduit).

Trois domaines justifiant des subventions supplémentaires ont été examinés : les coûts pédagogiques, les coûts administratifs et les coûts de bibliothèque. La nature différente de ces trois sortes de dépenses a nécessité l'élaboration de trois méthodologies d'évaluation des coûts distinctes. Il s'agissait de comparer ce que coûtaient au collège Algoma certaines activités, par rapport à ce qu'elles coûtaient aux autres établissements. De par son objectif, qui était de déterminer les coûts extraordinaires, cette étude ne visait nullement à déterminer des coûts absolus. Elle avait pour principe de base qu'en employant diverses formules, on pouvait arriver à une approximation raisonnable des dépenses supplémentaires occasionnées dans chaque domaine.

A. Coûts pédagogiques

Dans le mémoire consultatif 88-III sur la révision des subventions du Nord de l'Ontario, le Conseil affirmait que la taille réduite des classes était une des caractéristiques des universités du Nord inhérente à leur mission d'offrir un éventail raisonnable de cours à une vaste région géographique de faible densité de population.[5] En outre, tout le monde admet que cette situation entraîne des coûts pédagogiques plus élevés par étudiant. Comme dans le cas du calcul des subventions du Nord, l'estimation des coûts supplémentaires occasionnés par un faible nombre d'étudiants par programme est l'élément central de la méthodologie du calcul des coûts pédagogiques.

Pour évaluer les coûts pédagogiques auxquels doit faire face le collège d'Algoma, le Conseil a choisi une démarche inspirée de celle des subventions du Nord, exposée dans le mémoire consultatif 88-III.[6] La formule des subventions du Nord permet principalement de mesurer les coûts supplémentaires liés à la taille réduite des classes. Dans la méthodologie des subventions du Nord, on a pris comme référence les chiffres de l'Université Laurentienne et de l'Université Lakehead. Dans le cas de ces deux universités, on a estimé à 129 le nombre moyen d'étudiants en équivalent temps plein (ÉTP) par programme. Ce taux a ensuite été comparé à un «seuil», à la limite du système. Ce seuil correspond à l'effectif étudiant minimum qu'on estime nécessaire pour assurer la viabilité d'un programme. En se basant sur les trois universités présentant le taux le plus bas parmi les établissements ne recevant pas de subventions non préétablies (Brock, Wilfrid

5. Conseil ontarien des affaires universitaires, quinzième rapport annuel : 1988-1989, mémoire consultatif 88-III sur la révision des subventions du Nord de l'Ontario, p. 55 (non traduit).

6. La méthode basée sur le nombre d'étudiants par programme a été choisie pour le calcul des subventions du Nord. Elle comporte essentiellement trois étapes : a) calcul du nombre moyen d'étudiants par programme pour les universités Lakehead et Laurentienne, au cours des dernières années, pour déterminer un taux type pour le Nord, b) examen d'établissements analogues au cours des six dernières années, pour déterminer un taux seuil, c) élaboration et application d'une formule pour chiffrer la différence de coût entre le taux du Nord et le taux seuil.

Laurier et Windsor) pendant une période de six ans, le Conseil a conclu qu'il faut situer le seuil à 180 étudiants par programme.

$$CB_a = \underbrace{\left(1 - \frac{NÉ_a}{NÉ_l}\right)}_{A} \times \underbrace{\left(\frac{AE_a}{CF_a} \times \frac{SP_a}{CF_a}\right)}_{B} \times \underbrace{\left(RFB_a \times \frac{URBPC_a}{URBT_a}\right)}_{C}$$

dans laquelle :

CB_a = Coûts pédagogiques extraordinaires bruts du collège Algoma
$NÉ_a$ = Nombre d'étudiants (en ÉTP) par programme au collège Algoma
$NÉ_l$ = Seuil du nombre d'étudiants (en ÉTP) par programme à la limite du système
SP_a = Salaires des professeurs dans le système
CF_a = Coûts de fonctionnement dans le système
AE_a = Activités d'enseignement dans le système
$URBPC_a$ = URB - premier cycle au collège Algoma
$URBT_a$ = URB totaux au collège Algoma
RFB_a = Revenu de fonctionnement de base au collège Algoma

En introduisant les données numériques propres au collège Algoma dans la formule, on est ainsi arrivé à évaluer les coûts pédagogiques supplémentaires bruts auxquels l'établissement devait faire face. Le nombre d'étudiants par programme en 1989-1990 au collège Algoma a pu être comparé au taux seuil évoqué ci-dessus. De même, on a pu entrer dans l'équation le RFB[7] du collège Algoma, ses dépenses moyennes en salaires des professeurs et le pourcentage du financement affecté au premier cycle.

Les sections A, B et C de l'équation renvoient aux trois principes distincts sur laquelle elle est basée. Dans la section A, on procède à la comparaison entre le nombre d'étudiants par programme au collège Algoma avec ce nombre à la limite du système, ce qui sous-entend l'existence d'un rapport linéaire inverse entre les coûts pédagogiques et l'effectif étudiant d'un programme. Plus le nombre d'étudiants par programme est élevé, plus importantes sont les économies d'échelle qu'on peut réaliser et, donc, plus les coûts par élève s'en trouvent réduits. En comparant le nombre d'étudiants par programme au collège Algoma avec ce nombre à la limite du système, le Conseil accepte cette hypothèse. Cependant, il est convaincu qu'elle n'est applicable qu'aux petits établissements. C'est pourquoi le nombre moyen

7. Revenu de fonctionnement de base (RFB).

d'élèves par programme au collège Algoma est comparé au nombre d'élèves par programme dans les établissements «limites» ne recevant pas de subventions non préétablies.

La section B limite les coûts pouvant entrer dans l'analyse aux activités en rapport direct avec l'enseignement. Aussi, la proportion du revenu de fonctionnement de l'établissement consacrée à l'enseignement est-elle réduite aux salaires des professeurs moins la part correspondant à des activités de recherche. Les données sur les salaires des professeurs proviennent du COFO-UO.[8] Tout comme dans la méthodologie du calcul des subventions du Nord de l'Ontario, on compte que les professeurs consacrent deux tiers de leur horaire à l'enseignement.

Enfin la section C rend compte du «revenu» des établissements en corrélation avec l'enseignement de premier cycle, conformément aux subventions préétablies. Le collège Algoma étant un établissement d'enseignement de premier cycle, 100 % de sa base RFB entrent dans le calcul du revenu.

Comme on l'a dit plus haut, le collège Algoma reçoit actuellement une subvention du Nord représentant 12 % de sa base RFB, dont 80 % environ sont censés compenser la taille réduite des classes. Il faut donc, après avoir évalué cette somme, la soustraire des coûts pédagogiques extraordinaires bruts. On obtient alors les coûts pédagogiques extraordinaires nets.

COÛTS PÉDAGOGIQUES EXTRAORDINAIRES NETS = Coûts pédagogiques extraordinaires bruts - portion de la subvention du Nord censée compenser la taille réduite des classes.

B. Coûts administratifs

Le COFO définit les coûts administratifs des universités comme les dépenses couvrant :

> ... les coûts d'administration, de planification et d'information des activités en rapport avec les bureaux du président, des vice-présidents, du registraire, des admissions, l'administration de la recherche, le secrétariat du Conseil d'université, les services des finances et de la comptabilité, du personnel, de l'approvisionnement, la recherche et l'adhésion à diverses associations, comme le Conseil des universités de l'Ontario, l'Association des universités et collèges du Canada et l'Association canadienne du personnel administratif universitaire.[9]

---

8. Council of Finance Officers - Universities of Ontario.

9. Council of Finance Officers - Universities of Ontario - Financial Report of Ontario Universities 1988-89, Vol 1, p. 10.

Comme tous les établissements de niveau universitaire, le collège Algoma doit faire face à de tels frais. Ce qu'il faut déterminer, c'est la part des coûts administratifs extraordinaires.

Il existe probablement pour les universités des coûts administratifs fixes indépendants de leur effectif. En effet, qu'il y ait deux étudiants ou deux cents, les établissements doivent assurer un certain niveau de service. Par conséquent, le collège Algoma ayant une faible population étudiante, il est plausible que les coûts administratifs par étudiant y soient plus élevés que dans d'autres établissements.

Étant donné l'existence de coûts administratifs fixes et les économies d'échelle réalisées dans les universités de l'Ontario, le handicap financier dû à la taille réduite du collège Algoma a été évalué selon la formule d'analyse par régression employée dans la méthodologie du calcul de la subvention de différenciation de l'Université Trent.[10] Il s'agit d'une équation du second degré, celle qui s'est avérée la plus solide lors de la révision de la subvention de différenciation de l'Université Trent. La présence d'un terme du second degré correspondant à l'effectif étudiant en équivalent temps plein (ÉTP) permet de rendre compte des économies d'échelle, tandis que le terme contenant l'URB rend compte des coûts administratifs variables liés à la combinaison de programmes et à la taille de l'établissement. Dans l'équation ci-dessous, «a» représente les coûts administratifs fixes, indépendants de l'effectif, «b» et «c» représentent les coefficients variables de l'équation de prévision.

Frais d'administration = a + (b * URB) + (c * ÉTP^2 + 10 000)

L'analyse par régression employée pour l'Université Trent est échantillonnée par rapport à toutes les universités de l'Ontario. Cependant, étant donné la taille du collège Algoma et son statut de collège affilié, le Conseil estime qu'il possède à la fois les caractéristiques d'une université autonome et d'un établissement affilié. À son avis, il faut donc que voisinent dans l'échantillon des données sur les universités ontariennes financées par les deniers publics ainsi que sur les universités et collèges fédérés et affiliés. Les variables de prévision rassemblent l'effectif étudiant en équivalent temps plein (ÉTP)[11], les unités de revenu de base (URB) et les données sur les dépenses d'administration fournies par le COFO-UO pour le groupe d'établissements cités ci-dessus. Enfin, les résultats du calcul pour le collège

---

10. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-IV, «Révision de la subvention de différenciation de l'Université Trent», p. 4-6.

11. L'effectif étudiant en équivalent temps plein (ÉTP) correspondait à la somme de l'effectif étudiant en ÉTP du premier cycle pour l'exercice, selon la définition employée pour le calcul des subventions préétablies, et de l'effectif étudiant en ÉTP des cycles supérieurs pour les quatre trimestres de 1988-1989, divisé par deux. On le divise par deux pour le rendre comparable à l'effectif étudiant en ÉTP du premier cycle, pour l'exercice, qui correspond approximativement à l'effectif de deux trimestres.

Algoma ont été comparés à un établissement de référence correspondant à la moyenne des établissements de l'échantillon.

Pour en déduire le montant précis de la subvention pour l'année de financement 1990-1991, il a fallu procéder au calcul ci-dessous. Les coûts administratifs prévus au collège Algoma et dans l'établissement de référence ont été déterminés en introduisant dans l'équation les données numériques correspondant aux URB et à l'effectif en ÉTP. Les coûts administratifs extraordinaires par URB ont été obtenus en soustrayant les coûts administratifs prévus par URB obtenus à l'aide des chiffres de l'établissement de référence des coûts administratifs prévus par URB obtenus à l'aide des chiffres du collège Algoma. Enfin, il a suffit de multiplier les coûts administratifs extraordinaires par URB par le nombre d'URB du collège Algoma pour obtenir une estimation raisonnable des coûts administratifs extraordinaires du collège.

	ALGOMA	ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE (moyenne de l'échantillon)
1. Coûts administratifs prévus	**X**	**Y**
2. Nombre d'URB de l'établissement	**A**	**B**
3. Coûts administratifs prévus/URB	**X/A**	**Y/B**
4. Coûts extraordinaires par URB	**(X/A) - (Y/B)**	
5. Coûts extraordinaires du collège Algoma	**[(X/A) - (Y/B)] * A**	

La subvention du Nord que reçoit le collège Algoma comprend également des crédits supplémentaires pour l'achat de biens et de services et les déplacements passés en charges dans la catégorie des coûts administratifs. Ensemble, ces deux sortes de frais représentaient une portion importante de la subvention du Nord en 1988-1989. Tout comme lors du calcul des coûts pédagogiques, il a fallu défalquer une approximation de ces coûts (20 %) déjà couverts pour arriver aux coûts administratifs extraordinaires nets du collège Algoma.

COÛTS ADMINISTRATIFS EXTRAORDINAIRES NETS = Coûts administratifs extraordinaires bruts - portion de la subvention du Nord consacrée à l'achat de biens et de services et aux déplacements.

C. Coûts de bibliothèque

Par rapport aux autres universités, le collège Algoma dépense une partie sensiblement plus importante de son budget de fonctionnement à des coûts de bibliothèque. Lors des pourparlers sur la subvention de différenciation de l'Université Trent, le Conseil avait rejeté la demande de crédits extraordinaires en compensation de frais supplémentaires de bibliothèque, en arguant de l'insuffisance de l'effectif étudiant des cycles supérieurs. Étant donné que le collège Algoma dispense un enseignement exclusivement de premier cycle, on pourrait invoquer la même raison. Cependant, comme le collège Algoma attribue ses coûts plus élevés par étudiant à son impuissance à réaliser des économies d'échelle, le Conseil a examiné, avant d'entamer ses pourparlers avec le collège, deux méthodologies de calcul de coûts, pour déterminer si la différence de coûts au collège Algoma est bien attribuable à la taille de l'établissement.

Tout comme dans le cas du calcul des coûts administratifs, on a mis à l'essai une analyse par régression pour évaluer les coûts de bibliothèque. Une base de données qui comprend les dépenses de bibliothèque et le nombre d'URB pour les universités ontariennes, les établissements affiliés et les collèges fédérés a servi de point de départ pour l'équation CB = a + bURB (ou CB = coûts de bibliothèque). On a alors évalué les coûts prévus. Ce modèle a débouché sur la conclusion qu'il existait des «déséconomies», c'est-à-dire que la constante était négative et que les coûts par étudiant augmentaient avec la taille. La deuxième démarche essayée faisait appel aux coûts de bibliothèque extraordinaires d'autres établissements isolés et de taille réduite. Si l'on comparait les coûts de bibliothèque du collège Algoma à ceux d'autres établissements du pays où la population étudiante et les besoins en matière de bibliothèque étaient relativement réduits, on pourrait faire la part entre les coûts supplémentaires dus à la taille de l'établissement et ceux occasionnés par la supériorité des services de bibliothèque. Les coûts de bibliothèque par étudiant dans toutes les universités canadiennes situées dans des régions éloignées (c'est-à-dire distantes du campus de tout établissement auxquels elles seraient affiliées) dont l'effectif étudiant soit inférieur à 2 000 ÉTP ont été examinés. Les coûts par étudiant dans ces établissements étaient en moyenne inférieurs à ceux qu'on observait dans les universités ontariennes plus grosses.

Aucune de ces deux démarches n'a donc prouvé l'existence d'économies d'échelle applicables aux coûts de bibliothèque, en fonction de l'effectif étudiant. Cependant, lorsque le Conseil a consulté le collège Algoma, celui-ci a proposé une méthodologie de calcul des coûts de bibliothèque fondée sur une comparaison des normes et des cas à la limite du système, qui lui reconnaissait un handicap dû à sa taille. Le collège Algoma a porté à l'attention du Conseil les normes en matière de dépenses de bibliothèque qu'a fixées pour les États-Unis le comité américain des

normes de bibliothèque universitaire[12]. Ces normes portent sur l'importance des collections et des acquisitions, l'importance du personnel et la superficie des locaux. En fonction des catégories atteintes[13] la subvention extraordinaire pour coûts de bibliothèque varie selon cette méthodologie entre 40 000 $ et 120 000 $ pour les deux catégories supérieures «B» et «A».

Après examen des conclusions de ses propres [illegible]s et des arguments présentés par le collège Algoma, le Conseil se refus[illegible] clure des coûts de bibliothèque dans le montant de la subvention extraordinaire.

Récapitulation

Les résultats des travaux du Conseil sont détaillés dans le Tableau 1 du mémoire.

---

12. Jacquelyn M. Morris, «Standard for College Libraries, 1986», C & L NEWS, Mars 1986.

13. Les bibliothèques qui assurent 90 à 100 pour cent de ces exigences peuvent, lorsqu'elles bénéficient du soutien d'un nombre suffisant d'autres membres du personnel, se considérer comme faisant partie de la catégorie A sur le plan de l'importance du personnel; celles qui assurent 75 à 89 pour cent de ces exigences peuvent se considérer comme appartenant à la catégorie B; entre 60 et 74 pour cent, elles entrent dans la catégorie C et entre 50 et 59 pour cent, dans la catégorie D.

90-VIII Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1991-1992

1.0 Introduction

Le gouvernement a instauré le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario en 1973, pour encourager l'excellence dans les études supérieures. Depuis lors, il a attiré et soutenu nombre de brillants étudiants dans la province. Dans le présent mémoire, le Conseil donne ses vues sur le montant des bourses, leur nombre et leur distribution pour 1991-1992, conformément aux objectifs à long terme qu'il s'est fixés pour le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario et qu'il a exposés dans le mémoire consultatif 85-VI, Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1986-1987, les modifications de la catégorie des bourses universitaires, recommandées dans le mémoire consultatif 87-IX, Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1988-89, et le plan quadriennal d'augmentation du nombre de bourses recommandé dans le mémoire consultatif 89-VIII, Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1990-1991.

2.0 Montant des bourses

Le ministre a accepté l'avis du Conseil présenté dans le mémoire consultatif 89-VIII et a annoncé que les bourses d'études supérieures de l'Ontario (BESO) passeraient de 10 200 $, ou 3 400 $ par trimestre, à 11 298 $, ou 3 766 $ par trimestre, pour 1990-1991[1], ce qui représente une augmentation de 10,8 %.

Pour encourager l'excellence dans les études supérieures au sein du système universitaire ontarien, le Conseil estime que le montant des BESO doit pouvoir attirer les étudiants de cycles supérieurs les plus prometteurs et les encourager à poursuivre leurs études. Depuis plusieurs années, le Conseil recommande que les BESO atteignent, comme à l'origine, 80 % de la valeur moyenne des bourses du gouvernement fédéral, offertes par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le Conseil se félicite qu'après avoir renâclé pendant plusieurs années, le gouvernement a enfin accédé à cette demande pour 1990-1991 (voir Tableau 1).

Le Conseil est convaincu que les bourses d'études supérieures de la province doivent augmenter au même rythme que les autres bourses importantes accordées au Canada. En maintenant le montant des bourses à 80 % de la valeur estimée des bourses du CRSNG et du CRSH, on maintiendra leur attrait, leur importance et leur

1. Lettre de M. Sean Conway, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, le 31 mai 1990.

Tableau 1

	BESO	Bourses d'études supérieures du CRSGN[1]	Bourses d'études de doctorat au CRSH	BESO en % de la valeur moyenne des bourses du CRSNG/CRSH
1974-1975	$ 3,400[2]	4,500	4,000	80.0
1975-1976	3,400	5,000	5,000	68.0
1976-1977	3,750	5,520	5,500	68.1
1977-1978	4,350	6,000	6,000	72.5
1978-1979	4,500	6,360	6,360	70.8
1979-1980	4,800	7,000	6,750	69.8
1980-1981	4,890	8,500	7,860	59.8
1981-1982	5,700	9,350	8,760	63.0
1982-1983	6,270	10,500	9,720	62.0
1983-1984	6,585	11,100	10,800	60.1
1984-1985	6,915	11,600	11,340	60.3
1985-1986	7,305	11,600	11,640	62.9
1986-1987	8,760	11,600	12,000	74.2
1987-1988	9,105	11,600	12,000	77.2
1988-1989	9,510	12,750	12,240	76.1
1989-1990	10,200	14,100	12,720	76.1
1990-1991	11,298	14,640[3]	13,356	80.7

1. Les valeurs des bourses d'études supérieures du CRSNG sont celles en vigueur à l'automne de chaque année universitaire.

2. Valeurs ajustées pour tenir compte des frais d'inscription inclus dans les bourses de 1976-1977.

3. Valeur moyenne des bourses du CRSNG de 14 000 $ pour les deux premières années des études supérieures et de 15 000 $ pour les troisième et quatrième années, pondérées par la distribution réelle des bourses en 1990 (60 % pour les deux premières années et 40 % pour les deux années suivantes).

efficacité. Pour les maintenir à ce niveau en 1991-1992, il faudra les faire passer à 11 859 $, ou 3 953 $ par trimestre, soit une augmentation de 5 %.[2]

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-39
MONTANT DES BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ONTARIO EN 1991-1992

*QU'*en 1991-1992, le montant minimum des bourses d'études supérieures de l'Ontario devrait être de 11 859 $, ou 3 953 $ par trimestre.

3.0 Nombre de bourses générales

Depuis trois ans, le Conseil recommande que le nombre de bourses générales, de bourses universitaires et de bourses réservées aux étudiants détenteurs d'un visa passe de 1 200 à 1 300. S'il a refusé d'accéder à cette demande pour 1990-1991, le ministre a déclaré : «Le personnel du ministère examine présentement les implications de la recommandation 89-48 (augmentation du nombre de bourses de 1 200 à 1 300 par année). Nous devrions prendre une décision sur ce point avant l'entrée en vigueur du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1991-1992.»[3]

Le Conseil reste persuadé de la nécessité pressante d'augmenter le nombre de BESO. Une telle augmentation répondrait à une série de pressions exercées sur les universités pour qu'elles accueillent plus d'étudiants très doués dans les cycles supérieurs. Comme l'indique le Tableau 2, à l'exception de l'année 1981-1982, depuis 1978-1979, le nombre total de bourses d'études supérieures de l'Ontario est resté à 1 200. Le Conseil s'inquiète de l'écart de plus en plus grand entre le nombre de candidats qualifiés et le nombre de bourses accordées. De 1978-1979 à 1990-1991, le nombre de demandes a augmenté de 55 %, alors que la proportion de demandes acceptées est tombée de 23,8 % en 1978-1979 à 15,3 % en 1990-1991. L'augmentation du nombre de demandes au cours de la dernière décennie, alors que le nombre de bourses est resté le même, fait qu'un grand

---

2. Le montant des bourses 1991-1992 du CRSNG utilisé dans le calcul est de 15 504 $, et est obtenu à partir de la moyenne pondérée des valeurs actuelles (1990-1991) du CRSNG de 14 000 $ pour les première et deuxième années et de 15 600 $ pour les troisième et quatrième années d'études supérieures (14 640 $), plus l'indice du coût de la vie de 5,9 %. La valeur des bourses 1991-1992 du CRSH est évaluée à 14 144 $, ce qui correspond à la valeur de 1990 (13 356 $) plus l'indice du coût de la vie de 5,9 %.

3. Conway, op. cit.

Tableau 2

Nombre de BESO accordées et de demandes entre 1978-1979 et 1990-1991

	Nombre de bourses offertes	Nombre total de demandes[1]	% de demandes acceptées par le Régime
1978-1979	1,200	5,041	23.8
1979-1980	1,200	5,171	23.2
1980-1981	1,200	5,711	21.0
1981-1982	1,000	5,971	16.7
1982-1983	1,200	6,249	19.2
1983-1984	1,200	7,222	16.6
1984-1985	1,200	7,320	16.4
1985-1986	1,200	7,305	16.4
1986-1987	1,200	7,190	16.7
1987-1988	1,200	7,473	16.1
1988-1989	1,200	7,771	15.4
1989-1990	1,200	7,854	15.3
1990-1991	1,200	7,827	15.3

1. Source : ministère des Collèges et Universités, Direction du soutien aux étudiants

nombre d'excellents étudiants se voient refuser toute aide financière. Le Conseil est très préoccupé par cette situation.

Bien qu'aucune nouvelle bourse n'ait été créée jusqu'ici, le Conseil est encouragé par le fait que le personnel du ministère s'est attelé à l'examen de cette recommandation.

Le Conseil reste persuadé qu'il faut augmenter le nombre de BESO. C'est pourquoi il recommande que le nombre total de bourses passe de 1 200 à 1 300 en 1991-1992.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-40
NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ONTARIO EN 1991-1992

*QU'*en 1991-1992, il faudrait offrir 1 300 bourses d'études supérieures de l'Ontario :

a) par concours public,
b) comme bourses universitaires, et
c) aux étudiants détenteurs d'un visa, et

les bourses universitaires de 1991-1992 devraient être distribuées selon la recommandation 87-40 du mémoire consultatif 87-IX.

4.0 Bourses orientées pour les étudiants de doctorat

L'octroi de bourses contribuera grandement à diminuer la pénurie de personnel enseignant qui devrait sévir à partir du milieu des années quatre-vingt-dix. Les audiences du printemps 1990 organisées par le Conseil ont en partie porté sur le renouvellement du corps professoral dans les universités ontariennes. Dans le mémoire qu'il a présenté à cette occasion, le Conseil des universités de l'Ontario (CUO) estimait que le nombre de départs à la retraite de professeurs passerait d'environ 200 par an, à l'heure actuelle, à plus de 600 en 2007, avant de diminuer à nouveau.[4] D'ici l'an 2000, 27 % des professeurs à temps plein enseignant dans les universités ontariennes auront atteint 65 ans. En 2005, cette proportion atteindra 46 %.

Les universités de l'Ontario ne seront pas les seules à devoir relever le défi causé par ces départs à la retraite. Les établissements d'autres pays, confrontés au même problème, seront en concurrence avec les universités canadiennes pour le recrutement de nouveaux professeurs. L'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario (UAPUO) affirmait qu'aux États-Unis, une augmentation de la demande de professeurs d'université, combinée à une baisse du nombre de candidats qualifiés pour exercer ces fonctions, entraînera, d'ici 1997, un déséquilibre dans ce secteur du marché de l'emploi, et «qu'il y aura grosso modo quatre

4. Conseil des universités de l'Ontario, notes sur le renouvellement du corps professoral dans les universités ontariennes, en vue d'une discussion avec le Conseil ontarien des affaires universitaires, avril 1990, p. 1.

candidats pour cinq postes à pouvoir».[5] Comme le même phénomène est en train de s'observer en Grande-Bretagne et dans d'autres pays, contrairement à ce qui s'est produit dans les années soixante et au début des années soixante-dix, il sera extrêmement difficile aux universités de trouver pour leurs chaires des professeurs à l'étranger. Les universités ontariennes devront donc s'attacher à former elles-mêmes leurs nouveaux professeurs.

Il faudra donc prendre une série de mesures pour désamorcer la crise qui s'annonce. Dans ses recommandations de financement pour 1991-1992 et dans le document de travail qu'il doit publier sur les conclusions des audiences de ce printemps, le Conseil attire l'attention sur une série de questions et sur les mesures qu'elles appellent. Par exemple, il faut absolument rehausser l'intérêt d'une carrière dans l'enseignement universitaire par rapport aux autres secteurs du marché de l'emploi. Il faut également améliorer l'efficacité des études supérieures en augmentant le taux d'achèvement et en raccourcissant la durée des études de doctorat. Même si l'on adopte des mesures efficaces sur ce plan, il n'en restera pas moins essentiel d'attirer les étudiants les plus brillants vers les études universitaires supérieures en Ontario, de façon à ce qu'on puisse disposer d'un vivier suffisant où recruter les professeurs nécessaires pour pourvoir aux chaires vacantes.

Si toutes les disciplines seront sans doute touchées pendant cette période, les données dont on dispose semblent indiquer que des départs à la retraite seront particulièrement marqués dans certains domaines comme la langue et la littérature anglaises, l'histoire, les mathématiques, la psychologie et le commerce, la gestion et l'administration des affaires. Le Tableau 3 donne les prévisions des départs à la retraite en 2000 et 2005 dans les disciplines les plus touchées.

Dans les vues qu'il a exprimées sur le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario l'année dernière, le Conseil recommandait qu'on offre des BESO supplémentaires aux étudiants de doctorat qui comptent embrasser un carrière universitaire dans les disciplines où l'on redoute la plus grande pénurie. Il recommandait donc qu'on réserve, dès 1990-1991, 200 bourses supplémentaires pour ces étudiants. Ce nombre devrait augmenter chaque année de 200, jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau de 800 par an, en 1993-1994, et y rester au moins jusqu'en 2005-2006.

Étant donné que la durée des études de doctorat ainsi que l'âge des départs à la retraite varient, il est impossible de calculer exactement le nombre de bourses orientées pour les étudiants de doctorat nécessaires pour compenser les retraites. La mise en œuvre progressive des bourses orientées pour les étudiants de doctorat tient simplement compte de l'accélération des départs à la retraite qu'on observera pendant cette décennie. Le ministre a promis que son ministère examinerait les mesures recommandées sur ce plan et qu'il prendrait une décision avant le début

---

5. Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario, mémoire présenté au Conseil ontarien des affaires universitaires, avril 1990, p. 1.

Tableau 3

Prévisions du nombre de départs à la retraite parmi les professeurs des universités de l'Ontario, dans les disciplines les plus touchées, d'ici 2000 et 2005

Discipline	Nombre de professeurs atteignant 65 ans en 2000	Proportion des professeurs ayant 65 ans en 2000	Nombre de professeurs atteignant 65 ans en 2005	Proportion des professeurs ayant 65 ans en 2005
Langue et littérature anglaises	210	34,7 %	342	56,4 %
Spécialités médicales	175	26,6 %	297	45,1 %
Mathématiques	154	26,2 %	287	48,8 %
Sciences médicales élémentaires	149	37,9 %	216	55,0 %
Commerce/gestion/administration	145	19,5 %	250	33,7 %
Physique	141	39,4 %	224	62,6 %
Psychologie	129	21,0 %	256	41,8 %
Chimie	127	36,9 %	206	59,9 %
Histoire	124	29,5 %	223	53,0 %
Philosophie	101	33,2 %	179	58,9 %
Éducation - activités extra-pédagogiques	101	35,7 %	172	60,8 %
Langue et littérature françaises	99	30,0 %	159	48,2 %
Sociologie	99	26,6 %	157	42,2 %
Économie	95	19,2 %	170	34,3 %
Sciences politiques	85	22,4 %	153	40,4 %
Spécialités chirurgicales	84	30,7 %	138	50,4 %
Médecine	73	24,3 %	124	41,3 %
Biologie	67	28,3 %	108	45,6 %
Génie électrique	66	30,1 %	111	50,7 %
Théologie	63	43,2 %	88	60,3 %
Formation pédagogique - enseignement élémentaire/secondaire	62	28,8 %	111	51,6 %
Musique	60	30,9 %	90	46,4 %
Géographie	59	20,7 %	109	38,2 %
Génie civil	59	36,0 %	103	62,8 %
Génie chimique	56	42,7 %	72	55,0 %

Remarque: On suppose que les professeurs prennent leur retraite à 65 ans.

de l'exercice 1991-1992. La mise en œuvre de ce programme reste d'une nécessité aussi pressante.

Comme l'ont montré les changements des couloirs différentiels des universités en 1989-1990, où l'on a vu l'expansion des études supérieures proposée par les établissements dépasser les crédits disponibles, les universités souhaitent augmenter leurs effectifs d'étudiants de cycles supérieurs. Il faut donc rendre les études supérieures plus attrayantes, surtout dans le cas des programmes de doctorat. L'Ontario doit continuer à assumer son rôle de chef de file dans la formation de nouveaux professeurs d'université, car les établissements de l'Ontario et des autres provinces comptent sur les diplômés universitaires de la province pour renouveler leurs corps professoraux.

Dans le cadre d'une stratégie globale pour réussir à remplacer le nombre croissant de professeurs d'université prenant leur retraite, le Conseil estime qu'il serait judicieux d'attirer de nouveaux aspirants au doctorat dans les universités de l'Ontario en augmentant le nombre total de bourses d'études supérieures de l'Ontario et en orientant ces bourses vers les disciplines où l'on appréhende le plus de départs à la retraite. De meilleures bourses d'études personnelles assurant une bonne aide financière feront augmenter le nombre d'étudiants s'intéressant aux études supérieures. En attirant plus d'étudiants doués dans les programmes de doctorat des disciplines où le renouvellement du corps professoral sera le plus pressant, le Régime des BESO aidera les établissements à mieux satisfaire leurs besoins ultérieurs.

Afin d'éviter les problèmes de pénurie de professeurs, il est essentiel que les bourses ne soient pas accordées en fonction de la demande des étudiants, mais qu'elles soient plutôt accordées aux étudiants des disciplines où le manque de personnel enseignant sera le plus criant, et qui manifestent le désir de devenir professeurs d'université. Comme le montre le Tableau 4, ces dernières années, les demandes de BESO ont fluctué dans certaines disciplines. Cette demande ne coïncide pas avec les besoins ultérieurs de professeurs d'université. Le Conseil est persuadé, cependant, que l'introduction de bourses orientées stimulera la demande dans les disciplines visées. Sur ce point, le Conseil recommandera que les bourses soient accordées selon l'analyse des besoins en professeurs d'université, effectuée par le Conseil des universités de l'Ontario ou l'Ontario Council on Graduate Studies.

Compte tenu du temps qu'il faut pour former des étudiants de doctorat, il est important d'adopter immédiatement des mesures visant à attirer les étudiants dans les programmes concernés, afin de profiter d'un vivier suffisant de diplômés qualifiés pour combler les postes laissés vacants par les professeurs de plus en plus nombreux qui prendront leur retraite vers la fin des années quatre-vingt-dix. Ce programme a déjà pris un an de retard. Il ne faudrait surtout pas en reporter davantage la mise en œuvre.

Tableau 4

Demandes de BESO - répartition de 1979-1980 à 1990-1991

	1979 -1980	1980 -1981	1981 -1982	1982 -1983	1983 -1984	1984 -1985	1985 -1986	1986 -1987	1987 -1988	1988 -1989	1989 -1990	1990 -1991	% de variation de 1989-1990 à 1990-1991	% de variation de 1979-1980 à 1990-1991
Sciences humaines	1,338	1,376	1,410	1,396	1,505	1,552	1,556	1,596	1,669	1,730	1,836	1,921	4.6	43.6
Sciences sociales	1,931	2,128	2,265	2,260	2,670	2,627	2,681	2,594	2,670	2,747	2,785	2,699	(3.1)	39.8
Sciences physiques	590	658	685	810	865	914	756	726	708	930	960	938	(2.3)	59.0
Sciences biologiques	929	1,100	1,124	1,196	1,430	1,403	1,435	1,439	1,516	1,539	1,473	1,487	1.0	60.1
Sciences appliquées	383	449	487	587	752	824	877	835	910	825	800	782	(2.3)	104.2
Total	5,171	5,711	5,971	6,249	7,222	7,320	7,305	7,190	7,473	7,771	7,854	7,827	(0.3)	51.4

Source: ministère des Collèges et Universités, Direction du soutien aux étudiants

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-41
BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ONTARIO SUPPLÉMENTAIRES

*QU'*en plus des bourses de la recommandation 90-40, il faudrait accorder des bourses d'études supérieures de l'Ontario supplémentaires aux étudiants de doctorat qui ont l'intention de devenir professeurs d'université, dans les disciplines où le manque de professeurs sera le plus pressant, selon les données du Conseil des universités de l'Ontario ou du Conseil ontarien des études supérieures; voici le nombre de bourses supplémentaires suggéré :

a) 200 en 1991-1992
b) 400 en 1992-1993
c) 600 en 1993-1994
d) 800 en 1994-1995.

Le nombre de ces bourses supplémentaires devrait être révisé tous les cinq ans à compter de 2000-2001.

5.0 Bourses pour les étudiants détenteurs d'un visa

Le Régime de bourses supérieures de l'Ontario récompense les étudiants détenteurs d'un visa de leurs excellents résultats et permet aux universités de l'Ontario de concurrencer les autres provinces et l'étranger pour attirer les sujets les plus brillants.

Le Conseil est d'avis que la présence, en Ontario, d'un minimum d'excellents étudiants de cycles supérieurs détenteurs d'un visa est avantageuse pour les universités dans lesquelles ils sont inscrits. Le Conseil recommande donc que l'on continue à offrir le même nombre de bourses aux étudiants détenteurs d'un visa.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-42
BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ONTARIO POUR LES ÉTUDIANTS DÉTENTEURS D'UN VISA EN 1991-1992

*QU'*en 1991-1992, il faudrait réserver 60 bourses à des étudiants détenteurs d'un visa lors de la demande.

6.0 Conclusion

Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario constitue un instrument efficace pour améliorer la qualité des études supérieures en Ontario et poursuivre les objectifs du gouvernement sur le plan de l'excellence du système universitaire. Un régime de bourses solide attire dans les universités ontariennes un grand nombre de brillants étudiants de cycles supérieurs. L'encouragement, la reconnaissance et la récompense de l'excellence sur le plan universitaire sont indispensables à la croissance et à la compétitivité de l'économie provinciale, dans une civilisation de plus en plus axée sur la connaissance, et à l'intensification du rayonnement intellectuel et culturel de la province. Un régime de bourses ayant des objectifs plus vastes peut aider efficacement à relever le défi de l'embauchage des professeurs dans les années quatre-vingt-dix. L'augmentation du nombre de bourses encouragera la participation aux programmes de doctorat, ce qui assurera la formation d'un nombre suffisant de professeurs pour subvenir à la demande actuelle ou répondre à une demande accrue en cas de départs massifs à la retraite. En facilitant l'accès aux études supérieures, en vue de remplacer les professeurs d'université qui prennent leur retraite, on veille en même temps à ne pas priver les autres secteurs de chercheurs hautement qualifiés.

Le Conseil est convaincu que les recommandations de ce mémoire continueront à donner au Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario l'attrait, l'importance et l'efficacité qu'il mérite.

Le président,
H.V. Nelles

Le 14 décembre 1990

90-X Examen du financement des programmes et de la révision de l'appellation des grades offerts par l'institut polytechnique Ryerson

1.0 Introduction

Le présent mémoire contient les recommandations du Conseil ontarien des affaires universitaires concernant l'admissibilité à une aide financière des huit programmes de premier cycle suivants offerts par l'institut polytechnique Ryerson, conformément aux modalités établies pour l'examen des programmes de Ryerson dans le mémoire consultatif 84-V portant sur les procédures de financement des programmes offerts à l'institut polytechnique Ryerson (cf. 2.0) :

2.1 Programme d'administration des affaires menant à un baccalauréat en administration des affaires (BAA)

2.2 Programme menant à un baccalauréat en technologie (Informatique appliquée) (BTech)

2.3 Programme menant à un baccalauréat en technologie (Génie électrique) (BTech)

2.4 Programme menant à un baccalauréat en arts appliqués (Mode) (BAA)

2.5 Programme menant à un baccalauréat en arts appliqués (Journalisme) (BAA)

2.6 Programme menant à un baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoires) (BTech)

2.7 Programme menant à un diplôme en technologie appliquée à l'architecture paysagiste

2.8 Programme menant à un diplôme en technologie appliquée à la métallurgie

Le Conseil a également fait des recommandations sur les demandes présentées par l'institut polytechnique Ryerson de pouvoir décerner deux grades du premier cycle sous une nouvelle appellation : le baccalauréat en service social et le baccalauréat en génie, option génie électrique. Ces demandes ont été examinées conformément aux procédures établies dans le mémoire consultatif 87-X portant sur la modification de la loi de 1977 sur l'institut polytechnique Ryerson concernant

l'appellation des grades. En ce qui concerne les propositions portant sur l'appellation des grades, le Conseil s'est référé à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement (cf. 3.0).

2.0 Examen des programmes de l'Institut polytechnique Ryerson en vue de déterminer s'ils continuent de remplir les conditions requises pour leur financement

2.1 INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON

Résultats du processus d'examen des programmes
pour le
Programme d'administration des affaires menant au
Baccalauréat en administration des affaires
(BAA)
conformément au
mémoire consultatif 84-V

Le 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a soumis le programme d'administration des affaires, menant au baccalauréat en administration des affaires, au Conseil ontarien des affaires universitaires aux fins d'une recommandation sur la continuation de son financement.

Ce programme permet de pousser les études jusqu'à un grade universitaire après l'obtention d'un diplôme. Il est conçu pour donner aux étudiants une spécialisation dans la carrière de leur choix, des connaissances pratiques et exhaustives des fonctions d'administration fondamentales, une sensibilité aux problèmes sociaux, politiques et économiques qui se posent dans la société contemporaine, une attitude interrogative favorable et utile au changement, la faculté de prendre des décisions grâce à des aptitudes d'analyse et un désir de continuer à apprendre et à s'épanouïr.[1] Le programme d'études met l'accent aussi bien sur l'enseignement axé sur une carrière que sur l'enseignement général. Il existe deux sections principales : l'une ayant pour discipline dominante la gestion des ressources humaines, l'autre l'administration et l'expansion des entreprises.

L'institut polytechnique Ryerson a effectué des études internes détaillées sur les besoins sociaux auxquels répond le programme, sa qualité pédagogique et sa viabilité financière, qu'il a présentées au Conseil. Les conclusions de ces études et la recommandation du Conseil figurent ci-après.

---

1. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Business Management, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, administration des affaires, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, p. 2 [extrait du guide des cours de Ryerson]

1. Confirmation de l'existence d'un besoin au sein de la société

Un comité d'examen des programmes, mis sur pied en avril 1989, a cherché à savoir à quel besoin ce programme répond au sein de la société. Ce comité d'examen était composé de 11 personnes représentant le milieu des affaires, l'industrie, les sociétés de la Couronne, Ryerson et le monde universitaire en général.

Les candidats à ce programme dépassent de beaucoup le nombre de personnes que celui-ci peut accueillir. Il ressort du rapport du comité d'examen des programmes que les candidatures les plus récentes émanent surtout d'étudiants ayant au minimum achevé une 13e année d'études. Une part importante et croissante de l'effectif a déjà fréquenté l'université.[2] Pendant longtemps, l'effectif total du programme tournait autour d'une moyenne de 2 000 étudiants à temps plein, l'effectif moyen de la première année se situant à 581 étudiants de 1984 à 1988. Durant cette même période, la moyenne annuelle des étudiants qui sont passés à la quatrième année du programme se situait à 243.[3]

De récentes modifications au programme devraient augmenter le nombre d'étudiants passant de la troisième à la quatrième année du programme. Selon Ryerson, il est possible qu'il soit un jour nécessaire de limiter l'effectif de la première année pour maintenir un effectif stable d'une année sur l'autre.

La directrice du centre de placement indique dans son rapport que la demande en diplômés du programme d'administration des affaires est excellente.[4] Le nombre de postes à pourvoir est en hausse et les salaires offerts pour les emplois de niveau d'embauche sont très intéressants.

Une enquête effectuée en 1986 auprès des diplômés du programme a révélé que 8 pour 100 d'entre eux s'occupaient de mathématiques, de statistiques ou d'analyse de systèmes, 10 pour 100 étaient des cadres supérieurs, des gérants ou des administrateurs, 12,8 pour 100 travaillaient dans la vente au détail, 13,8 pour 100 avaient des postes de dirigeants (niveau de vice-président ou mieux) ou encore étaient propriétaires/associés d'une entreprise du secteur privé, 14,8 pour 100 avaient un « autre » emploi de gestionnaire ou d'administrateur, 21,5 pour 100 avaient des fonctions connexes à la direction et à l'administration d'une entreprise, 30,2 pour 100 travaillaient dans un domaine lié à la fabrication et 32,7 pour 100 travaillaient dans les finances, l'assurance ou les industries de services aux

---

2. Ibid., p. 1.

3. Ibid., p. 29.

4. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Business Management Program, Societal Need Element (processus d'examen des programmes, programme d'administration des affaires, facteur de besoin social), 30 janvier 1990, p. 44.

entreprises.[5] Soixante-quatre pour cent des salaires indiqués pour 1985 se situaient entre 15 000 et 30 000 $.[6]

Un sondage effectué auprès de 14 entreprises, représentant divers employeurs susceptibles d'embaucher des diplômés du programme, montre que la qualité que ceux-ci apprécient chez les étudiants de Ryerson, c'est le fait qu'ils apportent immédiatement quelque chose à la société, parce qu'ils sont bien préparés à la vie professionnelle. Ils pensent que le recrutement de diplômés de Ryerson devrait augmenter au cours des 5 à 10 prochaines années, que le programme s'est adapté aux besoins de l'industrie, que Ryerson forme des diplômés qui peuvent réussir et qui réussissent dans le monde des affaires, et qu'il serait utile d'augmenter encore la part d'expérience pratique du programme.

Tout en reconnaissant que le programme d'administration des affaires répond à la demande croissante de diplômés dans ce domaine et semble pouvoir continuer à ce faire, quantité de répondants ont insisté sur la nécessité pour le programme d'anticiper les changements et de s'y adapter afin que les diplômés gardent leur valeur sur le marché du travail.[7]

Ce programme est parfaitement compatible avec le rôle de Ryerson, qui est d'offrir des programmes axés vers les aptitudes pratiques et immédiatement utilisables, et il répond au besoin en savoir-faire industriel et commercial des employeurs de l'Ontario.

Le comité d'examen des programmes a conclu à l'unanimité que le programme qui mène au baccalauréat en administration des affaires satisfait à tous les critères du besoin social. Il estime que la société a grand besoin de diplômés de ce programme. Il a noté qu'il faudrait continuer à accorder une place de plus en plus importante aux affaires internationales dans le programme, ajoutant que Ryerson aurait intérêt à favoriser l'établissement de liens plus étroits avec le milieu des affaires par des initiatives coopératives.[8]

2. Confirmation de la qualité du programme

Le conseil de Ryerson chargé des programmes d'enseignement a examiné le programme pour évaluer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. La teneur du programme est en train de subir des modifications substantielles, visant à augmenter le niveau universitaire des cours, afin de répondre aux besoins présents des employeurs et de préparer les étudiants au milieu de travail de demain.

---

5. Ibid., pp. 51-54.

6. Ibid., p. 56.

7. Ibid., pp. 58-83.

8. Ibid., pp.1-2.

Ce qui caractérise le programme de Ryerson est sa structure tripartite : il comporte des cours de formation professionnelle donnant aux étudiants des aptitudes techniques qui leur seront utiles dans leurs premiers emplois, des cours para-professionnels qui enrichissent leurs connaissances de base et faciliteront leur développement de carrière, et enfin des cours d'enseignement général qui complètent la culture générale des étudiants et en font des responsables capables d'aborder un problème sous tous ses angles.[9]

La section d'administration des affaires de Ryerson est membre à part entière de la Fédération canadienne des doyens de gestion et d'administration et de l'American Assembly of Collegiate Schools of Business. Il existe de nombreuses équivalences entre les crédits accordés par Ryerson et les critères d'agrément d'organismes professionnels tels que l'Association des comptables généraux agréés de l'Ontario, la Société des comptables de gestion de l'Ontario, l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et la Personnel Association of Ontario. En outre, l'Université de Toronto et l'Université York accordent une équivalence pour certains cours de Ryerson en vue de l'admission à la première année de leurs programmes de maîtrise, tandis que l'Université d'Ottawa évalue cours par cours les équivalences possibles pour son programme de maîtrise en administration des affaires.[10]

Le rapport du comité chargé des programmes comporte une déclaration de la personne responsable de la bibliothèque de la faculté d'administration des affaires selon laquelle la collection est, dans l'ensemble, adéquate aux fins du programme, voire excellente en ce qui concerne les périodiques et ouvrages de référence. Toutefois, elle a fait remarquer qu'il y aurait lieu d'acquérir davantage de livres sur tous les sujets, et plus particulièrement dans les domaines des études de gestion d'entreprise, de méthodes de fabrication modernes, les aspects juridiques des transactions commerciales internationales, et les questions d'égalité entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail. Elle a par ailleurs recommandé une mise à jour de la collection audio-visuelle.

Le rapport note en dernier lieu que les salles de classes dans lesquelles les cours de ce programme sont dispensés sont totalement inadéquates :

> ... la disposition et la taille des salles sont fonction de la structure de l'immeuble, pas des besoins pédagogiques. En conséquence, ces pièces sont rarement assez grandes par rapport au nombre d'étudiants, qui ne peuvent pas bien voir ce qui apparaît au tableau ou sur les écrans de projection, et les niveaux de propreté et de confort sont atroces.

---

9. Ibid., p. 28.

10. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Business Management Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme d'administration des affaires, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, p. 30.

Les systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation ne fonctionnent pas.[11]

Le rapport tire la conclusion que la moindre des choses serait d'entreprendre d'importants travaux de rénovation, et qu'une modernisation complète du bâtiment et du matériel serait indiquée.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement de Ryerson, qui relève du conseil chargé des programmes, a confirmé, en novembre 1989, la qualité du programme d'études menant au baccalauréat en administration des affaires. Le 7 novembre 1989, le conseil chargé des programmes a approuvé la continuation de ce programme sur la base de sa valeur pédagogique.

3. Confirmation de la viabilité financière

Le conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson a examiné la viabilité financière du programme menant au baccalauréat en administration des affaires. Après examen de la documentation relative à la solvabilité du programme, de sa contribution aux frais généraux de l'institut, des données témoignant de sa viabilité financière et des prévisions portant sur le maintien des recettes en dollars constants, le comité des finances a confirmé la viabilité financière du programme le 18 janvier 1990. Le conseil d'administration a accepté cette recommandation lors de sa réunion du 29 janvier 1990, à laquelle il s'est officiellement porté garant de la viabilité financière du programme.

4. Recommandation

Par lettre du 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a informé le Conseil qu'à l'issue de son examen, il était favorable à la continuation du programme menant au baccalauréat en administration des affaires (BAA) sur la base de sa qualité pédagogique, de sa viabilité financière, et des besoins sociaux auxquels il répond.

En conséquence, le président de Ryerson a officiellement demandé au COAU, pour le compte de Ryerson, de recommander au ministre de considérer que le programme menant au baccalauréat en administration des affaires continue de remplir les conditions requises pour son financement.

Après un examen attentif de la documentation relative au programme menant au baccalauréat en administration des affaires, le Conseil est satisfait que Ryerson a minutieusement pris en considération tous les aspects du besoin, de la qualité et de la viabilité financière du programme et que le programme remplit les conditions requises par le Conseil pour maintenir son financement.

---

11. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Business Management, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, administration des affaires, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, p. 5.

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-46
CONTINUATION DE LA PRISE EN COMPTE, À DES FINS DE FINANCEMENT, DE L'EFFECTIF DES PROGRAMMES D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES ACTUELS DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON MENANT AU DIPLÔME ET AU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

QUE l'effectif des programmes d'administration des affaires de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme et au baccalauréat en administration des affaires continue d'être pris en compte pour déterminer que ces programmes remplissent les conditions requises pour leur financement.

2.2 INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON

Résultats du processus d'examen des programmes pour le Programme menant au Baccalauréat en technologie (Informatique appliquée) (BTech) conformément au mémoire consultatif 84-V

Le 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a soumis le programme menant au baccalauréat en technologie (Informatique appliquée) au Conseil ontarien des affaires universitaires aux fins d'une recommandation sur la continuation de son financement.

Ce programme, qui comporte quatre années d'études, est offert depuis 1980. Il a pris forme à partir d'un programme existant qui menait à un diplôme. La teneur du programme consiste à l'heure actuelle en un mélange de cours de science informatique, auxquels s'ajoutent des cours de mathématiques, de physique, de génie industriel et d'électrotechnique. En termes généraux, le programme a pour objectif :

> de former des diplômés qui possèdent une formation générale diversifiée en informatique, portant aussi bien sur les logiciels que sur les matériels, capables de mettre ces connaissances en application dans la pratique et de mettre en oeuvre des solutions novatrices, ... et

qui savent comment fonctionnent les programmes de système et d'application sur différents systèmes de traitement.[12]

Tel qu'il est conçu, le programme forme des diplômés réellement capables de travailler avec ou sur des logiciels dans une vaste gamme de professions propres à l'industrie informatique. Durant la dernière année du programme, les étudiants doivent rédiger une thèse traitant de problèmes concrets rencontrés dans l'industrie. En troisième et quatrième années, les étudiants peuvent choisir entre plusieurs séries d'options leur permettant d'acquérir des connaissances plus approfondies dans des domaines d'application particuliers.

L'institut polytechnique Ryerson a effectué des études internes détaillées sur les besoins sociaux auxquels répond le programme, sa qualité pédagogique et sa viabilité financière, qu'il a présentées au Conseil. Les conclusions de ces études et la recommandation du Conseil figurent ci-après.

1. Confirmation de l'existence d'un besoin au sein de la société

Un comité d'examen des programmes, mis sur pied en novembre 1988, a cherché à savoir à quel besoin ce programme répond au sein de la société. Ce comité d'examen était composé de sept personnes représentant le corps enseignant de Ryerson, le gouvernement, le milieu des affaires et l'industrie.

Il ressort des données présentées dans le rapport du comité d'examen que le nombre d'étudiants désireux de s'inscrire au programme est élevé. En fait, il y a environ 3 fois plus de personnes qualifiées demandant à s'inscrire au programme que celui-ci ne peut en accueillir. Les effectifs annuels sont restés très stables depuis 1982, année à laquelle le programme a été offert pour la première fois, et où le nombre d'étudiants inscrits était de 82. Les chiffres indiquent qu'en automne 1989, l'effectif était de 84 étudiants. La moyenne de l'effectif s'est maintenue à un niveau constant de 260 étudiants au cours des cinq années allant de 1984 à 1988.[13] Environ 50 étudiants sont diplômés chaque année.[14]

---

12. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Applied Computer Science Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme d'informatique appliquée, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, p. 5.

13. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Applied Computer Science, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, informatique appliquée, facteur de besoin social), 30 janvier 1990, pièce jointe II, premier et deuxième tableaux.

14. Insitut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Applied Computer Science Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme d'informatique appliquée, facteur de qualité pédagogique), "Statement of Ryerson Library's Holdings to Support the Applied Computer Science Programme" (État de la collection de la bibliothèque de Ryerson concourant au programme d'informatique appliquée), 30 janvier 1990, p. 2.

Le comité d'examen des programmes a constaté que les diplômés du programme trouvent aujourd'hui, et continueront de trouver à l'avenir, d'excellents débouchés. Ils sont employés dans les affaires, dans l'industrie ou au sein du gouvernement comme programmeurs de systèmes, analystes de systèmes et administrateurs de bases de données. Bon nombre de diplômés ont accédé à des postes auxquels se rattachent « d'importantes responsabilités de gestionnaire » au sein d'organismes divers.[15] On peut s'attendre à une considérable multiplication des possibilités d'emplois pour les diplômés du programme au cours des dix années à venir.

Une enquête effectuée auprès de 21 entreprises a révélé que celles-ci ont besoin chaque année de 130 diplômés en informatique appliquée, et qu'elles embauchent volontiers des diplômés de Ryerson à cause de ce qui leur semble être un bon équilibre entre leurs connaissances théoriques et pratiques. Les employeurs potentiels interrogés sont essentiellement des entreprises dont les besoins portent sur des applications de gestion (68 pour 100), des applications scientifiques (30 pour 100), les communications (19 pour 100) et la programmation des systèmes (16 pour 100).[16]

Ce programme est parfaitement compatible avec le rôle de Ryerson, qui est d'offrir des programmes axés vers les aptitudes pratiques et immédiatement utilisables, et il contribue à l'expansion de l'industrie et du commerce en Ontario en répondant aux besoins présents et futurs du marché.

Le comité d'examen des programmes a conclu à l'unanimité que le programme répond et continuera de répondre à un besoin social urgent. Il estime que les professionnels formés en informatique appliquée ont un avenir « très prometteur » dans tous les secteurs de la société. Le comité d'examen a recommandé que des ressources additionnelles soient mises à la disposition du programme pour garantir une croissance mesurée dans d'autres domaines d'application, ce qui permettrait au programme de répondre à l'augmentation de la demande sociale anticipée en matière d'éducation dans ce domaine.[17]

---

15. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Applied Computer Science Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme d'informatique appliquée, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, p. 4.

16. Institu polytechnique Ryerson, Program Review Process, Applied Computer Science, Societal Need Element, Summary of Responses to Survey in ACPS, Appendix C (processus d'examen des programmes, informatique appliquée, facteur de besoin social), résumé des réponses au sondage d'ACPS, annexe C.

17. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Applied Computer Science, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, informatique appliquée, facteur de besoin social), 30 janvier 1990, p. 4.

2. Confirmation de la qualité du programme

Le conseil de Ryerson chargé des programmes d'enseignement a examiné le programme pour évaluer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Le rapport de ce conseil note que depuis 1979-1990, plusieurs modifications ont été apportées à la teneur du programme pour le simplifier et assurer sa modernité.

Le rapport du conseil signale aussi que le programme a subi en 1986 une évaluation aux fins d'agrément par l'Association canadienne de l'informatique (ACI). Bien que le programme n'ait pas été reconnu par cette association en cette année, à cause de l'absence d'un établissement spécial pour les étudiants du 2e et du 3e cycles, ainsi que d'une faculté d'informatique, l'évaluation a fait ressortir plusieurs atouts du programme, notamment un centre d'informatique bien équippé, un excellent centre pour les études avancées en technologie, une bonne collection de bibliothèque, des salles de classes et des laboratoires de qualité, une longue tradition de comités consultatifs, une base solide en mathématiques, la possibilité d'appprofondir les études, et enfin, l'obtention par presque tous ses diplômés d'un premier emploi se situant en haut de la fourchette des salaires d'embauche.[18] Le rapport indique par ailleurs que Ryerson est en train de revoir ses projets d'agrément, tout en procédant à toutes les modifications possibles pour éliminer les obstacles relevés par l'ACI. Ryerson a toutefois assuré au Conseil qu'il n'a « aucunement l'intention de demander l'autorisation d'offrir un programme d'études du 3e cycle menant à une maîtrise dans cette spécialité. »[19]

Un rapport de la personne responsable de la bibliothèque des sciences et de la technologie à Ryerson confirme que la collection de la bibliothèque de Ryerson est, dans l'ensemble, adéquate aux fins du programme, et que les collections de périodiques et d'ouvrages de référence sont toutes deux bonnes. Il a toutefois signalé la nécessité de renouveler les matériels audio-visuels, et ajouté que si des fonds additionnels étaient disponibles, il y aurait lieu d'enrichir la collection dans certains domaines et d'acheter des éditions plus récentes ou des copies supplémentaires de certains ouvrages.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement de Ryerson, qui relève du conseil chargé des programmes, a confirmé, en novembre 1989, la qualité du programme d'études menant au baccalauréat en technologie (Informatique appliquée). Le 7 novembre 1989, le conseil chargé des programmes a approuvé la continuation de ce programme sur la base de sa valeur pédagogique.

---

18. Insitut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Applied Computer Science Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme d'informatique appliquée, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, p. 17.

19. Lettre du 21 novembre 1990 de Dennis R. Mock, président intérimaire de Ryerson, à H.V. Nelles, président du COAU.

3. Confirmation de la viabilité financière

Le conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson a examiné la viabilité financière du programme d'informatique appliquée. Après examen de la documentation relative à la solvabilité du programme, de sa contribution aux frais généraux de l'institut, des données témoignant de sa viabilité financière et des prévisions portant sur le maintien des recettes en dollars constants, le comité des finances a confirmé la viabilité financière du programme le 18 janvier 1990. Le conseil d'administration a accepté cette recommandation lors de sa réunion du 29 janvier 1990, à laquelle il s'est officiellement porté garant de la viabilité financière du programme.

4. Recommandation

Par lettre du 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a informé le Conseil qu'à l'issue de son examen, il était favorable à la continuation du programme menant au baccalauréat en technologie (Informatique appliquée) sur la base de sa qualité pédagogique, de sa viabilité financière, et des besoins sociaux auxquels il répond.

En conséquence, le président de Ryerson a officiellement demandé au COAU, pour le compte de Ryerson, de recommander au ministre de considérer que le programme menant au baccalauréat en technologie (Informatique appliquée) continue de remplir les conditions requises pour son financement.

Après un examen attentif de la documentation relative au programme menant au baccalauréat en technologie (Informatique appliquée), le Conseil est satisfait que Ryerson a minutieusement pris en considération tous les aspects du besoin, de la qualité et de la viabilité financière du programme et que le programme remplit les conditions requises par le Conseil pour maintenir son financement.

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-47
CONTINUATION DE LA PRISE EN COMPTE, À DES FINS DE FINANCEMENT, DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME ACTUEL D'INFORMATIQUE APPLIQUÉE DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON MENANT AU BACCALAURÉAT EN TECHNOLOGIE

QUE l'effectif du programme de l'institut polytechnique Ryerson menant au baccalauréat en technologie (Informatique appliquée) continue d'être pris en compte pour déterminer que ce programme remplit les conditions requises pour son financement.

2.3 INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON

Résultats du processus d'examen des programmes
pour le
Programme menant au
Baccalauréat en technologie (Génie électrique)
(BTech)
conformément au
mémoire consultatif 84-V

Le 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a soumis le programme menant au baccalauréat en technologie (Génie électrique) au Conseil ontarien des affaires universitaires aux fins d'une recommandation sur la continuation de son financement.

Ce programme permet de pousser les études jusqu'à un grade universitaire après l'obtention d'un diplôme. Il prépare les étudiants à un large éventail de carrières dans la conception, l'élaboration, la fabrication, la mise à l'essai et la commercialisation de matériels et de systèmes électriques et électroniques. Les détenteurs d'un diplôme ou d'un grade universitaire trouvent des emplois dans une vaste gamme d'activités professionnelles, y compris la recherche et le développement, l'application industrielle des commandes numériques à distance, les services commerciaux et techniques, ou encore l'enseignement technique.[20] Le thème central du programme est bien précis et vise à fournir aux étudiants les connaissances nécessaires à l'agrément en tant qu'ingénieurs.[21]

L'institut polytechnique Ryerson a effectué des études internes détaillées sur les besoins sociaux auxquels répond le programme, sa qualité pédagogique et sa viabilité financière, qu'il a présentées au Conseil. Les conclusions de ces études et la recommandation du Conseil figurent ci-après.

1. Confirmation de l'existence d'un besoin au sein de la société

Un comité d'examen des programmes, mis sur pied en avril 1989, a cherché à savoir à quel besoin ce programme répond au sein de la société. Ce comité d'examen était composé de neuf personnes représentant le milieu des affaires, l'industrie, l'association professionnelle, Ryerson et le monde universitaire en général.

---

20. Institut polytechnique Ryerson, annuaire 1989-1990, p. 135.

21. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Electrical Engineering Program, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, programme de génie électrique, facteur de besoin social), 30 janvier 1990, p. 170.

Le nombre de candidats à l'admission à ce programme a toujours été très élevé. Entre 1985 et 1989, l'effectif d'étudiants à temps plein s'est situé en moyenne autour de 215 étudiants par année au niveau de la première année d'études et 83 étudiants dans la quatrième année d'études, l'effectif total annuel, tous niveaux confondus, atteignant 633 étudiants.[22]

Le comité d'examen des programmes signale qu'entre 1984 et 1988, un changement important s'est opéré dans la proportion d'étudiants du programme visant un diplôme et ceux visant un grade universitaire, respectivement au nombre de 136 et 31 en 1984 et de 27 et 95 en 1988. Les chiffres indiquent que les étudiants désireux d'obtenir un grade à l'issue de quatre années d'études sont très nombreux. Le rapport du comité d'examen note par ailleurs :

> un nombre important des étudiants qui complètent avec succès tous les cours obligatoires de la troisième année d'études, mais qui n'obtiennent pas la moyenne pondérée cumulative nécessaire pour passer en quatrième année, choisissent de répéter la troisième année afin d'améliorer cette moyenne et pouvoir ensuite passer en quatrième année.[23]

Un sondage effectué en 1986 auprès des diplômés du programme a révélé qu'ils étaient nombreux à travailler pour des entreprises telles que Ontario Hydro, Bell Canada, Allen Bradley Canada Ltd., Motorola Canada Ltd., et GE Canada. La plupart des diplômés interrogés occupaient des postes de chefs/superviseurs du personnel de génie (93)[24], présidents de société (53), enseignants (34), superviseurs/surintendants (31), technologues électriciens ou électroniciens principaux (22), et ingénieurs ou chefs des ventes (21).[25]

Un autre sondage effectué en 1987 auprès des étudiants de cette promotion, six mois après l'obtention de leur diplôme ou grade, a révélé que 90 pour 100 de ceux qui avaient suivi le programme à temps plein avaient trouvé un emploi dans les 4 mois qui suivirent la fin de leurs études, 93,5 pour 100 de ceux qui avaient suivi le programme à temps plein ou à temps partiel avaient trouvé un poste dans un domaine lié à leur spécialité, et 74 pour 100 estimaient que dans une large

---

22. Ibib., p.6, tableau 3.

23. Ibid., p.7.

24. Le chiffre entre parenthèses indique combien de personnes, parmi celles interrogées, occupent ce type de poste.

25. Insitut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Electrical Engineering Program, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, programme de génie électrique, facteur de besoin social), 30 janvier 1990, pp. 11-12.

mesure, ils devaient leur emploi au fait qu'ils détiennent ce grade.[26] Les salaires indiqués par les personnes interrogés étaient comparables au salaire moyen touché en 1987 par l'ensemble des titulaires d'un baccalauréat en génie, d'après une enquête effectuée en 1987 par l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.[27]

Quantité de personnes diplômées à l'issue du programme cherchent à obtenir de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario l'agrément comme ingénieurs et se présentent aux examens nécessaires. D'autres poursuivent des études universitaires plus poussées dans le domaine du génie.

Le rapport du comité d'examen des programmes indique qu'entre 1984 et 1988, les carrières accessibles aux diplômés étaient nombreuses et que les débouchés futurs devraient rester intéressants. Des études récentes ont abouti à des prévisions mixtes concernant l'avenir de l'offre et de la demande en matière de diplômés en génie électrique. Une étude en particulier, publiée en 1988 par le Technical Service Council, prévoit que le cycle d'offre et de demande de la main-d'oeuvre en génie suivra de près le cycle économique général. Ce conseil prédit que le nombre d'ingénieurs titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise, quelle que soit leur spécialité, disponibles sur le marché dépassera la demande partout au Canada au cours des 5 prochaines années. L'offre et la demande de titulaires d'un baccalauréat en génie électrique seraient quasiment en équilibre en 1988 et 1991, mais devraient suivre les fluctuations générales les autres années, et ne s'équilibreront à nouveau qu'en 1998.[28]

Le mémoire de Ryerson signale toutefois que plusieurs personnes et organismes réfutent ces conclusions et projections, notamment le président du Bureau canadien de la main-d'oeuvre en génie, ainsi qu'un comité du Conseil canadien des ingénieurs.

Ryerson signale aussi que des articles parus en 1987 et 1988 dans « The Institute », la publication de l'Institute of Electrical & Electronic Engineers, craignaient qu'il ne se produise une grave pénurie d'ingénieurs en génie électrique qualifiés aux États-Unis tout au long des années 1990. Ces inquiétudes étaient basées sur la prévision d'une forte demande, et la tendance à la baisse des inscriptions aux programmes de génie électrique constatée dans de nombreuses universités américaines depuis 1982. La raison fondamentale pour ce déclin des inscriptions était que les diplômés des écoles secondaires semblaient peu intéressés ou mal préparés aux sciences fondamentales ou aux mathématiques.[29]

Enfin, le mémoire de Ryerson cite le rapport intitulé « Science Resources

---

26. Ibid., p. 12.

27. Ibid., p. 13.

28. Ibid., p. 18.

29. Ibid., p. 19.

Studies Highights » publié par la National Science Foundation des États-Unis. Ce rapport prévoyait la création de 180 000 nouveaux emplois aux États-Unis dans le domaine du génie électrique et électronique entre 1986 et l'an 2 000. Cela représente une augmentation de presque 50 pour 100 du nombre total d'emplois existant dans ce domaine en 1986.[30]

Ryerson reconnait que les avis diffèrent quant aux débouchés futurs pour les ingénieurs en génie électrique, mais sa conclusion est néanmoins la suivante :

> ... les technologies électriques et électroniques sont indispensables à une économie moderne, et c'est pourquoi, à long terme, la demande en main-d'oeuvre en génie électrique et autres domaines connexes restera stable. L'électrotechnique et l'électronique sont à la base de nombreuses réalisations dans des domaines de pointe, de la transmission et de la transformation des données, de l'informatique, de la production de quantité de nos biens de consommation, et enfin de méthodes et procédés de fabrication.[31]

Une enquête auprès de 16 entreprises a révélé que les diplômés du programme trouvent des emplois dans des organisations de taille très diverse. En ce qui a trait à leurs fonctions précises, il ressort de l'enquête que 69 pour 100 d'entre eux travaillent dans un bureau d'études, 56 pour 100 dans un service de recherche et de développement, 38 pour 100 dans un service d'essais et d'évaluations et 25 pour 100 dans un service de commercialisation et de vente, les autres étant répartis entre l'organisation de la production, les postes de cadres moyens et la rédaction technique. Selon la plupart des entreprises interrogées, les diplômés remplissent des fonctions d'ingénieurs (69 pour 100), d'ingénieurs et de technologistes (25 pour 100), ou de techniciens (6 pour 100 seulement).[32]

Il ressort de l'enquête que les employeurs trouvent que les diplômés possèdent d'excellentes connaissances théoriques et s'acquittent bien de leurs fonctions; ils estiment que leurs possibilités d'avancement sont très bonnes.[33] La plupart des personnes interrogées ont ajouté qu'il serait de l'intérêt des diplômés et des employeurs que le programme reçoive l'agrément de l'Ordre des ingénieurs.

Toutes les entreprises sondées anticipent une hausse de la demande de diplômés de Ryerson titulaires d'un baccalauréat en technologie au cours des cinq prochaines années. CNCP en particulier a indiqué qu'au cours de cette période, ses

---

30. Ibid.

31. Ibid., p. 21.

32. Ibid., p. 25.

33. Ibid., p. 23.

propres besoins seraient de l'ordre de 50 à 100 nouveaux employés à ce niveau.

Ce programme est un programme de sciences appliquées, ce qui le rend donc tout à fait compatible avec le rôle de Ryerson, qui est d'offrir des programmes axés vers les aptitudes pratiques et immédiatement utilisables. En dernière année d'études, les étudiants doivent par exemple rédiger une importante thèse pour démontrer qu'ils savent convenablement exécuter les étapes de recherche, de conception, de création d'un prototype, de mise à l'essai et d'évaluation des résultats. Ces thèses ont souvent pour objet des produits et des services dont la collectivité et l'industrie ont réellement besoin.[34]

Le comité d'examen des programmes a conclu à l'unanimité que le programme de génie électrique menant au baccalauréat en technologie remplit tous les critères relatifs au besoin social et offre une formation professionnelle pratique de qualité, sensible aux aspirations des étudiants et aux besoins du marché.[35]

2. Confirmation de la qualité du programme

Le conseil de Ryerson chargé des programmes d'enseignement a examiné le programme pour évaluer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

Le programme a quatre objectifs :

- offrir aux étudiants qui visent une ascension professionnelle dans le domaine du génie électrique un enseignement agréé, de qualité exceptionnelle, axé sur la vie active;

- donner aux étudiants une certaine expérience pratique de la manière de résoudre des problèmes de génie électrique à travers des travaux d'expérimentation et de conception ou de synthèse, organisés de façon plus ou moins souple, et aboutissant à la conception et à la mise en oeuvre d'un projet dans le cadre d'une thèse de fin d'études;

- offrir aux étudiants un enseignement à la pointe du progrès grâce au transfert des connaissances des enseignants d'université aux cours du premier cycle;

- mettre à la disposition de la société des professionnels en génie électrique hautement qualifiés, ayant des facilités de communication, comprenant les problèmes sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain, capables de se tenir au courant des nouveautés dans un domaine où l'état des connaissances change très vite, des professionnels

---

34. Ibid., p. 23.

35. Ibid., p. 33

> ayant le sens de l'entreprise, aptes à contribuer directement à l'expansion économique nationale et à l'enrichissement de la société.[36]

À l'origine, le programme menant à un grade démarrait avec trois années d'études aboutissant à un diplôme, plus une année de stage pratique, plus l'équivalent d'une année d'études spécialisées à temps plein généralement suivies à temps partiel. Cette formule répondait aux besoins de titulaires du diplôme qui occupaient un emploi permanent et considéraient le grade universitaire en technologie comme un moyen satisfaisant de progresser dans leur carrière.

Avec le temps, la demande pour un programme d'études à temps plein menant à un grade universitaire augmenta, et la plupart des étudiants admis au programme avaient achevé au minimum une 13e année d'études. Peu à peu, des modifications furent apportées au programme en fonction des qualifications et des attentes de ces étudiants. Depuis 1984, l'achèvement d'une 13e année d'études est l'un des critères d'admission officiels.

Le désir de la plupart des étudiants d'obtenir un agrément officiel comme ingénieurs en passant l'examen de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario a conduit à des modifications au programme d'études, en vue de réduire le nombre d'examens de l'Ordre que les étudiants doivent passer une fois qu'ils ont obtenu leur grade universitaire.

Le durée actuelle du programme est de quatre ans, bien qu'il offre la possibilité d'obtenir un diplôme après trois années d'études. Sa teneur vise à satisfaire aux conditions d'agrément des ingénieurs. Les trois premières années sont consacrées à des études fondamentales en sciences appliquées et en génie, ainsi qu'à une formation professionnelle; la quatrième année permet d'approfondir ces études et d'acquérir une spécialisation. Des cours facultatifs en sciences humaines, en sciences sociales et en économie sont offerts tout au long du programme.

Les installations et le matériel consacrés au programme sont excellents. Comme le programme est associé au centre d'enseignement technologique avancé (Centre for Advanced Technology Education ou CATE), les étudiants de 4e année ont accès à des laboratoires ultra-modernes pour étudier les fibres optiques, l'optoélectronique, le traitement des signaux numériques, la robotique, les lasers et les réseaux locaux de bureautique.

Un rapport de la personne responsable de la bibliothèque des sciences et de la technologie à Ryerson confirme que la collection de la bibliothèque de Ryerson est, dans l'ensemble, adéquate aux fins du programme de génie électrique. Le reste du rapport peut se résumer ainsi :

---

36. Insitut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Electrical Engineering Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme de génie électrique, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, pp. 2-3.

- la collection de périodiques est bonne;

- la collection d'ouvrages de référence a été considérablement améliorée au cours des six dernières années;

- les matériels audio-visuels disponibles, bien que meilleurs qu'auparavant, devraient être mis à jour;

- des fonds supplémentaires devraient être réservés à l'achat d'éditions plus récentes ou de copies supplémentaires de certains ouvrages;

- les ouvrages sur l'éclairage électrique et sur la visualisation d'images formées par des signaux électroniques sont insuffisants.[37]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement de Ryerson, qui relève du conseil chargé des programmes, a confirmé, en novembre 1989, la qualité du programme menant au baccalauréat en technologie (Génie électrique). Le 7 novembre 1989, le conseil chargé des programmes a approuvé la continuation de ce programme sur la base de sa valeur pédagogique.

3. Confirmation de la viabilité financière

Le conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson a examiné la viabilité financière du programme menant au baccalauréat en technologie (Génie électrique). Après examen de la documentation relative à la solvabilité du programme, de sa contribution aux frais généraux de l'institut, des données témoignant de sa viabilité financière et des prévisions portant sur le maintien des recettes en dollars constants, le comité des finances a confirmé la viabilité financière du programme le 18 janvier 1990. Le conseil d'administration a accepté cette recommandation lors de sa réunion du 29 janvier 1990, à laquelle il s'est officiellement porté garant de la viabilité financière du programme.

4. Recommandation

Par lettre du 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a informé le Conseil qu'à l'issue de son examen, il était favorable à la continuation du programme menant au baccalauréat en technologie (Génie électrique) sur la base de sa qualité pédagogique, de sa viabilité financière, et des besoins sociaux auxquels il répond.

---

37. Statement of Ryerson Library's Holdings to Support the Electrical Engineering Program (État de la collection de la bibliothèque de Ryerson concourant au programme de génie électrique), par Daniel Phelan, responsable de la bibliothèque de science et de technologie, septembre 1989. Télécopie de Ryerson en date du 21.09.1990.

En conséquence, le président de Ryerson a officiellement demandé au COAU, pour le compte de Ryerson, de recommander au ministre de considérer que le programme continue de remplir les conditions requises pour son financement.

Après un examen attentif de la documentation relative au programme menant au baccalauréat en technologie (Génie électrique), le Conseil est satisfait que Ryerson a minutieusement pris en considération tous les aspects du besoin, de la qualité et de la viabilité financière du programme et que le programme remplit les conditions requises par le Conseil pour maintenir son financement.

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-48
CONTINUATION DE LA PRISE EN COMPTE, À DES FINS DE FINANCEMENT, DE L'EFFECTIF DES PROGRAMMES ACTUELS DE GÉNIE ÉLECTRIQUE DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON MENANT AU DIPLÔME ET AU BACCALAURÉAT EN TECHNOLOGIE

QUE l'effectif des programmes de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme et au baccalauréat en technologie (Génie électrique) continue d'être pris en compte pour déterminer que ces programmes remplissent les conditions requises pour leur financement.

2.4 INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON

Résultats du processus d'examen des programmes
pour le
Programme menant au
Baccalauréat en arts appliqués (Mode)
(BAA)
conformément au
mémoire consultatif 84-V

Le 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a soumis le programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Mode) au Conseil ontarien des affaires universitaires aux fins d'une recommandation sur la continuation de son financement.

Ce programme permet de pousser les études jusqu'à un grade universitaire après l'obtention d'un diplôme. Il prépare les étudiants à différentes carrières dans le dessin et la commercialisation d'articles de mode, y compris la production, l'administration, la gestion et le contrôle de la qualité.

L'institut polytechnique Ryerson a effectué des études internes détaillées sur les besoins sociaux auxquels répond le programme, sa qualité pédagogique et sa viabilité financière, qu'il a présentées au Conseil. Les conclusions de ces études et la recommandation du Conseil figurent ci-après.

1. Confirmation de l'existence d'un besoin au sein de la société

Un comité d'examen des programmes, mis sur pied en janvier 1990, a cherché à savoir à quel besoin ce programme répond au sein de la société. Ce comité d'examen était composé de huit personnes représentant le milieu des affaires, l'industrie de la mode, une association professionnelle, les médias et le monde universitaire en général.

Le nombre de candidats à l'admission à ce programme semble très élevé. Il y a dans l'ensemble toujours 5 fois plus de personnes qualifiées demandant à s'inscrire au programme que celui-ci ne peut en accueillir. L'effectif réel a augmenté régulièrement depuis 1986-1987, passant de 382 étudiants à cette époque à 499 en 1990. Pour 1991-1992, on prévoit le maintien de cette tendance à la hausse, le nombre d'étudiants inscrits au programme devant atteindre 507. Le comité d'examen des programmes estime que le programme continuera d'attirer plus de candidats que la taille et les installations de Ryerson ne peuvent en accueillir. Les candidats viennent des quatre coins du pays.

Un sondage récent des diplômés du programme a révélé qu'ils avaient obtenu des postes très divers après achèvement du programme. Les titulaires d'un grade avec l'option dessin de mode ont démarré comme dessinateurs, découpeurs de patrons, acheteurs, stylistes, étalagistes et propriétaires de magasin. Les titulaires d'un grade avec l'option gestion dans l'industrie du vêtement ont trouvé des emplois comme chefs ou assistants de production, gradeurs de patrons sur ordinateur, et techniciens de laboratoire. Les titulaires d'un grade avec l'option commercialisation et communication travaillent comme dessinateurs, acheteurs, représentants de commerce et coordonnateurs de la production. Enfin l'option gestion de la vente au détail a mis ses diplômés sur la voie de carrières d'acheteurs, d'agents de liaison avec la production et de gérants de magasin.

Quarante-cinq pour cent des 42 employeurs interrogés par l'école de mode de Ryerson en décembre 1988 prévoient un fort besoin en diplômés du programme au cours des trois à cinq prochaines années. Trente-et-un pour cent des employeurs interrogés prévoient que leurs besoins seront moyens. En moyenne, les employeurs prévoient la nécessité d'embaucher 4 nouveaux diplômés durant cette période, à l'exception des secteurs de la vente au détail et de la distribution, dans lesquels chaque employeur estime avoir besoin de 74 personnes supplémentaires. Le mémoire de Ryerson signale que ce chiffre particulièrement élevé pour les débouchés dans la vente au détail et la distribution s'explique du fait que la plupart des employeurs de cette catégorie ont de nombreuses succursales. Les employeurs n'ont guère exprimé de préférence pour les titulaires d'un grade universitaire par

rapport aux titulaires d'un diplôme. Ils entrevoient des possibilités d'avancement moyennes à élevées pour les diplômés de Ryerson.

Ce programme est unique en son genre au Canada, en ce sens que cette école de mode est la seule à offrir un baccalauréat. Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement estime que le programme est tout à fait compatible avec le rôle de Ryerson, qui est d'offrir des programmes axés vers les aptitudes pratiques et immédiatement utilisables. Il répond au besoin de la société ontarienne en savoir-faire industriel et commercial pour la création, la fabrication et la commercialisation d'articles de mode.

Le comité d'examen du programme a conclu à l'unanimité que le programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Mode) remplit tous les critères relatifs au besoin social.

2. Confirmation de la qualité du programme

Le conseil de Ryerson chargé des programmes d'enseignement a examiné le programme pour évaluer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

Le programme menant au baccalauréat en arts appliqué, option mode, offre quatre spécialisations possibles : création de mode, gestion de la production de vêtements, commercialisation et communication, et enfin, gestion de la vente au détail.

La teneur des différents cours n'a pas subi de modification importante depuis 1986, lorsque Ryerson a demandé l'autorisation de pouvoir décerner un grade à l'issue du programme. Elle fait l'objet d'une révision annuelle, qui entraîne des adaptations mineures; les nouveautés les plus notables sont l'enseignement d'applications informatiques dans les cours de dessin et de commercialisation.

Depuis 1986, des locaux supplémentaires ont été mis à la disposition du programme; néanmoins, les bureaux du personnel à temps plein ou à temps partiel sont considérés inadéquats, parce que bondés et trop éloignés des salles de classe. Le programme emploie 12 enseignants à temps plein de formation internationale et 27 enseignants à temps partiel qui sont des experts de l'industrie.

La collection de la bibliothèque est considérée adéquate aux fins du programme, et la collection de prêt est jugée bonne pour ce qui est de son actualité et de son contenu canadien; il a toutefois été noté que l'achat de copies supplémentaires de certains ouvrages serait indiqué dans tous les domaines. Les collections de périodiques, d'ouvrages de référence et de matériels audio-visuels sont considérés des atouts de la bibliothèque.[38]

---

38. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Fashion Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme de mode, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, "Ryerson Library holdings supporting The School of Fashion Program" (État de la collection de la bibliothèque de Ryerson concourant au programme de mode), 1er mars 1989, p. 1.

Dans son rapport, le conseil chargé des programmes d'enseignement note qu'il faudrait acquérir du matériel et du logiciel informatique supplémentaires, dès qu'il sera disponible sur le marché, afin de doter le programme de la technologie qui constitue la norme dans l'industrie de la mode.[39] On prévoit la nécessité, d'ici 1991, d'équiper l'école de mode de 12 postes de travail IBM ou Apple, afin de pourvoir adéquatement aux besoins des éléments d'informatique du programme.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement de Ryerson, qui relève du conseil chargé des programmes, a confirmé, en novembre 1989, la qualité du programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Mode). Le 7 novembre 1989, le conseil chargé des programmes a approuvé la continuation de ce programme sur la base de sa valeur pédagogique.

3. Confirmation de la viabilité financière

Le conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson a examiné la viabilité financière du programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Mode). Après examen de la documentation relative à la solvabilité du programme, de sa contribution aux frais généraux de l'institut, des données témoignant de sa viabilité financière et des prévisions portant sur le maintien des recettes en dollars constants, le comité des finances a confirmé la viabilité financière du programme le 18 janvier 1990. Le conseil d'administration a accepté cette recommandation lors de sa réunion du 29 janvier 1990, à laquelle il s'est officiellement porté garant de la viabilité financière du programme.

4. Recommandation

Par lettre du 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a informé le Conseil qu'à l'issue de son examen, il était favorable à la continuation du programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Mode) sur la base de sa qualité pédagogique, de sa viabilité financière, et des besoins sociaux auxquels il répond.

En conséquence, le président de Ryerson a officiellement demandé au COAU, pour le compte de Ryerson, de recommander au ministre de considérer que le programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Mode) continue de remplir les conditions requises pour son financement.

Après un examen attentif de la documentation relative au programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Mode), le Conseil est satisfait que Ryerson a minutieusement pris en considération tous les aspects du besoin, de la qualité et de la viabilité financière du programme et que le programme remplit les conditions requises par le Conseil pour maintenir son financement.

---

39. Ibid., "School of Fashion Program Review Report: Evaluation of Ryerson Computing and Communications Services", p. 7 (rapport sur l'examen des programmes de l'école de la mode : évaluation des services d'informatique et de communications de Ryerson), p. 7.

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-49
CONTINUATION DE LA PRISE EN COMPTE, À DES FINS DE FINANCEMENT, DE L'EFFECTIF DES PROGRAMMES ACTUELS DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON MENANT AU DIPLÔME ET AU BACCALAURÉAT EN ARTS APPLIQUÉS (OPTION MODE)

QUE l'effectif des programmes de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme et au baccalauréat en arts appliqués (Mode) continue d'être pris en compte pour déterminer que ces programmes remplissent les conditions requises pour leur financement.

2.5 INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON

Résultats du processus d'examen des programmes
pour le
Programme menant au
Baccalauréat en arts appliqués (Journalisme)
(BAA)
conformément au
mémoire consultatif 84-V

Le 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a soumis le programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Journalisme) au Conseil ontarien des affaires universitaires aux fins d'une recommandation sur la continuation de son financement.

Ce programme consiste présentement en trois années d'études. Depuis 1972, Ryerson offre aussi un programme accéléré de deux ans pour les titulaires d'un diplôme universitaire. Les programmes mènent l'un comme l'autre à un baccalauréat en arts appliqués, option journalisme. La documentation relative à l'examen du programme et au processus d'évaluation motive en détails la conversion du programme de trois ans existant en un programme de quatre ans.

L'institut polytechnique Ryerson a effectué des études internes détaillées sur les besoins sociaux auxquels répond le programme, sa qualité pédagogique et sa viabilité financière, qu'il a présentées au Conseil. Les conclusions de ces études et la recommandation du Conseil figurent ci-après.

1. Confirmation de l'existence d'un besoin au sein de la société

Un comité d'examen des programmes, qui s'est réuni pour la première fois en

février 1989, a cherché à savoir à quel besoin ce programme répond au sein de la société. Ce comité d'examen était composé de sept personnes représentant la presse écrite et télévisée et les milieux de la publicité, des enquêtes sur l'opinion publique et des universités.

Le nombre de candidats à l'admission à ce programme est très élevé. D'après le mémoire de Ryerson, le nombre de personnes désirant s'inscrire au programme dépasse généralement le nombre de places disponibles dans la proportion de 3 contre 1 pour les trois années d'études du premier cycle et de 10 contre 1 pour les deux années d'études accélérées offertes aux titulaires d'un grade universitaire. Pour être plus précis, en 1988, il y avait 656 candidats à l'inscription au programme de trois ans, qui peut en accueillir 131, et 402 candidats à l'inscription au programme accéléré qui peut accueillir 30 personnes titulaires d'un grade universitaire.[40] L'évolution générale des inscriptions montre une préférence de plus en plus marquée pour le programme post-universitaire de deux ans.[41] Le comité d'examen des programmes a même recommandé que, pour faire face au nombre croissant de personnes désireuses de poursuivre des études dans ce domaine, l'école de journalisme de Ryerson envisage d'élargir ce programme, en particulier l'option de deux ans offerte aux titulaires d'un grade universitaire, puisque l'on s'attend à une hausse continue du nombre de candidats intéressés par cette option. Le nombre total de candidats à l'inscription au programme de trois ans diminue progressivement, bien que l'on prévoie que la demande pour cette option reste assez forte pour remplir toutes les places disponibles. D'après les données analysées par Ryerson, le besoin social futur pour des personnes formées à travers ce programme restera stable. Toutefois, le mémoire de Ryerson contient cette observation :

> Au cours des quatre dernières années, il est devenu évident que l'école de journalisme de Ryerson doit apporter des changements à la structure et à la teneur de son programme d'études, si elle veut rester à la pointe de l'enseignement dans ce domaine. Nous avons indiqué quelles étaient les mesures les plus urgentes à prendre pour consolider les points forts du programme et continuer à former des diplômés très recherchés dans une industrie en pleine évolution.[42]

---

40. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Journalism Program, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, programme de journalisme, facteur de besoin social), note de service de Michael Adams, président, comité d'examen du programme, à John Miller, président de l'école de journalisme de Ryerson, en date du 17 avril 1989, p.1.

41. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Journalism Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme de journalisme, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, section 3, "Enrolment Statistics" (statistiques sur l'effectif).

42. Ibid., section 4, "Planned Curriculum Changes", (modifications au programme prévues), p. 1.

Le programme modifié donnerait aux titulaires d'un grade universitaire inscrits au programme accéléré de deux ans la possibilité de choisir eux aussi parmi divers domaines de spécialisation, et allégerait l'excessive charge de travail de la troisième année du programme de premier cycle, qui conduit quantité d'étudiants à ajouter une quatrième année à leurs études, afin de pouvoir satisfaire aux critères d'obtention du grade.

Un sondage des diplômés du programme a révélé que les possibilités de carrière qui s'offrent à eux sont très variées et qu'il existe au sein de la société un besoin important en personnel possédant leurs qualifications. Bien que des enquêtes effectuées par l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens indiquent que les quotidiens pourraient à eux seuls absorber plus de 45 pour 100 des personnes ayant achevé des études en journalisme au Canada, 40 pour 100 seulement des étudiants de la promotion de Ryerson de 1984-1985 interrogés dans le cadre du sondage occupaient un emploi dans la presse quotidienne, la presse communautaire, la presse périodique, la radio ou télédiffusion, ou encore l'édition. La plupart des diplômés avaient des emplois n'ayant que peu de rapport avec le journalisme, notamment dans les domaines des relations publiques, de la commercialisation et de la publicité (36 pour 100), ou encore dans un service de communications gouvernemental; d'autres travaillent à la pige. Bon nombre de diplômés de Ryerson sont aujourd'hui des membres très respectés de la presse, parmi lesquels Brian Slaight, président-directeur général de Thompson Newspapers Ltd.; Hartley Stewart, éditeur du Ottawa Sun; Ray Guy, récipiendaire du Stephen Leacock Award for Humour; Arthur Black, Paul Workman, Wendy Mesley et Susan Harada, personnalités de la télévision; ou encore Don Obe et Stephen Trumper, directeurs de périodiques.[43]

Le comité d'examen des programmes voit dans cette association sans pareille de cours d'enseignement général et de formation pratique au journalisme une garantie que le programme ne fait pas inutilement double emploi avec les programmes offerts par d'autres établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Il a fait remarquer qu'un programme sur quatre ans permettrait à Ryerson de mieux équilibrer le nombre de cours de travaux pratiques en journalisme et d'enseignement universitaire général proposés. D'après leurs observations, les employeurs et les associations professionnelles ont dans l'ensemble beaucoup de respect pour le programme de Ryerson, et confirment qu'il répond à un besoin social en diplômés en journalisme.

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement estime que le programme est tout à fait compatible avec le rôle de Ryerson, qui est d'offrir des programmes axés vers les aptitudes pratiques et immédiatement utilisables. Il a noté

---

43. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Journalism Program, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, programme de journalisme, facteur de besoin social), "Employment Success of Graduates" (carrières des diplômés).

que l'emplacement de Ryerson, au coeur de la capitale des médias canadiens, est idéal aux fins de ce programme. Le comité consultatif a recommandé que Ryerson s'efforce d'adapter ses programmes encore davantage aux besoins des employeurs en élaborant un plan d'action stratégique sur cinq à dix ans, comportant entre autres des solutions pour trouver de nouvelles sources de financement pour le programme.

Le comité d'examen du programme a conclu à l'unanimité que le programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Journalisme) remplit tous les critères relatifs au besoin social, tout en ajoutant que les étudiants pourraient être encore mieux préparés aux réalités de la vie professionnelle si la durée du programme était portée à quatre ans.

2. Confirmation de la qualité du programme

Le conseil de Ryerson chargé des programmes d'enseignement a examiné le programme pour évaluer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

Ce programme a pour objectifs de donner aux futurs journalistes la sensibilité, les compétences et l'attitude nécessaires pour réussir dans des emplois au sein de la presse canadienne; de leur offrir une culture générale et une compétence en sciences sociales leur permettant de comprendre aussi bien la société canadienne que des sociétés étrangères; de leur inculquer la moralité et l'impartialité; de leur permettre d'enrichir leurs connaissances à travers des stages pratiques dans les services de production sous la direction de plusieurs professeurs; de les encourager à forger leurs propres opinions sur la société contemporaine; et de les habituer à exprimer leur pensée. Le programme cherche à inciter les étudiants à tirer profit de l'emplacement idéal de Ryerson au centre-ville de Toronto pour s'informer et se servir des services publics et municipaux, l'Assemblée législative, les tribunaux et conseils consultatifs, etc.

La première année du premier cycle, les étudiants suivent un tronc commun de cours; ensuite, ils se spécialisent dans la presse quotidienne, la presse périodique, la radio ou télédiffusion.

Plusieurs modifications ont été proposées aussi bien au programme ordinaire qu'au programme accéléré. Pour ce qui est du programme ordinaire, les suggestions sont les suivantes :

- allonger la durée du programme de trois à quatre ans;

- renforcer l'enseignement universitaire général au cours des trois premières années;

- réserver la quatrième année du programme à la seule formation journalistique;

- fusionner la dernière année du programme ordinaire avec la seconde année du programme accéléré;

- réduire de 130 à 100 le nombre d'étudiants admis en première année, afin d'augmenter le nombre de places disponibles dans le programme accéléré de deux ans, sans inonder l'industrie de plus de diplômés qu'elle ne peut raisonnablement en absorber;

- rendre obligatoire l'apprentissage du français;

- permettre aux étudiants de choisir librement les matières d'enseignement universitaire qu'ils veulent étudier;

- ajouter au programme ordinaire davantage de cours axés sur la vie professionnelle.[44]

Les propositions formulées à l'égard du programme accéléré sont les suivantes :

- maintenir la durée de deux ans;

- faire passer de 30 à 60 le nombre d'étudiants admis en première année;

- améliorer et multiplier les cours d'enseignement professionnel du journalisme;

- multiplier le nombre de cours liés à la vie professionnelle;

- unifier et rationaliser la teneur des cours;

- faire bénéficier les étudiants du programme accéléré de la possibilité de passer dans la classe homogène;

- fusionner la seconde année du programme accéléré avec la dernière année du programme ordinaire.[45]

Ces modifications auraient pour effet de porter l'effectif total de l'école de journalisme de 408 étudiants à 463 étudiants, un chiffre que Ryerson estime pouvoir

---

44. Institut ppolytechnique Ryerson, Program Review Process, Journalism Program, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, programme de journalisme, facteur de besoin social), "Summary of Proposals" (résumé des propositions), 30 janvier 1990, p. 4.

45. Ibid.

absorber convenablement. Grâce à la nouvelle répartition des cours d'enseignement général et des cours de formation professionnelle ou para-professionnelle, ce programme répondrait mieux aux besoins des étudiants, ainsi qu'au besoin du marché en journalistes ayant à la fois une bonne culture générale et une solide formation journalistique.

Le comité d'examen des programmes s'est déclaré « entièrement d'accord avec le prolongement de trois à quatre années d'études du programme de premier cycle. »[46]

En 1986, les locaux réservés au programme laissent tant à désirer que le comité consultatif professionnel s'en est indigné.[47] Depuis ce temps, Ryerson a progressivement amélioré son matériel, et en 1991, le programme sera transféré à un nouveau centre des communications. Une série de dons privés et de subventions ont permis à l'école de journalisme de faire l'acquisition d'un système d'éditique, d'acheter plusieurs ordinateurs à l'usage du personnel et des enseignants, et d'agrandir les installations de radio et télédiffusion. Les besoins de Ryerson au titre des immobilisations et de l'achat de matériel de 1989 à 1991 sont estimées à environ 2 290 525 $.

Le directeur intérimaire du centre des moyens d'apprentissage et de la bibliothèque des moyens de communication conclut dans son rapport que la collection de la bibliothèque de l'école de journalisme est « modeste, mais très pertinente à la formation pratique sur laquelle est centré le programme de journalisme » et que « la collection de périodiques comporte un bon noyau de revues pratiques et spécialisées... »[48] Il constate par ailleurs que « les dossiers de coupures de journaux et l'accès aux archives de Ryerson sont d'une très grande utilité. »[49] Toutefois, il constate aussi « qu'il est grand temps d'augmenter le nombre de livres disponibles proportionnellement au nombre d'étudiants » et qu'il y aurait lieu de consacrer davantage de fonds à l'achat de périodiques.[50]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement de Ryerson, qui relève du conseil chargé des programmes, a confirmé, en septembre 1989, la qualité

---

46. Ibid., note de service de Michael Adams, président du comité d'examen des programmes, à John Miller, président de l'école de journalisme de Ryerson, en date du 17 avril 1989, p. 2.

47. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Journalism Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme de journalisme, facteur de qualité pédagogique), section 9, "Facilities and Equipment" (installations et matériel), 30 janvier 1990, p. 1.

48. Ibid., Ryerson Library holdings supporting The School of Journalism Program (État de la collection de la bibliothèque de Ryerson concourant au programme de journalisme), 14 avril 1989, "Summary of the Relevant Library Resources" (résumé des matériels de bibliothèque pertinents), 30 janvier 1990.

49. Ibid.

50. Ibid.

du programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Journalisme), et il a reconnu la nécessité de porter la durée du programme à quatre années d'études pour mieux répondre aux besoins de la société, ainsi qu'aux objectifs du programme. Le 3 octobre 1989, le conseil chargé des programmes a approuvé les modifications proposées aboutissant à un programme de premier cycle de quatre années, ainsi que la continuation de ce programme sur la base de sa valeur pédagogique.

3. Confirmation de la viabilité financière

Le conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson a examiné la viabilité financière du programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Journalisme). Après examen de la documentation relative à la solvabilité du programme, sa contribution aux frais généraux de l'institut, les données témoignant de sa viabilité financière et les prévisions portant sur le maintien des recettes en dollars constants, le comité des finances a confirmé la viabilité financière du programme le 18 janvier 1990. Le conseil d'administration a accepté cette recommandation lors de sa réunion du 29 janvier 1990, à laquelle il s'est officiellement porté garant de la viabilité financière du programme.

4. Recommandation

Par lettre du 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a informé le Conseil qu'à l'issue de son examen, il était favorable à la continuation du programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Journalisme) sur la base de sa qualité pédagogique, de sa viabilité financière, et des besoins sociaux auxquels il répond.

En conséquence, le président de Ryerson a officiellement demandé au COAU, pour le compte de Ryerson, de recommander au ministre de considérer que le programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Journalisme), avec sa nouvelle durée de quatre années, continue de remplir les conditions requises pour son financement. Il a constaté que les modifications proposées bénéficiaient de l'appui du corps étudiant de Ryerson, de son personnel enseignant et administratif, et de son comité consultatif professionnel.

Après un examen attentif de la documentation relative au programme menant au baccalauréat en arts appliqués (Journalisme), avec sa nouvelle durée de quatre années, le Conseil est satisfait que Ryerson a minutieusement pris en considération tous les aspects du besoin, de la qualité et de la viabilité financière du programme et que le programme, avec les modifications proposées et la nouvelle durée de quatre années, remplit les conditions requises par le Conseil pour maintenir son financement.

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-50
CONTINUATION DE LA PRISE EN COMPTE, À DES FINS DE FINANCEMENT, DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME ACTUEL DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON MENANT AU BACCALAURÉAT EN ARTS APPLIQUÉS (OPTION JOURNALISME) AVEC SA NOUVELLE DURÉE DE QUATRE ANNÉES

QUE l'effectif du programme de l'institut polytechnique Ryerson menant au baccalauréat en arts appliqués (Journalisme), avec sa nouvelle durée de quatre années, continue d'être pris en compte pour déterminer que ce programme remplit les conditions requises pour son financement.

2.6 INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON

Résultats du processus d'examen des programmes
pour le
Programme menant au
Baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire)
(BTech)
conformément au
mémoire consultatif 84-V

Le 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a soumis le programme menant au baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire) au Conseil ontarien des affaires universitaires aux fins d'une recommandation sur la continuation de son financement.

Le programme de techniques de laboratoire est offert par le Department of Applied Chemical and Biological Sciences (faculté des sciences chimiques et biologiques appliquées). La durée des études est de quatre années après achèvement des cours préuniversitaires de l'Ontario, avec une option de diplôme au bout de trois ans. Le programme a pour objectif de préparer les étudiants à des carrières diverses en chimie, science alimentaire, sciences biologiques, et autres domaines connexes.

L'institut polytechnique Ryerson a effectué des études internes détaillées sur les besoins sociaux auxquels répond le programme, sa qualité pédagogique et sa viabilité financière, qu'il a présentées au Conseil. Les conclusions de ces études et la recommandation du Conseil figurent ci-après.

1. Confirmation de l'existence d'un besoin au sein de la société

Un comité d'examen des programmes, mis sur pied en novembre 1988, a

cherché à savoir à quel besoin ce programme répond au sein de la société. Ce comité d'examen était composé de huit personnes représentant le personnel de recherche et d'administration de laboratoires de recherches privés et publics, l'industrie et le monde universitaire.

Le nombre de candidats à l'admission à ce programme a connu une baisse de 1984 à 1988, passant d'un total de 393 personnes (dont 213 étaient considérées qualifiées) à 223 personnes en 1988 (parmi lesquelles 158 avaient les qualifications requises). Les demandes restent toutefois assez nombreuses pour remplir les 70 places maximales disponibles dans la première année du programme.[51] Cette baisse des inscriptions est indicative d'une tendance générale observée pour tous les programmes de mathématiques, de sciences physiques ou de sciences appliquées, et elle reflète le nombre diminuant d'élèves du secondaire ayant suivi les cours de mathématiques et de sciences physiques requis.

Les statistiques montrent qu'entre 1982-1983 et 1989-1990, l'effectif moyen annuel de la première année était de 61 étudiants. L'effectif moyen total au cours de la même période était de 178 étudiants pour l'ensemble des quatre années du programme. Il ressort des données sur la formation préalable des étudiants que 71 pour 100 de ceux qui sont inscrits à la première année du programme y entrent directement après la 13e année d'études; 13,6 pour 100 ont suivi des cours universitaires; 3 pour 100 ont suivi des cours de collège, et 1,5 pour 100 seulement sont titulaires d'un grade universitaire.[52]

Des enquêtes effectuées par Ryerson révèlent que plus de 90 pour 100 des diplômés du programme ont trouvé un emploi dans leur domaine de spécialisation trois mois après la fin de leurs études. Les premiers diplômés sont issus du programme en 1971, et leurs débouchés se sont avérés très variés. Les diplômés les plus récents occupent des postes directement liés aux domaines de la chimie, de la science alimentaire et des sciences biologiques au sein du gouvernement ou de laboratoires industriels. Ils sont techniciens de recherche, techniciens de laboratoire, aides diététiciens, analystes-chimistes, analystes responsables du contrôle de la qualité, techniciens rattachés au service de développement des produits, techniciens chargés des phlébotomies, microbiologistes, inspecteurs des aliments et des drogues, représentants commerciaux, assistants de recherches, techniciens de laboratoire médico-légal, techniciens en cardiologie nucléaire, techniciens oeuvrant à la protection contre les effets de rayonnement, inspecteurs sanitaires, entre autres. Après quelques années d'expérience pratique, plusieurs

---

51. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Laboratory Science Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme de science de laboratoire, facteur de qualité pédagogique), "Students Presenting Ontario Academic Credits (OACs)" (Étudiants ayant achevé les cours préuniversitaires de l'Ontario).

52. Ibid., "Educational Background First-year Students, October 87" (formation préalable des étudiants de première année, octobre 1987).

d'entre eux sont passés à des carrières dans l'assurance, les banques, la planification financière, la gestion ou les ventes, ou encore se sont mis à leur compte.

On peut s'attendre à ce que la demande en diplômés en chimie, biologie moléculaire, biochimie et biotechnologie dépasse l'offre au cours de la prochaine décennie. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a publiquement et à maintes reprises déploré l'insuffisance présente et future en personnel scientifique qualifié au Canada, et averti des conséquences de cette situation sur la productivité et la compétitivité économique du Canada.[53] La diversité des cours d'enseignement et la nature interdisciplinaire du programme de techniques de laboratoire améliorent les chances d'embauche des diplômés, à mesure que la protection de l'environnement, l'élimination des déchets toxiques, la gestion des déchets, la pollution de l'air et de l'eau, l'élaboration de nouveaux produits pharmaceutiques, les manipulations génétiques et la production chimique prennent une place plus importante au sein de notre société. Un sondage effectué par Ryerson en 1988-1989 auprès des employeurs a confirmé que ces derniers embauchent les diplômés de Ryerson en premier lieu du fait que leur formation est à la fois théorique et pratique.

Une comparaison entre le programme de techniques de laboratoire de Ryerson, qui est agréé par la Société canadienne de chimie (SCC), l'un des organismes formant l'Institut de chimie du Canada, et d'autres programmes agréés offerts au Canada, révèle que ces autres programmes mènent tous à l'attribution d'un baccalauréat en sciences, et qu'aucun d'eux n'est comparable au programme de Ryerson menant au baccalauréat en technologie, option techniques de laboratoire, que ce soit par la teneur des cours ou le mélange de matières enseignées.[54]

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement estime que le programme est tout à fait compatible avec le rôle de Ryerson, qui est d'offrir des programmes axés vers les aptitudes pratiques et immédiatement utilisables. Il a conclu par ailleurs qu'il répondait à un besoin social en matière d'experts scientifiques, évident aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public de l'Ontario.

Le comité d'examen du programme a conclu que le programme menant au baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire) remplit tous les critères relatifs au besoin social.

---

53. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Laboratory Science Program, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, programme de science de laboratoire, facteur de besoin social), 30 janvier 1990, extrait de Contact, vol. 14, nº 2, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Ottawa, 1989.

54. Ibid., section 3.3 "Accreditation and Comparison with Other University Programs" (Agrément et comparaison avec d'autres programmes universitaires).

2. Confirmation de la qualité du programme

Le conseil de Ryerson chargé des programmes d'enseignement a examiné le programme pour évaluer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

Le programme a six objectifs, à savoir :

- donner aux étudiants les aptitudes professionnelles nécessaires pour travailler dans un laboratoire moderne;
- inculquer aux étudiants des notions théoriques et pratiques suffisantes pour répondre aux besoins du marché;
- faire acquérir aux étudiants des connaissances scientifiques de base;
- équiper les étudiants d'aptitudes particulières dans deux domaines : la chimie et les sciences de la vie;
- renforcer chez les étudiants visant un grade universitaire les aptitudes dans les deux domaines précités en mettant l'accent sur certaines matières qu'ils choisissent eux-mêmes;
- apprendre aux étudiants à communiquer avec aisance oralement ou par écrit.[55]

Au cours de la première année du programme, les étudiants acquièrent des connaissances scientifiques de base et apprennent à maîtriser certaines techniques de laboratoire. Chaque année, ils doivent suivre un cours d'enseignement universitaire général. La deuxième année, les notions de base en chimie et en biologie sont approfondies. La mise à l'essai de méthodes expérimentales et des études de projet découlent naturellement du cours. À la fin de la seconde année, les étudiants effectuent un stage d'été rémunéré, pris en compte pour un crédit universitaire. La troisième année, l'accent est mis sur les travaux de laboratoire et l'acquisistion d'un savoir-faire dans tous les aspects de l'analyse chimique moderne, suivant la pratique professionnelle courante. L'été qui achève la troisième année, les étudiants font un trimestre d'éducation coopérative rémunéré, pris en compte pour un crédit universitaire. Enfin, la quatrième année, les étudiants apprennent à connaître le matériel scientifique spécialisé en usage dans l'industrie à travers des cours ayant trait à la biotechnologie, à la science de transformation des aliments et

---

55. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Laboratory Science Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme de science de laboratoire, facteur de qualité pédagogique), point 2.6 "Program Objectives Laboratory Science" (Objectifs du programme - Science de laboratoire), janvier 1990.

à la chimie pharmaceutique. Des cours facultatifs permettent aux étudiants d'approfondir et d'enrichir leurs connaissances en chimie, science alimentaire, radiochimie et biotechnologie.[56] Ce programme est entièrement agréé par l'Institut de chimie du Canada depuis 1985.

L'élément d'éducation coopérative du programme a été lancé en 1976; les étudiants travaillaient alors sans rémunération, à temps partiel, durant l'année scolaire. Depuis 1988, les étudiants occupent des emplois salariés à temps plein, durant les mois d'été.

Les entreprises qui contribuent présentement à cette éducation coopérative en techniques de laboratoire sont, entre autres, Allelix, Benjamin Moore, Canada Packers, CIL Inc., Gay Lea, Novopharm, Redpath Sugars, Signal, la municipalité de la communauté urbaine de Toronto, ou encore les ministères de l'Environnement, de la Santé et du Travail.[57]

Le rapport du conseil chargé des programmes indique que les étudiants ont accès à la plupart des matériels, instruments et autres outillages que l'on trouve généralement dans les laboratoires universitaires en ce qui a trait aux sciences chimiques, aux sciences biologiques, aux sciences alimentaires, aux instruments de contrôle chimique et à la spectroscopie.[58]

Le personnel enseignant mène des travaux de recherche dont il publie les résultats. Quatre d'entre eux participent présentement à des projets de recherche en collaboration avec des hôpitaux voisins et des entreprises du secteur privé. Parmi ces entreprises, on peut signaler Integrated Protein Technologies (IPT), une société située sur le campus qui se spécialise dans l'analyse de la séquence des protéines et dans la synthèse des peptides.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement de Ryerson, qui relève du conseil chargé des programmes, a confirmé, en novembre 1989, la qualité du programme menant au baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire). Le 7 novembre 1989, le conseil chargé des programmes a approuvé la continuation du programme sur la base de sa valeur pédagogique.

3. Confirmation de la viabilité financière

Le conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson a examiné la viabilité financière du programme menant au baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire). Après examen de la documentation relative à la solvabilité du programme, de sa contribution aux frais généraux de l'institut, des

---

56. Ibid., point 2.1 "The Laboratory Science Program - Curriculum Overview" (le programme de science de laboratoire - Aperçu du programme d'études).

57. Ibid., point 8.4 "Participating Companies - Summer 1988" (entreprises participantes - été 1988).

58. Ibid., point 2.9 "Departmental Equipment Resources" (matériel dont dispose la section).

données témoignant de sa viabilité financière et des prévisions portant sur le maintien des recettes en dollars constants, le comité des finances a confirmé la viabilité financière du programme le 18 janvier 1990. Le conseil d'administration a accepté cette recommandation lors de sa réunion du 29 janvier 1990, à laquelle il s'est officiellement porté garant de la viabilité financière du programme.

4. Recommandation

Par lettre du 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a informé le Conseil qu'à l'issue de son examen, il était favorable à la continuation du programme menant au baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire) sur la base de sa qualité pédagogique, de sa viabilité financière, et des besoins sociaux auxquels il répond.

En conséquence, le président de Ryerson a officiellement demandé au COAU, pour le compte de Ryerson, de recommander au ministre de considérer que le programme menant au baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire) continue de remplir les conditions requises pour son financement.

Après un examen attentif de la documentation relative au programme menant au baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire), le Conseil est satisfait que Ryerson a minutieusement pris en considération tous les aspects du besoin, de la qualité et de la viabilité financière du programme et que le programme remplit les conditions requises par le Conseil pour maintenir son financement.

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-51
CONTINUATION DE LA PRISE EN COMPTE, À DES FINS DE FINANCEMENT, DE L'EFFECTIF DES PROGRAMMES ACTUELS DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON MENANT AU DIPLÔME ET AU BACCALAURÉAT EN TECHNOLOGIE (TECHNIQUES DE LABORATOIRE)

QUE l'effectif des programmes de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme et au baccalauréat en technologie (Techniques de laboratoire) continue d'être pris en compte pour déterminer que ces programmes remplissent les conditions requises pour leur financement.

2.7 INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON

Résultats du processus d'examen des programmes
pour le
Programme menant au
Diplôme en technologie appliquée à l'architecture paysagiste
conformément au
mémoire consultatif 84-V

Le 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a soumis le programme menant au diplôme en technologie appliquée à l'architecture paysagiste au Conseil ontarien des affaires universitaires aux fins d'une recommandation sur la continuation de son financement.

Ce programme de trois années en technologie appliquée à l'architecture paysagiste est basé sur le principe que dans ce domaine, la théorie découle de la pratique. Les diplômés du programme ont fait le tour d'horizon complet de la profession, et acquis des connaissances applicables à des projets situés en ville, en banlieue ou à la campagne. Ce programme existe depuis 1969.

L'institut polytechnique Ryerson a effectué des études internes détaillées sur les besoins sociaux auxquels répond le programme, sa qualité pédagogique et sa viabilité financière, qu'il a présentées au Conseil. Les conclusions de ces études et la recommandation du Conseil figurent ci-après.

1. Confirmation de l'existence d'un besoin au sein de la société

Un comité d'examen des programmes, mis sur pied le 22 mars 1986, a cherché à savoir à quel besoin ce programme répond au sein de la société. Ce comité d'examen était composé de huit personnes représentant des entreprises paysagistes privées, des experts-conseils, les sections d'architecture paysagiste de plusieurs universités et des sociétés de travaux d'urbanisme. Les membres de ce comité se distinguent par leurs accomplissements divers, par lesquels ils ont atteint une renommée nationale et internationale dans leurs domaines de spécialisation ou des domaines connexes.

Ce programme sur trois ans, menant à un diplôme en technologie appliquée à l'architecture paysagiste, a été mis sur pied afin d'offrir aux étudiants cherchant un emploi dans cette industrie une formation leur permettant de briguer des emplois professionnels ou semi-professionnels dans des sociétés de construction et de conception paysagistes.

Parmi les diplômés du programme, 30 pour 100 travaillent présentement pour des organismes gouvernementaux, 30 pour 100 sont employés par des entrepreneurs, 30 pour 100 collaborent à des cabinets d'architecture paysagiste, et 10 pour 100 poursuivent des études universitaires supérieures aux États-Unis.

On retrouve ces diplômés dans des postes de paysagistes dans des sociétés publiques ou privées, de responsables de l'aménagement des parcs, d'entrepreneurs, d'architectes paysagistes, de vendeurs, de chefs de chantier, de responsables de l'esthétique urbaine, de chefs de projets et d'administrateurs de contrats.[59] Certains diplômés ont créé leur propre entreprise de paysagisme, d'entretien des espaces verts ou de construction.[60]

Les possibilités d'emploi des diplômés sont présentement excellentes et elles devraient le rester en fonction de l'expansion de ce secteur de l'économie et de l'intérêt croissant que le public porte à l'environnement.[61]

Selon le comité d'examen des programmes, les employeurs sont très satisfaits du programme et ne voudraient pas voir son importance diminuer. L'expansion rapide de l'industrie paysagiste en Ontario, à laquelle s'ajoute l'insuffisance de nouvelles recrues européennes pour prendre la relève de la génération partant à la retraite, vont créer un besoin croissant en diplômés de ce programme.

Le comité d'examen estime par ailleurs que la tendance vers une plus grande spécialisation à l'intérieur de la profession devrait aussi conduire à une multiplication des débouchés.

Un sondage des entreprises et des organismes gouvernementaux effectué en 1985 a révélé que le marché recherche pour les postes liés à l'architecture paysagiste des diplômés qui possèdent « un mélange d'aptitudes pratiques et de connaissances théoriques », et que les employeurs ont une légère préférence pour les diplômés de Ryerson que pour les diplômés d'une université ou d'une école d'études supérieures. Les employeurs prévoient que leurs besoins futurs en diplômés du programme seront moyens.[62]

Dans un sondage plus récent (décembre 1989), 40 pour 100 des employeurs interrogés indiquaient que les besoins futurs en diplômés du programme seraient élevés, 29 pour 100 pensent qu'ils seront moyens et 17 pour 100 faibles, tandis que

---

59. Institut polytechnique Ryerson, Response to OCUA Request for Additional Information (renseignements additionnels fournis à la demande du COAU), lettre du 10 octobre 1990, pièce jointe E-1.

60. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Landscape Architecture Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme d'architecture paysagiste, facteur de qualité pédagogique), annexe C "Report of the Landscape Advisory Committee Meeting Convened as a Component of the Program Review Evaluation Process to Review the Program in Landscape Architecture" (compte-rendu de la réunion du comité consultatif sur le paysagisme à l'occasion de l'examen du programme d'architecture paysagiste), 30 janvier 1990, p. 3.

61. Ibid., p. 2.

62. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Landscape Architecture Program, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, programme d'architecture paysagiste, facteur de besoin social), 30 janvier 1990, p. 12.

6 pour 100 des répondants n'anticipent aucun besoin futur.[63]

Le nombre de candidats à l'inscription au programme est en augmentation constante depuis cinq ans : 102 en 1986, ils étaient 158 en 1990. L'effectif de la première année est passé de 30 étudiants en 1985-1986 à 38 étudiants en 1989-1990, tandis que l'effectif total est passé de 84 à 92 étudiants au cours de la même période.[64]

Le comité d'examen des programmes estime que le programme est tout à fait compatible avec le rôle de Ryerson, qui est d'offrir des programmes axés vers les aptitudes pratiques et immédiatement utilisables. Il a conclu par ailleurs qu'il permettrait de répondre à des besoins futurs de la société, de l'économie et du marché canadien, à condition que certaines modifications y soient apportées, notamment l'incorporation de nouveaux cours axés sur l'administration.[65]

Le comité d'examen du programme a conclu à l'unanimité que le programme menant au diplôme en technologie appliquée à l'architecture paysagiste remplit tous les critères relatifs au besoin social.

2. Confirmation de la qualité du programme

Le conseil de Ryerson chargé des programmes d'enseignement a examiné le programme pour évaluer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

Le programme a pour objectif de répondre aux besoins des personnes qui veulent travailler dans le domaine de l'architecture paysagiste et des employeurs de ce secteur. Dans les premiers temps, les diplômés du programme cherchaient surtout des emplois dans la construction ou l'horticulture. Il suffit pour les titulaires de ce diplôme qui veulent devenir membres associés de la Ontario Association of Landscape Architects (OALA) de manifester leur intérêt pour la profession et de se présenter à une entrevue laissée à la discrétion d'un conseil d'examen. Les

---

63. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Landscape Architecture Program, Financial Viability Element and Summary of Societal Need and Academic Quality Elements, (processus d'examen des programmes, programme d'architecture paysagiste, facteur de viabilité économique et résumé des éléments de besoin social et de qualité pédagogique), "Summary of Academic Quality Report, Relevant Sections of Report of Academic Standards Committee and Minutes of Academic Council" (résumé du rapport sur la qualité pédagogique, sections pertinentes du rapport du comité chargé des normes pédagogiques et procès-verbal de la réunion du conseil chargé des programmes d'enseignement), 30 janvier 1990, p. 6.

64. Institut polytechnique Ryerson, Response to OCUA Request for Additional Information (renseignements additionnels fournis à la demande du COAU), lettre du 10 octobre 1990, pièce jointe A-2.

65. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Landscape Architecture Program, Societal Need Element, (processus d'examen des programmes, programme d'architecture paysagiste, facteur de besoin social), section 5, "Assessment of Program Structure" (évaluation de la structure du programme), 30 janvier 1990, p. 7.

pendant sept années son programme de formation professionnelle.[66]

Le personnel enseignant et administratif est adéquat pour les besoins du programme existant.

Le rapport du conseil chargé des programmes d'enseignement contenait une déclaration du directeur intérimaire du centre des moyens d'apprentissage, selon lequel la collection de la bibliothèque, qu'il s'agisse de livres, de périodiques ou de matériels audio-visuels, est adéquate pour les besoins du programme menant au diplôme en architecture paysagiste. Il a toutefois indiqué qu'il serait bon d'y ajouter des ouvrages additionnels, d'acheter des copies supplémentaires de certains livres, d'élargir la gamme de périodiques et d'acquérir davantage de films et de vidéocassettes. Il constate par ailleurs que la quantité de documents pouvant servir à des recherches approfondies, ainsi que les périodiques, sont adéquats.[67]

En plus des ressources de bibliothèque, la section dispose d'un centre de recherches et de documentation contenant les ouvrages de référence les plus populaires, des documents à contenu législatif (codes du bâtiment, règlements et plans de zonage), des ouvrages techniques, une sélection limitée de périodiques spécialisés en paysagisme et en architecture, ainsi que des thèses en science architecturale et autres rapports majeurs préparés par des étudiants en architecture paysagiste.

Le conseil chargé des programmes d'enseignement qualifie d'excellents les locaux mis à la disposition de ce programme, ajoutant que l'édifice qui abrite la section d'architecture et d'architecture paysagiste a été construit spécialement en fonction des besoins de celles-ci. On y trouve un espace de studio/laboratoire, des salles de classe, des chambres noires, une serre, du matériel informatique, un atelier pour la construction de maquettes, ainsi qu'un espace réservé aux exposés des étudiants et à l'exposition permanente de leurs travaux. Le programme fait aussi usage d'un amphithéâtre.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement de Ryerson, qui relève du conseil chargé des programmes, a confirmé, en décembre 1989, la qualité du programme menant au diplôme en architecture paysagiste. Le 9 janvier 1990, le conseil chargé des programmes a approuvé la continuation du programme sur la base de sa valeur pédagogique.

3. Confirmation de la viabilité financière

Le conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson a examiné la

---

66. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Landscape Architecture Program, Academic Quality Element, (processus d'examen des programmes, programme d'architecture paysagiste, facteur de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, p. 6.

67. Ibid., Annexe B, "Ryerson Library holdings supporting the Landscape Architecture Program (État de la collection de la bibliothèque de Ryerson concourant au programme d'architecture paysagiste), p. 8.

viabilité financière du programme menant au diplôme en architecture paysagiste. Après examen de la documentation relative à la solvabilité du programme, de sa contribution aux frais généraux de l'institut, des données témoignant de sa viabilité financière et des prévisions portant sur le maintien des recettes en dollars constants, le comité des finances a confirmé la viabilité financière du programme le 18 janvier 1990. Le conseil d'administration a accepté cette recommandation lors de sa réunion du 29 janvier 1990, à laquelle il s'est officiellement porté garant de la viabilité financière du programme.

4. Recommandation

Par lettre du 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a informé le Conseil qu'à l'issue de son examen, il était favorable à la continuation du programme menant au diplôme en architecture paysagiste sur la base de sa qualité pédagogique, de sa viabilité financière, et des besoins sociaux auxquels il répond.

En conséquence, le président de Ryerson a officiellement demandé au COAU de recommander au ministre de considérer que le programme menant à ce diplôme continue de remplir les conditions requises pour son financement.

Après un examen attentif de la documentation relative au programme menant à ce diplôme, le Conseil est satisfait que Ryerson a minutieusement pris en considération tous les aspects du besoin, de la qualité et de la viabilité financière du programme et que le programme remplit les conditions requises par le Conseil pour maintenir son financement.

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-52
CONTINUATION DE LA PRISE EN COMPTE, À DES FINS DE FINANCEMENT, DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME ACTUEL DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON MENANT AU DIPLÔME EN ARCHITECTURE PAYSAGISTE

QUE l'effectif du programme de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme en architecture paysagiste continue d'être pris en compte pour déterminer que ce programme remplit les conditions requises pour son financement.

2.8 INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON

Résultats du processus d'examen des programmes
pour le
Programme menant au
Diplôme en technologie appliquée à la métallurgie
conformément au
mémoire consultatif 84-V

Le 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a soumis le programme menant au diplôme en technologie appliquée à la métallurgie au Conseil ontarien des affaires universitaires comme l'exige le processus d'examen des programmes.

Ce programme ne remplit pas les conditions nécessaires pour justifier sa continuation, essentiellement pour des raisons de qualité pédagogique. L'institut polytechnique Ryerson a présenté au Conseil un résumé de ses études internes qui ont mené à la décision de mettre fin à ce programme.

Les conclusions de ces études et la recommandation du Conseil figurent ci-après.

1. Confirmation de l'existence d'un besoin au sein de la société

Par une note de service du 3 novembre 1989, le doyen de la faculté de technologie demandait officiellement que Ryerson mette fin à son programme qui menait, en trois années, à un diplôme en technologie appliquée à la métallurgie.

Cette recommandation était basée sur un manque d'intérêt évident pour le programme, aussi bien parmi les étudiants qu'au sein de la société :

> Au début des années 1980, le besoin des employeurs en diplômés de ce programme a diminué de façon notable et les faibles effectifs des programmes de métallurgie dans tous les établissements postsecondaires montraient qu'il y avait un surnombre de places disponibles dans cette capacité.
>
> En conséquence, Ryerson a cessé en 1985 d'admettre de nouveaux étudiants à son programme de trois ans menant à un diplôme en technologie appliquée à la métallurgie...[68]

---

68. Institut polytechnique Ryerson, Program Review Process, Metallurgical Technology Program, Financial Viability Element and Summary of Societal Need and Academic Quality Elements, (processus d'examen des programmes, programme de technologie appliquée à la métallurgie, facteur de viabilité économique et résumé des éléments de besoin social et de qualité pédagogique), 30 janvier 1990, note de service de W.E. White, doyen de la faculté de technologie à A. Wargo, en date du 3 novembre 1989.

Les derniers étudiants de ce programme ont obtenu leur diplôme en 1988.

La section de génie mécanique a approuvé à l'unanimité la suppression de ce programme, indiquant qu'une option matériaux serait mise en place à l'intérieur du programme de génie mécanique. Cette option permettrait à Ryerson de rationaliser ses programmes en créant un contexte interdisciplinaire familiarisant les étudiants avec les divers matériaux modernes employés dans la fabrication, en plus de la métallurgie traditionnelle.

2. Confirmation de la qualité du programme

Le 5 décembre 1989, le conseil de l'institut polytechnique Ryerson chargé des programmes d'enseignement a approuvé une motion proposant de mettre fin au programme menant à un diplôme en technologie appliquée à la métallurgie, invoquant comme motif que la teneur du programme ne pouvait plus justifier sa continuation comme entité distincte.

3. Confirmation de la viabilité financière

Le 18 janvier 1990, le comité des finances de Ryerson a recommandé au conseil d'administration de déclarer que le programme menant au diplôme en technologie appliquée à la métallurgie n'est plus viable sur le plan financier vu l'absence d'un effectif suffisant.

Lors de sa réunion du 29 janvier 1990, le conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson a examiné la solvabilité du programme, sa contribution aux frais généraux de l'institut, ainsi que d'autres données, et il a conclu que le programme n'était plus viable sur le plan financier.

4. Recommandation

Par lettre du 30 janvier 1990, l'institut polytechnique Ryerson a informé le Conseil que pour les raisons ci-dessus mentionnées, il n'était pas favorable à la continuation du programme menant au diplôme en technologie appliquée à la métallurgie. Il a demandé au Conseil de déclarer officiellement que le programme n'est plus admissible à une aide financière.

Après un examen attentif de la documentation relative au programme menant à ce diplôme, le Conseil est satisfait que Ryerson a minutieusement pris en considération tous les aspects du besoin, de la qualité et de la viabilité financière du programme et il a conclu que le programme ne remplit pas les conditions requises par le Conseil pour maintenir son financement.

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-53
CONTINUATION DE LA PRISE EN COMPTE, À DES FINS DE FINANCEMENT, DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME ACTUEL DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON MENANT AU DIPLÔME EN TECHNOLOGIE APPLIQUÉE À LA MÉTALLURGIE

QUE l'effectif du programme de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme en technologie appliquée à la métallurgie soit considéré insuffisant à des fins de financement.

3.0 Nouvelles appellations de grades proposées pour l'institut polytechnique Ryerson

Suite à une recommandation du conseil consultatif sur les programmes d'enseignement, le Conseil accède à la demande de l'institut polytechnique Ryerson et lui accorde le droit de décerner le baccalauréat en service social (B. Serv. Soc.) (cf. annexe A) et le baccalauréat en génie, option génie électrique (cf. annexe B).

En conséquence, le Conseil *fait la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-54
HABILITATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON À DÉCERNER LE GRADE DE BACCALAURÉAT EN SERVICE SOCIAL (B. SERV. SOC.)

QUE l'institut polytechnique Ryerson soit habilité à décerner le grade de baccalauréat en service social (B. Serv. Soc.)

COAU 90-55
HABILITATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE RYERSON À DÉCERNER LE GRADE DE BACCALAURÉAT EN GÉNIE, OPTION GÉNIE ÉLECTRIQUE

QUE l'institut polytechnique Ryerson soit habilité à décerner le grade de baccalauréat en génie, option génie électrique.

Le président,
H. V. Nelles

Le 14 décembre 1990

Annexe A

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Demande d'autorisation d'offrir un grade sous l'appellation Baccalauréat en service social

Institut polytechnique Ryerson

Durant l'été 1990, le Conseil a renvoyé à son comité consultatif sur les programmes d'enseignement une demande d'autorisation de décerner un grade sous l'appellation baccalauréat en service social émanant de l'institut polytechnique Ryerson.

Le Conseil a demandé au comité consultatif de lui faire des recommandations sur les points suivants :

- est-ce qu'il y a concordance entre l'appellation du grade et la teneur du programme ?
- est-ce que l'appellation du grade reflète et rehausse le rôle distinct de Ryerson ?
- est-ce que la modification de l'appellation du grade est appropriée ?

Les conclusions du comité sur ces différents points sont résumées ci-après.

1. Est-ce qu'il y a concordance entre l'appellation du grade et la teneur du programme ?

Ryerson offre présentement un baccalauréat en arts appliqués (Service social) à l'issue de son programme de service social de premier cycle. Le comité constate que ce programme a été agréé par l'Association canadienne des écoles de service social (ACESS) en 1982, et qu'il a été agréé à nouveau en 1988 comme satisfaisant aux nouvelles normes de l'Association. Le programme doit obligatoirement subir un nouvel examen d'agrément tous les sept ans.

Compte tenu du récent renouvellement de cet agrément, le comité est assuré que la teneur du programme, et notamment sa composante de travaux pratiques, correspond à celle de tous les autres programmes offerts au Canada menant à un baccalauréat en service social.

2. Est-ce que l'appellation du grade reflète et rehausse le rôle distinct de Ryerson ?

Le comité est d'avis que l'adoption de la nouvelle appellation baccalauréat en service social n'entrave en rien la mission centrale de l'institut, et n'entraîne aucune modification à la prestation du programme existant.

Le comité constate que la modification proposée bénéficie de l'appui de l'Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario, de l'association des doyens et directeurs des écoles de service social de l'Ontario et du Conseil des universités de l'Ontario, ainsi que de la faculté de service social de Ryerson, du conseil scolaire de l'école de service social, et du comité consultatif de l'école de service social.

3. Est-ce que la modification de l'appellation du grade est appropriée ?

Avant de répondre à cette question, le comité a examiné les résultats d'une enquête effectuée par Ryerson auprès des diplômés du programme, de leurs employés, et des doyens et directeurs d'écoles de service social des quatre coins du Canada.

Les diplômés qui ont répondu à l'enquête ont pour la plupart un emploi rémunéré dans le domaine du service social, et plus de 45 pour 100 d'entre eux sont titulaires d'une maîtrise (généralement en service social); néanmoins, ils insistent que les employeurs, les responsables de l'admission aux programmes universitaires de 2e et de 3e cycles et d'autres ne reconnaissent pas le baccalauréat en arts appliqués, option service social, comme étant un programme agréé en service social, mais pensent au contraire qu'il s'agit d'un programme d'enseignement général comportant un élément de service social.[1]

Un sondage des employeurs n'a fait ressortir aucune distinction apparente entre les descriptions de fonctions, la rémunération, les responsabilités ou les domaines d'emploi des titulaires d'un baccalauréat en service social ou d'un baccalauréat en arts appliqué.[2] Quoi qu'il en soit, 28,7 pour 100 des diplômés du programme estiment que l'appellation baccalauréat en arts appliqués leur a causé un préjudice aussi bien au niveau de l'embauche que de l'avancement.[3]

Les employeurs sont très favorables à la modification de l'appellation du grade, et ce pour diverses raisons :

---

1. Institut polytechnique Ryerson, école de service social, Proposal for Degree Designation Change (proposition de modification d'une appellation de grade), présentée par Ellen Sue Mesbur, directrice, le 23 janvier 1990, p. 5.

2. Ibid., p. 6.

3. Ibid.

- elle confirmerait la concordance entre ce grade et d'autres baccalauréats en service social;

- elle rendrait l'évaluation des candidatures plus équitable, étant donné que le personnel des ressources humaines n'était pas toujours familier avec le baccalauréat en arts appliqués, option service social;

- elle confirmerait que le programme d'études est bien de niveau universitaire;

- elle renforcerait la valeur accordée au diplôme chez les diplômés eux-mêmes;

- elle éliminerait la confusion qui existe au sein de la profession au sujet de l'appellation de baccalauréat en arts appliqués.[4]

Les doyens et les directeurs des écoles de service social des quatre coins du Canada sont eux aussi favorables à l'adoption de l'appellation de baccalauréat en service social. Selon eux, le baccalauréat en service social est l'appellation la plus courante en Amérique du Nord et ailleurs au monde pour les grades en service social, et la modification éliminerait une fois pour toutes les difficultés que pourraient rencontrer les diplômés du fait de la méconnaissance du baccalauréat en arts appliqués, option service social.[5]

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement constate que les observations ci-dessus ont été formulées de façon succinte par l'association des doyens et directeurs des écoles de service social de l'Ontario, à qui l'on doit par ailleurs la remarque suivante :

> Nous sommes d'avis que si Ryerson utilisait l'appellation baccalauréat en service social pour le grade décerné à l'issue de son programme, cela aurait pour effet d'éliminer la confusion qui règne parmi certains étudiants et employeurs quant à la valeur des études effectuées. L'enseignement offert par Ryerson est du niveau d'un baccalauréat en service social et il y a lieu de le reconnaître comme tel.[6]

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement a donc conclu que

---

4. Ibid., pp. 6-7.

5. Ibid., p. 7.

6. Lettre de Richard Carrière, président, Association des doyens et directeurs des écoles de service social, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 2 mai 1990.

la modification de l'appellation du grade répond à un besoin de la société et des étudiants, comme le confirment les diplômés, les responsables des services d'admission des établissements d'enseignement postsecondaire de tout le pays, et enfin les employeurs des diplômés.

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement *fait par conséquent la recommandation suivante au Conseil ontarien des affaires universitaires :*

> *QUE le Conseil ontarien des affaires universitaires recommande au ministre d'habiliter l'institut polytechnique Ryerson à décerner le grade de baccalauréat en service social.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 14 septembre 1990

Annexe B

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Demande d'autorisation d'offrir un grade sous l'appellation Baccalauréat en génie, option génie électrique

Institut polytechnique Ryerson

Durant l'été 1990, le Conseil a renvoyé à son comité consultatif sur les programmes d'enseignement une demande d'autorisation de décerner un grade sous l'appellation baccalauréat en génie émanant de l'institut polytechnique Ryerson. À l'issue des discussions qui s'ensuivirent entre le Conseil et l'institut polytechnique Ryerson, des modifications ont été apportées à la demande initialement renvoyée au comité consultatif. Le comité consultatif a ensuite été invité à examiner une demande plus précise de Ryerson visant à obtenir le droit de décerner le baccalauréat en génie, option génie électrique.

Le Conseil a demandé au comité consultatif de lui faire des recommandations sur les points suivants :

- est-ce qu'il y a concordance entre l'appellation du grade et la teneur du programme ?
- est-ce que l'appellation du grade reflète et rehausse le rôle distinct de Ryerson ?
- est-ce que la modification de l'appellation du grade est appropriée ?

Les conclusions du comité sur ces différents points sont résumées ci-après.

1. Est-ce qu'il y a concordance entre l'appellation du grade et la teneur du programme ?

Les programmes de génie de Ryerson donnent présentement accès à des baccalauréats en technologie. Ryerson dit avoir, depuis quelques années, apporté les modifications nécessaires pour satisfaire aux critères d'agrément professionnel établis par l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingéniérie à la teneur du programme de génie électrique à l'égard duquel il demande le droit de décerner un baccalauréat en génie.

Ryerson soutient que l'appellation de baccalauréat en technologie décrit donc mal le programme de génie électrique offert, ajoutant :

> ... nous demandons à changer l'appellation du grade afin qu'il soit bien clair que les diplômés ont suivi un programme en génie électrique, et non pas en technologie appliquée au génie.[1]

Une réunion avec l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario a confirmé au COAU et au comité consultatif sur les programmes d'enseignement que le programme d'études présentement offert par Ryerson en génie électrique forme bien des ingénieurs et non des technologues.[2]

Dans sa documentation d'information sur les carrières, l'Ordre des ingénieurs professionnels de l'Ontario s'aligne sur la revendication de Ryerson, à savoir que l'institut offre une formation d'ingénieur et non pas de technologue en génie. La documentation de l'Ordre relative aux carrières en génie électrique mentionne le programme de Ryerson en ces termes :

> ... Ryerson offre à l'heure actuelle (août 1988) des programmes en génie qui n'ont pas encore été approuvés par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingéniérie...[3]

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement a tenu compte du fait que ce programme n'est toujours pas agréé, mais que Ryerson a déclaré que « l'un de [ses] principaux objectifs à l'heure actuelle est d'obtenir l'agrément officiel pour ses programmes de génie.»[4]

Comme le note le comité consultatif sur les programmes d'enseignement, le comité de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario chargé de vérifier la teneur des programmes, ayant examiné le programme de génie électrique offert par Ryerson, a décidé de ne soumettre qu'à quatre examens de compétence les personnes

---

1. Institut polytechnique Ryerson, Electrical Engineering, Proposal for Degree Designation Change to Bachelor of Engineering (génie électrique, proposition d'adopter la nouvelle appellation de baccalauréat en génie), décembre 1990, p. 2.

2. Réunion entre Peter Osmond, Ordre des ingénieurs de l'Ontario, Spruce Riordon, président, comité consultatif sur les programmes d'enseignement, et H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 12 décembre 1990.

3. Institut polytechnique Ryerson, Electrical Engineering, Proposal for Degree Designation Change to Bachelor of Engineering, (génie électrique, proposition d'adopter la nouvelle appellation de baccalauréat en génie), décembre 1990, annexe II "A.P.E.O. Identification of Engineering Nature of Ryerson Programs" (programmes de génie de Ryerson reconnus par l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario).

4. Ibid., p. 4.

diplômées en 1989 et 1990 désireuses d'obtenir la reconnaissance professionnelle et d'utiliser l'appellation « ingénieur professionnel ».[5] Voici la position de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario concernant des examens additionnels :

> Les examens sont généralement requis pour confirmer l'équivalence des études suivies par les étudiants ou pour déterminer la nécessité de compléter ces études.[6]

Doivent aussi se présenter à quatre examens les personnes désireuses d'obtenir la reconnaissance professionnelle qui sont diplômées d'un programme de génie qui n'est pas agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingéniérie, mais par un organisme étranger.[7]

Le fait que l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario n'impose aux étudiants en génie électrique qui ont obtenu leur diplôme de Ryerson en 1989 et 1990 qu'un minimum de quatre examens, soit un nombre identique aux examens confirmatoires imposés aux diplômés de programmes agréés ailleurs qu'en Ontario, donne au comité consultatif sur les programmes d'enseignement de bonnes raisons de croire, même en l'absence de l'agrément, que l'appellation de baccalauréat en génie reflète bien la teneur du programme de génie électrique offert par Ryerson.

Le programme de génie électrique de Ryerson a subi en automne 1990 une inspection préalable à l'agrément. Ryerson est en train de se préparer à l'évaluation formelle du programme de génie électrique en vue de son agrément, évaluation qui doit avoir lieu en automne 1991.

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement constate que le Council of Ontario Deans of Engineering a examiné la proposition de Ryerson d'adopter l'appellation de baccalauréat en génie, et que la majorité des membres de

---

5. Ces examens portent sur les domaines suivants :

   - calculs de probabilités et statistiques
   - statique et dynamique
   - mécanique des fluides ou thermodynamique
   - un examen tiré de la « section B »

   (un examen en organisation et gestion ou en économie appliquée au génie est également requis, si les étudiants n'ont pas suivi de cours de cette nature)

6. Lettre de John Currie, registraire, Ordre des ingénieurs de l'Ontario, au Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 3 octobre 1990, pp. 1-2.

7. Ces examens sont qualifiés d'examens de confirmation, et ils sont normalisés par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingéniérie. Deux de ces examens restent identiques pour tous les candidats, et les deux autres varient en fonction de leur spécialisation.

ce conseil n'avaient aucune objection à cette décision.[8]

Plusieurs comités internes à Ryerson se sont penchés sur la modification proposée, à savoir de remplacer l'appellation de baccalauréat en technologie par celle de baccalauréat en génie, dans le cadre du processus du COAU de révision du programme de génie électrique existant, en vue de déterminer s'il remplit les critères pour la continuation de son financement. Durant ce processus, la modification de l'appellation du grade a reçu l'approbation du comité consultatif du programme, du conseil de la section, du comité d'examen des programmes, du comité chargé des normes qualitatives des programmes d'enseignement, du conseil chargé des programmes et du conseil d'administration de Ryerson. En janvier 1990, le conseil chargé des programmes d'enseignement a officiellement approuvé la demande de pouvoir décerner le baccalauréat en génie.[9]

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement est satisfait que l'appellation de baccalauréat en génie reflète bien la teneur du programme de génie électrique de Ryerson.

2. Est-ce que l'appellation du grade reflète et rehausse le rôle distinct de Ryerson ?

Ryerson a demandé, à l'égard de ce programme, l'autorisation de décerner le grade de baccalauréat en génie. À l'appui de cette demande, l'institut déclare :

> En Ontario, les programmes de génie agréés varient considérablement sur le plan de l'importance qu'ils accordent aux aspects pratiques et scientifiques de la matière, tout en respectant les critères du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingéniérie... Ryerson propose de remplacer le baccalauréat en technologie qu'il offre à l'issue de son programme de génie électrique par un baccalauréat en génie. Ryerson estime que la nouvelle appellation indique plus clairement que le programme met l'accent sur l'aspect conception de la formation dispensée, dont l'orientation générale est très nettement pratique.[10]

Bien que l'adoption de cette appellation et le respect des critères d'agrément signifient pour l'essentiel que les programmes de génie de Ryerson devront satisfaire aux mêmes normes que d'autres programmes de génie, le comité est

---

8. Lettre de Edward J. Monahan au Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 16 juin 1990, pièce jointe, p. 1.

9. Institut polytechnique Ryerson, Electrical Engineering, Proposal for Degree Designation Change to Bachelor of Engineering (génie électrique, proposition d'adopter la nouvelle appellation de baccalauréat en génie), décembre 1990, p. 1.

10. Ibid., p. 5.

d'avis que la nature pratique de l'enseignement dispensé et l'importance particulière accordée aux projets de technologie appliquée font que l'appellation de baccalauréat en génie est compatible avec la mission de Ryerson, qui est d'offrir une formation dans des professions qui répondent à un réel besoin social. Grâce à cette nouvelle appellation, les employeurs pourront par ailleurs plus facilement distinguer les diplômés de programmes antérieurs, davantage axés sur la technologie, des diplômés du programme actuel.

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement prend note de la déclaration suivante du Conseil :

> Il est contradictoire qu'un établissement dont le rôle est essentiellement de fournir à ses étudiants un enseignement pratique, sensible aux besoins du marché, soit limité à décerner des grades qui entravent cette mission.[11]

Le comité est d'avis que dans le cas présent, l'appellation qu'il y aurait lieu de donner au grade pour « donner une idée juste de l'enseignement reçu par les diplômés »,[12] (le baccalauréat en génie) ne peut pas en même temps être une appellation qui « reflète et rehausse le rôle distinct de Ryerson ».[13]

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement estime que le maintien de l'appellation actuelle, baccalauréat en technologie, option génie électrique, ne serait pas cohérente avec le programme de génie électrique offert par Ryerson, puisque des modifications y ont été apportées récemment en fonction des critères d'agrément des programmes de génie et qu'il ne s'agit en conséquence plus d'un programme de technologie. Ryerson a indiqué dans son mémoire au Conseil ontarien des affaires universitaires son intention de continuer à apporter à son programme de génie toute modification nécessaire à l'obtention de l'agrément.[14]

---

11. Conseil ontarien des affaires universitaires, quatorzième rapport annuel, 1987-1988, "Advisory Memorandum 87-X: An Amendment to the Ryerson Polytechnical Institute Act of 1977 Regarding Degree Designation" (mémoire consultatif 87-X « An Amendment to the Ryerson Polytechnical Institute Act of 1977 Regarding Degree Designation » (Une modification à la loi de 1977 sur l'Institut polytechnique Ryerson concernant l'appellation des grades), p. 117.

12. Ibid., p. 116.

13. Ibid., critère 2. b) du processus d'examen du COAU en vue d'une modification de l'appellation des grades décernés à l'issue de programmes existants.

14. Institut polytechnique Ryerson, Electrical Engineering, Proposal for Degree Designation Change to Bachelor of Engineering (génie électrique, proposition d'adopter la nouvelle appellation de baccalauréat en génie), décembre 1990, p. 4.

3. Est-ce que la modification de l'appellation du grade est appropriée ?

Ryerson indique que les diplômés du programme de génie électrique actuel cherchent de plus en plus souvent un emploi du niveau d'ingénieur. Il ressort d'une enquête effectuée en juin 1989 auprès de 35 employeurs qui ont embauché des diplômés de Ryerson que 69 pour 100 de ces derniers ont exclusivement des fonctions d'ingénieurs; 25 pour 100 ont à la fois des fonctions d'ingénieurs et de technologues; et que 6 pour 100 seulement des diplômés récents n'ont que des fonctions de technologues.[15]

Les employeurs ont des avis divergents sur les connaissances théoriques, les aptitudes pratiques et les chances d'avancement des diplômés de Ryerson. Bien que quelques-uns pensent que les titulaires d'un baccalauréat en technologie de Ryerson ont les mêmes chances d'avancement que des titulaires d'un baccalauréat en sciences appliquées ou en génie, la plupart estiment que celles-ci sont diminuées par « l'absence d'un grade agréé en génie. »[16] L'enquête effectuée par Ryerson révèle que 38 pour 100 des employeurs des diplômés récents sont d'avis que les responsabilités confiées à ces derniers, ainsi que leurs chances d'avancement seraient plus intéressantes si le grade qu'ils détenaient était un baccalauréat en sciences appliquées ou un baccalauréat en génie.[17]

Ryerson soutient que pour les employeurs, l'appellation de baccalauréat en technologie prête à confusion, et que pour les diplômés elle est injuste, puisque nulle part en Canada elle ne sert à qualifier une formation en génie. Cet argument est renforcé par les observations de la société Allergan Humphrey Research Inc., communiquées dans une lettre à Ryerson :

> La valeur du baccalauréat en technologie n'est pas évidente pour tout le monde. Ce manque de clarté n'est pas juste envers vos diplômés. L'agrément et l'adoption de l'appellation de baccalauréat en génie résoudraient ces problèmes.[18]

Cet argument est également appuyé par le Conseil canadien des ingénieurs et le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingéniérie, qui exposent le problème de la manière suivante :

---

15. Ibid., annexe IV "1989 Employer Survey" (sondage des employeurs, 1989).

16. Ibid., citant la réponse de Northern Telecom.

17. Ibid., 69 pour 100 des répondants ont indiqué que les chances d'avancement seraient meilleures si le programme était officiellement agréé et 44 pour 100 ont indiqué que celles-ci seraient meilleures si les diplômés pouvaient devenir membres d'un ordre provincial d'ingénieurs.

18. Ibid., annexe IV "1989 Employer Survey" (sondage des employeurs, 1989).

> Il est on ne peut plus clair que la difficulté majeure qui se pose et la confusion qui règne aujourd'hui sont dûes à la tentative d'établir une distinction entre les « ingénieurs » et les « technologues », que ce soit dans le processus d'agrément ou sur les lieux de travail. Deux facteurs sont à l'origine du problème. D'abord, la venue sur le marché d'un nombre relativement important de personnes appartenant à la catégorie des « technologues ». Ensuite, et c'est là plus grave, la conversion de certaines écoles de technologie en écoles d'ingéniérie, qui confèrent à leurs diplômés du niveau de technologues le même grade qu'à leurs diplômés du niveau d'ingénieurs.
>
> Lorsque les grades de baccalauréat en génie (ou l'équivalent) et de baccalauréat en technologie émanent de deux écoles différentes, il est assez aisé de tenir compte de leur valeur respective dans le processus d'agrément, puisque celle-ci est fonction de l'établissement qui a décerné le grade. Par contre, lorsqu'ils émanent d'une seule et même école, la distinction est impossible, à moins que la date de transition d'un programme à l'autre ne soit bien connue de tous, et il est fort peu probable que tel soit le cas parmi les employeurs.
>
> Cette absence de distinction dans quantité d'autres pays a causé de graves problèmes aussi bien aux employeurs qu'aux diplômés. La plupart des pays concernés ont déployé des efforts massifs pour obtenir la modification des appellations des grades relatifs aux programmes concernés. Ce n'est là qu'une bien maigre consolation pour les personnes qui doivent traîner une appellation périmée pour le restant de leur carrière.[19]

Ryerson fait remarquer que les demandes d'agrément des diplômés d'un programme de génie titulaires d'un baccalauréat en technologie sont passées de 40 par année en 1982 à plus de 80 par année vers la fin 1990.[20] Depuis 1989, le nombre d'examens additionnels imposés par l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario aux diplômés d'un programme de génie électrique titulaires d'un baccalauréat en technologie de Ryerson est passé de 10 ou 14 à 4 ou 5, compte tenu des

---

19. Lettre de Gerald M. Matthews, ingénieur, secrétaire du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingéniérie au Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 23 novembre 1990, p. 2.

20. Lettre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario à l'Institut polytechnique Ryerson, en date du 7 décembre 1988. (L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario n'a pas pu fournir à Ryerson de justificatifs plus précis ou plus récents. Lettre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario à Ryerson du 3 décembre 1990).

modifications apportées à la teneur du programme. L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario ne peut pas faire d'autres concessions tant que le programme ne sera pas entièrement agréé. Une fois l'agrément chose faite, les examens additionnels seront éliminés. La possession d'un grade d'ingénieur est l'une des conditions essentielles à l'obtention de la reconnaissance professionnelle.[21]

Le registraire de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario, auprès duquel d'autres renseignements ont pu être obtenus, abonde dans ce sens :

> Le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingéniérie ne fait guère de distinction entre le grade obtenu, qu'il s'agisse d'un baccalauréat en génie, en sciences ou en sciences appliquées. Mais il refuse d'agréer les programmes dont l'appellation comporte le mot « technologie », tout comme il refuse d'agréer les programmes dont les diplômés obtiennent un grade tels que le baccalauréat en technologie.[22]

D'autres écoles de génie faisant partie de l'administration universitaire ontarienne ont écrit au Conseil indiquant que les diplômés de Ryerson auraient de meilleures chances d'admission à des établissements d'études supérieures si l'appellation du grade était modifié ou si le programme était agréé.[23] Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement note qu'en 1989, l'Université McGill a directement admis à son programme de maîtrise en génie, option systèmes et contrôles, un diplômé du programme de génie électrique de Ryerson.[24]

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement a conclu que la demande émanant de l'institut polytechnique Ryerson de pouvoir décerner le grade de baccalauréat en génie aux diplômés de son programme de génie électrique est raisonnable, compte tenu du fait que les modifications apportées récemment à la teneur de ce programme devraient garantir l'obtention de l'agrément, que la

---

21. Réunion entre Peter Osmond, Ordre des ingénieurs de l'Ontario, Spruce Riordon, président, comité consultatif sur les programmes d'enseignement, et H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 12 décembre 1990.

22. Lettre de Peter J. Osmond, ingénieur, registraire de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario, au Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 9 octobre 1990.

23. Institut polytechnique Ryerson, Electrical Engineering, Proposal for Degree Designation Change to Bachelor of Engineering (génie électrique, proposition d'adopter la nouvelle appellation de baccalauréat en génie), décembre 1990, p. 4. Lettres des sections d'ingéniérie d'autres établissements ontariens (les universités Queen's, Toronto, Carleton, McMaster et Western Ontario), "Appendix VII" (annexe VII).

24. Ibid., "Appendix VI, McGill University Admission of Ryerson Graduate" (annexe VI, admission par l'Université McGill d'un diplômé de Ryerson), lettre de l'Université McGill à Stefan Hax, en date du 7 avril 1989.

reconnaissance professionnelle des ingénieurs est tributaire de la possession d'un grade en « génie », que les diplômés subiraient un préjudice majeur au niveau de leur avancement si l'appellation actuelle était maintenue, et enfin que la confusion règne parmi les employeurs et sur le marché du travail en général quant à la différence entre les anciens et les nouveaux diplômés du programme de génie électrique de Ryerson.

Le comité constate qu'il existe à l'heure actuelle une pénurie nationale et internationale en ingénieurs, qui devrait se prolonger. On s'attend à ce que la demande en ingénieurs augmente de 45 pour 100 au cours de la prochaine décennie, tandis que l'offre ne devrait augmenter que de 8 pour 100.[25] La mise en place à Ryerson d'un programme de génie électrique reconnu contribuerait sans aucun doute à satisfaire la demande sociale dans cette spécialité du génie. Le comité a conclu par ailleurs que si l'on veut que les diplômés du programme de génie électrique de Ryerson contribuent à l'expansion de la base industrielle de l'Ontario et s'intègrent immédiatement à la population active à un niveau qui correspond à leur formation, comme l'exige précisément la mission que le Conseil a confiée à Ryerson, la nécessité d'adopter l'appellation du grade de baccalauréat en génie l'emporte dans le cas présent sur la nécessité de réserver à Ryerson une appellation distincte.

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement *fait par conséquent la recommandation suivante au Conseil ontarien des affaires universitaires :*

> *QUE le Conseil ontarien des affaires universitaires recommande au ministre d'habiliter l'institut polytechnique Ryerson à décerner le grade de baccalauréat en génie, option génie électrique.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

25. Margaret McCallery, Financial Post, "No easy fix for shortage of engineers" (pas de panacée à la pénurie d'ingénieurs), jeudi 20 septembre 1990.

90-XI Distribution des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes en 1990-1991 et 1991-1992

Dans sa lettre du 25 avril 1990, le ministre des Collèges et Universités demandait que le Conseil lance un concours de deux ans pour les ajustements dans la prestation des programmes dans le cadre duquel les fonds seraient déboursés à même l'enveloppe de 1990-1991 et celle de 1991-1992[1]. La décision de procéder alors à la distribution des deux enveloppes était attribuable à la date tardive à laquelle le Conseil avait reçu les priorités du gouvernement et au fait que les priorités définies touchaient des domaines où le besoin était criant et le demeurerait à moyen terme. Dans le présent Mémoire, le Conseil recommande la distribution de 10,2 millions de dollars à même l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes pour 1990-1991 et d'une somme supplémentaire de sept millions de dollars à même l'enveloppe de 1991-1992. En formulant ses recommandations sur le financement des projets par les enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes pour 1990-1991/1991-1992, le Conseil s'est efforcé de prévoir suffisamment de fonds pour cette distribution de fonds sur deux ans tout en s'assurant que les sommes appropriées seront disponibles pour lancer de nouveaux projets dans les années à venir.

En guise d'introduction, la section 1.0 présente un aperçu général du développement et des objectifs recherchés de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes. Ensuite, la section 2.0 expose à grands traits les critères et processus précis qui ont été établis en vue d'orienter la distribution des fonds pour les années 1990-1991 et 1991-1992. La section 3.0 consiste en des commentaires généraux sur le processus de révision, et la section 4.0 des recommandations sur le financement.

1.0 Contexte

Dans le Mémoire consultatif 86-II, le Conseil recommandait la création d'une enveloppe en vue de financer les ajustements dans la prestation des programmes universitaires. Cette recommandation reposait sur deux éléments de réflexion. D'abord, on pensait que ces subventions aideraient les établissements à atteindre les objectifs de la politique avouée du gouvernement qui mettaient l'accent sur la rationalisation et la consolidation des programmes offerts et sur l'intérêt d'éviter toute répétition superflue de programmes. Le deuxième élément de réflexion avait trait au souci qu'a le Conseil que les établissements conservent la souplesse et les

1. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Universités à M. H.V. Nelles, le 25 avril 1990.

ressources nécessaires à l'ajustement des programmes, à la dotation en personnel et aux taux d'inscriptions, à l'élaboration de nouveaux programmes dans des domaines correspondant à une priorité provinciale, ou à l'accueil des étudiants transférés dans un autre établissement à la suite d'une consolidation de programme. La nature fondamentale de l'enveloppe proposée a été exposée dans le Mémoire consultatif 86-II :

> Le Conseil prévoit le besoin de financer une partie du coût associé à la fermeture de programmes, au démarrage de programmes dans des secteurs critiques, au transfert de capacité d'un établissement à l'autre, ou à l'instauration de projets de collaboration ou de programmes conjoints visant à faciliter les ajustements de programmes recherchés. La durée de l'engagement devrait être plus ou moins longue selon qu'il s'agit de fermetures de programmes pouvant se faire à court terme ou de lancements de programmes nécessitant plus de temps. Le financement nécessaire à la fermeture de programmes, aux changements de capacité et aux programmes conjoints est en fait un système incitatif visant à axer davantage l'attention sur l'entreprise universitaire en Ontario. Le financement du démarrage de programmes dans des secteurs définis comme critiques par le gouvernement ou le Conseil est un programme d'incitation à de nouvelles initiatives. Toutefois, dans chaque cas, un engagement de plusieurs années s'impose si l'on veut effectuer progressivement les changements projetés. Il faudrait instaurer un financement par report d'un exercice à un autre, semblable à celui qui est accordé aux subventions d'immobilisations, et préciser l'apport des fonds. Les recommandations relatives au financement sont en faveur d'un principe de «démarrage» semblable à la position actuelle du Conseil sur le financement des immobilisations.
>
> Le Conseil croit que la meilleure manière de financer ces ajustements de programmes est le financement par voie de concours. Selon cette formule, les établissements seront en mesure de faire des propositions d'ajustements de programmes et d'en négocier le financement. Le Conseil et le Ministre devraient aussi pouvoir employer ces fonds aux fins d'inciter les établissements à la consolidation et à la spécialisation des programmes ainsi qu'à de nouveaux domaines de programmes. Étant donné qu'il s'agit d'un fonds distribué par voie de concours, les fonds d'une année qui ne seraient pas utilisés ne devraient pas être attribués au système universitaire durant cette année-là. Le Conseil croit

que cette formule motiverait fortement les établissements à examiner et à consolider les programmes qu'ils offrent[2].

Même si la première recommandation du Conseil voulait que le fonds mette l'accent sur la rationalisation et la consolidation des programmes, et sur la croissance dans des domaines critiques, le gouvernement a depuis modifié l'objet principal des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes en définissant ses priorités pour se concentrer sur le troisième point, le développement et l'expansion de programmes dans des domaines critiques. Même si c'est cette troisième priorité qui a occupé le premier plan au cours des dernières années, le Conseil continue de croire que la rationalisation et la consolidation des programmes sont des priorités importantes que le gouvernement devrait reconnaître.

En réponse au Mémoire consultatif 86-II, le ministre des Collèges et Universités a annoncé qu'une somme de sept millions de dollars serait accordée aux ajustements dans la prestation des programmes pour 1987-1988 aux premier, deuxième et troisième cycles. Depuis la création de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes à cette époque, une somme de sept millions a été accordée chaque année pour financer les activités d'ajustement dans la prestation des programmes.

Le Conseil a indiqué dans le Mémoire consultatif 86-VII qu'il souhaitait élaborer des processus, critères et directives qui conviennent à l'utilisation de cette enveloppe après avoir reçu les données du Conseil des Universités de l'Ontario et de chacune des universités[3]. A partir d'une étude des commentaires des établissements, le Conseil a ensuite fait ses recommandations sur les critères et processus s'appliquant provisoirement à l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1987-1988[4]. Pour cette première année de l'enveloppe, les fonds ont été alloués au pro rata selon la part d'unités de revenu de base (URB) correspondant à chaque université. Les critères et le processus s'appliquant à l'enveloppe de 1988-1989 et au-delà furent élaborés de façon plus officielle et présentés dans le Mémoire consultatif 87-XI[5]. Ces paramètres offraient

---

2. Conseil ontarien des affaires universitaires, Thirteenth Annual Report, 1986-87, "Advisory Memorandum 86-II: Government Support of the University System in 1987-88 and 1988-89", p. 56.

3. Conseil ontarien des affaires universitaires, Thirteenth Annual Report, 1986-87, "Advisory Memorandum 86-VII: Modification of the Operating Grants Formula", p. 186.

4. Conseil ontarien des affaires universitaires, Fourteenth Annual Report, 1987-88, "Advisory Memorandum 87-VII: Criteria and Process for the Program Adjustments Envelope, 1987-88", pp. 85-89.

5. Conseil ontarien des affaires universitaires, Fourteenth Annual Report, 1987-88, "Advisory Memorandum 87-XI: The Criteria and Process for the Program Adjustments Envelope for 1988-89 and Beyond", pp. 123-130.

un cadre à la fois pour les affectations par voie de concours des enveloppes de 1988-1989 et de 1989-1990 telles que recommandées dans le Mémoire consultatif 88-VII[6] et pour l'affectation des enveloppes de 1990-1991 et de 1991-1992, selon les recommandations de ce mémoire. Le processus de révision entrepris pour l'affectation des fonds de 1990-1991/1991-1992 est présenté en détail dans la section 2.0

2.0 Paramètres établis pour la répartition des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et 1991-1992

La répartition des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et 1991-1992 était guidée par plusieurs éléments de réflexion. L'affectation des fonds était orientée par un ensemble de priorités qui sont fixées annuellement en vue de refléter les domaines critiques et un ensemble d'objectifs permanents pour l'enveloppe. Les recommandations relatives au financement furent également guidées par les types de dépenses d'ajustement considérées comme admissibles à l'aide financière. L'attribution des fonds fut également définie par le niveau de fonds disponibles annuellement à même l'enveloppe et, finalement, par le processus établi selon lequel les propositions sont étudiées et classées par catégories. Ces considérations font à leur tour l'objet de commentaires dans les sections ci-dessous.

2.1 Priorités pour des activités admissibles

Trois ensembles de priorités ont inspiré le processus de révision de 1990-1991 et 1991-1992. Une série de priorités principales fixées pour orienter l'allocation des fonds fut celle qui avait été proposée par le gouvernement. Un deuxième ensemble de priorités principales fut défini par le Conseil. Troisièmement, les priorités des établissements furent révisées comme priorités secondaires pour la répartition des ajustements dans la prestation des programmes.

Le 25 avril 1990, le Ministre avait présenté au Conseil les priorités du gouvernement qui devaient inspirer la répartition des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes pour 1990-1991 et 1991-1992. Les domaines suivants qui font l'objet de besoins critiques furent définis comme les priorités du gouvernement pour la création ou le renforcement du soutien aux programmes dans les cycles de révision de 1990-1991 et 1991-1992 de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes :

---

6. Conseil ontarien des affaires universitaires, Fifteenth Annual Report, 1988-89, "Advisory Memorandum 88-VII: The Allocation of the 1988-89 Program Adjustments Envelope".

- Développement ou expansion des programmes pédagogiques pour répondre aux besoins des systèmes de santé, de services sociaux et d'enseignement public de l'Ontario, en particulier les programmes en sciences de réhabilitation, en sciences infirmières, en service social et dans les domaines suivants de formation pédagogique : français (langue maternelle et langue seconde), technologie, et mathématiques et sciences niveau intermédiaire et supérieur;

- Développement ou expansion de programmes pédagogiques afin de répondre aux exigences de développement scientifique, technique ou économique de l'Ontario, et de programmes visant à promouvoir un développement économique viable sur le plan environnemental.

Deux autres priorités gouvernementales ont été fixées pour orienter ce processus de révision :

- Développement ou expansion d'initiatives (en particulier celles qui comportent des efforts de coopération entre établissements) qui mettent en valeur l'extension de programmes dans des domaines faisant l'objet d'un besoin critique pour les étudiants issus de régions de la province mal desservies ou de groupes traditionnellement sous-représentés dans le milieu universitaire;

- Développement ou expansion d'initiatives (en particulier celles qui comportent des efforts d'association ou de coopération entre établissements) qui font appel à des formules novatrices de programmes pédagogiques dans des domaines critiques[7].

Les secteurs critiques qu'a définis le gouvernement n'étaient pas classés par ordre de priorité et devaient s'appliquer à la fois à des propositions de création et d'expansion de programmes.

Le Conseil a défini les activités supplémentaires suivantes comme devant être admissibles au financement à même les enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et de 1991-1992 :

- fermeture de programmes et compressions importantes dans les programmes existants;

- changements importants dans l'orientation ou la capacité des programmes;

---

7. Lettre de l'honorable Sean Conway, ministre des Collèges et Universités à M. H.V. Nelles, le 25 avril 1990.

- création ou expansion importante de programmes inter-universitaires de coopération ou d'association;

- changement de capacité de programme d'un établissement à l'autre;

- développement ou amorce de programmes qui sont déjà admissibles, ou en voie de le devenir, à l'aide du gouvernement si le programme s'inscrit dans un secteur défini comme critique.

En outre, les suggestions fournies par les établissements furent étudiées comme priorités secondaires pour l'affectation de fonds. A partir d'une étude de ces recommandations faites par les établissements, les activités suivantes furent sélectionnées comme une priorité de troisième ordre pour l'affectation des fonds de 1990-1991/1991-1992 :

- ajustements qui engendrent particulièrement des améliorations sur le plan de la qualité de l'enseignement de premier cycle à plein temps ou à temps partiel par la voie de changements ou d'innovations dans les formules d'enseignement.

A l'intérieur des domaines prioritaires précédemment mentionnés, le Conseil recommande que l'on finance seulement les projets qui, selon lui, constituent des ajustements «importants» dans la prestation des programmes. Le Conseil ne recommande pas le financement de propositions d'ajustements mineurs qui, selon lui, devraient faire partie de l'évolution normale de tout établissement.

2.2 Objectifs permanents de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes

Les demandes de financement d'ajustements pour la prestation des programmes aux fins d'entreprendre l'une ou l'autre des activités définies comme admissibles ont été évaluées en fonction des objectifs exposés ci-dessous. La réalisation d'un ou de plusieurs de ces objectifs était une condition préalable d'admissibilité au financement.

L'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes a été établie en fonction des objectifs suivants :

- améliorer la qualité;

- favoriser la rationalisation ou la consolidation des programmes offerts;

- favoriser la différenciation entre établissements;

- offrir aux établissements une certaine souplesse en apportant des changements importants aux programmes qu'ils offrent;

- faciliter l'adaptation aux modifications à la baisse dans les couloirs de financement;

- favoriser la coopération entre établissements;

- permettre le transfert de ressources sous-utilisées en des lieux plus favorables.

Chacun des objectifs susmentionnés a été traité comme étant d'égale importance.

2.3 Dépenses admissibles

Le but premier de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes est de fournir un financement aux activités d'ajustement admissibles dans des programmes approuvés. Les «frais d'ajustement» comprennent, par définition, les frais associés aux activités admissibles encourus lors de la phase de mise en oeuvre de l'ajustement. Le financement des frais d'ajustement qui est accordé par la voie de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes est limité aux programmes jouissant de l'approbation ministérielle de financement. La période maximale de financement pour tout projet d'ajustement est de quatre ans.

Les ajustements de programmes qui en sont à l'amorce de leur développement et qui n'ont pas reçu l'approbation de financement ne sont pas admissibles à un financement d'ajustement normal. L'enveloppe assumera toutefois certaines dépenses occasionnées au cours de la première phase de développement d'un projet d'ajustement pour des programmes dont le financement n'a pas été approuvé. Ces projets sont admissibles à une réclamation de «frais de développement» clairement définis pendant une période maximale de deux ans. Les «frais de développement» sont définis comme comprenant les frais de développement et de planification reliés au projet d'ajustement et encourus avant l'étape de mise en oeuvre. Cette option n'est offerte qu'aux projets qui s'inscrivent dans des secteurs critiques tels que définis dans la section 2.1 et qui correspondent aux objectifs exposés dans la section 2.2 de ce document. Une fois les programmes élaborés et approuvés quant au financement, les établissements ont le droit de soumettre de nouveau des projets pour examen des frais d'ajustement.

2.4 Fonds disponibles pour la répartition

Dans ce mémoire, le Conseil recommande l'affectation de 17,2 millions de dollars de financement pour les ajustements dans la prestation des programmes. Par la voie de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991, le Conseil recommande l'affectation de 10,2 millions de dollars au profit

du nombre limité de grands projets qui peuvent accomplir un changement important. Cette somme comprend les 3,7 millions de dollars disponibles pour l'allocation en 1990-1991 et un engagement préliminaire d'une autre somme de 6,5 millions de dollars à même les prochaines attributions compte tenu que certains projets lancés en 1990-1991 peuvent durer jusqu'à quatre ans. Pour orienter cette attribution des 10,2 millions de dollars accordés par la voie du financement de 1990-1991, le Conseil a défini les cibles préliminaires suivantes de répartition : 3,7 millions de dollars pour 1990-1991; 3,5 millions de dollars pour 1991-1992; 2,3 millions de dollars en 1992-1993; et 0,7 million de dollars pour 1993-1994.

Par la voie de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992, le Conseil recommande l'allocation de sept millions de dollars au profit de grands projets susceptibles d'accomplir un changement important. Cette somme comprend les 2,2 millions de dollars dont l'attribution a été accordée pour 1991-1992 et un engagement préliminaire supplémentaire de 4,8 millions de dollars à même l'allocation des années à venir. Pour l'enveloppe de 1991-1992, les cibles préliminaires furent élaborées en partant du principe que les sept millions continueront à être accordés pour être répartis chaque année. En établissant les cibles de répartition, le Conseil a recommandé un apport de 2,2 millions de dollars pour 1991-1992, 2,6 millions de dollars en 1992-1993, 1,5 millions de dollars pour 1993-1994, et 0,7 million de dollars pour 1994-1995.

Ces cibles pour l'apport annuel de fonds sont nécessaires pour garantir que les sommes appropriées soient disponibles pour lancer de nouveaux projets dans les prochaines années. En particulier, ces cibles assureront qu'outre les reports sur les exercices suivants, la somme de 2,2 millions de dollars de nouveau financement de démarrage sera disponible au cours de la première année des prochaines attributions de fonds pour les ajustements dans la prestation des programmes. Les recommandations finales sur l'attribution de tous les fonds engagés de façon préliminaire seront assujetties à la confirmation des fonds disponibles pour 1991-1992 et au-delà.

2.5 Révision

Dans le premier appel de propositions en mai 1990, le Conseil indiquait que les enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 seraient allouées sur la base d'un financement par voie de concours d'une manière correspondant à la répartition des enveloppes de 1988-1989 et de 1989-1990. A la suite de consultations avec le Ministère, les dispositions régissant l'allocation des enveloppes par voie de concours furent ensuite révisées pour répondre aux inquiétudes soulevées par le Conseil des Universités de l'Ontario dans sa lettre du 12 juillet 1990[8].

---

8. Lettre de M. George Pedersen, Président du Conseil des Universités de l'Ontario à M. H.V. Nelles, le 12 juillet 1990.

En révisant ces dispositions, le Conseil a établi que ses objectifs en vue d'une enveloppe pour l'ajustement dans la prestation des programmes pourraient être atteints si un élément substantiel de l'enveloppe était distribué au pro rata, pourvu que tous les projets correspondent aux priorités et qu'ils se conforment pleinement à tous les critères d'approbation. Par conséquent, pour chacune des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et 1991-1992, les fonds affectés furent divisés en deux, 90 pour 100 de chaque enveloppe pouvant être distribué selon un pro rata fictif et 10 pour 100 de l'enveloppe étant réservé à une répartition par voie de concours. Il fut établi que cette dernière somme devait être grossie des fonds disponibles au pro rata à la suite du rejet de certaines propositions. Cette révision fait appel à une vive concurrence et, sur ce plan, entre autres, s'efforce de garantir que toutes les demandes provenant des établissements seront de bonne qualité. Elle garantit également que toute bonne proposition d'un établissement ne soit pas laissée pour compte tandis que des propositions d'un intérêt moindre d'un autre établissement seraient acceptées. L'élément concurrentiel permet également aux petits établissements d'échapper aux limites de la part nécessairement restreinte à laquelle ils ont droit s'ils présentent des projets de force comparativement égale.

On étudia plusieurs possibilités pour la répartition au pro rata. Le Conseil a conclu que la répartition se ferait selon les URB de 1989-1990, ce qui, selon lui, était la façon la plus juste et la plus défendable d'établir une enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes. Par conséquent, pour chacune des enveloppes de 1990-1991 et de 1991-1992 respectivement, 90 pour 100 des fonds furent fictivement mis à la disposition des établissements dans ces mêmes proportions. Ces propositions durent toutefois être évaluées par rapport aux priorités et aux critères de sélection.

Pour chaque enveloppe, chaque établissement était invité à soumettre ses projets à des fins d'évaluation jusqu'au niveau de l'allocation fictive accordée au pro rata à chaque établissement, ainsi qu'un projet supplémentaire. Ce projet supplémentaire était admissible pour la partie de l'enveloppe répartie par voie de concours. Si la répartition au pro rata faisait l'objet d'un jugement défavorable, on permettait aux établissements de soumettre de nouveau leur projet afin d'atteindre le maximum de la part au pro rata à laquelle ils ont droit. Le Conseil renvoya à l'établissement concerné les projets qui avaient été refusés dès la première évaluation pour qu'ils puissent être améliorés ou remplacés par d'autres projets. Après cette ronde, les fonds distribués au pro rata qui n'avaient pas été alloués furent combinés au fonds commun de réserve de 10 pour 100 destiné à l'allocation par voie de concours entre établissements.

Le Conseil voulait avant tout que le processus révisé de l'attribution des fonds ne modifie en rien l'objectif recherché de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes. Le Conseil souligne l'importance de respecter le dessein de l'enveloppe. Dans son Mémoire consultatif 87-XI, le Conseil précise :

> Le Conseil est convaincu que le financement des ajustements dans la prestation des programmes ne devrait pas servir de financement supplémentaire de fonctionnement pour procéder à des ajustements mineurs dans les programmes ou dans la structure des départements. Cette enveloppe a été créée non pas à cette fin, mais pour faciliter des changements de structure plus importants dans la programmation des établissements qui soient conformes aux objectifs exposés ci-dessus. Il faut donner priorité aux projets de plus grande envergure qui entraîneront de plus grands ajustements de programme. Le Conseil n'acceptera aucune proposition portant sur des ajustements mineurs qui, selon lui, devraient faire partie de l'évolution normale de tout établissement[9].

Même si le Conseil a approuvé un processus révisé selon lequel 90 pour 100 des fonds seraient alloués au pro rata, il n'était pas disposé à faire une répartition au pro rata de l'enveloppe selon la formule de la première année de la création du fonds avec l'enveloppe de 1987-1988. Durant la première année de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes où une attribution au pro rata s'appliqua, les projets dont la concrétisation était incertaine furent financés s'ils répondaient aux critères généraux exposés, compromettant ainsi la survie de l'enveloppe et des fonds qui y sont associés. Le Conseil accorde une grande valeur à l'intégrité de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes et de ses objectifs établis. Comme ce fut le cas avec les enveloppes de 1988-1989 et de 1989-1990, tous les projets financés au pro rata ou par voie de concours furent par conséquent étudiés selon des critères rigoureux afin d'assurer une utilisation efficace de ce fonds. Le financement de tout projet inapproprié ne fut tout simplement pas recommandé.

Plus précisément, les propositions au pro rata ou par voie de concours furent évaluées en fonction des critères suivants :

1. Respect des priorités établies;

2. respect des objectifs établis;

3. impact général sur le système universitaire et la société;

4. priorité et ressources financières des établissements;

---

9. Conseil ontarien des affaires universitaires, Fourteenth Annual Report, 1987-88, "Advisory Memorandum 87-XI: Criteria and Process for the Program Adjustments Envelope for 1988-89 and Beyond", p. 125.

5. qualité de la proposition;

6. types de dépenses admissibles;

7. échéancier des dépenses;

8. participation aux frais par l'établissement;

9. sources supplémentaires de financement.

Constatant la variation substantielle de qualité et de précisions de la documentation fournie par les établissements en réponse au concours de 1988-1989 et de 1989-1990, le Conseil a ajouté des exigences plus strictes quant à la présentation des rapports pour les propositions de 1990-1991 et de 1991-1992. Le Conseil tenait surtout à ce que l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes soit affectée au financement de projets bien pensés et correspondant aux priorités du gouvernement et du Conseil, qui soient appropriés à l'établissement et susceptibles d'avoir un impact important sur le système et l'établissement.

3.0 Étude des propositions d'ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et de 1991-1992

Le Conseil fut impressionné par l'éventail intéressant de propositions qui furent soumises à l'étude de 1990-1991 et de 1991-1992. Des 110 propositions soumises à cette étude, nombreuses étaient celles qui correspondaient à de grandes priorités du gouvernement telles que la formation pédagogique, les sciences de la santé et les groupes sous-représentés. Plusieurs propositions avaient pour objet des mécanismes novateurs d'enseignement ou des activités d'association inter-universitaire. Plusieurs propositions intéressantes furent soumises sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Certaines de ces propositions comprenaient de nouvelles formes de soutien à l'acquisition d'habiletés fondamentales pour les étudiants ne faisant pas partie des programmes réguliers. Comme le gouvernement n'a pas l'habitude de financer des activités auxquelles aucun crédit n'est attaché, ces éléments ne purent être recommandés dans le cadre du financement d'ajustements dans la prestation des programmes. Le Conseil étudiera néanmoins le domaine de l'amélioration de l'accès et du maintien des étudiants, ainsi que des services d'orientation et d'aide aux étudiants dans les programmes de premier cycle.

En général, le Conseil a jugé que les propositions étaient de qualité acceptable. Plusieurs de ces propositions reflétaient une planification considérable pour des projets de haute qualité. Pourtant, un petit nombre seulement des projets soumis pour être financés au pro rata purent être acceptés totalement tels que soumis au départ. Des 65 propositions au pro rata étudiées la première fois, 10

furent rejetées et 9 acceptées sous condition. Quant aux 46 autres projets que le Conseil accepta en principe, la majorité nécessitait quelques révisions afin d'éliminer de la demande de financement les frais non admissibles. Bon nombre des révisions à apporter aux soumissions au pro rata comprenaient une réduction des demandes de salaire qui avaient été soumises en premier lieu pour le financement des ajustements dans la prestation des programmes. Alors que l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes permet de financer deux ans maximum de dépenses salariales par poste, un grand nombre d'établissements ont demandé des fonds pour couvrir trois voire quatre années de dépenses salariales.

Étant donné la limite des fonds à allouer par voie de concours, sept seulement des propositions soumises par voie de concours pour les deux enveloppes furent retenues pour le financement des ajustements dans la prestation des programmes. Les fonds ne suffisaient pas à couvrir le coût total du dernier projet accepté pour chaque enveloppe. Pour assurer que les meilleures propositions entrent dans la catégorie du concours, les projets de premier ordre de ladite catégorie non financés par le fonds de 1990-1991 furent réétudiés en vue de leur accorder une aide à même l'enveloppe de 1991-1992.

La présence nouvelle de propositions dans des domaines auparavant financés par l'enveloppe pour l'ajustement dans la prestation des programmes suscita l'inquiétude générale dans le processus de révision. Le Conseil tient beaucoup à ce que des fonds d'ajustements dans la prestation des programmes soient accordés pour financer des activités d'ajustement à court terme, plutôt que des dépenses de fonctionnement permanentes. En pareils cas, le Conseil a accepté certains volets de propositions qui portaient clairement sur une nouvelle activité d'ajustement et rejeta les éléments qui, selon lui, avaient été financés de façon appropriée dans les enveloppes précédentes.

Le Conseil s'inquiète également du nombre de propositions «conditionnelles» qui s'avérèrent dépendre de l'obtention d'une autre source de financement. Dans bien des cas, le niveau requis d'aide à l'ajustement dans la prestation des programmes était basé sur l'hypothèse selon laquelle le financement supplémentaire proviendrait d'autres sources non confirmées au sein du gouvernement provincial ou d'ailleurs. Certaines hypothèses furent également formulées quant au revenu de fonctionnement supplémentaire qui proviendrait à l'avenir de changements aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques. En allouant les fonds disponibles pour l'ajustement dans la prestation des programmes, le Conseil souligna que l'acceptation inconditionnelle de la part des établissements était nécessaire. L'assurance doit être donnée que l'établissement est en mesure de mener à bien le projet et que l'ajustement ne sera pas compromis si d'autres sources de financement venaient à manquer. Il ne faudrait pas s'imaginer que le financement supplémentaire proviendra d'une autre source gouvernementale du simple fait que l'ajustement dans la prestation des programmes aurait été approuvé. Avis a été donné aux établissements qu'en approuvant l'allocation de l'enveloppe

pour l'ajustement dans la prestation des programmes, le Ministre n'est pas en position d'engager à l'avance tout soutien permanent au fonctionnement ou aux immobilisations.

4.0 Recommandations

4.1 Propositions recommandées pour 1990-1991

Le Conseil recommande l'attribution d'une somme de 3,7 millions de dollars pour 1990-1991 par la voie de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991. Il recommande également un report de 6,5 millions de dollars sur les exercices suivants pour financer les projets commençant en 1990-1991. De la somme totale de 10,2 millions de dollars, il recommande que 9,2 millions de dollars servent à financer un ensemble de 35 propositions au pro rata. Le solde de un million de dollars servira à financer les quatre propositions reconnues pour leur mérite particulier lors du concours inter-universitaire. Une somme de 14 000 $ à même le fonds alloué au pro rata qui n'avait pas été distribuée fut accordée pour compléter l'enveloppe du concours. Le tableau 1 présente les projets que le Conseil recommande de financer dans le cadre de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et des fonds à injecter pour la période de l'ajustement. Les fonds recommandés en faveur des projets par voie de concours sont indiqués en conséquence. De brèves descriptions de tous les projets dont le Conseil a recommandé le financement à même l'enveloppe de 1990-1991 figurent à l'annexe A.

Par conséquent, le Conseil *recommande au Ministre :*

COAU 90-56
RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE POUR LES AJUSTEMENTS DANS LA PRESTATION DES PROGRAMMES DE 1990-1991

QUE l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 soit répartie pour les projets et les sommes figurant au tableau 1 et que les dispositions de report définies soient désignées comme premiers projets à financer dans les années subséquentes.

4.2 Propositions recommandées pour 1991-1992

Dans le présent Mémoire, le Conseil recommande l'attribution de sept millions de dollars provenant de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992 pour les projets commençant en 1991-1992. Cette somme comprend 2,2 millions de dollars à affecter en 1991-1992 et un report de 4,8 millions de dollars sur les exercices suivants pour financer les projets commençant

en 1991-1992. Du total de sept millions de dollars, 6,3 millions sont recommandés pour financer 33 propositions au pro rata et le solde de 0,7 million de dollars est recommandé pour financer trois propositions reconnues pour leur mérite particulier dans la ronde du concours. Une somme de 3 000 $ qui n'avait pas été distribuée dans l'allocation au pro rata fut accordée en faveur de projets d'un mérite particulier dans le cadre du concours. Le tableau 2 présente les projets et les fonds recommandés pour le financement à même l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992. Les fonds accordés par voie de concours aux établissements sont indiqués en conséquence. Une brève description de tous les projets dont le Conseil a recommandé le financement à même l'enveloppe de 1991-1992 figurent à l'annexe B.

Le projet au pro rata de l'Université Brock, qui figure au tableau 2, exige de plus amples commentaires. Dans le cadre de l'enveloppe de 1991-1992, Brock a soumis une demande de quatre ans en vue d'obtenir des fonds pour financer l'introduction d'une option d'études technologiques dans le programme de baccalauréat en éducation. Tout en étant conscient que des allocations étalées sur quatre ans sont réservées aux programmes jouissant de l'approbation totale du Ministère, Brock a supposé qu'une nouvelle approbation de financement ne serait pas nécessaire pour cette nouvelle option. Or, d'une récente réunion entre les représentants respectifs du Conseil et du ministère de l'Éducation, il ressort que l'option d'études technologiques — censée être une expansion importante du mandat qui incombe à Brock d'offrir des programmes d'éducation — exige en fait une recommandation pour être admissible au financement. Mais, comme cette information est parvenue au Conseil et à l'Université Brock à un stade très tardif dans l'élaboration de cet avis, il était impossible dans ce cas de réviser la proposition ni les recommandations. Le Conseil a donc approuvé les ententes particulières qui ont été conclues en raison de ces circonstances exceptionnelles. La demande de quatre ans qu'a formulée Brock pour des fonds d'ajustements dans la prestation des programmes est approuvée moyennant certaines conditions. L'allocation globale de quatre ans ne sera recommandée que si l'option d'études technologiques reçoit l'approbation de financement dans la ronde de 1991-1992 de l'examen programmes en vue de leur admissibilité au financement. Si la proposition d'études technologiques ne reçoit pas l'approbation du financement à ce moment-là, l'allocation d'ajustements pour la prestation de programmes recommandée sera réduite à deux ans de financement.

Par conséquent, le Conseil *recommande au Ministre :*

COAU 90-57
RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE POUR LES AJUSTEMENTS DANS LA PRESTATION DES PROGRAMMES DE 1991-1992

QUE l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992 soit répartie pour les projets et les sommes figurant au tableau 2 et que les dispositions de report définies soient désignées comme premiers projets à financer dans les années subséquentes.

4.3 Description générale des propositions recommandées

On a remarqué un certain nombre de thèmes de programmes dans les propositions qui furent soumises et dont le Conseil recommanda finalement le financement. A la suite d'une étude de 110 propositions, 75 projets furent approuvés par le Conseil pour financement à même les enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et de 1991-1992. Des 75 projets recommandés, environ 40 pour 100 avaient trait à des programmes en sciences et en génie, dont un grand nombre étaient axés sur l'environnement. Une autre tranche de 20 pour 100 des projets recommandés portaient sur les sciences de la santé et environ 15 pour 100 sur la formation pédagogique. Le service social et les projets connexes représentaient 8 pour 100 des propositions recommandées.

Non seulement les soumissions concernaient des programmes relevant de secteurs critiques, tel que mentionné ci-dessus, mais elles visaient également un certain nombre d'autres priorités. Plusieurs des projets approuvés consistaient en des initiatives inter-universitaires. Dans le cas de la proposition de ressources naturelles de Trent et du projet d'études technologiques de Brock, l'orientation inter-universitaire se manifestait sous la forme d'initiatives conjointes qui seraient entreprises avec des collèges d'arts appliqués et de technologie de la région. Comme l'indiquent les tableaux 1 et 2, un nombre important des projets recommandés avaient trait à la priorité de formules novatrices d'enseignement. Ces projets comprenaient l'expansion de l'enseignement à distance, le développement de l'enseignement en dehors de l'université ou à temps partiel, et des formules d'enseignement par alternance.

Un grand nombre des propositions correspondaient à la priorité du Conseil d'améliorer les services offerts aux régions de la province mal desservies et aux groupes traditionnellement sous-représentés dans le milieu universitaire. Parmi les propositions recommandées, figurent des projets de programmes pour autochtones, des programmes de français, et des projets visant à étendre la prestation de programmes dans le nord de l'Ontario. Un autre projet intéressant d'équité, présenté par l'Université d'Ottawa, a pour but de réduire les obstacles à l'accessibilité et la discrimination dans le programme de common law.

Bon nombre des propositions approuvées répondaient à la priorité du Conseil de financer des changements majeurs d'orientation au sein de programmes existants et des changements structurels dans les programmes. A Algoma, par exemple, le soutien à l'ajustement dans la prestation des programmes aidera cet établissement à supprimer le baccalauréat en commerce et comptabilité, pour se concentrer sur

le programme de baccalauréat en administration des affaires. Ce changement structurel fut recommandé par le Conseil dans le Mémoire consultatif 88-VIII[10]. Dans plusieurs établissements, les demandes d'ajustements pour la prestation des programmes ont surtout trait à des changements majeurs d'orientation ou de capacité qui correspondent aux plans de couloirs différentiels de l'effectif récemment établi.

5.0 Conclusion

Grâce à l'établissement d'un niveau uniforme de cohérence dans les données présentées, la normalisation des exigences de présentation des rapports a grandement facilité à la fois le jugement du Conseil dans l'examen des propositions et le délai dans lequel il fut en mesure de faire toutes les évaluations. Étant donné la rigueur de l'évaluation qui s'appliqua à l'examen des demandes au pro rata, ainsi qu'aux révisions et aux reformulations de projet exigées au cours de l'étude, le Conseil est convaincu que les établissements ont présenté des demandes de financement pour des projets importants et de haute qualité. La ronde de clarification qui eut lieu au cours de la révision a en fait permis à la plupart des établissements d'utiliser les subventions mises à leur disposition au pro rata. En ce qui concerne les subventions accordées par voie de concours, le Conseil mentionne qu'il a fallu faire des choix difficiles. Le Conseil s'est trouvé face à de nombreux projets de haute qualité et faisant preuve d'innovation qui entraient en concurrence pour des fonds très limités. Le Conseil évaluera le mécanisme de répartition appliqué dans cette révision afin de mesurer la pertinence de l'attribution de 90 pour 100 au pro rata par rapport à 10 pour 100 par voie de concours pour les prochaines enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes. Pour 1990-1991 et 1991-1992, le Conseil pense que tant les projets au pro rata que les projets financés par voie de concours tels que définis dans ce mémoire correspondent parfaitement aux priorités et objectifs des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes et qu'ils peuvent engendrer un changement important tant pour les établissements que pour l'ensemble du système.

Le président,
H.V. Nelles

Le 18 janvier 1991

---

10. Conseil ontarien des affaires universitaires, Fifteenth Annual Report, 1988-89, "Advisory Memorandum 88-VIII: Mission, Programs, and Funding for Algoma College", p. 122.

Tableau 1

Projets financés à même l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991 et injection de fonds (milliers de dollars)

Université	Projet	Injection de fonds 1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	Total
Brock	Implantation d'un nouveau programme simultané de baccalauréat en sciences et en éducation	87	84	54	18	243
Carleton	Implantation d'un programme de premier cycle en sciences de l'environnement	130	173	110	37	450
	Création d'un nouveau programme de baccalauréat en service social	50				50
Guelph	Expansion du programme de génie environnemental	185	178	114	38	515
Lakehead	Expansion du programme de plein air	54	52	33	11	150

Université	Projet	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	Total
Laurentienne	Mise en place d'une formule d'enseignement par alternance en génie (exploitation minière et métallurgie extractive)	65	63	40	13	181
Algoma	Expansion des cours de langue ojibway	5	5	3	1	14
Nipissing	Implantation du programme de brevet d'enseignement autochtone (Native Teacher Certification Program)	17	16	10		43
(concours)	Implantation du programme de brevet d'enseignement autochtone	109	157	19		285
McMaster	Expansion des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie	63	71	124	42	300
	Création d'un nouveau programme de génie et société	65	65			130
	Création d'un laboratoire de Systèmes d'information géographique (Geographical Information System Laboratory)	74	60			134
(concours)	Création de stages pluri-universitaires en génie	60	60	70		190
Ottawa	Création d'un volet francophone dans le programme de maîtrise	30	151			181

Université	Projet	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	Total
Ottawa	Création d'une nouvelle maîtrise dans le programme de service social qui sera offerte en français	35	72			107
	Production de matériel didactique en français pour les disciplines scientifiques	16	16	73	40	145
	Expansion du programme d'équité dans la formation en common law (Common Law Education Equity Program)	80				80
	Expansion du programme de baccalauréat d'éducation en mathématiques et en sciences qui sera offert en français	90	3	81	11	185
(concours)	Création d'un programme conjoint de maîtrise en orthophonie et en audiologie avec l'Université Laurentienne	37	94			131
Queen's	Extension des retraites anticipées pour financer la réorientation en sciences	226	219	139	46	630
Toronto	Implantation d'un nouveau programme de premier cycle en génie informatique	234	246	191	134	805
	Création d'un local de ressources d'apprentissage en kinésithérapie - phase I	216				216

Université	Projet	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	Total
Toronto	Création d'un bureau de recherche en travail social pour soutenir la recherche dans les programmes de maîtrise et de doctorat	153	115	4		272
	Programme visant à améliorer l'expérience d'apprentissage de premier cycle	53	272	208		533
Trent	Création de liens entre l'Université Trent et le collège Sir Sandford Fleming dans les programmes de ressources naturelles	46	44	28	9	127
Waterloo	Expansion des programmes de génie électrique et de génie environnemental	238	229	146	49	662
Western	Implantation d'un programme de sciences infirmières à temps partiel en dehors de l'université	200	142	52	22	416
	Élargissement du choix de cours en développement viable	104	143	132	27	406
	Amélioration des capacités d'enseignement et de laboratoire en formation médicale	13	22	11	16	62
(concours)	Développement du génie CAO/FAO/FIO	165	44	137	82	428
Wilfrid Laurier	Développement du programme de musicothérapie	77	74	47	16	214

Université	Projet	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	Total
Windsor	Création d'un programme intégré de sciences et d'éducation	130	126	80	27	363
York	Expansion de l'ampleur et de l'éventail des activités offertes par la faculté de sciences pures et appliquées	369	357	227	76	1,029
IEPO	Création d'un programme de deuxième et troisième cycles répondant aux besoins du corps professoral et du personnel dans les collèges d'arts appliqués et de technologie	22	20			42
	Développement et amélioration des programmes d'enseignement à distance	17	18	24	8	67
Ryerson	Augmentation de l'effectif et création de nouvelles formules d'enseignement dans le programme de sciences infirmières	40	35			75
	Développement du programme de sciences informatiques appliquées	14	94	82	27	217
	Développement du programme de génie aérospatial	80				80
CBAO	Amélioration du programme de design à des fins sociales (Design for Social Needs Program)	14	18	11		43
Total		3,663	3,536	2,250	750	10,021

Tableau 2

Projets financés à même l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992 et injection de fonds
(milliers de dollars)

		Injection de fonds				
Université	**Projet**	**1991-1992**	**1992-1993**	**1993-1994**	**1994-1995**	**Total**
Brock	Création d'une spécialisation en études technologiques dans le cadre du programme de baccalauréat en éducation	52	61	36	18	167
Carleton	Création d'un nouveau programme de génie en télécommunications	54	62			116
	Création d'un nouveau programme de premier cycle en génie environnemental	41	50			91
	Développement d'un programme d'expérience industrielle en génie	13	13	73	37	136
(concours)	Implantation d'un programme de doctorat en sciences informatiques qui sera offert en collaboration avec l'Université d'Ottawa	111	143	78	58	390

Université	Projet	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	Total
Guelph	Création d'une nouvelle majeure de premier cycle en promotion de la santé	54	54			108
	Expansion des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en diététique communautaire	57	75	76	38	246
Lakehead	Augmentation de l'effectif en sciences infirmières	32	37	22	11	102
Laurentienne	Extension dans le nord de l'Ontario du doctorat de l'Université d'Ottawa en psychologie clinique	39	45	27	13	124
Algoma	Conversion du programme de transfert du baccalauréat en commerce et du programme de B.A. (comptabilité) en programme de baccalauréat en administration des affaires	3	4	2	1	10
Nipissing	Expansion des cours de linguistique et littérature françaises au sein de la division des sciences humaines	10	11	7	3	31
McMaster	Expansion du nouveau programme de biologie-pharmacologie	50	50	83	42	225

Université	Projet	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	Total
McMaster	Création d'un programme de deuxième et troisième cycles portant sur l'analyse critique de la pratique du travail social	71	91			162
Ottawa	Extension dans le nord de l'Ontario d'un programme de doctorat en psychologie clinique	101	70	43	46	260
	Réorientation dans le programme de physiothérapie vers la physiothérapie cardiorespiratoire	23	31			54
	Création d'un volet français en génie informatique	27	74	60	5	166
(concours)	Augmentation de l'effectif en formation des professeurs de français seconde langue	10	56	44		110
Queen's	Implantation d'un centre de développement pédagogique (Instructional Development Centre) pour appuyer le développement des programmes d'études et des techniques pédagogiques	136	157	93	46	432
Toronto	Implantation d'un nouveau programme de baccalauréat en sciences de la santé	127	326	268	134	855

Université	Projet	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	Total
Toronto	Création d'un nouveau programme de doctorat en sciences infirmières	176	130			306
	Création d'un local de ressources d'apprentissage en kinésithérapie - phase II	91				91
Trent	Création de projets novateurs en formation scientifique	27	32	19	9	87
Waterloo	Création d'un laboratoire d'analyse pour les programmes environnementaux	65	66		49	180
	Réorientation dans le département d'anglais des options traditionnelles de littérature vers de nouvelles options de rhétorique et de rédaction professionnelle	33	49	97		179
	Implantation d'un nouveau programme de gérontologie	45	50			95
(concours)	Développement des programmes d'enseignement à distance	100	57	29	17	203
Western	Création d'une option en génie environnemental dans les programmes de premier cycle en génie	150	150	130	65	495

Université	Projet	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	Total
Western	Création d'un programme interdisciplinaire à la faculté des sciences	41	71			112
Wilfrid Laurier	Développement du programme d'enseignement à distance	46	54	31	16	147
Windsor	Introduction d'un programme de baccalauréat en sciences infirmières pour les infirmières agréées	78	91	53	27	249
York	Création d'un nouveau programme de premier cycle en études environnementales	136	121			257
	Développement du volet de pensée critique dans les cours de premier cycle existants	86	136	151	76	449
IEPO	Création d'une nouvelle spécialisation en mathématiques, sciences et technologie au sein des programmes de deuxième et troisième cycles existants	24	27	16	8	75
Ryerson	Extension et consolidation de la formule d'enseignement par alternance et augmentation de l'effectif en chimie appliquée, en biologie et en génie chimique	45	55	15		115
	Développement du programme de santé environnementale	35	38	40	27	140

Université	Projet	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	Total
CBAO	Création d'un atelier d'ordinateurs intégrés dans le cadre des études technologiques pour la division des arts et les programmes d'études fondamentales	11	13	7	4	35
Total		2,200	2,550	1,500	750	7,000

Annexe A

Enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991

Brock

Programme simultané de baccalauréat en sciences et en éducation

Cette proposition comprend un nouveau programme de premier cycle en mathématiques, en sciences et en éducation qui en est à sa première année d'existence. Le financement est demandé pour des ajustements visant à mettre complètement en oeuvre ce programme en dérangeant le moins possible les programmes actuels. Les étudiants qui réussiront le programme de quatre ans recevront à la fois un diplôme de baccalauréat ès sciences dans l'une des disciplines scientifiques (biologie, chimie, physique ou géologie) ou en mathématiques, ainsi qu'un diplôme de baccalauréat en éducation qui mène à l'obtention du brevet d'enseignement de l'Ontario. Le baccalauréat en sciences/éducation est source de nouvelles inscriptions, mais le programme a également pour but de remédier à la pénurie de scientifiques et de techniciens en améliorant le bagage scientifique des enseignants et, par voie de conséquence, la qualité de l'enseignement des sciences et des mathématiques dispensé aux élèves de cycle moyen et intermédiaire.

Carleton

Baccalauréat en sciences de l'environnement

Ce projet comprend un programme spécialisé de quatre ans en sciences de l'environnement qui mène à un diplôme de baccalauréat ès sciences. Ce programme correspond à deux priorités du Conseil. L'introduction des sciences environnementales représente un changement majeur d'orientation et de capacité dans le programme de premier cycle en sciences de Carleton, ainsi qu'une réorientation vers un secteur critique. En particulier, cette proposition correspond à la priorité du Ministre qui consiste à créer des «programmes d'enseignement qui répondent aux exigences de développement scientifique, technique ou économique de l'Ontario et des programmes qui favorisent un développement viable sur le plan environnemental.»

Ce programme, avec les activités qui y sont associées, sera introduit progressivement au moyen d'ajustements qui répondront aux besoins des années successives de la structure quadriennale de ce programme. L'introduction de nouveaux cours et le développement des cours existants en deuxième, troisième et quatrième années ne seront pas nécessaires avant les années universitaires

1991-1992, 1992-1993 et 1993-1994 respectivement. Ceci, outre un grossissement progressif des cohortes successives de première année, permet une certaine souplesse dans la manière d'élaborer une base de ressources de programme.

Baccalauréat en service social

Carleton propose d'offrir, dès 1991-1992, un baccalauréat de quatre ans en service social. Ce programme, qui est à l'état de projet depuis cinq ans, répond directement à un besoin et à une demande explicites de la société. Il se fonde sur l'école de service social (School of Social Works) établie de longue date qui offre une maîtrise en service social.

Les divers volets du programme comprennent des cours en sciences sociales fondamentales (l'École est située dans les murs de la faculté des sciences sociales) et de nouveaux cours de service social de la première à la quatrième année. Les étudiants qui ne sont pas inscrits en service social auront également accès à ces cours à titre facultatif. Ce programme correspond à la priorité du Ministre quant aux besoins du secteur des services sociaux.

Guelph

Génie environnemental

Cette proposition est une activité d'«ajustement» qui s'inscrit dans un programme dont le financement a déjà été approuvé. Cette demande correspond à une priorité ministérielle en ce qu'il s'agit d'un programme d'enseignement qui répond aux exigences d'un développement viable sur le plan environnemental. Elle correspond également à une autre priorité du Conseil, représentant un changement majeur d'orientation et de capacité au sein d'un programme existant.

Les objectifs essentiels de cette proposition sont l'amélioration de la qualité et l'incitation à la différenciation d'une université à l'autre. Cette proposition correspond à ces objectifs en prévoyant plusieurs laboratoires bien équipés et un développement plus poussé d'un programme offrant une base solide en procédés de traitement chimique et mécanique des effluents industriels et municipaux. Le développement du programme comprend l'ajout des sciences biologiques dans le tronc commun, l'expérience pratique des sciences informatiques (éco-modélisation, systèmes experts, gestion de données, systèmes d'information géographique) et sensibilisation aux questions d'intérêt public. Les diplômés de ce programme ne sont pas seulement des spécialistes à titre d'ingénieurs professionnels, mais ils sont aussi initiés à des notions telles que l'écologie, la viabilité du développement et les effets à long terme de l'activité économique sur l'ensemble du système.

Ce projet comprend la rénovation et la modernisation de l'équipement des laboratoires, une amélioration importante des ressources de bibliothèque, et le remplacement du personnel enseignant et du personnel pour permettre l'expansion de la nouvelle majeure.

Lakehead

Expansion du programme de plein air

Durant les 15 dernières années, le programme de plein air, qui relève de l'école de plein air, des parcs et du tourisme (School of Outdoor Recreation, Parks and Tourism), est devenu, d'un programme de loisirs municipaux et de sports qu'il était, un programme d'exploitation des ressources naturelles «à valeur ajoutée». Ce programme est axé sur divers éléments traditionnels de gestion et de planification du programme de loisirs en association avec quatre volets uniques : programmation d'activités de plein air, de tourisme, gestion des ressources naturelles et développement des petites entreprises. Ces volets uniques s'inscrivent dans les trois voies que les étudiants peuvent emprunter dans ce programme : animation de loisirs en plein air; parcs et interprétation; administration des affaires. En outre, de nombreux étudiants en loisirs de plein air poursuivent des études de premier cycle soit en géographie, soit en sciences naturelles, parallèlement à leurs études de baccalauréat spécialisé en plein air qui s'échelonnent sur quatre ans. Enfin, l'école de plein air, des parcs et du tourisme offre un certificat en gestion des ressources de tourisme et de loisirs en collaboration avec l'Université de Waterloo. Un grand nombre d'étudiants se préparent au certificat en évaluation environnementale offert par le département de géographie de l'Université Lakehead. Ce programme a été ciblé comme un secteur de croissance de cette université, étant donné l'orientation unique de son programme qui porte sur des questions d'importance économique, de gestion des ressources et de réhabilitation sociale en milieu nordique.

Université Laurentienne

Programmes d'enseignement par alternance en génie (exploitation minière et métallurgie extractive)

Ce projet prévoit la mise sur pied de programmes d'«enseignement par alternance» qui seront offerts dans une voie nouvelle d'enseignement intégré par alternance en génie (exploitation minière et métallurgie extractive). Cette nouvelle formule de présentation de ces programmes s'ajoutera aux cours réguliers qu'offre actuellement l'école de génie (School of Engineering). L'élément pédagogique de ces programmes est le même dans ces deux voies. On prévoit pour ces programmes une augmentation du nombre d'étudiants dans le domaine prioritaire de développement scientifique, technique ou économique, ainsi qu'une méthode différente d'enseignement pour mieux répondre aux besoins des étudiants et pour améliorer la qualité du programme. Il faudra quatre ans pour implanter complètement ces programmes et pour produire la première promotion de diplômés de premier cycle.

Les cours offerts durant les trimestres d'automne et d'hiver accueilleront les étudiants qui empruntent les deux voies offertes, à l'exception de la deuxième partie

de leur deuxième année, et c'est là que certains des frais supplémentaires s'imposeront, car les étudiants combinant études et emploi complètent leur année d'études universitaires durant le trimestre d'été.

Les statistiques révèlent une réduction du personnel qualifié dans le secteur du génie minéral à l'échelle internationale. L'Université Laurentienne prévoit doubler le nombre de diplômés de premier cycle dans ce domaine, afin de former 15 diplômés de plus. Même si l'impact sur le système provincial de cette augmentation était minime, il marquerait une augmentation importante dans le domaine du génie minéral, et contribuerait donc à remédier à la grave pénurie éventuelle que l'on prévoit.

Algoma

Enseignement de la langue ojibway

Ce projet rehaussera le statut et l'importance des cours de langue ojibway en prévoyant la création d'un programme à temps plein et un soutien pédagogique aux initiatives de programmes inter-culturels d'Algoma. Il deviendra ainsi possible d'offrir des cours réguliers d'ojibway sur trois années complètes dans le cadre du département des langues vivantes. L'enrichissement culturel sera offert aux étudiants autochtones. Des possibilités professionnelles bien équilibrées s'offriront à ceux qui cherchent à faire carrière en service social, dans l'enseignement ou dans d'autres professions qui servent une clientèle entièrement ou partiellement autochtone.

Nipissing

Programme de brevet d'enseignement pour autochtones (Native Teacher Certification Program)

Le collège Nipissing demande un financement d'ajustements pour la prestation des programmes pour une période de trois ans commençant en 1990-1991. Ce soutien est demandé pour compléter les fonds alloués au pro rata qui sont requis pour le programme de brevet d'enseignement de niveau primaire pour autochtones. Ce programme répond aux priorités et objectifs de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes. Plus précisément, ce programme correspond à la priorité accordée à l'expansion des programmes pédagogiques de formation des enseignants pour des étudiants provenant de régions de la province mal desservies et pour un groupe traditionnellement sous-représenté dans le secteur universitaire. Ce programme comportera également des formules novatrices d'enseignement. Il répond également à plusieurs des objectifs définis de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes, notamment l'incitation à la différenciation de chaque établissement, l'amélioration de la qualité, la consolidation des programmes et l'incitation à la coopération inter-universitaire. Cette demande

au pro rata est liée à la demande par voie de concours de Nipissing pour 1990-1991.

Programme de brevet d'enseignement pour autochtones (par voie de concours)

Le collège Nipissing demande un financement d'ajustement dans la prestation des programmes à même la part accordée par voie de concours de l'enveloppe pour une période de trois ans commençant en 1990-1991. Ce soutien est demandé pour compléter les fonds au pro rata requis pour le programme de brevet d'enseignement au niveau primaire pour autochtones. Tel qu'indiqué ci-dessus, ce programme correspond aux priorités et objectifs de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes.

McMaster

Programmes d'ergothérapie et de physiothérapie

Ce projet de quatre ans vise l'expansion de deux nouveaux programmes de premier cycle en ergothérapie et en physiothérapie. Il s'agit d'une prolongation de l'ancienne demande d'ajustements dans la prestation des programmes soumise et approuvée en 1988 pour la création de ces deux programmes. Les fonds sont demandés en vue de l'ajustement des deux nouveaux programmes de premier cycle, plus précisément, la phase d'expansion durant laquelle les inscriptions sont censées doubler, passant ainsi de 30 à 60 étudiants dans chaque programme. Cette expansion a été planifiée en vue de remédier à la grave pénurie de main-d'oeuvre dans ces deux professions en Ontario. On s'attend également à des progrès importants dans l'aménagement de locaux d'enseignement clinique basé sur des méthodes non traditionnelles de supervision et d'amélioration de la pratique à l'échelle communautaire comme un choix de carrière possible pour les diplômés de deuxième et troisième cycles.

Génie et société

Ce nouveau programme correspond à la deuxième des priorités énoncées par le Ministre : «le développement de programmes d'enseignement qui répondent aux exigences de développement scientifique, technique ou économique de l'Ontario et de programmes qui favorisent un développement viable sur le plan environnemental.» La faculté de génie a récemment obtenu l'approbation de l'université pour un programme novateur dans lequel les étudiants de premier cycle entreprendraient un programme visant à l'obtention d'un diplôme en cinq ans, dans lequel s'intègre au programme de la discipline proprement dite une année supplémentaire d'études essentiellement consacrée à l'apprentissage basé sur l'enquête et se plaçant dans une optique non technique.

Selon cet établissement, ce projet est un programme qui tombe à point

nommé du fait qu'il garantira qu'une nouvelle génération d'ingénieurs sera sensibilisée aux exigences de la société contemporaine et aux implications profondes de l'interaction de la technologie avec la société et l'environnement. Les diplômés de ces programmes allieront la compétence technique d'un programme de génie reconnu à une prise de conscience beaucoup plus aiguë des dimensions de cette profession.

Systèmes d'information géographique

Il s'agit d'une demande de financement d'ajustement en vue d'équiper un laboratoire de Systèmes d'information géographique (Geographical Information Systems (GIS) Laboratory) dans le département de géographie. Ce laboratoire, dont l'équipement devrait se réaliser sur deux ans, permettra de former des spécialistes très demandés en Systèmes d'information géographique et fournira également le soutien essentiel à deux nouveaux programmes récemment approuvés, le B.A. (spécialisé) en géographie et en études environnementales, ainsi que le B.Sc. (spécialisé) en géographie et en études environnementales.

La création du laboratoire de Systèmes d'information géographique, conjointement avec la création des programmes environnementaux, viendra résoudre un problème critique de main-d'oeuvre lié au développement scientifique et technique de l'Ontario et à la promotion d'un développement viable sur le plan environnemental.

McMaster signale que son département de géographie est généralement reconnu comme l'un des premiers départements de géographie en Amérique du Nord et qu'un grand nombre de ses professeurs sont réputés à l'échelle internationale pour leurs travaux en géographie physique et humaine. Ces programmes en sciences et études environnementales représenteront une nouvelle orientation et un ajustement des activités du Département. L'aménagement du laboratoire de Systèmes d'information géographique misera sur l'engagement de longue date du Département dans l'analyse spatiale et l'étude quantitative.

Stages pluri-universitaires en génie (par voie de concours)

Au cours des deux dernières années, l'université McMaster, en collaboration avec plusieurs représentants du monde industriel, a travaillé à la création d'un programme de stage en entreprise visant à répondre à deux besoins pressants de la société canadienne : l'amélioration de la compétence technique des ingénieurs diplômés, et la participation des partenaires industriels à la conception et à l'exécution de projets de recherche de deuxième et troisième cycles qui puissent être immédiatement transposés dans un contexte industriel.

Ce programme de stage en entreprise, dont le nom officiel est MIME (McMaster Internship in Manufacturing Engineering), est actuellement axé sur le secteur de la fabrication, en raison du besoin urgent qui se fait ressentir dans ce domaine d'appliquer la technologie d'avant-garde et du fait qu'il est reconnu que

nombre d'entreprises canadiennes manquent de personnel en génie qui soit capable de choisir, d'implanter et de continuer à développer cette technologie. Cette formule de stage en entreprise permet aux ingénieurs employés de poursuivre des études dans des programmes approuvés qui mènent à une maîtrise, selon une formule de concentration, sous la supervision d'un professeur de l'université. Une autre formule, selon laquelle le partenaire industriel ne peut pas offrir d'ingénieurs pour ce projet, fait appel à des étudiants de l'effectif de deuxième ou troisième cycles de l'université. Le MIME est administré par un directeur général, et dirigé par un conseiller de la faculté et un conseil d'administration dont les membres représentent l'industrie, l'université et le gouvernement.

Ce projet a pour but l'extension du programme de stage comme activité d'ajustement dans la prestation des programmes, d'abord pour les disciplines de génie autres que la fabrication et, en deuxième et troisième années, pour un consortium pluri-universitaire comprenant McMaster et les université de Toronto et de Waterloo.

Ottawa

Programme de maîtrise : volet francophone

Ce programme vise à introduire un volet francophone dans le programme de maîtrise.

A la suite du rapport de 1989 du groupe de travail 2000 de programmes d'études de la faculté de médecine, l'engagement a été pris d'entreprendre une révision en profondeur du programme d'études dès 1992. Ce changement stratégique de programme se traduirait ainsi :

1) plus d'intégration entre les sciences cliniques et fondamentales;

2) plus d'apprentissage individuel et par petits groupes. La nouvelle méthode pédagogique offre une occasion unique de créer un volet francophone dans le programme et de permettre ainsi aux Franco-Ontariens de faire une partie importante de leurs études de maîtrise dans leur langue.

Ce projet correspond à une priorité essentielle de développement qui consiste à répondre aux besoins du système de santé de l'Ontario, plus particulièrement dans le domaine des services de santé en français.

Il améliorera aussi l'accessibilité des Franco-Ontariens à un programme universitaire où ils ont toujours été sous-représentés. De façon plus générale, cette réforme du programme d'études contribuera à améliorer la qualité du programme de maîtrise.

Maîtrise en service social

Ce projet aboutira à la création d'un programme de maîtrise en service social en français, avec un accent particulier sur les éléments suivants :

i) services à la famille et à l'enfance;

ii) services de santé et services sociaux.

La création d'un programme de maîtrise en service social contribuera à l'expansion de programmes pédagogiques visant à répondre aux besoins des Francophones en Ontario dans le secteur critique des services à la famille, des services de santé et des services sociaux.

Il répondrait également aux priorités de la Loi sur les services en français qui garantit la prestation de services de santé et de services sociaux en français et qui engendre donc la nécessité de former du personnel qualifié qui soit capable de fournir des services en français.

Une fois implanté, ce programme produira de 20 à 30 étudiants capables de servir la clientèle dans les deux langues. Ce projet fera également franchir à l'Université d'Ottawa une étape de plus vers sa position d'université offrant une gamme complète de programmes aux Francophones de l'Ontario.

Matériel didactique en français pour les disciplines scientifiques

Ce projet a pour objectif de préparer et de publier des manuels et des cahiers d'exercices de laboratoire en français dans les disciplines suivantes : biologie, chimie et mathématiques.

Depuis 1988-1989, l'université s'emploie à la réalisation d'un plan de cinq ans de parachèvement en français pour les programmes de premier cycle en sciences. La mise en oeuvre générale de ce plan requiert la production de matériel didactique en français, étant donné que les manuels et les cahiers d'exercices de laboratoire ne sont pas toujours édités en français.

Ce projet contribue au développement scientifique de l'Ontario et améliore la qualité de l'enseignement des sciences. Il répond également à l'objectif important que visent les universités et qui consiste à faciliter l'accessibilité des programmes scientifiques aux Franco-Ontariens. Maintenant que les programmes offerts en français sont de plus en plus nombreux, ce projet est orienté vers l'élimination d'une autre barrière, à savoir le manque de matériel didactique en français, ce qui tient souvent les jeunes Francophones à l'écart des programmes scientifiques.

Programme d'équité dans la formation en common law (Common Law Education Equity Program)

Ce projet a pour but d'accroître la participation des personnes qui sont

actuellement sous-représentées dans les facultés de droit, y compris les autochtones, les minorités raciales et culturelles, les personnes souffrant de handicaps, les groupes économiquement défavorisés et les étudiants adultes.

A la tête de ce programme, un directeur a pour fonction d'étudier les règles d'admission afin d'éliminer les obstacles, de développer les stratégies de recrutement et d'extension, d'entreprendre une analyse du programme actuel d'études de l'école de droit, de s'assurer que la discrimination disparaisse, et d'aider les professeurs à utiliser leur matériel afin de tirer le meilleur parti des diverses opinions qui se manifestent dans la société canadienne.

On a créé un programme de soutien pédagogique pour répondre aux besoins des personnes admises dans ce programme, pour combler le fossé entre leur expérience personnelle et l'école de droit, et pour les aider à développer tout leur potentiel. Un projet d'accessibilité a également été créé pour répondre aux besoins des étudiants en droit qui souffrent de difficultés de lecture et de manipulation des documents imprimés (aveugles, malvoyants, dyslexiques, souffrant de troubles moteurs ou de difficultés d'apprentissage) et qui ne sont pas en mesure d'utiliser le même éventail d'informations juridiques que leurs pairs. Ce projet vise entre autres à rendre l'information juridique accessible, telle que manuels et revues qui ne sont pas couramment disponibles pour les groupes d'étudiants défavorisés. De même, l'emploi d'une technologie informatique à des fins d'adaptation et la création d'une base de données accroîtra grandement les moyens dont dispose l'Université d'Ottawa pour servir cette collectivité.

Ce projet a trait à une priorité de l'université qui entraînera des améliorations de la qualité de l'enseignement de premier cycle grâce à des changements ou à des formules d'enseignement novatrices. La consolidation et l'expansion du programme d'équité dans la formation en common law contribuerait également à l'expansion d'un important programme universitaire pour des étudiants issus de groupes traditionnellement sous-représentés dans le milieu universitaire.

Baccalauréat en éducation (mathématiques/sciences)

Ce projet a pour but d'augmenter le nombre d'enseignants en mathématiques en sciences qui enseignent en français dans les écoles de l'Ontario.

L'Université d'Ottawa s'attend à augmenter de 100 le nombre d'inscriptions du programme de baccalauréat en éducation. La réserve de places pour les étudiants qui optent pour la carrière d'enseignant en mathématiques ou en sciences (en français) prévoit 60 étudiants. Tout en tendant à ce chiffre global, la faculté d'éducation, en consultation avec la faculté des sciences, créera également un itinéraire de rechange pour l'admission du programme de baccalauréat en éducation qui encouragera un plus grand nombre d'étudiants poursuivant actuellement des études en mathématiques ou en sciences à se lancer dans une carrière d'enseignant au sein du système scolaire de l'Ontario.

Ce projet reflète clairement l'évolution des programmes d'enseignement vers

la satisfaction des besoins du système public d'éducation de l'Ontario, en particulier en sciences et en mathématiques de niveaux intermédiaire et supérieur. En outre, l'augmentation de l'effectif au baccalauréat en éducation (mathématiques/sciences) en français permettra à l'université de remplir ses obligations envers la collectivité franco-ontarienne en augmentant sensiblement le nombre d'éducateurs francophones pleinement qualifiés qui enseignent ces matières. Ceci finira par accroître l'accessibilité des Francophones à des programmes d'études post-secondaires.

Maîtrise ès sciences en orthophonie et audiologie (par voie de concours)

Ce programme a pour objectif de compléter la création en français d'un programme de maîtrise de deux ans avec concentration en orthophonie et en audiologie.

Le volet d'orthophonie de ce programme prendra normalement la forme d'un programme conjoint entre l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne, offert simultanément dans ces deux établissements grâce à la méthode multimédia de l'enseignement à distance. L'Université d'Ottawa réservera un certain nombre de places aux étudiants de l'Université Laurentienne qui ont l'intention de se spécialiser en audiologie à Ottawa.

Ce projet contribuera à l'expansion des programmes de santé, en particulier aux sciences de la réhabilitation. Il vise à répondre aux besoins de main-d'oeuvre qualifiée en sciences de la santé. Une fois implanté, ce programme produira de 20 à 25 orthophonistes et 7 audiologistes par an. Ce programme inter-universitaire servira les Franco-Ontariens et autres résidents de l'Ontario dans un secteur critique.

Queen's

Extension du programme de retraite anticipée et de renouvellement du corps professoral pour soutenir la réorientation en sciences (Early Retirement and Faculty Renewal Program To Support Shift in Emphasis in the Sciences)

Cette proposition a pour but de répondre à la priorité du Ministre portant sur des «programmes pédagogiques qui répondent aux exigences de développement scientifique, technique ou économique de l'Ontario et des programmes qui favorisent un développement viable sur le plan environnemental.»

Les programmes d'études scientifiques subissent des changements importants au fur et à mesure que naissent de nouvelles technologies et que s'ouvrent de nouveaux champs de connaissances. En sciences appliquées, par exemple, un changement d'orientation vers les nouveaux domaines de communications optiques et d'électronique biomédicale a entraîné une baisse de l'importance accordée aux technologies plus anciennes du génie hydraulique et de la technologie des hauts fourneaux. Cette évolution vers de nouveaux domaines entraîne des changements

importants quant aux demandes de dotation en personnel. Si l'on associe ce phénomène à l'augmentation des inscriptions en sciences depuis quelques années et à la prévision d'augmentation jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, on s'attend à ce que les sciences connaissent des pressions d'ordre pédagogique importantes.

Un financement d'ajustement dans la prestation des programmes a été demandé pour financer le maintien d'un programme de retraite anticipée et de renouveau du corps professoral jusqu'en décembre 1993. La prolongation de ce programme contribuera à répondre à l'évolution des exigences de programmes d'études et à prendre en charge l'augmentation de la demande d'inscriptions en sciences naturelles, en sciences appliquées et en sciences de la vie. Cette initiative offrira également plus de possibilités d'amélioration des programmes et d'équité d'emploi. Le changement de l'effectif financé par les fonds d'ajustements dans la prestation des programmes aidera également l'établissement à établir un nouvel équilibre des admissions d'une manière qui corresponde aux plans de négociations de couloirs différentiels, ce qui comprenait une augmentation des inscriptions en sciences, en génie et en sciences infirmières.

Toronto

Programme de génie informatique

Ce projet comprend un nouveau programme professionnel de premier cycle, le génie informatique, qui sera parrainé conjointement par les départements de génie électrique et de sciences informatiques de l'Université de Toronto. L'introduction de ce programme vient répondre à une forte demande d'étudiants et à un grand besoin de la société.

Ce projet insiste sur les domaines suivants : architecture, organisation et conception d'ordinateurs et de systèmes informatiques; technologies de matériel informatique nécessaires à la construction des ordinateurs; technologies du logiciel employées avec le matériel informatique.

Ce projet répond aux objectifs suivants : amélioration de la qualité du programme, consolidation des programmes, assouplissement dans la réalisation de changements structurels importants dans les cours, et coopération inter-universitaire. A un niveau constant, ce projet représentera une nouvelle capacité de 240 étudiants de premier cycle en génie informatique et de 28 étudiants de deuxième cycle en génie électrique et en sciences informatiques.

Local de ressources d'apprentissage en kinésithérapie — phase I

Ce projet consiste en l'aménagement d'un local de ressources d'apprentissage par la division de kinésithérapie au sein du département de médecine de réhabilitation de la faculté de médecine. Ce projet vient combler un grand besoin de la société. Il vise à réorienter la formation en kinésithérapie en fonction du

vieillissement de la population, de la transition qui se fait des soins en établissement vers les soins communautaires, et du besoin d'une formation plus poussée aux deuxième et troisième cycles.

Cette phase de développement du local de ressources d'apprentissage nécessitera l'achat d'équipement et de matériel informatique.

Ce projet répond aux objectifs suivants : amélioration de la qualité du programme; consolidation des programmes; assouplissement de la part des établissements pour apporter des changements structurels importants dans les cours. Cette proposition n'affectera pas le nombre d'étudiants de premier cycle en kinésithérapie mais attirera davantage d'étudiants de deuxième et troisième cycles en formation et en recherche dans le domaine de la réhabilitation.

Bureau de recherche en service social (Social Work Research Office)

Ce projet sera mené par la faculté de service social et correspond à la priorité du Ministre qui consiste à intégrer des ressources dans les programmes comblant les besoins de l'Ontario dans le domaine du service social. Ce projet vise à doter les programmes de deuxième et troisième cycles d'une base empirique solide, et à développer deux nouveaux volets dans le programme de maîtrise en service social, ainsi qu'à augmenter l'effectif de doctorat.

Les principales exigences de ce projet comprennent des ressources informatiques, de l'équipement audio-visuel et deux chercheurs. Ces derniers assureront l'enseignement aux étudiants de deuxième et troisième cycles en méthodologie de la recherche et en calcul statistique à la fois individuellement et par des cours de recherche. Ce projet répond à l'objectif visant à améliorer la qualité actuelle des programmes de maîtrise par l'emploi de la technologie d'avant-garde en éducation et par le développement de deux cours du niveau de maîtrise.

Amélioration de l'expérience d'enseignement et d'apprentissage au premier cycle (Undergraduate Learning and Teaching Experience)

Ce projet constitue un effort de collaboration entre le bureau du vice-président et Provost, des professeurs et des groupes universitaires qui parrainent des programmes portant sur la qualité de l'enseignement. Il vient combler des besoins dans maints domaines de l'enseignement. Il répond également à des besoins de groupes traditionnellement sous-représentés dans le milieu universitaire et à la priorité que les établissements accordent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement au premier cycle.

Ce projet vise à améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement au premier cycle en allouant des ressources à un service de développement pédagogique (Teacher Development Service), à un service d'orientation et de techniques d'apprentissage (Counselling and Learning Skills Service) et à un enseignement activé par ordinateur. Il contribuera au perfectionnement professionnel des enseignants à tous niveaux de carrière, soit depuis l'étudiant de deuxième cycle

jusqu'au professeur titulaire en passant par les chargés de cours.

Ce projet répond aux objectifs suivants : amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, et amélioration de la coopération inter-universitaire. Ce projet ne vise pas à modifier les inscriptions. Il a plutôt trait à l'effectif dans le sens où il reflète le souci que le nombre d'étudiants par classe et l'orientation de la recherche n'affectent pas la qualité de l'enseignement dispensé.

Trent

Projet de collaboration en ressources naturelles entre l'Université Trent et le collège Sir Sandford Fleming

Ce projet fait l'objet d'une demande de financement en vue de nouer des liens entre des domaines connexes des programmes pédagogiques de l'Université Trent et l'école de ressources naturelles (School of Natural Resources) au collège Sir Sandford Fleming; plus précisément, les programmes de géographie et d'études en ressources environnementales à Trent, ainsi que le centre d'études supérieures de gestion et d'évaluation des ressources (Centre for Advanced Resource Management and Assessment) et le programme de technicien en foresterie et de technicien en agriculture à Sir Sandford Fleming. Ce projet permettra aux deux institutions d'exploiter pleinement des locaux et moyens supplémentaires. On créera des structures qui permettront d'accroître considérablement les occasions d'échanges entre étudiants grâce à des programmes intégrés (simultanés ou consécutifs). Certains mécanismes seront également mis en place pour créer des échanges de professeurs entre les deux établissements.

Ce projet offrira aux étudiants et professeurs de Trent l'accès à un équipement et à des compétences techniques qui seraient très coûteux pour que quelque université que ce soit puisse se les procurer pour elle seule. Ce projet améliorera ainsi la qualité des deux programmes universitaires de Trent et marquera une étape importante dans la création de liens universitaires avec le collège communautaire de la région.

Waterloo

Augmentation de l'effectif à la faculté de génie

Ce projet vise à financer une augmentation de l'effectif en génie électrique et à développer les options en génie environnemental de concert avec une croissance de l'effectif. Ce projet d'ajustement répond au besoin de développer les programmes de génie dans ces deux domaines.

Pour répondre à la demande croissante de diplômés dans ce secteur et pour atteindre l'objectif de couloir différentiel de Waterloo qui consiste à augmenter l'effectif d'étudiants en génie et en sciences, 60 étudiants supplémentaires ont été admis en génie électrique à l'automne 1990. Cette augmentation importante de

l'effectif comporte de sérieuses ramifications à court terme qui exigent un financement d'ajustement. La Faculté est également en train d'élaborer un ensemble d'options qui a trait aux questions environnementales à l'échelle de la Faculté dans quatre domaines thématiques : gestion des déchets, traitements thermiques, élaboration des décisions environnementales et planification des systèmes environnementaux. Ceci sera accompagné d'une augmentation de l'effectif à raison de 40 étudiants par an pour la formation en environnement.

Ces activités correspondent aux priorités du Ministre. Elles comportent toutes deux un développement important des programmes d'enseignement en vue de répondre aux exigences de développement technique et économique de l'Ontario. L'expansion du secteur environnemental aidera à promouvoir un développement viable sur le plan de l'environnement. Ces activités d'ajustement correspondent aux priorités du Conseil du fait qu'elles représentent toutes deux une réorientation importante de l'effectif. En outre, l'activité du secteur environnemental représente une réorientation majeure au sein des programmes.

Western

Baccalauréat en sciences infirmières à temps partiel en dehors de l'université

Le programme de baccalauréat en sciences infirmières à temps partiel en dehors de l'Université Western Ontario a pour but d'offrir des possibilités de diplôme à des infirmières professionnelles en exercice qui ne peuvent suivre des études à temps plein ou sur les lieux. La formation de baccalauréat pour le personnel infirmier agréé est une priorité de la profession et un engagement de la part de la faculté des sciences infirmières de Western. Ce programme est parrainé conjointement par la faculté de l'éducation permanente et à temps partiel (Faculty of Part-Time and Continuing Education) et permettra à l'université de remplir son mandat à titre de ressource pédagogique régionale.

Cette proposition indique qu'il y a plus de 800 étudiants éventuels qui ont manifesté un vif intérêt pour ce programme. A l'intérieur du secteur de recrutement de Western, il existe un bassin de candidats admissibles de plus de 17 000 infirmières en exercice qui n'ont pas de baccalauréat. La croissance supplémentaire du programme a été fixée à 20 étudiants par cours, selon un développement échelonné sur les deuxième, troisième et quatrième années. Aucun étudiant n'était inscrit en 1990-1991.

Développement viable

L'initiative de développement viable de Western est un projet conjoint de la faculté des sciences sociales et de l'école d'administration des affaires. Elle soutiendra l'enseignement de la «gestion du développement viable» au sein du programme de MBA et offrira des cours supplémentaires dans les programmes de baccalauréat de B.A. et B.Sc. en géographie (environnement et gestion des

ressources), en économie et en sciences politiques, notamment un volet dans le programme de maîtrise en administration publique.

Les efforts dans tous ces domaines misent sur les directions déjà prises par les divers départements, qui sont incités à se développer en raison de l'importance considérable et manifeste de la formation tout comme de la recherche active dans les implications écologiques du développement industriel et domiciliaire. Ce projet aborde ces questions de façons très diverses, en étant toutefois axé sur les divers aspects de la gestion de l'environnement et des ressources dans le cadre de la géographie, sur l'économie politique et la gestion des affaires publiques en sciences politiques, sur l'économie de l'énergie et des ressources naturelles dans le département d'économie, et sur les défis fondamentaux de la gestion d'un développement viable à l'école d'administration des affaires.

Le projet de développement viable représente un changement majeur d'orientation et de capacité au sein des programmes existants, tant au premier qu'aux deuxième et troisième cycles. Western considère ce projet comme important du fait qu'il accroît la coopération entre les départements et les facultés dans un domaine d'études déterminant pour l'avenir de la société, et dans des disciplines où cette université se distingue particulièrement. Tous ces éléments font partie des programmes de baccalauréat actuellement offerts et sont admissibles au financement.

Amélioration de la formation médicale

Ce projet consiste en l'amélioration des possibilités d'enseignement et de laboratoire dans le domaine de l'étude de l'A.D.N. recombinant au sein du département de biochimie et du département de microbiologie et d'immunologie. En outre, le département d'obstétrique et de gynécologie met au point une formule d'enseignement qui insiste sur l'empathie et la sensibilité des étudiants dans des situations cliniques.

Ce projet augmentera l'efficacité et l'approfondissement des études professionnelles pour les futurs praticiens en sciences médicales et en sciences de la santé. La demande de fonds vise surtout à la modernisation technologique du matériel de soutien et au financement de formules d'enseignement novatrices et appropriées. Même si un certain nombre supplémentaire d'étudiants seront accueillis dans le secteur des études biotechnologiques de ces deux départements, l'activité d'ajustement marque fondamentalement une évolution et un développement de l'orientation du programme et de la prestation des cours. Ce projet a pour but d'offrir aux futurs praticiens de la santé en Ontario la meilleure formation poussée qui soit.

Développement du génie - CAO/FAO/FIO (par voie de concours)

Ce développement de programme est une évolution des possibilités dans un domaine du génie mécanique. Il reflète les progrès technologiques dans les domaines de la conception assistée par ordinateur, de la fabrication assistée par

ordinateur et d'un développement plus poussé en fabrication intégrée par ordinateur. Ce développement des ressources améliorera le programme de génie de l'université et offrira des possibilités de coopération avec le milieu des affaires et de l'industrie. En ajoutant des professeurs et des locaux, il sera possible d'assouplir les restrictions d'effectif et d'offrir l'option de fabrication aux étudiants d'autres départements de génie.

Cette proposition consiste en une réorientation des ressources vers l'option de fabrication au sein du génie mécanique. Elle vise aussi à établir un partenariat entre l'université et le collège Fanshawe pour implanter un centre de ressources en fabrication (Manufacturing Resource Centre) bien équipé à London.

Wilfrid Laurier

Programme de musicothérapie

Ce projet est présenté comme un projet d'ajustement pour améliorer la qualité du baccalauréat spécialisé du programme de premier cycle en musicothérapie à l'Université Wilfrid Laurier et pour favoriser la coopération inter-universitaire :

- en réduisant les restrictions de capacité;

- en finançant une clinique de musicothérapie établie à l'université pour permettre l'acquisition d'habiletés pratiques de premier cycle et pour que, du même coup, les étudiants et les professeurs puissent répondre aux besoins de réhabilitation sociale des handicapés physiques et des caractériels;

- susciter et créer une coopération inter-universitaire, à l'échelle de la province, qui soit mutuellement bénéfique, de formation et d'utilisation de musicothérapeutes dans des fonctions d'internes et de diplômés au sein du système de santé;

- répondre au besoin critique dans l'ensemble de la discipline d'un enseignement reconnu en techniques d'improvisation, compétence essentielle à une intervention efficace de musicothérapie, avec des implications internationales et inter-universitaires dont bénéficieront également les programmes généraux de musique.

Windsor

Programme intégré de sciences et d'éducation

Ce projet consiste en une formation intégrée en sciences, technologie et société (S.T.S.) et en éducation qui s'échelonnerait sur quatre ans. Un diplômé qui suivrait ce programme serait compétent dans les matières enseignables requises et pourrait satisfaire aux exigences de brevet d'enseignement du ministère de

l'Éducation. Le nouvel élan ainsi imprimé à l'approche intégrée de baccalauréat en sciences (S.T.S.) et en éducation a pour but de former des enseignants qui acquerront des techniques de réflexion critique et qui les transmettront aux élèves de niveau primaire et secondaire qui pourront ainsi mieux apprécier l'impact de la science et de la technologie sur la société. Les détenteurs d'un baccalauréat en sciences (S.T.S.) et en éducation combleront ainsi la pénurie d'enseignants en sciences dont souffre l'Ontario. A la longue, le fait de mieux former les enseignants en sciences contribuera à modifier l'attitude des jeunes face aux sciences, aux mathématiques et à la technologie et à faire naître en eux un intérêt durable.

York

Développement de programmes de baccalauréat existants en sciences pures et appliquées

Un développement important quant à l'ampleur et à l'éventail des activités offertes par la faculté des sciences pures et appliquées comprendra de nouveaux efforts pour recruter des étudiants d'un excellent niveau, le développement de modules spéciaux d'enseignement dans des domaines particulièrement liés aux problèmes et défis du XXI[e] siècle, notamment la science de l'espace et des communications, la chimie atmosphérique et la biotechnologie, et la création d'un mode d'enseignement par alternance selon lequel l'étudiant passera un ou plusieurs trimestres au gouvernement ou dans le secteur privé. Ces activités entraînent des frais importants quant à l'équipement de laboratoires et d'informatique, la nomination de nouveaux professeurs dans les domaines de spécialisation, ainsi que la nomination de personnel administratif et d'un vice-doyen dévoué à cette fin. Les priorités du gouvernement et du Conseil trouvent réponse dans le développement des programmes dans un domaine reconnu comme critique. Les objectifs d'équilibre et de diversification exposés dans le plan pédagogique de l'université sont également atteints.

Institut ontarien d'Études pédagogiques

Création d'une maîtrise pour les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)

Ce projet de développement consiste à concevoir un programme de maîtrise répondant aux besoins du corps professoral et du personnel dans les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) de l'Ontario. Plus précisément, l'accent sera sur la conception de programmes, le repérage d'enseignants éventuels issus des universités et des CAAT ontariens, l'analyse des coûts concernant les frais éventuels de service, les modes d'enseignement, et la collaboration inter-universitaire.

On s'attend à ce que, à la suite des activités de développement suivantes prévues pour 1990-1991 et 1991-1992, l'IEPO soit à même de produire la documentation nécessaire à l'approbation d'un nouveau programme. On prévoit

également que cette initiative comprenne la collaboration de plusieurs établissements.

Amélioration des programmes d'enseignement à distance du IEPO

Cette proposition a pour but d'améliorer les possibilités d'enseignement à distance afin de répondre au besoin croissant d'offrir des programmes d'enseignement de deuxième et troisième cycles aux étudiants éloignés de Toronto. Plus précisément, on nommera un coordonnateur et on achètera un ordinateur et d'autres ressources pour des locaux situés en dehors de l'université, tels que les centres régionaux du IEPO. D'autres ressources permettront à l'établissement d'améliorer la nature interactive des cours et d'augmenter le nombre d'endroits qui recevront ces cours. Cette initiative élargira l'accès aux praticiens en divers lieux et complétera l'éventail des programmes surtout par des modes d'enseignement à distance.

Institut polytechnique Ryerson

Augmentation de l'effectif et nouvelle formule d'enseignement en sciences infirmières

Au cours des trois prochaines années, Ryerson prévoit une augmentation d'environ 75 étudiants équivalent financier temps plein en sciences infirmières. En raison du faible taux d'encadrement dans la composante clinique du programme d'études, le coût marginal de l'augmentation de l'effectif est beaucoup plus élevé que dans les autres programmes. Dans les première, deuxième et troisième années du programme général, le taux d'encadrement clinique est de 9/1; en quatrième année du programme général, et en deuxième année du programme d'enseignement, le taux d'encadrement clinique est de 12/1. L'enseignement clinique dans les programmes de sciences infirmières se fait dans des organismes cliniques (hôpitaux, maisons de convalescence, centres de santé communautaire) où les professeurs participent directement à l'enseignement, à la supervision, à l'encadrement et à l'évaluation. Actuellement, le personnel infirmier de ces organismes ne joue pas un rôle direct important. Toutefois, l'école de sciences infirmières de Ryerson souhaite implanter une formule de collaboration pour l'enseignement clinique semblable à celle qui existe dans les autres écoles de sciences infirmières de l'Ontario, mais en la modifiant pour respecter les objectifs pédagogiques particuliers de ce programme. Cette formule s'appliquera aux cours de cliniques en quatrième année du programme général et en deuxième année du programme d'enseignement. Le résultat escompté est que le taux d'encadrement réel dans ces cours augmentera de 12/1 à 25/1. Surtout dans la formule de collaboration, des membres sélectionnés parmi le personnel infirmier des organismes sont nommés comme professeurs adjoints ou agrégés d'enseignement clinique et jouent un rôle direct dans l'enseignement clinique et dans l'évaluation des étudiants infirmiers.

Cette initiative permettra à l'école des sciences infirmières : de repérer, de sélectionner et de former un premier bassin de professeurs adjoints d'enseignement clinique dans les organismes, de préparer des ateliers et des manuels d'enseignement qui serviront à la formation des professeurs adjoints d'enseignement clinique, de créer une base de données informatique et un système de suivi de tous les stages d'étudiants par niveau de programme et par trimestre, qui sera contre-vérifié par les organismes, et des compétences des professeurs adjoints d'enseignement clinique.

Développement du génie aérospatial

Des fonds pour les ajustements dans la prestation des programmes ont été demandés en vue de financer une augmentation de 30 pour 100 des inscriptions et pour faire certains ajustements dans un volet critique du programme d'études en laboratoire. Dans le passé, ce programme accueillait 54 étudiants à temps plein en première année. En automne 1988, ce contingent fut porté à 72, puis à 84 en automne 1990. Le plan actuel du programme est de maintenir ses inscriptions à 84 de façon permanente. En conséquence de ces changements, on s'attend à ce que les inscriptions augmentent de 53 étudiants au total.

Les fonds demandés pour les ajustements dans la prestation des programmes serviront à ajouter cinq nouvelles expériences de formation des étudiants et à offrir des possibilités de projets aux étudiants de cycle supérieur dans des domaines d'étude dont l'importance se fait croissante pour l'industrie. Plus précisément, les étudiants apprendront à appliquer les techniques modernes de mesure en examinant et en testant la cassure et la fatigue des matériaux de construction dans leur application à l'analyse du stress des aéronefs et à leur conception. La détection de fracture par des techniques de mesure modernes est de plus en plus importante dans la conception, l'inspection et l'entretien des aéronefs.

Développement des sciences informatiques appliquées

Le programme d'études en informatique de ce programme est axé sur des projets et des devoirs qui font appel à l'ordinateur central de Ryerson et à trois laboratoires d'informatique pour étudiants. Ces trois laboratoires comprennent : un laboratoire d'enseignement de micro-ordinateurs avec des ordinateurs autonomes en réseau, un local de mini-ordinateurs MIPS avec 14 postes, et un local de mini-ordinateurs MicroVAX avec 14 postes. Ces locaux, même avec l'effectif actuel, comprennent un nombre insuffisant de postes pour répondre aux besoins des sessions d'enseignement établies selon l'horaire officiel auxquelles viennent se greffer l'usage non prévu à l'horaire que les étudiants font de ces locaux pour terminer leurs devoirs et projets. Avec l'expansion prévue pour une augmentation de 84 à 124 étudiants en première année, le programme nécessitera de 20 à 22 postes dans chacun des trois laboratoires d'étudiants mentionnés ci-dessus au cours des trois prochaines années. Ce projet doit normalement employer les fonds pour

les ajustements dans la prestation des programmes pour financer cette expansion.

Collège des beaux-arts de l'Ontario

Amélioration du programme de design à des fins sociales (Design for Social Needs Program)

Ce projet consiste en l'amélioration du programme de design à des fins sociales. Cette initiative permettra d'offrir un programme plus diversifié pour une étude spécialisée de l'élaboration de solutions de design visant à répondre aux besoins particuliers de la société.

Plus précisément, les fonds pour les ajustements dans la prestation des programmes sont demandés pour financer l'amélioration du programme d'études dans les domaines suivants :

- handicapés physiques;
- personnes âgées;
- questions environnementales;
- bébés et enfants.

Ces fonds financeront également des améliorations qui seront apportées aux studios de travail des étudiants et aux ressources de bibliothèque pour l'information et la recherche.

Annexe B

Enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992

Brock

Études technologiques du baccalauréat en éducation

Ce projet représente une demande d'aide pour un programme technologique aux niveaux intermédiaire et supérieur du programme de formation initiale actuellement offert par la faculté d'éducation à l'Université Brock. Cette proposition répond à un besoin pressant d'enseignants en technologie dans les écoles de l'Ontario en offrant un programme novateur qui fait appel à la coopération entre l'Université Brock et le collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie. Brock demande de l'aide pour les frais d'ajustement associés au démarrage du projet et à la création de cours.

Carleton

Génie en télécommunications

Le génie des télécommunications est prévu comme une expansion des programmes d'enseignement afin de répondre aux exigences du développement scientifique, technique et économique de l'Ontario. Le génie des télécommunications est envisagé pour plusieurs raisons importantes. D'abord, les télécommunications sont essentielles au développement d'un pays aussi vaste et à la population aussi clairsemée que le Canada. La perspective de relier des régions éloignées par systèmes audio et vidéo intégrés à des centres traditionnels d'affaires comme Toronto est importante pour le développement régional. En deuxième lieu, Ottawa est le quartier général de Recherches Bell Northern, la division de la recherche du système Northern Telecom/Bell qui est à son tour la quatrième entreprise de télécommunications du monde.

Au départ, l'option de télécommunications sera limitée à 40 étudiants de haut calibre par an (plus quelques étudiants à temps partiel) pour atteindre environ 120 à 130 pour les quatre années une fois complètement mis en place. Un professeur titulaire de haute volée, spécialiste en télécommunications, sera engagé en 1991-1992 pour diriger la planification de ce projet dans le détail. En même temps, on créera un bureau du programme d'expérience industrielle (Industrial Experience Program, IEP) pour permettre l'intégration du programme à l'industrie des télécommunications en prévoyant un programme d'enseignement par alternance. En outre, les 40 premiers étudiants seront admis en première année du tronc commun du programme de génie. En 1992-1993, 1993-1994 et 1994-1995, on ajoutera de

nouveaux professeurs et techniciens, une secrétaire et de l'équipement. De nouveaux professeurs sont censés participer à la planification du programme au fur et à mesure qu'ils se joindront à ce programme. La première promotion de diplômés sortira en mai 1995.

Génie environnemental

Des fonds pour les ajustements dans la prestation des programmes sont requis pour financer le développement d'un programme de génie environnemental. L'originalité de ce programme tient à la formation solide qu'il assure en sciences du génie environnemental et dans les aspects environnementaux de la chimie et de la biologie. La formation des étudiants dans les domaines de la conceptualisation, de la modélisation mathématique de problèmes de génie environnemental, des études d'impact environnemental, de la planification environnementale et de la prise de décisions est considérée comme un grand atout du programme de premier cycle proposé. Les diplômés qui auront acquis cette formation proposée sont censés jouer un rôle-clé à l'avenir dans les activités liées au développement de la profession du génie environnemental au Canada.

Des membres du corps professoral et du personnel ont été et seront engagés en 1991-1992 pour mettre complètement en oeuvre ce projet. Les premiers étudiants sont censés être admis en 1992-1993. On créera un bureau du programme d'expérience industrielle (Industrial Experience Program) pour permettre l'intégration du programme à l'industrie en prévoyant des possibilités d'enseignement par alternance.

Programme d'expérience industrielle (Industrial Experience Program)

Le programme d'expérience industrielle s'intégrera progressivement à la formation des ingénieurs à l'Université Carleton. L'existence de ce programme est censée entraîner une hausse de l'effectif. Un bureau de placement des stagiaires doit être créé au sein de la faculté de génie, et comprendra un professeur titulaire qui établira des contacts avec des employeurs éventuels en vue de trouver des stages pour les étudiants, un membre du personnel de soutien pour administrer le programme, et un secrétaire. Au départ, les postes de stage seront pourvus pour les étudiants de tous les programmes. Les étudiants passeront 16 mois dans l'entreprise. Finalement, on organisera des périodes d'enseignement par alternance de 12 mois qui commenceront en janvier. La planification préliminaire et l'expérimentation du programme sont en cours. Les améliorations du programme prévues pour 1991-1992 et 1992-1993 se poursuivront au fur et à mesure que les initiatives en génie environnemental et en génie des télécommunications évolueront.

Programme conjoint de doctorat en sciences informatiques (par voie de concours)

L'Université Carleton, en collaboration avec l'Université d'Ottawa, a créé un

programme de doctorat en sciences informatiques. Le financement en a été approuvé et le programme commencera au début de l'année universitaire 1990-1991. Les fonds ont été demandés pour financer les activités d'«ajustement» au sein de ce programme.

Ce programme correspond aux priorités du Ministre de «programmes d'enseignement qui répondent aux exigences de développement scientifique, technique ou économique de l'Ontario» et «d'initiatives (en particulier celles qui comportent des efforts de coopération et d'association entre les établissements) qui renforcent l'extension des programmes dans des domaines critiques pour les étudiants des régions de la province mal desservies». En outre, il correspond à la priorité du Conseil de «nouveaux ... programmes inter-universitaires en coopération ou en association».

Les activités admissibles pour lesquelles un financement est demandé sont les suivantes :

- achat de l'équipement qui permettra de développer un programme de recherche et d'études de deuxième et troisième cycles en sciences informatiques;

- nomination de trois nouveaux professeurs à l'école des sciences informatiques;

- nomination d'un ingénieur en logiciel qui viendra renforcer l'infrastructure informatique de la recherche de l'école des sciences informatiques.

Les objectifs que ce projet permettra d'atteindre sont l'amélioration de la qualité, la consolidation des programmes et le renforcement de la coopération inter-universitaire.

Guelph

Promotion de la santé communautaire

Cette proposition consiste à élaborer une nouvelle majeure de premier cycle en promotion de la santé dans le cadre du programme actuel de sciences appliquées avec une option de diplôme de niveau supérieur au baccalauréat. Le programme proposé s'inscrit dans un secteur reconnu comme critique et comprend la création de programmes d'enseignement qui répondent aux besoins du système de santé de l'Ontario, avec une référence précise mais non exclusive aux sciences infirmières. En outre, il représente une expansion et une amélioration importantes de l'orientation et de la capacité actuelles consacrées aux questions de santé communautaire au sein du programme de sciences appliquées.

Cette activité de développement nécessitera des ressources professorales importantes si l'on veut entreprendre la mise sur pied d'un programme d'études et de cours, offrir des cours pour l'enseignement à distance et permettre la

réorientation et le développement des cours existants pour mieux traiter les questions actuelles de politique publique, les principes et la théorie relatifs aux données de promotion de la santé et de la santé communautaire, notamment la gestion des services de promotion de la santé. En outre, des ressources professorales sont nécessaires pour établir des relations avec les hôpitaux et les organismes publics choisis où se dérouleront la pratique et le travail sur le terrain dans le cadre de programmes précis.

Programmes de diététique communautaire

Les activités d'ajustement que propose ce projet comprennent un développement des programmes d'enseignement des premier, deuxième et troisième cycles qui permettront de satisfaire aux besoins du système de santé de l'Ontario. La qualité du programme s'en trouvera améliorée par une augmentation du nombre des cours offerts qui traitent de façon spécialisée du domaine de la diététique et de la santé publique, domaine dans lequel Guelph est déjà reconnu comme un chef de file. Au premier cycle, par l'augmentation du nombre de cours déjà offerts selon le mode d'enseignement à distance et aussi par une nouvelle option d'enseignement par alternance, ces activités d'ajustement prévoient une plus grande accessibilité à certaines parties du programme et offrent une formule unique au pays et tout à fait nouvelle qui permettra l'habilitation professionnelle et accroîtra les possibilités d'embauche des diplômés en diététique communautaire.

La tâche qui consiste à élaborer le programme d'études et de cours, les cours d'enseignement à distance et le programme d'enseignement par alternance, y compris la sélection et la préparation d'établissements qui collaboreront à l'enseignement par alternance, exigera des ressources professorales importantes. En outre, afin d'offrir un programme de qualité, ce projet demande des ressources d'équipement et d'informatique ainsi qu'une modeste amélioration des ressources de bibliothèque dans le domaine de la diététique communautaire.

Lakehead

Augmentation de l'effectif en sciences infirmières

En réponse à la priorité établie par le Ministre de «programmes d'enseignement visant à répondre aux besoins des systèmes de santé de l'Ontario», L'Université Lakehead soumet un projet visant à augmenter l'effectif de son programme de sciences infirmières. Pour appuyer cette initiative, l'université doit régler le problème actuel de trouver des stages de pratique clinique dans un milieu qui partage ces ressources avec le programme de diplôme d'études infirmières et le programme d'aide-infirmière au collège Confederation. Pour résoudre ce problème, l'école de sciences infirmières est en train de restructurer la composante clinique du programme d'études infirmières post-collégiales ou universitaires. Avec cette révision, l'expérience clinique de ces étudiants offrira une pratique clinique

individuelle plutôt que collective et tirera parti de l'expérience professionnelle des étudiants qui sont des infirmières ou infirmiers agréés détenant un permis d'exercice en Ontario. Ceci permettra à l'École d'étendre ses stages cliniques à une plus grande variété ainsi qu'à un plus grand nombre d'établissements cliniques, de libérer des postes de groupe actuellement occupés par des étudiants de niveau post-collégial ou universitaire et d'augmenter le nombre d'étudiants admis à l'École. Ceci offrira également aux étudiants adultes une meilleure expérience d'études avec une pratique clinique personnalisée. L'université continuera à remplir son mandat consistant à former des professionnels qualifiés dont on a un urgent besoin pour répondre aux demandes pressantes dans le domaine de la santé. En outre, l'augmentation planifiée de l'effectif est nécessaire si l'université veut réaliser ses projets de couloirs différentiels.

Université Laurentienne

Psychologie clinique - extension du doctorat dans le nord de l'Ontario, anglais(programme conjoint avec Ottawa)

Ce projet prévoit plusieurs ajustements au programme de doctorat de l'Université d'Ottawa en psychologie clinique. Il touchera une plus vaste population dans le nord de l'Ontario dans un secteur critique, et il lui offrira en particulier l'accès aux services de psychologues pleinement qualifiés qui pratiquent dans le secteur des services sociaux et des services de santé. Il étendra l'activité conjointe actuelle de ce programme en français pour y inclure l'anglais. Il améliorera également l'accès local dans le nord de l'Ontario aux études de doctorat en psychologie clinique en recourant à diverses formules d'enseignement, telles que la téléconférence et les activités de coopération entre professeurs qui permettent une direction de thèse et une supervision clinique locale.

En misant sur le programme actuel de l'Université d'Ottawa et de l'expérience acquise par la mise en place du programme conjoint en français, cette expansion permettra une utilisation réelle des ressources provinciales et de la capacité du système. Elle améliore l'accès aux qualifications requises de doctorat pour les professionnels qui exercent actuellement leur métier dans le nord de l'Ontario. Quoique ce programme puisse exiger jusqu'à deux trimestres en résidence à l'Université d'Ottawa, la plus grande part des activités reliées au programme - stages cliniques et thèses de doctorat - seront supervisées sur place dans le Nord.

Pour apporter l'aide que requiert cette expansion, des fonds sont nécessaires pour absorber les frais de l'ajout d'un professeur de psychologie à l'Université Laurentienne et pour contribuer aux frais de communication, aux frais de rédaction de thèse, de documentation , de matériel de recherche et de bibliothèque, y compris les applications informatiques. L'Université d'Ottawa a soumis sa propre demande d'ajustements dans la prestation des programmes pour ses professeurs et pour ses besoins de financement.

Algoma

Conversion du commerce et de la comptabilité en sciences de l'administration des affaires

Ce financement contribuera à la conversion du programme de transfert du baccalauréat en commerce et du programme de B.A. en comptabilité en un programme de baccalauréat en sciences de l'administration des affaires. Le besoin urgent porte sur l'ajout d'un professeur à temps plein, dont le financement normal sera reporté à quatre ou six ans après la période où il faut en assumer les frais. La qualité du programme sera grandement améliorée grâce au remplacement de professeurs occasionnels par des chercheurs à temps plein selon ce que les fonds permettront. Cette demande porte sur ce remplacement.

Le programme de sciences de l'administration des affaires a été défini dans le Mémoire consultatif 88-VIII comme un domaine prometteur de développement à Algoma. Cette initiative permettra à Algoma de remplacer deux programmes actuels par un programme plus satisfaisant qui contribuera au développement économique de la région d'Algoma.

Nipissing

Développement des cours de littérature et de linguistique françaises

Ce projet vise à développer les cours de littérature et de linguistique françaises offerts par la division des sciences humaines du collège universitaire Nipissing. Ce projet et l'expansion des cours qui en est prévue en français/French a pour but d'offrir la préparation de baccalauréat nécessaire pour entrer au programme de formation initiale des enseignants de la faculté d'éducation à titre de futurs enseignants en français langue seconde. On prévoit qu'avec un personnel à temps plein, une expansion de l'horaire des cours offerts et une admission préférentielle pour les diplômés de Nipissing, il y aura une augmentation de 100 pour 100 des étudiants au B.A. de Nipissing, qualifiés en français/French, qui seront admis au programme de B.Ed. et qui poursuivront la formation en français langue seconde.

McMaster

Programme de biologie-pharmacologie

Des fonds sont demandés pour l'élaboration d'un nouveau programme de biologie-pharmacologie. Ce programme a reçu l'approbation ministérielle en juin 1989 et a été lancé en septembre 1989. Il s'agit d'un programme conjoint entre le département de biologie (sciences) et la division de physiologie et pharmacologie (sciences de la santé). C'est un programme d'enseignement par alternance de cinq ans qui comprend un volet d'enseignement par alternance avec stages d'étudiants

dans des laboratoires nationaux et provinciaux, ainsi que dans des laboratoires industriels (pharmaceutiques) et dans des laboratoires de recherche universitaire. La proposition d'ajustement dans la prestation des programmes financera l'augmentation des admissions à concurrence de 25 étudiants, et le prolongement du cours de méthodologie jusqu'à une année complète, ainsi que l'ajout d'un nouveau cours en «pharmaco-épidémiologie et en épidémiologie toxique». Cette demande vise à financer le volet théorique de ce programme.

Pratique en service social

Conformément aux priorités de l'enveloppe de financement pour les ajustements dans la prestation des programmes, l'école de service social propose de créer un programme pour diplômés qui porterait sur l'analyse critique de la pratique en service social, en se basant sur son expérience de 17 ans d'un programme de deuxième et troisième cycles traitant de l'analyse critique des mesures de bien-être social.

Les fonds alloués à ce projet serviront surtout à permettre à un jeune professeur et à un professeur titulaire de consacrer pendant deux ans le temps nécessaire à la mise sur pied de ce nouveau programme de deuxième et troisième cycles. Les activités consisteront entre autres à déterminer dans quelle mesure il est possible d'utiliser les ressources de service social et de service de santé pour accueillir la recherche de thèse des étudiants. Ce projet prévoit également un poste à demi-temps d'employé de soutien pour collaborer au processus de développement; il s'agirait d'un poste de dactylo-employé de bureau à raison de 17,5 heures par semaine.

La contribution de l'université porte sur les acquisitions de bibliothèque, un budget de voyage, des locaux et des fournitures de bureau, ainsi que l'équipement informatique et magnétoscopique.

Ottawa

Psychologie clinique - Extension du doctorat dans le nord de l'Ontario, anglais (programme conjoint avec l'Université Laurentienne)

Ce projet a pour but d'amorcer l'extension en anglais du programme de doctorat en psychologie clinique dans le nord de l'Ontario. L'extension de ce programme en français est complètement implantée depuis septembre 1988. Même si le doctorat (psychologie) demeure un programme de l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne participe à son extension dans le nord de l'Ontario.

Cette proposition permettra à un praticien qui remplit les exigences d'admission au programme de doctorat de terminer une grande partie des études théoriques requises tout en continuant de résider dans le nord de l'Ontario. L'implantation de ce programme augmentera le nombre de psychologues professionnels pleinement qualifiés qui rendent des services sociaux et des services

de santé dans diverses régions du nord de l'Ontario et contribuera donc clairement à répondre aux besoins en soins de santé d'un secteur critique de l'Ontario. Ce projet comprend également une formule novatrice de prestation d'un programme d'enseignement de deuxième et troisième cycles. L'Université Laurentienne demande également de l'aide, à même sa propre portion de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992, pour consolider sa participation au projet.

Programme de physiothérapie de l'institut de cardiologie (Physiotherapy - Heart Institute Program)

Ce programme vise à augmenter le nombre de physiothérapeutes formés en physiothérapie cardiorespiratoire. Ceci aboutira à une réorientation de l'effectif du programme de physiothérapie vers le domaine de la physiothérapie cardiorespiratoire.

Une composante essentielle de ce programme consiste en des stages cliniques entrepris par les étudiants durant leurs sessions d'été et leurs troisième et quatrième années. A cette fin, des relations étroites ont été établies avec divers hôpitaux de l'Ontario ou d'ailleurs. En misant sur sa force, l'université prévoit de lier particulièrement ce programme et ses composantes cliniques à l'institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, situé au Civic Hospital, afin de développer un cours en physiothérapie cardiorespiratoire et à augmenter sensiblement le nombre de sa clientèle étudiante formée dans ce domaine critique.

Étant donné l'importance des maladies coronariennes que connaît notre société moderne, l'augmentation du nombre de physiothérapeutes spécialisés dans ce domaine sera bénéfique au système des soins de santé de l'Ontario. Ce projet est d'autant plus opportun que les physiothérapeutes formés à Ottawa serviront tout aussi bien la population francophone qu'anglophone.

Génie informatique

L'aide pour l'ajustement dans la prestation des programmes est demandée pour la création d'un volet français au sein du programme de BA.Sc. (génie informatique). L'université a entrepris la création d'un volet français au moment où l'approbation de financement a été obtenue du Ministère. Depuis sa création, il était entendu que la mise en place d'un volet français nécessiterait la nomination de deux techniciens supplémentaires et d'un secrétaire. C'est pour ces postes précis que les fonds sont demandés à même l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes.

Cette proposition est conforme aux priorités et objectifs d'ajustement dans la prestation des programmes, du fait qu'elle contribue à répondre aux «exigences de développement scientifique de l'Ontario». Le projet actuel correspond également à un objectif universitaire très important, qui consiste à faciliter le plus possible l'accessibilité des programmes de sciences et de génie aux Franco-Ontariens.

Baccalauréat en éducation (français langue seconde) (par voie de concours)

Cette proposition s'inscrit dans la tentative faite par l'université d'augmenter le nombre de professeurs de français langue seconde dans les écoles secondaires de l'Ontario.

L'Université d'Ottawa s'attend à augmenter l'effectif du programme de B.Ed. de 100 étudiants. Le nombre de places réservées aux étudiants optant pour la carrière d'éducateur, enseignant le français langue seconde, est prévu à 40 étudiants. Tout en progressant vers ce chiffre total dans le programme de B.Ed., la faculté d'éducation et des arts mettra sur pied une formule de programme qui encouragera les étudiants en linguistique et en apprentissage des langues secondes à se lancer dans la carrière de professeur de français (langue seconde) dans le système scolaire de l'Ontario. L'université s'attend à ce que le modèle du programme élaboré attire un nombre croissant d'étudiants qui poursuivront leurs études en français langue seconde pour se lancer dans la carrière d'enseignant dans les écoles ontariennes.

Ce projet reflète le développement des programmes d'enseignement en vue de répondre aux besoins du système d'éducation publique de l'Ontario, en particulier pour produire plus d'enseignants en français langue seconde. En outre, l'ajout de l'effectif réservé pour «l'enseignement du français langue seconde» permettra à l'université de remplir sa mission particulière ayant trait à la promotion du bilinguisme.

Queen's

Centre de développement pédagogique (Instructional Development Centre)

Des fonds pour les ajustements dans la prestation des programmes ont été demandés pour financer la création d'un centre de développement pédagogique visant à offrir un programme d'études et l'acquisition de compétences pédagogiques. Les objectifs de ce centre comprennent : une augmentation de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, une amélioration des cours et du programme d'études, une meilleure formation des enseignants, un engagement sérieux de la part des universités envers l'enseignement de premier et de deuxième cycles, et une amélioration de l'efficacité et de l'efficience universitaires. Cette stratégie porte surtout sur le développement et le perfectionnement du corps professoral actuel et nouveau.

Toronto

Baccalauréat en sciences de la santé

Ce projet comprend un nouveau programme professionnel de premier cycle qui est un programme conjoint du collège Woodsworth de l'Université de Toronto et

du département d'administration de la santé de la faculté de médecine. Ce programme consistera en 20 cours complets dans les domaines suivants : formation générale en arts/éducation, gestion de base et disciplines quantitatives et administration de la santé. Une période de travail sur le terrain supervisé sera également obligatoire.

Cette proposition se veut une réponse au défi des ressources humaines qui se pose au sein du système de santé de la province. L'organisation de plus en plus complexe du système des soins de santé a conduit au développement de spécialisations de surveillance ou fonctions de cadres moyens pour le personnel infirmier, les technologues médicaux et d'autres qui n'ont pas toujours reçu une formation théorique. Ce projet vise à répondre à la demande de formation théorique de cadres supérieurs et moyens dans le système de santé.

Ce projet répond aux objectifs suivants : améliorer la qualité des programmes, consolider les programmes et offrir aux établissements une certaine souplesse en apportant des changements structurels importants dans les programmes offerts. Ce projet s'amorcera avec un effectif de 30 étudiants équivalent temps plein et atteindra 88 étudiants équivalent temps plein d'ici à ce que s'installe une certaine stabilité.

Doctorat en sciences infirmières

Le programme de doctorat en sciences infirmières sera offert par la faculté des sciences infirmières de l'Université de Toronto. Ce projet vient répondre au fort besoin de la société et à la forte demande d'étudiants qui découlent de l'augmentation du nombre d'étudiants qui satisfont aux exigences préalables des études doctorales en sciences infirmières.

Ce projet vise à offrir aux étudiants l'occasion de poursuivre des études de doctorat en sciences infirmières en Ontario, puisqu'il n'existe actuellement aucun programme de doctorat en sciences infirmières en Ontario ou au Canada. Ce programme se concentrera sur cinq domaines : sciences infirmières et personnes, familles ou collectivités en bonne santé; sciences infirmières et maladie ou stress graves; sciences infirmières et maladie de longue durée; administration des services d'infirmerie; sciences infirmières et prise de décision des malades.

Ce projet nouveau en est encore à l'étape de proposition et n'a pas reçu d'approbation de financement. La demande de financement vise surtout à assumer les salaires de deux professeurs supplémentaires pour mettre ce programme sur pied. Ce programme commencera en 1992 avec un effectif de six étudiants. L'admission sera maintenue à ce niveau jusqu'en 1997, date à laquelle elle sera portée à dix étudiants. A un niveau constant, l'effectif du programme sera de 40 étudiants.

Ce projet répond aux objectifs suivants : améliorer la qualité du programme et offrir aux établissements une certaine souplesse en apportant des changements importants aux programmes offerts.

Local de ressources d'apprentissage en kinésithérapie - phase II

Ce projet comprend l'aménagement d'un local de ressources d'apprentissage par la division de kinésithérapie au sein du département de médecine de réhabilitation de la faculté de médecine. Ce projet vient répondre à un grand besoin de la société. Il vise à modifier l'orientation de la formation en kinésithérapie pour répondre au vieillissement de la population, à la transition entre les soins en établissement vers les soins communautaires et au besoin d'une formation plus poussée aux deuxième et troisième cycles. La phase I de ce projet, amorcée en 1990-1991, portait surtout sur l'acquisition de l'équipement nécessaire.

La deuxième phase de développement du local de ressources d'apprentissage nécessitera une aide pour les salaires des professeurs, des postes d'ordinateurs et de l'équipement supplémentaires. Cette aide financière permettra le perfectionnement du corps professoral actuel et la création de nouveaux cours.

Ce projet répond aux objectifs suivants : amélioration de la qualité du programme, consolidation des programmes offerts, plus grande souplesse accordée aux établissements pour faire d'importants changements de structure dans les programmes offerts. Cette proposition n'affectera pas le nombre d'étudiants de premier cycle en kinésithérapie mais attirera plus d'étudiants de deuxième cycle vers la formation et la recherche en réhabilitation.

Trent

Innovation en formation scientifique

Au cours de la dernière décennie, les universités ontariennes ont vu leur effectif de programmes scientifiques spécialisés baisser de 25 pour 100. Les chercheurs en sciences sociales concluent que les étudiants à tous les niveaux de formation pensent que les sciences sont trop difficiles.

Ce projet novateur de formation en sciences répond de façon créative aux besoins critiques en sciences, en mettant en commun les compétences de deux établissements qui sont déjà engagés dans un programme de collaboration en formation des enseignants.

Ce projet permettra :

- de sensibiliser davantage les étudiants en sciences de l'éducation à la façon dont se fait véritablement la formation scientifique;

- de créer des méthodes et du matériel de rechange pour l'enseignement des sciences à tous les niveaux;

- d'inciter plus d'étudiants à étudier les sciences;

- d'élargir les connaissances scientifiques des étudiants en arts à l'université.

Waterloo

Laboratoire d'analyse pour les programmes environnementaux

Le programme de sciences environnementales de Waterloo a pour but de traiter les questions environnementales du «monde réel» dans le contexte de l'enseignement du premier cycle. Le projet de thèse de niveau supérieur comprend des équipes d'étudiants qui travaillent à la solution de problèmes d'actualité reliés à l'environnement. Tous les aspects du problème, y compris les questions sociologiques, financières et réglementaires, ainsi que ceux qui sont d'ordre purement scientifique, sont traités dans ces projets. Deux critères servent à choisir ces problèmes : la possibilité d'un résultat identifiable dans un cadre temporel bien défini, et l'actualité des questions environnementales. Dans presque tous les cas, la deuxième exigence demande que l'on soit capable de mener à bien des analyses chimiques précises et indépendantes pour établir l'existence et l'étendue du problème. Le financement pour les ajustements dans la prestation des programmes fournira les éléments de base d'un laboratoire d'analyse à cette fin. Un laboratoire de ce type doit être équipé pour l'analyse de l'air autant que de l'eau. L'instrumentation essentielle à cette fin comprend la spectroscopie d'absorption atomique et la spectroscopie de masse GC pour l'analyse des éléments en trace dans l'eau et l'instrumentation de diode-laser pour la mesure de l'air.

Cette demande de financement répond aux priorités suivantes qui guident l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes : créer ou développer des programmes d'enseignement qui répondent aux exigences de développement scientifique, technique ou économique de l'Ontario et promouvoir un développement viable sur le plan environnemental; assumer les frais de réorientation au sein des programmes.

Expansion du programme de rhétorique et de rédaction professionnelle

Le département d'anglais réoriente un tiers de ses programmes de premier cycle et de maîtrise à partir d'une option en littérature traditionnelle vers la nouvelle option de rhétorique et de rédaction professionnelle. Ce changement répond à des besoins importants, au sein du secteur privé, en rédacteurs hautement qualifiés et instruits et, dans le domaine de l'éducation, en professionnels dotés d'une formation solide en théorie et en enseignement de la rédaction. Cet ajustement de programme nécessite l'ajout d'un professeur de rhétorique à temps plein qui puisse superviser la mise sur pied des nouveaux programmes d'études et l'engagement de nouveaux professeurs, ainsi que d'un professeur assistant en théorie de la composition et en rédaction professionnelle.

L'université a demandé un financement de 179 000 $ pour faire le relais entre l'engagement de ces professeurs à compter de juillet 1991 jusqu'à la retraite d'un autre professeur en juillet 1993. L'université fournira durant la même période les fonds relatifs à la retraite anticipée d'un professeur.

Gérontologie

Cette proposition répond à la priorité du Ministre quant à la création de programmes d'enseignement visant à répondre aux besoins des systèmes de service de santé et de services sociaux. Waterloo offre le seul programme de maîtrise financé en Ontario. Il y a une très forte demande de diplômés dans ce programme, étant donné les diverses initiatives de l'Ontario et du gouvernement fédéral en vue de s'occuper de la population vieillissante. Cette proposition est un projet d'ajustement qui traite du financement de relais pour engager un nouveau professeur en gérontologie qui remplacera un professeur prenant sa retraite en 1993. Le financement de relais est nécessaire, puisque le programme est relativement nouveau et que les cours sont encore en voie de conception et d'implantation. En deuxième lieu, les professeurs bien formés en gérontologie sont difficiles à trouver en raison d'une pénurie quasi totale de programmes de doctorat dans ce domaine. En général, il faut engager un spécialiste d'un domaine plus traditionnel et le former sur le tas. Si l'on disposait d'un professeur titulaire au moment où le nouveau professeur commence son travail, cela faciliterait la transition.

Expansion du programme d'enseignement à distance (par voie de concours)

Cette proposition correspond à chacune des priorités définies par le Ministre. D'abord, elle cherche à développer le choix des cours en formation à distance dans des domaines faisant l'objet de besoins critiques : a) en ce qui concerne les programmes de formation pédagogique en français, on produira une version par correspondance de cinq cours afin que les étudiants puissent obtenir un baccalauréat général; b) on créera d'autres cours par correspondance en sciences informatiques et en hydrogéologie environnementale qui répondront au besoin de programmes pédagogiques pour contribuer respectivement au développement technique et scientifique de l'Ontario, et pour promouvoir des programmes en développement environnemental viable. Dans les deux cas, les étudiants seront désormais en mesure de terminer un baccalauréat.

L'enseignement par correspondance garantit que ces programmes relevant d'un secteur critique soient offerts à l'ensemble de la population ontarienne. Les étudiants qui ne peuvent pas assister à des cours dans une université pour des raisons de distance, de handicap, de temps ou de contraintes d'emploi pourront ainsi obtenir des diplômes dans ces domaines prioritaires.

Le programme par correspondance de l'Université de Waterloo est réputé pour sa formule d'enseignement novatrice mais efficace. Cette proposition a pour but de poursuivre l'expérimentation des technologies nouvelles pour améliorer le programme par correspondance. Par exemple, au lieu de se servir du courrier par voie terrestre, les étudiants peuvent désormais remettre leurs devoirs et recevoir leurs copies corrigées par courrier électronique pour plusieurs cours. Cette nouvelle possibilité accélère considérablement l'interaction entre enseignant et étudiant. De

plus, les étudiants peuvent communiquer électroniquement avec leurs camarades, ce qui permet une interaction de classe qui n'était pas possible auparavant. Ces nouveaux choix de cours se construiront et se développeront à partir de cette expérience, en explorant d'autres technologies nouvelles, ce qui rehaussera la qualité des cours de Waterloo.

Western

Programme scientifique interdisciplinaire

Faisant partie intégrante de l'initiative «enseignement des sciences 2000» («Science Training 2000») de Western, ce projet permettra de créer un programme interdisciplinaire au sein de la faculté des sciences, qui vise à offrir une vaste formation scientifique de base, avec un domaine particulier de spécialisation, aux futurs enseignants en sciences. Il vise à répondre au besoin d'un enseignement des sciences qui soit solide et cohérent dans les écoles secondaires de l'Ontario. On s'attend à ce que cette façon cohérente d'aborder les études scientifiques avive l'enthousiasme des étudiants de ce programme interdisciplinaire qu'ils transmettront à leur tour à leurs élèves lorsqu'ils se lanceront dans la carrière d'enseignant.

Option de génie environnemental

La création d'une option de génie environnemental dans les programmes de premier cycle des sciences de génie est une priorité au sein de la faculté de génie. Cette option miserait sur un domaine de grande force et de distinction universitaire. A titre d'option de premier cycle couvrant les départements de chimie et de génie civil, l'option de génie environnemental porte sur des priorités particulières du Ministère et du Conseil.

L'option de génie environnemental ajoute une nouvelle dimension dynamique aux programmes de génie du premier cycle de Western. Répondant au besoin qu'a la société de professionnels chevronnés et dotés de connaissances et d'une sensibilité à l'adaptation de l'industrie à l'environnement écologique, on s'attend à ce que cette option de programme attire également les étudiants, en particulier les femmes, qui sont sérieusement engagés dans un développement placé sous le signe de la responsabilité et d'un environnement sain dans le domaine du génie.

Wilfrid Laurier

Amélioration de l'enseignement à distance

Actuellement, Laurier offre deux audioconférences par trimestre pour chaque cours donné par télévidéo, plus un ou deux cours donnés strictement au moyen de l'équipement de conférence. Ce système audio à double sens fonctionne bien pour la conversation entre les centres, mais fait défaut quand il s'agit d'expliquer des

tableaux et des graphiques, et de présenter des exemples visuels comme on pourrait le faire au tableau. Le système proposé d'un système visuel interactif à double sens offrira les avantages suivants :

1. il permettra à l'université d'offrir des cours dans plusieurs disciplines où le besoin d'un support visuel est impératif pour donner le cours de façon efficace;

2. il améliorera le système actuel de conférence pour des cours qui sont offerts en ce moment;

3. il permettra un plus grand accès aux étudiants des régions éloignées, aux étudiants handicapés, et aux étudiants qui ont un ordinateur chez eux;

4. il permettra aux professeurs de tous les programmes d'utiliser le courant dans les programmes qu'ils offrent;

5. il offre l'occasion de travailler à distance avec d'autres universités en offrant des cours de niveau supérieur.

Le système proposé est actuellement utilisé avec succès par plusieurs universités, notamment l'Université d'Ottawa et l'Université du Wisconsin.

Windsor

Programme de baccalauréat en sciences infirmières pour les infirmières agréées

L'objectif général de cette proposition consiste à augmenter le nombre d'infirmières détentrices d'un baccalauréat en Ontario afin de répondre aux besoins actuels dans le domaine de la santé. Il y a en ce moment une demande de la part des diplômés de fraîche date pour des programmes de diplôme en sciences infirmières et pour que les infirmières agréées en exercice puissent avoir accès à des programmes d'accès au baccalauréat en sciences infirmières qui soient souples et qu'elles puissent mener à bien, à temps plein ou à temps partiel, dans un délai raisonnable. Ce programme ainsi proposé est conçu pour répondre à ces besoins. Durant la phase de développement, on étudiera les programmes d'études de trois collèges de la région sud-ouest de l'Ontario afin d'assurer que le contenu des cours universitaires parte du bagage de connaissances des infirmières. Des crédits seront accordés dans la mesure du possible pour les cours déjà suivis, et des examens fondés sur l'expérience seront créés pour les cours semblables aux cours universitaires requis. La phase initiale comprendra l'élaboration d'un programme d'études. Le premier groupe d'étudiants sera admis à temps plein. A la suite de ce premier cycle, les étudiants peuvent choisir de s'inscrire à temps plein ou à temps partiel. On prévoit que les étudiants à temps plein pourront achever ce programme

de baccalauréat en sciences infirmières en 18 mois environ.

York

Nouveau programme de baccalauréat de premier cycle en études environnementales

Le nouveau programme de baccalauréat de premier cycle en études environnementales a été approuvé par le Sénat de l'Université York et a été soumis au Conseil pour approbation de son financement. Ce programme diffère des programmes existant ailleurs par le fait qu'il n'est pas basé exclusivement ni principalement sur les sciences. Même s'il est vrai que les grandes questions environnementales posent une série de problèmes qui découlent dans un certain sens au moins de la technologie, ce programme vise à chercher des solutions à ces problèmes dans une synthèse qui engage pleinement le potentiel des sciences sociales ainsi que des sciences naturelles. Le financement de développement se justifie surtout par un besoin de fournir les professeurs nécessaires à l'élaboration et à l'implantation du nouveau programme d'études, l'infrastructure nécessaire pour administrer le programme, et les ressources informatiques nécessaires aux exigences universitaires. Les priorités du gouvernement et du Conseil seront respectées dans l'élaboration d'un programme visant à étudier un développement viable sur le plan environnemental. Les plans pédagogiques de l'université, qui exigent la diversité et une programmation interdisciplinaire pour répondre aux besoins des étudiants dans la région de recrutement de York, sont également respectés.

Cours I avec crédits en vue du diplôme en pensée critique

La faculté des arts a l'intention de développer son programme de pensée critique en appliquant les principes pédagogiques élaborés dans les activités d'enseignement dirigé de son centre de rédaction établi de longue date aux cours interdisciplinaires avec crédits en vue d'un grade qu'offrent les établissements de premier cycle. Le financement est demandé pour nommer cinq professeurs à temps plein pour coordonner et diriger ce projet ainsi que pour enseigner, et pour fournir les ressources informatiques nécessaires à l'élaboration et à la coordination de ce programme. Conformément aux priorités des établissements, York s'engage à permettre à tous les étudiants d'acquérir des compétences de communication et de critique, et est tout particulièrement déterminé à faciliter véritablement l'accès à l'université aux membres de sa collectivité multiculturelle diversifiée en offrant un niveau de base d'acquisition de compétences pour des étudiants issus d'un vaste éventail de milieux socio-économiques et ethniques.

Les priorités du gouvernement et du Conseil sont respectées par cette réorientation importante du programme en assurant une instruction, une formation et une éducation plus poussées pour la masse et en offrant des possibilités aux

groupes sous-représentés pour lesquels la maîtrise de la pensée critique est parfois une barrière à la réussite d'une formation post-secondaire.

Institut d'études pédagogiques de l'Ontario

Programme d'études de deuxième cycle en mathématiques, sciences et technologie

L'IEPO propose d'offrir une nouvelle spécialisation en mathématiques, sciences et technologie dans le cadre des programmes d'études de deuxième cycle offerts par les départements de programmes d'études et mesure, d'évaluation et d'applications informatiques. Cette spécialisation sera fortement axée sur la recherche et le doctorat, et alliera les applications de la technologie pédagogique dans le contenu des cours et la façon de les donner.

L'Institut a récemment nommé un professeur titulaire dans le domaine de la pédagogie des sciences. L'Institut amorce immédiatement la recherche d'un professeur titulaire en enseignement de la technologie et des mathématiques. Il cherche un financement pour créer une classe pédagogique dernier cri pour cette nouvelle spécialisation.

Institut polytechnique Ryerson

Expansion en génie chimique, chimie appliquée et biologie

En se basant sur les succès des projets-pilotes d'enseignement par alternance, le département des sciences chimiques et biologiques appliquées veut étendre la formule d'enseignement par alternance aux étudiants des deuxième, troisième et quatrième années et prévoir les modalités de travail de façon plus intégrée. Certaines preuves laissent croire que la méthode élargie améliorera à la fois le maintien et la demande d'effectif dans ces secteurs de programmes. Les fonds d'ajustement pour la prestation des programmes serviront à augmenter et à élargir l'éventail de stages de travail requis, à développer les bases de données d'employeurs et les types de lieux de stages disponibles, ainsi qu'à aider à bâtir l'infrastructure nécessaire durant les premières années d'implantation progressive de ce modèle élargi de coopération.

Développement du programme de santé environnementale

Les fonds d'ajustement dans la prestation des programmes ont été demandés pour financer une augmentation de l'effectif d'environ 50 étudiants à temps plein, et pour améliorer la santé professionnelle et l'élément de sécurité du programme d'études, en particulier l'enseignement en laboratoire dans les cours de santé et de sécurité au travail. L'amélioration du volet de santé et de sécurité au travail du programme a fait l'objet d'une forte recommandation par le Comité consultatif du

programme. Les sondages auprès des employeurs confirment également cette orientation, et les discussions avec les ministères provinciaux du Travail dans l'ensemble du Canada et avec les syndicats ont souligné l'importance croissante de ce développement du programme d'études.

Les fonds d'ajustement dans la prestation des programmes serviront : à fournir du mobilier et du matériel de bureau pour les nouveaux professeurs à engager afin de permettre l'expansion de l'effectif, à acheter l'équipement nécessaire pour dispenser l'enseignement en laboratoire sur l'examen suivi des risques du travail pour la santé, à moderniser les cours existants et à financer le nouveau développement du programme en santé et sécurité au travail, et à acquérir les ouvrages de bibliothèque dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Collège des beaux-arts de l'Ontario

Atelier d'ordinateurs intégrés (Integrated Computer Workshop Facility)

Des fonds d'ajustement dans la prestation des programmes ont été demandés pour créer un atelier d'ordinateurs intégrés par la voie des études technologiques pour la division des arts et pour les programmes d'études fondamentales.

Ce local améliorera le programme d'études par l'introduction de technologies informatiques plus élaborées et contribuera à améliorer l'accès à l'usage général des ordinateurs. La création de ce local permettra d'intégrer les technologies informatiques à d'autres technologies et médias tels que le film, le vidéo, l'audio et l'animation.

90-XII Financement des programmes d'études supérieures 1991-1992

1.0 Introduction

Avec le présent mémoire consultatif, le Conseil ontarien des affaires universitaires poursuit la tradition qui remonte au mémoire consultatif 83-VIII des rapports consultatifs soumis chaque année à propos du financement des nouveaux programmes et des programmes existants d'études supérieures.

Le processus employé pour approuver le financement des programmes d'études supérieures a été adopté pour atteindre les objectifs du Conseil des études supérieures de l'Ontario[1] et pour atteindre les objectifs globaux du Conseil en matière de différenciation du rôle institutionnel et de rationalisation du système. Le Conseil applique les quatre critères énoncés dans le mémoire consultatif 89-V[2] dans ses recommandations en matière de financement annuel des nouveaux programmes. En deux mots, chaque programme doit avoir passé une évaluation pédagogique rigoureuse, certifiée par le Conseil des universités de l'Ontario et ne devait nécessiter aucune amélioration au moment de l'évaluation. L'université doit prouver que la société a besoin du programme et que les étudiants le réclament. Le programme doit se conformer aux buts, objectifs et avantages de l'établissement où il sera offert et doit faire partie du plan quinquennal de l'établissement et, enfin, il doit être considéré par le Conseil comme un développement approprié du système universitaire de l'Ontario.

En ce qui concerne les programmes existants, le Conseil s'en remet au Conseil des universités de l'Ontario qui applique un système de dépistage des programmes de piètre qualité par un processus d'évaluation périodique effectué par le Conseil des études supérieures de l'Ontario. Le Conseil recommande l'annulation du financement de tous les programmes jugés d'une qualité inacceptable aux termes de cette évaluation.

Le Conseil continue de recommander la pondération de chaque programme d'études supérieures de niveau 1. Tous les programmes d'études supérieures du niveau 2 seront classés dans la catégorie 8, avec une pondération de 6, ou 2 par semestre, comme le précise The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

2.0 Nouveaux programmes

Le Conseil a étudié les recommandations de son Comité consultatif sur les

---

1. Voir Conseil ontarien des affaires universitaires, Seizième rapport annuel, «Mémoire consultatif 89-V : Planification et financement des programmes d'études supérieures pour le troisième quinquennium 1989-1990 à 1993-1994», p. 163.

2. Ibid., p. 161-162.

programmes d'enseignement à propos de l'admissibilité au financement des 18 programmes d'études supérieures qui suivent :

Université de Guelph :

Diplôme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire - Voir annexe A

Doctorat en relations familiales et développement humain - Voir annexe B

Doctorat en psychologie sociale appliquée et en psychologie appliquée du développement - Voir annexe C

Doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle - Voir annexe D

Université d'Ottawa :

Maîtrise en pharmacologie et doctorat en pharmacologie - Voir annexe E

Université d'Ottawa et Université Carleton :

Doctorat en ordinatique - Voir annexe F

Université de Waterloo :

Doctorat en comptabilité - Voir annexe G

Doctorat en littérature anglaise, rhétorique et rédaction professionnelle - Voir annexe H

Doctorat en sciences de la santé - Voir annexe I

Université Western Ontario :

Maîtrise en théorie et critique - Voir annexe J

Maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale - Voir annexe K

Maîtrise et doctorat en sciences neurologiques - Voir annexe L

Doctorat en sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé - Voir annexe M

Doctorat en sociologie dans le domaine des classes sociales et du changement d'ordre social - Voir annexe N

Université York :

Maîtrise en administration des affaires internationales - Voir annexe O

Maîtrise en traduction - Voir annexe P

Doctorat en science économique - Voir annexe Q

Doctorat en anthropologie sociale - Voir annexe R

3.0 Recommandations

Le Conseil est satisfait des preuves fournies dans les rapports du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement en annexe qu'il existe un besoin et une demande considérables pour 16 des programmes proposés et que les établissements qui ont proposé ces 16 programmes sont en mesure de les offrir. Deux programmes n'ont pas été jugés admissibles au financement (doctorat en science économique et doctorat en anthropologie sociale de l'Université York) parce qu'ils ne répondaient pas à tous les critères d'admissibilité au financement du Conseil.

Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et des répercussions sur l'ensemble du réseau sur le plan de la planification des programmes proposés, le Conseil est certain que les 16 programmes approuvés conviennent au développement du système universitaire en Ontario.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre :*

COAU 90-58
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE GUELPH EN 1991-1992

QUE l'effectif du diplôme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire de l'Université de Guelph compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; le programme sera classé dans la catégorie 6, avec une pondération de 3 ou 1 par semestre, comme cela est indiqué dans le guide The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-59
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN RELATIONS FAMILIALES ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN DE L'UNIVERSITÉ DE GUELPH EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en relations familiales et développement humain de l'Université de Guelph compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-60
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE SOCIALE APPLIQUÉE ET EN PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE GUELPH EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en psychologie sociale appliquée et en psychologie appliquée du développement de l'Université de Guelph compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-61
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE ET ORGANISATIONNELLE DE L'UNIVERSITÉ DE GUELPH EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle de l'Université de Guelph compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-62
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE EN PHARMACOLOGIE ET DU DOCTORAT EN PHARMACOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA EN 1991-1992.

QUE l'effectif de la maîtrise et du doctorat en pharmacologie de l'Université d'Ottawa compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; le programme de maîtrise sera classé dans la catégorie 7, avec une pondération de 4 ou 1,333 par semestre, comme cela est indiqué dans le guide The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-63
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN ORDINATIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA ET DE L'UNIVERSITÉ CARLETON EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en ordinatique de l'Université d'Ottawa et de l'Université Carleton compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-64
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN COMPTABILITÉ DE L'UNIVERSITÉ DE WATERLOO EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en comptabilité de l'Université de Waterloo compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-65
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN LITTÉRATURE ANGLAISE, RHÉTORIQUE ET RÉDACTION PROFESSIONNELLE DE L'UNIVERSITÉ DE WATERLOO EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en littérature anglaise, rhétorique et rédaction professionnelle de l'Université de Waterloo compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

Le Conseil note que ce programme est différent des autres programmes d'anglais subventionnés en ce sens qu'il intègre l'étude de la rhétorique et de la rédaction professionnelle à la théorie critique et à la littérature. Pour intégrer ces trois domaines, on exige trois cours - théorie de la recherche et de la critique, méthodes de recherche des rédacteurs professionnels et rhétorique. En outre, tous les étudiants sont tenus de suivre au moins trois cours qui font le lien entre deux des trois domaines en cause (rhétorique, rédaction et théorie critique) et la littérature.

Le Conseil recommande le financement de ce programme en raison de la nature intégrée des éléments du programme portant sur la rhétorique et la rédaction professionnelle et sur l'étude de la théorie critique et de la littérature. Le Conseil n'a pas l'intention de financer un autre programme général de doctorat en anglais à l'heure actuelle.

COAU 90-66
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN SCIENCES DE LA SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE WATERLOO EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en sciences de la santé de l'Université de Waterloo compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-67
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE EN THÉORIE ET CRITIQUE DE L'UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO EN 1991-1992.

QUE l'effectif de la maîtrise en théorie et critique de l'Université Western Ontario compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; le programme sera classé dans la catégorie 6, avec une pondération de 3 ou 1 par trimestre, comme cela est indiqué dans le guide The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-68
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION LOCALE DE L'UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO EN 1991-1992.

QUE l'effectif de la maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale de l'Université Western Ontario compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; le programme de maîtrise sera classé dans la catégorie 5, avec une pondération de 2 ou 1 par trimestre, comme cela est indiqué dans le guide The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-69
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE DU DOCTORAT EN SCIENCES NEUROLOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO EN 1991-1992.

QUE l'effectif de la maîtrise et du doctorat en sciences neurologiques de l'Université Western Ontario compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; le programme de la maîtrise sera classé dans la catégorie 7, avec une pondération de 4 ou 1,333 par trimestre, comme cela est indiqué dans le guide The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-70
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE DANS LE DOMAINE DU VIEILLISSEMENT ET DE LA SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en sociologie dans le domaine du

vieillissement et de la santé de l'Université Western Ontario compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-71
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE DANS LE DOMAINE DES CLASSES SOCIALES ET DU CHANGEMENT D'ORDRE SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO EN 1991-1992.

QUE l'effectif du doctorat en sociologie dans le domaine des classes sociales et du changement d'ordre social de l'Université Western Ontario compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-72
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ YORK EN 1991-1992.

QUE l'effectif de la maîtrise en administration des affaires internationales de l'Université York compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; le programme sera classé dans la catégorie 5, avec une pondération de 2 ou 1 par trimestre, comme cela est indiqué dans le guide The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-73
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE EN TRADUCTION DE L'UNIVERSITÉ YORK EN 1991-1992.

QUE l'effectif de la maîtrise en traduction de l'Université York compte comme URB admissibles au financement àcompter de 1991-1992; le programme sera classé dans la catégorie 6, avec une pondération de 3 ou 1 par trimestre, comme cela est indiqué dans le guide The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-74
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN SCIENCE ÉCONOMIQUE DE L'UNIVERSITÉ YORK.

QUE l'effectif du doctorat en science économique de l'Université York ne compte pas comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

COAU 90-75
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE DE L'UNIVERSITÉ YORK.

QUE l'effectif du doctorat en anthropologie sociale de l'Université York ne compte pas comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992.

Selon les renseignements disponibles à l'heure actuelle, le Conseil accepte la conclusion de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Il remarque toutefois que ce programme, qui n'est pas subventionné, attire un nombre croissant d'étudiants ontariens au niveau du doctorat en anthropologie sociale. Comme ce programme n'avait pas obtenu le financement précédemment parce qu'on n'avait pas prouvé que la société en avait besoin ou que les étudiants le réclamaient, l'Université York doit fournir des preuves précises et probantes que les finissants du programme sont en mesure de combler un besoin reconnu dans la société. Le Conseil estime que l'Université York pourra le faire dès que les étudiants actuels auront obtenu leur diplôme. C'est pourquoi le Conseil encourage l'Université York à soumettre une nouvelle demande de financement pour ce programme lorsque certains étudiants auront obtenu leur diplôme et que l'université sera en mesure de prouver que ces finissants comblent un besoin dans la société.

4.0 Programmes d'études supérieures existants

Le Conseil a examiné le rapport annuel du Conseil des études supérieures de l'Ontario du Conseil des universités de l'Ontario intitulé Rapport du conseil ontarien des affaires universitaires sur les résultats de l'évaluation : 1989-1990. Le rapport indique qu'aucun programme d'études supérieures existant n'a été placé dans la catégorie des programmes NON APPROUVÉS à la suite du processus d'évaluation de la qualité entrepris en 1989-1990.

Le président,
H.V. Nelles

Le 15 février 1991

Annexe A

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Diplôme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire Université de Guelph

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 5 septembre 1989, l'Université de Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire sous l'égide du collège vétérinaire de l'Ontario. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 18 mai 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune amélioration.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le diplôme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire est un programme autonome d'une durée d'une année civile, qui n'est pas offert simultanément avec un programme de maîtrise dans la même discipline. Au cours du troisième semestre, on réalisera un projet sur le terrain dans un établissement situé dans un pays en voie de développement qui entretient des relations avec le collège vétérinaire de l'Ontario.

Le programme a pour objet de fournir une formation avancée aux vétérinaires du pays qui envisagent une carrière dans un domaine de la médecine vétérinaire internationale et de renforcer la compétence des vétérinaires des pays en voie de

développement dans le domaine du diagnostic des maladies et du contrôle des populations d'animaux[1].

Ce programme comblera aussi un besoin chez les vétérinaires canadiens qui ont étudié les conditions pathologiques de divers pays en voie de développement et les problèmes connexes sur le plan technologique, environnemental, culturel et économique qui surgissent dans les programmes de contrôle et de lutte contre les maladies. Ce programme permettra également de préparer les vétérinaires qui se destinent à une carrière dans un organisme international, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale, à une carrière d'expert-conseil ou dans la fonction publique dans le domaine du commerce des animaux et de l'alimentation d'origine animale.

Ce programme répond également à un besoin de formation des vétérinaires de pays en voie de développement dans le domaine des méthodes technologiques employées pour planifier et mettre en oeuvre les programmes de lutte contre les maladies, notamment la collecte, le maintien et l'utilisation de données. Ces étudiants bénéficieront aussi des transferts de technologie pour mettre sur pied des systèmes d'information pour les banques de données sur les maladies et l'utilisation des statistiques médicales comme un outil dans le domaine des lois régissant le contrôle des maladies, le commerce, la santé humaine, la salubrité des aliments et l'éducation vétérinaire.

Les observations suivantes, fournies par Agrosysts ltd/ltée, témoignent du besoin de formation dans ce domaine :

> Nous avons joué un rôle actif, à titre de société et sur le plan individuel, sur la scène internationale de l'agriculture et nous avons constaté que les établissements d'enseignement canadiens n'avaient pas entièrement assumé leur responsabilité, car ils n'avaient pas offert des possibilités d'études à long terme aux jeunes professionnels canadiens intéressés à poursuivre une carrière internationale, ni au personnel des pays en voie de développement. Ce programme ne manquera pas de fournir l'occasion de nouer des liens professionnels solides et durables entre des pays, liens qui auront des retombées sur le commerce international.
>
> Dans la plupart des pays en voie de développement, l'élevage du bétail constitue un catalyseur économique national énorme, mais peu dynamique, qui est menacé par une mauvaise gestion des animaux et, dans la plupart des cas, par un programme de santé animale virtuellement inexistant. Cette situation s'explique en partie par le

1. Université de Guelph, Graduate Diploma in International Veterinary Medical Development, demande de financement selon la formule au Conseil ontarien des affaires universitaires, septembre 1990, p. 5.

nombre réduit de vétérinaires professionnels dans les régions rurales qui, dans la plupart des cas, sont surchargés de travail, n'ont aucune possibilité de parfaire leurs connaissances techniques et ne disposent que d'installations de laboratoire rudimentaires. Dans la plupart de ces pays, il n'y a ni concept ni statistiques fiables sur l'état général ou la fréquence de certaines maladies du bétail.

À notre avis, les étudiants canadiens comme les étudiants étrangers qui termineraient ce programme pourraient jouer un rôle important dans les organismes internationaux qui subventionnent des projets, des bureaux d'études privées, des compagnies pharmaceutiques ou simplement à titre d'experts-conseils indépendants[2].

Tous les candidats du programme doivent être titulaires d'un diplôme en médecine vétérinaire.

On reconnaît la nécessité sur le plan national pour les finissants du programme d'empêcher l'importation de maladies par des animaux, des personnes ou des produits alimentaires agricoles insalubres. Les finissants provenant d'autres pays contribueraient, dans leur domaine de compétence, à la prévention et au traitement de maladies pouvant être introduites au Canada.

Les diplômés de ce programme auront de nombreux débouchés et ce pour très longtemps. Jusqu'à présent, on a effectué très peu d'études sur les maladies touchant de nombreuses espèces animales, surtout dans le Tiers-Monde. Il n'y a pratiquement aucune recherche en aquiculture et sur les maladies de poissons dans les pays en voie de développement. Ces pays d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale et du bassin Pacifique mettent sur pied des projets importants grâce aux subventions d'organismes internationaux pour étudier l'aquiculture, notamment l'élevage, les ressources en eau, le contrôle des maladies et l'enseignement des sciences maritimes.

Comme les pays du Tiers-Monde ont de plus en plus tendance à aménager des réserves d'animaux sauvages, le risque de contamination des animaux domestiques broutant sur les mêmes pâturages présente des dangers pour les humains qui se nourrissent de ces animaux par la suite[3]. Les finissants du programme pourraient combler le besoin à long terme dans ce domaine et mettre en oeuvre des programmes de contrôle et de surveillance des maladies dans ces cas et dans bien d'autres.

---

2. Lettre de M. Martin van Lierop, P.Ag., Agrosyst ltd/ltée, Montréal (Québec), adressée à M. N.O. Nielsen, doyen, collège vétérinaire de l'Ontario, Université de Guelph, le 9 juillet 1990.

3. Ibid., p. 11.

Diverses sources ont témoigné de l'importance de ce programme face aux besoins de la société. Un spécialiste du bureau de Deloitte and Touche Management Consultants a écrit :

> D'après notre expérience, la santé et la production animales demeurent un obstacle au développement dans nombre de pays du Tiers-Monde. Nous constatons également que beaucoup de vétérinaires des pays du Tiers-Monde ne sont pas axés sur le développement dans leur travail et beaucoup d'entre eux n'ont aucune expérience des problèmes auxquels font face les agriculteurs sur le terrain, qui tentent d'améliorer leurs méthodes d'élevage et de soin du bétail.
>
> Si le programme d'études proposé est en mesure d'aborder certaines de ces questions, il sera très utile. Nous avons également constaté une pénurie de vétérinaires formés au Canada ayant acquis une expérience pratique au Tiers-Monde dans des domaines comme l'épidémiologie et le traitement des animaux malades dans le cadre d'un système d'élevage intégré. La demande de personnel compétent venant du Canada et des pays du Tiers-Monde continuera à se faire sentir[4].

L'Association canadienne des vétérinaires a répondu qu'elle intensifiait ses opérations outre-mer dans le domaine et que ce programme répondait à un besoin de compétences dont elle aura besoin :

> [...] ce genre de formation est essentiel et répond à un besoin réel si le Canada veut jouer un rôle efficace dans l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux dans les pays en voie de développement. L'Agence canadienne pour le développement vétérinaire international interviendra de plus en plus pour faciliter le développement de projets d'aide internationale. Il est bien évident que de nombreux vétérinaires canadiens aimeraient participer à ces projets, mais ils manquent d'expérience ou de formation dans le domaine du travail dans les pays en voie de développement[5].

D'autres organismes sont intervenus pour témoigner de la valeur de ce programme sur le plan des besoins de la société, notamment l'Atlantic Veterinary

---

4. Lettre adressée au doyen, M. N.O. Nielsen, collège vétérinaire de l'Ontario, Université de Guelph, de M. Rick Andrews, associé, Division du développement rural et agricole, Deloitte and Touche Management Consultants, le 18 juillet 1990.

5. Lettre adressée au doyen, M. O. Nielsen, de M. Paul Greenough, président de l'Association canadienne des vétérinaires, le 14 juillet 1990.

College (Université de l'Île-du-Prince-Édouard), le collège de médecine vétérinaire Western (Université de la Saskatchewan), le Consortium universitaire canadien sur la santé dans le développement, Acres International Limited, Agriculture Canada, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, la Banque asiatique de développement, l'Agence canadienne de développement international, l'Instituto Interamericano De Cooperacion Para La Agricultura (Costa Rica), le Centre de recherches pour le développement international (Ottawa), les programmes de développement des Nations Unies, le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, la Banque mondiale/la société internationale de finance et l'Organisation mondiale de la santé à Genève (Suisse)[6].

Ce programme serait le seul en Amérique du Nord.

La demande pour le programme parmi les étudiants émanerait des étudiants du premier cycle en médecine vétérinaire et des vétérinaires en exercice, surtout ceux qui évoluent dans un milieu international. L'effectif prévu pour l'année scolaire 1991-1992 sera de trois étudiants (deux Canadiens et un étudiant étranger), et en 1996, il passera à quatre Canadiens et cinq étudiants étrangers, pour se stabiliser aux alentours de huit à dix étudiants. Nous avons joint en annexe les lettres d'étudiants éventuels qui ont manifesté de l'intérêt pour le programme.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande pour ce programme parmi les étudiants.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Ce programme est absolument conforme aux responsabilités particulières de l'Université de Guelph dans le domaine de l'agriculture et de la médecine vétérinaire ainsi qu'à la mission de l'université, qui est de «partager la responsabilité en vue d'élaborer les caractéristiques d'un monde interdépendant» et «d'aider ses étudiants à acquérir une perspective globale»[7].

Le programme en question fait partie du plan quinquennal de l'université depuis 1988.

Ce programme pourra tirer parti des points forts du département de pathologie, du département de microbiologie et d'immunologie vétérinaires, du département de médecine des populations, de l'école de planification et de développement rural et de l'ensemble du collège vétérinaire de l'Ontario. Ce programme bénéficiera également de l'appui du comité de l'université sur les programmes environnementaux, du conseil de l'alimentation de Guelph, du centre pour les programmes internationaux, des quatres centres de biotechnologie de

---

6. Université de Guelph, op. cit., annexes.

7. Ibid., p. 20-21.

Guelph-Waterloo et des investissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario en médecine vétérinaire.

Les ressources bibliothécaires voulues ont déjà été acquises par la direction des sciences vétérinaires de la bibliothèque McLaughlin.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le diplôme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université de Guelph.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire de l'Université de Guelph.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 26 novembre 1990

Annexe B

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en relations familiales et développement humain (Ph.D.) Université de Guelph

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 4 septembre 1990, l'Université de Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en relations familiales et développement humain. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 15 juin 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme de doctorat proposé en relations familiales et développement humain se concentre sur l'étude, la mise en route et les applications de recherche dans le domaine de la dynamique de la famille et du développement de l'individu dans le contexte du milieu familial durant toute la vie. Le programme est conçu pour approfondir et élargir la compréhension du développement normal, des troubles du développement et du fonctionnement de la famille ainsi qu'un domaine de spécialisation plus approfondi. Les domaines de spécialisation offerts à l'heure actuelle sont le développement de l'enfant et les relations familiales, le développement de l'adulte et les relations familiales et la thérapie conjugale et

familiale[1]. Le programme met l'accent sur l'étude du développement de l'individu dans le contexte de la famille et il repose sur une approche pluridisciplinaire.

Le programme est conçu pour répondre au besoin des chercheurs et des professionnels dans le domaine des «sciences familiales» et pour allier la théorie, la recherche et l'application des connaissances pour renforcer le développement de l'individu et de la famille par des politiques sociales et l'intervention[2]. Les diplômés du programme pourront se consacrer à la recherche, à l'enseignement et à une carrière dans le domaine de la prévention et de l'intervention dans le cadre des services destinés aux enfants et aux adolescents, en thérapie conjugale et familiale, en gérontologie ou occuper un poste connexe dans un organisme gouvernemental, familial ou d'aide à l'enfance[3].

Nous avons reçu des lettres d'employeurs éventuels des finissants du programme indiquant qu'il y avait des débouchés dans les municipalités, les conseils scolaires, les grands organismes communautaires et gouvernementaux et les hôpitaux et des postes d'enseignement et de recherche dans les collèges et universités dans la pratique privée, les organismes de développement des pays du Tiers-Monde et des contrats du gouvernement pour des ateliers de recherche et de perfectionnement professionnel.

Pour illustrer le besoin de diplômés du programme, le directeur de l'école de nutrition et des sciences familiales de l'Université de la Colombie-Britannique a déclaré :

> Je suis convaincu que les diplômés de votre programme de doctorat seront très demandés. Lorsque nous avons embauché de nouveaux professeurs à l'Université de la Colombie-Britannique en études familiales, nous avons accordé la priorité aux candidats ayant suivi un programme pluridisciplinaire en sciences de la famille, plutôt que des diplômés d'un département consacré à une discipline traditionnelle. Il est très difficile de trouver des candidats canadiens ayant reçu une formation appropriée[4].

---

1. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Family Relations and Human Development, Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, p. 2.

2. Ibid.

3. Ibid., p. 7.

4. Lettre de M. Daniel Perlman, directeur, école de nutrition et des sciences familiales, Université de la Colombie-Britannique, adressée à M. Gerald Adams, département des études familiales, Université de Guelph, le 23 août 1990, p.1-2.
L'Institut de puériculture de la faculté d'éducation de l'Université de Toronto, le département d'économie domestique, collège Brescia, et le département des sciences sociales et familiales de l'Université du Minnesota ont également fait état du besoin de diplômés pour assurer la relève du corps professoral.

La doyenne de la faculté d'écologie humaine de l'Université du Manitoba reconnaît aussi :

> À titre de doyenne d'une importante faculté qui embauche des finissants de tels programmes, je sais à quel point il est difficile de trouver des chercheurs canadiens; il n'existe aucun programme appliqué de ce genre au Canada. J'ai été obligée de faire des études aux États-Unis dans mon domaine, comme la plupart de mes collègues. Lorsque des Canadiens font leurs études au États-Unis, il arrive souvent qu'ils s'y établissent par la suite, ce qui constitue une perte inestimable de ressources humaines pour le Canada. Il y a très peu de Canadiens qui posent leur candidature en études familiales [...] Nous souhaiterions engager des diplômés du programme du doctorat de Guelph pour les postes d'enseignement à l'Université du Manitoba. Étant donné que la majorité des professeurs actuels dans le domaine prendront leur retraite aux alentours de l'an 2000, on prévoit une pénurie et une demande accrue de professeurs dans toute l'Amérique du Nord. Il faut que le Canada forme son propre corps professoral pour répondre à ces besoins[5].

Des organismes comme l'Institut Vanier pour la famille laissent entendre une forte demande durable de diplômés dans le secteur public et privé :

> [...] L'évolution de la situation et des besoins de la famille [...] est passée à l'ordre du jour politique de presque tous les pays industrialisés. Les questions familiales sont devenues une préoccupation centrale non seulement des hommes politiques, mais aussi des éducateurs, employeurs, responsables des politiques et créateurs des programmes, défenseurs des droits, planificateurs financiers, analystes des marchés et professionnels des services sociaux. Au cours des 15 dernières années, mon expérience au sein d'un organisme bénévole privé voué au bien-être et à la compréhension des familles m'a montré que la demande de spécialistes de la famille et de praticiens familiaux ne cessera de s'accroître dans les années à venir[6].

---

5. Lettre de M^me^ Ruth E. Berry, doyenne, faculté d'écologie humaine, Université du Manitoba adressée à M. Richard M. Barham, doyen, collège d'études sur la famille et la consommation, Université de Guelph, le 30 août 1990, p. 1.

6. Lettre de M. Robert Glossop, directeur des programmes et de la recherche, Institut Vanier pour la famille, adressée à M. Gerald Adams, directeur du département des études familiales, Université de Guelph, le 1^er^ août 1990, p. 2.

Beaucoup de lettres ont fait état des caractéristiques uniques du programme; avant l'introduction de ce programme, les étudiants étaient obligés de poursuivre leurs études à l'étranger pour obtenir leur doctorat[7]. Un étudiant a écrit pour demander qu'on élargisse le programme de cours offerts dans le domaine de la thérapie familiale à l'Université de la Colombie-Britannique en ces termes :

> Malheureusement, il n'y a toujours pas de programme de doctorat au Canada offrant des cours d'études supérieures dans le domaine de la TCF (thérapie conjugale et familiale). Aux États-Unis, plusieurs grandes universités offrent un programme solide d'études qui souligne l'étude et le traitement de la famille [...] Depuis 1986, trois Canadiens ont obtenu un doctorat en TCF à l'Université Perdue. Je serai le quatrième. Un seul d'entre eux est retourné au Canada. Je commencerai à enseigner dans le cadre d'un programme d'études supérieures en counseling et en thérapie familiale (aux États-Unis) à partir du 1er septembre [...] En tant que Canadien qui a été obligé de m'exiler pour obtenir une formation spécialisée dans mon domaine, je tiens à témoigner du besoin réel d'un programme d'étude de qualité axé sur la recherche en thérapie conjugale et familiale[8].

L'Université de Guelph vise un effectif total de 20 ou 21 étudiants pour le programme du doctorat qui sera atteint en 1996-1997. Les premiers candidats seront admis au programme en 1991-1992. L'université a indiqué que quatre étudiants s'inscriront à ce moment-là[9].

L'université est sûre de pouvoir atteindre les objectifs visés en matière d'effectifs, ayant déjà reçu 18 demandes depuis janvier 1990. Les candidats intéressés ont fait des études préalables en service social, psychologie, sciences infirmières, éducation de la santé, thérapie conjugale et familiale, théologie et

---

7. Université Mount Saint Vincent, département de puériculture; Université de l'Alberta; Université de Waterloo, département de psychologie; Université de Toronto, département de psychologie; Université Perdue, département de développement de l'enfant et des études familiales; Université de la Colombie-Britannique, école de nutrition et des sciences familiales; Université du Manitoba, département des études familiales; Santé et Bien-être social Canada, Direction des programmes de services sociaux; Association ontarienne pour les organismes de services sociaux; Interfaith Pastoral Counselling Centre; Université de Toronto, centre d'études sur le vieillissement; Université Western Ontario; Université Wilfrid Laurier.

8. Citation provenant de la lettre de M. Daniel Perlman, directeur, école de nutrition et des sciences familiales, Université de la Colombie-Britannique, adressée à M. Gerard Adams, département des études familiales, Université de Guelph, le 23 août 1990, p. 2.

9. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Family Relations and Human Development, Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, p. 9.

diverses sciences sociales appliquées[10]. On s'attend à accueillir des candidats de toutes les régions du Canada.

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin réel dans la société et une demande pour ce programme chez les étudiants.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Ce programme fait partie du plan quinquennal de l'université depuis 1988. Conforme aux buts et aux objectifs de l'Université de Guelph, que l'on trouve dans le rapport intitulé Towards 2000: Challenges and Responses, ce programme formera des diplômés capables d'adapter les changements rapides de la société qui s'exercent sur l'unité familiale et les membres qui la composent.

L'Université de Guelph présente divers avantages complémentaires au niveau des études supérieures au sein du département des études familiales, notamment le seul programme reconnu de thérapie conjugale et familiale au Canada, ainsi que des programmes d'études supérieures en nutrition humaine appliquée et en psychologie.

L'université est également dotée d'un centre de recherche en gérontologie, du centre de thérapie conjugale et familiale, du centre d'observation de l'interaction des membres de la famille et elle organise chaque année un congrès sur la sexualité humaine.

L'université a fait savoir qu'elle disposait déjà des ressources bibliothécaires et du corps professoral voulus pour offrir le programme.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de doctorat en relations familiales et développement humain est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université de Guelph.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en relations familiales et développement humain de l'Université de Guelph.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 23 novembre 1990

---

10. Ibid., p. 10.

Annexe C

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en psychologie appliquée du développement et en psychologie sociale appliquée Université de Guelph

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 18 octobre 1990, l'Université de Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en psychologie appliquée du développement et en psychologie sociale appliquée. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 18 mai 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de doctorat en psychologie appliquée du développement et en psychologie sociale appliquée s'inspire du mode d'apprentissage du «savant praticien», selon lequel on assortit la formation scientifique classique aux connaissances et aux aptitudes à l'évaluation et à l'intervention voulues pour pratiquer la psychologie en milieu de travail. Les diplômés du programme seront en mesure de comprendre les politiques sociales qui touchent les enfants, les familles et les groupes ayant des besoins particuliers au

sein de la collectivité[1].

L'option psychologie appliquée du développement s'attache aux déviations de la norme du développement de l'enfant dans un contexte normatif et développemental. L'option psychologie sociale appliquée se concentre sur l'application de la psychologie sociale au domaine de la santé, du droit et de la criminalité. Les cours obligatoires intègrent des aspects des deux options. Les deux exigent un stage supervisé. L'Université de Guelph place les candidats au doctorat dans les conseils scolaires, centres de traitement, cliniques de santé mentale, hôpitaux, conseils régionaux de santé, ministères provinciaux, établissements de soins gériatriques qui, à l'heure actuelle, accueillent des stagiaires et offrent des débouchés pour les finissants du programme de maîtrise de Guelph.

Domaines de recherche possibles pour la thèse :

> développement normatif et atypique sur le plan cognitif, social et de la personnalité, influence des variables du système familial, soutien social et santé, psychologie du droit, résolution de conflits, aptitudes à la communication et interaction sociale[2].

Les finissants du programme seront qualifiés pour travailler comme chercheur, professeur d'université, praticien ou conseiller dans tout un éventail d'organismes de services sociaux, d'organismes publics, les conseils de planification sociale, les centres d'évaluation et de traitement et les établissements d'enseignement[3].

L'Université de Guelph prétend que le besoin de diplômés du programme de l'option psychologie sociale appliquée est attribuable à l'incidence sur le plan social et économique des changements survenus dans la structure et les modèles de la famille, au vieillissement de la société, à l'effet de l'immigration sur la population, à la participation accrue des femmes sur le marché du travail, à l'élaboration de programmes communautaires de soins des personnes âgées et des malades mentaux chroniques et au besoin de protéger les enfants et les adolescents des mauvais traitements physiques et affectifs. L'Université de Guelph fait état de la nécessité d'encourager et de préparer des spécialistes dans le domaine, chargés d'effectuer des recherches objectives de qualité et des analyses dans ce domaine de politiques sociales et d'autres[4].

---

1. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Social and Applied Developmental Psychology and Industrial/Organizational Psychology - Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, p. 3-8.

2. Ibid., p. 8-9.

3. Ibid., p. 4.

4. Ibid., p. 11.

Le besoin de diplômés de l'option de psychologie appliquée du développement est attribuable à la nouvelle orientation du travail psychologique dans le domaine de l'enfance. L'université mentionne en particulier les conseils scolaires, les hôpitaux, les centres de traitement et les cliniques de santé mentale comme débouchés pour les diplômés compétents en évaluation et en planification du traitement d'enfants particuliers. L'option de psychologie appliquée du développement produira des diplômés ayant la formation de base voulue pour évaluer et traiter les enfants, planifier et évaluer les programmes scolaires, communautaires et sociaux destinés aux enfants et à leur famille[5].

L'université prétend qu'il existe un besoin de spécialistes ayant reçu une formation poussée, appelés à formuler de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et à adapter les programmes et politiques existants en vue de promouvoir le bien-être des bénéficiaires, et que ce besoin est de longue durée[6].

L'Université de Guelph a soumis au Comité diverses offres d'emploi qui sont parues récemment en Ontario correspondant aux aptitudes des diplômés du programme[7]. Parmi les postes cités, il y avait celui de psychologue, services d'intervention pour les enfants au Windsor Western Hospital Centre, de psychologue scolaire au conseil des écoles séparées catholiques du comté de Welland, de psychologue au ministère des Services correctionnels et bien d'autres postes semblables.

Des employeurs possibles des diplômés du programme ont laissé entendre qu'on avait besoin de plus de spécialistes dans ces deux domaines. Un représentant du Western Memorial Regional Hospital a déclaré :

> À titre de directeur des services d'orientation de l'enfance et de l'adolescence, un service régional de santé mentale dans l'Ouest de Terre-Neuve, je rencontre beaucoup de jeunes qui auraient grand besoin des soins d'un spécialiste ayant reçu une formation analogue à celle que vise le programme. Il y a une pénurie de psychologues qualifiés à Terre-Neuve ayant de l'expérience en psychologie appliquée. Nombre d'hôpitaux, de conseils scolaires, de services d'orientation, etc., ne parviennent pas à recruter les psychologues dont ils ont besoin. Nous avons un poste vacant depuis pas mal de temps. Je serais très intéressé à embaucher un diplômé de votre nouveau programme, ainsi

5. Ibid., p. 11-12.

6. Ibid., p. 13.

7. Ibid., annexe A.

que bien d'autres organismes dans l'Est du Canada[8].

Nous avons reçu de nombreuses lettres d'organismes comme Santé et Bien-être social Canada, le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, le Centre ontarien d'information en prévention et la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth[9].

Le département de psychologie d'autres universités ontariennes nous a fait parvenir ses observations sur le caractère unique du programme et sur l'importance particulière de son accent sur la politique sociale. Les porte-parole des établissements ont noté qu'il n'y avait aucun programme en Ontario ou au Canada qui allie en un seul programme la formation en psychologie sociale appliquée et en psychologie appliquée du développement[10]. Il y a très peu de chevauchement entre certains aspects des programmes actuels à l'Université de Waterloo, à l'Université Western Ontario et à l'Université de Windsor. Or, ce double emploi n'était pas grave et les établissements intéressés ne pensent pas que le lancement du programme de Guelph porterait ombrage aux programmes existants.

Les étudiants ayant obtenu une maîtrise à l'Université de Guelph ou en psychologie ailleurs au Canada seront intéressés par le programme proposé. Des 93 étudiants actuels du programme de la maîtrise en psychologie appliquée de Guelph, 76 ont indiqué qu'ils avaient l'intention de poursuivre leurs études jusqu'au doctorat. L'Université de Guelph a également signalé que l'effectif des programmes de doctorat en Ontario s'était accru de 37 pour 100 entre 1977-1978 et 1988-1989, tandis que l'effectif au premier cycle avait progressé de 123 pour 100 au cours de la même période[11], selon Macroindicator Data, 1989-90. Ces statistiques suggèrent que l'Université de Guelph n'aura aucune difficulté à atteindre l'effectif visé de huit étudiants en première année du programme pour l'amener progressivement au niveau constant de 35 étudiants, au bout de la cinquième année de fonctionnement[12]. Étant donné la popularité actuelle de la psychologie

---

8. Lettre de M. Dan T. Ashbourne, directeur, services d'orientation de l'enfance et de l'adolescence, Western Memorial Regional Hospital, Corner Brook (Terre-Neuve), adressée au docteur M.L. Matthews, chef du département de psychologie, Université de Guelph, le 27 juillet 1990.

9. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Social and Applied Developmental Psychology and Industrial/Organizational Psychology - Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, annexe B.

10. Lettres reçues de l'Université Carleton, l'Université d'Ottawa, l'Université McMaster, l'Université Queen's, l'Université de Waterloo, l'Université Western Ontario et l'Université de Windsor.

11. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Social and Applied Developmental Psychology and Industrial/Organizational Psychology - Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, p. 24.

12. Ibid.

appliquée, les projections de l'Université de Guelph indiquent une forte demande chez les étudiants pendant les 15 à 20 prochaines années, sinon plus.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande pour ce programme chez les étudiants.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Le programme proposé est conforme sur plusieurs plans aux buts et aux objectifs de l'Université de Guelph qui sont exprimés dans le document Toward 2000: Challenges and Responses. Son accent sur l'application facilite le dialogue entre l'université et le monde du travail, établit un lien entre la formation et l'instruction comme le prescrit expressément le document sur les buts. Ce document exige également que l'université mette l'accent sur les études supérieures dans les domaines où les besoins sont prouvés, où l'on peut faire preuve du niveau d'excellence voulu et veiller à ce que les programmes répondent exactement aux besoins des collectivités desservies pour rendre l'université plus sensible aux besoins de la société. Le programme proposé répond manifestement à un besoin de la société, qui n'a pas été comblé, et il offre aux praticiens la possibilité de dialoguer avec le corps professoral et les étudiants de l'université durant les stages pratiques et d'effectuer des projets de recherche complémentaire entre professeurs et étudiants du 3e cycle[13].

Le programme fait partie du plan quinquennal de l'université depuis 1988.

L'université offre déjà un programme de maîtrise qui souligne la psychologie générale et expérimentale et la psychologie appliquée et qui a été classé dans la catégorie «bonne qualité» lors du dernier examen du Conseil des études supérieures de l'Ontario, en janvier 1989. Le programme proposé bénéficie également d'avantages corollaires dans le domaine des études supérieures offertes par le collège d'études familiales et de la consommation, où l'on effectue des recherches sur l'adolescence et la gérontologie.

Des fonds supplémentaires ont été affectés au budget de la bibliothèque en prévision du nouveau programme et on prévoit d'aménager des locaux supplémentaires pour agrandir le département de psychologie avant août 1991. L'université envisage la construction prochaine d'un nouvel édifice réservé à ce département.[14]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de doctorat en psychologie sociale appliquée et en psychologie appliquée du développement est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages actuels de l'Université de Guelph.

---

13. Ibid., p. 27.

14. Ibid., p. 28.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en psychologie appliquée du développement et en psychologie sociale appliquée de l'Université de Guelph.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe D

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle (Ph.D.) Université de Guelph

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 18 octobre 1988, l'Université de Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 21 septembre 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoins dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle s'inspire du mode d'apprentissage du «savant praticien» et il est offert en collaboration avec l'Université de Waterloo. Le programme est conforme aux directives pour l'enseignement et la formation de la psychologie industrielle et organisationnelle au niveau du doctorat mis au point par la Society for Industrial and Organizational Psychology de l'association professionnelle américaine des psychologues. On exige un stage en milieu de travail sous supervision et une thèse. Les diplômés sont admis à s'inscrire comme psychologues en Ontario. Les étudiants peuvent suivre les cours au campus de Guelph ou à celui de Waterloo et transférer les crédits d'un établissement à l'autre.

Le programme forme des diplômés qui se destinent à une carrière de psychologue du travail dans le monde des affaires, l'industrie, la fonction publique et l'armée. Les diplômés trouveront également des débouchés de plus en plus

nombreux dans les départements de psychologie et les écoles de commerce.

L'Université de Guelph a signalé que les débouchés étaient excellents partout au Canada et qu'il s'agissait d'un besoin de longue durée, qui est particulièrement sensible dans les territoires où il existe de nombreux litiges dans le domaine du travail, qui ont adopté une politique d'équité d'emploi et qui prônent les droits de la personne[1].

L'édition de 1990 de l'ouvrage Les emplois d'avenir - Perspectives professionnelles jusqu'en 1995 d'Emploi et Immigration Canada montre que les débouchés pour les psychologues se sont accrus à un rythme nettement supérieur à la moyenne de toutes les professions durant la période 1981 à 1989 en raison de la demande accrue de services. On prévoit que l'emploi continuera à progresser à un rythme nettement supérieur à la moyenne au cours de la période 1989-1995[2].

À titre de preuve des débouchés disponibles, l'université a soumis plusieurs offres d'emploi parues dans les journaux, qui correspondent aux compétences acquises par les diplômés du nouveau programme. La plupart des postes dans le secteur privé étaient au niveau de directeur ou d'administrateur des ressources humaines et il y avait même un poste dans une école de relations industrielles et un autre, de psychologue en orientation professionnelle[3].

Les lettres attestant du besoin dans la société de diplômés du programme étaient unanimes à appuyer le programme. Nous citons ici le directeur adjoint pour la rémunération des cadres de Bell Canada :

> [...] la formation en psychologie industrielle et organisationnelle au niveau du doctorat en anglais est très rare au Canada et, sauf en ce qui concerne l'Université de Waterloo, les étudiants qui souhaitent obtenir un doctorat dans ce domaine s'inscrivent généralement dans une autre spécialisation en psychologie et se contentent de rédiger une thèse sous la direction d'un professeur qui s'intéresse aux applications industrielles de la psychologie.
>
> L'autre solution est d'aller dans une université américaine [...] Après avoir lu la description du programme et l'avoir comparée à ce qui est offert au Canada, je puis vous assurer que c'est un programme unique

---

1. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Social and Applied Developmental Psychology and Industrial/Organizational Psychology - Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, p. 17-18.

2. Emploi et Immigration Canada, Les emplois d'avenir - Perspectives professionnelles jusqu'à 1995, édition de 1990, volume 1.

3. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Social and Applied Developmental Psychology and Industrial/Organizational Psychology - Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, annexe D.

> en son genre [...] Ce sera le premier centre canadien de formation en psychologie industrielle et organisationnelle et il constituera la norme des programmes futurs.
>
> À titre de psychologue et de gérant d'une société importante, je vous assure que l'industrie canadienne a grand besoin de spécialistes des ressources humaines ayant reçu une formation en psychologie industrielle et organisationnelle. Même si d'autres établissements, notamment les écoles de commerce, offrent des programmes en gestion des ressources humaines, la formation approfondie fournie dans un programme comme celui offert par l'Université de Guelph et l'Université de Waterloo est inestimable pour les sociétés qui doivent faire preuve de compréhension conceptuelle et pratique dans les interventions avec le personnel et trouver des solutions nouvelles aux problèmes.[4]

Des organismes comme le ministère de la Défense nationale ont indiqué que le besoin d'un programme canadien de psychologie industrielle et organisationnelle était impératif pour les raisons suivantes :

> Il existe [...] un besoin permanent de former certains agents de sélection du personnel au niveau du doctorat à raison d'un candidat tous les deux ans. Malheureusement, le nombre restreint de postes et de cours et la qualité des programmes expliquent pourquoi la plupart des candidats au doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle font leurs études aux États-Unis. Étant donné les différences qui existent entre les États-Unis et le Canada sur les plans législatif, social et culturel, il est essentiel que les candidats au doctorat puissent effectuer leurs études dans une université canadienne[5].

La Commission de la fonction publique du Canada a signalé une pénurie de personnel qualifié en psychologie industrielle et organisationnelle à l'échelle du gouvernement :

---

4. Lettre de M. Marc C.A. Benwald, Ph.D., C. Psych., directeur adjoint - Rémunération des cadres, et ancien président sortant de la section de psychologie industrielle et organisationnelle de l'Association canadienne de psychologie adressée à M. Michael L. Matthews, chef du département de psychologie, Université de Guelph, le 24 juillet 1990, p. 1-2.

5. Lettre de M. F.P. Wilson, commandant, Unité de recherches appliquées sur le personnel des Forces armées canadiennes, ministère de la Défense nationale, adressée à M. M.L. Matthews, chef du département de psychologie, Université de Guelph, le 15 août 1990, p. 2.

> Le Centre de psychologie du personnel emploie une vingtaine de psychologues dans ce domaine. À ce titre, nous [...] nous réjouissons d'interviewer des diplômés de votre programme. Je puis vous affirmer que nous n'avons pas assez de diplômés en psychologie industrielle et organisationnelle pour tous les postes dans la fonction publique aux niveaux fédéral et provincial, sans compter le secteur privé, les bureaux d'étude et les postes dans les universités[6].

D'autres entreprises ont témoigné du besoin dans la société de diplômés du programme, notamment Human Resource Systems Group Ltd., EDC Marketing, M.G. Productivity Partners, Sidney A. Fine Associates et Westcott Thomas Executive Search and Assessment[7].

Plusieurs départements de psychologie d'universités ontariennes ont fait état dans leurs lettres du besoin du programme proposé et de son caractère unique[8]. Les observations de l'Université Queen's étaient particulièrement pertinentes et situaient le programme proposé dans le contexte du système :

> Ce programme étoffe et renforce le petit programme de psychologie industrielle et organisationnelle qui existe actuellement à l'Université de Waterloo. L'adjonction du corps professoral et des ressources de Guelph fera de ce programme de psychologie industrielle et organisationnelle le meilleur du Canada. À l'heure actuelle, il existe un besoin évident d'un tel programme, parce qu'il y a très peu de programmes qu'on pourrait appeler des programmes embryonnaires en psychologie industrielle et organisationnelle au Canada. Il n'y a aucun programme comparable aux programmes d'envergure qui existent aux États-Unis. À l'heure actuelle, il existe des programmes embryonnaires à l'Université Western Ontario, à l'Université de Waterloo et à l'Université Queen's. On peut illustrer le besoin d'expansion de la psychologie industrielle et organisationnelle en parlant de la pénurie de professeurs qualifiés dans ce domaine dans les années à venir et de

---

6. Lettre de M. Ken Grant, directeur du Centre de psychologie du personnel, élaboration des programmes (dotation en personnel), adressée à M. Michael L. Matthews, chef du département de psychologie, Université de Guelph, le 13 juillet 1990.

7. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Social and Applied Developmental Psychology and Industrial/Organizational Psychology - Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, annexe E.

8. Ibid., annexe F.

> l'enthousiasme manifesté par des organismes non universitaires qui souhaitent embaucher des psychologues du travail titulaires du doctorat.[9]

Le programme proposé sera le seul programme de doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle au Canada qui soit conforme aux 14 directives établies par la section de psychologie industrielle et organisationnelle de l'American Psychological Society.

Les étudiants seraient des diplômés du programme de maîtrise de Guelph et d'ailleurs au Canada, ainsi que des personnes ayant acquis de l'expérience dans l'industrie et la fonction publique qui reprennent les études pour obtenir une formation plus poussée qui n'était pas disponible au Canada autrefois. Vingt-neuf des trente-cinq candidats à la maîtrise à l'Université de Guelph qui se spécialisent actuellement en psychologie industrielle et organisationnelle ont indiqué leur intention d'obtenir un doctorat dans ce domaine.

L'Université de Guelph a signalé que deux étudiants participent actuellement au programme sous la direction de professeurs de Guelph et que, au cours des cinq prochaines années, l'effectif à plein temps est censé atteindre un niveau constant de 12 étudiants[10].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande pour le programme chez les étudiants.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Le programme proposé est conforme aux buts et aux objectifs de l'Université de Guelph qui sont exprimés dans le document Toward 2000: Challenges and Responses. Celui-ci exige, en effet, que les nouveaux programmes comblent les besoins de la société et il tire parti des ressources complémentaires de l'université et de son corps professoral.

Le programme fait partie du plan quinquennal de l'université depuis 1988.

L'université offre un programme de maîtrise qui souligne la psychologie générale et expérimentale et la psychologie appliquée ainsi qu'une option en psychologie industrielle et organisationnelle. Le programme de la maîtrise a été classé dans la catégorie «bonne qualité» lors du dernier examen du Conseil des études supérieures de l'Ontario, en janvier 1989. Le programme proposé bénéfice

---

9. Lettre de Rudolph Kalin, professeur et chef du département de psychologie, Université Queen's, adressée à M. Michael L. Matthews, chef du département de psychologie, Université de Guelph, le 11 juillet 1990.

10. Université de Guelph, Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Social and Applied Developmental Psychology and Industrial/Organizational Psychology - Request to the Ontario Council on University Affairs for Formula Funding, septembre 1990, p. 23.

également des avantages corollaires dans le domaine offerts par l'Université de Waterloo.

Des fonds supplémentaires ont été affectés au budget de la bibliothèque en prévision du nouveau programme et on prévoit d'aménager des locaux supplémentaires pour agrandir le département de psychologie avant août 1991. L'université envisage la construction prochaine d'un nouvel édifice réservé à ce département[11].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme du doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages actuels de l'Université de Guelph.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle de l'Université de Guelph.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

11. Ibid., p. 28.

Annexe E

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise et doctorat en pharmacologie (M.Sc. et Ph.D.) Université d'Ottawa

Nouveaux programmes d'études supérieures présentés pour l'admissibilité au financement

Le 30 août 1990, l'Université d'Ottawa a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de ses nouveaux programmes de maîtrise et de doctorat en pharmacologie. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 19 janvier 1990 ces programmes ont fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Les programmes proposés de maîtrise et doctorat en pharmacologie prépareront des diplômés dans un milieu bilingue capables de concevoir et d'exécuter du travail expérimental de façon autonome et d'effectuer l'analyse, la présentation et l'interprétation de données dans la science de la pharmacologie en général ainsi que dans des domaines de recherche spécialisés[1].

L'Université d'Ottawa prétend que la promulgation de la Loi C-22 (loi sur les médicaments génériques), a intensifié les travaux de recherche, de développement et de mise à l'essai de produits dans l'industrie pharmaceutique canadienne et qu'il faudra un grand nombre de diplômés en pharmacologie pour combler les besoins de personnel qui s'en suivent.

---

1. Université d'Ottawa, Submission to the Ontario Council on University Affairs for Funding of the M.Sc. - Ph.D. Program in Pharmacology at the University of Ottawa, août 1990, p. 1.

Le président de la Société de pharmacologie du Canada abonde dans ce sens lorsqu'il dit :

> La promulgation de la Loi C-22 sur les médicaments génériques a entraîné une forte augmentation du nombre de stagiaires diplômés dont notre industrie pharmaceutique en pleine expansion a besoin [...] Et il ne s'agit pas seulement de l'industrie pharmaceutique, mais aussi d'autres postes dans le domaine de la recherche environnementale et en toxicologie, qui exigent des candidats ayant un bon bagage en pharmacologie [...] Dans la région d'Ottawa, il y a tout un éventail d'associations de professionnels de la santé qui cherchent sans cesse du personnel ayant la formation requise. Je fais allusion [...] aux divers ministères du gouvernement fédéral, aux hôpitaux et aux industries du secteur privé près d'Ottawa[2].

Nous avons reçu des lettres de représentants de l'industrie, notamment de Ciba-Geigy, signalant que la hausse prévue des dépenses en recherches biomédicales au Canada explique également le besoin de diplômés de ce programme :

> Suite à la Loi C-22, on estime que les dépenses en recherches biomédicales vont tripler au Canada avant 1996, lorsque l'industrie consacrera 10 pour 100 de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Vers la fin des années 90, une forte proportion de ces dépenses, de l'ordre de 25 à 30 pour 100, seront consacrées aux recherches fondamentales. Il faudra donc des chimistes, des biochimistes et des pharmacologistes. Notre pays devra choisir entre former ses propres scientifiques à la «pointe du progrès» ou les faire venir de l'étranger[3].

L'Université d'Ottawa signale qu'une expansion rapide de ses installations de recherche fondamentale est en cours grâce au nouvel institut de recherche neuromusculaire, aux laboratoires de recherche sur le cancer, à l'institut d'ophtalmologie et au projet de construction d'un parc industriel de recherches adjacent au campus Alta Vista. En outre, on a signalé que plusieurs grands hôpitaux (l'Hôpital Général d'Ottawa, L'hôpital Civic d'Ottawa, le Royal Ottawa Health

---

2. Lettre de M. C.R. Triggle, Ph.D., président, Société de pharmacologie du Canada, adressée à M. N. Bégin-Heick, Université d'Ottawa, le 21 juin 1990.

3. Lettre de M. Evert C. Vos, M.D., Ph.D., vice-président, affaires médicales et recherche et développement, Ciba-Geigy Canada Ltd., adressée à M. N. Bégin-Heick, Université d'Ottawa, le 13 juillet 1990.

Care Group, l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario) et les instituts de recherche (l'institut des maladies du coeur de l'Université d'Ottawa, à L'hôpital Civic) effectuaient des recherches pharmacologiques dans la région de la capitale nationale. Santé et Bien-être social Canada, Agriculture Canada et la Croix-Rouge du Canada emploient également des pharmacologistes. L'Université d'Ottawa prétend que les programmes existants ne pourront pas combler, même à long terme, les besoins de ces organismes en diplômés en pharmacologie[4].

Sur le plan régional, les grandes compagnies pharmaceutiques comme Merck Frosst de Montréal envisagent d'engager 20 scientifiques par an au cours des cinq prochaines années. Merck Frosst a signalé une pénurie actuelle de diplômés en pharmacologie au niveau du doctorat susceptibles de combler ces postes :

> Nous avons entrepris la construction d'un nouveau centre de recherche d'une valeur de 60 millions de dollars à côté de nos laboratoires actuels à Kirkland (Québec). Notre plan quinquennal prévoit l'embauchage de 20 nouveaux scientifiques par an au cours des cinq prochaines années. Ces scientifiques se consacreront entièrement à la recherche fondamentale et à la découverte de nouveaux médicaments et, par conséquent, un grand nombre d'entre eux devront être diplômés en pharmacologie. Selon notre expérience, il existe très peu de pharmacologistes diplômés au Canada et nous accueillons favorablement le lancement d'un nouveau programme d'études supérieures en pharmacologie à l'Université d'Ottawa. Les finissants de ce programme seraient tout indiqués pour notre établissement de recherche, puisqu'ils viennent d'une région géographique toute proche et qu'ils ont été exposés à un milieu bilingue à l'université[5] .

Les données de Macroindicator montrent que les trois programmes actuels en pharmacologie à l'Université Queen's, à l'Université de Toronto et à l'Université Western Ontario produisent entre 5 et 11 diplômés par an depuis 1983-1984. L'Université d'Ottawa prétend que ce nombre est insuffisant pour assurer la relève des 95 professeurs qui enseignent à l'heure actuelle dans le système, étant donné

---

4. Université d'Ottawa, Submission to the Ontario Council on University Affairs for Funding of the M.Sc. - Ph.D. Program in Pharmacology at the University of Ottawa, août 1990, p. 3.

5. Lettre de M. A.W. Ford-Hutchinson, Ph.D., directeur général, département de pharmacologie, centre de recherche thérapeutique, Merck Frosst, adressée à M. N. Bégin-Heick, Université d'Ottawa, le 22 juin 1990.

la concurrence accrue livrée par l'industrie et la fonction publique pour attirer les diplômés[6].

Les derniers témoignages en faveur du besoin de ce programme dans la société proviennent des étudiants en médecine et des membres du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le directeur général et registraire de cet organisme a déclaré :

> La pharmacologie est une discipline essentielle dans la formation fondamentale poussée de plus de 50 spécialités que le collège reconnaît à l'heure actuelle. La faculté de médecine de l'Université d'Ottawa offre des programmes de formation reconnus pour 38 spécialités. À ce titre, un programme d'études supérieures en pharmacologie jouerait un rôle important pour atteindre les objectifs de recherche de ces programmes [...] La pharmacologie comme discipline scientifique essentielle [...] joue un rôle important dans la solution des problèmes sociaux (toxicomanie, alcoolisme, médicaments) et dans les soins. Elle est au coeur de nos programmes de formation des spécialistes[7].

Le Bureau des médicaments humains prescrits, la Division de l'innocuité pour les humains et le Bureau des médicaments vétérinaires[8] de Santé et Bien-être social Canada ont également témoigné en faveur du besoin de diplômés du programme dans la société.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement signale que ce programme n'est pas à proprement parler unique. Il existe des programmes d'études supérieures en pharmacologie à l'Université Queen's, à l'Université de Toronto et à l'Université Western Ontario. Cependant, étant donné le besoin de diplômés à long terme, l'existence de débouchés dans la région et le caractère bilingue du programme, le Comité est convaincu que le double emploi avec les programmes existants est justifié dans ce cas.

L'Université d'Ottawa envisage de recruter la plupart des futurs candidats du programme parmi ses propres étudiants du premier cycle qui se spécialisent en biochimie, physiologie et biologie. La création de programmes de cliniciens par le

---

6. Université d'Ottawa, Submission to the Ontario Council on University Affairs for Funding of the M.Sc. - Ph.D. Program in Pharmacology at the University of Ottawa, août 1990, p. 4.

7. Lettre de M. Gilles D. Hurteau, directeur général et registraire, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, adressée à M. N. Bégin-Heick, Université d'Ottawa, le 28 juin 1990.

8. Université d'Ottawa, Submission to the Ontario Council on University Affairs for Funding of the M.Sc. - Ph.D. Program in Pharmacology at the University of Ottawa, août 1990, annexe 3 : Lettres de justification.

Conseil de recherches médicales du Canada et la Fondation des maladies du coeur va vraisemblablement accroître la demande de diplômés en médecine.

L'université a déjà reçu une trentaine de demandes d'admission, dont une moitié en provenance de la région d'Ottawa-Québec, et l'autre, d'autres régions de l'Ontario, du Canada et de l'étranger. L'université envisage d'accepter 10 candidats dont le bagage est excellent (deux Ph.D. et huit titulaires de la maîtrise ès sciences) et a accepté six candidats. Deux des étudiants sont francophones et deux sont bilingues. L'université vise à atteindre un effectif constant d'une vingtaine d'étudiants[9].

Le Conseil consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande chez les étudiants pour le programme.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

L'Université d'Ottawa offrait le programme de maîtrise et de doctorat en pharmacologie jusqu'en 1985, lorsqu'elle a cessé les programmes dont la qualité était insuffisante. Entre-temps, des ressources considérables ont été affectées en vue de renforcer le programme. On a créé six nouveaux postes d'enseignement, consacré 150 000 $ au matériel de recherche, 12 000 $ aux bourses pour les étudiants de deuxième et de troisième cycle dans le budget de base et 10 500 $ par an à la création de postes spéciaux d'assistant au moins pendant les deux premières années[10].

Ces programmes font partie du plan quinquennal de l'université depuis 1989 et figurent dans la planification de la troisième ronde de l'université.

L'Université d'Ottawa présente l'avantage d'avoir des programmes d'études supérieures corollaires étendus dans les sciences de la vie, comme l'anatomie, la biochimie, la biologie, l'épidémiologie, la microbiologie, l'immunologie et la physiologie. L'université offre également 38 programmes de spécialisation médicale reconnus.

L'université entretient des liens étroits avec les services de recherche des ministères du gouvernement fédéral et les hôpitaux affiliés de la région d'Ottawa. En 1989-1990, le département de pharmacologie a bénéficié également de subventions de recherche importantes en provenance d'organismes indépendants comme le Conseil de recherches médicales du Canada et la Fondation des maladies du coeur de l'Ontario[11].

---

9. Ibid., p. 5-6.

10. Ibid., p. 6-7.

11. Ibid., p. 8.

En outre, le programme est conforme à la mission de l'université qui est de desservir la population francophone de l'Ontario.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que les programmes de maîtrise et de doctorat en pharmacologie sont conformes aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université d'Ottawa.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat en pharmacologie de l'Université d'Ottawa.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 26 octobre 1990

Annexe F

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en ordinatique (Ph.D.) Université d'Ottawa et Université Carleton (programme commun)

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 11 septembre 1990, l'Université d'Ottawa et l'Université Carleton ont demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de leur nouveau programme commun de doctorat en ordinatique. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 19 janvier 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification[1].

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le doctorat en ordinatique proposé est un programme commun administré par l'entremise de l'OCICS (Ottawa-Carleton Institute for Computer Science). Le programme exige que les étudiants choisissent au moins un demi-cours dans chacune des matières suivantes : systèmes et langages de programmation, théorie du calcul, applications informatiques et systèmes informatiques. On exige également une thèse de recherche. Les points forts du programme portent, entre autres, sur les systèmes distribués, les algorithmes et la complexité, les systèmes axés sur l'objet et l'intelligence artificielle.

Le mémoire des universités énonce que :

---

1. Rapport du Comité d'évaluation section II, soumis au Conseil ontarien des affaires universitaires, le 19 janvier 1991.

> Le programme commun de doctorat en ordinatique a pour but de préparer du personnel ayant une formation poussée et une compréhension globale du domaine susceptible de participer à des recherches approfondies en informatique dans un milieu universitaire ou industriel[2].

Grâce à ce programme, les universités en cause ont l'intention de créer un centre d'excellence dans la recherche ordinatique. Le lancement du programme permettra également de fonder un centre de recherche coopérative pour le secteur d'Ottawa-Carleton de la technologie de l'information au service de l'industrie de haute technologie[3].

La pénurie dans le monde entier d'informaticiens ayant une formation poussée a été amplement démontrée au cours de la dernière décennie. Les postes dans ce domaine demeurent vacants dans les universités, partout au Canada. Le mémoire des universités d'Ottawa et Carleton signale qu'en 1989-1990, il y avait 38 postes d'enseignement vacants dans les départements d'informatique au Canada et que 29 personnes seulement ont obtenu un doctorat en ordinatique à l'échelle nationale. Onze seulement parmi ces personnes ont accepté un poste dans une université canadienne[4].

Le besoin de titulaires du doctorat en ordinatique ne pourra pas être comblé sur le plan national dans un proche avenir, étant donné la faible croissance du nombre de diplômés en ordinatique au niveau du doctorat au Canada, surtout en Ontario. Les chiffres fournis par les universités dans leur mémoire montrent que si le nombre de doctorats en ordinatique au Canada est passé de 26 en 1984 à 37 en 1988, les chiffres ont baissé de 16 à 13 en Ontario, durant la même période[5]. Les données Macroindicator Data, 1989-90, compilées par le Conseil ontarien des affaires universitaires, montrent que les universités ontariennes ont décerné 15 doctorats en 1983-1984, et que le chiffre n'était plus que de 14 en 1989-1990[6].

Les statistiques annexées au mémoire des universités ont également montré que, entre 1984-1985 et 1988-1989, l'effectif des programmes de doctorat en ordinatique avait augmenté régulièrement, mais lentement, partout au Canada et

---

2. Université d'Ottawa/Université Carleton, Submission to the Ontario Council on University Affairs for Funding of the Joint University of Ottawa/Carleton University PhD Program in Computer Science, le 11 septembre 1990, p. 1.

3. Ibid.

4. Ibid., p. 2.

5. Ibid., renvoi n° 5, statistiques citées de l'ouvrage Universities: Enrolments and Degrees 1984-1988.

6. Conseil des études supérieures de l'Ontario, Conseil des universités de l'Ontario, Macroindicator Data, 1989-90, Candidats au doctorat en ordinatique, p. 227.

qu'il était passé en moyenne de 242 à 419 étudiants, soit une croissance annuelle moyenne de 14,8 pour 100. Signalons qu'en Ontario, la croissance au cours de la même période a été nettement au-dessous de la moyenne nationale, se situant aux alentours de 8,3 pour 100 par an en moyenne (125 étudiants en 1983-1984 et 169 en 1988-1989)[7]. On prévoit que le nouveau programme comblera la forte demande de spécialistes en informatique dans l'ensemble de la région de la capitale nationale (Ottawa, Hull et Kanata). Le mémoire note qu'en 1989, plus de 180 entreprises de haute technologie implantées dans la région s'occupaient de recherche et de développement, ainsi que les nombreux ministères et installations scientifiques dans la région. Chaque année, près de 20 étudiants obtiennent la maîtrise en ordinatique dans le cadre du programme commun d'Ottawa-Carleton. Ils constituent une bonne source de candidats pour le programme proposé.

Les universités ont signalé avoir reçu plus de 131 demandes à propos du programme au cours du premier semestre de 1990, dont les trois quarts provenaient de candidats qualifiés. La première année du programme, soit l'année 1990-1991, les deux universités envisageaient d'accepter quatre étudiants pour augmenter le nombre progressivement jusqu'en 1996-1997, lorsque sera atteint l'effectif constant visé de 24 étudiants. Cette projection de l'effectif présuppose six nouvelles admissions par an et six nouveaux doctorats chaque année[8].

L'Université d'Ottawa et l'Université Carleton prétendent que les besoins de l'industrie canadienne en doctorats en ordinatique continueront à croître au cours de la présente décennie, et que la pénurie actuelle de diplômés menace la compétitivité industrielle du Canada, surtout devant la montée de la recherche et du développement dans la technologie de l'information entrepris en Europe (p. ex. ESPRIT) et au Japon, qui en est à la cinquième génération en calcul et robotique.

Les universités signalement également que :

> Selon les tendances actuelles, la demande de titulaires du doctorat ès sciences et en génie dans le secteur universitaire augmentera considérablement avant la fin du siècle. Une enquête récente du Conference Board du Canada a montré que plus de la moitié des 170 entreprises canadiennes ayant participé au sondage prévoient une pénurie de personnel qualifié en R&D au cours des cinq prochaines années et que la pénurie prévue s'était aggravée. Par professionnels

---

7. Université d'Ottawa/Université de Carleton, Submission to the Ontario Council on University Affairs for funding of the Joint university of Ottawa/Carleton University PhD Program in Computer Science, le 11 septembre 1990, renvoi n° 6, statistiques citées de l'ouvrage Universities: Enrolments and Degrees 1984-1988.

8. Université d'Ottawa/Université Carleton, op. cit., p. 5.

> de la recherche et du développement, on entend des ingénieurs et des spécialistes du logiciel dont les effectifs sont insuffisants.[9]

Plusieurs sociétés ont corroboré ces conclusions et indiqué que durant les années 90, elles prévoyaient un plus grand besoin de diplômés en ordinatique. C'est le cas de Bell-Northern Research Ltd., Computing Devices Company, Cognos Incorporated, le Conseil national de recherches du Canada, Newbridge Network Corporation et bien d'autres[10]. Citons ici un porte-parole de l'Institut ontarien de recherche en télécommunications :

> Les projections actuelles à l'échelle du Canada indiquent une pénurie de 30 000 ingénieurs et informaticiens jusqu'à l'an 2000. Toute l'économie en a désespérément besoin, ainsi que notre niveau de vie et il faut redresser immédiatement cette situation susceptible d'avoir des effets catastrophiques. Si nous n'y parvenons pas, les entreprises de haute technologie, à forte valeur ajoutée, seront forcées de s'adresser à l'étranger pour leur recherche (et si nous perdons la recherche, nous perdrons également les emplois dans la fabrication) et implanteront leurs installations de recherche là où se trouveront les ressources.
>
> Dans la région d'Ottawa-Carleton, il y a actuellement 24 000 emplois dans des entreprises de haute technologie; le besoin de personnel de recherche, surtout des titulaires du doctorat en informatique et en ordinatique, augmente au rythme approximatif de 10 pour 100 par an. Sans une augmentation importante du nombre de doctorats en informatique, la croissance de ce segment sera gravement atteinte, et le Canada perdra bien des débouchés dans ces nouveaux domaines d'application fort lucratifs de l'ordinatique.[11]

L'Association canadienne de l'informatique justifie ainsi le besoin de diplômés du programme :

> Notre expérience du marché nous signale un besoin permanent de diplômés qualifiés [...] Rien ne nous fait croire que les renseignements relatifs à l'offre et à la demande de diplômés titulaires du doctorat en

---

9. Ibid., p. 3.

10. Diverses lettres adressées à M. Louis G. Birta, directeur, Ottawa-Carleton Institute for Computing Science, août et septembre 1990.

11. Lettre de M. Peter Lead, président, Institut ontarien de recherche en télécommunications, adressée à M. Louis G. Birta, Ottawa-Carleton Institute for Computing Science, le 6 septembre 1990.

> ordinatique ont beaucoup changé. En bref, ces renseignements indiquent une forte demande de diplômés des programmes d'ordinatique et un taux de chômage très bas pour les travailleurs dans ce domaine. En outre, l'augmentation du nombre de bourses offertes aux étudiants en informatique témoigne également de la vigueur de la demande.[12]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement signale que même si le programme n'est pas entièrement distinct des quatre doctorats actuellement offerts par l'Université Queen's et les universités de Toronto, de Waterloo et Western Ontario, il possède certains avantages uniques. En particulier, le programme proposé a des points forts uniques pour la recherche dans le domaine des systèmes distribués. Il compte 15 professeurs dans ce domaine, dont les efforts de recherche regroupent les sujets théoriques et appliqués. La somme des contrats de subvention dans le domaine totalisait près de 2 400 000 $ en 1989-1990. Plusieurs professeurs participent aux travaux de l'Institut ontarien de recherche en télécommunications, l'un des sept centres d'excellence de l'Ontario. Les professeurs participent également aux travaux de l'Institut canadien de recherche en télécommunications, l'un des centres d'excellence nationaux subventionné par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie[13].

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin réel dans la société et une demande parmi les étudiants pour le programme, et que tout double emploi avec les programmes existants se justifie.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

L'Université d'Ottawa et l'Université Carleton offrent déjà des programmes communs complets de cours en ordinatique dans la région d'Ottawa au niveau de la maîtrise[14] et du doctorat, qui sont conformes aux recommandations de 1976 de l'ACCAP (comité consultatif sur la planification de l'enseignement). Le programme proposé figure dans le plan quinquennal des deux établissements depuis 1987 et également dans la troisième ronde du processus de planification des universités.

Le corps professoral et les ressources bibliothécaires voulus sont en place. Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement signale que le programme commun de maîtrise en ordinatique a été jugé de bonne qualité par le Conseil des études supérieures de l'Ontario lors de l'évaluation périodique de 1986.

---

12. Lettre de M^me^ Patricia A. Glenn, présidente, Association canadienne de l'informatique, adressée à M. Luigi Logrippo, Université d'Ottawa, le 8 août 1988.

13. Ibid., p. 3.

14. Le programme commun de la maîtrise existe depuis 1982.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme proposé de doctorat en ordinatique est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université d'Ottawa et de l'Université Carleton et conforme aux règlements du Conseil en matière d'utilisation rationnelle des ressources disponibles dans le réseau des universités ontariennes.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en ordinatique de l'Université d'Ottawa et de l'Université Carleton.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 26 octobre 1990

Annexe G

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en comptabilité
Université de Waterloo

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 11 septembre 1990, l'Université de Waterloo a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en comptabilité. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 23 octobre 1987 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario. Au moment de l'évaluation, on a cependant demandé un rapport sur des questions touchant la qualité du programme. Le rapport demandé a été étudié par le Comité des évaluations du Conseil des études supérieures de l'Ontario le 8 mai 1989 et, le 19 mai 1989, le Conseil approuvait le programme sans autre condition[1].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme est maintenant conforme au critère de qualité défini par le Conseil.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de doctorat en comptabilité a pour objectif de former des diplômés en mesure d'offrir des services de qualité supérieure en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine de la comptabilité et des finances. Parmi les sujets de thèse, les étudiants peuvent choisir la vérification comptable, l'informatique de gestion, les finances, la comptabilité financière, la comptabilité de

---

1. Université de Waterloo, école de comptabilité, Application for Funding of Ph.D. Program, août 1990, p. 3 et annexes 3 à 5.

gestion et la fiscalité.

La mise en oeuvre de ce programme contribuera à réduire la grave pénurie de professeurs de comptabilité et de finances en Ontario et dans tout le pays. Dans la société, le besoin de professeurs de comptabilité est reconnu depuis de nombreuses années. Dans le Report on Accounting Education in Ontario Universities, une initiative du Conseil des universités de l'Ontario, on signalait, en 1982, qu'il existait :

> [...] une pénurie croissante de comptables ayant des compétences professionnelles [...] Pour répondre à ce besoin, il faut s'engager davantage au niveau des études en comptabilité [...] les défauts actuels des études universitaires en comptabilité et la formation professionnelle des étudiants qui prévoient de faire carrière en comptabilité sont le résultat direct de la demande excessive de ressources de formation par rapport à leur disponibilité [...] le problème sous-jacent est la grave pénurie, à l'heure actuelle, de professeurs de comptabilité.[2]

La proposition de l'Université de Waterloo fait également remarquer qu'une étude réalisée pour le compte de l'Association canadienne des professeurs de comptabilité a révélé que :

> [...] l'offre et la demande de professionnels canadiens détenant un doctorat en comptabilité affiche 39 postes non comblés, par rapport à 55 postes comblés, dans les universités de l'Ontario au 30 juin 1985. Cela signifie donc qu'à ce moment-là, 41 pour 100 des postes exigeant un doctorat en comptabilité en Ontario n'étaient pas comblés. L'étude estimait en outre que la pénurie s'aggraverait d'au moins 20 pour 100 durant les cinq années suivantes.[3]

Une étude publiée en 1990, The Continuing Shortage of Doctorally Qualified Academic Accountants, prouve en général la justesse des prévisions antérieures et fait remarquer qu'en 1990, les universités canadiennes auraient pu embaucher 151 nouveaux diplômés détenant un doctorat en comptabilité, si le financement et les

---

2. Ibid., p. 4, citant les pages 3, 4 et 20 du Report on Accounting Education in Ontario Universities, comité des vice-présidents des programmes d'enseignement, Conseil des Universités de l'Ontario, 1982.

3. Ibid., p. 4, citant le Report on Demand and Supply Survey of Canadian Ph.D.s in Accounting 1985, de William R. Scott, publié par l'Association canadienne des professeurs de comptabilité, le 21 février 1986.

candidats avaient été disponibles.[4]

L'argument selon lequel il existe un grand besoin de diplômés du programme de doctorat en comptabilité a été appuyé par de nombreuses lettres provenant des écoles commerciales et de comptabilité des universités Laval, Western Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de Calgary et McMaster. Les départements se sont presque tous dit très intéressés à embaucher des diplômés du programme.

L'Institut des comptables agréés de l'Ontario approuve également le programme proposé puisqu'il contribuera à combler la grave pénurie de professionnels détenant un doctorat en comptabilité qui existe en Ontario et au Canada[5]. L'institut a fait remarquer que :

> [...] la grave pénurie de détenteurs d'un doctorat en comptabilité en Ontario nous a incités à mettre sur pied un programme de soutien aux études menant à un doctorat en comptabilité; dans le cadre de ce programme, des bourses sont offertes à la condition que les bénéficiaires reviennent enseigner dans une université de l'Ontario pendant un an pour chaque année de bourse. En comptant les bourses offertes cette année, notre appui aux comptables agréés qui entreprennent des études en vue de l'obtention d'un doctorat dépasse maintenant le million de dollars [...] Nous avons constaté, ces dernières années, que bon nombre de nos étudiants les plus prometteurs inscrits à des programmes de doctorat aux États-Unis décident de demeurer aux États-Unis et d'y accepter des postes malgré le fait qu'ils doivent rembourser les prêts que nous leur avons consentis s'ils n'enseignent pas dans une université de l'Ontario. À notre avis, les étudiants qui termineront le programme menant à l'obtention d'un doctorat à Waterloo auront plus de chances d'accepter des postes en Ontario - répondant ainsi plus directement au besoin de professeurs qualifiés dans les universités de l'Ontario.[6]

L'Université de Waterloo indiquait dans sa proposition que de nombreux étudiants de l'Ontario fréquentent des universités américaines pour obtenir un doctorat en comptabilité. Sur les 15 personnes qui ont obtenu une bourse de

---

4. Ibid., p. 4 et annexe 6 : The Continuing Shortage of Doctorally Qualified Academic Accountants, de George A. Gekas, présenté en 1990 à l'Association canadienne des professeurs de comptabilité, le 3 juin 1990, p. 7.

5. Lettre de M. Ronald G. Gage, F.C.A., président, et de M. David A. Wilson, directeur général, Institut des comptables agréés de l'Ontario, adressé à M. J.R. Hanna, F.C.A., école de comptabilité, Université de Waterloo, le 29 juin 1990.

6. Ibid.

l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et terminé leur doctorat à ce jour, 10 ont fréquenté des universités de l'extérieur de la province, la plupart aux États-Unis. Cinq de ces dix étudiants ont accepté d'enseigner dans des universités américaines[7].

L'Université de Waterloo déclare que le programme proposé est unique en son genre en Ontario et au Canada et qu'il ne chevauche qu'à un degré minime les programmes présentement offerts dans d'autres universités. Bien que les universités Queen's et Western Ontario proposent toutes deux des programmes de doctorat offrant la possibilité de se spécialiser en comptabilité, ces programmes sont offerts dans le contexte d'un doctorat en commerce plutôt que par une école de comptabilité.

Compte tenu de l'ampleur du besoin, dans la société, de diplômés du programme proposé, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que tout double emploi des programmes actuels est justifiable.

Les étudiants qui possèdent une maîtrise ou un baccalauréat spécialisé dans un autre domaine, quel qu'il soit, peuvent s'inscrire au programme. L'Université de Waterloo s'attend toutefois à ce que les demandes proviennent en majorité d'étudiants de l'intérieur possédant déjà des compétences de premier cycle et professionnelles en comptabilité et, dans une moindre mesure, de diplômés en sciences commerciales, en science économique, en sciences de la gestion et en mathématiques.

L'Université de Waterloo a accepté trois étudiants dans le cadre du programme en 1988, trois autres en 1989 (dont un, étranger), et trois de plus en 1990, pour un total actuel de neuf étudiants inscrits au programme. Elle prévoit de continuer d'accepter trois nouveaux étudiants par année jusqu'à ce qu'elle atteigne un effectif global stable de 12 étudiants en 1992[8]. Les statistiques, au niveau des inscriptions, révèlent un intérêt toujours croissant à l'égard du programme. L'université s'attend à ce que la demande, de la part des étudiants, soit forte et à long terme[9].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis qu'il existe des preuves convaincantes du besoin dans la société et de l'intérêt des étudiants pour le programme de doctorat en comptabilité à l'Université de Waterloo.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Le programme de doctorat en comptabilité à l'Université de Waterloo s'appuie

---

7. Université de Waterloo, école de comptabilité, Application for Funding of Ph.D. Program, août 1990, p. 5.

8. Ibid., p. 6.

9. Ibid., p. 7.

sur de solides programmes de premier cycle et de maîtrise. Environ 1 000 étudiants sont inscrits aux différents cours offerts dans le cadre du programme de premier cycle. Le programme de maîtrise universitaire compte présentement six étudiants, et 40 étudiants par année, en moyenne, terminent le programme de maîtrise en comptabilité appliquée[10]. Le corps professoral de l'école de comptabilité compte 24 membres à plein temps.

Le programme proposé est conforme à la mission de l'université qui consiste à offrir des programmes professionnels dans des secteurs de force, basés sur des connaissances fondamentales qui entraînent des compétences spécialisées dans une profession.

Parmi les efforts connexes à l'Université de Waterloo, signalons le centre de recherche et de formation en comptabilité, qui bénéficie d'un financement privé et qui encourage des recherches et un enseignement exceptionnels en comptabilité. L'université a également recueilli environ trois millions de dollars en fonds en immobilisations pour appuyer l'école de comptabilité et créé deux présidences et trois chaires spéciales en comptabilité, financés par le secteur privé.

Ce programme fait partie, depuis 1986, du plan quinquennal d'études supérieures de l'université.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de doctorat en comptabilité est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université de Waterloo.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en comptabilité de l'Université de Waterloo.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 23 novembre 1990

10 Ibid., p. 8.

Annexe H

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en littérature anglaise, rhétorique et rédaction professionnelle Université de Waterloo

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 11 septembre 1990, l'Université de Waterloo a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en littérature anglaise, rhétorique et rédaction professionnelle. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 16 février 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune amélioration.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé intègre l'étude de la rhétorique et de la rédaction professionnelle à celle de la littérature et de la théorie critique. Le programme de doctorat en anglais à l'Université de Waterloo a pour objectif de favoriser l'étude en profondeur, et avec souplesse, des trois domaines suivants : littérature, théorie critique et rédaction professionnelle[1].

Le besoin, dans la société, de diplômés dans ces secteurs de compétences est considéré comme très urgent par le secteur universitaire. On s'attend à ce que la demande soit critique durant les deux prochaines décennies. Le besoin de professeurs suppléants semble particulièrement aigu dans les domaines de la

---

1. Université de Waterloo, Funding Proposal for PhD in English, University of Waterloo, le 3 août 1990, p. 2.

rédaction professionnelle et de la rhétorique. L'Université de Sherbrooke, qui avait annoncé en 1990-1991 un poste exigeant un doctorat en rédaction professionnelle, n'a trouvé aucun candidat suffisamment qualifié[2]. De même, dans le domaine de la rhétorique, plusieurs universités au Canada, dont les universités York, Laurentienne, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de Winnipeg, St. Francis Xavier et le collège Mount-Royal, n'ont connu qu'un succès limité en cherchant des rhétoriciens en 1989-1990. L'expérience de l'Université de l'Alberta, qui a tenté d'embaucher une personne détenant un doctorat en anglais, option rhétorique, illustre bien l'ampleur du problème :

> [...] nous avons annoncé un poste de spécialiste en rhétorique et en composition en 1986-1987, et de nouveau en 1987-1988; les candidats ont été très rares chaque fois et il s'agissait pour la plupart de Canadiens faisant des études supérieures aux États-Unis. Nous n'avons fait aucune nomination au poste en question mais en 1987-1988, nous avons interviewé une personne, un Canadien qui terminait alors un doctorat à l'Université d'État de la Louisiane. En 1988-1989, nous avons publié des petites annonces de mise en candidature dans tous les domaines, pour combler six postes, l'une de ces annonces précisant que le département était particulièrement intéressé à embaucher un spécialiste de la rhétorique et de la composition. Après avoir soigneusement étudié les candidatures, nous avons encore décidé de ne convoquer personne à une entrevue. Après avoir publié une annonce semblable l'année dernière (1989-1990), nous avons pris la même décision, c'est-à-dire de n'interviewer personne dans ce domaine[3].

L'Université de Waterloo est également convaincue que son approche générale intégrée de l'étude de l'anglais procure une solution de rechange «très nécessaire» et «opportune» au modèle traditionnel d'études littéraires qui caractérise les autres programmes d'études supérieures en anglais en Ontario et au Canada[4]. Il n'existe à l'heure actuelle aucun programme de doctorat en rédaction professionnelle au Canada. L'Université de la Colombie-Britannique propose un doctorat en anglais avec élément intégré de rhétorique, mais les étudiants qui

---

2. Lettre du professeur Avrum Malus, directeur adjoint, département des lettres et communications, Université de Sherbrooke, adressée à M. Gordon E. Slethaug, président, département d'anglais, Université de Waterloo, le 14 juin 1990.

3. Lettre de M. Bruce Stovel, président adjoint, département d'anglais, Université de l'Alberta, adressée à M. Gordon Slethaug, président, département d'anglais, Université de Waterloo, le 18 juin 1990.

4. Université de Waterloo, op. cit., p. 4.

veulent intégrer l'étude de la littérature anglaise à celle de la rédaction professionnelle ou de la rhétorique ou des deux doivent fréquenter des établissements américains comme les universités de la Californie à Berkley, Carnegie-Mellon ou l'Université d'État de l'Ohio.

L'Université de Waterloo souligne également qu'il existe une demande, à l'extérieur du milieu universitaire, pour des personnes détenant un doctorat en anglais et possédant ces compétences particulières. De récentes tendances démontrent que les gouvernements et les entreprises embauchent ces diplômés pour leurs services de communications et leurs laboratoires de recherche. Bell Northern Research/Northern Telecom (BNR/NT) et IBM Canada ont manifesté un net désir d'embaucher immédiatement les diplômés du programme de doctorat en rhétorique et rédaction professionnelle de Waterloo :

> [...] nous avons un urgent besoin des solides aptitudes à la recherche que pourront nous offrir les diplômés du programme de doctorat. BNR/NT prévoit d'embaucher au moins deux diplômés de ce programme par année pour le moment, et peut-être cinq par année au cours des quelques années à venir[5].

L'Université de Waterloo fait aussi remarquer que l'engagement de ces deux entreprises est tel qu'elles ont même demandé que des étudiants du programme travaillent pour elles et que les éléments langue et rédaction professionnelle du programme leur soient dispensés sur place à temps partiel[6].

À l'heure actuelle, il existe sept autres programmes de doctorat en anglais dans les universités de l'Ontario. Cependant, les programmes offerts aux universités Carleton, McMaster, d'Ottawa, Queen's, de Toronto, Western et York mettent tous l'accent sur l'étude de la littérature. Le Comité est d'avis que, compte tenu du programme unique en son genre offert par l'Université de Waterloo qui intègre l'étude de la rhétorique et de la rédaction professionnelle à celle de la littérature, le double emploi des programmes au sein du système universitaire ne sera pas exacerbée par l'existence du programme proposé.

Une étude réalisée en 1989 par le département d'anglais de l'Université de Waterloo révèle un vif intérêt de la part des étudiants. Plus précisément, 80 pour 100 des étudiants en maîtrise ès arts et maîtrise en philosophie que l'on a interrogés et qui ont répondu, au sein du département d'anglais de l'Université de Waterloo, ont déclaré qu'ils s'inscriraient au programme proposé. Ces résultats ont, en outre, révélé que 22 étudiants en maîtrise de l'Université de Waterloo seraient des

---

5. Lettre de M. Andrew Sutcliffe, directeur de l'information et de M. William Hosier, chef de l'intégrité de l'information, BNR, adressée à M. Gordon Slethaug, président, département d'anglais, Université de Waterloo, le 5 juillet 1990.

6. Ibid., p. 5.

candidats qualifiés pour combler les 10 postes offerts dans la première année du programme.

On s'attend aussi à une demande supplémentaire de la part des étudiants des nombreux programmes d'anglais de premier cycle dans les universités de l'Ontario. D'après le rapport du Conseil des études supérieures de l'Ontario sur les programmes d'anglais, l'augmentation de l'effectif des programmes de premier cycle en anglais durant la dernière décennie a été de 94 pour 100 au pays et de 147 pour 100 en Ontario[7].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu du besoin dans la société et de l'intérêt des étudiants pour ce programme.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Le département d'anglais de l'Université de Waterloo propose présentement des options de premier cycle et de maîtrise avec concentration en littérature, en théorie critique, en rhétorique et en rédaction professionnelle. Bien que le programme proposé soit unique en son genre au niveau du doctorat, les concentrations de cours complètent celles qui sont offertes au premier cycle et au niveau de la maîtrise.

L'Université de Waterloo est reconnue pour savoir allier la théorie et la pratique. L'approche intégrée du programme de doctorat en anglais est conforme à cet objectif de l'établissement.

Comptant 35 professeurs, l'anglais est le deuxième programme en importance de la faculté des arts de l'Université de Waterloo. L'université est en outre convaincue que sa bibliothèque et ses ressources en informatique appuient tout à fait les objectifs du programme de doctorat.

Le programme proposé est inclus dans le plan quinquennal de l'Université de Waterloo depuis 1988.

Le Comité est convaincu que le programme proposé de doctorat en littérature anglaise, rhétorique et rédaction professionnelle est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université de Waterloo.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

---

7. Ibid., p. 6, citant English: Comments Arising from the Appraisal of Graduate Programmes in Ontario, juin 1990.

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en littérature anglaise, rhétorique et rédaction professionnelle de l'Université de Waterloo.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe I

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en sciences de la santé
Université de Waterloo

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 11 septembre 1990, l'Université de Waterloo a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en sciences de la santé. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et l'a soumise au ministère de la Santé, pour observations. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 20 octobre 1989 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune amélioration.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de doctorat en sciences de la santé offre la possibilité d'études interdisciplinaires mettant l'accent sur les facteurs de risque de maladie, les déterminants behavioriste et biologique du risque, le changement de comportement pour prévenir les maladies et promouvoir la santé et l'évaluation de programmes de santé.

L'Université de Waterloo soutient qu'il existe un grand besoin, dans la société, pour la formation supérieure offerte par le programme proposé de doctorat en sciences de la santé. Dans sa proposition, elle indique que le fait que les maladies associées au mode de vie soient les causes prédominantes de morbidité et de mortalité dans la société contemporaire a été signalé pour la première fois au pays par Marc Lalonde, dans Nouvelle perspective de la santé des Canadiens, en 1974, puis dans un rapport de Jake Epp, en 1986, qui s'intitulait La santé pour tous : plan

d'ensemble pour la promotion de la santé[1]. L'Université de Waterloo ajoute que le besoin d'approches fondées sur le comportement en matière de recherches, de planification et de formation de la main-d'oeuvre dans le domaine de la santé a également été exprimé récemment par des ministres de la Santé de l'Ontario[2].

Différents employeurs potentiels ont aussi justifié le besoin de diplômés possédant le genre de préparation technique qu'offrirait le programme proposé. La Direction de la promotion de la santé du ministère de la Santé de l'Ontario signale les différentes initiatives qui augmenteront le besoin dans la société de compétences comme celles que posséderaient les diplômés du programme :

> [...] Je m'inquiète devant la pénurie de professionnels qualifiés dans le domaine de la promotion de la santé en Ontario. En outre, compte tenu de l'importance accordée à la promotion de la santé par le Conseil du premier ministre sur la santé et le ministère de la Santé (santé du coeur, modes de vie sains, Lignes directrices touchant les programmes et services de santé obligatoires, organismes de santé, centres de santé communautaires, organismes de services de la santé, etc.), il devient de plus en plus important d'élaborer des programmes et des politiques à partir d'un fondement scientifique solide. Votre nouveau programme sera sans doute une contribution considérable pour le perfectionnement, tant au niveau professionnel qu'au niveau des connaissances[3].

Le ministère a également indiqué qu'il est intéressé à offrir des stages pratiques aux étudiants ou un service de placement au sein de la Direction de la promotion de la santé.

Au niveau local, les observations de la municipalité régionale de Waterloo laissaient entendre que le besoin de diplômés d'un tel programme est important et à long terme :

> Au cours des 12 dernières années, dans le cadre de mon travail touchant la santé publique dans trois provinces différentes, j'ai pu identifier un véritable besoin de personnes possédant la formation et les aptitudes nécessaires pour diriger des recherches et évaluer des programmes dans le domaine de la santé. Je suis convaincu que les diplômés de ce programme combleraient admirablement la pénurie.

---

1. Université de Waterloo, Doctor of Philosophy in Health Studies, le 11 septembre 1990, p. 5.

2. Ibid.

3. Lettre de M. John M. Garcia, chef de l'Unité de l'élaboration et de la coordination des politiques, Direction de la promotion de la santé, ministère de la Santé, adressée à M. L. Hoffman-Goetz, Université de Waterloo, le 11 juin 1990.

> Le ministère de la Santé publiait, en avril 1989, les Lignes directrices touchant les programmes et services de santé obligatoires. Les différentes unités de la santé de toute la province implanteront ces programmes et services durant les trois prochaines années et auront besoin de personnel possédant les compétences adéquates pour évaluer les conséquences de ces nouvelles initiatives et diriger des recherches au sein des unités. Compte tenu de cette nouvelle orientation, l'élaboration du programme de doctorat en sciences de la santé est très opportune[4].

Parmi les autres organismes justifiant le besoin dans la société de diplômés du programme proposé, mentionnons la Direction de la promotion de la santé de Santé et Bien-être social Canada, l'Association canadienne de santé publique et la Fondation des maladies du coeur de l'Ontario[5].

L'Université de Waterloo a aussi présenté une variété d'emplois affichés pour lesquels les diplômés du programme seraient qualifiés, y compris des postes de professeurs dans les universités du Canada et des États-Unis, de chargés de recherches dans des instituts et organismes de recherches comme le York Region Abuse Program et le Centre de recherches pour le développement international, et de coordonnateurs de programmes pour des organismes comme la Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer, la Fondation des maladies du coeur du Canada et le ministère de la Santé[6].

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a soumis le programme proposé, pour fins d'étude et de commentaires, au ministère de la Santé (ressources humaines dans le domaine de la santé). Voici la position du ministère :

> Nous appuyons la mise en oeuvre de ce programme, car il n'est pas une répétition d'un programme qui existe déjà. De plus, il existe un besoin croissant d'analyse empirique de programmes d'intervention précis, et il est généralement reconnu que les principaux progrès en matière de soins de la santé seront le résultat de la prévention des maladies[7].

---

4. Lettre de M. Ronald Sax, B.Sc., M.D., M.Sc., commissaire/directeur médical de la santé, municipalité régionale de Waterloo, adressée à M. L. Hoffman-Goetz, Université de Waterloo, le 21 juin 1990.

5. Université de Waterloo, Doctor of Philosophy in Health Studies, le 11 septembre 1990, annexe C.

6. Renseignements supplémentaires fournis par l'Université de Waterloo au Conseil ontarien des affaires universitaires, le 4 janvier 1991.

7. Lettre de M. Pat Baranek, directeur, Politique des ressources humaines dans le domaine de la santé, ministère de la Santé, le 21 novembre 1990, p. 3.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme proposé est unique en son genre et ne fait pas double emploi avec le programme de doctorat en behaviorisme de la santé et de la maladie offert par l'Université de Toronto, qui met un fort accent sur les aspects sociologique et économique[8].

Les étudiants manifestent un intérêt marqué pour le programme. Jusqu'ici, l'Université de Waterloo a reçu 56 demandes de renseignements au sujet du programme, 13 demandes d'admission pour septembre 1990 et 18 autres demandes de renseignements concernant l'admission en septembre 1991.

La majorité des demandes proviennent de diplômés de programmes de maîtrise ès arts et ès sciences offerts en Ontario et au Canada; les autres proviennent d'étudiants en maîtrise ès sciences de l'Université de Waterloo et d'étudiants d'outre-mer[9].

L'Université de Waterloo a accepté un étudiant à plein temps et trois étudiants à temps partiel dans le cadre du programme en septembre 1990. Elle prévoit d'augmenter le niveau des admissions d'un étudiant par année jusqu'à ce qu'elle ait atteint le niveau stable de six admissions par année en 1993-1994. On prévoit d'atteindre un effectif stable de 12 étudiants durant les quatre premières années d'existence du programme[10].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis qu'il existe des preuves convaincantes du besoin dans la société et de l'intérêt des étudiants pour le programme proposé.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

L'Université de Waterloo soutient que le programme proposé est en conformité avec l'objectif de la faculté des sciences de la santé appliquées, qui consiste à développer des connaissances et des programmes reliés à la santé et au bien-être. Il est conforme aux points forts actuels de l'université en matière de sciences de la santé aux niveaux du baccalauréat et de la maîtrise. Le département des sciences de la santé a été l'un des premiers, à l'échelle internationale, à offrir des programmes mettant l'accent sur l'analyse des fondements biobehavioristes de la morbidité et de la mortalité et sur les interventions en matière de promotion de la santé. L'Université de Waterloo finance également un centre de recherches appliquées dans le domaine de la santé.

---

8. Université de Waterloo, Doctor of Philosophy in Health Studies, le 11 septembre 1990, p. 6.

9. Ibid., p. 7.

10. Ibid., p. 8.

L'Université de Waterloo a confirmé au Comité qu'elle possède des ressources suffisantes en ce qui concerne la bibliothèque, le laboratoire et les professeurs pour offrir le programme.

L'université a fourni des preuves de recherches approfondies, au sein de la faculté, qui ont été financées par des organismes de l'extérieur dont Santé et Bien-être social Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et la Fondation des maladies du coeur.

Le programme de doctorat en sciences de la santé fait partie du plan quinquennal d'études supérieures de l'université depuis 1988.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme proposé de doctorat en sciences de la santé est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université de Waterloo.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en sciences de la santé de l'Université de Waterloo.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 23 novembre 1990

Annexe J

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise en théorie et critique
Université Western Ontario

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 22 août 1990, l'Université Western Ontario a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de maîtrise en théorie et critique. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 15 juin 1990, ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de la maîtrise en théorie et critique est un programme d'une durée de deux ans qui exige une thèse et la preuve d'une compétence linguistique (lecture) dans une langue étrangère. Le programme est placé sous l'égide du centre pour l'étude de la théorie et de la critique, qui a été fondé en 1986.

L'Université Western Ontario déclare que le programme a été élaboré pour répondre à un besoin exprimé par les étudiants, les chercheurs, les administrateurs et les membres du grand public qui réclamaient :

> [...] un programme d'études pluridisciplinaire qui permettrait aux étudiants de remettre en question les fondations mêmes de l'enquête traditionnelle des disciplines et d'explorer les moyens par lesquels les méthodes et les théories de diverses disciplines se complètent et s'enrichissent mutuellement[1].

---

1. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a MA Program in Theory and Criticism at the University of Western Ontario, le 22 août 1990, p. 1.

Le programme pose des questions fondamentales à propos du langage, de la société, de la politique et des arts; il examine des concepts comme la race, la classe et le sexe et se penche sur des problèmes méthodologiques qui surgissent lorsqu'on remet en cause les limites et les hypothèses traditionnelles à propos des disciplines et qu'on s'interroge sur les principales théories et méthodologies contemporaines comme l'herméneutique, la sémiotique, le féminisme, le poststructuralisme, la psychanalyse et le marxisme[2].

Le programme est conçu essentiellement pour les étudiants qui ont l'intention de poursuivre leurs études jusqu'au doctorat. L'Université Western Ontario indique que :

> Partout en Amérique du Nord, un nombre étonnant de postes d'enseignement dans divers domaines exigent spécifiquement des candidats spécialisés dans l'étude pluridisciplinaire de la théorie et de la critique, le genre de spécialisation que procure un diplôme en théorie et qui ne résulte pas de l'étude des disciplines traditionnelles[3].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a examiné une série d'offres d'emploi récentes où l'on demandait des candidats ayant des antécédents en théorie et critique. On trouve ces postes dans un large éventail de disciplines comme l'histoire de l'art, la sociologie, l'anthropologie, les études sur la condition féminine, les études en communications, les sciences politiques, l'anglais, la littérature comparée et la philosophie dans de nombreux établissements au Canada et aux États-Unis[4].

L'université prétend que les étudiants qui souhaitent poursuivre une carrière en dehors de l'enseignement pourront acquérir de nombreuses aptitudes analytiques susceptibles d'être adaptées à bien des carrières dans les affaires, la fonction publique, l'éducation, les médias et pratiquement n'importe quelle profession où l'on s'occupe de formulation ou de mise en oeuvre de théorie ou de politiques[5]. La formation approfondie des finissants en pensée et en rédaction critiques dépassera de loin l'expérience des titulaires de la maîtrise formés dans une discipline particulière. L'université déclare que les diplômés :

---

2. Ibid., p. 1-2.

3. Université Western Ontario, Response to OCUA request for Additional Information, le 3 janvier 1991, p. 1.

4. Ibid., pièces jointes.

5. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a MA Program in Theory and Criticism at the University of Western Ontario, le 22 août 1990, p. 4.

> seront donc extrêmement bien qualifiés pour poursuivre n'importe quelle carrière exigeant des compétences spécialisées en planification, communications et évaluation dans l'ère actuelle sur les plans social, politique, international et commercial.

Cela n'exclut pas une carrière dans le monde culturel, multiculturel ou commercial.

L'Université Western Ontario certifie que le programme proposé est unique en ce sens qu'il se concentre sur la théorie et la critique dans les sciences humaines et sociales, et qu'il adopte une approche pluridisciplinaire de grande portée[7].

L'université précise que son programme est tout à fait distinct de celui de l'Université Trent sur les méthodologies pour l'étude de l'histoire et de la culture occidentales, en ce sens que :

> Le programme de Trent est axé spécifiquement sur les méthodes «d'interprétation» de l'histoire et de la culture occidentales et il ne s'efforce pas, comme le programme de maîtrise en théorie et critique, d'élucider les questions afférentes à l'usage et aux prétentions des divers discours théoriques et critiques proprement dits, notamment les questions qui surgissent lorsqu'on emploie les méthodologies pour étudier l'histoire et la culture[8].

La demande en faveur du programme a été très forte chez les étudiants. Malgré le peu de publicité, l'université a reçu 25 demandes en 1989-1990 à propos du programme de maîtrise. Douze candidats qualifiés ont demandé à être admis au programme. Sept candidats ont été acceptés en automne 1990. L'université envisage d'accepter jusqu'à 10 étudiants par an et vise à atteindre un effectif constant de 20 étudiants en 1992-1993.

La demande parmi les étudiants provenait principalement de l'Ontario, bien que l'on ait reçu des demandes d'autres provinces. Les candidats intéressés avaient un baccalauréat en anglais, en philosophie, en sciences politiques ou en arts visuels. Un nombre important de demandes de renseignements et d'admission (près de 25 pour 100) provenaient d'étudiants adultes qui exercent déjà une activité professionnelle[9].

---

6. Université Western Ontario, Response to OCUA request for Additional Information, le 3 janvier 1991, p. 2.

7. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a MA Program in Theory and Criticism at the University of Western Ontario, le 22 août 1990, p. 3.

8. Ibid., p. 3.

9. Ibid., p. 5.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande chez les étudiants pour le programme.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

La proposition de l'Université Western Ontario fournit de nombreuses preuves à l'appui de ce programme provenant de l'ensemble de l'université. Une lettre du doyen de la faculté des arts déclare :

> Du point de vue des professeurs, ce programme non seulement complète notre choix actuel de cours au niveau des études supérieures, mais il comble un besoin qu'aucune matière ne saurait combler individuellement. La raison en est que la théorie critique examine les formulations sociales et conceptuelles des disciplines traditionnelles d'une manière qu'aucune autre théorie ne peut égaler, car elles ne possèdent pas cette perspective pluridisciplinaire. Il en résulte que ce programme possède une signification sociale directe supérieure à n'importe quel programme que nous offrons à l'heure actuelle dans la faculté des sciences humaines. Il me semble que même les programmes d'éthique biomédicale, par exemple, n'ont pas la grande portée de ce programme[10].

Le doyen de la faculté des sciences sociales, le vice-président des programmes d'enseignement et la directrice des études sur la condition féminine et du centre de recherche féministe ont également approuvé le programme.

En 1989, le centre pour l'étude de la théorie et de la critique s'est vu attribuer un budget annuel de 100 000 $ dans le cadre d'un programme interne d'excellence pour soutenir ses activités et le programme proposé. Celui-ci a également engagé la professeure Janet Wolff, ancienne lectrice de sociologie de la culture et directrice du Centre for Cultural Studies de l'Université de Leeds et future professeure invitée d'histoire de l'art à l'Université de Rochester.

On estime que les ressources de la bibliothèque sont amplement suffisantes pour soutenir le programme. Les professeurs et les fonds de soutien des étudiants sont déjà en place.

Le programme fait partie du plan quinquennal de l'université depuis 1989.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de maîtrise en théorie et critique est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université Western Ontario.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

---

10. Lettre de M. Thomas M. Lennon, doyen, faculté des arts, Université Western Ontario, le 26 juin 1990.

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de maîtrise en théorie et critique de l'Université Western Ontario.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 25 janvier 1991

Annexe K

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale (M.P.A.) Université Western Ontario

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 14 mai 1990, l'Université Western Ontario a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 19 janvier 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

L'Université Western Ontario a signalé qu'elle offrait un programme de maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale pour répondre à un besoin de préparation sur le plan des études chez les cadres supérieurs d'organismes comme les sociétés municipales et les organismes spécialisés associés, les services de santé publique, les conseils scolaires, les offices de protection de la nature, les commissions de police, les sociétés d'aide à l'enfance et les commissions des services publics[1]. Le département de sciences politiques offre le programme proposé soit à plein temps soit à temps partiel.

Le ministère des Affaires municipales de l'Ontario a été le premier à reconnaître le besoin d'un programme de ce genre en 1987. Il a créé le Secrétariat de formation et d'enseignement des affaires municipales chargé, entre autres, d'étudier la possibilité d'élaborer de nouveaux programmes en administration municipale et d'aider les établissements d'enseignement et les organismes

---

1. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a Master of Public Administration (MPA) Program in Local Government, le 17 avril 1990, p. 1.

municipaux à en faire la demande. Le secrétariat a versé 340 000 $ répartis sur quatre ans à l'Université Western Ontario pour que celle-ci élabore un programme de maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale, parce qu'il n'existait aucun programme de ce genre en Ontario. En outre, le ministère des Affaires municipales a convenu de verser, annuellement, le salaire d'un professeur invité à plein temps, qui serait affecté au programme de maîtrise en administration publique.

Une enquête réalisée par Decima Research en 1988 a également montré une lacune sur le plan professionnel. L'enquête intitulée A Survey Among Senior Non-Elected Municipal Officials and Councillors for the Ministry of Municipal Affairs a montré que «la majorité des fonctionnaires municipaux estimaient qu'ils avaient besoin d'une formation ou d'un enseignement plus poussés»[2]. Plus précisément, nombre d'entre eux estimaient qu'on avait réellement besoin d'introduire de nouvelles idées et des innovations dans le domaine de la communication et de la gestion.

Une autre étude de 1988 effectuée par le département de sciences politiques de l'Université Western Ontario portait sur 240 cadres municipaux qui avaient suivi le cours de six semaines de cette université menant à un diplôme en administration publique. Les résultats ont confirmé les constatations de l'enquête de Decima. Elle a montré en particulier que :

> 94,7 pour 100 des répondants approuvaient la création d'un programme de maîtrise en administration publique à l'Université Western Ontario, surtout portant sur l'administration locale; 91,7 pour 100 ont signalé que, à titre de cadres, ils autorisaient leurs employés à prendre les dispositions voulues pour suivre les cours du programme en question; 71,4 pour 100 ont dit qu'ils étaient intéressés à suivre le cours eux-mêmes[3].

L'université prétend que le programme proposé comblera les besoins d'une partie importante des effectifs du secteur public. En outre, les structures et les processus de l'administration locale diffèrent considérablement de ceux que l'on trouve à d'autres paliers de gouvernement alors que les problèmes d'ordre social, environnemental, organisationnel et financier sont aussi «compliqués et complexes»[4]. C'est pourquoi le programme proposé est conçu pour répondre aux besoins des cadres de l'administration locale qui souhaitent en apprendre davantage sur les possibilités et les contraintes auxquelles fait face l'administration qu'ils dirigent et sur les défis que présente la gestion d'un milieu ouvert et politiquement sensible.

---

2. Ibid., p. 2, citant le rapport A Survey Among Senior Non-Elected Municipal Officials and Councillors for the Ministry of Municipal Affairs réalisé par Decima Research, 1988.

3. Ibid.

4. Ibid., p. 3.

La courbe démographique de l'âge des fonctionnaires municipaux suggère également la persistance des besoins des nouveaux employés de l'administration locale qui devront acquérir des connaissances spécialisées. En 1988, 20 pour 100 des fonctionnaires non élus étaient âgés de plus de 55 ans. Étant donné qu'un grand nombre d'entre eux prendront leur retraite durant une période relativement brève, les administrations municipales auront des besoins de personnel beaucoup plus importants au cours de la prochaine décennie.

La Fédération canadienne des maires et des municipalités fait état de «l'omniprésence des administrations municipales»[5]. En effet, elle prétend qu'à l'heure actuelle, il existe plus de 4 000 administrations locales au Canada. En outre, les fonctions des administrations locales se sont élargies au cours des dernières années. Comme il n'existe pratiquement pas de programme de formation des cadres d'administration locale à ce niveau et que l'Université Western Ontario a «déjà fait ses preuves» dans ce domaine, la Fédération canadienne des maires et des municipalités appuie le programme proposé[6]. L'association ontarienne des administrateurs municipaux a également fourni des preuves d'un besoin dans la société à l'appui du programme proposé.

Il existe d'autres programmes de maîtrise en administration publique aux universités Carleton, York, Brock, de Guelph et Queen's. Or, l'Université Western Ontario prétend que son programme ne fait pas double emploi avec les autres programmes de maîtrise en administration publique parce qu'il s'adresse surtout à l'administration locale. Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de l'Université Western Ontario est original à cet égard et qu'il est suffisamment différent des cinq autres programmes de maîtrise en administration publique en Ontario.

Le programme sera offert à plein temps et à temps partiel. On prévoit une forte demande de la part des candidats à temps partiel dans la région du Sud-Ouest de l'Ontario et de London, émanant de fonctionnaires de l'administration locale désireux de perfectionner leurs connaissances et leur compétence sur le plan des études. L'Université Western Ontario a signalé que même sans publicité, elle avait reçu 19 demandes qui ont été acceptées et près de 200 demandes de renseignements.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement note que l'Université Western Ontario a accepté le premier contingent d'étudiants en 1990, à raison de 7 étudiants à plein temps et de 12 étudiants à temps partiel dans le programme de maîtrise en administration publique. L'Université Western Ontario vise à atteindre un effectif constant de 15 étudiants à plein temps et de 45 étudiants à temps partiel en 1993-1994.

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande chez les étudiants pour ce programme.

---

5. Lettre de M. James W. Knight, directeur général de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, le 4 décembre 1990.

6. Ibid.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

L'Université Western Ontario présente des avantages corollaires en sciences politiques, administration des affaires et administration publique. Le Conseil des études supérieures de l'Ontario a évalué le programme de la maîtrise en sciences politiques en 1987-1988 et l'a déclaré de bonne qualité. En outre, le département de sciences politiques est reconnu pour l'excellence de son enseignement et de ses recherches sur l'administration locale depuis plus de 30 ans. C'est pourquoi l'Université Western Ontario propose de créer un programme de maîtrise en administration publique conçu pour répondre aux besoins d'un segment important des effectifs du secteur public dans un domaine où elle présente déjà des avantages importants.

Depuis 1974, l'université offre également un cours de six semaines en administration publique menant à un diplôme.

Le programme jouira également du soutien du centre pour les études en administration et en information de l'Université Western Ontario.

Le Comité reconnaît que le programme de maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale figure au plan quinquennal de l'université depuis 1986.

Le Comité est convaincu que le programme proposé de maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université Western Ontario.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale de l'Université Western Ontario.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe L

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise et doctorat en sciences neurologiques (M.Sc. et Ph.D.) Université Western Ontario

Nouveaux programmes d'études supérieures présentés pour l'admissibilité au financement

Le 24 août 1990, l'Université Western Ontario a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de ses nouveaux programmes de maîtrise et de doctorat en sciences neurologiques. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Il a également soumis la description des programmes à l'approbation du ministère de la Santé. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 19 janvier 1990 ces programmes ont fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Les programmes proposés de maîtrise et de doctorat en sciences neurologiques fournissent une formation pluridisciplinaire dans plusieurs domaines, notamment les substrats neuraux de comportement, la neurophysiologie, le neurodéveloppement, la neuroanatomie, la neuropharmacologie et la biologie cellulaire et moléculaire.

La proposition de l'Université Western Ontario signale que près de 20 pour 100 de la population est atteinte de troubles et de maladies du cerveau citant notamment, les embolies, les troubles entraînant une dépendance, les neurotoxines

environnementales et les traumatismes[1]. Le traitement, la réadaptation qu'ils exigent et les coûts afférents aux troubles et aux maladies attaquant le cerveau reviennent très cher. L'université signale, par exemple, que les quelque 42 500 cas de maladie d'Alzheimer diagnostiqués en Ontario s'élèvent à un coût annuel de 510 millions de dollars[2].

Aux États-Unis, les années 90 ont été officiellement désignées comme celles de «la décennie du cerveau». Pour indiquer son appui, le gouvernement américain a affecté une somme importante aux nouvelles recherches en neurologie.

Les pays participant au Sommet économique ont également lancé un nouveau programme scientifique connu sous le nom de «frontière humaine» pour subventionner des recherches sur le fonctionnement du cerveau et la biologie moléculaire.

La recherche au Canada a également redoublé d'efforts. Le Conseil de recherches médicales du Canada a consacré 23 531 847 $, soit 15,8 pour 100 de son budget total, aux sciences neurologiques en 1989-1990. En outre, 2 828 107 $ ont été consacrés à la recherche sur la vision et l'ouïe. Et enfin au niveau fédéral, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches médicales du Canada ont annoncé la création en automne 1989 du Réseau de centres d'excellence sur la régénération neurale et la réadaptation fonctionnelle faisant intervenir 100 spécialistes des sciences neurologiques partout au Canada[3].

La province de l'Ontario a reconnu une pénurie de personnel ayant des diplômes d'études supérieures en sciences neurologiques. En novembre 1986, l'OUCHR (comité des universités ontariennes de recherches sur la santé) a organisé un congrès pour faire le bilan sur la recherche dans le domaine de la santé en Ontario. Ce comité a désigné les sciences neurologiques comme l'un des quatre domaines clés devant être développés davantage dans le système des universités ontariennes. Par la suite, en mai 1988, le groupe de planification de la recherche en sciences neurologiques de l'OUCHR a recommandé que l'on augmente les effectifs en sciences neurologiques et que l'on améliore les possibilités de formation[4].

Pour faire face à la demande accrue de spécialistes en sciences neurologiques, les universités se sont mises à élaborer des programmes d'études supérieures dans le domaine. L'Université Western Ontario a signalé qu'en 1990,

---

1. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a Masters and Doctoral Program in Neuroscience at the University of Western Ontario, le 24 août 1990, p. 1.

2. Ibid.

3. Ibid., p. 2.

4. Ibid., p. 6.

on recensait 77 programmes de doctorat en sciences neurologiques dans les universités nord-américaines, dont 22 avaient été créés au cours des deux dernières années. Sur le nombre total, six seulement étaient offerts au Canada (universités Laval, McGill, de la Colombie-Britannique, de Calgary, de Montréal et de la Saskatchewan)[5]. Il n'existe aucun programme en Ontario.

Les finissants du programme trouveront des débouchés dans les départements de sciences fondamentales des universités comme l'anatomie, l'ordinatique, la pharmacologie, la physiologie et la psychologie ainsi que dans les services cliniques, notamment en neurologie, neurochirurgie, ophtalmologie, oto-laryngologie et pathologie.

Les finissants seront aussi recrutés par les industries pharmaceutiques vouées au développement des technologies du domaine de la santé, comme les prothèses neurales, et par les industries de recherche en haute technologie qui appliquent les connaissances sur le cerveau pour mettre au point les ordinateurs, l'intelligence artificielle et la robotique[6].

Le mémoire de l'Université Western Ontario offrait de nombreux exemples d'offres d'emploi parues en 1990 correspondant aux qualifications des finissants du programme. On demandait des spécialistes des sciences neurologiques à la société Parke-Davis (Warner Lambert), du personnel scientifique pour l'unité des sciences neurologiques Playfair de l'Université de Toronto, un administrateur des sciences de la santé à l'institut national sur le vieillissement et la santé, un professeur adjoint en sciences neurologiques de la cognition visuelle à l'université d'État de l'Ohio, de nombreux professeurs d'université en neurobiologie dans divers établissements, un spécialiste des sciences neurologiques dans un laboratoire de recheche médicale au Royaume-Uni, un neurobiologiste et un neuropharmacologiste dans la société Syntex et bien d'autres[7].

L'Université Western Ontario prétend que «l'expansion phénoménale des sciences neurologiques se poursuivra pendant pas mal de temps, qu'elle ne se borne pas à l'Ontario et au Canada, mais qu'elle est universelle»[8].

Le ministère de la Santé nous a fait savoir que le domaine de la recherche en sciences neurologiques était «généralement considéré prioritaire» et il s'est déclaré en faveur de la création du programme, étant donné que :

---

5. Ibid., p. 2.

6. Ibid., p. 3.

7. Ibid., annexe C.

8. Ibid., p. 5.

il répond au besoin d'avoir un programme ici en Ontario, où l'on effectue des recherches dans le secteur de la réadaptation et des soins de longue durée et il renforce le prestige des sciences neurologiques[9].

La Société canadienne de neurologie a témoigné du besoin du programme dans la société et signalé qu'il y a très longtemps qu'on aurait dû créer un tel programme[10].

La demande semble forte parmi les étudiants. En 1990, l'université a reçu plus de 20 demandes à propos de ces programmes. Elle compte accepter chaque année 10 candidats à la maîtrise et 5 au doctorat. Elle envisage d'atteindre l'effectif constant visé de 35 étudiants (20 en maîtrise et 15 pour le doctorat) en 1992-1993[11].

Comme ces programmes seraient uniques en Ontario, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que la demande serait suffisante parmi les étudiants pour permettre à l'université d'atteindre l'effectif visé.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande pour le programme parmi les étudiants.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

L'Université Western Ontario a signalé que les sciences neurologiques constituaient un domaine «d'excellence». Les 23 professeurs chargés du programme obligatoire provenant de divers départements comme la physiologie, la psychologie et les sciences neurologiques cliniques ont été sélectionnés pour l'excellence de leur recherche et de leur engagement à l'enseignement. Au cours de cinq dernières années, les professeurs de ce groupe ont obtenu en moyenne 75 000 $ par personne par an de subventions de recherche[12].

Les programmes disposent d'importants locaux de laboratoires et d'équipement de recherche situés à l'université, à l'University Hospital, au Victoria Hospital, au Parkwood Hospital, aux instituts de recherche Lawson et Robarts.

Ces programmes figurent dans le plan quinquennal de l'université depuis 1989.

---

9. Lettre de M. Pat Baranek, Politique des ressources humaines dans le domaine de la santé, ministère de la Santé, le 22 novembre 1990, p. 3.

10. Lettre de M. R.J. Riopelle, président, Société canadienne de neurologie, adressée à M. H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 7 janvier 1991.

11. Université Western Ontario, Response to OCUA Request for Additional Information, le 13 novembre 1990.

12. Ibid., p. 6.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences neurologiques sont conformes aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université Western Ontario.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences neurologiques de l'Université Western Ontario.*

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 23 novembre 1990

Annexe M

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé Université Western Ontario

Nouveau domaine au sein d'un programme d'études supérieures existant présenté pour l'admissibilité au financement

Le 16 août 1990, l'Université Western Ontario a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 5 février 1990 ce nouveau domaine a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le nouveau programme proposé de doctorat en sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé permettra de former des sociologues ayant une formation poussée qui trouveront des débouchés dans l'enseignement universitaire et dans la recherche dans les secteurs public et privé. Le mémoire de l'Université Western Ontario suggère, dans une certaine mesure, qu'il existe un décalage entre les études universitaires offertes dans ce domaine de spécialisation et les besoins réels de la société.

Bien que le mémoire signale une croissance prodigieuse de la section de la sociologie médicale et du vieillissement de l'association sociologique américaine (American Sociological Association), les départements de sociologie des universités canadiennes éprouvent beaucoup de difficultés à recruter des professeurs canadiens

qualifiés. Parmi les cinq postes récemment affichés en sociologie médicale, deux ont été attribués à des Américains et trois demeurent vacants[1]. Les nouveaux postes de psychologues médicaux qui se créent dans les facultés de médecine ne font qu'exacerber la concurrence chez ceux qui recrutent des candidats titulaires du doctorat dans ce domaine.

La concurrence accrue qui s'exerce dans ce domaine résulte d'une poussée de la demande émanant du secteur public et du secteur privé. Les organismes de subventionnement se sont engagés à encourager les recherches dans le domaine du vieillissement et de la santé. Par exemple, depuis une dizaine d'années, le Conseil de recherches en sciences sociales et humaines du Canada a réservé des fonds destinés aux recherches sur le vieillissement de la population. Santé et Bien-être social Canada a lancé le programme de recherche et de développement sur la santé nationale, et le gouvernement de l'Ontario a subventionné le conseil ontarien de recherche en gérontologie[2] et l'Association ontarienne de gérontologie[3]. L'université a signalé plusieurs autres organismes qui ont embauché récemment des spécialistes dans ce domaine, chargés d'effectuer des recherches, notamment Santé et Bien-être social Canada, l'Association canadienne de santé publique et l'Association canadienne de gérontologie[4].

Les lettres soumises pour justifier le besoin de diplômés du programme font état d'un besoin important de longue durée. Par exemple, le président du comité de recherche de l'Association canadienne de gérontologie déclare :

> [...] il me semble que la sociologie n'est pas à la hauteur des autres disciplines en ce qui concerne la formation d'étudiants du troisième cycle en gérontologie et dans les domaines connexes. Il existe un besoin urgent de programme de sociologie susceptible de former des sociologues ayant une bonne base théorique et de solides méthodes de recherche dans le domaine du vieillissement[5].

---

1. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a PhD program in Sociology at the University of Western Ontario, le 16 août 1990, p. 4.

2. Il a été obligé de renoncer à sa charte et de fermer ses portes le 30 juillet 1990 en raison d'une pénurie de fonds provinciaux et de dons privés. Cependant, l'ancien président a affirmé au Conseil qu'il existait un besoin de recherches supplémentaires dans le domaine du vieillissement et de la santé. Lettre de M. Ronald Bayne, président, conseil ontarien de recherche en gérontologie, adressée à M. H.V. Nelles, président du Conseil ontarien des affaires universitaires, le 4 janvier 1991.

3. Ibid., p. 2-3.

4. Ibid., p. 3.

5. Lettre de M^me^ Ellen Gee, présidente, comité de recherche et division des sciences sociales, Association canadienne de gérontologie, adressée à M. T.R. Balakrishnan, le 20 novembre 1990.

La Direction générale des services et de la promotion de la santé de Santé et Bien-être social Canada signale également un besoin généralisé de diplômés du programme dans la société :

> Depuis plusieurs années, les responsables et les fournisseurs de soins de santé ont pris conscience de la valeur de la recherche sur la santé de la population, sur l'utilisation des soins de santé et sur les besoins de groupes distincts de notre société en matière de santé. En ce qui concerne le secteur public, on peut vraisemblablement supposer que les sociologues médicaux et les gérontologues sociaux joueront un rôle important et nous aideront à élaborer et à planifier un programme de santé pour notre société.
>
> La recherche sociologique dans le domaine du vieillissement et de la santé n'a pas manqué d'attirer l'attention des responsables et des planificateurs des services de santé. La situation décrite dans les deux documents de travail du ministère de la Santé et du Bien-être social intitulés La santé pour tous : plan d'ensemble pour la promotion de la santé (1986) et La santé mentale des Canadiens : vers un juste équilibre (1988) montre clairement des questions qui relèvent du domaine des sociologues. On reconnaît que la santé des Canadiens est tributaire de facteurs sociaux comme la structure de la famille, le vieillissement de la population, la diversité culturelle de plus en plus marquée. Tous ces facteurs entraînent un besoin croissant de recherches sociologiques dans ce domaine. Il est donc possible que les planificateurs des services de santé à tous les niveaux du gouvernement fassent appel à des spécialistes ayant de l'expérience en recherche sociologique sur le vieillissement et la santé[6].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a également examiné des lettres provenant de Statistique Canada, du Conseil consultatif national sur le vieillissement, du conseil de santé du district de Thames Valley, de la circonscription sanitaire de Middlesex London, de l'Association canadienne de santé publique et de la Société canadienne de la population (SCP) témoignant du besoin de diplômés du programme[7].

---

6. Lettre de M. R.A. Heacock, directeur général, Direction des programmes de recherches externes, Direction générale des services et de la promotion de la santé, Santé et Bien-être social Canada, adressée à M. T.B. Balakrishnan, Université Western Ontario, le 21 novembre 1990.

7. Université Western Ontario, Response to OCUA Request for Additional Information, le 29 novembre 1990, pièces jointes.

L'Université Western Ontario a l'intention d'accepter ses deux premiers étudiants dans le nouveau domaine en 1991. Elle compte en accepter trois chaque année par la suite. Elle envisage d'atteindre l'effectif constant visé de 11 étudiants en 1994-1995[8].

L'université a signalé qu'elle prévoyait une forte demande de la part des étudiants. Plusieurs étudiants du premier cycle et du deuxième cycle du département de sociologie envisagent de poursuivre leurs études jusqu'au doctorat dans le domaine du vieillissement et de la santé. Au cours des cinq dernières années, 15 titulaires de la maîtrise de l'université se sont spécialisés dans le domaine du vieillissement et de la santé. Quatre d'entre eux souhaitaient faire leur doctorat dans ce domaine de spécialisation; ils ont fini par poursuivre leurs études dans une université américaine, parce qu'il n'existe pas de programme de ce genre au Canada[9].

Officiellement, l'Université de Toronto est la seule en Ontario qui offre une spécialisation dans le domaine du vieillissement et de la santé. Cependant, le département de sociologie des universités McMaster, York et de Waterloo ont parfois des étudiants s'intéressant à la sociologie médicale qui obtiennent leur doctorat. L'Université Carleton et l'Université de Waterloo n'offrent généralement pas de formation dans ce domaine[10].

L'Université Western Ontario signale que 4 seulement des 31 doctorats en sociologie qui ont été décernés en 1988-1989 étaient dans le domaine du vieillissement et de la santé.

Le Comité estime que le double emploi de certains aspects des programmes existants est justifiable si l'on tient compte des besoins de la société et de la demande des étudiants dans la région.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande chez les étudiants pour ce nouveau domaine du vieillissement et de la santé au sein du programme de doctorat en sociologie de l'Université Western Ontario.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Le programme proposé de sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé tire parti des avantages actuels de l'université au niveau de la maîtrise aussi bien que du doctorat. Les programmes de doctorat et de maîtrise en démographie sociale du département de sociologie ont fait l'objet d'une évaluation

---

8. Ibid., pièce jointe n° 1.

9. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a PhD program in Sociology at the University of Western Ontario, le 16 août 1990, p. 5.

10. Ibid., p. 13.

périodique par le Conseil des études supérieures de l'Ontario en 1986-1987, qui les a trouvés de «bonne qualité», la meilleure cote possible.

Le département de sociologie de l'Université Western Ontario est le cinquième en importance au Canada et le troisième, en Ontario.

Le nouveau domaine proposé bénéficie de la présence de deux centres de recherche : le centre pour la santé et le bien-être et le groupe pluridisciplinaire sur le vieillissement. Les deux sont en mesure de fournir des possibilités de formation et de recherche, ainsi qu'une aide financière aux candidats au doctorat qui se spécialisent dans le domaine du vieillissement et de la santé[11].

Ce programme figure dans le plan quinquennal de l'université depuis 1988.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de doctorat en sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université Western Ontario.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé de l'Université Western Ontario.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

11. Ibid., p. 12.

Annexe N

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en sociologie domaine des classes sociales et du changement d'ordre social dans le Ph.D. Université Western Ontario

Programme d'études supérieures existant présenté pour l'admissibilité au financement - nouveaux domaines

Le 16 août 1990, l'Université Western Ontario a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement du nouveau domaine des classes sociales et du changement d'ordre social dans le programme actuel du doctorat en sociologie. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères d'admissibilité du Conseil en matière de financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 16 février 1990 ce nouveau domaine de spécialisation a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le nouveau domaine proposé des classes sociales et du changement d'ordre social dans le cadre du programme du doctorat en sociologie répond au besoin de former des professeurs dans les universités canadiennes et des chercheurs susceptibles d'effectuer des analyses quantitatives poussées sur des questions traitant des problèmes de classe et de changement à l'intérieur du secteur privé et du secteur public. L'Université Western Ontario cite comme exemples de questions qui exigeront les compétences des finissants d'un tel programme l'équité salariale, l'incidence des progrès technologiques sur le marché du travail et l'adaptation des études à l'entrée sur le marché du travail.

Étant donné que le domaine des classes sociales et du changement d'ordre social relève essentiellement de la discipline de la sociologie, le départ imminent à la retraite de nombreux sociologues créera une demande accrue de nouveaux titulaires du doctorat[1]. Le rédacteur de la revue Canadian Review of Sociology and Anthropology l'explique ainsi :

> «[...] «les classes sociales et le changement d'ordre social» est un thème central de la recherche sociologique au Canada, sinon le plus important [...] Si l'on ajoute ce domaine de spécialisation au niveau des études supérieures à l'Université Western Ontario, votre programme se placera au centre de l'oeuvre sociologique. De plus, il est difficile d'imaginer un programme valable de sociologie au niveau universitaire qui ne compte pas un certain nombre de professeurs et de chercheurs dans le domaine des classes sociales et du changement d'ordre social. Cela répondra à un besoin permanent de spécialistes dans le domaine pour remplacer ceux qui prennent leur retraite [...]
>
> Votre programme est très original de par sa portée et de par la richesse des ressources. Il est difficile de concevoir un programme d'études supérieures en sociologie au Canada, qui soit mieux équipé pour former les étudiants dans le domaine de l'inégalité sociale. Cela signifie que vos étudiants seront très prisés sur le marché du travail[2].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement note que tous les programmes de doctorat en sociologie offerts dans la province (aux universités Carleton, McMaster, Toronto, Waterloo et York) offrent une spécialisation en classes sociales et changement d'ordre social. L'Université Western Ontario signale que durant l'année 1988-1989, neuf étudiants seulement ont rédigé leur thèse dans ce domaine[3]. Elle prétend que le nouveau domaine de spécialisation répondra à un besoin régional d'études au niveau du doctorat dans cette spécialisation. De plus, l'université signale que les points forts du département de sociologie en méthodes de recherches quantitatives et historiques à l'Université Western Ontario sont tels

---

1. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a PhD Program in Sociology at the University of Western Ontario, le 16 août 1990, p. 7.

2. Lettre de M. James Curtis, rédacteur, Canadian Review of Sociology and Anthropology, et professeur de sociologie, Université de Waterloo, adressée à M. T.R. Balakrishnan, Université Western Ontario, le 20 novembre 1990.

3. Université Western Ontario, Application for Approval of Funding of a PhD Program in Sociology at the University of Western Ontario, le 16 août 1990, p. 14.

que le programme proposé se distinguera des autres départements de sociologie en Ontario[4].

On prévoit que les étudiants intéressés à poursuivre des études dans le nouveau domaine de spécialisation proviendront essentiellement du programme de maîtrise en sociologie de l'Université Western Ontario. L'université envisage d'accepter deux étudiants en 1991-1992 pour atteindre progressivement l'effectif constant visé de 11 étudiants en 1994-1995.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement estime que le besoin de ce nouveau domaine de spécialisation est essentiellement un besoin d'enseignement, et que le nouveau domaine ne manquera pas de renforcer et d'enrichir le domaine existant de démographie sociale, ainsi que la nouvelle spécialisation proposée dans le domaine du vieillissement et de la santé, pour doter l'Université Western Ontario d'un vaste programme de sociologie au niveau du doctorat.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin réel dans la société et une demande pour cette nouvelle spécialisation du programme actuel du doctorat en sociologie de l'Université Western Ontario.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Le programme de sociologie proposé en classes sociales et changement d'ordre social tire parti des avantages actuels de l'Université Western Ontario dans le domaine de la sociologie au niveau de la maîtrise comme du doctorat. L'évaluation périodique des programmes actuels les a trouvés de bonne qualité, la cote la plus élevée qui soit accordée. Le département actuel est le troisième en importance en Ontario et le cinquième au Canada.

En ce qui concerne ses points forts dans le domaine particulier des classes sociales et du changement d'ordre social, le rédacteur de la revue Canadian Review of Sociology and Anthropology a écrit :

> Nous vous félicitons du nombre enviable et de la portée des ressources que votre département a rassemblées dans le domaine. Je pense [...] aux chercheurs réputés appartenant aux échelons moyens et supérieurs de votre département dans le domaine [...] Ces chercheurs représentent tout l'éventail des méthodes de recherche dans les études sur l'inégalité sociale, des travaux qualitatifs et historiques d'Allahar, de Clark, de Hewitt et de McQuillan jusqu'aux analyses quantitatives de Baer, Grabb, Johnston et Rinehart [...] Leur oeuvre est hautement

4. Ibid., p. 14.

considérée et leurs articles paraissent fréquemment dans les meilleures revues et les bonnes librairies au Canada et à l'étranger[5].

Ce programme figure dans le plan quinquennal de l'université depuis 1988.

Le comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le nouveau domaine de spécialisation en classes sociales et changement d'ordre social du programme de doctorat en sociologie est conforme aux buts, objectifs et avantages de l'Université Western Ontario.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en sociologie dans le domaine des classes sociales et du changement d'ordre social de l'Université Western Ontario.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

5. Lettre de M. James Curtis, rédacteur, Canadian Review of Sociology and Anthropology, et professeur de sociologie, Université de Waterloo, adressée à M. T.R. Balakrishnan, Université Western Ontario, le 20 novembre 1990.

Annexe O

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise en administration des affaires internationales (M.B.A. Intl) Université York

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 14 septembre 1990, l'Université York a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de maîtrise en administration des affaires internationales (M.B.A. Intl.) Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 16 février 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de maîtrise en administration des affaires internationales allie les cours obligatoires des M.B.A. aux cours de langues étrangères et à l'étude spécialisée d'une région ou d'un pays particulier. En outre, le programme prévoit des échanges d'étudiants avec de grandes écoles de commerce internationales ainsi qu'un stage pratique effectué dans le pays de spécialisation. Aux cours magistraux s'ajoutent régulièrement des séminaires spéciaux animés par des spécialistes de la scène internationale des affaires et du gouvernement[1]. Les candidats doivent passer une épreuve orale pour prouver leur maîtrise d'une langue étrangère.

---

1. Université York, Request for Formula Funding, Masters Programme in International Business Administration (Intl MBA), septembre 1990, p. 2.

Le programme a été élaboré pour répondre à un besoin de connaissances en gestion internationale et donner aux Canadiens la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences voulues pour devenir compétitifs sur le plan économique au-delà des frontières nord-américaines.

L'université York prétend que la mondialisation de la concurrence économique a créé un besoin urgent d'entreprises et de personnel susceptibles de mener des affaires d'un pays à l'autre en se montrant sensibles aux coutumes locales et en pratiquant la langue de leurs partenaires.

Le Canadian Corporate Higher Education Forum a rendu public, en 1985, un rapport intitulé Going Global où l'on peut lire :

> Il n'existe aucun programme global menant à un diplôme qui englobe les fonctions des entreprises et de la gestion, les langues étrangères et les études géographiques ou culturelles d'une région dans les 87 établissements d'enseignement postsecondaire reconnus par l'Association des collèges et universités du Canada[2].

En 1988, conscient de la très grande importance de notre succès sur les marchés internationaux pour le maintien de la croissance de l'économie provinciale, le gouvernement de l'Ontario a déclaré :

> L'explosion des nouvelles technologies, la concurrence de plus en plus serrée sur les marchés internationaux et la nécessité pour les entreprises et le gouvernement d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences sont telles que l'Ontario doit absolument se doter d'un centre de première classe qui se spécialise en commerce international[3].

Pour tenir la promesse qu'il avait faite lors du discours du Trône de 1987, le premier ministre de l'Ontario a invité les universités à un concours en vue de créer un Centre d'étude du commerce international qui serait situé dans une université de l'Ontario et subventionné par la province, afin de renforcer les possibilités d'échanges commerciaux du secteur industriel et commercial de l'Ontario. En 1988, les subventions ont été accordées conjointement à l'Université York, à l'Université

---

2. Ibid., p. 11.

3. Ministère des Collèges et Universités de l'Ontario et ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario, Request for Proposals "Centre of International Business", février 1988, p. 1.

de Toronto et à l'Université Wilfrid Laurier. Le siège du nouveau centre se trouve à l'Université York[4].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a examiné de nombreuses lettres témoignant de l'importance d'un tel programme pour les diplômés. Comme l'indique ce porte-parole de la Banque Royale du Canada, les finissants du programme seront très recherchés :

> Au cours des dernières années, la mondialisation des affaires s'est accélérée de sorte qu'il a fallu absolument que nous engagions des diplômés possédant des compétences de base en affaires internationales et une connaissance des milieux internationaux. Notre personnel est en mesure d'évoluer avec succès dans les marchés financiers internationaux et de bien comprendre les exigences, les problèmes et les questions auxquels nos clients font face comme le défi de la compétitivité internationale et de l'expansion à l'échelle planétaire. Nous estimons que le M.B.A. international est devenu un élément essentiel de la formation commerciale au Canada[5].

Un porte-parole de Wood Gundy Inc. a témoigné du besoin du programme dans la société et signalé :

> Nous posons très peu de gestes aujourd'hui dans le milieu des affaires qui n'ont pas de répercussions à l'extérieur de nos frontières nationales. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le marché unique européen de 1992, le démantèlement du bloc des pays de l'Est et la rapide industrialisation du Sud-Est asiatique sont autant de raisons urgentes qui nous forcent à adopter une approche spécialisée aux affaires internationales.
>
> À titre de Nord-Américains nés après la guerre, nous faisons preuve d'esprit de clocher vis-à-vis du reste du monde. Ceux parmi nous qui ont vécu et travaillé ailleurs qu'au Canada savent très bien que nous avons sérieusement besoin d'envisager l'éducation du monde des affaires canadien dans le domaine de la conjoncture économique internationale selon une méthode plus structurée. Je ne doute pas que Wood Gundy, ainsi que CIBC, la maison mère, aimeraient avoir la

---

4. Déclaration de M^me^ Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités,lors d'une conférence de presse, pour annoncer la création du Centre d'étude du commerce international, le 26 avril 1988, Queen's Park.

5. Lettre de M. Allan R. Taylor, président et chef de la direction, la Banque Royale du Canada, adressée à M. D.J. Horvath, Université York, le 13 juillet 1990.

possibilité d'embaucher des diplômés du programme que vous proposez[6].

Le Comité a aussi examiné des lettres en provenance de la Banque de Montréal, Molson, McKinsey & Company, American Express, Olympia & York Developments Limited et Coopers & Lybrand[7] faisant état d'un besoin considérable à long terme de diplômés.

L'Université York offre ce programme depuis 1989. Durant la première année, elle a accepté 22 étudiants. En 1990, ce nombre est passé à 34 étudiants. En 1991, elle acceptera 50 étudiants, le chiffre annuel visé. Elle compte atteindre l'effectif constant visé de 100 étudiants à plein temps en 1992[8].

L'Université York a signalé que plus de 200 candidats avaient fait une demande pour obtenir l'une des 34 places disponibles en 1990. Elle signale que les candidats acceptés avaient 26 ans en moyenne et que leurs antécédents étaient fort variés et présentaient tous les secteurs du commerce et de l'industrie[9]. La plupart des étudiants venaient de l'Ontario; cependant, parmi les étudiants acceptés en 1990, six venaient d'universités d'autres provinces et trois d'entre eux, d'une université américaine[10].

L'Université York prévoit que la demande du programme ne cessera d'augmenter, ce qui assurera un bon choix de candidats admissibles.

Le Comité estime qu'on pourrait modifier le nom du programme pour le rendre plus caractéristique, tout en reconnaissant son caractère unique. On pourrait par exemple l'appeler maîtrise internationale d'administration des affaires, pour éviter de le confondre avec une spécialisation en commerce international du M.B.A. ordinaire.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande pour le programme de maîtrise en administration des affaires internationales à l'Université York.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

La faculté des études administratives de l'Université York joue un rôle prépondérant dans l'élaboration des cours de gestion internationale au Canada

---

6. Lettre de M. John S. Hunkin, président et chef de l'exploitation, Wood Gundy Inc., adressée à M. D.J. Horvath, Université York, le 3 juillet 1990.

7. Université York, Request for Formula Funding, Masters Programme in International Business Administration (Intl MBA), septembre 1990, annexe 1.

8. Ibid., p. 13.

9. Ibid., p. 14.

10. Université York Response to OCUA Request for Additional Information, le 11 décembre 1990, p. 2.

depuis plus de 20 ans. Les premiers cours facultatifs sur les politiques internationales du M.B.A. remontent au début des années 70 et ont été suivis par une majeure en commerce international dans le cadre du programme du M.B.A. en 1974. La maîtrise en administration des affaires internationales en découle tout naturellement.

Le programme est conforme à l'engagement de l'Université York qui souhaite préserver et améliorer sa position de chef de file de l'enseignement de la gestion au Canada et sur le plan international.

Le corps professoral et les ressources bibliothécaires voulus pour offrir le programme sont en place et le programme constitue le pivot du nouveau Centre d'étude du commerce international financé par la province. Le programme bénéficie également de plusieurs subventions, fondations et dons émanant du secteur privé.

Le programme bénéficie des relations stratégiques de l'Université York sur le plan international et de la participation fréquente de dirigeants d'entreprises retraités ou actifs qui enseignent des cours ou prononcent des allocutions à titre d'invités.

L'Université York présente l'avantage corollaire de la présence du centre de recherche sur l'Amérique latine et les Caraïbes, et le centre d'étude de l'Asie du Pacifique organisé conjointement par l'Université York et l'Université de Toronto, ainsi que de la présence de la faculté de droit Osgoode Hall.

Le programme figure au plan quinquennal de l'université depuis 1989.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de maîtrise en administration des affaires internationales est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université York. Cependant, le Comité recommande fortement que l'on modifie l'appellation du programme pour l'appeler MIBA, pour éviter qu'on ne le confonde avec les programmes du M.B.A. ordinaires offrant une spécialisation internationale.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de maîtrise en administration des affaires internationales de l'Université York.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe P

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise en traduction (M.A.)
Université York

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement

Le 14 septembre 1990, l'Université York a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de maîtrise en traduction. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, compte tenu des critères du Conseil en matière d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario a certifié que le 27 juin 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario, et, qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de maîtrise en traduction (anglais/français, français/anglais) vise à «préparer les candidats à faire des recherches originales et à leur donner la possibilité de se spécialiser dans un domaine dans lequel il existe une forte demande de professeurs et de traducteurs professionnels[1]. Pour être admis au programme, il faut avoir exercé la profession de traducteur.

L'Université York a signalé que le programme proposé de maîtrise en traduction aura lieu à l'école de traduction du Collège Glendon et s'appuiera sur le programme actuel de baccalauréat qui y est déjà offert.

Le Secrétariat d'État vient de commanditer deux rapports importants sur les besoins du Canada en traducteurs. Signalons d'abord le rapport Charpentier, une étude de marché et de secteur, qui a calculé que le Canada aura besoin de

---

1. Université York, Request for Formula Funding M.A. in Translation, septembre 1990, p. 2.

3 470 traducteurs au cours des cinq prochaines années[2]. Comme les diplômés du programme du baccalauréat en traduction peuvent travailler comme traducteurs professionnels, ces chiffres ne témoignent pas en soi du besoin d'un grand nombre de titulaires de la maîtrise en traduction. En revanche, les conclusions de ce rapport indiquent qu'on aura besoin d'un nombre extraordinaire de personnes capables d'enseigner la traduction au niveau du premier cycle. L'Université York a signalé que les finissants de son programme de maîtrise en traduction seront qualifiés pour assurer l'enseignement (à temps partiel ou demi-cours) à l'école de traduction du Collège Glendon.

Le second rapport rendu public en 1990 intitulé Examen des services en langues officielles (Phase II), appréciation des solutions de rechange montre que la plupart des besoins en traduction émanent de la Loi de 1982 sur la Constitution et de la Loi sur les langues officielles au niveau fédéral. Au moment de la déclaration de l'anglais et du français langues officielles du Canada avec tous les droits et les privilèges qui s'y rattachent, le besoin de services de traduction s'est considérablement accru durant les années 80. Le rapport montre également que la demande demeurera stable dans l'avenir.

Le Secrétariat d'État du Canada souligne le besoin de traducteurs dans la société par la déclaration suivante :

> Au Canada, la politique de la dualité linguistique, dont le gouvernement canadien fait la promotion depuis le début des années 70, a eu comme résultat de créer des besoins en traduction dans la plupart des provinces et dans les territoires, qui offrent des services dans sa langue à la minorité linguistique. En outre, le secteur privé fait également appel à la traduction pour répondre aux besoins de sa clientèle qui cherche de plus en plus, à l'instar des services gouvernementaux, à être servi dans sa langue[3].

De même, la Loi de 1986 sur les services en français qui est entrée en vigueur en Ontario le 18 novembre 1989, garantit à toute personne ou personne morale le droit de communiquer et d'être servie en français par le gouvernement de l'Ontario. L'application de cette loi a fait monter en flèche la demande de services de traduction dans les deux langues officielles dans les bureaux du gouvernement de l'Ontario de toute la province.

Notamment, la région du grand Toronto (RGT) contient la grande majorité des bureaux du gouvernement de l'Ontario. C'est l'un des centres industriels de la province qui est devenu un grand employeur de traducteurs et usager de services

---

2. Ibid., annexe B.

3. Lettre de M. Alain Landry, adjoint, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa, le 11 juillet 1990.

de traduction. La RGT emploie également un nombre élevé de traducteurs professionnels qui souhaitent assurer leur perfectionnement professionnel au-delà du baccalauréat. Malheureusement, il n'est pas facile de faire des études à temps partiel puisque les trois programmes d'études supérieures en traduction au Canada sont offerts par les universités d'Ottawa, de Laval et de Montréal, qui sont trop éloignées de Toronto. Comme le reconnaît la doyenne de l'école d'études supérieures et de recherches de l'Université d'Ottawa, «il faut absolument offrir des programmes là où se trouve la clientèle»[4]. C'est pourquoi l'Université York déclare qu'il existe un très grand besoin d'un programme de maîtrise en traduction dans la région torontoise.

Depuis quelques années, l'Université York a de la difficulté à trouver des personnes qualifiées pour enseigner dans le département. Par exemple, en 1989-1990, il n'y avait que deux candidats qualifiés pour un poste d'enseignement permanent à l'école de traduction. On constate le même phénomène à l'Université Laurentienne, à l'Université de Montréal et à l'Université Concordia, ce qui laisse entendre une pénurie de professeurs de traduction sur le plan national. Le programme de l'Université York comble un besoin sur le plan de l'enseignement en formant des diplômés qui seront qualifiés pour enseigner à temps partiel et donner des demi-cours en traduction.

L'Université York prétend que la demande de cours de traduction au premier cycle s'est accrue et elle prévoit qu'elle continuera à s'accroître. Au cours des sept dernières années, l'effectif du programme de traduction du premier cycle au Collège Glendon a augmenté de 22 pour 100. En 1990-1991, moins de 43 pour 100 des candidats intéressés ont été admis au programme. L'augmentation de l'effectif au premier cycle accroît le nombre d'étudiants désirant poursuivre des études supérieures en traduction. L'Université York projette que 12 finissants par an du programme du baccalauréat poseraient leur candidature au programme de maîtrise.

La demande de programme d'études supérieures en traduction chez les traducteurs qui exercent la profession a aussi augmenté. Une enquête effectuée par l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario a révélé qu'il y avait 40 traducteurs professionnels actuellement établis dans la région de Toronto qui seraient intéressés à s'inscrire au programme de maîtrise proposé au Collège Glendon.

Le programme sera offert à plein temps et à temps partiel.

L'Université York estime que le programme proposé de maîtrise en traduction est unique à la fois sur le plan «géographique» et sur le plan de l'«enseignement». Par rapport aux programmes actuels de maîtrise en traduction des universités d'Ottawa, Laval et de Montréal, York prétend que son programme se distingue de

---

4. Lettre de M[me] Nicole Bégin-Heick, doyenne de l'école d'études supérieures et de recherches, Université d'Ottawa, adressée à M[me] Sandra W. Pyke, doyenne, faculté des études supérieures, Université York, le 4 septembre 1990.

celui de ces dernières parce qu'il insiste davantage sur les aspects pédagogiques que sur les aspects techniques de la traduction. L'université prétend également que le programme proposé bénéficie de possibilités de recherches uniques. Plus particulièrement, le domaine des communications bilingues est un domaine de recherche faisant partie du programme qui offre la possibilité d'effectuer des recherches expérimentales et axées sur l'observation en collaboration avec les cabinets de traduction de la région, qui représente une formule unique[5]. Étant donné le besoin dans la société de diplômés du programme, le Comité convient que le double emploi avec le programme qu'offre actuellement l'Université d'Ottawa se justifie.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande chez les étudiants pour le programme.

3. Conformité aux buts, aux objectifs et aux avantages

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement convient que l'élaboration du programme de maîtrise en traduction à l'Université York est entièrement conforme à l'engagement de l'Université York en faveur des programmes d'études dans les deux langues officielles. Le programme proposé respecte également le souci de l'université d'offrir des programmes aux étudiants à temps partiel.

Le programme figure dans le plan quinquennal de l'université depuis 1988 et il constitue une priorité dans la planification des cours de l'école de traduction du Collège Glendon. Le collège a considérablement élargi les ressources de l'école de traduction pour être en mesure d'offrir ce programme.

Le programme de maîtrise en traduction tire parti des avantages actuels au premier cycle - un programme du baccalauréat offert depuis 1983. Le programme proposé bénéficie également des réseaux bien établis qui relient les professeurs de l'Université York, les traducteurs professionnels, les agences de traduction qui fourniront aux étudiants l'occasion de faire des recherches et d'acquérir une expérience pratique de la profession.

Le programme bénéficiera également des avantages corollaires que présentent les départements de français, d'anglais, d'études pluridisciplinaires et de linguistique. L'Université York prétend que le programme proposé de maîtrise constituera «un modèle de collaboration entre plusieurs départements et unités de recherche»[6].

Le Comité signale que les ressources bibliothécaires et le corps professoral nécessaires sont déjà en place.

---

5. Université York, op. cit., p. 6.

6. Université York, op. cit., p. 10.

Le Comité est convaincu que le programme de maîtrise en traduction est conforme aux buts, aux objectifs et aux avantages de l'Université York.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de maîtrise en traduction de l'Université York.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe Q

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en science économique (Ph.D.)
Université York

Programme d'études supérieures existant présenté pour l'admissibilité au financement

Le 14 septembre 1990, l'Université York a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement du programme de doctorat en science économique. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 19 janvier 1990 ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, aucune modification n'était nécessaire.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme de doctorat en science économique a été créé en 1978. Il a été soumis au Conseil ontarien des affaires universitaires en vue d'une recommandation pour l'admissibilité au financement en 1983. Sur la recommandation de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, le Conseil ontarien des affaires universitaires a refusé l'admissibilité au financement du programme en 1983. Le ministre a accepté la recommandation[1].

À l'époque, le rapport du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement avait noté :

> Le Comité a examiné les capacités actuelles et projetées des six programmes d'économie subventionnés. Après avoir passé en revue

1. Voir Conseil ontarien des affaires universitaires, onzième rapport annuel 1984-1985, mémoire consultatif 84-VII.

> les programmes en cause, le Comité est convaincu que les programmes subventionnés actuels ont une capacité inutilisée - certainement assez pour accueillir l'effectif de 15 étudiants actuellement inscrits à l'Université York.
>
> [...] étant donné qu'il ne semble pas y avoir de demande accrue de programmes de doctorat en science économique parmi les résidents de l'Ontario et du Canada, le Comité doute du besoin d'un autre programme, qu'il soit unique ou non.

Le Comité a retenu les services d'un expert-conseil externe qu'il a chargé d'évaluer le besoin de la société et le caractère unique du programme. Le Comité a déclaré que l'expert :

> [...] n'avait pas pu dire s'il existait un besoin réel du programme - il faudrait faire de nombreuses recherches, puisqu'il y a six programmes de doctorat subventionnés[2].

Le Comité a conclu que le programme de l'Université York n'était pas en mesure de répondre à un besoin que n'étaient pas en mesure de satisfaire les six programmes de la province déjà bénéficiaires du financement.

Pour être admissible à soumettre une nouvelle demande à propos d'un programme dont on avait refusé l'admissibilité au financement, l'établissement doit prouver qu'il dispose d'informations nouvelles à propos du programme[3]. Pour justifier sa demande de réexamen, l'Université York a prétendu que :

> le programme a beaucoup évolué au cours des dernières années et il est devenu radicalement différent, dans le fond et la forme, du programme qui avait été présenté précédemment (1983). Notamment, le domaine de spécialisation actuelle que nous avons décrit dans notre dernière évaluation périodique (1989) est la théorie économique appliquée. En outre, les facteurs démographiques ont modifié le besoin de nouveaux titulaires du doctorat en science économique ainsi que les modifications des critères de financement du COAU[4].

---

2. Ibid., p. 198-199.

3. Conseil ontarien des affaires universitaires, Program Procedures Manual, p. 2.1.7.

4. Université York, Request for Formula Funding, Doctoral Program in Economics, septembre 1990, p. 1.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a accepté de réexaminer le programme.

Le programme de doctorat en science économique de l'Université York se spécialise en théorie économique appliquée. À l'origine, le programme se spécialisait en politique et planification économique. En plus des cours obligatoires de théorie et des techniques mathématiques et statistiques, le programme offre quatre sous-domaines de spécialisation :

- Richesses naturelles - économie de l'environnement;
- Économie internationale et organisation industrielle;
- Économie et politique du secteur public;
- Structure du marché et comportements stratégiques[5].

L'Université York signale que le programme a pour objectif principal de former des diplômés «susceptibles de répondre à des besoins importants de la société en se spécialisant dans les principaux sous-domaines de spécialisation du programme»[6]. L'université s'efforce également «de fournir un programme intéressant et accessible pour les femmes, ainsi que pour les étudiants qui souhaitent faire toutes leurs études à temps partiel»[7].

L'Université York prétend qu'il existe un besoin dans la société de titulaires du doctorat en science économique pour assurer la relève d'une grande partie du corps professoral à la veille de la retraite et pour répondre aux besoins de spécialistes dans les secteurs public et privé. Un sondage de 1988 sur les postes de professeurs temporaires et permanents dans les départements de science économique partout au Canada a montré qu'il y avait entre 64 et 69 postes vacants en 1989-1990[8]. Nous avons reçu des lettres d'autres universités de l'Ontario qui témoignaient également du besoin de titulaires du doctorat dans la société.

Cependant, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement constate que, chez les étudiants, la demande de ce programme a été extrêmement stable dans l'ensemble du système universitaire de l'Ontario. Selon Macroindicator Data, 1989-90, le nombre d'étudiants admis dans un programme de doctorat en science économique en Ontario est passé de 58 étudiants en 1983-1984 à 59 étudiants en 1989-1990, et la moyenne des nouvelles admissions était de 55 étudiants durant la même période. Macroindicator Data, 1989-90 signale que l'Université York a

---

5. Ibid. p. 3.
6. Ibid.
7. Ibid.
8. Ibid., annexe A.

accepté en moyenne 3,4 étudiants à plein temps par an et 0,4 étudiant à temps partiel par an entre 1983-1984 et 1989-1990[9]. Le Comité signale également que par rapport aux six autres programmes subventionnés du système, celui de l'Université York produit beaucoup moins de finissants - cinq seulement au cours des sept dernières années, alors que les programmes comme ceux de l'Université Western Ontario et de l'Université McMaster en ont produit 42 et 32 respectivement au cours de la même période[10] avec le même nombre de professeurs ou moins de professeurs. L'ensemble du système a produit en moyenne 31 diplômés par an entre 1983-1984 et 1989-1990. L'Université York a décerné 5 doctorats seulement sur 215. Cela ne représente que 2 pour 100 de la promotion totale de doctorats en science économique[11].

En outre, le Comité constate qu'il existe une capacité excédentaire dans les programmes actuellement subventionnés du système. L'Université Western Ontario déclare que :

> [...] notre programme d'études supérieures en science économique a la capacité, et le souhait, d'accroître de 25 pour 100 environ notre effectif du programme du doctorat pour atteindre ce que nous estimons être une échelle d'économie efficace. Or, le principal obstacle jusqu'à présent a été la pénurie relative de candidats renommés provenant d'universités canadiennes. Je suppose que cette situation s'améliorera petit à petit jusqu'à ce que les facteurs démographiques indiquent clairement aux étudiants du premier cycle qu'une formation supérieure en science économique offre des débouchés intéressants[12].

D'autres universités, comme l'Université Queen's, ont également noté que la demande du programme chez les étudiants n'était pas assez forte à l'heure actuelle pour répondre à ce besoin malgré le nombre insuffisant de titulaires du doctorat dans la société :

> [...] vos prévisions pour le surcroît de demandes en science économique sont plutôt pessimistes, [...] j'ai le plaisir de confirmer que votre proposition satisfait aux critères du besoin dans la société.

---

9. Conseil des études supérieures de l'Ontario, Macroindicator Data, 1989-1990, p. 105-106.

10. Conseil des études supérieures de l'Ontario, Macroindicator Data 1989-1990, p. 105-111.

11. Ibid., p. 105-111.

12. Lettre de M. David Burgess, chef du département de science économique, Université Western Ontario, adressée à M. Charles Plourde, Université York, le 1er août 1990.

> Cependant, je dois émettre une réserve. Rien dans votre proposition, ni dans les procédures du COAU ne nous assure que le financement du programme de doctorat de l'Université York aboutira à augmenter le nombre de docteurs dans le système canadien (ontarien). On peut craindre qu'il ait uniquement pour effet d'augmenter le maintien des bourses aux étudiants qui, de toute façon, auraient suivi ce programme[13].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société de diplômés du programme. Cependant, il n'est pas convaincu qu'il y ait suffisamment de demande chez les étudiants pour justifier le financement d'un autre programme, étant donné la capacité excédentaire qui existe dans les six programmes déjà subventionnés du système universitaire et le fait que l'Université York ne contribue guère à la sortie de titulaires du doctorat par rapport aux autres universités. Le Comité signale que si chacun des programmes actuellement subventionnés avait produit un seul doctorat de plus par an entre 1983-1984 et 1989-1990, et si l'Université York n'avait produit aucun doctorat, le nombre total de diplômés dans le système serait plus élevé qu'il ne l'est.

Bien que le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement soit convaincu qu'il existe un besoin de diplômés du programme dans la société, il n'est pas convaincu que la demande des étudiants du programme soit suffisante, alors que c'est là une des exigences du COAU pour approuver le financement.

3. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement estime que le programme ne répond pas à tous les critères du Conseil régissant le financement, et il recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *le refus de l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en science économique de l'Université York.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

---

13. Lettre du professeur Douglas D. Purvis, chef du département d'économie de l'Université Queen's, adressée à M. Charles Plourde, Université York, le 7 septembre 1990.

Annexe R

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en anthropologie sociale (Ph.D.) Université York

Programme d'études supérieures existant présenté pour l'admissibilité au financement

Le 14 septembre 1990, l'Université York a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son programme de doctorat en anthropologie sociale. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des universités de l'Ontario certifie que le 20 octobre 1989, ce programme a fait l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse effectuée par le Conseil des études supérieures de l'Ontario et, qu'au moment de l'évaluation, il avait été jugé de «bonne qualité».

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme de doctorat en anthropologie sociale a été créé en 1985. Il a été soumis au Conseil ontarien des affaires universitaires en 1985-1986 en vue d'une recommandation pour l'admissibilité au financement. Sur la recommandation du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, le Conseil ontarien des affaires universitaires a refusé l'admissibilité au financement du programme à cette date. Le ministre a accepté la recommandation[1].

À l'époque, le rapport du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement avait noté :

> Étant donné le manque de preuves à l'appui de ce programme en termes de débouchés (dans l'enseignement et en dehors de

1. Voir Conseil ontarien des affaires universitaires, douzième rapport annuel 1985-1986, mémoire consultatif 84-VII.

> l'enseignement) et de la demande parmi les étudiants, le Comité n'est pas convaincu qu'il existe un besoin réel à l'heure actuelle d'un nouveau programme d'anthropologie subventionné dans la province[2].

Pour être admissible à soumettre une nouvelle demande à propos d'un programme dont on avait refusé l'admissibilité au financement, l'établissement doit prouver qu'il dispose d'informations nouvelles à propos du programme[3]. Pour justifier sa demande de réexamen, l'Université York a prétendu que :

> Des changements sont survenus depuis la première proposition en vue du financement du programme, attribuables en partie à l'évolution normale que suit tout nouveau programme, ainsi qu'à l'université et au climat en dehors de l'université. Le programme a découvert un créneau distinctif dans le domaine de l'anthropologie en Ontario qui reflète et renforce les deux autres programmes de doctorat actuels de la province. Le programme souligne de manière unique l'application de la science et propose une option originale d'internat [...] la dernière négociation des couloirs différentiels du COAU a clairement montré qu'on se préoccupait de la relève du corps professoral au cours des deux prochaines décennies[4].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a accepté de réexaminer le programme.

Le programme de doctorat en anthropologie sociale se concentre sur l'anthropologie sociale des sociétés complexes du Tiers-Monde et des pays occidentaux. Les domaines étudiés comprennent les sociétés agraires, l'ethnicité et la stratification, le conflit, l'anthropologie politique et juridique, la culture, la technologie et le développement, l'anthropologie médicale et psychiatrique et l'anthropologie symbolique. Le programme fonctionne selon le mode de l'apprentissage qui consiste à affecter chaque étudiant à un professeur dont les recherches correspondent à son domaine d'études[5].

L'Université York a signalé que le programme avait pour but de «produire des

---

2. Conseil ontarien des affaires universitaires, douzième rapport annuel 1985-1986, mémoire consultatif 85-X, p. 61.

3. Conseil ontarien des affaires universitaires, Program Procedures Manual, page 2.1.7.

4. Université York, Request for Formula Funding, Doctoral Program in Social Anthropology, septembre 1990, p. 1.

5. Ibid., p. 2.

titulaires du doctorat [...] dotés d'une «imagination anthropologique développée», ayant acquis une méthode d'approche aux questions sociales complexes du monde occidental et du Tiers-Monde et qui sont en mesure, lorsque c'est nécessaire, d'aborder ces problèmes de façon créative[6].

L'Université York prétend que ce sont surtout les universités qui ont besoin de titulaires de doctorat en anthropologie. L'université déclare «qu'il faudra bientôt songer à la relève du corps professoral en anthropologie» et que ce phénomène sera ressenti dans le monde entier[7]. L'Université York cite les statistiques préparées par le COAU dans sa négociation des couloirs différentiels qui a constaté qu'il y avait :

> En 1985, 107 professeurs d'anthropologie en Ontario, dont près de la moitié prendront leur retraite avant l'an 2004. Ces chiffres ne tiennent pas compte des décès, des retraites anticipées, ni de la possibilité que des professeurs au Canada jouissant d'une réputation internationale acceptent un poste mieux rémunéré ailleurs au Canada et à l'étranger[8].

L'Université York note également que le CAUT Bulletin de l'Association canadienne des professeurs d'université comportait 19 offres d'emploi en anthropologie, dont un grand nombre dans le domaine de l'anthropologie sociale ou culturelle[9]. L'université en conclut qu'il existe un besoin important dans la société de titulaires du doctorat puisqu'en 1989, 25 candidats seulement ont obtenu le doctorat dans tous les domaines de l'anthropologie, selon les statistiques de l'Association canadienne pour les études supérieures. Dans la catégorie des sciences sociales, 50 pour 100 seulement des diplômés se destinent à l'enseignement universitaire[10].

L'Université York a soumis des preuves montrant que les titulaires du doctorat au Canada trouvaient des débouchés dans les secteurs public et privé, mais il n'a pas fourni de preuves que les diplômés d'autres programmes de sciences sociales n'étaient pas en mesure de combler ces besoins dans la société, sauf en ce qui concerne l'existence d'une politique officielle de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) qui exige la présence d'un anthropologue chargé de superviser toutes ses études de planification outre-mer. Le Comité n'y

---

6. Ibid.

7. Ibid., p. 3.

8. Ibid.

9. Ibid., p. 4.

10. Ibid.

a pas vu la preuve d'un besoin[11]. Cependant, le Comité ne juge pas qu'il y a un besoin précis de diplômés du programme de l'Université York en particulier.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement signale qu'il existe actuellement deux programmes subventionnés de doctorat en anthropologie en Ontario - un à l'Université de Toronto et l'autre à l'Université McMaster. Ces deux programmes se spécialisent dans les quatre divisions traditionnelles de l'anthropologie, à savoir l'anthropologie physique, l'anthropologie socio-culturelle, l'archéologie et la linguistique. Le programme de l'Université York se distingue par son accent sur les applications et sa spécialisation en anthropologie sociale des sociétés complexes.

La demande de programmes d'études supérieures en anthropologie parmi les étudiants a été extrêmement stable. Macroindicator Data, 1989-90 note que l'effectif total à plein temps dans le système était de 77 étudiants en 1983-1984 et de 79 étudiants en 1989-1990, et que la moyenne de l'effectif total était de 73 étudiants durant cette période. L'effectif à temps partiel a baissé considérablement et il est passé de 13 étudiants en 1983-1984 à 2 étudiants en 1989-1990. Les nouvelles admissions reflètent la même stabilité générale. Après 1983-1984, lorsque le nombre total des nouvelles admissions est passé de 7 à 16 étudiants, les niveaux se sont stabilisés et 16 nouveaux étudiants se sont inscrits en anthropologie au niveau du doctorat en 1989-1990[12].

En ce qui concerne les divers programmes, l'effectif de l'Université York s'est accru entre 1985-1986 et 1989-1990 passant de 1 étudiant à plein temps à 12, tandis qu'à l'Université de Toronto, qui pourtant offre un programme beaucoup plus important, on a constaté une baisse de l'effectif entre 1983-1984 et 1989-1990 (62 étudiants à plein temps et 7 étudiants à temps partiel par rapport à 47 étudiants à plein temps et 2 étudiants à temps partiel). Le programme de l'Université McMaster a connu une certaine croissance de l'effectif à plein temps entre 1983-1984 et 1989-1990, avec un effectif total qui est passé de 15 étudiants à plein temps à 20. L'effectif à temps partiel au cours de cette période est tombé de 6 à 0 étudiant[13].

Le Comité en conclut que la demande des étudiants au niveau du doctorat en anthropologie a été généralement très stable en Ontario. Le Comité signale également qu'aucun étudiant n'a terminé le doctorat à l'Université York et que, par conséquent, l'université ne pouvait pas prétendre avoir contribué à combler un besoin de professeurs dans la société, dont le système universitaire ontarien aura besoin pour assurer la relève du corps professoral. Le Comité estime qu'il est trop tôt pour conclure que les diplômés du programme de l'Université York seront en

---

11. Ibid., p. 7.

12. Conseil Ontarien des affaires universitaires, Macroindicator Data, 1989-90, p. 87.

13. Ibid.

mesure de combler un besoin de la société pour la relève des professeurs, puisque la demande n'est pas restreinte aux professeurs d'anthropologie sociale. Le Comité ne pense pas non plus qu'il existe suffisamment de preuves que la demande des étudiants a considérablement changé pour les programmes de doctorat en anthropologie dans le système universitaire de l'Ontario depuis que le Conseil a examiné les possibilités de financement du programme.

Le Comité conclut qu'à l'heure actuelle, malgré le besoin de titulaires du doctorat en anthropologie en général, il n'est pas prouvé de façon probante que ce programme-là sera en mesure de combler les besoins, et le Comité n'est pas convaincu non plus que la demande ait considérablement augmenté parmi les étudiants souhaitant entreprendre des études au niveau du doctorat en anthropologie en général pour justifier la révocation de la décision antérieure du Comité.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

le refus de l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de doctorat en anthropologie sociale de l'Université York.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

90-XIII Financement des nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels en 1991-1992

1.0 Introduction

Dans le présent Mémoire, le Conseil ontarien des affaires universitaires formule ses recommandations sur l'admissibilité de 15 programmes de premier cycle conformément aux procédures d'examen complet exposées dans le Mémoire consultatif 82-VII concernant l'approbation des programmes de premier cycle et aux procédures d'examen rapide exposées dans le Mémoire consultatif 89-I, «Financement des nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels».

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a étudié les programmes suivants pour déterminer leur admissibilité au financement durant le cycle 1990-1991 d'approbation des programmes de premier cycle:

Université Brock

Études en santé (B.A. et B.A. spécialisé) - voir annexe A

Linguistique appliquée (B.A. et B.A. spécialisé) - voir annexe B

Université Carleton

Service social (B.Serv. Soc.) - voir annexe C

Université de Guelph

Agronomie (B.Sc.[Agr.] spécialisé) - voir annexe D

Sciences de l'alimentation et des produits laitiers (B.Sc. spécialisé) - voir annexe E

Université Lakehead

Beaux-arts (BFA spécialisé), examen rapide - voir annexe F

Musique (B.Mus. spécialisé), examen rapide - voir annexe G

Université Laurentienne

Pharmacie (B.Sc.) - voir annexe H

Université McMaster

Génie civil et société (BEng[Soc]), examen rapide - voir annexe I

Études japonaises et autre matière (B.A. spécialisé et combiné), examen rapide - voir annexe J

Université d'Ottawa

Sciences de l'activité physique (B.Sc.) - voir annexe K

Pharmacie (B.Sc.) - voir annexe L

Université Western Ontario

Musique (B.A. et B.A. spécialisé), examen rapide - voir annexe M

Université de Windsor

Biologie des Grands Lacs (B.Sc. spécialisé) - voir annexe N

Université York

Études environnementales (BES spécialisé) - voir annexe O

2.0 Recommandations

Le Conseil a examiné l'opinion de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, qui est chargé de faire des recommandations sur l'admissibilité au financement de tous les programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels. Le Conseil accepte l'avis dudit Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, et il croit, d'une part, que le ministre devrait recommander l'admissibilité au financement de douze programmes, même dans une période de restriction budgétaire et, d'autre part, que trois programmes (études en santé et linguistique appliquée de l'Université Brock, et pharmacie de l'Université Laurentienne) ne répondaient pas à tous les critères d'admissibilité au financement.

Le Conseil *fait donc les recommandations suivantes au ministre :*

COAU 90-76
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ÈS ARTS GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ EN ÉTUDES EN SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ BROCK

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et

spécialisé en études en santé de l'Université Brock ne compte pas comme URB admissibles au financement.

COAU 90-77
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ÈS ARTS GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE DE L'UNIVERSITÉ BROCK

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en linguistique appliquée de l'Université Brock ne compte pas comme URB admissibles au financement.

COAU 90-78
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SERVICE SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ CARLETON EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat en service social de l'Université Carleton compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; les années supérieures de ce programme seront classées dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-79
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES (AGRICULTURE) SPÉCIALISÉ EN AGRONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE GUELPH EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences (agr.) spécialisé en agronomie de l'Université de Guelph compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; ce programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-80
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES SPÉCIALISÉ EN SCIENCES DE L'ALIMENTATION ET DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE GUELPH EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences de l'alimentation et de l'industrie laitière de l'Université de Guelph compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; les années supérieures de ce programme seront classées dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-81
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN BEAUX-ARTS DE L'UNIVERSITÉ LAKEHEAD EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de BFA spécialisé en beaux-arts de l'Université Lakehead compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; ce programme sera classé dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-82
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN MUSIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAKEHEAD EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat en musique spécialisé en musique de l'Université Lakehead compte comme URB admissibles à des fins de financement à compter de 1991-1992; ce programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-83
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PHARMACIE DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie de l'Université Laurentienne ne compte pas comme URB admissibles au financement.

COAU 90-84

L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN GÉNIE ET SOCIÉTÉ (GÉNIE CIVIL ET SOCIÉTÉ) DE L'UNIVERSITÉ McMASTER EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de Beng(Soc) en génie civil et société de l'Université McMaster compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; à ce programme s'appliquera la pondération du programme de génie et gestion de l'Université McMaster de 1,5 pour les deuxième et quatrième années, et une pondération de 2,0 pour les première, troisième et cinquième années, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-85
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ÈS ARTS SPÉCIALISÉ EN ÉTUDES JAPONAISES ET COMBINÉ A UNE AUTRE MATIÈRE DE L'UNIVERSITÉ McMASTER EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès arts spécialisé en études japonaises et combiné à une autre matière de l'Université McMaster compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; les années supérieures de ce programme seront classées dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-86
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES EN SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences en sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; ce programme sera classé dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-87
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES EN PHARMACIE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie de l'Université d'Ottawa compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992, sous réserve que l'Université convainque le ministère des Collèges et Universités qu'elle a prévu les ressources nécessaires à la création et à la viabilité financière à long terme de ce programme; à ce moment-là, ce programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-88
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ÈS ARTS GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ EN MUSIQUE DE L'UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en musique de l'Université Western Ontario compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; les années supérieures de ce programme seront classées dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-89
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES SPÉCIALISÉ EN BIOLOGIE DES GRANDS LACS DE L'UNIVERSITÉ DE WINDSOR EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences spécialisé en biologie des Grands Lacs de l'Université de Windsor compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; les années supérieures de ce programme seront classées dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

COAU 90-90
L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES DE L'UNIVERSITÉ YORK EN 1991-1992

QUE l'effectif du programme de BES spécialisé en études environnementales de l'Université York compte comme URB admissibles au financement à compter de 1991-1992; ce programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, comme cela est indiqué dans The Ontario Operating Funds Distribution Manual.

Le président,
H.V. Nelles

Le 15 février 1991

Annexe A

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Études en santé (B.A. général et spécialisé) Université Brock

Examen du nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel pour l'admissibilité au financement

Le 31 juillet 1990, l'Université Brock présentait au Conseil le programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en études en santé afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) et au ministère de la Santé pour qu'ils l'étudient et fassent leurs observations.

Le Conseil a soumis le programme, avec les commentaires provenant de l'extérieur, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé un avis précis sur ledit programme. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme d'études proposé est axé sur l'étude du «maintien de la santé et du processus de changement dans le développement d'une bonne santé, dans la perspective des sciences du comportement et de la biologie[1]».

Ce programme consiste en un tronc commun de cours auxquels vient s'ajouter un vaste choix de cours facultatifs précis. Les cours du tronc commun des études en santé comprennent: initiation aux études en santé, méthodes de recherche appliquées aux études en santé, évaluation de programme, diététique, direction de thèse, épidémiologie et processus pathologique[2].

2. Qualité pédagogique

Ce programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université Brock le 23 novembre 1988.

---

1. Université Brock, Submission to OCUA for Funding Approval of the Health Studies Program, 31 juillet 1990, annexe A.

2. Ibid.

3. Viabilité financière

L'Université Brock a indiqué que ce programme a reçu l'approbation du Conseil d'administration le 28 février 1989 sans réserve et pour une période indéterminée.

4. Effectif prévu

L'Université Brock a admis au départ sept étudiants dans ce programme en 1989-1990. Ce nombre a été porté à dix étudiants admis en 1990-1991. Ce programme atteindra un niveau d'admission constant de 25 étudiants par an en 1993-1994 et un effectif total constant fixé à 65 étudiants.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

On ne prévoit aucune coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

L'Université Brock justifie ainsi le besoin que la société a de diplômés de ce programme:

> Ce programme est axé sur des questions sociales ayant trait à la santé, notamment au maintien de la santé et à la prévention de la maladie, aux facteurs de comportement qui contribuent à la maladie, et aux facteurs qui peuvent influencer de façon favorable le comportement relatif à la santé. Les diplômés de ce programme devraient acquérir une formation les rendant aptes à des emplois dans divers secteurs reliés à la santé. Par exemple, les services de santé régionaux et municipaux tels que l'Association canadienne du diabète, la Société canadienne du cancer et la Société canadienne de l'hémophilie, parmi bien d'autres. Étant donné l'importance croissante que l'on accorde à l'impact du mode de vie sur la santé depuis une dizaine d'années, il semble clair que le besoin de diplômés dans la société se fera sentir à long terme et de façon constante[3].»

Les commentaires d'employeurs éventuels sur le besoin de diplômés dans la société sont variés. Quoique un grand nombre d'organismes aient indiqué que le programme offrirait une formation convenant à certains emplois, le nombre de

---

3. Ibid., p. 1, où la section 6, Societal Need, est citée intégralement.

postes disponibles étaient censés être très limités ou souvent occupés par des bénévoles.

Par exemple, la Société canadienne du cancer s'est exprimée ainsi:

> Le programme de Brock offrirait certainement une formation appropriée pour les directeurs de projets et les directeurs de programmes dans les organismes bénévoles de santé tels que la Société canadienne du cancer. Nous employons du personnel pour aider les comités de bénévoles qui élaborent et offrent des programmes visant à informer le public sur tous les aspects de la lutte contre le cancer.
>
> Même si les diplômés de ce programme avaient les qualifications requises pour des postes rémunérés dans les organismes bénévoles de santé, le nombre d'emplois est toujours assez limité. Des organismes tels que la Société canadienne du cancer dépendent, par définition, des bénévoles. Le personnel rémunéré est peu nombreux et sert de ressource professionnelle qui permet que le travail de l'organisme soit accompli par des bénévoles[4].

D'autres organismes ont indiqué que les diplômés de ce programme pourraient être envisagés comme éventuels candidats à un emploi au sein de leur équipe. Toutefois, préférence fut donnée à un élément de spécialisation, ou on signala que les diplômés de programmes basés sur d'autres disciplines seraient tout aussi intéressants. Par exemple, la Coordonnatrice du Programme de santé professionnelle LAMP a fait le commentaire suivant:

> Nous serions heureux d'étudier la candidature de diplômés de votre programme d'études en santé pour des postes au sein de notre clinique. Toutefois, nous préférerions une spécialisation plus poussée dans le domaine de la santé professionnelle[5].

Quant à la Fondation de la recherche sur la toxicomanie, voici ses commentaires:

> Quoique la Fondation ne puisse pas entreprendre d'appuyer le programme à proprement parler, je puis dire que nous représentons un

---

4. Lettre de M. Sam Smart, directeur du développement des ressources humaines, Société canadienne du cancer, bureau national, à H.V. Nelles, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 9 juillet 1991.

5. Lettre de Mme Wendy Pinder, coordonnatrice de programme, programme de santé professionnelle LAMP, au D' D. DiBattista, Université Brock, en date du 28 novembre 1990.

> employeur éventuel important pour les détenteurs d'un diplôme de premier cycle en études en santé. En principe, ces diplômés devraient voir s'ouvrir devant eux un vaste éventail de perspectives de postes dans nos activités de recherche, de développement et de propagation ... Les postes susceptibles de leur convenir pourraient être situés à notre siège social de Toronto ou dans l'un de nos bureaux régionaux, qui sont au nombre de 30 environ, répartis dans l'ensemble de la Province. Malheureusement, je ne peux préciser le nombre de diplômés que nous pourrions employer, et je ne peux davantage comparer comment ils se placeraient par rapport à nos sources actuelles de recrutement[6].

Quant aux Central Toronto Youth Services, ils ont également indiqué qu'ils avaient plusieurs postes qui «pourraient être occupés par des diplômés du programme de sciences de la santé» s'ils avaient «une expérience suffisante[7]». Un autre organisme, le Conseil régional de santé de Niagara, a indiqué qu'il avait à son emploi un diplômé du programme de baccalauréat ès sciences spécialisé en études en santé de l'Université de Waterloo (option des professions de médecine préventive) et que la formation de cette personne leur apportait «une excellente compréhension des questions relatives à la prévention des maladies et à la promotion de la santé ainsi que des principes relatifs à la conception de la recherche et à l'évaluation des programmes[8]». Après avoir soigneusement étudié le contenu du programme de l'Université de Waterloo, le Comité est convaincu que ce programme offre une orientation scientifique beaucoup plus poussée et qu'il vise en fait à offrir la préparation nécessaire à l'entrée dans une école de médecine ou autres écoles préparant aux professions de la santé, ainsi qu'à des études de deuxième et troisième cycles dans les disciplines reliées à la santé. Les objectifs et le contenu de ce programme diffèrent nettement de l'orientation en sciences sociales des études en santé, programme de baccalauréat ès arts proposé par l'Université Brock.

L'Association canadienne de santé publique a exprimé sa crainte que les étudiants s'inscrivant à ce programme sans expérience professionnelle préalable obtiennent leur diplôme sans avoir les compétences requises pour les possibilités précises d'emplois qui s'offriront à eux. L'Association fait remarquer ce qui suit:

---

6. Lettre du D' Howard Cappell, vice-président, planification des activités, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, au D' D. DiBattista, Université Brock, en date du 11 décembre 1990.

7. Lettre de M. Mike Faye, directeur général, Central Toronto Youth Services, au D' D. DiBattista, Université Brock, en date du 4 décembre 1990.

8. Lettre de M. Gary N. Zalot, directeur général, Conseil de santé de Niagara, au D' D. DiBattista, Université Brock, en date du 5 octobre 1990.

Les étudiants qui s'inscrivent à ce programme dès la fin de leurs études secondaires auraient, selon les personnes qui ont étudié ce programme, des difficultés à trouver du travail, du fait que le choix est limité pour ceux qui n'ont pas d'appellation professionnelle précise. Si ce programme était clairement défini et présenté comme un diplôme complémentaire pour des détenteurs de certificats et de diplômes, il comblerait alors le vide inévitable qu'on trouve dans d'autres établissements. Or, la documentation fournie indique que Brock conçoit ce programme comme s'adressant à la fois aux diplômés d'études secondaires et aux professionnels de la santé non diplômés[9].

Quoique plusieurs organismes (Fondation de l'Ontario des maladies du coeur, Ontario Association of Distress Centres, Distress Centre of St. Catharines and District Inc., Niagara Health Services Department, St. Catharines and District Mental Health Association, Ontario Health Injury Association) aient adressé des lettres d'appui attestant du besoin de diplômés de ce programme dans la société, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement remarque que ces organismes offrent un nombre limité de postes, qu'ils dépendent beaucoup du travail des bénévoles et que les compétences requises pour les postes indiqués correspondraient sans doute à des diplômés de programmes professionnels tels que service social et sciences infirmières ou à des diplômés d'une variété de programmes en sciences sociales ou en sciences, surtout si le programme d'études comprenait une option en études en santé. L'Association canadienne du diabète a précisé qu'elle était «peu susceptible d'être une source importante d'emploi pour les diplômés» de ce programme[10].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement s'inquiète de ce que les programmes d'études en santé tels que celui qui est proposé à des fins d'admissibilité au financement conduisent à des diplômes de généralistes qui n'auront pas la moindre compétence en soins de la santé et qu'ils ne préparent pas bien les étudiants à trouver du travail dans les domaines «connexes à la santé». Ces programmes ne correspondent à aucune orientation de carrière sur le marché du travail, et ne garantissent pas l'admission aux études de deuxième et troisième cycles. Les besoins de la société auxquels les diplômés de ce programme pourraient éventuellement répondre pourraient tout aussi bien être comblés par les diplômés d'un vaste éventail d'autres programmes de premier cycle professionnels ou basés sur d'autres disciplines.

---

9. Lettre de M. Gerald H. Dafoe, directeur général, Association canadienne de santé publique, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 16 janvier 1991.

10. Lettre de Mme Charleen Wornell, présidente, Conseil de développement professionnel, Association canadienne du diabète, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 22 janvier 1991.

Ce souci se reflète dans les commentaires que le Comité a reçus du ministère de la Santé:

> Étant donné l'importance des soins communautaires et la sensibilisation croissante du public aux questions de santé, une demande se fera probablement sentir pour des personnes dotées d'une formation en promotion de la santé. Par conséquent, nous serions disposés à favoriser l'introduction de ce type d'employé, avec la réserve qu'il serait un parmi tant d'autres employés en soins de la santé aptes à offrir ce type de service[11].

L'Ontario Council of University Health Sciences, qui relève du Conseil des Universités de l'Ontario, a refusé de commenter ce programme parce qu'il le considérait comme un «programme de formation générale» et, par conséquent, hors de sa compétence.

Le Comité n'est pas convaincu que la société a véritablement besoin de diplômés du programme de baccalauréat ès arts en études en santé de l'Université Brock, et se demande si ce besoin ne pourrait pas être comblé par des diplômés de programmes existants dans plusieurs universités du système universitaire ontarien.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pense qu'un besoin précis dans la société pour le programme de baccalauréat ès arts en études en santé de l'Université Brock n'a pas été défini de façon satisfaisante.

7. Recommandation quant au financement

Comme, selon le Comité, ce programme ne répond pas à tous les critères de financement du Conseil qui s'appliquent aux nouveaux programmes de premier cycle, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *le refus de l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en études en santé de l'Université Brock.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 25 janvier 1991

---

11. Lettre de Pat Baranek, chef, Section des politiques relatives aux ressources humaines de la santé, ministère de la Santé, en date du 22 novembre 1990.

Annexe B

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Linguistique appliquée (B.A. général et spécialisé) Université Brock

Examen du nouveau programme spécial de premier cycle pour l'admissibilité au financement

Le 31 juillet 1990, l'Université Brock présentait au Conseil le programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en linguistique appliquée afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il formule ses commentaires.

Le Conseil a soumis le programme, avec les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur ledit programme. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en linguistique appliquée consiste en un tronc commun de cours de linguistique auquel vient s'ajouter une série de cours facultatifs recommandés qui permettent une concentration soit en linguistique appliquée avec accent sur le développement et l'emploi du langage, soit en théorie du langage[1].

Les cours de linguistique du tronc commun comprennent: introduction à l'acquisition d'une deuxième langue, initiation à la phonologie comparative de l'anglais et du français, acquisition du langage chez l'enfant, psychologie du langage, thèse spécialisée, séminaire spécialisé, et aspects particuliers de linguistique appliquée.

2. Qualité pédagogique

Ce programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université Brock le 23 novembre 1988.

---

1. Université Brock, Submission to OCUA for Funding Approval of the Applied Linguistics Program, 31 juillet 1990, annexe A.

3. Viabilité financière

L'Université Brock a indiqué que ce programme a reçu l'approbation du Conseil d'administration le 28 février 1989 sans réserve et pour une période indéfinie.

4. Effectif prévu

L'Université Brock a admis au départ 12 étudiants dans ce programme en 1989-1990. Ce nombre a été porté à 15 étudiants en 1990-1991, ce qui correspond au niveau d'admission constant. L'effectif total constant fixé à 45 étudiants doit selon les prévisions être atteint en 1993-1994.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

On ne prévoit aucune coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

L'Université Brock signale que le programme de linguistique appliquée est «un programme de formation pré-professionnelle qui s'adresse aux étudiants désirant faire carrière en orthophonie/audiologie (PLPA)[2]».

L'Université précise que ce programme soumis pour admissibilité au financement est la «pépinière» des sept programmes de deuxième et troisième cycles en PLPA au Canada. L'Université signale également ce qui suit:

> Comme les praticiens de PLPA doivent détenir la maîtrise s'ils veulent exercer au Canada, notre programme de linguistique appliquée est conçu pour ceux qui désirent poursuivre des études de deuxième et troisième cycles[3].

Quoique ce programme ait d'abord été proposé pour permettre aux étudiants de deuxième et troisième cycles d'accéder au diplôme les autorisant à exercer la profession, l'Université Brock signale que les étudiants de ces niveaux peuvent également rechercher de l'emploi dans les domaines de l'éducation des jeunes enfants, de l'enseignement des langues, de la traduction ou des sciences de la santé[4].

---

2. Université Brock, Response to OCUA Request for Additional Information, 8 janvier 1991, p. 1.

3. Ibid.

4. Ibid.

L'Université a indiqué qu'elle était entrée en contact avec les directeurs des associations d'orthophonistes et d'audiologistes de l'Ontario et du Canada ainsi qu'avec plusieurs orthophonistes de la région qui se sont dits

> très favorables aux programmes de l'Université qui préparent les étudiants à des carrières dans leurs domaines. Ils ont noté ... qu'il y a une demande constante d'orthophonistes et d'audiologistes et, surtout dans la région de Niagara, aucune possibilité de formation de niveau de baccalauréat ès arts dans ces domaines[5].

L'Université a également déclaré ce qui suit:

> Le besoin de formation de premier cycle en orthophonie est manifeste pour la plupart des territoires anglophones. En outre, le programme de lecture de l'Université en orthophonie, sur lequel est modelé le grade de linguistique appliquée, prépare les étudiants au travail dans ce domaine dès l'obtention de leur diplôme de baccalauréat ès arts spécialisé. Il y a, et il continuera d'y avoir dans un avenir prévisible, un besoin criant d'orthophonistes qualifiés en Ontario et au Canada[6].

Toutefois, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement croit que la preuve utilisée pour justifier ce besoin dans la société atteste en fait du besoin ressenti dans la société de programmes supplémentaires au niveau de la maîtrise en vue des former des orthophonistes et audiologistes, et non pas du besoin qu'a la société d'un nouveau programme de premier cycle dans ce domaine.

Les lettres produites par l'Université Brock pour attester du besoin d'un programme de linguistique appliquée mentionnent clairement le besoin d'un plus grand nombre d'orthophonistes et d'audiologistes. Les orthophonistes et audiologistes doivent détenir une maîtrise pour exercer. Les détenteurs d'un baccalauréat ès arts en linguistique ne sont pas admissibles à l'agrément professionnel. Par exemple, un orthophoniste du Greater Niagara General Hospital de Niagara Falls s'est exprimé ainsi:

> Aujourd'hui, un nombre croissant d'étudiants prennent conscience du grand besoin d'orthophonistes et d'audiologistes, non seulement dans la province de l'Ontario, mais dans l'ensemble de notre pays. Nous manquons lamentablement de professionnels qualifiés pour fournir ces

---

5. Ibid.

6. Université Brock, Submission to OCUA for Funding Approval of the Applied Linguistics Program, 31 juillet 1990, p. 2.

> services. Actuellement, au Canada, il n'y a que cinq programmes qui offrent une formation de deuxième et troisième cycles. Ces programmes sont restreints et accueillent environ de 20 à 25 étudiants. Par conséquent, il y a beaucoup trop peu de professionnels qui sont formés chaque année, et bon nombre de postes demeurent vacants pour de longues périodes du fait qu'il n'y a pas assez de professionnels pour les combler. L'Ontario fait actuellement face à une pénurie de 15 pour 100 d'orthophonistes et d'audiologistes[7].

Le directeur du service d'évaluation du développement des enfants (Children's Developmental Assessment Service) de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de St. Catharines s'est exprimé dans le même sens:

> Pour notre programme destiné aux enfants au sein d'un hôpital, nous avons éprouvé de nombreuses difficultés à recruter des orthophonistes et des ergothérapeutes. Notre expérience avec ces professionnels n'est pas unique. Non seulement l'Ontario connaît une pénurie de ces professionnels, mais les organismes de la région de Niagara se sont heurtés au problème précis d'attirer des candidats pour ces postes[8].

Les exemples de possibilités d'emploi fournis par l'Université Brock ont encore renforcé la conviction du Conseil que ce secteur a besoin d'orthophonistes et d'audiologistes qui soient admissibles comme membres d'une association canadienne ou provinciale d'orthophonistes, et non pas de diplômés de programmes du niveau du baccalauréat en linguistique appliquée[9].

Le Comité a également constaté que, contrairement à ce que prétend l'Université - soit que l'association professionnelle de l'Ontario était très favorable au programme proposé -, l'Association des orthophonistes et audiologistes de l'Ontario a une opinion différente:

> Dans la plupart des emplois, il faut détenir au moins une maîtrise en orthophonie pour pouvoir offrir des services d'orthophonie. Notre Association a approuvé que le diplôme de maîtrise corresponde au seuil

---

7. Lettre de Mme Anna M. Mascitelli, orthophoniste, Greater Niagara General Hospital, au doyen Irons, Université Brock, en date du 5 novembre 1990.

8. Lettre de M. Mike Chupik, directeur, service d'évaluation du développement des enfants, hôpital de l'Hôtel-Dieu, St. Catharines, au D^r G. Irons, Université Brock, en date du 13 novembre 1990.

9. Université Brock, Response to OCUA Request for Additional Information, 8 janvier 1991, Appendices of Employment Opportunities.

> minimal pour les orthophonistes en exercice, à l'exception du diplôme de premier cycle du programme de troubles de la communication, à l'Université Western Ontario, qui est maintenant presque complètement supprimé. En fait, dès la fin de 1991, seuls les orthophonistes détenant une maîtrise en orthophonie pourront devenir membres de notre Association... Quoique les étudiants de deuxième et troisième cycles du programme de linguistique appliquée proposé puissent être d'excellents candidats pour les programmes de deuxième et troisième cycles en orthophonie, cette préparation ne leur fournirait pas à elle seule les connaissances de base et la formation pratique nécessaires à l'exercice de la profession d'orthophoniste.
>
> ... tout le monde s'entend sur le fait qu'il y a un «besoin criant d'orthophonistes qualifiés en Ontario et au Canada» mais le fait que cette proposition particulière laisse entendre que les étudiants combleront partiellement ce besoin «dès l'obtention de leur diplôme» m'inquiète au plus haut point. Ce raisonnement est particulièrement insidieux et pourrait entraîner une frustration et une déception considérables chez les diplômés de premier cycle qui ne désirent pas poursuivre leurs études de maîtrise[10].

Comme l'indique l'Association des orthophonistes et audiologistes de l'Ontario, l'Université Western Ontario vient de fermer son programme de premier cycle en troubles de la communication, que l'Université Brock qualifie d'«assez semblable» à son programme de linguistique appliquée[11]. Le Comité a vérifié auprès de l'Université Western Ontario que son programme de premier cycle avait été fermé à cause du récent changement apporté aux exigences d'inscription professionnelle qui stipulent qu'il faut détenir un diplôme de maîtrise en orthophonie et audiologie pour exercer la profession[12].

L'Université Western Ontario a indiqué qu'il y a depuis longtemps un surplus de demandes d'admission au programme de maîtrise par rapport au nombre de places disponibles. L'Université admet 45 étudiants par an dans son programme de maîtrise. Les candidats ont une formation de premier cycle en linguistique, en

---

10. Lettre de Mme Donna L. Bandur, présidente, Association des orthophonistes et audiologistes de l'Ontario, au D[r] H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 24 janvier 1991.

11. Université Brock, Response to OCUA Request for Additional Information, 8 janvier 1991, p. 2.

12. Mémoire du D[r] J.A. Corcoran, président, Comité des études graduées, département des troubles de la communication, Université de Western Ontario, au D[r] H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 30 janvier 1991.

psychologie, en sciences pures et appliquées, et en arts libéraux. Un maximum de 45 étudiants sont acceptés chaque année dans le programme d'année pré-professionnelle de l'Université[13]. L'Université Western Ontario signale que les diplômés du programme de linguistique appliquée de l'Université Brock n'auraient pas les compétences requises pour être directement admis à son programme de maîtrise et que, même si les diplômés de l'Université Brock «obtiendraient sans doute une équivalence pour un ou deux cours du programme préparatoire», ils «devraient terminer leur programme d'année préparatoire avant de pouvoir accéder au programme de maîtrise[14]».

Le seul autre programme de maîtrise en orthophonie et audiologie de l'Ontario est offert par l'Université de Toronto. Les statistiques de demandes d'admission et d'admissions fournies par le département d'orthophonie et d'audiologie de l'Université révèlent qu'il existe déjà un vaste bassin de candidats ayant les compétences requises dans lequel le programme de maîtrise recrute ses étudiants. L'Université de Toronto a indiqué qu'en moyenne, des 190 demandes d'admission reçues par an, 160 étudiants sont considérés comme ayant les compétences requises et 20 étudiants sont acceptés dans le programme. Un cinquième de tous les étudiants admis détiennent un diplôme de premier cycle en linguistique. Le reste de ceux qui sont acceptés proviennent surtout de programmes de premier cycle en psychologie, en médecine, en kinésiologie, en neurologie et dans divers programmes de sciences fondamentales ou appliquées[15].

Le Comité fait remarquer que les programmes de premier cycle en linguistique théorique et appliquée existent déjà aux universités Carleton et Queen's, ainsi qu'aux universités d'Ottawa et de Toronto.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement conclut qu'il existe un fort besoin dans la société de programmes supplémentaires de maîtrise en orthophonie et audiologie en Ontario. Toutefois, rien ne prouve que la société ait besoin de nouveaux programmes de premier cycle en linguistique appliquée.

Selon le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, le besoin qu'a la société d'un programme de baccalauréat ès arts spécialisé en linguistique appliquée de l'Université Brock n'a pas été défini de façon satisfaisante.

---

13. Ibid.

14. Lettre du D^r^ John C. Booth, président par intérim des études graduées, département des troubles de la communication, Université de Western Ontario, au D^r^ G. Irons, Université Brock, en date du 14 septembre 1990.

15. Mémoire du D^r^ P. Square-Storer, président, département d'études graduées en orthophonie, Université de Toronto, au D^r^ H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 30 janvier 1991.

7. Recommandation quant au financement

Comme, selon le Comité, ce programme ne répond pas à tous les critères de financement du Conseil qui s'appliquent aux nouveaux programmes de premier cycle, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *le refus de l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en linguistique appliquée de l'Université Brock.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 25 janvier 1991

Annexe C

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Baccalauréat en service social (B.Serv.Soc.) Université Carleton

Examen du nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel pour l'admissibilité au financement

Le 31 juillet 1990, l'Université Carleton présentait au Conseil le programme paraprofessionnel de baccalauréat en service social afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il fasse ses commentaires. Le Conseil a soumis le programme, avec les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur ledit programme. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme de baccalauréat en service social proposé est un programme de quatre ans qui combine la formation en arts libéraux et la préparation professionnelle. L'objectif premier du programme est de «faire acquérir aux étudiants les connaissances pratiques et théoriques nécessaires pour commencer la pratique de niveau élémentaire en service social[1]».

2. Qualité pédagogique

Ce programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université Carleton le 26 juillet 1990.

3. Viabilité financière

Ce programme a reçu l'approbation du Conseil d'administration le 2 octobre 1990.

---

1. Université Carleton, Submission to OCUA for a Bachelor of Social Work Honours Program, juillet 1990, p. 9.

4. Effectif prévu

Durant la première année d'existence du programme de baccalauréat en service social, l'Université Carleton a l'intention d'admettre cent étudiants dans ce programme. Cinquante de ces étudiants entreront en première année, et les cinquante autres, qui auront obtenu des équivalences pour certains cours, entreront en deuxième année. Ce programme atteindra normalement un effectif constant de 200 étudiants en 1993-1994.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

L'École de service social de Carleton a déjà un passé d'association avec le collège Algonquin qui offre un programme de service social de deux ans. L'Université Carleton a amorcé une consultation permanente avec le collège Algonquin, consultation qu'elle compte d'ailleurs maintenir, afin de garantir que les diplômés du programme d'Algonquin considèrent le programme de baccalauréat en service social comme accessible et convenant à la poursuite de leurs études en service social. En outre, des normes d'équivalence de cours ont été établies par l'Université Carleton pour les diplômés en service social et pour les personnes qui ont acquis une expérience professionnelle dans le domaine du service social et qui comptent s'inscrire au programme de baccalauréat en service social.

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

L'Université Carleton signale qu'aucun programme de baccalauréat en service social n'est actuellement offert dans l'est de l'Ontario. Les programmes de baccalauréat en service social offerts en anglais qui s'en rapprochent le plus existent à l'institut polytechnique Ryerson, ainsi qu'aux universités Laurentienne et York.

Depuis 1975, de nombreux organismes de la région d'Ottawa-Carleton ont demandé à l'Université Carleton de créer un programme de baccalauréat en service social. La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa-Carleton a jugé le besoin de diplômés si urgent qu'elle a conclu une entente avec l'Université York pour que cette dernière dispense des cours de service social à ses employés.

L'Université Carleton a envisagé que l'entrée de ses cinquante diplômés de baccalauréat en service social par an sur le marché du travail pourrait entraîner une saturation de ce marché. Pourtant, les résultats des recherches menées par l'École de service social de Carleton et par Statistiques Canada laissent entendre que l'association de secteurs à forte croissance dans le nombre de postes offerts aux travailleurs sociaux et le roulement constant de personnel assureront un nombre suffisant d'emplois pour les nouveaux diplômés du baccalauréat en service social

qui seront issus du programme proposé par Carleton[2].

L'Étude de service social révèle également que ce programme suscite un vif intérêt auprès des étudiants éventuels. L'Université prétend que le personnel des services sociaux ainsi que d'autres personnes désireuses d'obtenir un baccalauréat en service social n'ont pas pu suivre les cours nécessaires à cette fin. Par conséquent, au cours d'un sondage, 87 pour 100 des travailleurs sociaux de la région ont indiqué qu'ils seraient intéressés à poursuivre cette formation en vue d'obtenir un baccalauréat en service social à l'Université Carleton.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis qu'il y a une demande suffisante de la part des étudiants et un besoin assez fort dans la société pour justifier la création de ce programme de baccalauréat en service social.

7. Originalité

L'Université Carleton affirme que le programme proposé est «novateur dans sa façon d'aborder la pratique du service social[3]». L'Université Wilfrid Laurier considère ce programme de baccalauréat en service social comme unique en son genre pour les raisons suivantes:

> A partir d'une conception structurale, ce programme d'études porte surtout sur le genre, l'ethnicité et la race qui se manifestent de plus en plus comme des aspects importants dans la théorie et la pratique du travail social. Il semble y avoir un bon équilibre entre les domaines «micro» et «macro» de pratique du service social dans le programme d'études[4].

En tentant d'accroître l'admissibilité des groupes défavorisés, l'École de service social de l'Université Carleton applique une Politique d'action positive pour les admissions envers les personnes d'origine autochtone, ou appartenant à des minorités raciales, culturelles ou ethniques, et envers les personnes qui dépendaient personnellement de l'aide gouvernementale. Cette politique s'appliquera au nouveau programme de baccalauréat en service social ainsi qu'au programme actuel de maîtrise en service social.

D'autres programmes de baccalauréat en service social existent à l'institut polytechnique Ryerson, ainsi qu'aux universités Lakehead, Laurentienne, McMaster,

---

2. Booker, D.W., consultant, Anak Pawis Consulting Ltd, BSW Task Force Feasibility Study, Final Report, 13 mai 1989, p. 11-19.

3. Université Carleton, Submission to OCUA for A Bachelor of Social Work Honours Program, juillet 1990, p. 3.

4. Lettre du D' Donald N. Baker, vice-président des programmes d'enseignement, Université Wilfrid Laurier, au D' H.V. Nelles, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 8 novembre 1990.

de Windsor, Western Ontario et York. Le Comité n'est pas convaincu que le programme de baccalauréat en service social proposé soit unique en son genre. Néanmoins, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que toute répétition des programmes offerts se justifie par le besoin régional d'un programme de baccalauréat en service social ressenti dans la région d'Ottawa-Carleton.

8. Appui local et régional accordé au programme

L'initiative de création d'un programme de baccalauréat en service social provient de la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa-Carleton. Le changement apporté récemment aux exigences minimales d'emploi à ladite Société a rendu le diplôme de baccalauréat en service social obligatoire pour le personnel des services sociaux. Comme la S.A.E. est l'un des plus gros employeurs de travailleurs sociaux de la région, ce changement a eu une portée considérable sur le bassin de travailleurs sociaux de la région. En particulier, en 1990, on créa un besoin de 100 détenteurs d'un baccalauréat en service social à la S.A.E. d'Ottawa-Carleton. Le programme de baccalauréat en service social de l'Université Carleton répond à ce besoin local et régional en proposant de former 50 étudiants de baccalauréat en service social par an dès 1993-1994. De même, les Services sociaux de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a fait face à une demande croissante de services d'aide sociale et de soutien personnel. Elle a donc indiqué que son organisme «appuie avec enthousiasme la création d'un programme de baccalauréat en service social à Carleton[5]».

Des lettres d'appui provenant du ministère des Services sociaux et communautaires, de l'Association canadienne des administrateurs de services sociaux en milieu de santé, de la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa-Carleton, de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, et du Collège Algonquin ont démontré au Comité que, dans le secteur du service social, ce programme reçoit un fort appui local et régional. Les observations du Conseil des Universités de l'Ontario indiquent également que, pour les huit établissements qui ont répondu, ce programme ne suscitait pas la moindre objection ni inquiétude.

9. Pertinence du programme pour l'Université

L'Université Carleton offre actuellement un programme de maîtrise en service social qui existe depuis 1949. L'existence de ce programme depuis cette date a donné à l'Université Carleton l'occasion de développer une «relation fructueuse» avec un vaste éventail de personnes et d'organismes liés au service social dans la

---

5. Lettre de Dick Stewart, directeur général, prestation des programmes, Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, Services sociaux, au D^r^ Colleen Landry, présidente, Comité des programmes, Université Carleton, en date du 31 janvier 1990.

collectivité[6]. Comme le fait remarquer l'Université Wilfrid Laurier, «l'appui accordé par les organismes œuvrant dans ce domaine est la clé de la réussite totale de ce programme[7]». En outre, le Centre d'études sur le bien-être social, fondé à l'Université Carleton en 1975, offre un appui technique et administratif aux professeurs et aux étudiants en service social.

Le Comité est d'avis que le service social est actuellement une des lignes de force de l'Université Carleton et que, par conséquent, le programme de baccalauréat en service social proposé s'inscrit parfaitement dans le développement de l'Université Carleton.

10. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat spécialisé en service social de l'Université Carleton.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

6. Université Carleton, op. cit., p. 1.

7. Lettre du D' Donald Baker, vice-président des programmes d'enseignement, Université Wilfrid Laurier, au D' H.V. Nelles, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 8 novembre 1990.

Annexe D

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Majeure en agronomie (B.Sc. Agr.) Université de Guelph

Examen du nouveau programme de premier cycle professionnel pour l'admissibilité au financement

Le 25 juillet 1990, l'Université de Guelph présentait au Conseil le programme de baccalauréat ès sciences (agriculture) en agronomie afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il fasse ses commentaires.

Le Conseil a soumis le programme, avec les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement auquel il a demandé un avis précis sur ledit programme. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme proposé offrira une formation aux étudiants qui visent une carrière exigeant des compétences techniques et professionnelles en production alimentaire et en production d'alimentation du bétail relatives à la gestion de la culture et du sol[1]. Les agronomes sont des spécialistes de la production végétale dont la compétence porte à la fois sur les sols, la culture, l'économie et l'exploitation des sols, et qui sont ainsi aptes à donner des conseils et consultations et à mener des recherches sur la pratique de la production végétale.

Ce programme porte tout particulièrement sur la biologie et la physique fondamentales durant les deux premières années, et sur les sciences de l'agriculture telles que les sciences de la culture et des sols durant les deux dernières années. Les cours d'économie, de sciences animales et de lutte contre les insectes seront recommandés. Les étudiants peuvent se spécialiser en sciences de la culture, en sciences des sols ou en agronomie générale.

---

1. Université Guelph, New Submission to OCUA, 25 juillet 1990, p. 1.

Le programme proposé est le résultat de la fusion de deux anciens programmes en sciences des sols et en sciences de la culture qui existaient depuis 1965. Le nouveau programme est basé sur des cours existants qu'offraient auparavant les anciens programmes en sciences des sols et de la culture.

2. Qualité pédagogique

Ce programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université de Guelph le 19 juin 1990.

3. Viabilité financière

L'Université de Guelph a indiqué que les ressources et les professeurs nécessaires au fonctionnement de ce programme à long terme sont déjà en place. L'approbation du Conseil d'administration n'était pas nécessaire.

4. Effectif prévu

L'Université prévoit, pour l'amorce du programme, un effectif de 20 étudiants en 1992, qui augmentera pour atteindre un effectif constant de 30 étudiants d'ici 1996.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Étant donné la responsabilité particulière qui incombe à l'Université de Guelph pour les sciences de l'agriculture au sein du système universitaire de l'Ontario, aucune coopération n'est prévue avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de baccalauréat ès sciences (agriculture) en agronomie répondra mieux au besoin de diplômés possédant une connaissance intégrée en sciences de la culture et des sols que les deux programmes plus restreints ne le faisaient auparavant. Les diplômés du programme répondront au besoin existant de 20 à 25 étudiants diplômés en sciences des sols et de la culture par an. Cette demande provient surtout de l'industrie agro-alimentaire, et des organismes gouvernementaux de la province de l'Ontario[2].

L'Université de Guelph signale que l'Ontario Institute of Agrologists a étudié ce programme et appuyé que la majeure en agronomie remplace les majeures

2. Ibid., p. 3.

actuelles en sciences des sols et en sciences de la culture[3].

L'intérêt des étudiants pour les deux anciens programmes devrait normalement se reporter sur le nouveau programme. L'Université de Guelph prévoit que, comme le secteur agro-alimentaire achève actuellement une phase de consolidation et de transition vers des unités de production plus grandes mais moins nombreuses et offrant une viabilité commerciale, le besoin de diplômés dans la société augmentera. L'Université prévoit donc un modeste accroissement de l'intérêt des étudiants pour ce programme au cours des cinq prochaines années.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que le programme proposé répondra à un besoin qui était auparavant comblé par deux programmes indépendants et que l'intérêt des étudiants suffira pour atteindre les effectifs prévus et pour satisfaire le besoin qu'a la société de ces diplômés.

7. Originalité

Ce programme serait le seul de ce type en Ontario.

8. Appui local et régional accordé au programme

L'Université de Guelph mentionne le fort appui reçu du secteur agro-alimentaire en Ontario pour l'intégration de l'enseignement de premier cycle en sciences des sols et en sciences de la culture, du fait qu'il existe un besoin de diplômés ayant une vision globale et intégrée de la production agricole. La création du programme reçoit l'appui de la plupart des grands employeurs du secteur privé, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, du Fertilizer Institute of Agrologists et de l'Institut agricole du Canada.

Le Conseil des Universités de l'Ontario a étudié le programme et ne signale aucune inquiétude ni objection.

9. Pertinence du programme pour l'Université

La création du programme proposé correspond à la responsabilité particulière qui incombe à l'Université de Guelph pour l'enseignement et la recherche en agriculture en Ontario.

Ce programme repose sur les lignes de force qui existent déjà en sciences de la culture, des sols et des ressources agricoles à l'Université de Guelph, à partir du premier cycle jusqu'au niveau du doctorat.

Les organismes collaborant aux efforts de l'Université en faveur de ce programme comprennent le Centre for Plant Biotechnology, l'Institut de pédologie de l'Ontario et le Centre for Soil and Water Conservation.

---

3. Ibid

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que ce programme s'inscrit parfaitement dans le développement actuel de l'Université de Guelph.

10. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences (agriculture) en agronomie de l'Université de Guelph.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe E

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Sciences de l'alimentation et de l'industrie laitière (B.Sc. spécialisé) Université de Guelph

Examen du nouveau programme de premier cycle professionnel pour l'admissibilité au financement

Le 25 juillet 1990, l'Université de Guelph présentait au Conseil le programme de baccalauréat ès sciences spécialisé en alimentation et en industrie laitière afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il formule ses commentaires.

Le Conseil a soumis le programme, avec les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur ledit programme. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme proposé résulte des modifications apportées à un ancien programme de baccalauréat ès sciences (agr.) en science et technologie laitières. Le programme proposé accorde une plus grande importance aux sciences fondamentales. Le programme d'études intégré permet de mieux comprendre le rôle, les principes et l'application des sciences laitières dans le cadre plus large des aspects fondamentaux et appliqués des sciences de l'alimentation[1]. Ce programme formera des étudiants qui seront capables de déceler, d'évaluer et de résoudre des problèmes de façon scientifique et pratique[2].

2. Qualité pédagogique

---

1. Université Guelph, New Program Submission to OCUA for Full Review, 25 juillet 1990, p. 1.

2. Ibid.

Ce programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université de Guelph le 20 juin 1989.

3. Viabilité financière

L'Université de Guelph a assuré au Conseil que les ressources et les professeurs nécessaires pour le fonctionnement de ce programme à long terme sont déjà en place. L'approbation du Conseil d'administration n'était pas requise.

4. Effectif prévu

L'Université prévoit, pour l'amorce du programme, un effectif de 22 étudiants en 1991, qui augmentera pour atteindre un effectif constant de 40 étudiants d'ici 1995.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Étant donné la responsabilité particulière qui incombe à l'Université de Guelph pour les sciences de l'agriculture au sein du système universitaire de l'Ontario, aucune coopération n'est prévue avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé de baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences de l'alimentation et de l'industrie laitière répondra mieux au besoin de professionnels qui possèdent des compétences techniques tout à fait particulières dans l'industrie alimentaire et laitière, dans les organismes gouvernementaux et, dans une moindre mesure, dans le domaine de l'éducation. Ce nouveau programme répond aux attentes de l'industrie laitière sur le plan pratique, et au besoin d'étudier tous les aspects de la technologie laitière, notamment celle de l'industrie alimentaire en général, dans le cadre d'un enseignement reposant sur les sciences fondamentales.

Des lettres provenant d'éventuels employeurs indiquent que les diplômés seront employés dans les domaines de l'inspection et du classement des produits laitiers ainsi que dans l'élaboration de la législation et dans la recherche.

Le Comité a reçu de nombreuses lettres de représentants de l'industrie laitière qui révélaient que les diplômés du programme proposé étaient très recherchés par les employeurs et qu'on avait grand besoin d'eux pour soutenir l'industrie dans sa transition vers le XXI[e] siècle. L'Ontario Dairy Council a présenté l'un des plaidoyers les plus complets en faveur du besoin de diplômés pour la société:

> ... au nom de toutes les entreprises de transformation, de commercialisation et de distribution des produits laitiers qui sont membres de l'O.D.C. [Ontario Dairy Council], j'aimerais signaler... que

> les diplômés en sciences laitières et, du même coup, le programme, sont de la plus haute importance pour notre industrie. Les entreprises laitières dépendent beaucoup des ressources de l'Université de Guelph pour le développement d'un bassin remarquable de main-d'œuvre. Même si les diplômés sont employés par un grand nombre des entreprises de transformation des produits laitiers en Ontario, l'importance du programme de Guelph est ressentie dans l'ensemble du pays. On trouve des diplômés en sciences laitières dans toutes les grandes entreprises de transformation des produits laitiers du Canada, et bon nombre d'entre eux accèdent même au palier de directeur général ainsi qu'à des postes de cadres supérieurs...
>
> L'industrie laitière du Canada est soumise à de fortes pressions actuellement, et sa survie dépend de nombreux facteurs parmi lesquels l'existence d'un bassin de main-d'œuvre spécialisé et bien formé n'est certes pas le moindre. L'Université de Guelph a sans cesse fait preuve de son engagement envers l'industrie laitière depuis nombre d'années. Les changements au programme qui ont été proposés... ne font qu'illustrer davantage combien l'Université s'efforce de maintenir cet engagement[3].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a également étudié les lettres justifiant le besoin de diplômés dans la société qu'ont envoyées les organismes suivants: Fédération internationale de laiterie, Fédération canadienne des producteurs de lait, Commission ontarienne de commercialisation du lait, Commission canadienne du lait, Neilson Dairy, Agriculture Canada, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, McCain Refrigerated Foods Inc. et Gay Lea Foods. Il est clair que cette industrie est très consciente de la pénurie de personnel formé en sciences laitières, et qu'elle appuie le programme en vue d'augmenter le nombre de diplômés.

L'Université indique que 81 diplômés de l'ancien programme ont trouvé un poste dans l'industrie laitière et pourtant, 38 autres postes exigeant un diplôme en sciences laitières n'ont pas été comblés.

L'Université de Guelph s'attend à ce que le nouveau programme attire un plus grand nombre d'étudiants que le programme précédent, parce qu'il puisera à même le bassin d'élèves du niveau secondaire qui se dirigent vers un baccalauréat ès sciences. L'Université indique que l'effectif en baccalauréat ès sciences atteignent actuellement des chiffres record et elle prévoit qu'elle n'aura aucune difficulté à attirer le nombre visé d'étudiants pour le programme proposé.

---

3. Lettre de M. Thomas D. Kane, C.A.E., président, Ontario Dairy Council, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 3 décembre 1990.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que le programme proposé répondra à un besoin à long terme dans la société et que la demande des étudiants suffira à atteindre les effectifs prévus et à répondre aux besoins de diplômés dans la société.

7. Originalité

Ce programme serait le seul de ce type en Ontario.

8. Appui local et régional accordé au programme

Ce programme reçoit un très fort appui des représentants des instances gouvernementales et de l'industrie laitière dans l'ensemble du Canada. Les lettres des représentants du milieu de l'industrie indiquent que cette dernière a récemment financé deux chaires en sciences laitières, soit une en microbiologie laitière et l'autre en technologie laitière. Ceci représente un engagement financier de 2,45 millions de dollars sur une période de dix ans[4].

Le Conseil des Universités de l'Ontario a étudié le programme et n'a signalé aucune inquiétude ni objection.

9. Pertinence du programme pour l'Université

La création du programme proposé cadre avec la responsabilité particulière qui incombe à l'Université de Guelph pour l'enseignement et la recherche en agriculture en Ontario et avec sa ligne de force dans ce domaine, et surtout avec son engagement séculaire dans l'enseignement des sciences des produits laitiers. L'Université a noué des liens étroits avec l'industrie dont elle reçoit un appui financier important.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que ce programme s'inscrit parfaitement dans le développement de l'Université de Guelph.

10. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences de l'alimentation et de l'industrie laitière de l'Université de Guelph.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

---

4. Lettres de M. John Core, président du conseil, Commission ontarienne de commercialisation du lait, et de M. Thomas D. Kane, C.A.E., président, Ontario Dairy Council, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 29 novembre et du 3 décembre 1990 respectivement.

Annexe F

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Beaux-arts (BFA spécialisé)
Université Lakehead

Examen du nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel pour l'admissibilité au financement

(Examen rapide)

Le 21 août 1990, l'Université Lakehead présentait au Conseil le programme de premier cycle paraprofessionnel en beaux-arts (BFA) afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario pour que ce dernier fasse ses observations. Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur ledit programme. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

Le programme de beaux-arts proposé est le résultat d'un changement d'appellation du programme actuel de baccalauréat ès arts en arts visuels. Le contenu des cours ne sera pas affecté par le changement proposé au nom du programme.

L'Université prétend que le changement d'appellation du baccalauréat se justifie par la façon dont le programme a évolué au fil des ans et par la création récente d'un département des beaux-arts indépendant. Au cours des années, ce programme s'est axé davantage sur la pratique et il est logé dans un bâtiment récemment acquis qui offre des ateliers convenant aux activités des cours de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture et de céramique.

L'Université ne pense pas que le changement de nom aura quelque incidence sur les effectifs actuels.

Le changement de nom du programme proposé a reçu l'approbation du Sénat de l'Université Lakehead le 22 janvier 1990.

La plupart des observations du CUO révèlent que la modification proposée n'a suscité aucune objection. Toutefois, deux commentaires expriment une inquiétude en ce qui concerne le volet histoire de l'art du programme. Les renseignements supplémentaires fournis par l'Université Lakehead indiquent qu'il y avait quatre cours

complets obligatoires en histoire de l'art, à raison d'un par an, et que cela concorde avec les autres programmes universitaires de beaux-arts en Ontario[1].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que la demande de changement d'appellation du programme de baccalauréat (qui, de baccalauréat ès arts spécialisé en arts visuels, deviendrait bacccalauréat spécialisé en beaux arts à l'Université Lakehead) est raisonnable et justifiable.

Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat spécialisé en beaux-arts de l'Université Lakehead.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

1. Lettre du D^r^ Robert G. Rosehart, président, Université Lakehead, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 5 décembre 1990.

Annexe G

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Musique (B.Mus. spécialisé)
Université Lakehead

Examen du nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel pour l'admissibilité au financement

(Examen rapide)

Le 21 août 1990, l'Université Lakehead présentait au Conseil son nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel en musique (B.Mus.) afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis ce programme au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour que ce dernier formule ses commentaires. Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé son avis précis sur ledit programme. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

Le programme proposé de baccalauréat en musique reprend plus de 75 pour 100 des cours qui composent actuellement le programme de baccalauréat ès arts spécialisé en musique de ladite Université. Les cours supplémentaires d'exécution musicale deviendront une partie obligatoire du programme proposé, et des cours de littérature musicale et d'histoire de la musique du XX[e] siècle y ont été ajoutés. Les modifications ne touchent pas plus de 25 pour 100 du programme actuel.

Le programme proposé répondra à un besoin de programme de musique instrumentale dans le nord-ouest de l'Ontario. L'Université Lakehead indique que:

> ... les universités les plus proches de Thunder Bay qui offrent actuellement des baccalauréats en musique de quatre ans (et non pas des baccalauréats en arts avec majeure en musique) sont l'Université du Manitoba, 685 kilomètres à l'ouest, et l'Université de Toronto, 1 375 kilomètres au sud-est[1].

---

1. Université Lakehead, Request for Cursory Review, Honours Bachelor of Music Program, 21 août 1990, p. 1.

L'Université Lakehead précise que, bien qu'un grand nombre d'étudiants se déplacent jusqu'à ces centres et ailleurs pour poursuivre des études de musique instrumentale, ils retournent rarement vers le nord-ouest de l'Ontario, et que ceci a contribué à la pénurie chronique de professeurs de musique, de chefs de chœur, d'organistes et d'accompagnateurs d'église bien formés dans la région.

L'Université indique que le programme de baccalauréat ès arts spécialisé en musique sera maintenu afin de continuer à répondre à la demande d'étudiants qui veulent se servir du programme pour préparer un diplôme d'enseignement. Toutefois, le programme proposé répondra au besoin des étudiants qui désirent faire carrière en musique ou poursuivre des études de deuxième et troisième cycles.

L'Université prévoit que le programme proposé attirera dix étudiants supplémentaires équivalent plein temps dans le département de musique au cours des cinq prochaines années. L'admission au programme proposé a commencé en automne 1990[2].

Le programme proposé a reçu l'approbation du Sénat de l'Université Lakehead le 22 janvier 1990.

La plupart des observations du CUO indiquent que la modification proposée n'a suscité aucune inquiétude. Quoique certains établissements aient signalé que les programmes existants offraient une certaine capacité d'accueil, la nature régionale du besoin dans la société et de l'intérêt des étudiants a amené les membres du CUO à la conclusion que les autres programmes de baccalauréat en musique n'en seraient pas affectés. Les renseignements supplémentaires fournis par l'Université Lakehead ont indiqué que 90 pour 100 de ses étudiants viennent de Thunder Bay et seulement 6,7 pour 100 de régions autres que le nord-ouest de l'Ontario[3].

Le Comité est d'avis que le programme proposé répondrait aux besoins sociaux de la région et à la demande des étudiants, et que la modeste augmentation des effectifs prévus pour le programme ne constitue aucune menace pour quelque programme du système universitaire.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement croit que la demande d'un programme de baccalauréat spécialisé en musique, qui reprend essentiellement les cours déjà offerts à l'Université Lakehead, est raisonnable et justifiable.

Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

---

2. Ibid.

3. Lettre du Dr Robert Rosehart, président, Université Lakehead, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 11 décembre 1990, p. 1-2.

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat spécialisé en musique de l'Université Lakehead.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe H

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Pharmacie (B.Sc.) Université Laurentienne

Examen du nouveau programme de premier cycle professionnel pour l'admissibilité au financement

Le 10 février 1989, l'Université Laurentienne présentait au Conseil le programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis ce programme au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) et au ministère de la Santé pour qu'ils l'étudient et fassent leurs commentaires.

Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires provenant de l'extérieur, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur le sujet. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

Lorsque le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a reçu ce programme en vue d'en recommander le financement, le ministère de la Santé était engagé dans une vaste enquête sur des questions liées à l'industrie pharmaceutique en Ontario. Par décret du conseil du 26 mai 1988, une commission composée de huit membres fut créée, présidée par le D[r] Frederick Lowy et intitulée Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques. Des commissaires furent nommés pour examiner toutes les questions relatives à l'acquisition, à la distribution, à la prescription, à la préparation et à l'emploi de médicaments sur ordonnance en Ontario[1].

Dès que ce programme fut transmis au ministère de la Santé pour commentaires en 1989, le Comité fut avisé que le ministère n'était pas en position de répondre tant que le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques n'aurait pas terminé son rapport, puisque ce dernier devait normalement contenir des recommandations sur l'enseignement postsecondaire de la pharmacie.

Le Comité a alors reporté son examen de ce programme jusqu'à ce que le rapport du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques soit produit

---

1. Prescriptions for Health, Rapport du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques, juillet 1990, p. i.

et que le Comité ait pu étudier les recommandations relatives à l'enseignement postsecondaire de la pharmacie.

Dans ce rapport, publié en juillet 1990, le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques déclarait ce qui suit:

> Ce qui apparaît clairement à l'enquête, c'est qu'actuellement, l'Ontario souffre d'une pénurie de pharmaciens ayant une orientation clinique appropriée. Selon nous, la meilleure manière de remédier à cette pénurie serait de former davantage de pharmaciens à l'intérieur même de notre Province... Le Comité appuie fortement la création d'une deuxième faculté de pharmacie en Ontario[2].

Le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques a également indiqué que l'appui de certains éléments fondamentaux et connexes à la discipline enseignée seraient indispensables à l'institution d'une deuxième faculté de pharmacie en Ontario:

> Le Comité est persuadé que les meilleures conditions pour entreprendre des études de pharmacie sous-entendent la présence de locaux d'une école de médecine et, soucieux des besoins et possibilités d'enseignement dans le nord de l'Ontario, il appuie la création d'une deuxième faculté de pharmacie dans une université du nord de l'Ontario, pourvu qu'y soit créé aussi un programme en sciences de la santé qui comprenne une faculté de médecine. Si ceci n'est pas envisageable dans les trois prochaines années, il faudrait créer une deuxième faculté de pharmacie dans une université ontarienne déjà dotée d'une faculté de médecine[3].

Le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques a également indiqué que les effectifs de l'Université de Toronto, la seule à offrir un programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie en Ontario, dépassent d'environ 30 pour 100 le chiffre prévu au départ. A la lumière de ce qui précède, le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques a formellement recommandé ce qui suit:

> 8.22 Le Comité recommande donc que, d'ici l'année universitaire 1992, le ministère des Collèges et Universités crée une deuxième faculté de pharmacie en Ontario, avec un effectif correspondant à peu près aux effectifs réduits de la faculté de Toronto. Ce programme devrait

---

2. Ibid., p. 129.

3. Ibid., p. 129-130.

> s'échelonner sur cinq ans et ressembler à celui qui avait été recommandé pour l'Université de Toronto ..., et être créé dans une université ontarienne où existe déjà un programme en sciences de la santé qui comprenne la médecine. La décision de créer cette faculté devrait tenir compte du besoin de tels services dans le nord de l'Ontario, mais le Comité croit que les avantages d'avoir à la fois une faculté de médecine et une faculté de pharmacie au même endroit l'emportent sur les considérations géographiques[4].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a étudié le programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie proposé par l'Université Laurentienne, d'abord pour vérifier sa concordance avec les recommandations du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques de l'Ontario. Le Comité fait remarquer que l'Université Laurentienne est dotée d'une école de sciences infirmières qui offre un baccalauréat ès sciences en sciences infirmières (B.ScN.), mais qu'elle n'a ni faculté des sciences de la santé, ni faculté de médecine.

Pour ces raisons, le Comité a jugé que l'Université Laurentienne ne possédait pas les éléments connexes nécessaires pour répondre aux exigences de base de l'institution d'une deuxième faculté de pharmacie en Ontario, tel qu'exposé dans le Rapport du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques. Le programme fut, dès le départ, également considéré par le Comité comme incapable de répondre aux critères du Conseil quant à sa pertinence pour l'Université. Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a jugé que ce programme ne pouvait être soumis à un examen plus poussé en vue de son admissibilité au financement.

Recommandation quant au financement

Comme le programme ne répond pas, selon le Comité, à tous les critères de financement de nouveaux programmes de premier cycle, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> l'admissibilité au financement de *l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie de l'Université Laurentienne.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 23 novembre 1990

---

4. Ibid., p. 130.

Annexe I

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Génie civil et société, BEng(Soc)
Université McMaster

Examen du nouveau programme de premier cycle professionnel pour l'admissibilité au financement

(Examen rapide)

Le 31 juillet 1990, l'Université McMaster présentait au Conseil le nouveau programme professionnel de premier cycle en génie civil et société, afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) qui, à son tour, a transmis ce programme au Committee of Ontario Deans of Engineering (CODE) pour commentaires.

Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur le sujet. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement signale que l'Université McMaster offre actuellement un programme de génie civil en quatre ans, un programme de génie civil et gestion en cinq ans, et un programme de génie civil et systèmes informatiques en cinq ans. De plus, il est mentionné que le programme de baccalauréat en génie et société proposé suit également le modèle de génie et gestion de l'Université McMaster en ce sens qu'il dure cinq ans.

Ce programme de cinq ans est unique en Amérique du Nord, en ce sens qu'il offre aux étudiants le programme complet de génie civil requis par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (CEAB), ainsi qu'une série de cours complémentaires dans les domaines suivants: économie du génie, technologie dans la société, et techniques de communication. L'année supplémentaire d'études offre une formation générale beaucoup plus poussée que dans tout autre programme de génie.

Le programme proposé a pour objectif de «former des ingénieurs qui ne soient pas seulement compétents sur le plan technique dans le domaine qu'ils ont choisi,

mais qui aient aussi une meilleure compréhension de l'interaction entre leur profession et la société[1]».

L'Université McMaster mentionne que le milieu des ingénieurs est conscient que les besoins de la société et les attentes des étudiants et des employeurs sont en pleine évolution. L'Université pense que ce programme répond à cette évolution des besoins. Un représentant de l'Université de Toronto a justifié ainsi ce point de vue:

> Je crois que ce programme constitue un élargissement vraiment important de l'éventail de la formation en génie en Ontario: ce nouveau programme répond bien à l'évolution des besoins des étudiants en génie et de leurs employeurs[2].

Les observations du Centre de technologie Stelco corroborent l'importance d'un tel programme pour le secteur privé qui emploie des diplômés de ce programme:

> Nous avons besoin d'ingénieurs qui ne soient pas seulement compétents sur le plan technique, mais qui aient aussi une compréhension fondamentale des notions et contextes d'ordre humain, social et environnemental. Les décisions et les jugements de valeur de l'avenir doivent être imprégnés d'une compréhension équilibrée des aspects importants concernés[3].

Le programme proposé a reçu l'approbation du Sénat le 3 juin 1990. L'Université McMaster a mentionné que ce programme sera offert sans que le budget central de l'Université ne fasse l'objet de demandes supplémentaires. Le financement extérieur ou l'ajustement des ressources internes couvrira les frais supplémentaires qu'exigera ce programme. La viabilité financière du programme est donc assurée.

Le programme a reçu l'appui du CUO et du CODE.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que ce programme porte surtout sur le réagencement des cours existants, et que la demande d'admissibilité au financement formulée par l'Université McMaster est raisonnable et justifiable.

---

1. Université McMaster, Request for Funding Eligibility: Civil Engineering and Society, 31 juillet 1990, p. 3.

2. Lettre d'Ursula M. Franklin, professeur émérite, Université de Toronto, au professeur M.A. Dokainish, vice-doyen, faculté de génie, Université McMaster, en date du 29 novembre 1990.

3. Lettre de Leslie C. McLean, président, Stelco Technical Services Limited, au professeur M.A. Dokainish, vice-doyen, Université McMaster, faculté de génie, en date du 28 novembre 1990.

Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de génie civil et société de l'Université McMaster.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 26 octobre 1990

Annexe J

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Études japonaises (B.A. spécialisé et combiné)
Université McMaster

Examen du nouveau programme de premier cycle spécial pour l'admissibilité au financement

(Examen rapide)

Le 31 juillet 1990, l'Université McMaster présentait le nouveau programme de baccalauréat ès arts spécialisé et combiné en études japonaises, afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis ces propositions au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il formule ses commentaires.

Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur le sujet. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

Le programme proposé par l'Université McMaster est un programme combiné plutôt qu'un programme simple et spécialisé et il est fortement axé sur la politique, la géographie, la sociologie et l'histoire. Ce programme est conçu pour donner aux étudiants de premier cycle une solide formation de base dans les divers aspects de la société japonaise moderne, et repose sur une assise de quatre ans de formation linguistique obligatoire.

Le programme proposé a reçu l'approbation du Sénat le 4 février 1990. Comme ce programme est interdisciplinaire et que la responsabilité en est partagée par deux facultés et cinq départements établis, l'Université McMaster soutient que le programme fera appel aux ressources existantes d'unités déjà créées. En outre, la plupart des cours offerts sont actuellement disponibles et le programme exigera donc peu de ressources nouvelles.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement mentionne que l'Université McMaster offre actuellement des cours de japonais qui jouissent d'une grande popularité comme mineure auprès des étudiants en sciences humaines et en sciences sociales. Le programme proposé offrirait aux étudiants l'option de terminer un programme de baccalauréat combiné et spécialisé dans une discipline

de sciences humaines ou de sciences sociales en plus d'un programme spécialisé en études japonaises.

En tant que mineure, les cours de japonais attirent actuellement de 80 à 100 étudiants par an. L'intérêt des étudiants pour le japonais s'est accru rapidement. L'Université McMaster affirme que ceci «atteste de l'intérêt et de la demande des étudiants[1]». L'effectif prévu pour le programme combiné et spécialisé qui est proposé laisse supposer que 25 étudiants seront acceptés au cours de la première année d'existence dudit programme, pour atteindre un niveau constant d'admission de 50 étudiants dans un délai de cinq ans.

Étant donné les associations qui existent déjà entre le Canada et les pays du Pacifique, le programme proposé correspond aux besoins du développement économique du Canada et de l'Ontario. L'Université McMaster a indiqué que les gouvernements, l'industrie, l'enseignement supérieur, et les programmes de recherche et développement recherchent du personnel spécialisé en civilisation asiatique et qu'elle tentera de répondre à ce besoin au moins durant la prochaine décennie. Selon l'Université McMaster, les personnes qui ont acquis des compétences en japonais parallèlement à une compréhension de la civilisation japonaise moderne en étudiant l'histoire, la religion, l'art, la politique, la littérature et la politique économique du Japon, seront les plus aptes à occuper les postes offerts.

Les commentaires du CUO indiquaient que le programme proposé ne suscitait aucune inquiétude ni objection.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que ce programme repose surtout sur les cours existants et que la demande d'admissibilité au financement formulée par l'Université McMaster est raisonnable et justifiable.

Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès arts spécialisé en études japonaises et combiné à une autre matière que propose l'Université McMaster.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 23 novembre 1990

---

1. Université McMaster, Request for Funding Eligibility: Proposed New Undergraduate Programme-Combined Honours Japanese Studies plus Another Subject, 31 juillet 1990, p. 2.

Annexe K

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Sciences de l'activité physique (B.Sc.)
Université d'Ottawa

Examen du nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel pour l'admissibilité au financement

Le 30 juillet 1990, l'Université d'Ottawa présentait au Conseil le programme de baccalauréat ès sciences en sciences de l'activité physique, afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il fasse ses commentaires.

Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur le sujet. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme proposé est le résultat de la fusion de deux anciens programmes en éducation physique (BPE) et en kinanthropologie (B.Sc. Kin.). Les étudiants actuellement inscrits dans ces deux programmes auront jusqu'à 1993-1994 pour terminer leurs études conformément aux exigences des deux programmes d'origine. Après cette date, les deux programmes seront complètement supprimés.

Le nouveau programme en sciences de l'activité physique sera offert entièrement en anglais et en français. Ce programme comporte trois volets principaux: études générales en art, en sciences et en sciences humaines, cours professionnels en sciences de l'activité physique qui comprennent l'étude de l'éducation physique et du sport, et cours facultatifs.

2. Qualité pédagogique

Ce programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université d'Ottawa le 6 novembre 1990.

3. Viabilité financière

L'Université d'Ottawa a assuré le Conseil de son engagement quant à la viabilité financière du programme. L'approbation du Conseil d'administration n'était pas nécessaire parce que les ressources requises seraient réaffectées à partir des deux programmes au profit du programme proposé.

4. Effectif prévu

En ce qui concerne les effectifs prévus pour le nouveau programme, l'Université d'Ottawa mentionne qu'elle a l'intention de maintenir le même effectif total qui avait été atteint dans les deux anciens programmes. L'Université indique que, durant les sept dernières années, l'effectif total pour les deux départements était en moyenne de 500 étudiants. Les taux d'admission ont également été stables, atteignant une moyenne de 178 étudiants par an (75 francophones et 103 anglophones) depuis 1983[1].

Durant la période de quatre ans s'échelonnant de 1991 à 1995, l'Université prévoit que les nouvelles admissions n'augmenteront que très peu, soit de 183 étudiants en 1991 (80 francophones et 103 anglophones) jusqu'à 195 étudiants (88 francophones et 107 anglophones)[2].

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

L'Université d'Ottawa a indiqué que l'École des sciences de l'activité physique est membre actif du Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique ainsi que du Comité des directeurs d'éducation physique des universités du Québec.

L'École des sciences de l'activité physique collabore également avec l'Université du Québec à Hull en permettant à ses étudiants de suivre tous les cours obligatoires du diplôme d'enseignement dans le cadre du programme de l'Université d'Ottawa.

En outre, un grand nombre d'étudiants de quatrième année de l'Université d'Ottawa terminent leurs stages au collège Algonquin, au collège Heritage ou au collège de l'Outaouais.

Il semble y avoir un degré important de collaboration entre les étudiants et les professeurs concernés par le programme proposé et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario et au Québec.

---

1. Université d'Ottawa, Bachelor of Science in Human Kinetics, Update to OCUA for Full Review of Curriculum Revisions in the School of Human Kinetics, 29 novembre 1990, p. 4-6.

2. Ibid.

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

La fusion de deux programmes existants pour créer le nouveau programme de baccalauréat ès sciences en sciences de l'activité physique a été entreprise pour répondre à l'évolution des besoins de la société relatifs à l'activité physique comme moyen de se maintenir en bonne santé, ainsi que pour mieux refléter les récents courants affectant la formation professionnelle de spécialistes dans le domaine de l'activité physique.

Le besoin de modifier ce programme a reçu l'appui de plusieurs sources, notamment de la Commission de la Capitale nationale qui a déclaré ce qui suit:

> Nous avons la ferme conviction que les changements proposés dans votre programme de baccalauréat permettront à vos diplômés de rehausser encore le degré de leur compétence et de leurs connaissances. Vos diplômés seront plus en mesure de faire face à l'évolution des besoins de nos clients et de nos services. Les cours d'activité physique pour les jeunes, les femmes, les aînés, les services de santé et les services sociaux, ainsi que les cours sur le mode de vie des Canadiens donneront à coup sûr une orientation tout à fait nouvelle à la façon dont ces spécialistes abordent leur clientèle dans l'exercice de leur profession[3].

L'Association franco-ontarienne des éducatrices et éducateurs physiques a également manifesté son appui aux modifications proposées:

> [L'association] accueille favorablement les transformations proposées par l'École des sciences de l'activité physique dans le but d'améliorer la formation des futurs intervenants.
>
> Compte tenu de l'importance que la société accorde à la promotion et à l'éducation à la santé, l'association se réjouit que cet aspect occupe une place plus importante dans le cadre de la formation.
>
> L'association et ses membres offrent donc à l'École des sciences de l'activité physique son entière collaboration pour toute initiative visant l'amélioration des compétences des futurs spécialistes en activité physique[4].

---

3. Lettre de M. Jean-Guy Noël, directeur des événements de la Capitale nationale, Commission de la Capitale nationale, au professeur D. Soucie, Université d'Ottawa, en date du 29 novembre 1990.

4. Lettre de Lina Vincent, présidente, Association franco-ontarienne des éducatrices et éducateurs physiques, au professeur Daniel Soucie, Université d'Ottawa, en date du 22 novembre 1990.

Les diplômés du programme continuent à rechercher des possibilités d'emploi dans les domaines suivants: a) enseignement (45 %); b) entraînement, administration du sport et de l'activité physique (15 %); c) mise en forme physique et prescription d'exercice, adaptation du mouvement, et éducation et promotion de la santé (14 %); d) administration autre qu'administration des sports (12 %); e) recherche (4 %)[5].

Les principaux employeurs de diplômés de ce programme comprennent entre autres les commissions scolaires, les services de loisirs, les organismes gouvernementaux, les organismes sportifs, les clubs, les établissements de santé, les entreprises privées. L'Université signale qu'un quart des diplômés des deux anciens programmes ont poursuivi des études de maîtrise et que cette tendance devrait normalement se maintenir[6].

L'intérêt des étudiants, tant anglophones que francophones, pour ce programme est censée demeurer très forte. L'École des sciences de l'activité physique reçoit en moyenne 880 demandes d'admission par an, tandis que l'admission en première année est limitée à environ 180 étudiants par an.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que la demande d'étudiants est suffisante pour que l'Université puisse atteindre l'effectif prévu à long terme.

Le Comité conclut que le programme proposé correspond à un besoin régional dans la société que l'on peut démontrer et à un intérêt de la part des étudiants francophones et anglophones.

7. Originalité

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement fait remarquer que, quoique des programmes semblables soient offerts aux universités Laurentienne, Queen's, Waterloo et Windsor, le programme proposé par l'Université d'Ottawa répondra aux besoins régionaux et est unique en son genre en ce que les étudiants peuvent étudier en anglais ou en français. Le Comité est d'avis que toute répétition des programmes existants est donc justifiable.

8. Appui local et régional accordé au programme

Les organismes régionaux qui ont fourni des lettres d'appui en faveur du programme proposé comprennent le Département de santé communautaire - Centre

---

5. e pourcentage figurant entre parenthèses indique le pourcentage de diplômés qui occupent ce type de poste d'après un sondage des diplômés de l'École des sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa de 1983 à 1988 (n=230). Dix pour cent des diplômés ayant répondu à ce sondage occupaient des postes classés comme «autres» types de postes.

6. Université d'Ottawa, Bachelor of Science in Human Kinetics, Update to OCUA for Full Review of Curriculum revisions in the School of Human Kinetics, 29 novembre 1990, p. 9.

hospitalier régional de l'Outaouais, l'Association franco-ontarienne des éducatrices et éducateurs physiques, Franco-forme, et la Commission de la Capitale nationale[7].

Les commentaires du Conseil des Universités de l'Ontario ont révélé que le programme proposé ne suscitait aucune inquiétude ni objection.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le programme proposé reprend les points forts du programme actuel et les ressources provenant des deux anciens programmes. Il sera logé dans la faculté des sciences de la santé. Les lignes de force connexes au niveau des deuxième et troisième cycles comprennent un programme de maîtrise en éducation physique axé sur l'administration des sports, et un diplôme de maîtrise ès sciences en kiinésiologie, en psychologie du sport, en physiologie de l'exercice, en biomécanique et en apprentissage moteur.

Un nouveau Centre d'évaluation de la condition physique servira de centre de formation clinique pour les étudiants du programme proposé, à qui il offrira une formation en évaluation de la forme physique, en consultation sportive et en biomécanique. Le Centre est logé dans le centre des services professionnels et de santé qui doit normalement être reconnu comme un centre régional des sciences du sport de Sport Canada et financé par Sport Canada pour offrir des services aux athlètes régionalement «fichés».

Le programme proposé correspond au mandat de l'École des sciences de l'activité physique de l'Université et aux responsabilités qui incombent à ladite Université quant à la prestation de programmes répondant aux besoins des Franco-Ontariens.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que le programme proposé s'inscrit parfaitement dans le développement de l'Université d'Ottawa.

10. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences en sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

---

7. Ibid., annexe III.

Annexe L

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Pharmacie (B.Sc.)
Université d'Ottawa

Examen du nouveau programme de premier cycle professionnel pour l'admissibilité au financement

Le 12 août 1988, l'Université d'Ottawa présentait au Conseil le programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis ce programme au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) et au ministère de la Santé pour qu'ils l'étudient et fassent leurs commentaires.

Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires provenant de l'extérieur, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur le sujet. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

Lorsque le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a reçu ce programme en vue d'en recommander le financement, le ministère de la Santé était engagé dans une vaste enquête sur des questions liées à l'industrie pharmaceutique en Ontario. Par décret du conseil du 26 mai 1988, une commission composée de huit membres fut créée, présidée par le D' Frederick Lowy, et intitulée Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques. Des commissaires furent nommés pour examiner toutes les questions relatives à l'acquisition, à la distribution, à la prescription, à la préparation et à l'emploi de médicaments délivrés sur ordonnance en Ontario[1].

Dès que ce programme fut transmis au ministère de la Santé pour commentaires en 1988, le Comité fut avisé que le ministère n'était pas en position de répondre tant que le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques n'aurait pas terminé son rapport, puisque ce dernier devait normalement contenir des recommandations sur l'enseignement postsecondaire de la pharmacie.

Le Comité a alors reporté son examen de ce programme jusqu'à ce que le rapport du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques soit produit

---

1. Prescriptions for Health, Rapport du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques, juillet 1990, p. i.

et que le Comité ait pu étudier les recommandations relatives à l'enseignement postsecondaire de la pharmacie.

Dans ce rapport, publié en juillet 1990, le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques de l'Ontario déclarait ce qui suit:

> Ce qui apparaît clairement à l'enquête, c'est qu'actuellement, l'Ontario souffre d'une pénurie de pharmaciens ayant une orientation clinique appropriée. Selon nous, la meilleure manière de remédier à cette pénurie serait de former davantage de pharmaciens à l'intérieur même de notre Province ... Le Comité appuie fortement la création d'une deuxième faculté de pharmacie en Ontario[2].

Le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques a également indiqué que l'appui de certains éléments fondamentaux et connexes à la discipline enseignée seraient indispensables à l'institution d'une deuxième faculté de pharmacie en Ontario:

> Le Comité est persuadé que les meilleures conditions pour entreprendre des études de pharmacie sous-entendent la présence de locaux d'une école de médecine et, soucieux des besoins et possibilités d'enseignement dans le nord de l'Ontario, il appuie la création d'une deuxième faculté de pharmacie dans une université du nord de l'Ontario, pourvu qu'y soit créé aussi un programme en sciences de la santé qui comprenne une faculté de médecine. Si ceci n'est pas envisageable dans les trois prochaines années, il faudrait créer une deuxième faculté de pharmacie dans une université ontarienne déjà dotée d'une faculté de médecine[3].

Le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques a également indiqué que les effectifs de l'Université de Toronto, la seule à offrir un programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie en Ontario, dépassent d'environ 30 pour 100 le chiffre prévu au départ. A la lumière de ce qui précède, le Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques a formellement recommandé ce qui suit:

> 8.22 Le Comité recommande donc que, d'ici l'année universitaire 1992, le ministère des Collèges et Universités crée une deuxième faculté de pharmacie en Ontario, avec un effectif correspondant à peu près aux effectifs réduits de la faculté de Toronto. Ce programme devrait

---

2. Ibid., p. 129.

3. Ibid., p. 129-130.

> s'échelonner sur cinq ans et ressembler à celui qui avait été recommandé pour l'Université de Toronto ..., et être créé dans une université ontarienne où existe déjà un programme en sciences de la santé qui comprenne la médecine. La décision de créer cette faculté devrait tenir compte du besoin de tels services dans le nord de l'Ontario, mais le Comité croit que les avantages d'avoir à la fois une faculté de médecine et une faculté de pharmacie au même endroit l'emportent sur les considérations géographiques[4].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a étudié le programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie proposé par l'Université d'Ottawa, d'abord pour vérifier s'il concordait avec les recommandations du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques. Le Comité fait remarquer que l'Université d'Ottawa est dotée d'une faculté de médecine, ainsi que d'une faculté des sciences de la santé qui abrite une école de sciences de l'activité physique, une école de sciences infirmières, et un programme d'ergothérapie et de physiothérapie.

Pour ces raisons, le Comité croit que l'Université d'Ottawa possède les éléments connexes nécessaires pour répondre aux exigences de base de l'institution d'une deuxième faculté de pharmacie en Ontario, tel qu'exposé dans le Rapport du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques. Le Comité a donc étudié le programme pour juger s'il répondait aux critères de financement.

1. Programme d'études proposé

Le programme proposé de baccalauréat ès sciences en pharmacie est un programme bilingue de cinq ans qui se distingue par son fort élément clinique. La première année du programme comprend une année d'études préparatoires en pharmacie qui correspond en grande partie à la première année d'un programme de baccalauréat ès sciences. Quant aux quatre autres années du programme, elles se distinguent par des cours en communications, en consultation des patients, en thérapeutique, en information sur les médicaments, en pathopsychologie et en gériatrie.

L'élément de formation clinique du programme renforce le contenu des cours et un modèle de pratique axé sur les patients. Un trimestre entier est réservé à cet élément de stage qui sera entrepris dans les hôpitaux ou dans les pharmacies communautaires. Une option d'enseignement par alternance sera offerte à un petit nombre d'étudiants.

---

4. Ibid., p. 130.

Le programme proposé répond entièrement aux normes établies par l'Association des facultés de pharmacie du Canada[5].

2. Qualité pédagogique

Ce programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université d'Ottawa le 11 avril 1988.

3. Viabilité financière

L'Université d'Ottawa indique qu'une somme importante de dépenses d'exploitation et de capital sera engagée pour la mise sur pied de ce programme.

Le Comité signale que l'équivalent de 18 nouveaux postes de professeurs à temps plein est prévu pour ce programme. Ceci comprendrait une chaire à l'École de pharmacie et 14 professeurs à temps plein, qui donneraient des cours de pharmacie et qui dirigeraient des séances de laboratoire, et qui assureraient la planification et la supervision du programme clinique.

En outre, l'Université aura besoin de dix professeurs chargés d'enseignement clinique (deux équivalents temps plein) pour superviser les stages des deuxième, troisième et quatrième années du programme, et l'équivalent de deux postes à temps plein pour donner des cours et diriger des séances de laboratoire dans des matières autres que la pharmacie[6].

Quant à l'obtention du financement nécessaire pour assurer la viabilité à long terme du programme proposé, l'Université accepterait ses premiers étudiants en année préparatoire de pharmacie avant 1993-1994, et l'Université serait alors en position de demander un changement aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques afin de financer le programme.

L'Université demanderait également au ministère des Collèges et Universités d'accorder des subventions de démarrage pour ce programme.

L'Université d'Ottawa mentionne que le programme exigerait des locaux supplémentaires et que certains frais de rénovation et de construction peuvent être assumés par le ministère des Collèges et Universités. L'Université a également l'intention d'obtenir du financement auprès de sources privées afin de pourvoir aux dépenses en capital nécessaires à l'appui du programme proposé.

Le Comité conclut que la viabilité financière du programme proposé n'est pas assurée pour le moment.

---

5. Université d'Ottawa, Updated Submission to the Ontario Council on University Affairs, Bachelor of Pharmacy Program, 13 juillet 1990.

6. Université d'Ottawa, Updated Submission to OCUA, Bachelor of Pharmacy Program, 13 juillet 1990, points 2.2. et 2.3.

4. Effectif prévu

En ce qui concerne les effectifs prévus pour ce nouveau programme, l'Université d'Ottawa indique qu'elle a l'intention d'admettre 40 étudiants à temps plein par an après la première année d'études préparatoires en pharmacie. Ceci engendrerait un effectif total constant de 160 étudiants en pharmacie dans la cinquième année d'existence du programme. L'Université s'attend à ce que 40 étudiants par an reçoivent le diplôme de ce programme de façon constante.

L'Université d'Ottawa indique que si le programme proposé était implanté, l'effectif prévu de 40 étudiants par an pourrait être augmenté ultérieurement.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

L'Université d'Ottawa indique qu'elle sera la seule responsable du programme proposé. Toutefois, un grand nombre de centres hospitalo-universitaires et d'autres milieux cliniques qui collaborent déjà avec la faculté des sciences de la santé de l'Université pour des stages en médecine et des stages en sciences infirmières, en ergothérapie et en physiothérapie seront invités à participer au volet de stage de la quatrième année de ce programme. Les pharmacies privées offriront également des stages pour appuyer l'option d'enseignement par alternance du programme.

Le programme d'extension de Sudbury, qui relève de l'Université d'Ottawa, jouerait un rôle important pour offrir des stages cliniques en régions éloignées. La coopération avec l'Université Laurentienne en ce qui concerne l'année préparatoire en pharmacie peut aussi devenir un volet du programme. Ceci permettrait aux étudiants vivant en milieu nordique de terminer l'année d'études préparatoires en pharmacie à l'Université Laurentienne. Le Comité croit que cette formule faciliterait la participation à ce programme chez les étudiants du nord de l'Ontario.

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

L'Université d'Ottawa soutient que le programme proposé répondra à un besoin ressenti dans la société pour des pharmaciens bilingues qui exerceront leur profession dans des pharmacies d'hôpital, dans des pharmacies communautaires, et dans des régions rurales et éloignées.

L'Université soutient aussi que le besoin de pharmaciens bilingues est très facile à déceler si l'on étudie le nombre de pharmaciens par personne en Ontario et au Canada. Selon les chiffres du recensement de 1986, l'Université prétend qu'il y a une pharmacie pour 1 515 habitants au Canada, tandis qu'en Ontario, le ratio correspondant est de 1:1 526. Toutefois, l'Université fait remarquer que, si l'on compare le nombre de pharmaciens qui emploient le français de façon exclusive ou avec d'autres langues, le ratio pharmacien/population franco-ontarienne est d'un pour 3 688 personnes et que :

> la population francophone de trois régions (centre nord, nord-ouest et ouest) [n'ont] en fait aucun pharmacien capable de les servir en français. Des trois autres régions (nord-est, est et centre), la population francophone de l'est, avec un pharmacien pour 3 847 habitants, présente le pire ratio. Ceci résulte très probablement du fait que la région est contient la plus forte concentration de Francophones de la Province[7].

L'Université conclut qu'environ 160 pharmaciens francophones supplémentaires seront requis pour que les ratios francophones atteignent ceux des autres Ontariens. Ceci équivaut à peu près à quatre fois le nombre annuel de pharmaciens bilingues diplômés que prévoit le programme proposé[8].

Le Comité signale que le ministère de la Santé a indiqué qu'il existe une sérieuse pénurie de pharmaciens d'hôpital. L'Université d'Ottawa mentionne que, dans la perspective de cette pénurie, le programme proposé a été conçu pour comprendre une formation particulière en pratique de la pharmacie en milieu hospitalier. Trois cours/stages pratiques peuvent être suivis en milieu hospitalier[9]. Un quatrième cours intitulé «Gestion en pharmacie d'hôpital» (PHM 115, 7 cr.) a été spécialement conçu pour des étudiants désireux de travailler en hôpital. L'Université d'Ottawa a établi des relations de travail étroites avec l'Hôpital général d'Ottawa, l'Hôpital Civic d'Ottawa et le Centre médical de la Défense nationale. Ces hôpitaux offriront des sessions de formation pratique et des programmes d'internat de deuxième et troisième années en pharmacie d'hôpital. D'autres hôpitaux tels que l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, qui se spécialise en pharmacothérapie des enfants, et le Centre Elizabeth Bruyère, qui se spécialise en soins des personnes âgées et des malades chroniques, ont également indiqué qu'ils seraient intéressés à offrir des possibilités de stages aux étudiants inscrits dans ce programme. L'Université compte créer un diplôme spécialisé en pharmacie d'hôpital une fois que le programme de premier cycle sera implanté.

L'Université fait remarquer que presque tous les hôpitaux et pharmacies communautaires, dont l'appui pour le programme proposé a été confirmé, desservent une clientèle tant anglophone que francophone. En formant des diplômés capables de travailler dans les deux langues, ce programme répondra à un besoin croissant de pharmaciens aptes à conseiller les patients à la fois dans un contexte de pharmacie communautaire et en milieu hospitalier dans l'une ou l'autre des langues officielles.

---

7. Université d'Ottawa, Response to OCUA Request for Additional Information, 8 janvier 1991.

8. Ibid., p. 8.

9. Pharmacie pratique II (PHM 412, 2 cr.);Pharmacie pratique III (PHM 413, 2 cr.);Pharmacie clinique II (PHM 115, 7 cr.).

Afin de répondre au besoin de pharmaciens en milieu rural, l'Université d'Ottawa a l'intention de réserver plusieurs places dans le programme pour des candidats provenant de régions rurales ou éloignées, en particulier dans le nord de l'Ontario. Tous les étudiants, surtout ceux qui proviennent de régions éloignées, seraient incités à terminer une partie de leur formation clinique dans leur propre région. Pour faciliter la réalisation de cet objectif, l'Université indique que:

> un nombre croissant de stages cliniques seront offerts en milieu clinique éloigné et que l'on choisira et nommera en conséquence un personnel affilié qui sera chargé de l'enseignement clinique; [et que]
>
> les établissements ou entreprises privées qui participeront à l'option de stage sélectif ... qui est prévue seraient choisis en vue d'offrir une variété de stages dans toutes les régions de la Province, y compris des stages en régions éloignées[10].

L'Université a également noté que les étudiants provenant du Nord pourraient terminer leur première année (études préparatoires en pharmacie) à l'Université Laurentienne, à condition que les deux universités puissent coopérer dans ce sens, puisque l'Université Laurentienne offre les cours équivalents en français et en anglais.

L'Université d'Ottawa est convaincue que ces mesures augmenteront le nombre de diplômés qui exerceront leur profession en région éloignée, parce que son expérience des 42 premiers diplômés de son programme d'ergothérapie et de physiothérapie révèle que les diplômés retournent souvent exercer leur profession au sein de l'organisme et de la région où ils ont reçu leur formation clinique[11].

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a reçu une documentation abondante sur le besoin qu'a la société de diplômés de programmes provenant des hôpitaux du nord et de l'est de l'Ontario ainsi que de nombreux autres organismes.

Les commentaires, tels que ceux qu'a formulés l'Hôpital général d'Ottawa, reflètent l'appui général et enthousiaste que reçoit le programme proposé:

> Comme président-directeur général d'une institution hospitalière, je suis en mesure de vous confirmer que l'Hôpital général d'Ottawa s'engage à recruter un certain nombre de pharmaciens francophones pour servir

---

10. Lettre de Marcel Hamelin, recteur et vice-chancelier, Université d'Ottawa, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 13 novembre 1990, p. 4.

11. Ibid.

> convenablement notre clientèle. A date, il s'avère très difficile d'en recruter[12].

Comme le Hawkesbury and District General Hospital, la plupart des hôpitaux offraient à la fois des possibilités de formation et un emploi permanent aux diplômés des programmes:

> En tant que directeur général d'un établissement de santé, je sais que les besoins sont constants dans notre communauté et dans notre établissement et que certains seraient intéressés et pourraient assurer l'emploi de gradués. En plus, si les conditions s'appliquent, nous serions prêts à offrir notre milieu comme centre de formation[13].

D'autres hôpitaux ont fourni des preuves du besoin pour la société du programme proposé: Hôpital Montfort, Almonte General Hospital, Centre de santé Elizabeth Bruyère, Hôpital Civic d'Ottawa, Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, Saint-Vincent Hospital, Grace General Hospital, Cornwall General Hospital, Pembroke General Hospital, Pembroke Civic Hospital, Winchester District Memorial Hospital, Brockville General Hospital, Queensway-Carleton Hospital et Renfrew Victoria Hospital.

Certains rapports de l'Ontario Hospital Association et de l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario ont révélé qu'il y a une pénurie, non seulement de pharmaciens d'hôpital, mais aussi de pharmaciens communautaires partout en Ontario. L'Université d'Ottawa déclare que l'Ontario produit moins de 60 pour 100 de son besoin annuel de pharmaciens et que plus de 40 pur 100 de pharmaciens de l'Ontario ont été importés depuis 1976[14].

Les pharmacies communautaires, telles que Desjardins Pharmacie Limitée, ont attesté du besoin de diplômés de ce programme:

> En tant que président des Pharmacies Desjardins Limitée, je suis en mesure de vous assurer que j'aurai toujours de la place dans mon office pour des pharmaciens francophones[15].

---

12. Lettre de M. Jacques Labelle, président-directeur général, Hôpital général d'Ottawa, à Mme M. Bégin, Université d'Ottawa, en date du 12 décembre 1990.

13. Lettre de M. Michel P. Lalonde, président-directeur général, Hawkesbury and District General Hospital, au D' M. Bégin, Université d'Ottawa, en date du 14 décembre 1990.

14. Université d'Ottawa, Updated Submission to OCUA, Bachelor of Pharmacy Program, 13 juillet 1990, point 6.1.

15. Lettre de M. Jean-Paul Desjardins, président, Desjardins Pharmacies, au D' M. Bégin, Université d'Ottawa, en date du 9 janvier 1991.

Une autre lettre d'appui venant corroborer le besoin d'un plus grand nombre de détenteurs d'un baccalauréat ès sciences en pharmacie provient du Social Planning Council of Ottawa-Carleton, du Council on Aging, de la section ontarienne de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux, de l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario et de Merck Frosst Canada inc.

On s'attend à ce que ce programme suscite un vif intérêt auprès des étudiants. Ceux-ci viendraient de partout en Ontario, étant donné que l'Université s'est engagée à réserver un certain nombre de places dans le programme pour les étudiants ne venant pas de l'est de l'Ontario. L'Université d'Ottawa indique que son expérience avec les programmes de baccalauréat ès sciences en ergothérapie et en physiothérapie, également offerts sous forme bilingue, laisse supposer que la demande des étudiants dépassera le nombre de places disponibles et que les exigences d'admission seront très élevées à cause du grand nombre de demandes. L'Université signale que la participation bilingue et francophone à ces deux programmes est très forte et que le programme de pharmacie proposé puisera à même un bassin d'élèves du secondaire ayant à peu près la même préparation[16].

En consultant l'Université de Toronto, le Comité a appris que le ratio demande d'admission/admission y est d'environ 2:1. L'Université de Toronto a indiqué qu'il est peu probable que son école de pharmacie réduise de façon substantielle son taux d'admission actuel qui est de 168 étudiants par an[17].

Le Comité est donc d'avis que le programme proposé contribuerait à réduire le besoin qu'a la société de pharmaciens en Ontario et, en particulier, de pharmaciens bilingues.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis qu'il y a suffisamment de preuves du besoin de la société et de la demande d'étudiants pour le programme proposé.

7. Originalité

Le programme proposé se distingue du programme actuel de l'Université de Toronto en ce qu'il formera des pharmaciens bilingues capables de répondre au besoin particulier de la société que le programme actuel ne satisfait pas; il offrirait près de 400 heures de stages sous la supervision immédiate du personnel clinique associé à l'école de pharmacie et il offrirait une option d'enseignement par alternance à un petit nombre d'étudiants.

Le Comité est d'avis que ce programme présente des éléments distinctifs et uniques qui le différencieraient du programme actuel, et que toute répétition du

---

16. Lettre de Marcel Hamelin, recteur et vice-chancellier, Université d'Ottawa, à H.V. Nelles, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, en date du 13 novembre 1990, p. 1.

17. Conversation téléphonique avec le D^r^ G. Perrier, doyen, faculté de pharmacie, Université de Toronto, le 24 janvier 1991.

programme offert à l'Université de Toronto serait justifiable à cause de la nature régionale et linguistique du besoin social de diplômés du programme de l'Université d'Ottawa.

8. Appui local et régional accordé au programme

Comme en attestent les lettres de la profession des pharmaciens, des hôpitaux locaux et régionaux, des pharmaciens communautaires, et d'éventuels sources d'appui financier au programme tels que Merck Frosst Canada, ce programme reçoit un appui général et enthousiaste.

Pourtant, l'Ontario Council on University Health Sciences du CUO n'a pas appuyé le programme, parce qu'il pensait que les questions de la demande d'étudiants francophones/bilingues et la façon dont les services en français pouvaient être assurés dans les régions rurales n'avaient pas été clairement démontrées et que, en outre, la façon dont le programme se répercuterait sur les autres programmes de l'Université n'était pas présentée de façon détaillée.

Le programme proposé n'a pas non plus reçu l'appui du ministère de la Santé, parce que, selon ce dernier, le besoin de pharmaciens francophones n'était pas suffisamment étayé dans la proposition et le nombre de pharmaciens francophones est suffisant mais souffre d'une mauvaise répartition.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que l'Université d'Ottawa a fourni des renseignements supplémentaires qui répondent à ces critiques et que le besoin social et l'intérêt des étudiants pour le programme ont été démontrés comme il se doit.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le nouveau programme de baccaulauréat ès sciences en pharmacie correspond à l'engagement de l'Université d'Ottawa d'offrir des programmes sous forme bilingue et biculturelle, et à l'engagement précis de l'Université d'offrir des programmes professionnels bilingues en sciences de la santé. Les programmes de baccalauréat ès sciences en sciences infirmières, en sciences de l'activité physique, en ergothérapie et en physiothérapie sont déjà implantés. D'autres programmes sont sur le point d'être mis en œuvre, soit les programmes de maîtrise en service social, et en audiologie et orthophonie.

Conformément aux recommandations du Comité ontarien d'enquête sur les produits pharmaceutiques, l'Université est dotée d'une faculté des sciences de la santé, d'une faculté de médecine, d'une école de sciences infirmières et d'une école de sciences de l'activité physique. En outre, les éléments forts d'enseignement et de recherche connexes à la discipline enseignée sont déjà en place. Le programme proposé bénéficiera également d'un accès à une variété de centres hospitalo-universitaires et de milieux cliniques avec lesquels des ententes de stage ont déjà été conclues.

Le Comité signale que les cours de sciences fondamentales requis en année d'études préparatoires en pharmacie sont déjà en place.

L'Université est également en train de créer un Parc des sciences de la vie où un grand nombre d'industries pharmaceutiques seront implantées.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement croit que le programme proposé s'inscrit parfaitement dans le développement de l'Université d'Ottawa.

10. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences en pharmacie de l'Université d'Ottawa, à condition que l'Université convainque le ministère des Collèges et Universités que les ressources financières nécessaires à la création et au maintien du programme à long terme sont assurées.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 25 janvier 1991

Annexe M

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Musique (B.A. et B.A. spécialisé)
Université Western Ontario

Examen du nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel pour l'admissibilité au financement

(Examen rapide)

Le 8 novembre 1990, l'Université Western Ontario présentait son nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel de baccalauréat ès arts général et spécialisé en musique, en vue de l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis ces propositions au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il fasse ses commentaires. Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur le sujet. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

Le programme proposé de baccalauréat ès arts en musique, général et spécialisé, a été soumis à un examen en raison de modifications apportées au contenu du programme. Le seuil d'admission quant à l'exécution musicale pour les deux programmes a été fortement abaissé, soit de la 10e année à la 6e année. Les modifications apportées au programme existant représentent au total moins de 25 pour 100 du contenu du programme.

L'Université Western Ontario soutenait que les anciennes exigences d'exécution étaient inutilement élevées, étant donné que le programme de baccalauréat ès arts en musique ne visait pas à former des interprètes de calibre professionnel. La plupart des détenteurs d'un baccalauréat ès arts en musique poursuivent d'autres études de deuxième ou troisième cycle ou trouvent un emploi dans le domaine de la musicologie, de la théorie musicale, de la bibliothéconomie musicale, ou du journalisme, de l'édition, de la diffusion musicale ou de la gestion des arts.

L'Université compte admettre 10 à 15 étudiants par an, soit un effectif total constant de 50 étudiants dans ce programme.

Le programme proposé a reçu l'approbation du Sénat de l'Université le 1er juin 1989.

La plupart des commentaires du CUO indiquaient que le programme proposé ne suscitait aucune objection.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement croit que la demande de financement pour un programme de baccalauréat ès arts en musique général et spécialisé avec des exigences d'exécution restreintes à l'Université Western Ontario est raisonnable et justifiable.

Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en musique de l'Université Western Ontario.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe N

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Biologie des Grands Lacs (B.Sc. spécialisé) Université de Windsor

Examen du nouveau programme de premier cycle spécial pour l'admissibilité au financement

Le 28 août 1990, l'Université de Windsor présentait au Conseil le programme de cinq ans du baccalauréat ès sciences spécialisé en biologie des Grands Lacs, afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il fasse ses commentaires.

Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur le sujet. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme proposé reprend plusieurs cours actuellement offerts au département de biologie ainsi que des éléments forts dans des disciplines connexes à l'Institut des Grands Lacs. En outre, cinq nouveaux cours ont été créés spécialement pour ce programme.

Ce programme sera offert selon une formule d'enseignement par alternance et nécessite cinq ans d'études, à raison de huit trimestres d'études, et quatre de travail. Les trimestres d'études seront offerts surtout en été et en automne, pour coïncider avec les activités de recherche de la plupart des employeurs.

Les cours portent essentiellement sur la biologie, l'écologie, l'écotoxicologie et la gestion du système des Grands Lacs, ainsi que sur la chimie et les mathématiques de base, les sciences informatiques et la biologie. Une thèse de premier cycle est obligatoire.

2. Qualité pédagogique

Le programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université de Windsor le 29 juin 1990.

3. Viabilité financière

L'Université de Windsor a assuré le Conseil de son engagement quant à la viabilité financière du programme. L'approbation du Conseil d'administration n'était pas nécessaire, parce que les ressources requises seraient réaffectées à même le budget de l'Université.

4. Effectif prévu

En ce qui concerne les effectifs prévus pour ce nouveau programme, l'Université de Windsor indique que ce programme peut au départ admettre un maximum de 15 nouveaux étudiants par an. L'Université prévoit qu'un effectif constant de 60 étudiants sera atteint d'ici 1993-1994[1].

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Aucune coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire n'a été signalée.

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

L'Université York mentionne que le nouveau programme proposé

> vise à offrir aux étudiants la formation requise pour surveiller et évaluer l'importance des apports chimiques dans les écosystèmes des Grands Lacs en combinant des cours et des stages dans les laboratoires du gouvernement et de l'industrie[2].

Ce programme a été conçu pour répondre à un besoin de scientifiques de l'environnement aptes à travailler dans les centres industriels, gouvernementaux et universitaires et à communiquer avec lesdits centres. L'élément d'enseignement par alternance de ce programme garantira que les diplômés auront eu l'occasion d'acquérir des compétences et d'appliquer à diverses expériences d'emploi les connaissances qu'ils auront acquises dans le volet théorique du programme.

Divers organismes et industries de l'Ontario ont décelé un besoin de scientifiques de l'environnement dotés d'une formation spécialisée dans la gestion du système des Grands Lacs. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario, particulièrement intéressé par des diplômés de ce programme, a déclaré ce qui suit:

---

1. Université Windsor, Co-operative Education Proposal Great Lakes Biology, 28 août 1990, p. 27.

2. Ibid., p. 18.

Le ministère de l'Environnement, d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé bénéficieraient:

- d'un accès à une source de professionnels formés et ayant une vision d'ensemble équilibrée des questions environnementales, économiques et sociologiques du Bassin des Grands Lacs;

- de possibilités d'élargir l'instruction et la formation du personnel existant;

- d'un accès à des compétences universitaires dans le domaine de l'informatique[3].

L'Université mentionne que le ministère de l'Environnement «a exprimé son intérêt en acceptant tous les étudiants du programme» à des postes temporaires ou à temps plein[4]. Parmi d'autres employeurs éventuels indiquant qu'ils seraient intéressés à offrir des stages d'enseignement par alternance ou à engager des diplômés de ce programme, signalons Environnement Canada et la Société industrielle Lambton. La Commission mixte internationale, Bureau régional des Grands Lacs, a indiqué son désir de permettre aux membres de son personnel de donner des cours dans le cadre du programme proposé[5].

Les diplômés du programme pourront faire carrière soit en gestion scientifique ou environnementale de l'écologie aquatique au sein du gouvernement fédéral ou provincial, ou des nombreux nouveaux laboratoires et firmes de consultants qui naissent à la suite de la récente législation en matière d'environnement.

L'Université de Windsor mentionne qu'en raison du caractère à long terme du besoin qu'a la société de scientifiques de l'environnement, des négociations sont en cours avec la Direction des ressources en eau du ministère de l'Environnement de l'Ontario afin de reconnaître l'Institut des Grands Lacs comme centre d'excellence. Si ces négociations aboutissent, le ministère de l'Environnement et Environnement Canada accorderont un appui financier supplémentaire à des locaux de formation et de recherche à la fine pointe du progrès auxquels les étudiants du programme proposé auront accès.

On prévoit que la demande des étudiants pour ce programme atteindra l'effectif prévu. L'Université de Windsor croit que ce programme intéressera

---

3. Lettre de M. J.N. Bishop, chef, direction des ressources en eau, ministère de l'Environnement de l'Ontario, au D' D. Haffner, directeur adjoint, Institut des Grands Lacs, Université Windsor, en date du 26 novembre 1987.

4. Université Windsor, Co-operative Education Proposal Great Lakes Biology, 28 août 1990, p. 24.

5. Ibid., annexe XIV.

particulièrement les groupes autochtones qui dépendent de ressources renouvelables, et elle a donc l'intention d'entrer en contact avec eux tous les ans pour s'assurer qu'ils connaissent bel et bien l'existence du programme. La plupart des demandes d'admission devrait, selon les prévisions, provenir des diplômés des écoles secondaires de l'Ontario, notamment de ceux de la région des «trois comtés» entourant l'Université de Windsor.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que le programme proposé répond à un besoin suffisant de la société et des étudiants.

7. Originalité

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement mentionne que la dominante du programme serait unique dans le système universitaire de l'Ontario, en raison de son insistance particulière sur les Grands Lacs. Néanmoins, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement s'inquiète de ce que cette spécialité soit en principe trop restrictive pour un premier diplôme de premier cycle. Le Comité signale que ce programme couvre l'étude de la biologie d'eau douce et suggère fortement que l'Université envisage d'élargir l'appellation du programme en conséquence. Le Comité pense que l'étroitesse de l'orientation actuelle finira par limiter la mobilité d'emploi des diplômés en dehors des régions bordant les Grands Lacs.

8. Appui local et régional accordé au programme

Les observations du Conseil des Universités de l'Ontario ont révélé que le programme proposé ne suscitait aucune objection. Néanmoins, le Comité a signalé que deux commentaires avaient trait au mauvais choix du titre du programme pour un diplôme de baccalauréat, en signalant qu'il faudrait déconseiller tout excès de spécialisation au premier cycle, car cela limite les possibilités d'études plus poussées pour les diplômés.

La proposition de l'Université de Windsor contenait plusieurs exemples d'appui local et régional pour ce programme.

9. Pertinence du programme pour l'Université

L'Université de Windsor soutient qu'elle offre l'endroit idéal pour ce programme, étant située au cœur du Bassin des Grands Lacs, et ayant accès au Bureau régional des Grands Lacs de la Commission mixte internationale à Windsor, ainsi qu'au U.S. Fish and Wildlife Service et au National Oceans and Atmospheric Research Administration.

Les installations de l'Institut des Grands Lacs comprennent un laboratoire d'analyse chimique et de recherche sur la qualité de l'eau qui est pourvu d'un personnel nombreux. L'Institut possède également trois bateaux qui serviront pour la recherche au large et sur la côte. Il a reçu d'importants fonds de recherche qui

permettront aux étudiants de participer à divers projets de recherche. L'Université a indiqué que le fruit de la campagne de financement actuelle servira à améliorer encore les installations destinées au programme.

Ce programme recevra l'appui des éléments forts qui existent déjà au département de biologie. La mise sur pied de ce programme nécessitera un nouveau professeur.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pense que le programme proposé s'inscrit parfaitement dans le développement de l'Université de Windsor. Néanmoins, le Comité suggère fortement que l'Université de Windsor envisage de changer le nom du programme pour refléter de façon plus générale l'orientation en sciences d'eau douce de ce programme.

10. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

> *l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences spécialisé en biologie des Grands Lacs de l'Université de Windsor.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 12 décembre 1990

Annexe O

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Études environnementales (BES spécialisé) Université York

Examen du nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel pour l'admissibilité au financement

Le 26 juillet 1990, l'Université York présentait au Conseil le nouveau programme de cinq ans du baccalauréat spécialisé en études environnementales, afin qu'il en recommande l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures établies, le Conseil a transmis cette proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) pour qu'il fasse ses commentaires.

Le Conseil a transmis le programme, ainsi que les commentaires du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement à qui il a demandé un avis précis sur le sujet. Les conclusions du Comité sur ce programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme proposé est offert dans le cadre de la faculté des études environnementales. Il a pour objectif de former des généralistes de l'environnement qui

> [soient] versés dans le domaine de l'environnement, formés à réfléchir en fonction de l'environnement, et qui [puissent] mesurer les conséquences environnementales des politiques et des mesures prises dans la société[1].

L'Université York souligne qu'il s'agit d'un programme d'études environnementales et non pas de sciences environnementales, et que, bien que certains étudiants puissent opter pour des cours de sciences dans le cadre d'une concentration thématique, ce programme n'a pas pour dessein de former des

---

1. Université York, Submission to OCUA New Undergraduate Program in Environmental Studies, 26 juillet 1990, p. 20, annexe I.

spécialistes en sciences environnementales appliquées.

Quatre concentrations thématiques seront offertes:

- Nature, technologie et société
- Implantation humaine et population
- Développement mondial, paix et justice
- Politique et mesures environnementales

Les étudiants devront opter pour une concentration thématique. Le programme proposé peut être suivi comme un programme spécialisé, spécialisé et combiné avec double majeure, ou comme un programme spécialisé conjointement avec une mineure dans une autre discipline. Un stage pratique de 12 semaines et un rapport de stage sont obligatoires après la troisième année d'études à temps plein.

2. Qualité pédagogique

Le programme a reçu l'approbation du Sénat de l'Université York le 28 juin 1990.

3. Viabilité financière

L'Université York a assuré le Conseil de son engagement quant à la viabilité financière du programme. L'approbation du Conseil d'administration n'était pas nécessaire. L'Université mentionne qu'elle cherchera un financement d'ajustement de programmes pour ce programme, mais que la viabilité à long terme du programme ne dépend pas de l'octroi de ces fonds.

4. Effectif prévu

L'Université York a l'intention d'admettre 80 étudiants par an dans ce programme, à compter de 1990-1991. On prévoit que ce programme atteindra un effectif total constant de 280 étudiants d'ici 1994-1995, et que le nombre constant de diplômés sera de 55 par an, la première promotion étant prévue pour mai 1995[2].

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Aucune coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire n'a été signalée. Toutefois, l'Université York participe à un vaste éventail de projets conjoints avec d'autres universités de l'Ontario, du Canada et de l'étranger.

Par exemple, la faculté d'études environnementales collabore avec la faculté

---

2. Ibid., p. 4.

d'études environnementales de l'Université de Waterloo à des projets environnementaux de grande envergure en Indonésie et en Thaïlande. D'autres projets sont également en cours avec les Universités de Colombie britannique, de Calgary et Dalhousie. En ce qui concerne l'étranger, l'Université York procède à des échanges d'étudiants de deuxième ou troisième cycle ou en recherche avec l'Université de Nairobi, l'Institut asiatique de technologie (Bangkok, Thaïlande), l'Université d'Indonésie (Jakarta), et l'Institut de technologie Bandung (Indonésie).

6. Besoin dans la société et demande des étudiants

L'Université York prétend qu'il existe dans la société un grand besoin, croissant et durable, de diplômés du programme proposé:

> L'importance intrinsèque des questions environnementales, et le besoin d'atteindre un nouveau degré de compétence, tant dans le cadre social qu'institutionnel, pour traiter ces questions, sont clairs et impérieux[3].

Quoique l'Université fasse remarquer que la demande de diplômés sortant des programmes de sciences environnementales soit satisfaite par le nombre croissant de programmes dans ce domaine, le besoin de ceux qui ont une formation plus générale en environnement et axée sur des études environnementales en tant que domaine interdisciplinaire n'est pas comblé.

L'Université indique que les diplômés trouveront du travail au gouvernement fédéral ou provincial, dans les organismes gouvernementaux, dans les secteurs de l'entreprise privée tels que la consultation et la planification environnementales, le développement urbain, les services environnementaux, la fabrication et la transformation, ainsi que les organismes non gouvernementaux engagés dans la défense de l'environnement, le développement international et l'action sociale.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a reçu une quantité abondante de témoignages d'employeurs éventuels attestant du besoin de diplômés de ce programme au sein des organismes gouvernementaux ou non, et des entreprises privées. Des commentaires précis qui reflètent le besoin de diplômés de ce programme ont été formulés par des organismes tels que Resource Systems Management International Inc. qui s'est exprimé comme suit:

> ...le nouveau programme de BES que vous proposez... est très intéressant pour notre entreprise, et je pense, pour notre avenir national et mondial... la moitié de nos activités se déroulent au Canada pour des clients du gouvernement provincial ou fédéral. Nous sommes de plus en plus conscients de la demande croissante du secteur privé pour des

3. Ibid., p. 5.

> services de consultation environnementale. L'autre moitié de nos activités ont lieu dans les pays en voie de développement d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient...
>
> Il nous est très difficile de trouver des candidats pour notre entreprise qui aient une vision de généraliste, et qui puissent réfléchir en termes stratégiques. Comme les questions environnementales sont inévitablement multidisciplinaires et qu'elles demandent une compréhension des éléments écologiques-biophysiques, urbains, socio-culturels, infrastructurels et économiques, et comme l'élaboration de solutions aux problèmes environnementaux exigent une aptitude à poser des jugements mesurés, j'applaudis votre orientation sur «la réflexion environnementale». On peut toujours trouver des spécialistes dans chacun des domaines énumérés ci-dessus pour apporter leur compétence, mais la difficulté est de trouver des gens qui puissent faire la synthèse de la contribution de ces experts pour l'intégrer à un contexte de résolution de problèmes[4].

D'autres organismes qui ont attesté du besoin de diplômés de ce programme sur le marché du travail comprenaient la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, groupe Impact, Institute of Environmental Research Inc., Environment Probe, Fonds mondial pour la nature, Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, Ville de York nord - département d'urbanisme, ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario, parmi bien d'autres.

L'Université York soutient que le désir grandissant d'inclure les études environnementales dans le programme d'études des écoles publiques à tous les niveaux renforcera encore le besoin de détenteurs d'un baccalauréat en éducation ayant une formation de premier cycle en études environnementales[5].

Le Comité a étudié les témoignages attestant que l'intérêt des étudiants pour les programmes en environnement de tous types s'est beaucoup accru depuis plusieurs années. L'Université indique que, selon les données du Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC), l'intérêt croissant des étudiants est manifeste dans tous les types de demandes d'admission (école secondaire, étudiants régulier et obtention d'équivalence)[6].

L'Université York a également indiqué qu'elle avait confirmé ces tendances

---

4. Lettre de Mme Barbara I. Lamb, Resource Systems Management International Inc., au D^r^ E.S. Spence, Université York, en date du 3 juillet 1990.

5. Université York, Submission to OCUA New Undergraduate Program in Environmental Studies, 26 juillet 1990, p. 9.

6. Ibid., p. 10.

auprès de l'Université de Waterloo, qui offre le seul autre programme similaire au sein du système universitaire de l'Ontario. L'Université de Waterloo a mentionné que les demandes d'admission à ce programme en études des ressources et de l'environnement ont plus que doublé depuis 1986 et que le taux d'élimination pour les demandes provenant d'élèves d'écoles secondaires est de près de 80 pour 100[7].

Enfin, la Région du grand Toronto, où est située l'Université York, devrait normalement connaître la plus forte croissance démographique de toutes les régions de l'Ontario d'ici l'an 2011. Le programme proposé répondra à la demande croissante des étudiants pour un programme de diplôme de BES offert dans cette région.

Le Comité conclut qu'il y a preuve d'une demande de la part des étudiants qui n'est pas satisfaite pour ce type particulier de programme d'études environnementales.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que le besoin dans la société et l'intérêt des étudiants pour le programme proposé d'études environnementales à l'Université York sont suffisants.

7. Originalité

Le programme proposé sera la seconde unité pédagogique au sein du système universitaire de l'Ontario qui aura comme orientation et fondements exclusifs le domaine des études environnementales. L'autre programme est offert au sein du département des études des ressources et de l'environnement à l'Université de Waterloo.

Le Comité est d'avis qu'un deuxième programme en études environnementales en Ontario est justifiable, étant donné le besoin de diplômés que l'on prévoit dans la société et la preuve d'un vif intérêt croissant de la part des étudiants de la région qui n'est pas satisfait actuellement.

8. Appui local et régional accordé au programme

Le Comité a étudié le grand nombre de lettres écrites pour appuyer ce programme par des organismes et individus de l'ensemble de l'Ontario.

Les commentaires du CUO révèlent que le programme proposé n'a suscité aucune objection.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le programme proposé repose sur des points forts importants qui existent déjà à la faculté d'études environnementales de l'Université York. L'Université offre un programme de maîtrise en études environnementales depuis 1968. Ce programme

---

7. Mémoire du D^r^ J. Bater, Université de Waterloo, au D^r^ T. Spence, Université York, 20 juillet 1990.

a été qualifié de «bonne qualité» par l'OCGS à l'issue d'un exercice d'évaluation de la qualité mené en 1988. Un programme de doctorat en études environnementales est également en cours d'élaboration à l'Université York.

Ce programme proposé correspond à l'engagement de l'Université dans l'enseignement et la recherche interdisciplinaires ainsi que dans le développement international.

Le Comité est d'avis que les professeurs et les ressources nécessaires pour monter ce programme sont déjà en place et que ce programme s'inscrit parfaitement dans le développement de l'Université York.

10. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires :

l'admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat spécialisé en études environnementales de l'Université York.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 26 octobre 1990

Audiences publiques du COAU en 1990-1991

Audiences publiques du COAU en 1990-1991

Date	Location et participants
20 avril 1990	**Institut des études pédagogiques de l'Ontario, Toronto** Institut des études pédagogiques de l'Ontario Union des Associations des Professeurs des Universités de l'Ontario Confederation of Ontario University Staff Associations
4 mail 1990	**Institut polytechnique Ryerson, Toronto** Institut polytechnique Ryerson Organisation Canadienne des Étudiants Universitaires à Temps Partiel Conseil des universités de l'Ontario
10 mai 1990	**Conseil ontarien des affaires universitaires, Toronto** Lakehead University
11 mai 1990	**Édifice MacDonald, Queen's Park, Toronto** Collège des beaux-arts de l'Ontario Université Laurentienne Algoma College Collège Hearst Nipissing College Université York Fédération des étudiant(e)s de l'Ontario
18 mai 1990	**Carleton University, Ottawa** Carleton University Trent University Queen's University Université d'Ottawa
25 mai 1990	**McMaster University, Hamilton** McMaster University University of Toronto Brock University Guelph University
22 juin 1990	**Wilfrid Laurier University, Waterloo** Wilfrid Laurier University University of Western Ontario University of Windsor University of Waterloo

Recommandations du COAU et décisions du gouvernement en 1990-1991

Recommandations du COAU et décisions du gouvernement en 1990-1991

Recommandation	Titre	Décision
	Mémoire consultatif 90-I	
90-1	Augmentation de la valeur unitaire des URB au titre des rajustements aux couloirs différentiels	Acceptée
90-2	Accélération du flux des subventions de fonctionnement disponibles au titre des rajustements aux couloirs différentiels	Acceptée
90-3	Rajustement à la baisse des URB de base de l'enveloppe des subventions préétablies du Collège des beaux-arts de l'Ontario	Acceptée
90-4	Rajustements aux couloirs différentiels des établissements par suite de la négociation des couloirs différentiels en 1989-1990	Acceptée
90-5	Mesures de contrôle pour la transition vers les nouveaux couloirs différentiels des établissements et les URB de base	Acceptée
	Mémoire consultatif 90-II	
90-6	Subvention de différenciation pour l'Université Trent en 1990-1991	Acceptée
90-7	Subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario en 1990-1991	Acceptée
90-8	Subventions de mission du Nord de l'Ontario en 1990-1991	Acceptée
90-9	Subventions au bilinguisme en 1990-1991	Acceptée
90-10	Subventions pour frais généraux et d'infrastructure de la recherche en 1990-1991	Acceptée
90-11	Dispense des frais pour les étudiants étrangers au cycle supérieur en 1990-1991	Acceptée
90-12	Subventions à l'accessibilité des personnes handicappées en 1990-1991	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
90-13	Financement de l'enveloppe d'accessibilité en 1990-1991	Acceptée
90-14	Subventions au titre des rajustements des couloirs différentiels et élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité en 1990-1991	Acceptée
90-15	Subventions préétablies en 1990-1991	Acceptée
	Mémoire consultatif 90-III	
90-16	Dépenses admissibles et mécanismes de contrôle au titre du financement additionel de 18 millions de dollars pour 1990-1991	Acceptée
	Mémoire consultatif 90-IV	
90-17	Subventions gouvernementales et frais de scolarité pour 1991-1992 en vue de financer les améliorations de qualité de l'enseignement dans les universités de l'Ontario	Rejetée
90-18	Subventions gouvernementales pour 1991-1992 en vue de financer une meilleure rentabilisation des locaux	Rejetée
90-19	Financement des couloirs de programmes stratégiques pour 1991-1992 au profit de la formation des futurs éducateurs des écoles primaires et secondaires et des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario	Rejetée
90-20	Bourses orientées pour 1991-1992 au profit de la formation des futurs éducateurs des écoles primaires et secondaires et des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario	Rejetée
90-21	Subventions gouvernementales pour 1991-1992 en vue de financer le renouvellement du corps professoral dans les universités de l'Ontario	Rejetée

Recommandation	Titre	Décision
90-22	Enveloppe de frais généraux/d'infrastructure de la recherche	Rejetée
90-23	Subventions de fonctionnement versées par le gouvernement pour 1991-1992 pour assumer le coût des objectifs du financement de base des universités subventionnées et de leurs collèges affiliés, l'institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collèges des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain	Rejetée
90-24	Taux de frais préétablies pour assumer le coût des objectifs de base du conseil	Rejetée
90-25	Aide au titre des projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement pour le renouvellement cyclique du stock de capital existant	Rejetée
90-26	Aide au titre de l'entretien échelonné des installations en 1991-1992	Rejetée
90-27	Financement supplémentaire pour assumer l'augmentation du coût des programmes de bilinguisme	Rejetée
	Mémoire consultatif 90-V	
90-28	Nouvelles exigences d'établissement des rapports pour distinguer les programmes généraux des programmes spécialisés	Acceptée
90-29	Période d'application des nouvelles exigences d'établissement des rapports pour distinguer les programmes généraux des programmes spécialisés	Acceptée
90-30	Contrôle de l'établissement des rapports sur les effectifs	Acceptée
	Mémoire consultatif 90-VI	
90-31	Politique relative aux établissements financés par des capitaux privés et à leur pouvoir de décerner des grades	

Recommandation	Titre	Décision
	laïques de façon autonome	Aucune réponse
90-32	Politique relative à la création d'établissements libres habilités à décerner des grades	Aucune réponse
90-33	Politique relative à la création d'établissements libres habilités à décerner des grades religieux	Aucune réponse
90-34	Politique relative à l'obtention du pouvoir de décerner des grades laïques à l'issue des programmes grâce à l'association avec un autre établissement	Aucune réponse
90-35	Possibilités d'association	Aucune réponse
90-36	Politique relative aux subventions de fonctionnement provinciales en faveur des programmes offerts par les établissements secondaires nouvellement associés à un établissement principal	Aucune réponse
90-37	Politique relative à l'obtention par des établissements étrangers du pouvoir de décerner des grades laïques à l'issue de leurs programmes	Aucune réponse
	Mémoire consultatif 90-VII	
90-38	Subvention extraordinaire accordée au collège Algoma pour 1990-1991	Acceptée
	Mémoire consultatif 90-VIII	
90-39	Montant des bourses d'études supérieures de l'Ontario en 1991-1992	Rejetée
90-40	Nombre de bourses d'études supérieures de l'Ontario en 1991-1992	Rejetée
90-41	Bourses d'études supérieures de l'Ontario supplémentaires	Rejetée
90-42	Bourses d'études supérieures de l'Ontario pour les étudiants détenteurs d'un visa en 1991-1992	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
	Mémoire consultatif 90-IX	
90-43	Création d'une enveloppe spéciale visant à améliorer l'accès et le maintien des autochtones	Aucune réponse
90-44	Principes et directives régissant l'administration de l'enveloppe d'accès et de maintien des autochtones	Aucune réponse
90-45	Étude des questions d'accès et de maintien des étudiants issus de minorités ethnoculturelles et de milieux défavorisés socialement et économiquement dans le système universitaire ontarien	Aucune réponse
	Mémoire consultatif 90-X	
90-46	Continuation de la prise en compte, à des fins de financement, de l'effectif des programmes d'administration des affaires actuels de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme et au baccalauréat en administration des affaires	Acceptée
90-47	Continuation de la prise en compte, à des fins de financement, de l'effectif du programme actuel d'informatique appliquée de l'institut polytechnique Ryerson menant au baccalauréat en technologie	Acceptée
90-48	Continuation de la prise en compte, à des fins de financement, de l'effectif des programmes actuels de génie électrique de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme et au baccalauréat en technologie	Acceptée
90-49	Continuation de la prise en compte, à des fins de financement, de l'effectif des programmes actuels de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme et au baccalauréat en arts appliqués (option mode)	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
90-50	Continuation de la prise en compte, à des fins de financement, de l'effectif du programme actuel de l'institut polytechnique Ryerson menant au baccalauréat en arts appliqués (option journalisme) avec sa nouvelle durée de quatre années	Acceptée
90-51	Continuation de la prise en compte, à des fins de financement, de l'effectif des programmes actuels de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme et au baccalauréat en technologie (techniques de laboratoire)	Acceptée
90-52	Continuation de la prise en compte, à des fins de financement, de l'effectif du programme actuel de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme en architecture paysagiste	Acceptée
90-53	Continuation de la prise en compte, à des fins de financement, de l'effectif du programme actuel de l'institut polytechnique Ryerson menant au diplôme en technologie appliquée à la métallurgie	Acceptée
90-54	Habilitation de l'institut polytechnique Ryerson à décerner le grade de baccalauréat en service social (B. Serv. Soc.)	Acceptée
90-55	Habilitation de l'institut polytechnique Ryerson à décerner le grade de baccalauréat en génie, option génie électrique	Acceptée
	Mémoire consultatif 90-XI	
90-56	Répartition de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1990-1991	Rejetée
90-57	Répartition de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes de 1991-1992	Rejetée

Recommandation	Titre	Décision
	Mémoire consultatif 90-XII	
90-58	Admissibilité au financement de l'effectif du diplôme d'études supérieures en développement international de médecine vétérinaire de l'Université de Guelph en 1991-1992	Acceptée
90-59	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en relations familiales et développement humain de l'Université de Guelph en 1991-1992	Acceptée
90-60	Admissibilité au financement de l'effectif en psychologie sociale appliquée et en psychologie appliquée du développement de l'Université de Guelph en 1991-1992	Acceptée
90-61	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle de l'Université de Guelph en 1991-1992	Acceptée
90-62	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise en pharmacologie et du doctorat en pharmacologie de l'Université d'Ottawa en 1991-1992	Acceptée
90-63	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en ordinatique de l'Université d'Ottawa et de l'Université Carleton en 1991-1992	Acceptée
90-64	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en comptabilité de l'Université de Waterloo en 1991-1992	Acceptée
90-65	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en littérature anglaise, rhétorique et rédaction professionnelle de l'Université de Waterloo en 1991-1992	Acceptée
90-66	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en sciences de la santé de l'Université de Waterloo en 1991-1992	Acceptée
90-67	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise en théorie et critique	

Recommandation	Titre	Décision
	de l'Université Western Ontario en 1991-1992	Acceptée
90-68	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise en administration publique portant sur l'administration locale de l'Université Western Ontario en 1991-1992	Acceptée
90-69	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise du doctorat en sciences neurologiques de l'Université Western Ontario en 1991-1992	Acceptée
90-70	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en sociologie dans le domaine du vieillissement et de la santé de l'Université Western Ontario en 1991-1992	Acceptée
90-71	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en sociologie dans le domaine des classes sociales et du changement d'ordre social de l'Université Western Ontario en 1991-1992	Acceptée
90-72	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise en administration des affaires internationales de l'Université York en 1991-1992	Acceptée
90-73	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise en traduction de l'Université York en 1991-1992	Acceptée
90-74	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en science économique de l'Université York	Acceptée
90-75	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en anthropologie sociale de l'Université York	Acceptée
	Mémoire consultatif 90-XIII	
90-76	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en études en santé de l'Université Brock	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
90-77	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en linguistique appliquée de l'Université Brock	Acceptée
90-78	Admissibilité au financement de l'effectif du programmme de baccalauréat en service social de l'Université Carleton en 1991-1992	Acceptée
90-79	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences (agriculture) spécialisé en agronomie de l'Université de Guelph en 1991-1992	Acceptée
90-80	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences de l'alimentation et de l'industrie laitière de l'Université de Guelph en 1991-1992	Acceptée
90-81	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat spécialisé en beaux-arts de l'Université Lakehead en 1991-1992	Acceptée
90-82	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat spécialisé en musique de l'Université Lakehead en 1991-1992	Acceptée
90-83	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat en pharmacie de l'Université Laurentienne	Acceptée
90-84	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat en génie et société (génie civil et société) de l'Université McMaster en 1991-1992	Acceptée
90-85	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat è arts spécialisé en études japonaises et combiné à une autre matière de l'Université McMaster en 1991-1992	Acceptée
90-86	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences en sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa en 1991-1992	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
90-87	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat ès sciences en pharmacie de l'Université d'Ottawa en 1991-1992	Rejetée
90-88	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès arts général et spécialisé en musique de l'Université Western Ontario en 1991-1992	Acceptée
90-89	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat ès sciences spécialisé en biologie des Grands Lacs de l'Université de Windsor en 1991-1992	Acceptée
90-90	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de baccalauréat spécialisé en études environnementales de l'Université York en 1991-1992	Acceptée

Décision du gouvernement quant au Mémoire consultatif 90-XI

Minister
Ministre

Ministry of
Colleges and
Universities

Ministère des
Collèges et
Universités

(416) 965-5277

Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Monsieur H. V. Nelles
Président
Conseil ontarien des affaires universitaires
700, rue Bay, 7e étage
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6

Monsieur Nelles,

J'accuse réception de votre lettre en date du 24 janvier 1991 et du Mémoire consultatif 90-XI, «Distribution des enveloppes pour les ajustements dans la prestation des programmes en 1990-1991 et 1991-1992». Si j'ai tardé à vous répondre, c'est que j'ai certaines inquiétudes quant à l'évolution de cette enveloppe, inquiétudes qui m'ont poussé à analyser en profondeur non seulement les avis dont m'a fait part le Conseil, mais aussi les suppositions qui ont donné lieu à ces avis.

Je crois savoir que l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes avait pour but, à l'origine, d'appuyer des projets qui constituaient des priorités pour le gouvernement, qui convenaient à l'établissement et qui donnaient lieu à des changements considérables. Cette enveloppe n'a jamais eu pour but de servir de financement d'appoint pour les ajustements de moindre importance qui font partie de l'évolution normale des établissements.

Quoique tous les projets dont le Conseil recommande le financement dans le Mémoire consultatif 90-XI correspondent aux critères minimaux de l'enveloppe, j'estime que la plupart d'entre eux ne répondent pas aux véritables objectifs du programme.

Si je vous ai fait part de mes inquiétudes concernant l'évolution de cette enveloppe, je tiens à mentionner le travail important que le Conseil a fait pour tirer le

.../2

maximum des fonds publics restreints qui sont versés au système universitaire au titre de cette enveloppe. Ainsi, quoique je ne puisse accepter l'ensemble des avis du Conseil, j'ai choisi vingt-six (26) projets parmi ceux qui sont énoncés dans le Mémoire qui correspondent clairement aux priorités établies. Vous trouverez en annexe une liste des vingt-six projets auxquels je suis prêt à accordés des subventions au titre des ajustements dans la prestation des programmes en 1990-1991 et 1991-1992.

Vous remarquerez que la liste comprend une proposition de mouvements de caisse répartis sur deux ans pour chacun des projets. Dans le cas des projets qui s'étendent au-delà de 1991-1992, cela constitue, en fait, des prévisions de caisse en vue desquels le ministère devra établir des méthodes comptables particulières. Les fonds seront versés de sorte qu'un montant maximal puisse être octroyé, conformément à un processus d'octroi révisé au sujet duquel je demanderai l'avis du Conseil au cours de l'exercice 1991-1993. Les dépenses totales s'inscrivant dans le cadre de cette enveloppe se chiffrent à 7 millions de dollars en 1990-1991, y compris les 3,3 millions de dollars qui ont déjà été octroyés, et à environ 4 millions de dollars en 1991-1992, y compris la somme de 1,3 million de dollars qui a déjà été octroyée.

Je me ferai un plaisir de travailler de concert avec le Conseil pour revoir le processus d'octroi de fonds aux termes de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes. Entre temps, je vous prie de bien vouloir communiquer au membres et au personnel du Conseil mes remerciements pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à l'administration de cette enveloppe.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le ministre,

Richard Allen

SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU FONDS POUR LES AJUSTEMENTS DANS LA PRESTATION DES PROGRAMMES EN 1990-1991 ET 1991-1992

PROGRAMMES	1990-1991	1991-1992	TOTAL
ALGOMA			
Langue Ojibway	14		14
BROCK			
B.Sc. et B.Ed. (programme combiné)	171	72	243
B.Ed. spéc. en technologie	52	115	167
CARLETON			
*Doctorat en ordinatique en collaboration avec l'Université d'Ottawa	54	62	116
McMASTER			
Expansion du programme d'ergothérapie et de physiothérapie	134	166	300
*Stage en ingénierie en collaboration avec d'autres universités	120	70	190
NIPISSING			
*Formation en enseignement pour les autochtones	328		328
OTTAWA			
Volet en français dans le programme de médecine	181		181
*Formation des enseignants francophones	10	100	110
Programme d'équité à la faculté de droit	80		80
B.Ed. spéc. en mathématiques et en sciences en français	93	92	185
*M.Sc. en phoniatrie et en audiologie	131		131
QUEEN'S			
Centre de conception pédagogique	143	289	432
RYERSON			
Hygiène de l'environnement	35	105	140
TORONTO			
Physiothérapie	307		307
Programme de formation de 1er cycle	325	208	533
Doctorat en sciences infirmières	176	130	306
Administration des soins de santé au collège Woodsworth	127	728	855
TRENT			
Collaboration avec Sir Sandford Fleming	127		127
WATERLOO			
*Expansion du programme d'éducation à distance	100	103	203
WESTERN			
*Génie CAO, FAO	346	82	428
WILFRID LAURIER			
Expansion du programme d'éducation à distance	46	101	147
WINDSOR			
B.Sc. et B.Ed (programme combiné)	256	107	363
YORK			
Progamme de 1er cycle en développement de capacités d'analyse	222	227	449
IEPO			
Formation du personnel enseignant de collèges	42		42
CBAO			
Accès et équité	43		43
TOTAUX	3 663	2 757	6 420

(*) - subventions octroyées à la suite d'un concours du COAU.